



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2018-2021

40 C/5

Volume 1

PROJETS DE RÉOLUTION

Second exercice biennal

2020-2021



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2018-2021

40 C/5

Volume 1

PROJETS DE RÉOLUTION

Second exercice biennal

2020-2021

Publié en 2019
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP
Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

Crédit photo de la couverture : © Shutterstock/StarLine

© UNESCO 2019
Imprimé en France

40 C/5 projet – Volume 1 – Projets de résolution

Table des matières

	Paragraphe	Page
Préface		i
Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 2020-2021		1
Projets de résolution		
Politique générale et Direction		
Projet de résolution pour la Politique générale et la Direction	00100	17
Programmes		
Grand programme I – Éducation	01000	19
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	02000	36
Commission océanographique intergouvernementale	03000	41
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	04000	43
Grand programme IV – Culture	05000	46
Grand programme V – Communication et information	06000	49
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	07000	53
Gestion des bureaux hors Siège	08000	55
Services liés au programme		
Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures	09100	57
Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	09200	60
Planification stratégique	09300	63
Information du public	09500	65
Programme de participation et bourses		
Programme de participation et bourses	10000	67
Services internes		
Secteur de l'administration et du management	11000	71

Préface

Le Projet de programme et de budget pour 2020-2021 (Projet de 40 C/5) constitue le second volet du Programme quadriennal adopté par la Conférence générale à sa 39^e session (document 39 C/5). Il clôturera le cycle de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation pour 2014-2021 (document 37 C/4).

Fidèle à la décision du Conseil exécutif lors de sa 205^e session, le Projet de 40 C/5 est établi dans un cadre budgétaire intégré ; il présente quatre scénarii budgétaires, conformément à la demande exprimée par les États membres. Compte tenu du report de 11 millions de dollars de crédits du budget ordinaire non utilisés au titre du plan de dépenses du 38 C/5 tel qu'approuvé par le Conseil exécutif, deux scénarii ont été identifiés comme les plus cohérents : ces scénarii prévoient respectivement 518 et 534,6 millions de dollars pour le Programme ordinaire.

La valeur ajoutée de l'UNESCO, qui réside avant tout dans son expérience et son expertise uniques dans les domaines de son mandat, en fait l'un des acteurs les plus à même de répondre aux enjeux du monde d'aujourd'hui à travers l'éducation, la culture, les sciences, la communication et l'information. Le budget est un instrument essentiel de la mise en œuvre de ce mandat, pour atteindre les Objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies à l'horizon 2030, au service d'une paix et d'un développement durables. Ce projet doit, en outre, inscrire pleinement notre action dans le processus de réforme engagé par le Secrétaire général des Nations Unies.

Le repositionnement de l'UNESCO implique d'abord de réaffirmer son cœur de métier : le mandat de notre Organisation, incarné dans les différents secteurs de programmes, qui répondent à des questions parmi les plus pressantes de notre temps : l'éducation des filles et des femmes, des plus vulnérables ; l'accès universel à l'information et à la connaissance scientifique ; la promotion des savoirs et la diversité des expressions culturelles ; la sécurité des journalistes ; et tant d'autres encore.

Cette ambition demande aussi que notre budget puisse servir des initiatives fortes, qui répondent, dans le cadre de notre mandat, à des défis transversaux et contemporains, comme bien entendu nos priorités globales Afrique et Égalité des genres mais aussi comme la réflexion engagée sur l'impact de l'intelligence artificielle, ou l'initiative « Faire revivre l'esprit de Mossoul ». Ces initiatives doivent nous permettre d'utiliser le mandat de l'UNESCO de façon transversale et orientée vers les enjeux d'avenir.

L'une des dynamiques fortes du Projet de 40 C/5 est de poursuivre notre travail sur les ressources extrabudgétaires : l'ambition est de les accroître de 30 %. Entre 2017 et 2018, celles-ci sont passées de 246 à 314 millions de dollars, du fait d'une politique ambitieuse de partenariats, qui nous a rapprochés de partenaires essentiels comme l'Union européenne. Pour autant, la part des contributions volontaires sans affectation prédéfinie reste faible.

Le socle sur lequel est bâtie l'UNESCO, cependant, doit être son budget ordinaire, issu des contributions obligatoires des États membres. Ce budget ordinaire est essentiel, parce qu'il est la garantie de notre neutralité et d'un déploiement universel du mandat.

À cet égard, la situation est préoccupante. Avec une diminution constante des contributions des États membres depuis plusieurs années, l'UNESCO a perdu en 17 ans 39 % de son budget en termes réels, et plus de 30 % au cours des six dernières années entre le 36 C/5 et le 39 C/5. En outre, pour financer la mise en place des Coordonnateurs résidents, le système de développement des Nations Unies demande un doublement de la contribution structurelle de l'UNESCO, soit au moins 4,5 millions de dollars supplémentaires par exercice biennal. Nous devons également faire face à d'autres enjeux budgétaires : augmentations statutaires des coûts de personnel, compensation de l'inflation, ajustements techniques indispensables (mise à niveau de la sécurité hors Siège notamment).

C'est la prise en compte de l'ensemble de ces dépenses incompressibles que reflète la proposition d'un budget de 534,6 millions de dollars. Seul ce scénario garantit le maintien du programme à son niveau actuel entre le 39 C/5 et le 40 C/5.

Nous devons en outre ouvrir une discussion sur la question de l'investissement, jusqu'à présent absente des documents budgétaires. Il nous faut dès à présent réfléchir à la mise en place d'un Plan directeur d'investissement couvrant les dix prochaines années, qui nous permettra de prévoir et de faire face sur le long terme aux futures obligations de l'Organisation en termes de capital. Les principaux domaines concernés par ces dépenses en capital sont connus : les technologies de l'information et de la communication, la sécurité physique et la cybersécurité, pour permettre de réduire les risques et les vulnérabilités que comportent notre environnement actuel et pour assurer la sécurité des délégués et du personnel, mais aussi le maintien des infrastructures physiques de l'Organisation pour éviter les coûts importants en matière de réparation que posent des structures dégradées et mal entretenues.

Les services centraux de l'Organisation doivent également être financés. Les fonctions soutien de l'UNESCO font pleinement partie de nos programmes. Une bonne communication est un facteur décisif dans la réussite d'un projet et une bonne image de l'Organisation permet d'attirer de plus importantes ressources extrabudgétaires ; un bon fonctionnement administratif est indispensable à la mise en œuvre d'une action efficace. Or, les services centraux ont été particulièrement affectés ces dernières années. Depuis la crise budgétaire ouverte en 2011, un tiers des postes dans les services centraux ont été supprimés. Dans le même temps, cette revalorisation du travail des services centraux doit s'accompagner d'un effort de l'Organisation pour assurer une plus grande efficacité de leur part. C'est tout l'enjeu de la modernisation de l'Organisation dans le cadre de la transformation stratégique, et notamment de la création du Secteur de l'administration et du management.

Le renforcement du rôle de l'UNESCO dans la réalisation du Programme 2030, la qualité et l'impact des programmes, l'inscription de l'UNESCO dans le processus de réforme des Nations Unies, la continuité de son action au service de ses États membres et de la communauté internationale dépendent d'un financement approprié.

C'est la raison pour laquelle le scénario d'un budget de 534,6 millions de dollars, qui interviendrait en outre dans le cadre globalement favorable d'un nouveau barème de définition des quotes-parts des États membres, semble le plus cohérent. Ce scénario permettra à l'UNESCO de consolider ses acquis en réalisant les objectifs fixés en 2014 dans sa Stratégie à moyen terme (37 C/4), tout en prenant un nouvel élan, en renforçant ses programmes et ses systèmes institutionnels, et en s'assurant une base solide pour la prochaine Stratégie à moyen terme de 2022-2029 (41 C/4).

Projet de résolution portant ouverture de crédits



Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 2020-2021

Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 2020-2021

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$

La Conférence générale, réunie en sa 40^e session, décide de ce qui suit :

- Pour l'exercice financier 2020-2021, le cadre budgétaire intégré d'un montant de 1 301 468 300 dollars, toutes sources de financement confondues, se répartit comme suit :

Pour le cadre budgétaire intégré qui inclut les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour un montant de 507 000 000 dollars

Article budgétaire

	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION	
A. Organes directeurs	10 645 500
B. Direction <i>(Direction générale ; Évaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques ; Éthique)</i>	22 252 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	23 155 400
TOTAL, TITRE I	56 053 700
TITRE II – PROGRAMME ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME	
A. Programmes	
Grand programme I – Éducation	440 564 200
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	154 313 100
Commission océanographique intergouvernementale	26 036 400
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	67 210 800
Grand programme IV – Culture	218 883 100
Grand programme V – Communication et information	50 211 500
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	29 013 600
Gestion des bureaux hors Siège	89 762 400
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	–
Total, Titre II.A	1 075 995 100
B. Services liés au programme	
1. Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures	16 862 400
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	1 916 300
3. Planification stratégique	11 592 400
4. Information du public	13 522 800
Total, Titre II.B	43 893 900
C. Information du public	13 448 000
TOTAL, TITRE II	1 133 337 000
TITRE III – SERVICES INTERNES	
Secteur de l'administration et du management <i>(Bureau de l'ADG ; Gestion des ressources humaines ; Gestion financière ; Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents ; Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation ; Infrastructure et opérations TIC ; Gestion de la sécurité et de la sûreté)</i>	140 344 800
TOTAL, TITRE III	140 344 800
TOTAL, TITRES I-III	1 329 735 500

Article budgétaire	\$
Réserve pour les ajustements d'effectifs	1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	3 314 800
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	3 366 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS	4 785 300
TOTAL, TITRES I-V	1 342 201 900
Compensation relative au recouvrement des coûts de gestion sur les contributions volontaires	(28 374 400)
Compensation relative à la facturation interne estimée pour les Fonds générateurs de recettes	(12 359 200)
BUDGET TOTAL NET	1 301 468 300

2. Le cadre budgétaire intégré susmentionné sera financé par :
- (a) des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, d'un montant de 507 millions de dollars, comprenant les contributions mises en recouvrement auprès des États membres ;
 - (b) des fonds extrabudgétaires d'un montant de 794 468 300 dollars provenant du Compte spécial pour les frais de gestion, des fonds générateurs de recettes et des contributions volontaires, étant entendu que les montants correspondant à ces fonds extrabudgétaires sont provisoires et doivent être financés par la mobilisation de ressources en adéquation avec le 40 C/5.

Contributions mises en recouvrement auprès des États membres

3. Conformément aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, les crédits ouverts autorisés au titre du budget du Programme ordinaire seront financés par des contributions mises en recouvrement auprès des États membres pour un montant de 507 millions de dollars.

Crédits additionnels au titre du budget du Programme ordinaire

4. La Directrice générale est autorisée à accepter et à ajouter aux crédits du budget du Programme ordinaire approuvés au paragraphe 2 ci-dessus des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier, et conformément au document 40 C/5. La Directrice générale fournit par écrit au Conseil exécutif des informations à ce sujet à la session qui suit cette opération. En outre, la Directrice générale est autorisée à reporter sur l'exercice budgétaire suivant tout solde non utilisé au titre de ces crédits additionnels.

Engagements budgétaires

5. S'agissant des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, la Directrice générale est autorisée, pendant l'exercice financier allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021, à contracter des engagements comme suit :
- (a) dans la limite des montants autorisés au paragraphe 2 (a) ci-dessus pour des revenus attendus de 507 millions de dollars ;
 - (b) conformément à l'article 4 du Règlement financier, les crédits correspondants aux engagements budgétaires relatifs au budget du Programme ordinaire du 40 C/5 (2020-2021) contractés avant le 31 décembre 2021 et qui doivent être exécutés pendant l'année civile (2022) qui suit la fin de l'exercice financier restent utilisables et valables pendant ladite année civile (2022).

6. S'agissant des programmes extrabudgétaires, la Directrice générale est autorisée à recevoir, en dehors des contributions mises en recouvrement auprès des États membres, des fonds destinés à l'exécution de programmes et de projets conformes aux objectifs, aux politiques et aux activités de l'Organisation, en adéquation avec le 39 C/5, et à engager des dépenses et effectuer des paiements pour de telles activités conformément aux règlements de l'Organisation et aux accords conclus avec les sources de financement.

Ajustements budgétaires et virements de crédits entre articles budgétaires

7. En ce qui concerne les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire :
- (a) pour couvrir les augmentations des coûts de personnel, les hausses des coûts des biens et services et les ajustements techniques, ainsi que les besoins supplémentaires qui pourraient survenir pendant l'exercice financier 2020-2021, la Directrice générale est autorisée à opérer, avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre V du budget du Programme ordinaire (Augmentations prévisibles des coûts et imprévus) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à IV du budget ;
 - (b) la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires liés au Programme ordinaire, dans la limite de 5 % des crédits initialement ouverts au titre du budget du Programme ordinaire pour l'article budgétaire à partir duquel le virement est effectué. La Directrice générale fournit par écrit au Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés. Cette modalité visera en particulier à assurer la flexibilité nécessaire à la mise en œuvre des activités à caractère intersectoriel. Si les virements de crédits entre articles budgétaires excèdent la limite de 5 % des crédits initialement ouverts au titre du budget du Programme ordinaire, la Directrice générale doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif.
8. En ce qui concerne le Compte spécial pour les frais de gestion, la Directrice générale est autorisée à :
- (a) virer sur le Compte spécial pour les frais de gestion les montants approuvés par la Conférence générale pour les frais de gestion au titre du budget du Programme ordinaire de l'Organisation ;
 - (b) opérer des virements de crédits du Titre V du budget vers le Compte spécial pour les frais de gestion, dans la mesure où ces virements se rapportent aux fonctions de gestion ;
 - (c) augmenter les crédits budgétaires jusqu'à 2 % du montant total du budget approuvé pour les frais de gestion, en fournissant par écrit au Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur ces augmentations et les raisons qui les ont motivées. Si ces augmentations excèdent la limite de 2 %, la Directrice générale doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif.

Effectifs

9. Les postes établis par classe prévus pour l'exercice 2020-2021 sont récapitulés à l'annexe II du document 40 C/5. La Directrice générale soumet au Conseil exécutif, pour approbation préalable, toute modification qu'elle envisage d'apporter à cette annexe en ce qui concerne le nombre total de postes de classe D-1 ou de rang supérieur.
10. Conformément aux statuts et règlements particuliers régissant ces organismes, des postes peuvent être établis au Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE), à l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ), à l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), à l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), à l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), à l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), à l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP), au Centre international

de physique théorique (CIPT) et à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Ces postes ne sont pas inclus dans le tableau qui figure à l'annexe II du document 40 C/5.

Fluctuations monétaires

11. Les estimations concernant le budget du Programme ordinaire ont été calculées au taux de change de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis. Les recettes et les dépenses du budget encaissées et encourues en euros seront enregistrées en utilisant le taux de change opérationnel des Nations Unies. Les écarts découlant du recours à ces deux bases différentes pour le budget et pour les comptes seront indiqués dans les états de rapprochement/comparaison des états financiers.

Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 2020-2021

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

La Conférence générale, réunie en sa 40^e session, décide de ce qui suit :

1. Pour l'exercice financier 2020-2021, le cadre budgétaire intégré d'un montant de 1 312 468 300 dollars, toutes sources de financement confondues, se répartit comme suit :

Pour le cadre budgétaire intégré qui inclut les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour un montant de 518 000 000 dollars

Article budgétaire

	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION	
A. Organes directeurs	10 645 500
B. Direction <i>(Direction générale ; Évaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques ; Éthique)</i>	22 252 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	23 155 400
TOTAL, TITRE I	56 053 700
TITRE II – PROGRAMME ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME	
A. Programmes	
Grand programme I – Éducation	444 421 100
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	156 107 600
Commission océanographique intergouvernementale	26 536 300
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	68 401 900
Grand programme IV – Culture	221 036 800
Grand programme V – Communication et information	51 342 600
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	29 393 800
Gestion des bureaux hors Siège	89 762 400
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	–
Total, Titre II.A	1 087 002 500
B. Services liés au programme	
1. Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures	16 862 400
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	1 916 300
3. Planification stratégique	11 592 400
4. Information du public	13 522 800
Total, Titre II.B	43 893 900

Article budgétaire

		\$
C. Information du public		13 448 000
	TOTAL, TITRE II	1 144 344 400
TITRE III – SERVICES INTERNES		
Secteur de l'administration et du management		140 344 800
<i>(Bureau de l'ADG; Gestion des ressources humaines; Gestion financière; Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents; Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation; Infrastructure et opérations TIC; Gestion de la sécurité et de la sûreté)</i>		
	TOTAL, TITRE III	140 344 800
	TOTAL, TITRES I-III	1 340 742 900
Réserve pour les ajustements d'effectifs		1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)		3 314 800
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE		3 366 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS		4 777 900
	TOTAL, TITRES I-V	1 353 201 900
Compensation relative au recouvrement des coûts de gestion sur les contributions volontaires		(28 374 400)
Compensation relative à la facturation interne estimée pour les Fonds générateurs de recettes		(12 359 200)
	BUDGET TOTAL NET	1 312 468 300

2. Le cadre budgétaire intégré susmentionné sera financé par :

- (a) des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, d'un montant de 518 millions de dollars, comprenant :
 - (i) les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, d'un montant de 507 millions de dollars ;
 - (ii) des crédits additionnels d'un montant de 11 millions de dollars provenant du solde des crédits du budget ordinaire non utilisés au titre du 38 C/5 ;
- (b) des fonds extrabudgétaires d'un montant de 794 468 300 dollars provenant du Compte spécial pour les frais de gestion, des fonds générateurs de recettes et des contributions volontaires, étant entendu que les montants correspondant à ces fonds extrabudgétaires sont provisoires et doivent être financés par la mobilisation de ressources en adéquation avec le 40 C/5.

Contributions mises en recouvrement auprès des États membres

3. Conformément aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, les crédits ouverts autorisés au titre du budget du Programme ordinaire seront financés par des contributions mises en recouvrement auprès des États membres pour un montant de 507 millions de dollars.
4. À titre exceptionnel, l'application des dispositions pertinentes de l'article 5.1 du Règlement financier sera suspendue pendant une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, compte tenu de la nécessité de financer une partie des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire à l'aide du solde des crédits du budget ordinaire non utilisés au titre du 38 C/5, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 2, alinéa (a) (ii).

Crédits additionnels au titre du budget du Programme ordinaire

5. La Directrice générale est autorisée à accepter et à ajouter aux crédits du budget du Programme ordinaire approuvés au paragraphe 2 ci-dessus des contributions volontaires, y compris celles mentionnées à l'alinéa (a) (ii), donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier, et conformément au document 40 C/5. La Directrice générale fournit par écrit au Conseil exécutif des informations à ce sujet à la session qui suit cette opération. En outre, la Directrice générale est autorisée à reporter sur l'exercice budgétaire suivant tout solde non utilisé au titre de ces crédits additionnels.

Engagements budgétaires

6. S'agissant des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, la Directrice générale est autorisée, pendant l'exercice financier allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, à contracter des engagements comme suit :
 - (a) dans la limite des montants autorisés au paragraphe 2 (a) ci-dessus pour des revenus attendus de 518 millions de dollars ;
 - (b) conformément à l'article 4 du Règlement financier, les crédits correspondants aux engagements budgétaires relatifs au budget du Programme ordinaire du 40 C/5 (2020-2021) contractés avant le 31 décembre 2021 et qui doivent être exécutés pendant l'année civile (2022) qui suit la fin de l'exercice financier restent utilisables et valables pendant ladite année civile (2022).
7. S'agissant des programmes extrabudgétaires, la Directrice générale est autorisée à recevoir, en dehors des contributions mises en recouvrement auprès des États membres, des fonds destinés à l'exécution de programmes et de projets conformes aux objectifs, aux politiques et aux activités de l'Organisation, en adéquation avec le 39 C/5, et à engager des dépenses et effectuer des paiements pour de telles activités conformément aux règlements de l'Organisation et aux accords conclus avec les sources de financement.

Ajustements budgétaires et virements de crédits entre articles budgétaires

8. En ce qui concerne les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire :
 - (a) pour couvrir les augmentations des coûts de personnel, les hausses des coûts des biens et services et les ajustements techniques, ainsi que les besoins supplémentaires qui pourraient survenir pendant l'exercice financier 2020-2021, la Directrice générale est autorisée à opérer, avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre V du budget du Programme ordinaire (Augmentations prévisibles des coûts et imprévus) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à IV du budget ;
 - (b) la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires liés au Programme ordinaire, dans la limite de 5 % des crédits initialement ouverts au titre du budget du Programme ordinaire pour l'article budgétaire à partir duquel le virement est effectué. La Directrice générale fournit par écrit au Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés. Cette modalité visera en particulier à assurer la flexibilité nécessaire à la mise en œuvre des activités à caractère intersectoriel. Si les virements de crédits entre articles budgétaires excèdent la limite de 5 % des crédits initialement ouverts au titre du budget du Programme ordinaire, la Directrice générale doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif.
9. En ce qui concerne le Compte spécial pour les frais de gestion, la Directrice générale est autorisée à :
 - (a) virer sur le Compte spécial pour les frais de gestion les montants approuvés par la Conférence générale pour les frais de gestion au titre du budget du Programme ordinaire de l'Organisation ;

- (b) opérer des virements de crédits du Titre V du budget vers le Compte spécial pour les frais de gestion, dans la mesure où ces virements se rapportent aux fonctions de gestion ;
- (c) augmenter les crédits budgétaires jusqu'à 2 % du montant total du budget approuvé pour les frais de gestion, en fournissant par écrit au Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur ces augmentations et les raisons qui les ont motivées. Si ces augmentations excèdent la limite de 2 %, la Directrice générale doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif.

Effectifs

- 10. Les postes établis par classe prévus pour l'exercice 2020-2021 sont récapitulés à l'annexe II du document 40 C/5. La Directrice générale soumet au Conseil exécutif, pour approbation préalable, toute modification qu'elle envisage d'apporter à cette annexe en ce qui concerne le nombre total de postes de classe D-1 ou de rang supérieur.
- 11. Conformément aux statuts et règlements particuliers régissant ces organismes, des postes peuvent être établis au Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE), à l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE), à l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), à l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), à l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), à l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), à l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP), au Centre international de physique théorique (CIPT) et à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Ces postes ne sont pas inclus dans le tableau qui figure à l'annexe II du document 40 C/5.

Fluctuations monétaires

- 12. Les estimations concernant le budget du Programme ordinaire ont été calculées au taux de change de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis. Les recettes et les dépenses du budget encaissées et encourues en euros seront enregistrées en utilisant le taux de change opérationnel des Nations Unies. Les écarts découlant du recours à ces deux bases différentes pour le budget et pour les comptes seront indiqués dans les états de rapprochement/comparaison des états financiers.

Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 2020-2021

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 523,6 M\$

La Conférence générale, réunie en sa 40^e session, décide de ce qui suit :

- 1. Pour l'exercice financier 2020-2021, le cadre budgétaire intégré d'un montant de 1 318 115 300 dollars, toutes sources de financement confondues, se répartit comme suit :

Pour le cadre budgétaire intégré qui inclut les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour un montant de 523 647 000 dollars

Article budgétaire

Article budgétaire	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION	
A. Organes directeurs	10 645 500
B. Direction (Direction générale ; Évaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques ; Éthique)	22 252 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	27 726 800
TOTAL, TITRE I	60 625 100

Article budgétaire

		\$
TITRE II – PROGRAMME ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME		
A. Programmes		
Grand programme I – Éducation		444 421 100
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles		156 107 600
Commission océanographique intergouvernementale		26 536 300
Grand programme III – Sciences sociales et humaines		68 401 900
Grand programme IV – Culture		221 036 800
Grand programme V – Communication et information		51 342 600
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)		29 393 800
Gestion des bureaux hors Siège		89 762 400
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège		–
	Total, Titre II.A	1 087 002 500
B. Services liés au programme		
1. Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures		16 862 400
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres		1 916 300
3. Planification stratégique		11 592 400
4. Information du public		13 522 800
	Total, Titre II.B	43 893 900
C. Information du public		13 448 000
	TOTAL, TITRE II	1 144 344 400
TITRE III – SERVICES INTERNES		
Secteur de l'administration et du management		140 344 800
<i>(Bureau de l'ADG ; Gestion des ressources humaines ; Gestion financière ; Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents ; Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation ; Infrastructure et opérations TIC ; Gestion de la sécurité et de la sûreté)</i>		
	TOTAL, TITRE III	140 344 800
	TOTAL, TITRES I-III	1 345 314 300
Réserve pour les ajustements d'effectifs		1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)		3 314 800
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE		4 747 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS		4 472 500
	TOTAL, TITRES I-V	1 358 848 900
	Compensation relative au recouvrement des coûts de gestion sur les contributions volontaires	(28 374 400)
	Compensation relative à la facturation interne estimée pour les Fonds générateurs de recettes	(12 359 200)
	BUDGET TOTAL NET	1 318 115 300

2. Le cadre budgétaire intégré susmentionné sera financé par :

- (a) des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, d'un montant de 523 647 000 dollars, comprenant les contributions mises en recouvrement auprès des États membres ;
- (b) des fonds extrabudgétaires d'un montant de 794 468 300 dollars provenant du Compte spécial pour les frais de gestion, des fonds générateurs de recettes et des contributions volontaires, étant entendu que les montants correspondant à ces fonds extrabudgétaires sont provisoires et doivent être financés par la mobilisation de ressources en adéquation avec le 40 C/5.

Contributions mises en recouvrement auprès des États membres

3. Conformément aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, les crédits ouverts autorisés au titre du budget du Programme ordinaire seront financés par des contributions mises en recouvrement auprès des États membres pour un montant de 523 647 000 dollars.

Crédits additionnels au titre du budget du Programme ordinaire

4. La Directrice générale est autorisée à accepter et à ajouter aux crédits du budget du Programme ordinaire approuvés au paragraphe 2 ci-dessus des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier, et conformément au document 40 C/5. La Directrice générale fournit par écrit au Conseil exécutif des informations à ce sujet à la session qui suit cette opération. En outre, la Directrice générale est autorisée à reporter sur l'exercice budgétaire suivant tout solde non utilisé au titre de ces crédits additionnels.

Engagements budgétaires

5. S'agissant des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, la Directrice générale est autorisée, pendant l'exercice financier allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, à contracter des engagements comme suit :
 - (a) dans la limite des montants autorisés au paragraphe 2 (a) ci-dessus pour des revenus attendus de 523 647 000 dollars ;
 - (b) conformément à l'article 4 du Règlement financier, les crédits correspondants aux engagements budgétaires relatifs au budget du Programme ordinaire du 40 C/5 (2020-2021) contractés avant le 31 décembre 2021 et qui doivent être exécutés pendant l'année civile (2022) qui suit la fin de l'exercice financier restent utilisables et valables pendant ladite année civile (2022).
6. S'agissant des programmes extrabudgétaires, la Directrice générale est autorisée à recevoir, en dehors des contributions mises en recouvrement auprès des États membres, des fonds destinés à l'exécution de programmes et de projets conformes aux objectifs, aux politiques et aux activités de l'Organisation, en adéquation avec le 39 C/5, et à engager des dépenses et effectuer des paiements pour de telles activités conformément aux règlements de l'Organisation et aux accords conclus avec les sources de financement.

Ajustements budgétaires et virements de crédits entre articles budgétaires

7. En ce qui concerne les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire :
 - (a) pour couvrir les augmentations des coûts de personnel, les hausses des coûts des biens et services et les ajustements techniques, ainsi que les besoins supplémentaires qui pourraient survenir pendant l'exercice financier 2020-2021, la Directrice générale est autorisée à opérer, avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre V du budget du Programme ordinaire (Augmentations prévisibles des coûts et imprévus) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à IV du budget ;
 - (b) la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires liés au Programme ordinaire, dans la limite de 5 % des crédits initialement ouverts au titre du budget du Programme ordinaire pour l'article budgétaire à partir duquel le virement est effectué. La Directrice générale fournit par écrit au Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés. Cette modalité visera en particulier à assurer la flexibilité nécessaire à la mise en œuvre des activités à caractère intersectoriel. Si les virements de

crédits entre articles budgétaires excèdent la limite de 5 % des crédits initialement ouverts au titre du budget du Programme ordinaire, la Directrice générale doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif.

8. En ce qui concerne le Compte spécial pour les frais de gestion, la Directrice générale est autorisée à :
- (a) virer sur le Compte spécial pour les frais de gestion les montants approuvés par la Conférence générale pour les frais de gestion au titre du budget du Programme ordinaire de l'Organisation ;
 - (b) opérer des virements de crédits du Titre V du budget vers le Compte spécial pour les frais de gestion, dans la mesure où ces virements se rapportent aux fonctions de gestion ;
 - (c) augmenter les crédits budgétaires jusqu'à 2 % du montant total du budget approuvé pour les frais de gestion, en fournissant par écrit au Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur ces augmentations et les raisons qui les ont motivées. Si ces augmentations excèdent la limite de 2 %, la Directrice générale doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif.

Effectifs

9. Les postes établis par classe prévus pour l'exercice 2020-2021 sont récapitulés à l'annexe II du document 40 C/5. La Directrice générale soumet au Conseil exécutif, pour approbation préalable, toute modification qu'elle envisage d'apporter à cette annexe en ce qui concerne le nombre total de postes de classe D-1 ou de rang supérieur.
10. Conformément aux statuts et règlements particuliers régissant ces organismes, des postes peuvent être établis au Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE), à l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ), à l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), à l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), à l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), à l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), à l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP), au Centre international de physique théorique (CIPT) et à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Ces postes ne sont pas inclus dans le tableau qui figure à l'annexe II du document 40 C/5.

Fluctuations monétaires

11. Les estimations concernant le budget du Programme ordinaire ont été calculées au taux de change de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis. Les recettes et les dépenses du budget encaissées et encourues en euros seront enregistrées en utilisant le taux de change opérationnel des Nations Unies. Les écarts découlant du recours à ces deux bases différentes pour le budget et pour les comptes seront indiqués dans les états de rapprochement/comparaison des états financiers.

Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 2020-2021

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

La Conférence générale, réunie en sa 40^e session, décide de ce qui suit :

- Pour l'exercice financier 2020-2021, le cadre budgétaire intégré d'un montant de 1 329 115 300 dollars, toutes sources de financement confondues, se répartit comme suit :

Pour le cadre budgétaire intégré qui inclut les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour un montant de 534 647 000 dollars

Article budgétaire

		\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION		
A.	Organes directeurs	10 687 300
B.	Direction <i>(Direction générale ; Évaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques ; Éthique)</i>	22 513 100
C.	Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	27 726 800
TOTAL, TITRE I		60 927 200
TITRE II – PROGRAMME ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME		
A.	Programmes	
	Grand programme I – Éducation	446 730 800
	Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	157 182 300
	Commission océanographique intergouvernementale	26 835 700
	Grand programme III – Sciences sociales et humaines	69 115 200
	Grand programme IV – Culture	221 626 600
	Grand programme V – Communication et information	52 019 700
	Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	29 621 700
	Gestion des bureaux hors Siège	91 518 900
	Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	500 000
Total, Titre II.A		1 095 150 900
B.	Services liés au programme	
1.	Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures	16 928 000
2.	Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	1 924 300
3.	Planification stratégique	11 592 400
4.	Information du public	13 560 100
Total, Titre II.B		44 004 800
C.	Information du public	13 503 800
TOTAL, TITRE II		1 152 659 500
TITRE III – SERVICES INTERNES		
	Secteur de l'administration et du management	142 698 500
	<i>(Bureau de l'ADG ; Gestion des ressources humaines ; Gestion financière ; Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents ; Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation ; Infrastructure et opérations TIC ; Gestion de la sécurité et de la sûreté)</i>	
TOTAL, TITRE III		142 698 500
TOTAL, TITRES I-III		1 356 285 200

Article budgétaire	\$
Réserve pour les ajustements d'effectifs	1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	3 325 300
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	4 747 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS	4 491 100
TOTAL, TITRES I-V	1 369 848 900
Compensation relative au recouvrement des coûts de gestion sur les contributions volontaires	(28 374 400)
Compensation relative à la facturation interne estimée pour les Fonds générateurs de recettes	(12 359 200)
BUDGET TOTAL NET	1 329 115 300

2. Le cadre budgétaire intégré susmentionné sera financé par :
- (a) des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, d'un montant de 534 647 000 dollars, comprenant :
 - (i) les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, d'un montant de 523 647 000 dollars ;
 - (ii) des crédits additionnels d'un montant de 11 millions de dollars provenant du solde des crédits du budget ordinaire non utilisés au titre du 38 C/5 ;
 - (b) des fonds extrabudgétaires d'un montant de 794 468 300 dollars provenant du Compte spécial pour les frais de gestion, des fonds générateurs de recettes et des contributions volontaires, étant entendu que les montants correspondant à ces fonds extrabudgétaires sont provisoires et doivent être financés par la mobilisation de ressources en adéquation avec le 40 C/5.

Contributions mises en recouvrement auprès des États membres

3. Conformément aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, les crédits ouverts autorisés au titre du budget du Programme ordinaire seront financés par des contributions mises en recouvrement auprès des États membres pour un montant de 523 647 000 dollars.
4. À titre exceptionnel, l'application des dispositions pertinentes de l'article 5.1 du Règlement financier sera suspendue pendant une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, compte tenu de la nécessité de financer une partie des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire à l'aide du solde des crédits du budget ordinaire non utilisés au titre du 38 C/5, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 2, alinéa (a) (ii).

Crédits additionnels au titre du budget du Programme ordinaire

5. La Directrice générale est autorisée à accepter et à ajouter aux crédits du budget du Programme ordinaire approuvés au paragraphe 2 ci-dessus des contributions volontaires, y compris celles mentionnées à l'alinéa (a) (ii), donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier, et conformément au document 40 C/5. La Directrice générale fournit par écrit au Conseil exécutif des informations à ce sujet à la session qui suit cette opération. En outre, la Directrice générale est autorisée à reporter sur l'exercice budgétaire suivant tout solde non utilisé au titre de ces crédits additionnels.

Engagements budgétaires

6. S'agissant des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, la Directrice générale est autorisée, pendant l'exercice financier allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, à contracter des engagements comme suit :
 - (a) dans la limite des montants autorisés au paragraphe 2 (a) ci-dessus pour des revenus attendus de 534 647 000 dollars ;
 - (b) conformément à l'article 4 du Règlement financier, les crédits correspondants aux engagements budgétaires relatifs au budget du Programme ordinaire du 40 C/5 (2020-2021) contractés avant le 31 décembre 2021 et qui doivent être exécutés pendant l'année civile (2022) qui suit la fin de l'exercice financier restent utilisables et valables pendant ladite année civile (2022).
7. S'agissant des programmes extrabudgétaires, la Directrice générale est autorisée à recevoir, en dehors des contributions mises en recouvrement auprès des États membres, des fonds destinés à l'exécution de programmes et de projets conformes aux objectifs, aux politiques et aux activités de l'Organisation, en adéquation avec le 39 C/5, et à engager des dépenses et effectuer des paiements pour de telles activités conformément aux règlements de l'Organisation et aux accords conclus avec les sources de financement.

Ajustements budgétaires et virements de crédits entre articles budgétaires

8. En ce qui concerne les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire :
 - (a) pour couvrir les augmentations des coûts de personnel, les hausses des coûts des biens et services et les ajustements techniques, ainsi que les besoins supplémentaires qui pourraient survenir pendant l'exercice financier 2020-2021, la Directrice générale est autorisée à opérer, avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre V du budget du Programme ordinaire (Augmentations prévisibles des coûts et imprévus) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à IV du budget ;
 - (b) la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires liés au Programme ordinaire, dans la limite de 5 % des crédits initialement ouverts au titre du budget du Programme ordinaire pour l'article budgétaire à partir duquel le virement est effectué. La Directrice générale fournit par écrit au Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés. Cette modalité visera en particulier à assurer la flexibilité nécessaire à la mise en œuvre des activités à caractère intersectoriel. Si les virements de crédits entre articles budgétaires excèdent la limite de 5 % des crédits initialement ouverts au titre du budget du Programme ordinaire, la Directrice générale doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif.
9. En ce qui concerne le Compte spécial pour les frais de gestion, la Directrice générale est autorisée à :
 - (a) virer sur le Compte spécial pour les frais de gestion les montants approuvés par la Conférence générale pour les frais de gestion au titre du budget du Programme ordinaire de l'Organisation ;
 - (b) opérer des virements de crédits du Titre V du budget vers le Compte spécial pour les frais de gestion, dans la mesure où ces virements se rapportent aux fonctions de gestion ;
 - (c) augmenter les crédits budgétaires jusqu'à 2 % du montant total du budget approuvé pour les frais de gestion, en fournissant par écrit au Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur ces augmentations et les raisons qui les ont motivées. Si ces augmentations excèdent la limite de 2 %, la Directrice générale doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif.

Effectifs

10. Les postes établis par classe prévus pour l'exercice 2020-2021 sont récapitulés à l'annexe II du document 40 C/5. La Directrice générale soumet au Conseil exécutif, pour approbation préalable, toute modification qu'elle envisage d'apporter à cette annexe en ce qui concerne le nombre total de postes de classe D-1 ou de rang supérieur.
11. Conformément aux statuts et règlements particuliers régissant ces organismes, des postes peuvent être établis au Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE), à l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ), à l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), à l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), à l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), à l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), à l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP), au Centre international de physique théorique (CIPT) et à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Ces postes ne sont pas inclus dans le tableau qui figure à l'annexe II du document 40 C/5.

Fluctuations monétaires

12. Les estimations concernant le budget du Programme ordinaire ont été calculées au taux de change de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis. Les recettes et les dépenses du budget encaissées et encourues en euros seront enregistrées en utilisant le taux de change opérationnel des Nations Unies. Les écarts découlant du recours à ces deux bases différentes pour le budget et pour les comptes seront indiqués dans les états de rapprochement/comparaison des états financiers.

Projets de résolution



Politique générale et Direction

00100

Projet de résolution pour la Politique générale et la Direction

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :

- (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2020-2021, du plan d'action ci-après pour la Politique générale et la Direction :
 - (i) organiser, avec le meilleur rapport coût-efficacité, les 40^e et 41^e sessions de la Conférence générale (octobre-novembre 2019 et 2021) et huit à dix sessions ordinaires du Conseil exécutif ;
 - (ii) assurer le fonctionnement de la Direction générale et du Bureau exécutif de la Directrice générale, ainsi que des unités qui constituent la Direction de l'Organisation ;
 - (iii) contribuer aux dépenses de fonctionnement des mécanismes communs du système des Nations Unies ;
- (b) à allouer à cette fin, pour la période 2020-2021, au titre de l'ensemble des sources de financement du budget intégré, un montant de :
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 507 ou 518 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 56 053 700 dollars ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 60 625 100 dollars ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 60 927 200 dollars ;

2. *Prie* la Directrice générale :

- (a) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Organes directeurs

- (1) Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement de la Conférence générale ;
- (2) Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement du Conseil exécutif ;

Direction générale et Bureau exécutif

- (3) Maintien de la pertinence et de l'impact de l'UNESCO grâce à un leadership stratégique et à un engagement effectif auprès des États membres et des parties prenantes ;

Évaluation et audit

- (4) Renforcement des pratiques de l'UNESCO en matière de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques, par le biais de recommandations pertinentes issues des audits et des activités de conseil, afin de permettre la réalisation systématique des objectifs approuvés, d'améliorer l'exécution du programme et d'accroître la confiance dont bénéficie l'Organisation ;
- (5) Renforcement de la prise de décisions fondées sur des données factuelles, de l'apprentissage organisationnel, de la responsabilité en matière de résultats et de l'efficacité des programmes, grâce à l'utilisation des résultats des évaluations et à l'application des recommandations qui en découlent ;
- (6) Renforcement de l'obligation redditionnelle et du respect des règles et règlements de l'UNESCO ;

Normes internationales et affaires juridiques

- (7) Gestion de l'Organisation et mise en œuvre du programme dans le respect des règles et règlements ;

Éthique

- (8) Soutien à l'Organisation dans la mise en place et le maintien d'un environnement de travail respectueux de l'éthique.

01000

Projet de résolution pour le grand programme I – Éducation

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :

- (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2020-2021, du plan d'action pour le grand programme I (adopté par la résolution 39 C/2) articulé autour des trois objectifs stratégiques ci-après et des deux axes d'action correspondants, en s'inspirant des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier de l'ODD 4 – Éducation 2030, pour « assurer à tous une éducation équitable et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » ; soutenir les pays dans la réalisation de l'ODD 4 – Éducation 2030 ; et s'acquitter de la mission confiée à l'UNESCO par la communauté internationale de mener la coordination de l'agenda et d'examiner/suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) relatif à l'éducation convenu au niveau international ;
- (b) à contribuer aux priorités globales de l'Organisation pour promouvoir l'égalité des genres et répondre aux besoins de l'Afrique, en prêtant une attention particulière aux pays les moins avancés (PMA) et aux petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que répondre aux besoins des jeunes et atteindre les exclus et les groupes sociaux les plus vulnérables, en reconnaissance du rôle de l'éducation dans la promotion de transformations sociales positives, de l'inclusion sociale et du dialogue interculturel, afin de :

Objectif stratégique 1 : Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité

Objectif stratégique 2 : Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables

- (i) aider les États membres à réaliser l'ODD 4 – Éducation 2030 au niveau national : en développant des systèmes éducatifs qui permettent l'autonomisation par l'apprentissage, qui créent des parcours exhaustifs et flexibles, associant l'apprentissage formel, non formel et informel et qui soient axés sur le concept d'apprentissage tout au long de la vie en tant que principe fondamental d'une réforme globale et sectorielle de l'éducation et réponse aux nouveaux défis socioéconomiques ; en procurant aux enfants, aux jeunes et aux adultes les connaissances, les compétences et les valeurs dont ils ont besoin pour devenir des citoyens éclairés, responsables et actifs, trouver un emploi décent et contribuer à une croissance durable et à des sociétés pacifiques ; en remédiant à la pénurie aiguë d'enseignants qualifiés, en tant que stratégie essentielle pour améliorer la qualité de l'éducation ; en prêtant une attention particulière à la promotion de l'éducation des

filles et des femmes ; en offrant des possibilités d'éducation de qualité aux populations vulnérables, notamment aux personnes handicapées et aux populations en situation de crise ; en mettant à profit le potentiel des technologies de l'information et de la communication et les nouveaux modes d'apprentissage dans l'éducation ; en maintenant une approche holistique de l'éducation, tout en donnant la priorité à quatre domaines – politiques et planification sectorielles, alphabétisation, enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP) et enseignants ;

Objectif stratégique 3 : Conduire et coordonner l'agenda Éducation 2030

- (ii) conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030 aux niveaux mondial et régional selon deux axes de travail : premièrement, faciliter la coordination mondiale et régionale dans le cadre de l'évolution de la structure de gouvernance mondiale de l'éducation ; nouer et consolider des partenariats avec d'autres institutions du système des Nations Unies, des organisations internationales et la société civile ; et mener un plaidoyer de haut niveau en faveur de l'agenda Éducation 2030 ; deuxièmement, examiner et suivre l'application de l'ODD 4 – Éducation 2030 et exercer une fonction d'observatoire mondial de l'agenda Éducation 2030 par le biais de la recherche et de la prospective pour orienter les politiques mondiales et éclairer le dialogue sur l'avenir de l'éducation ;
- (c) à allouer à cette fin, pour la période 2020-2021, au titre de l'ensemble des sources de financement du budget intégré, un montant de :
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 507 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 440 564 200 dollars, dont 93 296 200 dollars à allouer aux sept instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 518 ou 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 444 421 100 dollars, dont 95 293 000 dollars à allouer aux sept instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 446 730 800 dollars, dont 95 293 000 dollars à allouer aux sept instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation ;

2. Prie la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les objectifs globaux définis pour les deux priorités globales – Afrique et Égalité des genres – en ce qui concerne le grand programme I soient eux aussi pleinement atteints ;
- (b) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4

- (1) Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie (contribution aux cibles ODD 4.1 et 4.2) ;
- (2) Mise en place de systèmes d'EFTP équitables et réactifs pour doter les jeunes et les adultes, femmes et hommes, des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un

travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie (contribution aux cibles ODD 4.3, 4.4 et 8.6) ;

- (3) Amélioration des politiques et des plans et mobilisation des efforts mondiaux destinés à consolider, développer – notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) – et contrôler l'acquisition des compétences fondamentales et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes, femmes et hommes (contribution à la cible ODD 4.6) ;
- (4) Amélioration des politiques et des capacités nationales afin d'accroître l'accès de tous, femmes et hommes, à un enseignement supérieur équitable, financièrement abordable et de qualité certifiée, ainsi que de promouvoir la reconnaissance des études (contribution à la cible ODD 4.3) ;
- (5) Élaboration et/ou mise en œuvre de politiques nationales relatives aux enseignants et amélioration des programmes de formation des enseignants pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés (contribution aux cibles ODD 4.c, 4.1 et 4.2) ;
- (6) Renforcement des capacités nationales dans le but de doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et agir en tant que citoyens du monde responsables (contribution aux cibles ODD 4.7, 4.a, 12.8 et 13.3 ainsi qu'à l'ODD 3) ;
- (7) Renforcement des capacités nationales pour apporter une réponse globale à la question de l'égalité des genres dans les systèmes éducatifs nationaux (contribution à la cible ODD 4.5 et à l'ODD 5) ;
- (8) Développement des possibilités d'apprentissage pour les personnes en situations de vulnérabilité, une attention particulière étant portée aux populations touchées par une crise, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants, ainsi que les personnes ayant des difficultés pour apprendre, y compris des handicaps (contribution aux cibles ODD 4.5 et 4.a) ;

Axe d'action 2 : Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030

- (9) Coordination effective de l'ODD 4 – Éducation 2030 grâce au leadership et au mandat de l'UNESCO à l'échelle mondiale (contribution aux ODD 4 et 17) ;
 - (10) Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4 (contribution aux ODD 4 et 17) ;
- (c) d'inclure dans le Rapport stratégique sur les résultats (SRR) portant sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale un examen des axes d'action et de leurs résultats escomptés, y compris d'éventuelles propositions concernant leur maintien, leur réorientation ou leur suppression, ou des stratégies de sortie, toutes fondées sur des critères d'évaluation clairs et, le cas échéant, sur les évaluations et audits du Service d'évaluation et d'audit (IOS), et de présenter cet examen au Conseil exécutif à sa 209^e session ;
 - (d) d'élaborer un rapport sur la mobilisation de ressources, y compris une analyse de l'ensemble des activités de mobilisation stratégique de ressources menées par l'UNESCO, et de le présenter au Conseil exécutif à sa 209^e session.

Projets de résolution pour les instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation

01100

Projet de résolution pour le Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) pour l'exercice biennal 2018-2019,

Reconnaissant l'importance de maintenir l'autonomie fonctionnelle du BIE afin que celui-ci puisse fournir des services aux États membres de manière proactive, souple, efficace et efficiente, en temps voulu et dans la durée,

Se félicitant de l'application de la stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO pour les curriculums et les questions connexes, adoptée à la 36^e session de la Conférence générale (résolution 36 C/10), ainsi que des efforts concertés accomplis pour asseoir durablement ce statut de centre d'excellence,

1. *Souligne* la contribution spécialisée du BIE à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents et des domaines thématiques du grand programme I, notamment en ce qui concerne le curriculum, l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation, ainsi que l'environnement systémique permettant la mise en œuvre effective des curriculums, par :
 - (a) la mise en œuvre de cours de formation accrédités par des établissements universitaires, spécialement adaptés aux responsables et praticiens des curriculums, ainsi que l'élaboration d'outils didactiques et de matériels de formation sur mesure ;
 - (b) l'extension de l'assistance technique et des conseils fournis aux organismes et spécialistes nationaux chargés des curriculums dans les États membres ;
 - (c) la consolidation de sa base de connaissances relative aux curriculums, ainsi que de ses capacités de gestion et de diffusion des connaissances ;
 - (d) le renforcement de ses fonctions d'autorité intellectuelle, de courtier du savoir et de centre d'échange d'informations en matière de recherche de pointe sur la pertinence pour l'élaboration des curriculums, les sciences de l'apprentissage et l'évaluation ;
 - (e) la facilitation du dialogue international sur les politiques reposant sur des éléments factuels, ainsi que des interventions, en vue de promouvoir une éducation de qualité équitable et inclusive pour tous ;
 - (f) le renforcement de la fonction normative à l'échelle mondiale s'agissant des curriculums et questions connexes et la mise en place du Réseau mondial du curriculum chargé de valider et de reconnaître les instruments normatifs qui définiront l'orientation future des curriculums ;
2. *Prie* le Conseil du BIE, agissant conformément aux Statuts du Bureau et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget du BIE :

- (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités du BIE restent conformes aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux axes d'action et résultats escomptés du grand programme I ;
 - (b) d'appuyer les initiatives fondamentales du BIE afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I tels qu'énumérés au paragraphe 6 ci-après ;
 - (c) de renforcer la collaboration avec la Directrice générale en vue de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le BIE puisse continuer d'accomplir son mandat en tant que centre d'excellence pour les curriculums et les questions connexes ;
3. *Note que*, pour la période 2020-2021, le budget intégré pour le BIE s'élève à :
- dans le cas d'un scénario budgétaire de 507 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 13 502 700 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 3 502 700 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 518, 523,6 ou 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 14 048 100 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 4 048 100 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;
4. *Exprime sa gratitude* aux Gouvernements du Nigéria, des Seychelles et de la Suisse et aux autres organismes et institutions qui ont contribué intellectuellement ou financièrement aux activités du BIE, et les invite à maintenir leur soutien en 2020-2021 et au-delà ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à la mise en œuvre et au développement efficaces des activités du BIE au service des États membres, conformément à son mandat en tant que centre d'excellence pour les curriculums et les questions connexes, aux axes d'action et résultats escomptés du grand programme I, et aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021 ;
6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution du BIE à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
- (a) Amélioration des politiques et plans éducatifs nationaux dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité grâce à une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie (contribution aux cibles ODD 4.1 et 4.2) (Axe d'action 1 – résultat escompté 1) ;
 - (b) Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4 (contribution aux ODD 4 et 17) (Axe d'action 2 – résultat escompté 10).

Projet de résolution pour l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE) pour l'exercice biennal 2018-2019,

Reconnaissant l'importance de maintenir l'autonomie fonctionnelle de l'IIPE afin qu'il puisse fournir des services aux États membres de manière proactive, souple, efficace et efficiente, en temps voulu et dans la durée,

Reconnaissant également le rôle majeur de l'IIPE dans la mise en œuvre du grand programme I,

1. *Prie* le Conseil d'administration de l'IIPE, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2020-2021 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'IIPE correspondent aux objectifs stratégiques et aux priorités et résultats escomptés du grand programme I ;
 - (b) de renforcer les capacités des États membres pour la planification, la gestion et l'administration des systèmes éducatifs ;
 - (c) de renforcer les programmes nationaux, sous-régionaux et interrégionaux de formation à la planification, à l'administration, à l'évaluation et au suivi de l'éducation, en coopération avec les autres instituts de catégorie 1 de l'UNESCO relatifs à l'éducation ainsi qu'avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et les bureaux hors Siège de l'Organisation ;
 - (d) d'effectuer des recherches et des études axées sur l'amélioration des connaissances dans les domaines de la planification et de l'administration de l'éducation, ainsi que sur la production, le partage et le transfert des connaissances et l'échange d'expériences et d'informations en matière de planification et d'administration de l'éducation entre les États membres ;
 - (e) de conduire des projets d'assistance technique dans son domaine de compétence dans les États membres ;
2. *Note* que, pour la période 2020-2021, le budget intégré pour l'IIPE s'élève à :
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 507 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 54 147 500 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 3 703 500 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 518, 523,6 ou 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 54 724 200 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 4 280 200 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;
3. *Exprime sa gratitude* aux États membres et aux organisations qui ont apporté un soutien aux activités de l'IIPE par des contributions volontaires ou au titre de contrats, ainsi qu'aux Gouvernements argentin et français, qui fournissent gracieusement à l'Institut ses locaux et en financent périodiquement l'entretien, et les invite à maintenir leur soutien en 2020-2021 et au-delà ;

4. *Demande instamment* aux États membres de verser, renouveler ou augmenter leurs contributions volontaires en vue de renforcer les activités de l'IIPE, conformément à l'article VIII de ses Statuts, de sorte que l'Institut, doté de ressources supplémentaires et des locaux mis à sa disposition par les Gouvernements français et argentin, puisse mieux répondre aux besoins des États membres en ce qui concerne les priorités du grand programme I et les objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021 ;
5. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'IIPE à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
 - (a) Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie (contribution aux cibles ODD 4.1 et 4.2) (Axe d'action 1 – résultat escompté 1) ;
 - (b) Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4 (contribution aux ODD 4 et 17) (Axe d'action 2 – résultat escompté 10).

Projet de résolution pour l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) pour l'exercice biennal 2018-2019,

Reconnaissant le rôle de l'UIL en tant que l'un des principaux instituts de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation et ses contributions aux fonctions de l'UNESCO (laboratoire d'idées, organisme normatif, centre d'échange d'informations, organisme de développement des capacités et catalyseur de la coopération internationale) dans ses domaines d'expertise, ainsi que les efforts qu'il déploie pour se repositionner en tant que centre d'excellence mondial pour l'apprentissage tout au long de la vie sur la scène internationale de l'éducation,

Reconnaissant également l'importance de maintenir l'autonomie fonctionnelle de l'UIL pour faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres de manière proactive, souple, efficace et efficiente, en temps voulu et dans la durée,

Reconnaissant en outre l'importance du concept fondamental d'apprentissage tout au long de la vie pour le grand programme I de l'UNESCO, et *réaffirmant* l'engagement en faveur du Cadre d'action de Belém adopté à la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI),

1. *Souligne* et apprécie l'importante contribution de l'UIL à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents et des priorités du grand programme I, notamment en ce qui concerne la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous par des activités de plaidoyer, le développement des capacités, la recherche et la constitution de réseaux, l'accent étant mis sur les politiques et les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie, l'alphabétisation et les compétences de base, ainsi que sur l'apprentissage et la formation des adultes ;
2. *Prie* le Conseil d'administration de l'UIL, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'UIL pour 2020-2021 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'UIL correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux priorités et aux axes d'action du grand programme I ;
 - (b) de consolider et développer les programmes de l'UIL afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I tels qu'énumérés au paragraphe 6 ci-après ;
 - (c) d'accroître les capacités de l'Institut en tant que centre d'excellence mondial pour l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que ses responsabilités particulières en matière d'alphabétisation et d'apprentissage et d'éducation des adultes ;
 - (d) de prendre les mesures requises pour donner effet au Cadre d'action de Belém et en suivre l'application ;
 - (e) de continuer de s'employer, avec la Directrice générale, à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que l'UIL puisse s'acquitter de sa mission ;

3. *Note* que, pour la période 2020-2021, le budget intégré pour l'UIL s'élève à :
- dans le cas d'un scénario budgétaire de 507 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 9 366 200 dollars, et *autorise la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1 356 200 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;*
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 518, 523,6 ou 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 9 577 400 dollars, et *autorise la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1 567 400 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;*
4. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement allemand pour le soutien constant qu'il apporte à l'UIL sous la forme d'une importante contribution financière et de la mise à disposition gracieuse de ses locaux, ainsi qu'aux États membres et aux organisations, en particulier la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), le Gouvernement norvégien et le Gouvernement fédéral du Nigéria, qui ont contribué intellectuellement et financièrement aux activités de l'UIL, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2020-2021 et au-delà ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur appui financier et de fournir d'autres contributions appropriées pour que l'UIL puisse répondre aux priorités du grand programme I et aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021 ;
6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution du BIE à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
- (a) Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie (contribution aux cibles ODD 4.1 et 4.2) (Axe d'action 1 – résultat escompté 1) ;
 - (b) Amélioration des politiques et plans et mobilisation des efforts mondiaux destinés à consolider, développer – notamment grâce aux TIC – et contrôler l'acquisition des compétences fondamentales et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes, femmes et hommes (contribution à la cible ODD 4.6) (Axe d'action 1 – résultat escompté 3) ;
 - (b) Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4 (contribution aux ODD 4 et 17) (Axe d'action 2 – résultat escompté 10).

Projet de résolution pour l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) pour l'exercice biennal 2018-2019,

Se félicitant de l'évolution positive qui a fait de l'ITIE un centre de recherche de pointe et de promotion des politiques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) en matière d'éducation au cours de l'exercice biennal, et *reconnaissant* l'importance de maintenir l'autonomie fonctionnelle de l'Institut pour faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

1. *Souligne et apprécie* l'importante contribution de l'ITIE à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents de l'UNESCO et des priorités du grand programme I, notamment en ce qui concerne le plaidoyer sur les politiques, le renforcement des capacités et les services relatifs aux connaissances en matière de TIC dans l'éducation, par :
 - (a) la recherche sur les politiques fondée sur des éléments factuels, les études analytiques, et la collecte et la diffusion des meilleures pratiques concernant l'utilisation des TIC au service de l'éducation ;
 - (b) l'offre d'une assistance technique ainsi que le partage d'informations et de connaissances relatifs à l'application des TIC dans l'éducation, l'accent étant mis sur les enseignants et sur le contenu numérique des programmes d'enseignement ;
2. *Prie* le Conseil d'administration de l'ITIE, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'ITIE pour 2020-2021 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'ITIE correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux priorités et axes d'action du grand programme I ;
 - (b) de continuer de s'employer, avec la Directrice générale, à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que l'ITIE puisse s'acquitter de sa mission ;
3. *Note* que, pour la période 2020-2021, le budget intégré pour l'ITIE s'élève à :
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 507 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 2 011 900 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 620 900 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 518, 523,6 ou 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 2 108 600 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 717 600 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;

4. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement de la Fédération de Russie pour sa contribution financière et la mise à disposition gracieuse de locaux, ainsi qu'aux États membres et aux organisations qui ont soutenu les activités de l'Institut sur les plans intellectuel et financier, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2020-2021 et au-delà ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à l'exécution efficace des activités de l'ITIE au service des États membres, conformément à la mission de l'Institut, de sorte qu'il puisse mieux répondre aux priorités du grand programme I ;
6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'ITIE à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I ci-dessous :
 - (a) Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie (contribution aux cibles ODD 4.1 et 4.2) (Axe d'action 1 – résultat escompté 1) ;
 - (b) Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4 (contribution aux ODD 4 et 17) (Axe d'action 2 – résultat escompté 10).

Projet de résolution pour l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) pour l'exercice biennal 2018-2019,

Reconnaissant l'importance de maintenir l'autonomie fonctionnelle de l'IIRCA afin qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

Reconnaissant également le rôle majeur joué par les enseignants pour ce qui est d'offrir une éducation de qualité et de répondre aux besoins des États membres, en particulier en Afrique, qui sont soucieux de développer les capacités nationales pour former, retenir et gérer des enseignants de qualité,

1. *Recommande* que l'IIRCA joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre des activités du grand programme I en faveur de la priorité globale Afrique ;
2. *Souligne et apprécie* l'importante contribution de l'IIRCA à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents de l'UNESCO et des priorités du grand programme I, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'éducation et le perfectionnement professionnel des enseignants, par :
 - (a) les activités de soutien axées à la fois sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques des enseignants efficaces, notamment dans le cadre de la Stratégie de l'UNESCO relative aux enseignants et de l'initiative de l'UNESCO concernant les enseignants, ainsi que d'autres outils de l'UNESCO visant à améliorer la qualité des programmes de formation des enseignants, des cadres de qualification, des analyses des questions relatives au genre et de la formation de formateurs d'enseignants – à tous les niveaux – à des méthodes de perfectionnement novatrices ;
 - (b) le renforcement des capacités des établissements de formation des enseignants s'agissant de la gestion et de l'assurance qualité, notamment en ce qui concerne les normes d'enseignement amélioré par les TIC, la planification des TIC dans les stratégies d'éducation, et l'élaboration de programmes de formation fondés sur les TIC et l'apprentissage ouvert et à distance ainsi que de programmes de perfectionnement en ligne des enseignants sanctionnés par un certificat ;
3. *Prie* le Conseil d'administration de l'IIRCA, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'IIRCA pour 2020-2021 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'IIRCA correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux priorités et axes d'action du grand programme I ;
 - (b) de consolider et développer les programmes et projets de l'IIRCA afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I tels qu'énumérés au paragraphe 7 ci-après ;
 - (c) de continuer de s'employer, avec la Directrice générale, à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que l'IIRCA puisse s'acquitter de sa mission ;

4. *Note* que, pour la période 2020-2021, le budget intégré pour l'IIRCA s'élève à :
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 507 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 3 714 000 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1 714 000 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 518, 523,6 ou 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 3 980 900 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1 980 900 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;
5. *Exprime sa gratitude* aux États membres et aux organisations qui ont contribué intellectuellement ou financièrement aux activités de l'IIRCA, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2020-2021 et au-delà ;
6. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à l'exécution efficace des activités de l'IIRCA au service des États membres, conformément à sa mission, aux priorités du grand programme I, aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021, et au plan stratégique de l'Institut pour 2014-2021 ;
7. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'IIRCA à la réalisation du résultat escompté suivant du grand programme I :
 - (a) Élaboration et/ou mise en œuvre de politiques nationales relatives aux enseignants et amélioration des programmes de formation des enseignants pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés (contribution aux cibles ODD 4.c, 4.1 et 4.2) (Axe d'action 1 – résultat escompté 5).

Projet de résolution pour l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) pour l'exercice biennal 2018-2019,

Reconnaissant l'importance de maintenir l'autonomie fonctionnelle de l'Institut afin sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

Reconnaissant également le rôle stratégique joué par l'IESALC dans le renouveau de l'enseignement supérieur et la promotion du développement scientifique et technologique dans les États membres de la région Amérique latine et Caraïbes,

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'IESALC à donner la priorité aux objectifs suivants dans le programme de l'Institut :
 - (a) offrir une plate-forme régionale pour la promotion de la coopération interuniversitaire, ainsi que la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur, notamment en facilitant la participation active des chaires UNESCO consacrées à l'enseignement supérieur dans la région et les partenariats intellectuels entre elles ;
 - (b) relever les défis liés à l'internationalisation de l'enseignement supérieur dans la région en suivant et en orientant le développement futur de la Convention régionale sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans la région des Caraïbes de 1974 ;
2. *Invite également* le Conseil d'administration à suivre de près les orientations stratégiques et la mise en œuvre du programme afin d'assurer une action ciblée ; à harmoniser les orientations et activités de l'IESALC avec celles du Siège de l'UNESCO ainsi qu'avec celles des bureaux hors Siège de la région ; et à contribuer activement à obtenir un soutien régional et international pour les projets de l'Institut ;
3. *Note* que, pour la période 2020-2021, le budget intégré pour l'IESALC s'élève à :
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 507 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 2 499 300 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1 499 300 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 518, 523,6 ou 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 2 732 800 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1 732 800 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;
4. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, qui continue d'apporter son soutien à l'IESALC et met gracieusement des locaux à sa disposition ;

5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'IESALC pour lui permettre d'exécuter les activités de programme prévues pour la période 2020-2021 ;
6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'IESALC à la réalisation du résultat escompté suivant du grand programme I :
 - (a) Amélioration des politiques et des capacités nationales afin d'accroître l'accès de tous, femmes et hommes, à un enseignement supérieur équitable, financièrement abordable et de qualité certifiée, ainsi que de promouvoir la reconnaissance des études (contribution à la cible ODD 4.3) (Axe d'action 1 – résultat escompté 4).

Projet de résolution pour l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut UNESCO-Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP) pour l'exercice biennal 2018-2019,

Reconnaissant le rôle important du MGIEP pour la mise en œuvre du grand programme I, en particulier dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté mondiale, de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme et de l'éducation en vue du développement durable,

Reconnaissant également l'importance de maintenir l'autonomie fonctionnelle de l'Institut afin qu'il puisse fournir des services aux États membres de manière proactive, souple, efficace et efficiente,

Se félicitant du processus visant à faire du MGIEP un centre d'excellence en matière d'éducation pour la paix et le développement durable favorisant la formation de citoyens du monde,

1. *Souligne* la contribution spécialisée du MGIEP à la réalisation des objectifs stratégiques et priorités pertinents du grand programme I, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des États membres en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale, d'éducation à la paix et aux droits de l'homme et d'éducation en vue du développement durable, ainsi que de recherches et d'études prospectives, par :
 - (a) l'inscription, dans les programmes d'enseignement existants, des compétences, des connaissances et des comportements propices à la paix, au développement durable et à la citoyenneté mondiale ;
 - (b) le soutien à l'innovation dans les processus pédagogiques et d'apprentissage, grâce à la recherche dans les domaines des sciences cognitives, de l'éducation transformatrice, des outils TIC et de l'apprentissage par l'expérience ;
 - (c) l'enrichissement de la base de recherches sur les politiques et pratiques éducatives, ainsi que le renforcement des capacités de gestion et de diffusion des connaissances sur l'éducation transformatrice pour la paix et le développement durable ;
 - (d) la facilitation d'un dialogue international sur les politiques éducatives qui soit inclusif et fondé sur des éléments factuels, ainsi que de programmes éducatifs en ligne destinés à la jeunesse et consacrés à la paix, au développement durable et à la citoyenneté mondiale, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités et des compétences des jeunes pour un engagement civique et social durable et actif ;
2. *Prie* le Conseil du MGIEP, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2020-2021 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités du MGIEP correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux axes d'action et aux domaines thématiques du grand programme I ;
 - (b) d'appuyer les programmes et projets de l'UNESCO afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I ;

- (c) de renforcer la collaboration avec la Directrice générale en vue de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le MGIEP puisse poursuivre sa mission en tant que centre d'excellence en matière d'éducation pour la paix et le développement durable favorisant la formation de citoyens du monde ;
3. *Note* que, pour la période 2020-2021, le budget intégré pour le MGIEP s'élève à :
- dans le cas d'un scénario budgétaire de 507 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 8 054 600 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 426 600 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 518, 523,6 ou 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 8 121 000 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 493 000 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;
4. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement indien, aux États membres et aux autres organismes et institutions qui ont contribué intellectuellement ou financièrement aux activités du MGIEP, et les invite à poursuivre leur soutien en 2020-2021 et au-delà ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à la mise en œuvre efficace des activités de l'Institut au service des États membres et à la réalisation des priorités du grand programme I et des objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021 ;
6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution du MGIEP à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
- (a) Renforcement des capacités nationales dans le but de doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et agir en tant que citoyens du monde responsables (contribution aux cibles ODD 4.7, 4.a, 12.8 et 13.3 ainsi qu'à l'ODD 3) (Axe d'action 1 – résultat escompté 6) ;
 - (b) Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4 (contribution aux ODD 4 et 17) (Axe d'action 2 – résultat escompté 10).

Projet de résolution pour le grand programme II – Sciences exactes et naturelles

La Conférence générale

1. Autorise la Directrice générale :

- (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2020-2021, du plan d'action pour le grand programme II (adopté par la résolution 39 C/13) articulé autour des deux objectifs stratégiques ci-après et des trois axes d'action correspondants, en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique, l'égalité des genres, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que sur les jeunes et les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les peuples autochtones ;
- (b) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme II, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, et à continuer à développer des partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue de :

Objectif stratégique 4 : Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation, aux niveaux national, régional et mondial

- (i) aider à la création et au renforcement, dans les États membres, de contextes politiques favorables à la science, à la technologie et à l'innovation (STI) au service du développement durable, notamment en renforçant l'interface entre la science, les politiques et la société afin de promouvoir l'équité et l'inclusion sociale. Il s'agira notamment de mobiliser toute la gamme des sciences pour faire progresser le développement durable et relever les défis globaux complexes et interconnectés de manière transdisciplinaire. Une impulsion sera donnée au renforcement des capacités pour la recherche et l'enseignement dans les domaines des sciences et de l'ingénierie, notamment grâce au Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), à l'Académie mondiale des sciences pour l'avancement de la science dans les pays en développement (TWAS), aux centres affiliés à l'UNESCO et aux chaires UNESCO, aux instituts et centres de l'UNESCO, ainsi qu'à des activités ciblées en collaboration avec un large éventail de partenaires publics et privés, l'accent étant mis en particulier sur le recours au potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;

Objectif stratégique 5 : Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable

- (ii) promouvoir la production et le partage de connaissances relatives aux ressources naturelles, et le renforcement des capacités, grâce à la collaboration scientifique internationale pour assurer la protection et la gestion durable des écosystèmes terrestres et de la biodiversité, ainsi que la sécurité de l'eau douce et la gestion rationnelle des ressources géologiques de la Terre. La mise en œuvre supposera, entre autres, de coordonner des activités de suivi, produire des évaluations scientifiques, catalyser des projets internationaux de collaboration, renforcer les capacités et désigner des exemples de développement

durable propres à certains sites. La promotion de la réduction des risques de catastrophe naturelle se poursuivra, notamment par le renforcement des capacités en matière de systèmes d'alerte rapide et d'évaluations concernant les inondations, les sécheresses, les glissements de terrain et autres géorisques, afin de réduire les risques et d'améliorer la préparation et la résilience ;

- (c) à allouer à cette fin, pour la période 2020-2021, au titre de l'ensemble des sources de financement du budget intégré, un montant de :
- dans le cas d'un scénario budgétaire de 507 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 154 313 100 dollars, dont 46 263 500 dollars à allouer au Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 518 ou 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 156 107 600 dollars, dont 46 419 400 dollars à allouer au Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 157 182 300 dollars, dont 46 509 200 dollars à allouer au Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) ;

2. *Prie* la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les objectifs globaux définis pour les deux priorités globales – Afrique et Égalité des genres – en ce qui concerne le grand programme II soient eux aussi pleinement atteints ;
- (b) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Mobiliser la science, y compris les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation, ainsi que les connaissances au service du développement durable

- (1) Les États membres renforcent leur capacité d'élaborer et d'assurer le suivi des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation (STI) ainsi que des systèmes de savoirs inclusifs ;
- (2) Les États membres renforcent leurs capacités institutionnelles et humaines de produire, diffuser et appliquer la science, la technologie et l'innovation (STI) ;
- (3) Les États membres qui sont des PEID, les communautés locales et les populations autochtones renforcent leur capacité de mobiliser les systèmes locaux de connaissances, ainsi que de créer des synergies avec la science, afin de relever les défis du développement durable ;

Axe d'action 2 : Faire avancer la science pour une gestion durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action face au changement climatique

- (4) Les États membres renforcent la gestion des ressources géologiques et des géorisques en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles correspondants ;

- (5) Les États membres renforcent la gestion des ressources naturelles en vue de la réalisation des ODD et cibles relatifs à la biodiversité et la résilience face au changement climatique ;
- (6) Les États membres transforment les sites désignés par l'UNESCO en sites d'apprentissage pour une approche inclusive et globale des aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable.

Axe d'action 3 : Améliorer les connaissances et renforcer les capacités à tous les niveaux pour assurer la sécurité de l'eau

- (7) Les États membres renforcent leur action face aux défis liés à la sécurité de l'eau en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles relatifs à l'eau, ainsi que d'autres cibles de programmes internationaux relatifs à l'eau pertinents ;
 - (8) Les États membres améliorent les politiques et renforcent les capacités institutionnelles et humaines des États membres au service de la sécurité de l'eau grâce à la coopération scientifique ;
- (c) d'inclure dans le Rapport stratégique sur les résultats (SRR) portant sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale un examen des axes d'action et de leurs résultats escomptés, y compris d'éventuelles propositions concernant leur maintien, leur réorientation ou leur suppression, ou des stratégies de sortie, toutes fondées sur des critères d'évaluation clairs et, le cas échéant, sur les évaluations et audits du Service d'évaluation et d'audit (IOS), et de présenter cet examen au Conseil exécutif à sa 209^e session ;
- (d) d'élaborer un rapport sur la mobilisation de ressources, y compris une analyse de l'ensemble des activités de mobilisation stratégique de ressources menées par l'UNESCO, et de le présenter au Conseil exécutif à sa 209^e session.

Projet de résolution pour le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)

La Conférence générale,

Reconnaissant le rôle important du Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), en tant que centre de l'UNESCO de catégorie 1, dans le renforcement des capacités et des connaissances en physique théorique et appliquée, en mathématiques pures et appliquées, dans des domaines interdisciplinaires comme le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe, les énergies renouvelables, la biologie quantitative et le calcul de haute performance, notamment en faveur des pays en développement, dans le cadre du grand programme II,

1. *Demande* au Comité directeur et au Conseil scientifique du Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), conformément à l'accord tripartite relatif au CIPT, aux accords avec le pays hôte et à la présente résolution, lorsqu'ils approuveront le budget du CIPT pour 2020-2021 :
 - (a) de poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2020-2021, du plan d'action pour le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) articulé autour de trois grands axes d'action, en mettant l'accent sur l'Afrique, l'égalité des genres, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que sur les jeunes ;
 - (b) de recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le CIPT, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité de l'exécution du programme, et de continuer à développer des partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue de mettre en œuvre les actions propres au CIPT énoncées au paragraphe 3 ci-après ;
 - (c) de renforcer la capacité du CIPT en matière de recherche, d'enseignement et de constitution de réseaux en sciences physiques et mathématiques, ainsi que dans des domaines interdisciplinaires, au profit des scientifiques des pays en développement, en faisant en sorte que les scientifiques qui travaillent au Centre restent à l'avant-garde dans leur domaine ;
2. *Note* que, pour la période 2020-2021, le budget intégré pour le CIPT s'élève à :
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 507 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 46 263 500 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien au Centre en lui accordant une allocation financière de 663 500 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 518 ou 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 46 419 400 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien au Centre en lui accordant une allocation financière de 819 400 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 46 509 200 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien au Centre en lui accordant une allocation financière de 909 200 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;

3. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires et dans le cadre des informations rapportées concernant le résultat escompté 2 du grand programme II, de la mise en œuvre des actions suivantes :
 - (1) Renforcement de l'expertise scientifique et de la recherche interdisciplinaire des pays en développement dans les domaines des énergies renouvelables, de la biologie quantitative et du calcul de haute performance ;
 - (2) Renforcement des capacités des pays en développement en sciences fondamentales, notamment en physique et en mathématiques ;
 - (3) Élargissement de l'accès des pays en développement à l'enseignement et aux connaissances scientifiques, notamment au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC) et par la collaboration régionale ;
4. *Exprime sa gratitude* à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), au Gouvernement italien, ainsi qu'aux États membres et aux autres entités qui ont soutenu le Centre par des contributions volontaires, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2020-2021 et au-delà ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'apporter ou de renouveler leur soutien au CIPT pour qu'il puisse mettre en œuvre et développer les activités prévues.

Projet de résolution pour la Commission océanographique intergouvernementale (COI)

La Conférence générale,

Consciente du rôle important que joue la Commission océanographique intergouvernementale (COI), en tant qu'organe jouissant de l'autonomie fonctionnelle au sein de l'UNESCO, pour promouvoir la coopération internationale et coordonner les programmes de recherche, les services et le renforcement des capacités afin d'accroître les connaissances relatives à la nature et aux ressources des océans et des zones côtières et d'appliquer ces connaissances à l'amélioration de la gestion, au développement durable, à la protection du milieu marin et aux processus de prise de décisions par ses États membres,

Rappelant que le Plan d'action de la COI pour la période 2018-2021 contribue aux deux objectifs stratégiques ci-après, énoncés dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2014-2021 et repris dans la Stratégie à moyen terme de la COI :

Objectif stratégique 4 : Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation, aux niveaux national, régional et mondial

Objectif stratégique 5 : Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable

Rappelant également que, conformément à la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2014-2021 et à la résolution XXVIII-3 de l'Assemblée de la COI, le plan d'action pour la Commission est axé sur les quatre grands domaines thématiques suivants (objectifs de haut niveau), une attention particulière étant portée à la capacité des États membres d'atteindre ces objectifs :

- (i) Veiller à la santé des écosystèmes océaniques et à la durabilité des services écosystémiques
- (ii) Assurer l'efficacité des systèmes d'alerte rapide aux aléas liés aux océans, notamment les tsunamis
- (iii) Accroître la résilience et l'adaptation au changement et à la variabilité climatiques
- (iv) Améliorer la connaissance des nouvelles problématiques,

et s'appuie sur un cadre conceptuel regroupant différentes fonctions :

- A. Favoriser la recherche océanographique pour renforcer la connaissance des processus océaniques et côtiers ainsi que des effets de l'activité humaine sur ces processus (*recherche océanographique*)
- B. Entretenir, renforcer et intégrer les systèmes mondiaux d'observation, de données et d'information relatifs à l'océan (*systèmes d'observation et gestion des données*)
- C. Développer les systèmes d'alerte rapide et les mécanismes de préparation pour atténuer les risques de tsunami et autres aléas liés aux océans (*alerte rapide et services*)
- D. Soutenir l'évaluation et l'information pour améliorer l'interface entre sciences et politiques (*évaluation et information pour l'élaboration de politiques*)

- E. Renforcer la gouvernance des océans grâce à une base de connaissances partagée et à l'amélioration de la coopération régionale (*gestion et gouvernance durables*)
 - F. Développer les capacités institutionnelles dans toutes les fonctions susmentionnées, en tant que fonction transversale (*développement des capacités*),
1. *Prie* les organes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), conformément aux Statuts de la COI, entrés en vigueur le 16 novembre 1999 par l'adoption de la résolution 30 C/22 de la Conférence générale, ainsi qu'à la présente résolution, lorsqu'ils approuveront le programme et budget de la Commission pour 2020-2021 :
 - (a) de poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2020-2021, du plan d'action pour la COI articulé autour des deux objectifs stratégiques susmentionnés et d'un axe d'action, en mettant l'accent sur l'Afrique, l'égalité des genres, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que sur les jeunes et les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les peuples autochtones, à l'appui du résultat escompté ci-après adopté par le Conseil exécutif de la COI dans sa résolution EC-XLIX.2 ;
 - (b) de recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour la COI, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité de l'exécution du programme, et de continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue d'atteindre les objectifs de haut niveau de la COI et conformément aux buts et fonctions de la Commission tels que définis dans ses Statuts ;
 - (c) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les objectifs globaux définis pour les deux priorités globales – Afrique et Égalité des genres – en ce qui concerne le domaine de compétence de la COI soient eux aussi pleinement atteints ;
 2. *Autorise* la Directrice générale à allouer à cette fin, pour la période 2020-2021, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de :
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 507 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 26 036 400 dollars ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 518 ou 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 26 536 300 dollars ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 26 835 700 dollars ;
 3. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation du résultat escompté suivant :

Axe d'action 1 : Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières

- (1) Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques fondées sur la science au service d'une réduction de la vulnérabilité aux aléas liés aux océans, de la conservation mondiale et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que d'un accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, en vue de la réalisation du Programme 2030 ;
4. *Demande* instamment aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'apporter ou de renouveler leur soutien à la COI pour qu'elle puisse mettre en œuvre et développer les activités prévues.

Projet de résolution pour le grand programme III – Sciences sociales et humaines

La Conférence générale

1. Autorise la Directrice générale :

- (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2020-2021, du plan d'action pour le grand programme III (adopté par la résolution 39 C/27) articulé autour de l'objectif stratégique ci-après et des deux axes d'action correspondants, en mettant l'accent sur l'Afrique, l'égalité des genres, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que sur les jeunes et les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les peuples autochtones ;
- (b) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme III, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, et à continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les établissements de recherche, les milieux universitaires – notamment les chaires UNESCO –, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue de :

Objectif stratégique 6 : Soutenir le développement social inclusif, favoriser le dialogue interculturel pour le rapprochement des cultures et promouvoir les principes éthiques

- (i) mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables :
 - en resserrant les liens entre recherche, pratique et formulation de politiques sur la base des connaissances en sciences sociales et humaines, en favorisant la prise de décisions éclairées par des données factuelles, et en soutenant la maîtrise de la prospective face aux défis sociaux et éthiques nouveaux et émergents ;
 - en associant les États membres et d'autres parties prenantes à la promotion des droits de l'homme, de l'égalité des genres et de la citoyenneté mondiale, notamment par des politiques et pratiques mises en œuvre au niveau des villes ;
 - en soutenant la mise en place, au niveau national, d'organismes, d'institutions et de politiques propres à aider les pays en développement à relever des défis éthiques, notamment dans le domaine de la bioéthique ;
 - en fournissant en amont des conseils sur l'élaboration et le réexamen de politiques publiques transversales et inclusives, ainsi que sur la consolidation des savoirs nécessaires à cette fin ;
 - en soutenant l'élaboration de politiques inclusives pour le sport et une éducation physique de qualité, ainsi qu'en protégeant l'intégrité du sport, notamment à travers la lutte contre le dopage, par l'application de la Convention internationale contre le dopage dans le sport ;

- en fournissant des analyses, des avis et un suivi pour ce qui est des politiques dans les domaines du dialogue interculturel, de l'histoire et de la mémoire ;
- (ii) encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives :
 - en mobilisant pleinement les jeunes femmes et les jeunes hommes en tant qu'agents du changement ;
 - en s'attachant à promouvoir et renforcer le dialogue interculturel par la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie internationale du rapprochement des cultures, qui offre un cadre global pour la formulation et la promotion du dialogue et l'évaluation de ses résultats ;
 - en favorisant la compréhension mutuelle et le dialogue interculturel par la promotion de l'histoire, de la mémoire et du patrimoine communs, en relation étroite avec le renforcement des sciences humaines ;
- (c) à allouer à cette fin, pour la période 2020-2021, au titre de l'ensemble des sources de financement du budget intégré, un montant de :
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 507 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 67 210 800 dollars ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 518 ou 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 68 401 900 dollars ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 69 115 200 dollars ;

2. *Prie* la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les objectifs globaux définis pour les deux priorités globales – Afrique et Égalité des genres – en ce qui concerne le grand programme III soient eux aussi pleinement atteints ;
- (b) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables

- (1) Renforcement de la formulation de politiques publiques dans les États membres sur la base de données scientifiques, de connaissances fondées sur les sciences humaines, de l'éthique et de cadres relatifs aux droits de l'homme ;
- (2) Renforcement des capacités institutionnelles et humaines nationales à tous les niveaux pour la création, la gestion et l'application de connaissances aux fins d'un développement inclusif et équitable fondé sur les valeurs éthiques et les droits de l'homme ;

Axe d'action 2 : Encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives

- (3) Possibilité offerte aux jeunes d'agir, du niveau local au niveau mondial, pour relever les défis sociétaux et consolider la paix ;

- (4) Démonstration faite de l'adhésion des États membres aux programmes mondiaux en faveur de sociétés inclusives, durables et pacifiques par des campagnes de plaidoyer et des initiatives de sensibilisation ciblées ;
- (c) d'inclure dans le Rapport stratégique sur les résultats (SRR) portant sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale un examen des axes d'action et de leurs résultats escomptés, y compris d'éventuelles propositions concernant leur maintien, leur réorientation ou leur suppression, ou des stratégies de sortie, toutes fondées sur des critères d'évaluation clairs et, le cas échéant, sur les évaluations et audits du Service d'évaluation et d'audit (IOS), et de présenter cet examen au Conseil exécutif à sa 209^e session ;
- (d) d'élaborer un rapport sur la mobilisation de ressources, y compris une analyse de l'ensemble des activités de mobilisation stratégique de ressources menées par l'UNESCO, et de le présenter au Conseil exécutif à sa 209^e session.

Projet de résolution pour le grand programme IV – Culture

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2020-2021, du plan d'action pour le grand programme IV (adopté par la résolution 39 C/33) articulé autour des deux objectifs stratégiques ci-après et des deux axes d'action correspondants, en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique, l'Égalité des genres, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que sur les jeunes et les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les peuples autochtones ;
 - (b) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme IV, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, et à continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue de :

Objectif stratégique 7 : Protéger, promouvoir et transmettre le patrimoine

- (i) protéger, promouvoir et gérer durablement le patrimoine sous toutes ses formes en tant que source de savoirs, facteur de croissance économique et vecteur de dialogue et de réconciliation, de coopération et de compréhension commune, en tenant compte de son rôle dans la promotion du développement durable ;
- (ii) promouvoir la ratification universelle de toutes les conventions relatives au patrimoine culturel matériel et des protocoles qui s'y rapportent, et s'attacher à intensifier les efforts déployés en amont pour transposer leurs dispositions ainsi que celles de la Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011 et la Recommandation concernant la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et de leur rôle dans la société de 2015 dans la législation, les politiques et les stratégies des États membres ;
- (iii) mettre l'accent sur le renforcement des capacités, la formation et l'aide ciblée sur demande afin d'améliorer la conservation, la sauvegarde, la gestion et la promotion de la compréhension/appréciation du patrimoine, ainsi que de renforcer la résilience, la préparation et l'atténuation des risques, notamment par l'application effective de la Stratégie de renforcement de l'action de l'UNESCO pour la protection de la culture et la promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé et de son addendum relatif aux situations d'urgence liées à des catastrophes dues à des risques naturels et d'origine humaine ;

Objectif stratégique 8 : Favoriser la créativité et la diversité des expressions culturelles

- (iv) promouvoir la ratification universelle et l'application effective de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 et de la Convention sur

la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, et renforcer les cadres politiques, juridiques et institutionnels qui favorisent la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et la diversité des expressions culturelles, notamment en assurant le suivi de l'application des dispositions de la Recommandation relative à la condition de l'artiste (1980) ;

- (v) poursuivre le renforcement des capacités à tous les niveaux en vue de l'émergence d'un secteur culturel et créatif dynamique, notamment en encourageant la créativité, l'innovation et l'esprit d'entreprise, en favorisant le développement des institutions et des industries culturelles, en assurant la formation des professionnels de la culture et en améliorant les possibilités d'emploi dans le secteur culturel et créatif pour une croissance et un développement économiques soutenus, inclusifs et équitables ;
 - (vi) soutenir les États membres dans leurs efforts en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'attacher, en particulier, à promouvoir un développement durable à travers la contribution de la culture ;
- (c) à allouer à cette fin, pour la période 2020-2021, au titre de l'ensemble des sources de financement du budget intégré, un montant de :
- dans le cas d'un scénario budgétaire de 507 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 218 883 100 dollars ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 518 ou 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 221 036 800 dollars ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 221 626 600 dollars ;

2. *Prie* la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les objectifs globaux définis pour les deux priorités globales – Afrique et Égalité des genres – en ce qui concerne le grand programme IV soient eux aussi pleinement atteints ;
- (b) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement

- (1) Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par l'application effective de la Convention de 1972 ;
- (2) Lutte, par les États membres, contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, notamment par l'application effective de la Convention de 1970 et grâce à l'action du PRBC, et consolidation du rôle des musées par l'application, par les parties prenantes, de la Recommandation concernant les musées et les collections ;
- (3) Amélioration de la protection des biens culturels par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999) ;
- (4) Identification, protection et gestion durable du patrimoine culturel subaquatique par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 2001 ;

- (5) Protection de la culture et promotion du pluralisme culturel dans les situations d'urgence grâce à une meilleure préparation et à des interventions plus efficaces, notamment par l'application effective des instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à la culture ;

Axe d'action 2 : Promouvoir la créativité, la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable

- (6) Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les États membres et les communautés, notamment par l'application effective de la Convention de 2003 ;
 - (7) Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, notamment par l'application effective de la Convention de 2005 ;
 - (8) Promotion, démonstration et renforcement de la contribution utile de la culture aux ODD, en particulier par son intégration dans les cadres, stratégies et programmes de développement nationaux, et par une prise en compte efficace des ODD dans la mise en œuvre des politiques et des cadres culturels, y compris les conventions et recommandations ;
- (c) d'inclure dans le Rapport stratégique sur les résultats (SRR) portant sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale un examen des axes d'action et de leurs résultats escomptés, y compris d'éventuelles propositions concernant leur maintien, leur réorientation ou leur suppression, ou des stratégies de sortie, toutes fondées sur des critères d'évaluation clairs et, le cas échéant, sur les évaluations et audits du Service d'évaluation et d'audit (IOS), et de présenter cet examen au Conseil exécutif à sa 209^e session ;
 - (d) d'élaborer un rapport sur la mobilisation de ressources, y compris une analyse de l'ensemble des activités de mobilisation stratégique de ressources menées par l'UNESCO, et de le présenter au Conseil exécutif à sa 209^e session.

Projet de résolution pour le grand programme V – Communication et information

La Conférence générale

1. Autorise la Directrice générale :

- (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2020-2021, du plan d'action pour le grand programme V (adopté par la résolution 39 C/38) articulé autour de l'objectif stratégique ci-après et des deux axes d'action correspondants, en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique, l'égalité des genres, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que sur les jeunes et les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les peuples autochtones, les personnes handicapées et les groupes marginalisés au sein de chaque société ;
- (b) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme IV, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, et à continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue de :

Objectif stratégique 9 : Promouvoir la liberté d'expression, le développement des médias et l'accès à l'information et au savoir

- (i) sensibiliser activement le public à la liberté d'expression et à l'accès à l'information en ligne et hors ligne, en tant que droits humains inaliénables, et lancer une campagne internationale afin de les soutenir et de les promouvoir. Cet objectif sera atteint par le biais des manifestations phares que sont la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai), la remise annuelle du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano, le Prix UNESCO/Émir Jaber al-Ahmad al-Jaber al-Sabah pour l'autonomisation des personnes handicapées par les technologies numériques et la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre), ainsi que les célébrations de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes (2 novembre) et la contribution à la Journée internationale de l'accès universel à l'information (28 septembre). La libre circulation de l'information sera également encouragée par une étroite collaboration avec les gouvernements, les médias, la société civile et les autres partenaires afin de concevoir et mettre en œuvre des politiques et des cadres législatifs en la matière. Ces efforts seront accompagnés par le renforcement et la consolidation des systèmes de responsabilisation des médias reposant sur l'autoréglementation ainsi que par une aide en vue de l'élaboration et de l'adoption de normes professionnelles et éthiques dans les médias ;
- (ii) conduire les efforts internationaux visant à protéger les journalistes en mettant en œuvre le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, en contribuant à la procédure d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, en surveillant les cas de journalistes tués et les cas d'impunité, et en sensibilisant les gouvernements et les médias à la nécessité d'assurer la sécurité des journalistes pour leur permettre de jouer leur rôle dans la construction de démocraties saines ainsi que de progresser vers la réalisation de

la cible 10 de l'ODD 16 relative à l'accès du public à l'information et la protection des libertés fondamentales ;

- (iii) soutenir la création d'un environnement qui encourage les médias libres et indépendants, en particulier dans les pays en transition et dans les situations de post-conflit. Cet objectif sera atteint par le biais de la promotion de l'enseignement du journalisme et du soutien à la création et au développement d'institutions indépendantes, et en encourageant les gouvernements à mettre en place un environnement adéquat qui soit porteur pour les médias ;
- (iv) promouvoir la diversité et le pluralisme des médias en conduisant la célébration internationale de la Journée mondiale de la radio (13 février) ainsi qu'en aidant les États membres à soutenir les médias communautaires et à permettre une réponse efficace des médias dans les situations d'urgence et de crise ;
- (v) lutter contre les inégalités de genre et la violence à l'égard des femmes, par une programmation axée sur l'égalité des genres et intégrant cette question, ainsi que par des partenariats avec les médias pour appliquer les Indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) de l'UNESCO. L'Organisation poursuivra sa coopération avec l'Alliance mondiale genre et médias (GAMAG) et l'initiative annuelle « Les femmes font l'info », ainsi qu'avec le Réseau UNITWIN sur le genre, les médias et les TIC ;
- (vi) donner aux individus, en particulier aux jeunes, les moyens de développer un esprit critique et des compétences interculturelles, en aidant les États membres à adopter et intégrer l'initiation aux médias et à l'information (MIL) dans les programmes d'enseignement, les directives et les cadres d'évaluation, et conduire l'Alliance mondiale pour les partenariats sur l'initiation aux médias et à l'information (GAPMIL) ;
- (vii) établir et promouvoir des normes pour le développement des médias afin de renforcer la contribution de médias libres, pluralistes et indépendants à travers le Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Un appui sera fourni aux États membres pour développer les médias locaux grâce au partage des bonnes pratiques et des savoirs issus de la coopération internationale dans le domaine des médias ;
- (viii) soutenir la formulation de politiques des médias dans les États membres en élaborant des études sur la situation en matière de développement des médias, de sécurité des journalistes et d'accès universel à l'Internet à l'aide des Indicateurs de développement des médias, des Indicateurs de la sécurité des journalistes, ainsi que d'une nouvelle série d'indicateurs du développement de l'Internet (s'appuyant sur le concept d'universalité d'Internet porté par l'UNESCO) ;
- (ix) renforcer les capacités des journalistes, des enseignants en journalisme et de leurs établissements, en se servant des programmes types de l'UNESCO en tant que modèle d'excellence institutionnelle dans ce domaine, tout en encourageant la formation de femmes journalistes. Promouvoir le développement durable en améliorant les compétences des journalistes dans les domaines de la science, du développement et de la gouvernance démocratique ;
- (x) donner aux États membres les moyens de réduire la fracture numérique et cognitive qui pourrait laisser de côté ceux qui sont relativement défavorisés, tels que les populations des pays les moins avancés (PMA), les femmes et les filles, les jeunes et les personnes handicapées, en soutenant l'élaboration de cadres directeurs sur l'accès universel à l'information, les TIC et les solutions libres ;

- (xi) continuer à promouvoir le recensement, la préservation, l'accessibilité et la diffusion du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique, grâce au Programme Mémoire du monde ;
 - (xii) favoriser l'accès universel à l'information et aux sources de connaissances mises à la disposition des États membres au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC), des ressources éducatives libres (REL), de l'accès libre à l'information scientifique, des données libres, des TIC optimisées par l'Internet à large bande, des dispositifs mobiles et des solutions libres, en ciblant en particulier les enseignants, les chercheurs, les professionnels de l'information et les scientifiques ;
 - (xiii) contribuer à l'édification de sociétés du savoir inclusives, notamment en coorganisant les forums mondiaux du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), en coprésidant le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS), et en contribuant au Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) ainsi qu'à d'autres activités à l'appui de la formulation de politiques et stratégies relatives à la gouvernance de l'Internet dans les domaines de compétence de l'UNESCO ;
 - (xiv) intensifier la mise en œuvre et élargir le champ des activités menées dans le cadre des domaines prioritaires du Programme Information pour tous (PIPT) en soutenant l'échange d'expériences internationales ainsi que le renforcement des capacités des décideurs et des groupes vulnérables. Le Programme portera également sur l'élaboration de ressources sur les politiques et de cadres d'intervention propres à aider les États membres, notamment les pays en développement et les PEID, à atteindre les cibles fixées au niveau international.
- (c) à allouer à cette fin, pour la période 2020-2021, au titre de l'ensemble des sources de financement du budget intégré, un montant de :
- dans le cas d'un scénario budgétaire de 507 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 50 211 500 dollars ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 518 ou 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 51 342 600 dollars ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 52 019 700 dollars ;

2. *Prie* la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les objectifs globaux définis pour les deux priorités globales – Afrique et Égalité des genres – en ce qui concerne le grand programme V soient eux aussi pleinement atteints ;
- (b) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Encourager la liberté d'expression en ligne et hors ligne, promouvoir la sécurité des journalistes dans tous ses aspects, favoriser la diversité des médias et la participation à ces derniers, et soutenir l'indépendance des médias

- (1) Les États membres consolident les normes et politiques relatives à la liberté d'expression, notamment la liberté de la presse et le droit d'accès à l'information, en ligne et hors ligne, et renforcent la sécurité des journalistes par l'application du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité ;

- (2) Les États membres bénéficient d'une plus grande contribution des médias à la diversité, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des jeunes dans et à travers les médias au bénéfice des États membres, ainsi que de l'autonomisation des sociétés grâce à des programmes d'initiation aux médias et à l'information et à la réactivité des médias dans les situations d'urgence et de catastrophe ;
- (3) Le développement des médias est renforcé et les États membres améliorent les systèmes de suivi et de reddition de comptes, avec des résultats consolidés par des projets externes menés sur le terrain avec l'appui du PIDC ;

Axe d'action 2 : Édifier des sociétés du savoir au moyen des TIC en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir, ainsi que leur préservation

- (4) Renforcement des capacités des États membres par la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et des priorités du Programme Information pour tous (PIPT), ainsi que du cadre normatif correspondant ;
 - (5) Mise en place par les États membres de mesures destinées à promouvoir l'accès universel à l'information grâce à des solutions ouvertes et inclusives et à une utilisation novatrice des TIC pour le développement durable ;
 - (6) Amélioration du recensement, de la préservation, de l'accessibilité et de la diffusion du patrimoine documentaire à l'échelle mondiale et au niveau national dans le cadre du Programme Mémoire du monde ;
- (c) d'inclure dans le Rapport stratégique sur les résultats (SRR) portant sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale un examen des axes d'action et de leurs résultats escomptés, y compris d'éventuelles propositions concernant leur maintien, leur réorientation ou leur suppression, ou des stratégies de sortie, toutes fondées sur des critères d'évaluation clairs et, le cas échéant, sur les évaluations et audits du Service d'évaluation et d'audit (IOS), et de présenter cet examen au Conseil exécutif à sa 209^e session ;
- (d) d'élaborer un rapport sur la mobilisation de ressources, y compris une analyse de l'ensemble des activités de mobilisation stratégique de ressources menées par l'UNESCO, et de le présenter au Conseil exécutif à sa 209^e session.

07000

Projet de résolution pour l'Institut de statistique de l'UNESCO

La Conférence générale,

Prenant note des rapports du Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) pour 2018,

1. *Prie* le Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) de veiller à ce que le programme de l'Institut, fondé sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD), soit axé sur les priorités suivantes et continue de mettre l'accent sur les besoins de l'Afrique, l'égalité des genres, les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) ainsi que les groupes sociaux les plus vulnérables afin :
 - (a) de développer et maintenir des méthodologies appropriées qui tiennent compte des besoins et des défis propres à chaque pays, et ce, à tous les stades de développement ;
 - (b) d'appliquer les plus hautes normes professionnelles, sur la base des principes régissant les activités statistiques internationales, notamment en matière de transparence, d'obligation redditionnelle et d'utilisation optimale des ressources ;
 - (c) de recueillir, traiter, vérifier, analyser et diffuser des données de grande qualité, pertinentes et comparables à l'échelle transnationale sur l'éducation, la science, la culture et la communication ;
 - (d) de renforcer les capacités des offices nationaux de statistique et des ministères compétents pour la production et l'utilisation de statistiques de grande qualité ;
 - (e) de fournir un accès libre aux données et autres produits de l'ISU à différents types d'utilisateurs, tels que les gouvernements, les organisations internationales et non gouvernementales, les fondations, les chercheurs, les journalistes et le grand public ;
2. *Note* que, pour la période 2020-2021, le budget intégré pour l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) s'élève à :
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 507 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 29 013 600 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 7 814 800 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 518 ou 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 29 393 800 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien au Centre en lui accordant une allocation financière de 8 195 000 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;

- dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 29 621 700 dollars, et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien au Centre en lui accordant une allocation financière de 8 422 900 dollars au titre des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour la période considérée ;
3. *Invite* les États membres, les organisations internationales, les organismes de développement et les organismes donateurs, les fondations et le secteur privé à contribuer, financièrement ou par d'autres moyens appropriés, à la mise en œuvre et au développement des activités de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) ;
 4. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Élaboration de statistiques de l'éducation comparables à l'échelle mondiale

- (1) Mise à disposition des parties prenantes, y compris des États membres, de données actuelles comparables au niveau mondial sur l'éducation selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation l'ODD 4 ;
- (2) Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données nationales sur l'éducation comparables au niveau mondial ;

Axe d'action 2 : Élaboration de statistiques comparables au niveau mondial sur les résultats de l'apprentissage

- (3) Production par la communauté internationale, y compris par les États membres, de données de grande qualité et comparables aux niveaux national et mondial sur les résultats de l'apprentissage répondant à des normes communes, à des cadres de contenu globaux et à des critères harmonisés ;

Axe d'action 3 : Élaboration de statistiques et d'indicateurs comparables au niveau mondial sur la science, la culture et la communication

- (4) Mise à disposition des parties prenantes, y compris des États membres, de données actuelles comparables au niveau mondial sur la science, la culture et la communication selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation des ODD ;
- (5) Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données nationales sur la science, la culture et la communication comparables au niveau mondial ;

Axe d'action 4 : Renforcement des activités statistiques transversales

- (6) Amélioration de l'accès aux données de l'ISU sur l'éducation, la science, la culture et la communication et plus large diffusion de ces données aux niveaux mondial et régional.

Gestion des bureaux hors Siège

08000

Projet de résolution pour la Gestion des bureaux hors Siège

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :

- (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2020-2021, du plan d'action pour la gestion des bureaux hors Siège afin :
 - (i) de poursuivre l'optimisation du dispositif hors Siège de l'UNESCO conformément aux grandes orientations stratégiques et aux modalités opérationnelles de la coopération pour le développement définies à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi qu'aux résolutions pertinentes adoptées par la Conférence générale à sa 40^e session ;
 - (ii) de faire en sorte d'accroître l'obligation redditionnelle des bureaux hors Siège ;
 - (iii) de renforcer la capacité des bureaux hors Siège de mobiliser des ressources et de nouer des partenariats ;
 - (iv) de gérer les effectifs des bureaux hors Siège pour ce qui est des postes de directeur/chef et du personnel d'appui essentiel, ainsi que d'évaluer les performances des directeurs/chefs ;
 - (v) de contrôler régulièrement la performance globale du dispositif hors Siège ;
 - (vi) de gérer, d'administrer et de suivre l'utilisation des crédits de fonctionnement des bureaux hors Siège, ainsi que de renforcer leurs capacités administratives par le biais du soutien, de la formation et de l'évaluation des besoins en personnel ;
- (b) à allouer à cette fin, pour la période 2020-2021, au titre de l'ensemble des sources de financement du budget intégré, un montant de :
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 507, 518 ou 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 89 762 400 dollars ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 91 518 900 dollars ;

2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

- (1) Amélioration de la réactivité et de la viabilité du dispositif hors Siège ;
- (2) Renforcement de la viabilité du dispositif hors Siège grâce à l'amélioration du réseau de gestion financière et d'administration et à la réponse aux besoins actuels et nouveaux ;
- (3) Mobilisation, par les bureaux hors Siège de l'UNESCO, d'un volume plus élevé de ressources auprès de donateurs décentralisés.

09100

Projet de résolution pour le Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :

A. à mettre en œuvre, pendant la période 2020-2021, le plan d'action pour le Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures afin :

(a) de coordonner les activités et actions menées dans l'ensemble du Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures (PAX) et d'en assurer la cohésion et la complémentarité, ainsi que leur adéquation avec la vision, l'orientation stratégique et les priorités de programme de l'Organisation ;

Priorité Afrique

(b) de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021) assurant la cohérence et la complémentarité des programmes en faveur de l'Afrique, élaborée conformément aux décisions pertinentes des organes directeurs sur la base des conclusions et recommandations de l'évaluation de la priorité Afrique de l'UNESCO réalisée en 2012 par le Service d'évaluation et d'audit (IOS), et dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine « L'Afrique que nous voulons », afin :

(i) de renforcer et d'améliorer la coordination et le suivi de l'action en faveur de l'Afrique, conformément à la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021) ;

(ii) d'intensifier la réflexion et les initiatives à caractère prospectif concernant les défis et les opportunités du développement en Afrique par une analyse et un recensement de ces défis et opportunités, notamment les questions stratégiques telles que l'intelligence artificielle pour l'Afrique et les dimensions éthiques correspondantes, ainsi que les activités d'anticipation et de prospective pour les jeunes Africains ;

(iii) de renforcer les partenariats stratégiques avec les États membres d'Afrique, la Commission de l'Union africaine (CUA) et les communautés économiques régionales, notamment par la relance de la Commission mixte UNESCO-CUA, et avec les organismes des Nations Unies, en particulier par le biais du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, ainsi que par une participation et une contribution accrues au programme de développement de l'Afrique, compte tenu de l'avantage comparatif de l'UNESCO, la contribution stratégique de l'UNESCO aux divers groupes du Mécanisme de coordination régionale étant assurée avec le soutien de son dispositif hors Siège en Afrique et des secteurs de programme,

- sous la coordination de son Bureau de liaison à Addis-Abeba et du Département Afrique ;
- (iv) de mobiliser et de renforcer les partenariats et les réseaux à l'appui de la promotion d'une culture de la paix en Afrique, notamment par l'organisation du Forum panafricain pour une culture de la paix en Afrique (Biennale de Luanda), la création d'une « école africaine de la paix » et l'organisation d'initiatives spécifiques par les parties prenantes locales et régionales ;
 - (v) d'élargir et de favoriser, sur la base d'avantages comparatifs, la complémentarité d'action avec d'autres institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies œuvrant en Afrique ;
 - (vi) de promouvoir la mobilisation sociale et la sensibilisation en faveur de la priorité globale Afrique, notamment par des partenariats renforcés et une visibilité accrue auprès des donateurs non traditionnels ;
 - (vii) d'améliorer les rapports sur la priorité globale Afrique, sa Stratégie opérationnelle (2014-2021) et ses six programmes phares en rendant compte de l'impact et des progrès accomplis s'agissant de leur mise en œuvre par les secteurs de programme ;
 - (viii) de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour la mise en œuvre de la priorité globale Afrique ;

Relations extérieures

- (c) de consolider les relations avec les États membres, et à cet effet :
 - (i) développer et maintenir des relations avec les États membres, les Membres associés, les observateurs et les territoires, et encourager les États non membres à adhérer à l'Organisation ;
 - (ii) assurer le suivi des relations avec le pays hôte ;
 - (iii) fournir une assistance protocolaire à la communauté diplomatique de l'UNESCO et aux membres du Secrétariat ;
 - (iv) coopérer avec les délégations permanentes et les groupes d'États membres constitués à l'UNESCO afin de leur apporter le soutien nécessaire, et organiser et coordonner des réunions d'information et de consultation avec les délégués permanents sur des questions d'importance stratégique et les activités prioritaires ;
 - (v) porter une attention particulière aux besoins spécifiques des pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe ;
- (d) d'accroître la coopération avec les commissions nationales, et à cet effet :
 - (i) renforcer les compétences et les capacités opérationnelles des commissions nationales grâce à l'organisation de la réunion interrégionale annuelle ainsi qu'à des séminaires et ateliers de formation destinés aux nouveaux secrétaires généraux et autres responsables ;
 - (ii) renforcer les partenariats des commissions nationales avec les réseaux de la société civile, y compris les ONG et les centres et clubs UNESCO ;
 - (iii) renforcer la communication avec et entre les commissions nationales ;
- (e) de coordonner et renforcer les relations avec le système des Nations Unies et les organisations internationales gouvernementales, et à cet effet :

- (i) prendre une part active aux organes intergouvernementaux et aux mécanismes interinstitutions dans le cadre de la réforme des Nations Unies ;
- (ii) s'engager de façon proactive, dans les domaines de compétence de l'UNESCO, pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; l'Organisation continuera également d'affirmer sa présence et sa mission au sein du système multilatéral et donnera suite aux décisions pertinentes des organes directeurs des Nations Unies qui concernent son action ;
- (iii) assurer le suivi régulier des mémorandums d'accord conclus avec des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales (OIG), afin d'évaluer les résultats obtenus, ainsi que la mise à jour et la révision des accords existants, le cas échéant, et la signature éventuelle de nouveaux accords ;

B. à allouer à cette fin, pour la période 2020-2021, au titre de l'ensemble des sources de financement du budget intégré :

- dans le cas d'un scénario budgétaire de 507, 518 ou 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 16 862 400 dollars ;
- dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 16 928 000 dollars ;

2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

- (1) Leadership politique et stratégique et soutien organisationnel en ce qui concerne les relations avec les États membres, les organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales ainsi que les commissions nationales et les bureaux hors Siège ;

Priorité Afrique

- (1) Accroissement de l'impact et de la visibilité des programmes de l'UNESCO en Afrique par une plus grande coordination et un suivi renforcé de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021), ainsi que par une meilleure compréhension des perspectives et des enjeux du développement de l'Afrique ;
- (2) Renforcement de l'appui à la priorité Afrique grâce à des partenariats stratégiques plus nombreux et plus efficaces avec les acteurs des secteurs public et privé ;

Relations extérieures

- (1) Accroissement de la coopération avec les États membres, notamment par l'intermédiaire de leurs délégations permanentes auprès de l'UNESCO et des groupes d'États membres constitués à l'UNESCO, et amélioration de l'accès aux outils et matériels d'information ainsi que de la qualité des contenus en ligne ;
- (2) Amélioration et efficacité accrue de la contribution des commissions nationales à la mise en œuvre et à l'examen des programmes de l'UNESCO à différents niveaux, grâce à des consultations, des interactions et des activités de renforcement des capacités régulières ;
- (3) Articulation et renforcement, aux niveaux mondial, régional et national, de la contribution de l'UNESCO au système des Nations Unies dans le contexte de la réforme des Nations Unies.

Projet de résolution pour la Coordination et le suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres

La Conférence générale

1. Autorise la Directrice générale :

- (a) à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2020-2021, du Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres (2014-2021) (GEAP II) – élaboré conformément aux décisions pertinentes des organes directeurs, à la lumière des conclusions et des recommandations de l'évaluation externe concernant la mise en œuvre de la priorité Égalité entre les sexes, dans le cadre d'un processus consultatif et participatif – en assurant la cohérence et la complémentarité des initiatives en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes par un mécanisme de coordination et de suivi, ainsi que des résultats escomptés correspondants fixés pour 2020-2021, afin :
 - (i) de soutenir l'équipe de direction du Secrétariat et les organes directeurs afin de renforcer les cadres normatifs et d'orientation et les documents stratégiques de l'UNESCO relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ;
 - (ii) de conduire et coordonner les efforts de programmation de l'UNESCO visant à promouvoir l'égalité des genres, en s'attachant systématiquement à renforcer l'engagement, les compétences et les capacités pour l'application effective de cette priorité dans la planification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation ;
 - (iii) de renforcer et institutionnaliser encore davantage la double approche de l'égalité des genres avalisée par les Nations Unies : programmation spécifique selon le genre, visant l'autonomisation économique, politique et sociale des femmes et des hommes ainsi que la transformation des normes de la masculinité et de la féminité vers l'égalité des genres ; et prise en compte systématique des questions d'égalité des genres dans les politiques, programmes et initiatives ;
 - (iv) d'aider les programmes à répondre aux inégalités grandissantes là où interagissent le genre et d'autres facteurs tels que le statut socioéconomique, l'origine ethnique, l'âge ou la situation géographique, en tenant compte des spécificités régionales ;
 - (v) de soutenir l'amélioration de la collecte et de l'analyse, par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), de données ventilées par sexe pour chaque grand programme, afin d'appuyer la programmation et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles ;
 - (vi) de fournir des orientations stratégiques et techniques concernant l'intégration systématique des questions relatives à l'égalité des genres dans cinq domaines essentiels : responsabilité ; intégration des questions de genre axée sur les résultats ; suivi et établissement de rapports ; développement des capacités ; cohérence, coordination et gestion de l'information et du savoir ;

- (vii) de donner une impulsion stratégique et d'apporter un soutien à la participation de l'UNESCO à l'action et aux processus de réforme des Nations Unies en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes aux niveaux mondial, régional et national, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- (viii) de suivre l'application de la priorité globale Égalité des genres à tous les stades de la programmation et à tous les niveaux des programmes, pour les activités financées au titre du budget ordinaire comme pour les activités extrabudgétaires ;
- (ix) d'améliorer encore la capacité du personnel à intégrer de manière effective et systématique l'égalité des genres dans les opérations par un effort permanent de renforcement des capacités et de formation ;
- (x) de renforcer encore les qualifications et les compétences du Réseau de points focaux pour le genre afin de garantir une meilleure gestion et exécution de la prise en compte systématique des questions d'égalité des genres et de la programmation spécifiquement axée sur l'égalité des genres dans l'ensemble des secteurs de programme ;
- (xi) de fournir des conseils techniques au Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM) sur des politiques du personnel et des ressources humaines attentives aux questions de genre, notamment en ce qui concerne l'égalité des perspectives de carrière des membres du personnel, des adaptations appropriées des conditions de travail permettant de concilier vie professionnelle et vie privée, et l'augmentation progressive de la représentation des femmes aux postes de décision au sein du Secrétariat pour parvenir à la parité, et suivre l'évolution de la situation en matière de parité au sein du Secrétariat ;
- (xii) de promouvoir la visibilité des actions de l'UNESCO en rendant compte des résultats obtenus en matière d'égalité des genres ;
- (xiii) de coordonner et renforcer les partenariats et réseaux en place, tout en constituant de nouveaux partenariats et réseaux innovants – tant internes qu'externes – par des actions de plaidoyer et la participation à un dialogue sur les politiques de défense des droits des filles et des femmes, de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, au sein du Secrétariat comme auprès d'autres parties prenantes, notamment les réseaux de l'Organisation concernés, y compris les chaires UNESCO et les commissions nationales, les organisations de la société civile, en particulier les groupes de femmes, les milieux universitaires et le secteur privé ;
- (xiv) de consulter les organismes des Nations Unies compétents, en particulier ONU-Femmes, et d'autres organisations multilatérales et bilatérales et collaborer avec eux en vue d'établir des partenariats et d'entreprendre des actions visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;
- (xv) de représenter l'UNESCO aux réunions et conférences organisées par des organismes des Nations Unies, des organisations multilatérales et bilatérales et des organisations de la société civile portant sur des questions en rapport avec l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;
- (xvi) de représenter l'UNESCO aux sessions de la Commission de la condition de la femme (CCF) des Nations Unies et du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ;
- (xvii) de piloter la contribution de l'UNESCO à l'action interinstitutions des Nations Unies sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les domaines de compétence de l'Organisation ;

- (b) à allouer à cette fin, pour la période 2020-2021, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de :
- dans le cas d'un scénario budgétaire de 507, 518 ou 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 1 916 300 dollars ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 1 924 300 dollars ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :
- (1) Contribution systématique et intégrée de l'UNESCO à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans ses domaines d'expertise, dans une optique de transformation ;
 - (2) Positionnement de l'UNESCO comme un acteur visible de la promotion de l'égalité des genres à l'échelle internationale et régionale et au niveau des pays, dans tous ses domaines de compétence, notamment par son action de plaidoyer, de constitution de réseaux et d'établissement de partenariats innovants ;
 - (3) Promotion de l'égalité des perspectives de carrière pour son personnel et la parité aux postes de décision grâce à la culture organisationnelle de l'UNESCO.

Projet de résolution pour la Planification stratégique

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - A. à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2020-2021, du plan d'action pour la planification stratégique visant à :
 - (a) exécuter les fonctions de programmation, de suivi et d'établissement de rapports dans le respect des orientations stratégiques ainsi que du cadre et des priorités de programmation fixés par les organes directeurs et la Directrice générale, et à cet effet :
 - (i) coordonner la préparation, en étroite coopération avec toutes les unités du Secrétariat, de la future Stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et du Programme et budget quadriennal pour 2022-2025 (41 C/5), en veillant : (1) au respect des priorités internationales, régionales et nationales pertinentes, des orientations définies par les organes directeurs et des directives de la Directrice générale ; (2) au renforcement de la collaboration intersectorielle et de l'intégration du programme ; (3) à l'adéquation avec les principes de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats (RBM et RBB) et du cadre budgétaire intégré ;
 - (ii) faciliter la réflexion prospective et les débats sur les tendances qui apparaissent dans les domaines de compétence de l'UNESCO, et appuyer les travaux du Groupe d'experts de haut niveau de la Directrice générale chargé d'éclairer les futurs stratégie et programmes de l'Organisation ;
 - (iii) coordonner le suivi de l'exécution du Programme et budget approuvés et des exercices d'évaluation de la performance du programme, et adresser s'il y a lieu des recommandations à la Directrice générale à ce sujet, notamment sur les mesures à prendre pour remédier aux difficultés rencontrées ; établir le rapport de la Directrice générale sur l'exécution du programme (documents EX/4), notamment le Rapport stratégique sur les résultats 2020 afin d'éclairer les discussions sur l'élaboration du futur programme ; coordonner la préparation des documents stratégiques essentiels et des rapports sur le suivi des décisions des organes directeurs (documents EX/5) ;
 - (iv) assurer la coordination et le suivi de la contribution stratégique et programmatique de l'UNESCO à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, dans le cadre de la réforme des Nations Unies, participer aux discussions sur les questions relatives au programme au sein des groupes interinstitutions des Nations Unies pertinents, et fournir un appui aux bureaux hors Siège pour la programmation conjointe par pays et l'élaboration de stratégies régionales ;
 - (v) fournir des orientations et élaborer de nouveaux outils et méthodes pour favoriser l'efficacité et l'efficience de la planification stratégique, de la programmation, de la budgétisation, du suivi et de l'établissement de rapports, notamment aux fins de l'adaptation constante des méthodes de gestion et de budgétisation axées sur les résultats (RBM/RBB) ;

- (b) entretenir et resserrer la coopération avec les donateurs et partenaires des secteurs public et privé en s'attachant à :
 - (i) coordonner la stratégie globale de l'Organisation pour les partenariats, ainsi que chaque stratégie biennale de mobilisation de ressources, lesquelles jouent un rôle essentiel pour accroître l'impact et la visibilité du programme ;
 - (ii) prendre contact avec les partenaires publics et privés, y compris les principaux interlocuteurs de la société civile, ce qui suppose notamment d'assurer la conduite des partenariats publics et privés existants afin de les développer et de promouvoir des alliances stratégiques à long terme, de prendre l'initiative de rechercher de nouveaux donateurs et partenaires pour diversifier et élargir la base de donateurs de l'UNESCO, ainsi que de fournir un appui technique et des orientations aux secteurs de programme, y compris aux bureaux hors Siège et aux instituts et centres de catégorie 1, pour les aider à nouer des partenariats et à mobiliser des ressources ;
 - (iii) contribuer à l'instauration d'un environnement plus propice à la mobilisation de ressources en renforçant les capacités du personnel, en organisant les dialogues structurés sur le financement et d'autres consultations auprès des donateurs, en élaborant des connaissances, en perfectionnant les systèmes et processus de sorte qu'ils favorisent une coopération toujours plus efficace avec les partenaires, ainsi qu'en assurant la gestion des accords avec les donateurs et l'établissement de rapports ;
 - (iv) superviser la mise en œuvre de la Stratégie globale intégrée révisée concernant les instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO en donnant des avis et des orientations sur demande et en coopérant avec les secteurs de programme afin de veiller au respect de la Stratégie et à son application effective ;
 - (v) renforcer la coopération et le partenariat avec les organisations non gouvernementales et les acteurs de la société civile afin d'accroître les synergies et l'exécution du programme ;
- B. à allouer à cette fin, pour la période 2020-2021, au titre de l'ensemble des sources de financement du budget intégré, un montant de :
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 507, 518 ou 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 11 592 400 dollars ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 11 592 400 dollars ;
- 2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :
 - (1) Exécution des fonctions de programmation, de suivi et d'établissement de rapports conformément à l'approche de l'UNESCO de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats et dans le respect des orientations stratégiques et du cadre et des priorités de programmation fixés par les organes directeurs et la Directrice générale ;
 - (2) Renforcement des partenariats et coordination à l'échelle de l'Organisation de la mobilisation de ressources, l'accent étant mis en particulier sur l'amélioration de l'adéquation, de la prévisibilité, de la flexibilité et de la transparence des ressources de l'Organisation, ainsi que sur la promotion de la diversification des donateurs.

Projet de résolution pour l'Information du public

La Conférence générale

1. Autorise la Directrice générale :

A. à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2020-2021, du plan d'action pour l'information du public afin :

- (a) de développer l'information du public de l'UNESCO, et à cet effet :
 - (i) produire des contenus éditoriaux multimédia reflétant le programme et les activités de l'Organisation et les diffuser sur les différents canaux de l'Organisation (Web et réseaux sociaux) ;
 - (ii) resserrer la collaboration avec les médias et favoriser les possibilités de contacts des dirigeants et experts de l'UNESCO avec les médias ;
 - (iii) suivre la couverture de l'action de l'UNESCO par les médias et l'analyser sur les plans qualitatif et quantitatif ;
 - (iv) développer des partenariats de communication pour créer des effets démultiplicateurs et renforcer l'image de l'UNESCO ;
 - (v) développer l'information du public au Siège, notamment par une réorganisation du service des visites ;
 - (vi) organiser des manifestations permettant d'entretenir les relations de l'Organisation avec ses publics-cibles ;
 - (vii) veiller, par le biais du Conseil des publications, à la qualité et à la pertinence des publications et produits intellectuels de l'Organisation ;
 - (viii) développer la diffusion des publications par l'établissement de partenariats de coédition et par l'amélioration du dispositif de ventes en ligne ;
 - (ix) poursuivre la politique d'accès libre afin de proposer les contenus actuels et passés, ainsi que ceux à venir, dans un format disponible compatible avec ce concept ;
 - (x) publier trimestriellement et en six langues le *Courrier de l'UNESCO*, dans sa version imprimée et numérique, grâce aux fonds extrabudgétaires alloués à cette fin ;
 - (xi) coordonner la célébration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur ainsi que l'ensemble des activités liées à la Capitale mondiale du livre ;
 - (xii) maintenir les services de la librairie-boutique de souvenirs en veillant à répondre aux besoins des clients ;
 - (xiii) consolider la plate-forme Web globale intégrée et la gestion des sites UNESCO.org, UNESCO.int et UNESCOCOMMUNITY, pour répondre aux attentes des publics concernés ;

- B. à allouer à cette fin, pour la période 2020-2021, au titre de l'ensemble des sources de financement du budget intégré, un montant de :
- dans le cas d'un scénario budgétaire de 507, 518 ou 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 13 522 800 dollars ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 13 560 100 dollars ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :
- (1) Représentation fidèle des activités et priorités de l'UNESCO par la production de ses propres textes, images, infographies et vidéos diffusés sur ses diverses plates-formes, bénéficiant d'une promotion croisée et largement couverts par des médias nationaux et internationaux ainsi que par des plates-formes Internet et des réseaux sociaux, favorisant une meilleure connaissance de la mission et du mandat de l'Organisation ;
 - (2) Amélioration de l'image institutionnelle de l'UNESCO par la création et la gestion d'écosystèmes de partenaires (médias, sponsors, agents d'exécution) débouchant sur des campagnes de communication, des projets de communication et de marketing, ainsi que des manifestations d'information du public et des événements spéciaux au Siège ;
 - (3) Promotion des contributions intellectuelles de l'UNESCO par le biais de publications de qualité, notamment le *Courrier de l'UNESCO*, produites et diffusées dans le cadre de la politique d'accès libre et en étroite coopération avec des partenaires d'édition pour toucher un large public ; valorisation, protection et promotion du nom et du logo de l'UNESCO par le biais d'initiatives de gestion de la marque et des produits dérivés ; promotion du livre et de la lecture par le biais de la célébration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur ainsi que du programme Capitale mondiale du livre ;
 - (4) Diffusion du savoir et de l'information facilitée par la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web, dans plusieurs langues, au profit de publics divers.

Programme de participation et bourses

10000

Projet de résolution pour le Programme de participation et le Programme de bourses

La Conférence générale

A. Programme de participation

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2020-2021, du Programme de participation aux activités des États membres, conformément aux principes et conditions approuvés par la Conférence générale à sa 40^e session ;
2. *Invite* la Directrice générale :
 - (a) à communiquer sans délai aux commissions nationales pour l'UNESCO ou, à défaut de commission nationale, à la voie officielle désignée, les raisons qui justifient toute modification ou tout refus des montants demandés, pour permettre d'améliorer la formulation, le suivi et l'évaluation des projets présentés au titre du Programme de participation ;
 - (b) à informer les commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, la voie officielle désignée, de tous les projets et activités exécutés dans leurs pays respectifs par des organisations internationales non gouvernementales au titre du Programme de participation ;
 - (c) à soumettre au Conseil exécutif à chacune de ses sessions d'automne un rapport contenant les informations suivantes :
 - (i) une liste des projets approuvés au titre du Programme de participation et au titre de l'aide d'urgence, avec l'indication des montants approuvés pour leur financement et de tout autre coût et tout autre appui liés à ces projets ;
 - (ii) en ce qui concerne les organisations internationales non gouvernementales, une liste établie de la même façon que celle qui est prévue à l'alinéa (i) ci-dessus ;
 - (d) à veiller à ce que les pourcentages des fonds du Programme de participation affectés à l'aide d'urgence, aux organisations internationales non gouvernementales et aux activités régionales ne dépassent pas respectivement 7 %, 5 % et 3 % du montant alloué au Programme de participation pour l'exercice considéré ;
 - (e) à rechercher des fonds extrabudgétaires pour compléter, si besoin est, le programme d'aide d'urgence 2020-2021 ;
 - (f) à trouver des moyens de renforcer le Programme de participation au cours du prochain exercice biennal, au bénéfice des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement, des pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe, des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays en transition ;

3. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation du résultat escompté suivant :
 - (1) Amélioration significative de la gestion du programme visant à assurer une plus grande transparence, à renforcer les mécanismes redditionnels, à promouvoir l'image de l'Organisation, à accroître l'impact de son action et à donner une priorité effective à l'Afrique ainsi qu'aux pays cibles prioritaires (PMA, PEID, pays en développement et pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe) ;

B. Programme de bourses

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2020-2021, du plan d'action pour le Programme de bourses, afin :
 - (a) de contribuer à renforcer les ressources humaines et les capacités nationales dans des domaines étroitement liés aux objectifs stratégiques et aux priorités du programme de l'UNESCO, en particulier l'Afrique et l'égalité des genres, en accordant et en administrant des bourses ;
 - (b) de négocier des mécanismes de partage des coûts en espèces ou en nature avec des donateurs intéressés afin de financer des bourses dans le cadre de programmes de bourses coparrainées ;
 - (c) d'étudier les possibilités de renforcer les programmes de bourses grâce à des partenariats avec la société civile et des organisations non gouvernementales ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation du résultat escompté suivant :
 - (1) Alignement des domaines thématiques sur les objectifs stratégiques de l'Organisation. Autonomisation des bénéficiaires de bourses (originaires en particulier d'Afrique et des PMA) dans les domaines prioritaires du programme grâce au partage des connaissances et à l'amélioration des qualifications aux niveaux universitaire et postuniversitaire ;

C. Ouverture de crédits pour le Programme de participation et le Programme de bourses

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à allouer au Programme de participation, pour la période 2020-2021, au titre de l'ensemble des sources de financement du budget intégré, un montant de :
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 507, 518 ou 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 11 025 200 dollars ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 11 081 100 dollars ;
 - (b) à allouer également au Programme de bourses, pour la période 2020-2021, au titre de l'ensemble des sources de financement du budget intégré, afin d'honorer les obligations qui incombent à l'UNESCO en vertu des mécanismes en vigueur de partage des coûts avec les donateurs dans le cadre des programmes de bourses coparrainées, un montant de :
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 507, 518 ou 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 842 100 dollars ;

- dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 842 100 dollars ;
- (c) à allouer en outre, pour la période 2020-2021, au titre de l'ensemble des sources de financement du budget intégré, pour les coûts de personnel et de fonctionnement du service du Programme de participation et du Programme de bourses, un montant de :
- dans le cas d'un scénario budgétaire de 507, 518 ou 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 1 580 700 dollars ;
 - dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 1 580 700 dollars.

11000

Projet de résolution pour le Secteur de l'administration et du management

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :

- A. à mettre en œuvre, pendant la période 2020-2021, le plan d'action pour le Secteur de l'administration et du management afin :
- (a) d'offrir une structure révisée pour les services relevant du Secteur de l'administration et du management, ainsi que d'appliquer des politiques de gestion plus modernes dans le but de mieux appuyer l'exécution du programme de l'UNESCO, d'accroître l'efficacité et la qualité de service, d'éliminer les doubles emplois et de définir plus clairement les responsabilités et obligations ;

Gestion des ressources humaines

- (b) d'évaluer périodiquement les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de gestion des ressources humaines pour 2017-2022, et d'en ajuster le plan d'action si nécessaire, compte tenu des priorités organisationnelles et des ressources financières et humaines allouées ;
- (c) de poursuivre la mise en œuvre des politiques relatives aux ressources humaines, et de les réviser si nécessaire, de façon qu'elles facilitent et soutiennent efficacement les opérations de programme de l'UNESCO, notamment en assurant la qualité du recrutement et en améliorant la mobilité géographique, tout en accordant une attention particulière à l'amélioration de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes ainsi qu'à la nécessaire harmonisation avec le régime commun des Nations Unies ;
- (d) d'exécuter des programmes innovants et pertinents d'apprentissage et de perfectionnement mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des compétences en matière de gestion, de leadership et de partenariat ;
- (e) de promouvoir une culture de la gestion axée sur les résultats garantissant la participation et l'échange à l'appui de la gestion des performances ;

Gestion financière

- (f) d'assurer l'administration budgétaire des budgets intégrés du C/5 ;
- (g) d'effectuer un suivi budgétaire périodique ;
- (h) de tenir une comptabilité en bonne et due forme ;

- (i) de s'acquitter de manière efficace et efficiente des fonctions de trésorerie et de contrôle financier conformément au Règlement financier et au Règlement d'administration financière ;

Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents

- (j) d'appuyer la bonne exécution des programmes de l'UNESCO et d'assurer la gestion adéquate des services de soutien communs ;
- (k) d'aider le Siège et les bureaux hors Siège en ce qui concerne les conseils et politiques en matière d'achats, ainsi que la gestion des locaux et des équipements qui s'y trouvent ;
- (l) d'assurer la gestion des conférences, de la traduction et de l'interprétation ainsi que de la production et de la distribution des documents et publications ;

Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation

- (m) de continuer à renforcer la gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation ;

Infrastructure et opérations TIC

- (n) d'assurer la gestion optimale des systèmes d'information et des communications afin de rendre possible l'exécution efficiente et efficace des programmes de l'UNESCO ;

Gestion de la sécurité et de la sûreté

- (o) de renforcer les dispositifs de sécurité au Siège ;
- (p) de poursuivre, conformément aux décisions 185 EX/30 et 199 EX/17 et aux recommandations du Comité du Siège, la mise en œuvre du Plan d'action pour la sécurité et la sûreté à l'UNESCO ;
- (q) de trouver les ajustements budgétaires afin d'appuyer la bonne exécution du Plan d'action pour la sécurité et la sûreté à l'UNESCO ;

B. à allouer à cette fin, pour la période 2020-2021, au titre de l'ensemble des sources de financement du budget intégré, un montant de :

- dans le cas d'un scénario budgétaire de 507, 518 ou 523,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 140 344 800 dollars ;
- dans le cas d'un scénario budgétaire de 534,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire : 142 698 500 dollars ;

2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Bureau du Sous-Directeur général (ADG) pour l'administration et le management (ADM)

- (1) Modernisation des politiques de gestion ;
- (2) Réexamen des structures administratives et opérationnelles ;

Gestion des ressources humaines

- (1) Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action pour la Stratégie de gestion des ressources humaines 2017-2022 ;

- (2) Renforcement des capacités du personnel en vue d'atteindre un niveau élevé de performance et l'excellence ;
- (3) Instauration d'un environnement de travail favorable et dynamique ;

Gestion financière

- (1) Amélioration de la prise de décisions éclairées par l'administration budgétaire et l'établissement de rapports financiers ;
- (2) Renforcement de la capacité de l'Organisation d'effectuer des contrôles internes solides ;
- (3) Prestation de services opérationnels efficaces et renforcement de la capacité de gestion financière ;

Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents

- (1) Gains d'efficacité et meilleur rapport qualité/prix ;
- (2) Multilinguisme et assurance qualité des services de traduction et de documents ;
- (3) Ergonomie et accessibilité accrue de l'environnement de travail ;

Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation

- (1) Amélioration de l'exécution du programme grâce à une meilleure utilisation de la mémoire institutionnelle, à la gestion des connaissances et à des solutions TIC novatrices ;

Infrastructure et opérations TIC

- (1) Exécution du programme rendue possible par la mise en place d'une infrastructure TIC fiable et robuste ;

Gestion de la sécurité et de la sûreté

- (1) Sûreté et sécurité accrues de l'environnement de travail.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2018-2021

40 C/5

Volume 2

**PROJET DE PROGRAMME
ET DE BUDGET**

**Second exercice biennal
2020-2021**



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2018-2021

40 C/5

Volume 2

**PROJET
DE PROGRAMME
ET DE BUDGET**

**Second exercice biennal
2020-2021**

Publié en 2019
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP
Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

Crédit photo de la couverture : © Shutterstock/StarLine

© UNESCO 2019
Imprimé en France

40 C/5 projet – Volume 2

Table des matières

	Paragraphe	Page
Préface		i
Récapitulatif des ressources du budget intégré par budget opérationnel/ budget de personnel et par source de financement		iii
Titre I – Politique générale et Direction		3
I.A – Organes directeurs	00101-00106	19
I.B – Direction	00201-00509	23
Chapitre 1 – Direction générale	00201-00204	23
Chapitre 2 – Évaluation et audit	00301-00304	25
Chapitre 3 – Normes internationaux et affaires juridiques	00401-00402	27
Chapitre 4 – Éthique	00501-00509	30
I.C – Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	00601	33
Titre II – Programmes et services liés au programme		
II.A – Programmes	01001-08008	
Grand programme I – Éducation	01001-01018	37
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	02001-02011	79
Commission océanographique intergouvernementale	03001-03007	111
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	04001-04012	125
Grand programme IV – Culture	05001-05013	141
Grand programme V – Communication et information	06001-06009	179
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	07001-07005	205
Gestion des bureaux hors Siège	08001-08008	219
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège		227
II.B – Services liés au programme	09101-09432	229
Chapitre 1 – Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures	09101-09115	242
Chapitre 2 – Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	09201-09202	254
Chapitre 3 – Planification stratégique	09301-09306	256
Chapitre 4 – Information du public	09401-09432	260

	Paragraphe	Page
II.C – Programme de participation et bourses		269
Chapitre 1 – Programme de participation	10101-10103	272
Chapitre 2 – Programme de bourses	10201-10202	273
Titre III – Services internes		275
III.A – Bureau de l’ADG pour l’administration et le management	11001-11004	285
III.B – Gestion des ressources humaines	11005-11007	287
III.C – Gestion financière	11008-11010	293
III.D – Soutien opérationnel et soutien à l’organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	11011-11012	299
III.E – Gestion des connaissances à l’échelle de l’Organisation	11013-11015	303
III.F – Infrastructure et opérations TIC	11016-11018	306
III.G – Gestion de la sécurité et de la sûreté	11019-11024	307
Réserves pour les ajustements d’effectifs et les engagements à long terme au titre de l’assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)		309
Titre IV – Remboursement d’emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE		311
Titre V – Augmentations prévisibles des coûts et imprévus		313

Préface

Le Projet de programme et de budget pour 2020-2021 (Projet de 40 C/5) constitue le second volet du Programme quadriennal adopté par la Conférence générale à sa 39^e session (document 39 C/5). Il clôturera le cycle de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation pour 2014-2021 (document 37 C/4).

Fidèle à la décision du Conseil exécutif lors de sa 205^e session, le Projet de 40 C/5 est établi dans un cadre budgétaire intégré ; il présente quatre scénarii budgétaires, conformément à la demande exprimée par les États membres. Compte tenu du report de 11 millions de dollars de crédits du budget ordinaire non utilisés au titre du plan de dépenses du 38 C/5 tel qu'approuvé par le Conseil exécutif, deux scénarii ont été identifiés comme les plus cohérents : ces scénarii prévoient respectivement 518 et 534,6 millions de dollars pour le Programme ordinaire.

La valeur ajoutée de l'UNESCO, qui réside avant tout dans son expérience et son expertise uniques dans les domaines de son mandat, en fait l'un des acteurs les plus à même de répondre aux enjeux du monde d'aujourd'hui à travers l'éducation, la culture, les sciences, la communication et l'information. Le budget est un instrument essentiel de la mise en œuvre de ce mandat, pour atteindre les Objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies à l'horizon 2030, au service d'une paix et d'un développement durables. Ce projet doit, en outre, inscrire pleinement notre action dans le processus de réforme engagé par le Secrétaire général des Nations Unies.

Le repositionnement de l'UNESCO implique d'abord de réaffirmer son cœur de métier : le mandat de notre Organisation, incarné dans les différents secteurs de programmes, qui répondent à des questions parmi les plus pressantes de notre temps : l'éducation des filles et des femmes, des plus vulnérables ; l'accès universel à l'information et à la connaissance scientifique ; la promotion des savoirs et la diversité des expressions culturelles ; la sécurité des journalistes ; et tant d'autres encore.

Cette ambition demande aussi que notre budget puisse servir des initiatives fortes, qui répondent, dans le cadre de notre mandat, à des défis transversaux et contemporains, comme bien entendu nos priorités globales Afrique et Égalité des genres mais aussi comme la réflexion engagée sur l'impact de l'intelligence artificielle, ou l'initiative « Faire revivre l'esprit de Mossoul ». Ces initiatives doivent nous permettre d'utiliser le mandat de l'UNESCO de façon transversale et orientée vers les enjeux d'avenir.

L'une des dynamiques fortes du Projet de 40 C/5 est de poursuivre notre travail sur les ressources extrabudgétaires : l'ambition est de les accroître de 30 %. Entre 2017 et 2018, celles-ci sont passées de 246 à 314 millions de dollars, du fait d'une politique ambitieuse de partenariats, qui nous a rapprochés de partenaires essentiels comme l'Union européenne. Pour autant, la part des contributions volontaires sans affectation prédéfinie reste faible.

Le socle sur lequel est bâtie l'UNESCO, cependant, doit être son budget ordinaire, issu des contributions obligatoires des États membres. Ce budget ordinaire est essentiel, parce qu'il est la garantie de notre neutralité et d'un déploiement universel du mandat.

À cet égard, la situation est préoccupante. Avec une diminution constante des contributions des États membres depuis plusieurs années, l'UNESCO a perdu en 17 ans 39 % de son budget en termes réels, et plus de 30 % au cours des six dernières années entre le 36 C/5 et le 39 C/5. En outre, pour financer la mise en place des Coordonnateurs résidents, le système de développement des Nations Unies demande un doublement de la contribution structurelle de l'UNESCO, soit au moins 4,5 millions de dollars supplémentaires par exercice biennal. Nous devons également faire face à d'autres enjeux budgétaires : augmentations statutaires des coûts de personnel, compensation de l'inflation, ajustements techniques indispensables (mise à niveau de la sécurité hors Siège notamment).

C'est la prise en compte de l'ensemble de ces dépenses incompressibles que reflète la proposition d'un budget de 534,6 millions de dollars. Seul ce scénario garantit le maintien du programme à son niveau actuel entre le 39 C/5 et le 40 C/5.

Nous devons en outre ouvrir une discussion sur la question de l'investissement, jusqu'à présent absente des documents budgétaires. Il nous faut dès à présent réfléchir à la mise en place d'un Plan directeur d'investissement couvrant les dix prochaines années, qui nous permettra de prévoir et de faire face sur le long terme aux futures obligations de l'Organisation en termes de capital. Les principaux domaines concernés par ces dépenses en capital sont connus : les technologies de l'information et de la communication, la sécurité physique et la cybersécurité, pour permettre de réduire les risques et les vulnérabilités que comportent notre environnement actuel et pour assurer la sécurité des délégués et du personnel, mais aussi le maintien des infrastructures physiques de l'Organisation pour éviter les coûts importants en matière de réparation que posent des structures dégradées et mal entretenues.

Les services centraux de l'Organisation doivent également être financés. Les fonctions soutien de l'UNESCO font pleinement partie de nos programmes. Une bonne communication est un facteur décisif dans la réussite d'un projet et une bonne image de l'Organisation permet d'attirer de plus importantes ressources extrabudgétaires ; un bon fonctionnement administratif est indispensable à la mise en œuvre d'une action efficace. Or, les services centraux ont été particulièrement affectés ces dernières années. Depuis la crise budgétaire ouverte en 2011, un tiers des postes dans les services centraux ont été supprimés. Dans le même temps, cette revalorisation du travail des services centraux doit s'accompagner d'un effort de l'Organisation pour assurer une plus grande efficacité de leur part. C'est tout l'enjeu de la modernisation de l'Organisation dans le cadre de la transformation stratégique, et notamment de la création du Secteur de l'administration et du management.

Le renforcement du rôle de l'UNESCO dans la réalisation du Programme 2030, la qualité et l'impact des programmes, l'inscription de l'UNESCO dans le processus de réforme des Nations Unies, la continuité de son action au service de ses États membres et de la communauté internationale dépendent d'un financement approprié.

C'est la raison pour laquelle le scénario d'un budget de 534,6 millions de dollars, qui interviendrait en outre dans le cadre globalement favorable d'un nouveau barème de définition des quotes-parts des États membres, semble le plus cohérent. Ce scénario permettra à l'UNESCO de consolider ses acquis en réalisant les objectifs fixés en 2014 dans sa Stratégie à moyen terme (37 C/4), tout en prenant un nouvel élan, en renforçant ses programmes et ses systèmes institutionnels, et en s'assurant une base solide pour la prochaine Stratégie à moyen terme de 2022-2029 (41 C/4).

Récapitulatif des ressources du budget intégré par budget opérationnel/budget de personnel et par source de financement

Résumé – Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$

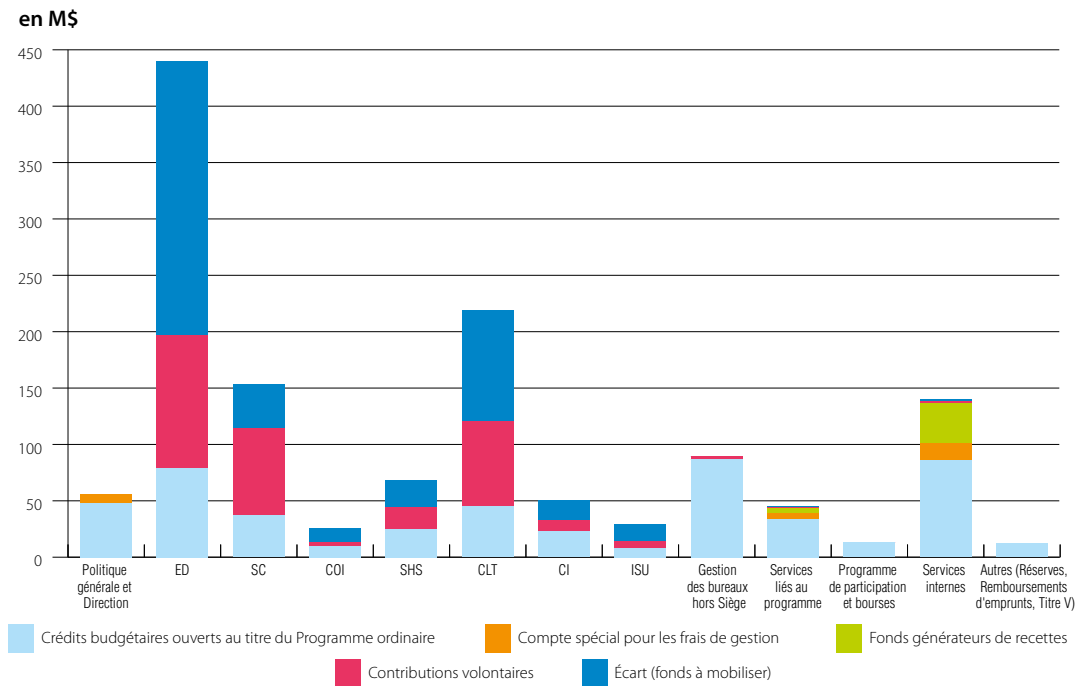
TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION									
A. Organes directeurs	8 461 100	2 184 400	10 645 500	10 645 500	–	–	–	–	10 645 500
B. Direction	2 242 200	20 010 600	22 252 800	13 974 300	8 278 500	–	–	–	22 252 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	23 155 400	–	23 155 400	23 155 400	–	–	–	–	23 155 400
TOTAL, TITRE I	33 858 700	22 195 000	56 053 700	47 775 200	8 278 500	–	–	–	56 053 700
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME									
A. Programmes									
Éducation	386 470 300	54 093 900	440 564 200	78 864 200	–	–	118 206 000	243 494 000	440 564 200
Sciences exactes et naturelles	125 479 300	28 833 800	154 313 100	36 597 600	–	–	78 256 600	39 458 900	154 313 100
Commission océanographique intergouvernementale	17 925 700	8 110 700	26 036 400	10 276 200	–	–	2 600 000	13 160 200	26 036 400
Sciences sociales et humaines	47 859 700	19 351 100	67 210 800	24 710 800	–	–	18 519 000	23 981 000	67 210 800
Culture	183 044 000	35 839 100	218 883 100	44 871 300	–	–	75 906 000	98 105 800	218 883 100
Communication et information	31 541 900	18 669 600	50 211 500	22 847 500	–	–	10 495 000	16 869 000	50 211 500
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	29 013 600	–	29 013 600	7 814 800	–	–	6 487 000	14 711 800	29 013 600
Gestion des bureaux hors Siège	33 840 600	55 921 800	89 762 400	87 425 300	–	141 800	1 995 300	200 000	89 762 400
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, II.A	855 175 100	220 820 000	1 075 995 100	313 407 700	–	141 800	312 464 900	449 980 700	1 075 995 100
B. Services liés au programme									
1 Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures									
A Bureau de l'ADG et coordination hors Siège									
	261 000	2 151 500	2 412 500	2 412 500	–	–	–	–	2 412 500
B Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique									
	1 052 500	3 256 300	4 308 800	3 702 900	–	–	605 900	–	4 308 800
C Relations extérieures									
	1 687 600	8 453 500	10 141 100	9 521 100	–	400 000	–	220 000	10 141 100
Sous-total, II.B.1	3 001 100	13 861 300	16 862 400	15 636 500	–	400 000	605 900	220 000	16 862 400
2 Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres									
	302 200	1 614 100	1 916 300	1 916 300	–	–	–	–	1 916 300
3 Planification stratégique									
	864 900	10 727 500	11 592 400	6 837 700	4 754 700	–	–	–	11 592 400
4 Information du public									
	4 955 300	8 567 500	13 522 800	9 217 800	–	3 105 000	–	1 200 000	13 522 800
Total, II.B	9 123 500	34 770 400	43 893 900	33 608 300	4 754 700	3 505 000	605 900	1 420 000	43 893 900
C. Programme de participation et bourses									
	12 049 300	1 398 700	13 448 000	13 328 000	–	–	120 000	–	13 448 000
TOTAL, TITRE II	876 347 900	256 989 100	1 133 337 000	360 344 000	4 754 700	3 646 800	313 190 800	451 400 700	1 133 337 000

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

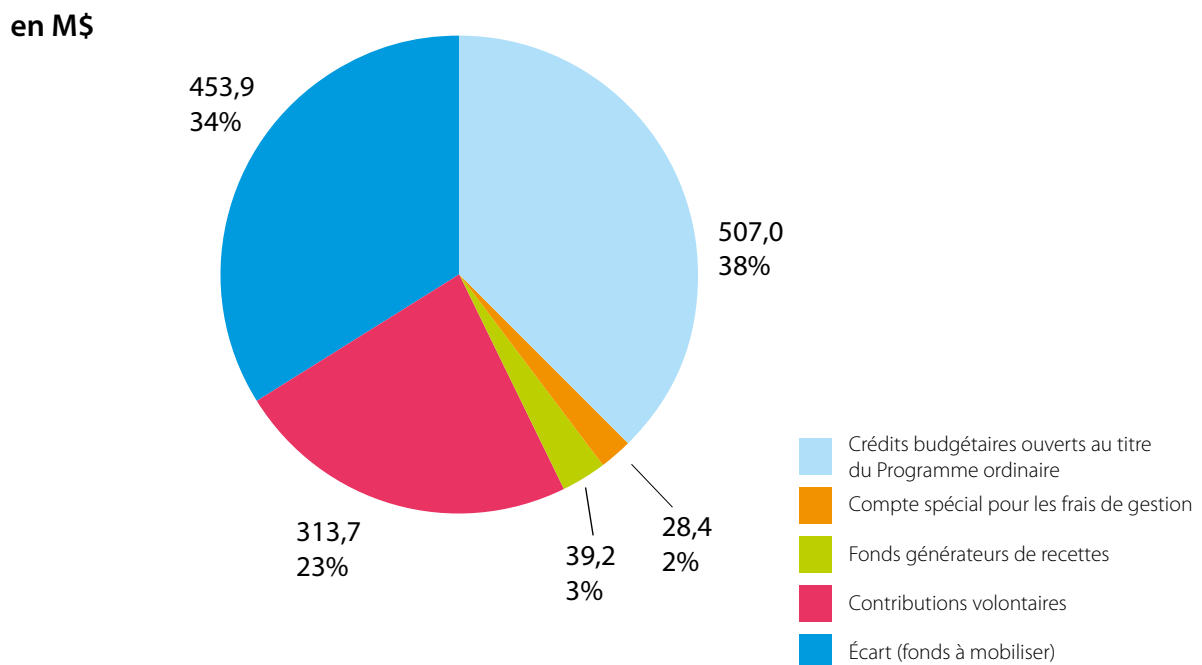
TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE III – SERVICES INTERNES									
Secteur de l'administration et du management									
A Bureau de l'ADG pour l'administration et le management	264 100	1 702 200	1 966 300	1 089 400	741 900	–	135 000	–	1 966 300
B Gestion des ressources humaines	17 988 100	14 358 000	32 346 100	23 933 600	6 242 500	200 000	–	1 970 000	32 346 100
C Gestion financière	1 182 800	14 210 300	15 393 100	9 887 900	5 395 200	–	110 000	–	15 393 100
D Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	27 878 400	30 621 700	58 500 100	26 890 900	–	31 259 200	–	350 000	58 500 100
E Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	1 150 300	9 324 000	10 474 300	10 024 300	–	–	300 000	150 000	10 474 300
F Infrastructure et opérations TIC	696 700	7 003 600	7 700 300	4 738 700	2 961 600	–	–	–	7 700 300
G Gestion de la sécurité et de la sûreté	2 329 200	11 635 400	13 964 600	9 849 600	–	4 115 000	–	–	13 964 600
TOTAL, TITRE III	51 489 600	88 855 200	140 344 800	86 414 400	15 341 200	35 574 200	545 000	2 470 000	140 344 800
TOTAL, TITRES I-III	961 696 200	368 039 300	1 329 735 500	494 533 600	28 374 400	39 221 000	313 735 800	453 870 700	1 329 735 500
Réserve pour les ajustements d'effectifs	–	1 000 000	1 000 000	1 000 000	–	–	–	–	1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)		3 314 800	3 314 800	3 314 800	–	–	–	–	3 314 800
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	3 366 300	–	3 366 300	3 366 300	–	–	–	–	3 366 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS	585 300	4 200 000	4 785 300	4 785 300	–	–	–	–	4 785 300
TOTAL, TITRES I-V	965 647 800	376 554 100	1 342 201 900	507 000 000	28 374 400	39 221 000	313 735 800	453 870 700	1 342 201 900
Compensation relative au recouvrement des coûts de gestion sur les contributions volontaires			(28 374 400)						(28 374 400)
Compensation relative à la facturation interne estimée pour les Fonds générateurs de recettes			(12 359 200)						(12 359 200)
BUDGET TOTAL			1 301 468 300						1 301 468 300

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Budget intégré par Secteur de programme et par principal titre du budget (sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$)



Budget total du Projet de 40 C/5 par source de financement (avant ajustements pour compensation)



Résumé – Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION									
A. Organes directeurs	8 461 100	2 184 400	10 645 500	10 645 500	–	–	–	–	10 645 500
B. Direction	2 242 200	20 010 600	22 252 800	13 974 300	8 278 500	–	–	–	22 252 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	23 155 400	–	23 155 400	23 155 400	–	–	–	–	23 155 400
TOTAL, TITRE I	33 858 700	22 195 000	56 053 700	47 775 200	8 278 500	–	–	–	56 053 700
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME									
A. Programmes									
Éducation	390 327 200	54 093 900	444 421 100	82 721 100	–	–	118 206 000	243 494 000	444 421 100
Sciences exactes et naturelles	127 273 800	28 833 800	156 107 600	38 392 100	–	–	78 256 600	39 458 900	156 107 600
Commission océanographique intergouvernementale	18 264 600	8 271 700	26 536 300	10 776 100	–	–	2 600 000	13 160 200	26 536 300
Sciences sociales et humaines	49 050 800	19 351 100	68 401 900	25 901 900	–	–	18 519 000	23 981 000	68 401 900
Culture	185 197 700	35 839 100	221 036 800	47 025 000	–	–	75 906 000	98 105 800	221 036 800
Communication et information	32 673 000	18 669 600	51 342 600	23 978 600	–	–	10 495 000	16 869 000	51 342 600
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	29 393 800	–	29 393 800	8 195 000	–	–	6 487 000	14 711 800	29 393 800
Gestion des bureaux hors Siège	33 840 600	55 921 800	89 762 400	87 425 300	–	141 800	1 995 300	200 000	89 762 400
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, II.A	866 021 500	220 981 000	1 087 002 500	324 415 100	–	141 800	312 464 900	449 980 700	1 087 002 500
B. Services liés au programme									
1 Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures									
A Bureau de l'ADG et coordination hors Siège	261 000	2 151 500	2 412 500	2 412 500	–	–	–	–	2 412 500
B Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	1 052 500	3 256 300	4 308 800	3 702 900	–	–	605 900	–	4 308 800
C Relations extérieures	1 687 600	8 453 500	10 141 100	9 521 100	–	400 000	–	220 000	10 141 100
Sous-total, II.B.1	3 001 100	13 861 300	16 862 400	15 636 500	–	400 000	605 900	220 000	16 862 400
2 Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	302 200	1 614 100	1 916 300	1 916 300	–	–	–	–	1 916 300
3 Planification stratégique	864 900	10 727 500	11 592 400	6 837 700	4 754 700	–	–	–	11 592 400
4 Information du public	4 955 300	8 567 500	13 522 800	9 217 800	–	3 105 000	–	1 200 000	13 522 800
Total, II.B	9 123 500	34 770 400	43 893 900	33 608 300	4 754 700	3 505 000	605 900	1 420 000	43 893 900
C. Programme de participation et bourses	12 049 300	1 398 700	13 448 000	13 328 000	–	–	120 000	–	13 448 000
TOTAL, TITRE II	887 194 300	257 150 100	1 144 344 400	371 351 400	4 754 700	3 646 800	313 190 800	451 400 700	1 144 344 400
TITRE III – SERVICES INTERNES									
Secteur de l'administration et du management									
A Bureau de l'ADG pour l'administration et le management	264 100	1 702 200	1 966 300	1 089 400	741 900	–	135 000	–	1 966 300
B Gestion des ressources humaines	17 988 100	14 358 000	32 346 100	23 933 600	6 242 500	200 000	–	1 970 000	32 346 100
C Gestion financière	1 182 800	14 210 300	15 393 100	9 887 900	5 395 200	–	110 000	–	15 393 100

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

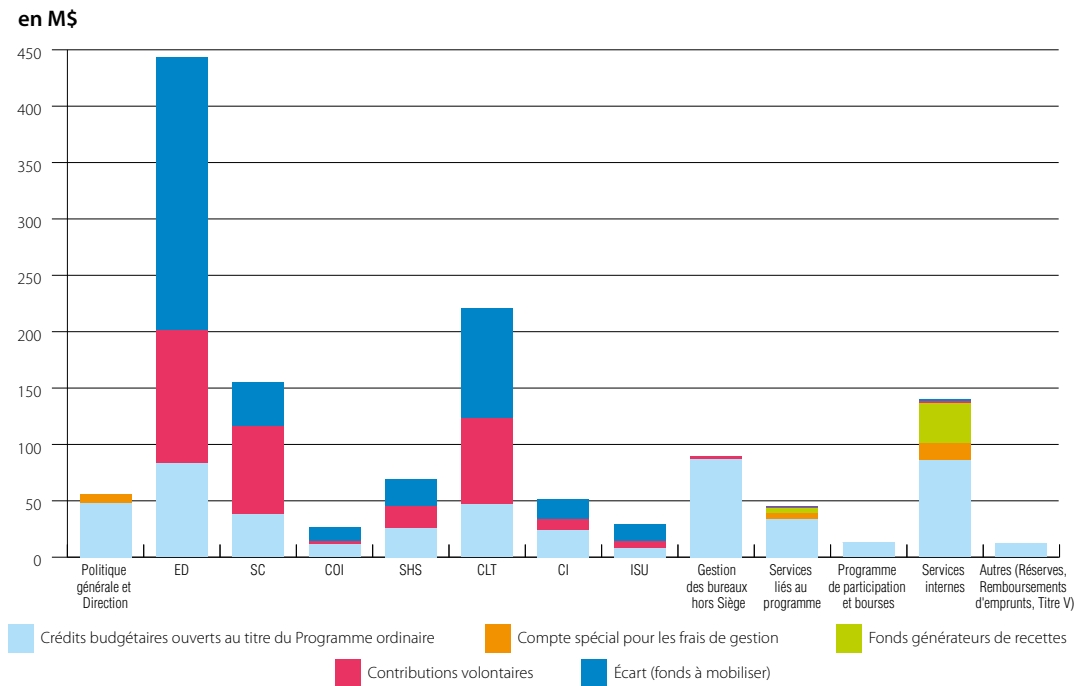
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
D Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	27 878 400	30 621 700	58 500 100	26 890 900	-	31 259 200	-	350 000	58 500 100
E Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	1 150 300	9 324 000	10 474 300	10 024 300	-	-	300 000	150 000	10 474 300
F Infrastructure et opérations TIC	696 700	7 003 600	7 700 300	4 738 700	2 961 600	-	-	-	7 700 300
G Gestion de la sécurité et de la sûreté	2 329 200	11 635 400	13 964 600	9 849 600	-	4 115 000	-	-	13 964 600
TOTAL, TITRE III	51 489 600	88 855 200	140 344 800	86 414 400	15 341 200	35 574 200	545 000	2 470 000	140 344 800
TOTAL, TITRES I-III	972 542 600	368 200 300	1 340 742 900	505 541 000	28 374 400	39 221 000	313 735 800	453 870 700	1 340 742 900
Réserve pour les ajustements d'effectifs	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	-	3 314 800	3 314 800	3 314 800	-	-	-	-	3 314 800
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	3 366 300	-	3 366 300	3 366 300	-	-	-	-	3 366 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS	577 900	4 200 000	4 777 900	4 777 900	-	-	-	-	4 777 900
TOTAL, TITRES I-V	976 486 800	376 715 100	1 353 201 900	518 000 000	28 374 400	39 221 000	313 735 800	453 870 700	1 353 201 900
Compensation relative au recouvrement des coûts de gestion sur les contributions volontaires			(28 374 400)						(28 374 400)
Compensation relative à la facturation interne estimée pour les Fonds générateurs de recettes			(12 359 200)						(12 359 200)
BUDGET TOTAL			1 312 468 300						1 312 468 300

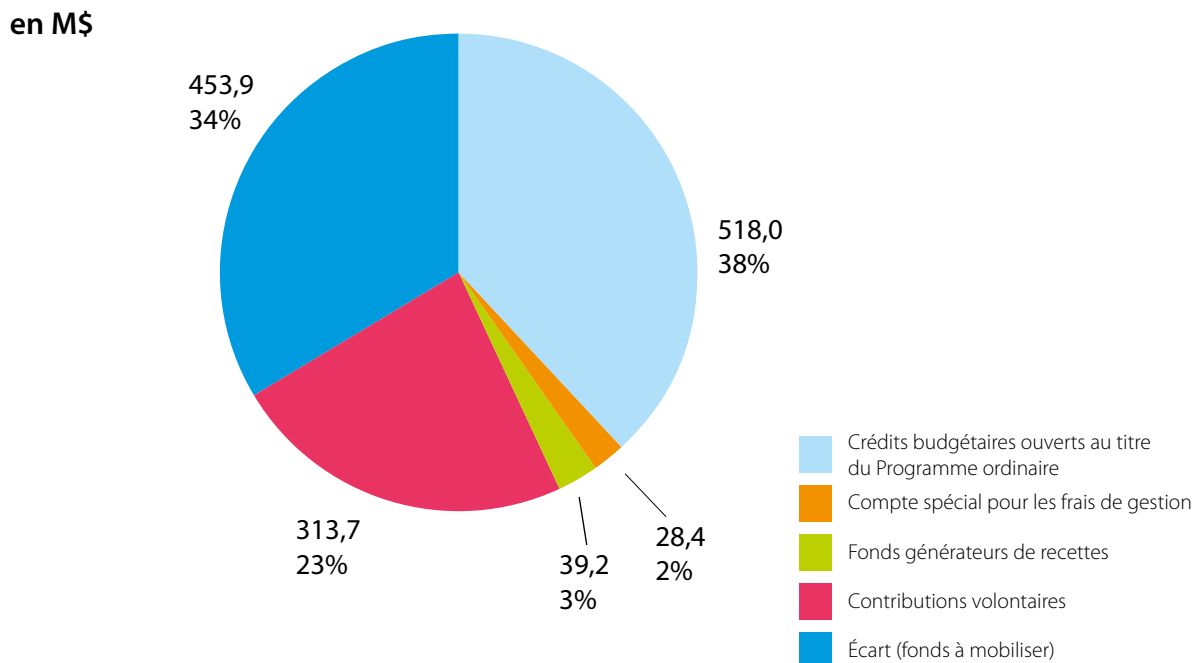
1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Budget intégré par Secteur de programme et par principal titre du budget (sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$)



Budget total du Projet de 40 C/5 par source de financement (avant ajustements pour compensation)



Résumé – Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 523,6 M\$

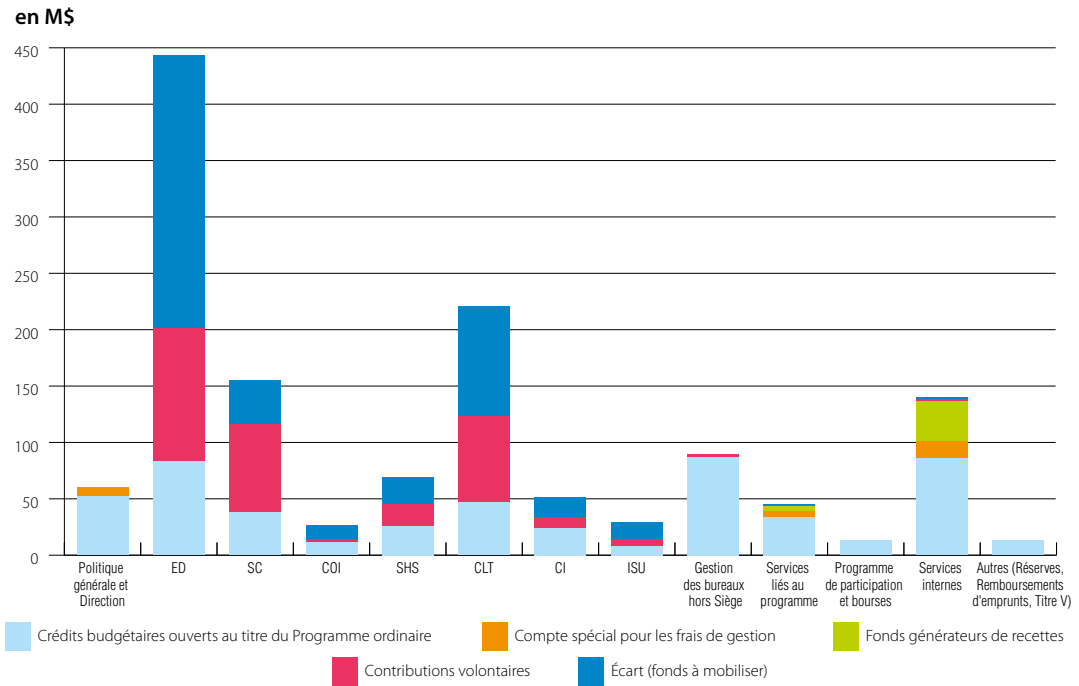
TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION									
A. Organes directeurs	8 461 100	2 184 400	10 645 500	10 645 500	–	–	–	–	10 645 500
B. Direction	2 242 200	20 010 600	22 252 800	13 974 300	8 278 500	–	–	–	22 252 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	27 726 800	–	27 726 800	27 726 800	–	–	–	–	27 726 800
TOTAL, TITRE I	38 430 100	22 195 000	60 625 100	52 346 600	8 278 500	–	–	–	60 625 100
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME									
A. Programmes									
Éducation	390 327 200	54 093 900	444 421 100	82 721 100	–	–	118 206 000	243 494 000	444 421 100
Sciences exactes et naturelles	127 273 800	28 833 800	156 107 600	38 392 100	–	–	78 256 600	39 458 900	156 107 600
Commission océanographique intergouvernementale	18 264 600	8 271 700	26 536 300	10 776 100	–	–	2 600 000	13 160 200	26 536 300
Sciences sociales et humaines	49 050 800	19 351 100	68 401 900	25 901 900	–	–	18 519 000	23 981 000	68 401 900
Culture	185 197 700	35 839 100	221 036 800	47 025 000	–	–	75 906 000	98 105 800	221 036 800
Communication et information	32 673 000	18 669 600	51 342 600	23 978 600	–	–	10 495 000	16 869 000	51 342 600
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	29 393 800	–	29 393 800	8 195 000	–	–	6 487 000	14 711 800	29 393 800
Gestion des bureaux hors Siège	33 840 600	55 921 800	89 762 400	87 425 300	–	141 800	1 995 300	200 000	89 762 400
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, II.A	866 021 500	220 981 000	1 087 002 500	324 415 100	–	141 800	312 464 900	449 980 700	1 087 002 500
B. Services liés au programme									
1 Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures									
A Bureau de l'ADG et coordination hors Siège	261 000	2 151 500	2 412 500	2 412 500	–	–	–	–	2 412 500
B Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	1 052 500	3 256 300	4 308 800	3 702 900	–	–	605 900	–	4 308 800
C Relations extérieures	1 687 600	8 453 500	10 141 100	9 521 100	–	400 000	–	220 000	10 141 100
Sous-total, II.B.1	3 001 100	13 861 300	16 862 400	15 636 500	–	400 000	605 900	220 000	16 862 400
2 Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	302 200	1 614 100	1 916 300	1 916 300	–	–	–	–	1 916 300
3 Planification stratégique	864 900	10 727 500	11 592 400	6 837 700	4 754 700	–	–	–	11 592 400
4 Information du public	4 955 300	8 567 500	13 522 800	9 217 800	–	3 105 000	–	1 200 000	13 522 800
Total, II.B	9 123 500	34 770 400	43 893 900	33 608 300	4 754 700	3 505 000	605 900	1 420 000	43 893 900
C. Programme de participation et bourses	12 049 300	1 398 700	13 448 000	13 328 000	–	–	120 000	–	13 448 000
TOTAL, TITRE II	887 194 300	257 150 100	1 144 344 400	371 351 400	4 754 700	3 646 800	313 190 800	451 400 700	1 144 344 400
TITRE III – SERVICES INTERNES									
Secteur de l'administration et du management									
A Bureau de l'ADG pour l'administration et le management	264 100	1 702 200	1 966 300	1 089 400	741 900	–	135 000	–	1 966 300
B Gestion des ressources humaines	17 988 100	14 358 000	32 346 100	23 933 600	6 242 500	200 000	–	1 970 000	32 346 100
C Gestion financière	1 182 800	14 210 300	15 393 100	9 887 900	5 395 200	–	110 000	–	15 393 100

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

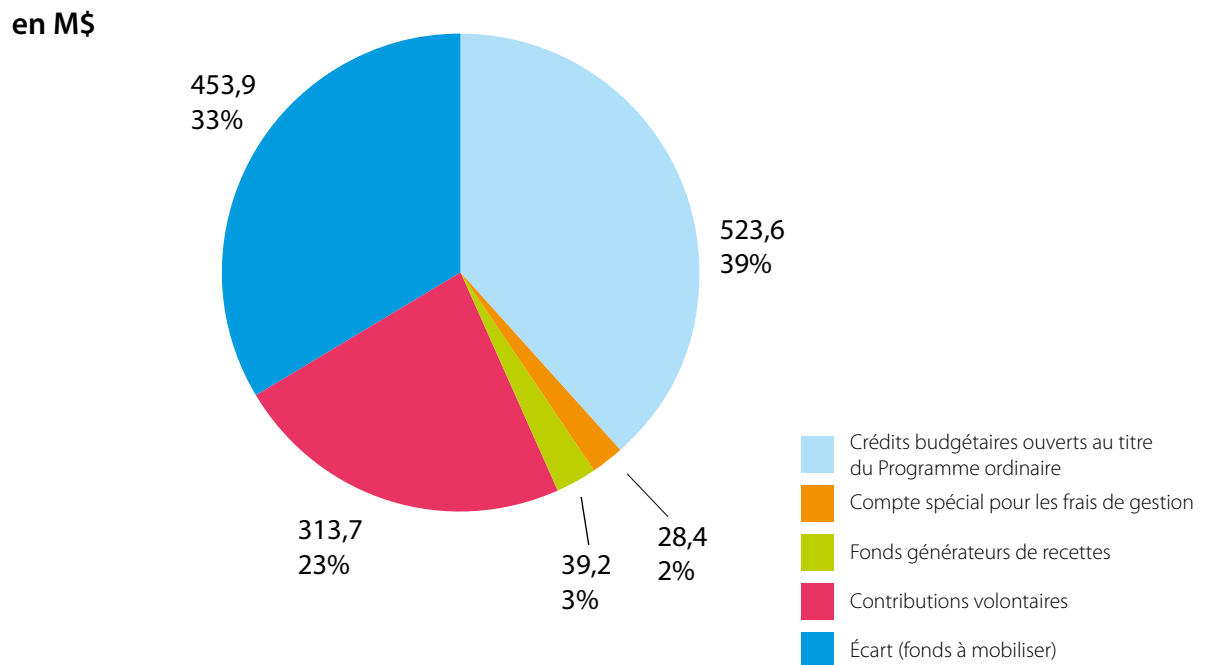
TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
D Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	27 878 400	30 621 700	58 500 100	26 890 900	-	31 259 200	-	350 000	58 500 100
E Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	1 150 300	9 324 000	10 474 300	10 024 300	-	-	300 000	150 000	10 474 300
F Infrastructure et opérations TIC	696 700	7 003 600	7 700 300	4 738 700	2 961 600	-	-	-	7 700 300
G Gestion de la sécurité et de la sûreté	2 329 200	11 635 400	13 964 600	9 849 600	-	4 115 000	-	-	13 964 600
TOTAL, TITRE III	51 489 600	88 855 200	140 344 800	86 414 400	15 341 200	35 574 200	545 000	2 470 000	140 344 800
TOTAL, TITRES I-III	977 114 000	368 200 300	1 345 314 300	510 112 400	28 374 400	39 221 000	313 735 800	453 870 700	1 345 314 300
Réserve pour les ajustements d'effectifs	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	-	3 314 800	3 314 800	3 314 800	-	-	-	-	3 314 800
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	4 747 300	-	4 747 300	4 747 300	-	-	-	-	4 747 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS	272 500	4 200 000	4 472 500	4 472 500	-	-	-	-	4 472 500
TOTAL, TITRES I-V	982 133 800	376 715 100	1 358 848 900	523 647 000	28 374 400	39 221 000	313 735 800	453 870 700	1 358 848 900
Compensation relative au recouvrement des coûts de gestion sur les contributions volontaires			(28 374 400)						(28 374 400)
Compensation relative à la facturation interne estimée pour les Fonds générateurs de recettes			(12 359 200)						(12 359 200)
BUDGET TOTAL			1 318 115 300						1 318 115 300

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Budget intégré par Secteur de programme et par principal titre du budget (sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 523,6 M\$)



Budget total du Projet de 40 C/5 par source de financement (avant ajustements pour compensation)



Résumé – Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION									
A. Organes directeurs	8 502 900	2 184 400	10 687 300	10 687 300	–	–	–	–	10 687 300
B. Direction	2 293 200	20 219 900	22 513 100	14 408 800	8 104 300	–	–	–	22 513 100
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	27 726 800	–	27 726 800	27 726 800	–	–	–	–	27 726 800
TOTAL, TITRE I	38 522 900	22 404 300	60 927 200	52 822 900	8 104 300	–	–	–	60 927 200
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME									
A. Programmes									
Éducation	391 997 600	54 733 200	446 730 800	85 030 800	–	–	118 206 000	243 494 000	446 730 800
Sciences exactes et naturelles	128 348 500	28 833 800	157 182 300	39 466 800	–	–	78 256 600	39 458 900	157 182 300
Commission océanographique intergouvernementale	18 564 000	8 271 700	26 835 700	11 075 500	–	–	2 600 000	13 160 200	26 835 700
Sciences sociales et humaines	49 764 100	19 351 100	69 115 200	26 615 200	–	–	18 519 000	23 981 000	69 115 200
Culture	185 787 500	35 839 100	221 626 600	47 614 800	–	–	75 906 000	98 105 800	221 626 600
Communication et information	33 350 100	18 669 600	52 019 700	24 655 700	–	–	10 495 000	16 869 000	52 019 700
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	29 621 700	–	29 621 700	8 422 900	–	–	6 487 000	14 711 800	29 621 700
Gestion des bureaux hors Siège	35 597 100	55 921 800	91 518 900	89 181 800	–	141 800	1 995 300	200 000	91 518 900
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	500 000	–	500 000	500 000	–	–	–	–	500 000
Total, II.A	873 530 600	221 620 300	1 095 150 900	332 563 500	–	141 800	312 464 900	449 980 700	1 095 150 900
B. Services liés au programme									
1 Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures									
A Bureau de l'ADG et coordination hors Siège	266 000	2 151 500	2 417 500	2 417 500	–	–	–	–	2 417 500
B Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	1 069 800	3 256 300	4 326 100	3 720 200	–	–	605 900	–	4 326 100
C Relations extérieures	1 730 900	8 453 500	10 184 400	9 564 400	–	400 000	–	220 000	10 184 400
Sous-total, II.B.1	3 066 700	13 861 300	16 928 000	15 702 100	–	400 000	605 900	220 000	16 928 000
2 Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	310 200	1 614 100	1 924 300	1 924 300	–	–	–	–	1 924 300
3 Planification stratégique	864 900	10 727 500	11 592 400	6 922 300	4 670 100	–	–	–	11 592 400
4 Information du public	4 992 600	8 567 500	13 560 100	9 255 100	–	3 105 000	–	1 200 000	13 560 100
Total, II.B	9 234 400	34 770 400	44 004 800	33 803 800	4 670 100	3 505 000	605 900	1 420 000	44 004 800
C. Programme de participation et bourses	12 105 100	1 398 700	13 503 800	13 383 800	–	–	120 000	–	13 503 800
TOTAL, TITRE II	894 870 100	257 789 400	1 152 659 500	379 751 100	4 670 100	3 646 800	313 190 800	451 400 700	1 152 659 500
TITRE III – SERVICES INTERNES									
Secteur de l'administration et du management									
A Bureau de l'ADG pour l'administration et le management	1 864 300	1 702 200	3 566 500	2 103 900	1 327 600	–	135 000	–	3 566 500
B Gestion des ressources humaines	18 545 800	14 358 000	32 903 800	24 622 700	6 111 100	200 000	–	1 970 000	32 903 800
C Gestion financière	1 183 100	14 210 300	15 393 400	10 021 300	5 262 100	–	110 000	–	15 393 400

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

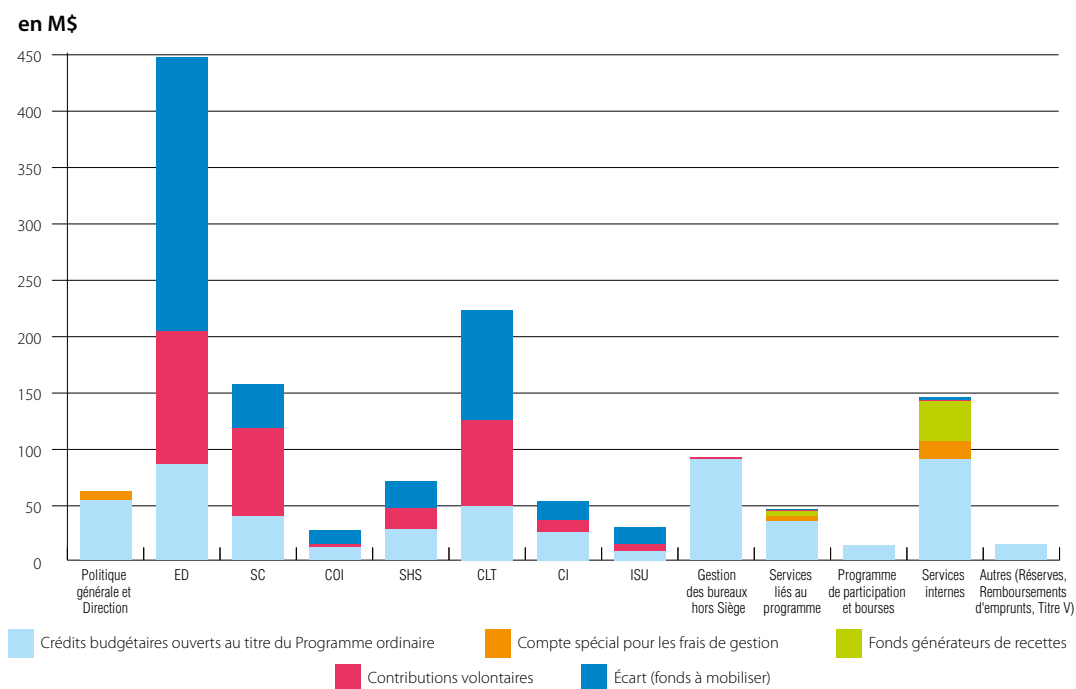
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
D Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	27 991 500	30 621 700	58 613 200	27 004 000	-	31 259 200	-	350 000	58 613 200
E Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	1 191 100	9 324 000	10 515 100	10 065 100	-	-	300 000	150 000	10 515 100
F Infrastructure et opérations TIC	696 700	7 003 600	7 700 300	4 801 100	2 899 200	-	-	-	7 700 300
G Gestion de la sécurité et de la sûreté	2 370 800	11 635 400	14 006 200	9 891 200	-	4 115 000	-	-	14 006 200
TOTAL, TITRE III	53 843 300	88 855 200	142 698 500	88 509 300	15 600 000	35 574 200	545 000	2 470 000	142 698 500
TOTAL, TITRES I-III	987 236 300	369 048 900	1 356 285 200	521 083 300	28 374 400	39 221 000	313 735 800	453 870 700	1 356 285 200
Réserve pour les ajustements d'effectifs	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	-	3 325 300	3 325 300	3 325 300	-	-	-	-	3 325 300
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	4 747 300	-	4 747 300	4 747 300	-	-	-	-	4 747 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS	291 100	4 200 000	4 491 100	4 491 100	-	-	-	-	4 491 100
TOTAL, TITRES I-V	992 274 700	377 574 200	1 369 848 900	534 647 000	28 374 400	39 221 000	313 735 800	453 870 700	1 369 848 900
Compensation relative au recouvrement des coûts de gestion sur les contributions volontaires			(28 374 400)						(28 374 400)
Compensation relative à la facturation interne estimée pour les Fonds générateurs de recettes			(12 359 200)						(12 359 200)
BUDGET TOTAL			1 329 115 300						1 329 115 300

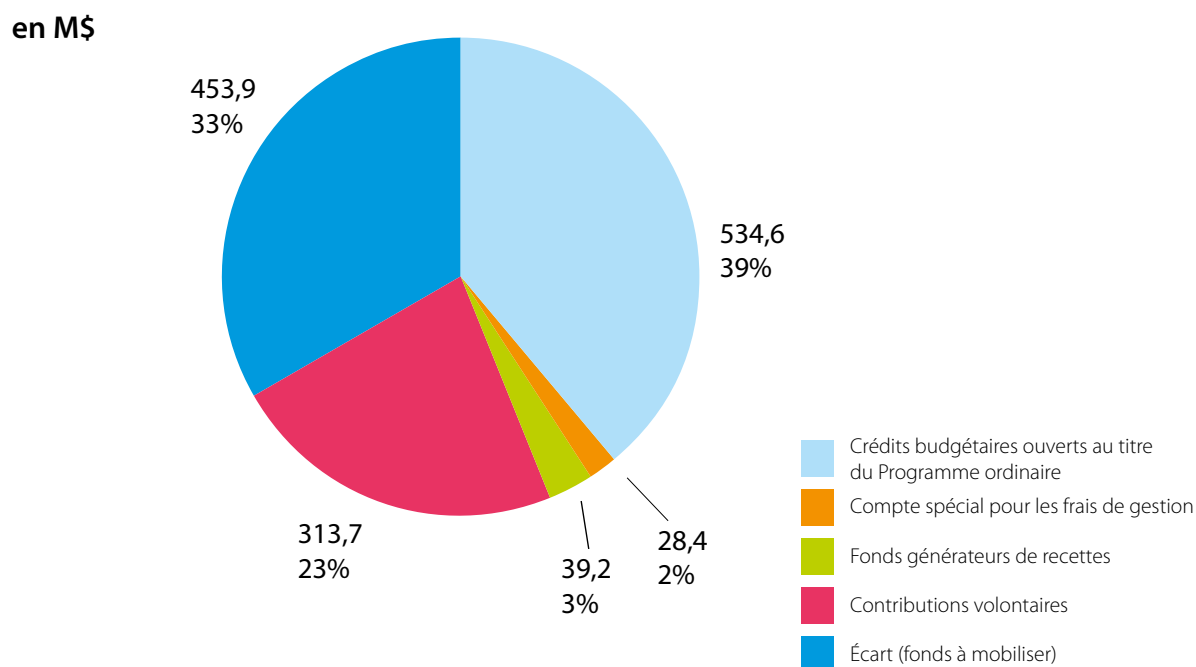
1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Budget intégré par Secteur de programme et par principal titre du budget (sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$)



Budget total du Projet de 40 C/5 par source de financement (avant ajustements pour compensation)



Projet de budget



Titre I – Politique générale et Direction

Titre I – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$ et 518 M\$

Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$/ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs									
I. Personnel (postes établis)		2 184 400	2 184 400	2 184 400	-	-	-	-	2 184 400
II. Budget opérationnel :									
ER1 Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement de la Conférence générale	4 241 000		4 241 000	4 241 000	-	-	-	-	4 241 000
ER2 Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement du Conseil exécutif	4 220 100		4 220 100	4 220 100	-	-	-	-	4 220 100
Sous-total, Budget opérationnel	8 461 100	-	8 461 100	8 461 100	-	-	-	-	8 461 100
Total, Titre I.A	8 461 100	2 184 400	10 645 500	10 645 500	-	-	-	-	10 645 500
B. Direction									
Chapitre 1 Direction générale									
I. Personnel (postes établis)		8 057 000	8 057 000	5 109 000	2 948 000	-	-	-	8 057 000
II. Budget opérationnel :									
ER3 Maintien de la pertinence et de l'impact de l'UNESCO grâce à un leadership stratégique et à un engagement effectif auprès des États membres et des parties prenantes	1 245 900		1 245 900	780 000	465 900	-	-	-	1 245 900
Total, Chapitre 1	1 245 900	8 057 000	9 302 900	5 889 000	3 413 900	-	-	-	9 302 900
Chapitre 2 Évaluation et audit									
I. Personnel (postes établis)		6 716 900	6 716 900	4 077 900	2 639 000	-	-	-	6 716 900
II. Budget opérationnel :									
ER4 Renforcement des pratiques de l'UNESCO en matière de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques, par le biais de recommandations pertinentes issues des audits et des activités de conseil, afin de permettre la réalisation systématique des objectifs approuvés, d'améliorer l'exécution du programme et d'accroître la confiance dont bénéficie l'Organisation	261 600		261 600	243 600	18 000	-	-	-	261 600

¹ Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

Dans le cadre du scénario de 507 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.

Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$/ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER5 Renforcement de la prise de décisions fondées sur des données factuelles, de l'apprentissage organisationnel, de la responsabilité en matière de résultats et de l'efficacité des programmes, grâce à l'utilisation des résultats des évaluations et à l'application des recommandations qui en découlent	124 000		124 000	115 500	8 500	-	-	-	124 000
ER6 Renforcement de l'obligation redditionnelle et du respect des règles et règlements de l'UNESCO	73 800		73 800	68 700	5 100	-	-	-	73 800
Sous-total, Budget opérationnel	459 400	-	459 400	427 800	31 600	-	-	-	459 400
Total, Chapitre 2	459 400	6 716 900	7 176 300	4 505 700	2 670 600	-	-	-	7 176 300
Chapitre 3 Normes internationales et affaires juridiques									
I. Personnel (postes établis)		4 416 700	4 416 700	2 725 700	1 691 000	-	-	-	4 416 700
II. Budget opérationnel :									-
ER7 Gestion de l'Organisation et mise en œuvre du programme dans le respect des règles et règlements	239 100		239 100	143 100	96 000	-	-	-	239 100
Total, Chapitre 3	239 100	4 416 700	4 655 800	2 868 800	1 787 000	-	-	-	4 655 800
Chapitre 4 Éthique									
I. Personnel (postes établis)		820 000	820 000	517 000	303 000	-	-	-	820 000
II. Budget opérationnel :									-
ER8 Soutien à l'Organisation dans la mise en place et le maintien d'un environnement de travail respectueux de l'éthique	297 800		297 800	193 800	104 000	-	-	-	297 800
Total, Chapitre 4	297 800	820 000	1 117 800	710 800	407 000	-	-	-	1 117 800
Total, Titre I.B	2 242 200	20 010 600	22 252 800	13 974 300	8 278 500	-	-	-	22 252 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies									
I. Personnel (postes établis)									
II. Budget opérationnel :									
1. Commission de la fonction publique internationale	700 000		700 000	700 000					700 000
2. École des cadres du système des Nations Unies	55 000		55 000	55 000					55 000
3. Réseau des médecins des Nations Unies	10 000		10 000	10 000					10 000
4. Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion :									
- Réseau gestion des ressources humaines	110 000		110 000	110 000					110 000
- Réseau finances et budget	75 000		75 000	75 000					75 000
- Activités de coordination relatives aux TIC	70 000		70 000	70 000					70 000
5. Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents	4 571 400		4 571 400	4 571 400					4 571 400
6. Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes	44 000		44 000	44 000					44 000

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre du scénario de 507 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.

Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$/ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7. Corps commun d'inspection des Nations Unies	450 000		450 000	450 000					450 000
8. Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	20 000		20 000	20 000					20 000
9. Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU	3 969 300		3 969 300	3 969 300					3 969 300
10. Sécurité du personnel hors Siège	12 381 000		12 381 000	12 381 000					12 381 000
11. Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	450 000		450 000	450 000					450 000
12. Assurance contre les actes de malveillance	249 700		249 700	249 700					249 700
Sous-total, Budget opérationnel	23 155 400		23 155 400	23 155 400					23 155 400
Total, Titre I.C	23 155 400		23 155 400	23 155 400					23 155 400
Total, Personnel (postes établis)		- 22 195 000	22 195 000	14 614 000	7 581 000				22 195 000
Total, Budget opérationnel	33 858 700		33 858 700	33 161 200	697 500				33 858 700
Total, Titre I	33 858 700	22 195 000	56 053 700	47 775 200	8 278 500				56 053 700

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre du scénario de 507 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Titre I – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$ et 518 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$/ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs									
I. Personnel (postes établis)		2 184 400	2 184 400	2 184 400	-	-	-	-	2 184 400
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	1 000 000		1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	900 000		900 000	900 000	-	-	-	-	900 000
Missions du personnel	15 000		15 000	15 000	-	-	-	-	15 000
Consultants et experts	3 000 000		3 000 000	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
Services contractuels	2 163 900		2 163 900	2 163 900	-	-	-	-	2 163 900
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	1 314 100		1 314 100	1 314 100	-	-	-	-	1 314 100
Autres charges	68 100		68 100	68 100	-	-	-	-	68 100
Sous-total, Budget opérationnel	8 461 100	-	8 461 100	8 461 100	-	-	-	-	8 461 100
Total, Titre I.A	8 461 100	2 184 400	10 645 500	10 645 500	-	-	-	-	10 645 500
B. Direction									
Chapitre 1 Direction générale									
I. Personnel (postes établis)		8 057 000	8 057 000	5 109 000	2 948 000	-	-	-	8 057 000
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	847 500		847 500	381 600	465 900	-	-	-	847 500
Présents offerts lors des visites officielles	5 000		5 000	5 000	-	-	-	-	5 000
Mécanisme SMT	45 000		45 000	45 000	-	-	-	-	45 000
Frais de réception DG/DDG	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Services contractuels	-		-	-	-	-	-	-	-
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	313 400		313 400	313 400	-	-	-	-	313 400
Autres charges	15 000		15 000	15 000	-	-	-	-	15 000
Sous-total, Budget opérationnel	1 245 900	-	1 245 900	780 000	465 900	-	-	-	1 245 900
Total, Chapitre 1	1 245 900	8 057 000	9 302 900	5 889 000	3 413 900	-	-	-	9 302 900
Chapitre 2 Évaluation et audit									
I. Personnel (postes établis)		6 716 900	6 716 900	4 077 900	2 639 000	-	-	-	6 716 900
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions de délégués et de personnes extérieures	60 000		60 000	60 000	-	-	-	-	60 000
Missions du personnel	128 000		128 000	128 000	-	-	-	-	128 000
Consultants et experts	56 500		56 500	56 500	-	-	-	-	56 500
Services contractuels	10 000		10 000	10 000	-	-	-	-	10 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	16 000		16 000	16 000	-	-	-	-	16 000

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

Dans le cadre du scénario de 507 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.

Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$/ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	129 900		129 900	129 900	-	-	-	-	129 900
Autres charges	59 000		59 000	27 400	31 600	-	-	-	59 000
Sous-total, Budget opérationnel	459 400	-	459 400	427 800	31 600	-	-	-	459 400
Total, Chapitre 2	459 400	6 716 900	7 176 300	4 505 700	2 670 600	-	-	-	7 176 300
Chapitre 3 Normes internationales et affaires juridiques									
I. Personnel (postes établis)		4 416 700	4 416 700	2 725 700	1 691 000	-	-	-	4 416 700
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	45 000		45 000	45 000	-	-	-	-	45 000
Consultants et experts	39 200		39 200	7 000	32 200	-	-	-	39 200
Services contractuels	20 000		20 000	-	20 000	-	-	-	20 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	131 900		131 900	90 100	41 800	-	-	-	131 900
Autres charges	3 000		3 000	1 000	2 000	-	-	-	3 000
Sous-total, Budget opérationnel	239 100	-	239 100	143 100	96 000	-	-	-	239 100
Total, Chapitre 3	239 100	4 416 700	4 655 800	2 868 800	1 787 000	-	-	-	4 655 800
Chapitre 4 Éthique									
I. Personnel (postes établis)		820 000	820 000	517 000	303 000	-	-	-	820 000
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	170 800		170 800	66 800	104 000	-	-	-	170 800
Consultants et experts	43 900		43 900	43 900	-	-	-	-	43 900
Services contractuels	35 400		35 400	35 400	-	-	-	-	35 400
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	21 700		21 700	21 700	-	-	-	-	21 700
Autres charges	6 000		6 000	6 000	-	-	-	-	6 000
Sous-total, Budget opérationnel	297 800	-	297 800	193 800	104 000	-	-	-	297 800
Total, Chapitre 4	297 800	820 000	1 117 800	710 800	407 000	-	-	-	1 117 800
Total, Titre I.B	2 242 200	20 010 600	22 252 800	13 974 300	8 278 500	-	-	-	22 252 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies									
I. Personnel (postes établis)		-	-	-	-	-	-	-	-
II. Budget opérationnel :									
1. Commission de la fonction publique internationale	700 000		700 000	700 000					700 000
2. École des cadres du système des Nations Unies	55 000		55 000	55 000					55 000
3. Réseau des médecins des Nations Unies	10 000		10 000	10 000					10 000

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre du scénario de 507 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$/ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4. Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion :									
- Réseau gestion des ressources humaines	110 000		110 000	110 000					110 000
- Réseau finances et budget	75 000		75 000	75 000					75 000
- Activités de coordination relatives aux TIC	70 000		70 000	70 000					70 000
5. Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents	4 571 400		4 571 400	4 571 400					4 571 400
6. Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes	44 000		44 000	44 000					44 000
7. Corps commun d'inspection des Nations Unies	450 000		450 000	450 000					450 000
8. Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	20 000		20 000	20 000					20 000
9. Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU	3 969 300		3 969 300	3 969 300					3 969 300
10. Sécurité du personnel hors Siège	12 381 000		12 381 000	12 381 000					12 381 000
11. Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	450 000		450 000	450 000					450 000
12. Assurance contre les actes de malveillance	249 700		249 700	249 700					249 700
Sous-total, Budget opérationnel	23 155 400	-	23 155 400	23 155 400	-	-	-	-	23 155 400
Total, Titre I.C	23 155 400	-	23 155 400	23 155 400	-	-	-	-	23 155 400
Total, Personnel (postes établis)	-	22 195 000	22 195 000	14 614 000	7 581 000	-	-	-	22 195 000
Total, Budget opérationnel	33 858 700	-	33 858 700	33 161 200	697 500	-	-	-	33 858 700
Total, Titre I	33 858 700	22 195 000	56 053 700	47 775 200	8 278 500	-	-	-	56 053 700

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre du scénario de 507 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Titre I – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 523,6 M\$

Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs									
I. Personnel (postes établis)		2 184 400	2 184 400	2 184 400	-	-	-	-	2 184 400
II. Budget opérationnel :									
ER1 Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement de la Conférence générale	4 241 000		4 241 000	4 241 000	-	-	-	-	4 241 000
ER2 Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement du Conseil exécutif	4 220 100		4 220 100	4 220 100	-	-	-	-	4 220 100
Sous-total, Budget opérationnel	8 461 100	-	8 461 100	8 461 100	-	-	-	-	8 461 100
Total, Titre I.A	8 461 100	2 184 400	10 645 500	10 645 500	-	-	-	-	10 645 500
B. Direction									
Chapitre 1 Direction générale									
I. Personnel (postes établis)		8 057 000	8 057 000	5 109 000	2 948 000	-	-	-	8 057 000
II. Budget opérationnel :									
ER3 Maintien de la pertinence et de l'impact de l'UNESCO grâce à un leadership stratégique et à un engagement effectif auprès des États membres et des parties prenantes	1 245 900		1 245 900	780 000	465 900	-	-	-	1 245 900
Total, Chapitre 1	1 245 900	8 057 000	9 302 900	5 889 000	3 413 900	-	-	-	9 302 900
Chapitre 2 Évaluation et audit									
I. Personnel (postes établis)		6 716 900	6 716 900	4 077 900	2 639 000	-	-	-	6 716 900
II. Budget opérationnel :									
ER4 Renforcement des pratiques de l'UNESCO en matière de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques, par le biais de recommandations pertinentes issues des audits et des activités de conseil, afin de permettre la réalisation systématique des objectifs approuvés, d'améliorer l'exécution du programme et d'accroître la confiance dont bénéficie l'Organisation	261 600		261 600	243 600	18 000	-	-	-	261 600
ER5 Renforcement de la prise de décisions fondées sur des données factuelles, de l'apprentissage organisationnel, de la responsabilité en matière de résultats et de l'efficacité des programmes, grâce à l'utilisation des résultats des évaluations et à l'application des recommandations qui en découlent	124 000		124 000	115 500	8 500	-	-	-	124 000
ER6 Renforcement de l'obligation redditionnelle et du respect des règles et règlements de l'UNESCO	73 800		73 800	68 700	5 100	-	-	-	73 800
Sous-total, Budget opérationnel	459 400	-	459 400	427 800	31 600	-	-	-	459 400
Total, Chapitre 2	459 400	6 716 900	7 176 300	4 505 700	2 670 600	-	-	-	7 176 300

¹ Dans le cadre du scénario de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.

Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chapitre 3 Normes internationales et affaires juridiques									-
I. Personnel (postes établis)		4 416 700	4 416 700	2 725 700	1 691 000	-	-	-	4 416 700
II. Budget opérationnel :									-
ER7 Gestion de l'Organisation et mise en œuvre du programme dans le respect des règles et règlements	239 100		239 100	143 100	96 000	-	-	-	239 100
Total, Chapitre 3	239 100	4 416 700	4 655 800	2 868 800	1 787 000	-	-	-	4 655 800
Chapitre 4 Éthique									
I. Personnel (postes établis)		820 000	820 000	517 000	303 000	-	-	-	820 000
II. Budget opérationnel :									
ER8 Soutien à l'Organisation dans la mise en place et le maintien d'un environnement de travail respectueux de l'éthique	297 800		297 800	193 800	104 000	-	-	-	297 800
Total, Chapitre 4	297 800	820 000	1 117 800	710 800	407 000	-	-	-	1 117 800
Total, Titre I.B	2 242 200	20 010 600	22 252 800	13 974 300	8 278 500	-	-	-	22 252 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies									
I. Personnel (postes établis)		-	-	-	-	-	-	-	-
II. Budget opérationnel :									
1. Commission de la fonction publique internationale	700 000		700 000	700 000					700 000
2. École des cadres du système des Nations Unies	55 000		55 000	55 000					55 000
3. Réseau des médecins des Nations Unies	10 000		10 000	10 000					10 000
4. Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion :	-		-						-
- Réseau gestion des ressources humaines	110 000		110 000	110 000					110 000
- Réseau finances et budget	75 000		75 000	75 000					75 000
- Activités de coordination relatives aux TIC	70 000		70 000	70 000					70 000
5. Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents	9 142 800		9 142 800	9 142 800					9 142 800
6. Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes	44 000		44 000	44 000					44 000
7. Corps commun d'inspection des Nations Unies	450 000		450 000	450 000					450 000
8. Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	20 000		20 000	20 000					20 000
9. Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU	3 969 300		3 969 300	3 969 300					3 969 300
10. Sécurité du personnel hors Siège	12 381 000		12 381 000	12 381 000					12 381 000
11. Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	450 000		450 000	450 000					450 000
12. Assurance contre les actes de malveillance	249 700		249 700	249 700					249 700
Sous-total, Budget opérationnel	27 726 800		27 726 800	27 726 800	-	-	-	-	27 726 800
Total, Titre I.C	27 726 800	-	27 726 800	27 726 800	-	-	-	-	27 726 800
Total, Personnel (postes établis)	-	22 195 000	22 195 000	14 614 000	7 581 000	-	-	-	22 195 000
Total, Budget opérationnel	38 430 100	-	38 430 100	37 732 600	697 500	-	-	-	38 430 100
Total, Titre I	38 430 100	22 195 000	60 625 100	52 346 600	8 278 500	-	-	-	60 625 100

1 Dans le cadre du scénario de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.

Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Titre I – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 523,6 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs									
I. Personnel (postes établis)		2 184 400	2 184 400	2 184 400	-	-	-	-	2 184 400
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	1 000 000		1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	900 000		900 000	900 000	-	-	-	-	900 000
Missions du personnel	15 000		15 000	15 000	-	-	-	-	15 000
Consultants et experts	3 000 000		3 000 000	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
Services contractuels	2 163 900		2 163 900	2 163 900	-	-	-	-	2 163 900
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	1 314 100		1 314 100	1 314 100	-	-	-	-	1 314 100
Autres charges	68 100		68 100	68 100	-	-	-	-	68 100
Sous-total, Budget opérationnel	8 461 100	-	8 461 100	8 461 100	-	-	-	-	8 461 100
Total, Titre I.A	8 461 100	2 184 400	10 645 500	10 645 500	-	-	-	-	10 645 500
B. Direction									
Chapitre 1 Direction générale									
I. Personnel (postes établis)		8 057 000	8 057 000	5 109 000	2 948 000	-	-	-	8 057 000
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	847 500		847 500	381 600	465 900	-	-	-	847 500
Présents offerts lors des visites officielles	5 000		5 000	5 000	-	-	-	-	5 000
Mécanisme SMT	45 000		45 000	45 000	-	-	-	-	45 000
Frais de réception DG/DDG	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Services contractuels	-		-	-	-	-	-	-	-
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	313 400		313 400	313 400	-	-	-	-	313 400
Autres charges	15 000		15 000	15 000	-	-	-	-	15 000
Sous-total, Budget opérationnel	1 245 900	-	1 245 900	780 000	465 900	-	-	-	1 245 900
Total, Chapitre 1	1 245 900	8 057 000	9 302 900	5 889 000	3 413 900	-	-	-	9 302 900
Chapitre 2 Évaluation et audit									
I. Personnel (postes établis)		6 716 900	6 716 900	4 077 900	2 639 000	-	-	-	6 716 900
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions de délégués et de personnes extérieures	60 000		60 000	60 000	-	-	-	-	60 000
Missions du personnel	128 000		128 000	128 000	-	-	-	-	128 000
Consultants et experts	56 500		56 500	56 500	-	-	-	-	56 500
Services contractuels	10 000		10 000	10 000	-	-	-	-	10 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	16 000		16 000	16 000	-	-	-	-	16 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	129 900		129 900	129 900	-	-	-	-	129 900
Autres charges	59 000		59 000	27 400	31 600	-	-	-	59 000
Sous-total, Budget opérationnel	459 400	-	459 400	427 800	31 600	-	-	-	459 400
Total, Chapitre 2	459 400	6 716 900	7 176 300	4 505 700	2 670 600	-	-	-	7 176 300

¹ Dans le cadre du scénario de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.

Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chapitre 3 Normes internationales et affaires juridiques									
I. Personnel (postes établis)		4 416 700	4 416 700	2 725 700	1 691 000	-	-	-	4 416 700
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	45 000		45 000	45 000	-	-	-	-	45 000
Consultants et experts	39 200		39 200	7 000	32 200	-	-	-	39 200
Services contractuels	20 000		20 000	-	20 000	-	-	-	20 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	131 900		131 900	90 100	41 800	-	-	-	131 900
Autres charges	3 000		3 000	1 000	2 000	-	-	-	3 000
Sous-total, Budget opérationnel	239 100	-	239 100	143 100	96 000	-	-	-	239 100
Total, Chapitre 3	239 100	4 416 700	4 655 800	2 868 800	1 787 000	-	-	-	4 655 800
Chapitre 4 Éthique									
I. Personnel (postes établis)		820 000	820 000	517 000	303 000	-	-	-	820 000
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	170 800		170 800	66 800	104 000	-	-	-	170 800
Consultants et experts	43 900		43 900	43 900	-	-	-	-	43 900
Services contractuels	35 400		35 400	35 400	-	-	-	-	35 400
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	21 700		21 700	21 700	-	-	-	-	21 700
Autres charges	6 000		6 000	6 000	-	-	-	-	6 000
Sous-total, Budget opérationnel	297 800	-	297 800	193 800	104 000	-	-	-	297 800
Total, Chapitre 4	297 800	820 000	1 117 800	710 800	407 000	-	-	-	1 117 800
Total, Titre I.B	2 242 200	20 010 600	22 252 800	13 974 300	8 278 500	-	-	-	22 252 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies									
I. Personnel (postes établis)		-	-	-	-	-	-	-	-
II. Budget opérationnel :									
1. Commission de la fonction publique internationale	700 000		700 000	700 000					700 000
2. École des cadres du système des Nations Unies	55 000		55 000	55 000					55 000
3. Réseau des médecins des Nations Unies	10 000		10 000	10 000					10 000
4. Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion :	-		-	-					-
- Réseau gestion des ressources humaines	110 000		110 000	110 000					110 000
- Réseau finances et budget	75 000		75 000	75 000					75 000
- Activités de coordination relatives aux TIC	70 000		70 000	70 000					70 000
5. Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents	9 142 800		9 142 800	9 142 800					9 142 800

1 Dans le cadre du scénario de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.

Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
6. Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes	44 000		44 000	44 000					44 000
7. Corps commun d'inspection des Nations Unies	450 000		450 000	450 000					450 000
8. Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	20 000		20 000	20 000					20 000
9. Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU	3 969 300		3 969 300	3 969 300					3 969 300
10. Sécurité du personnel hors Siège	12 381 000		12 381 000	12 381 000					12 381 000
11. Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	450 000		450 000	450 000					450 000
12. Assurance contre les actes de malveillance	249 700		249 700	249 700					249 700
Sous-total, Budget opérationnel	27 726 800	-	27 726 800	27 726 800	-	-	-	-	27 726 800
Total, Titre I.C	27 726 800	-	27 726 800	27 726 800	-	-	-	-	27 726 800
Total, Personnel (postes établis)	-	22 195 000	22 195 000	14 614 000	7 581 000	-	-	-	22 195 000
Total, Budget opérationnel	38 430 100	-	38 430 100	37 732 600	697 500	-	-	-	38 430 100
Total, Titre I	38 430 100	22 195 000	60 625 100	52 346 600	8 278 500	-	-	-	60 625 100

1 Dans le cadre du scénario de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Titre I – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs									
I. Personnel (postes établis)		2 184 400	2 184 400	2 184 400	-	-	-	-	2 184 400
II. Budget opérationnel :									
ER1 Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement de la Conférence générale	4 241 000		4 241 000	4 241 000	-	-	-	-	4 241 000
ER2 Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement du Conseil exécutif	4 261 900		4 261 900	4 261 900	-	-	-	-	4 261 900
Sous-total, Budget opérationnel	8 502 900	-	8 502 900	8 502 900	-	-	-	-	8 502 900
Total, Titre I.A	8 502 900	2 184 400	10 687 300	10 687 300	-	-	-	-	10 687 300
B. Direction									
Chapitre 1 Direction générale									
I. Personnel (postes établis)		8 284 900	8 284 900	5 336 900	2 948 000	-	-	-	8 284 900
II. Budget opérationnel :									
ER3 Maintien de la pertinence et de l'impact de l'UNESCO grâce à un leadership stratégique et à un engagement effectif auprès des États membres et des parties prenantes	1 278 300		1 278 300	884 300	394 000	-	-	-	1 278 300
Total, Chapitre 1	1 278 300	8 284 900	9 563 200	6 221 200	3 342 000	-	-	-	9 563 200
Chapitre 2 Évaluation et audit									
I. Personnel (postes établis)		6 698 300	6 698 300	4 259 300	2 439 000	-	-	-	6 698 300
II. Budget opérationnel :									
ER4 Renforcement des pratiques de l'UNESCO en matière de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques, par le biais de recommandations pertinentes issues des audits et des activités de conseil, afin de permettre la réalisation systématique des objectifs approuvés, d'améliorer l'exécution du programme et d'accroître la confiance dont bénéficie l'Organisation	261 600		261 600	157 000	104 600	-	-	-	261 600
ER5 Renforcement de la prise de décisions fondées sur des données factuelles, de l'apprentissage organisationnel, de la responsabilité en matière de résultats et de l'efficacité des programmes, grâce à l'utilisation des résultats des évaluations et à l'application des recommandations qui en découlent	124 000		124 000	61 000	63 000	-	-	-	124 000
ER6 Renforcement de l'obligation redditionnelle et du respect des règles et règlements de l'UNESCO	92 400		92 400	84 600	7 800	-	-	-	92 400
Sous-total, Budget opérationnel	478 000	-	478 000	302 600	175 400	-	-	-	478 000
Total, Chapitre 2	478 000	6 698 300	7 176 300	4 561 900	2 614 400	-	-	-	7 176 300

1 Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chapitre 3 Normes internationales et affaires juridiques									
I. Personnel (postes établis)		4 416 700	4 416 700	2 725 700	1 691 000	-	-	-	4 416 700
II. Budget opérationnel :									
ER7 Gestion de l'Organisation et mise en œuvre du programme dans le respect des règles et règlements	239 100		239 100	180 700	58 400	-	-	-	239 100
Total, Chapitre 3	239 100	4 416 700	4 655 800	2 906 400	1 749 400	-	-	-	4 655 800
Chapitre 4 Éthique									
I. Personnel (postes établis)		820 000	820 000	517 000	303 000	-	-	-	820 000
II. Budget opérationnel :									
ER8 Soutien à l'Organisation dans la mise en place et le maintien d'un environnement de travail respectueux de l'éthique	297 800		297 800	202 300	95 500	-	-	-	297 800
Total, Chapitre 4	297 800	820 000	1 117 800	719 300	398 500	-	-	-	1 117 800
Total, Titre I.B	2 293 200	20 219 900	22 513 100	14 408 800	8 104 300	-	-	-	22 513 100
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies									
I. Personnel (postes établis)									
II. Budget opérationnel :									
1. Commission de la fonction publique internationale	700 000		700 000	700 000					700 000
2. École des cadres du système des Nations Unies	55 000		55 000	55 000					55 000
3. Réseau des médecins des Nations Unies	10 000		10 000	10 000					10 000
4. Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion :									
- Réseau gestion des ressources humaines	110 000		110 000	110 000					110 000
- Réseau finances et budget	75 000		75 000	75 000					75 000
- Activités de coordination relatives aux TIC	70 000		70 000	70 000					70 000
5. Arrangements de partage de coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents	9 142 800		9 142 800	9 142 800					9 142 800
6. Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes	44 000		44 000	44 000					44 000
7. Corps commun d'inspection des Nations Unies	450 000		450 000	450 000					450 000
8. Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	20 000		20 000	20 000					20 000
9. Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU	3 969 300		3 969 300	3 969 300					3 969 300
10. Sécurité du personnel hors Siège	12 381 000		12 381 000	12 381 000					12 381 000
11. Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	450 000		450 000	450 000					450 000
12. Assurance contre les actes de malveillance	249 700		249 700	249 700					249 700
Sous-total, Budget opérationnel	27 726 800		27 726 800	27 726 800	-	-	-	-	27 726 800
Total, Titre I.C	27 726 800	-	27 726 800	27 726 800	-	-	-	-	27 726 800
Total, Personnel (postes établis)	-	22 404 300	22 404 300	15 023 300	7 381 000	-	-	-	22 404 300
Total, Budget opérationnel	38 522 900	-	38 522 900	37 799 600	723 300	-	-	-	38 522 900
Total, Titre I	38 522 900	22 404 300	60 927 200	52 822 900	8 104 300	-	-	-	60 927 200

1 Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Titre I – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 \$M	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs									
I. Personnel (postes établis)		2 184 400	2 184 400	2 184 400	-	-	-	-	2 184 400
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	1 000 000		1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	900 000		900 000	900 000	-	-	-	-	900 000
Missions du personnel	15 000		15 000	15 000	-	-	-	-	15 000
Consultants et experts	3 000 000		3 000 000	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
Services contractuels	2 163 900		2 163 900	2 163 900	-	-	-	-	2 163 900
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	1 355 900		1 355 900	1 355 900	-	-	-	-	1 355 900
Autres charges	68 100		68 100	68 100	-	-	-	-	68 100
Sous-total, Budget opérationnel	8 502 900	-	8 502 900	8 502 900	-	-	-	-	8 502 900
Total, Titre I.A	8 502 900	2 184 400	10 687 300	10 687 300	-	-	-	-	10 687 300
B. Direction									
Chapitre 1 Direction générale									
I. Personnel (postes établis)		8 284 900	8 284 900	5 336 900	2 948 000	-	-	-	8 284 900
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	847 500		847 500	453 500	394 000	-	-	-	847 500
Présents offerts lors des visites officielles	5 000		5 000	5 000	-	-	-	-	5 000
Mécanisme SMT	45 000		45 000	45 000	-	-	-	-	45 000
Frais de réception DG/DDG	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Services contractuels	-		-	-	-	-	-	-	-
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	313 400		313 400	313 400	-	-	-	-	313 400
Autres charges	47 400		47 400	47 400	-	-	-	-	47 400
Sous-total, Budget opérationnel	1 278 300	-	1 278 300	884 300	394 000	-	-	-	1 278 300
Total, Chapitre 1	1 278 300	8 284 900	9 563 200	6 221 200	3 342 000	-	-	-	9 563 200
Chapitre 2 Évaluation et audit									
I. Personnel (postes établis)		6 698 300	6 698 300	4 259 300	2 439 000	-	-	-	6 698 300
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions de délégués et de personnes extérieures	60 000		60 000	60 000	-	-	-	-	60 000
Missions du personnel	146 600		146 600	18 600	128 000	-	-	-	146 600
Consultants et experts	56 500		56 500	56 500	-	-	-	-	56 500
Services contractuels	10 000		10 000	10 000	-	-	-	-	10 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	16 000		16 000	16 000	-	-	-	-	16 000

1 Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 \$M	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	129 900		129 900	129 900	-	-	-	-	129 900
Autres charges	59 000		59 000	11 600	47 400	-	-	-	59 000
Sous-total, Budget opérationnel	478 000	-	478 000	302 600	175 400	-	-	-	478 000
Total, Chapitre 2	478 000	6 698 300	7 176 300	4 561 900	2 614 400	-	-	-	7 176 300
Chapitre 3 Normes internationales et affaires juridiques									
I. Personnel (postes établis)		4 416 700	4 416 700	2 725 700	1 691 000	-	-	-	4 416 700
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	45 000		45 000	45 000	-	-	-	-	45 000
Consultants et experts	39 200		39 200	7 000	32 200	-	-	-	39 200
Services contractuels	20 000		20 000	-	20 000	-	-	-	20 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	131 900		131 900	127 700	4 200	-	-	-	131 900
Autres charges	3 000		3 000	1 000	2 000	-	-	-	3 000
Sous-total, Budget opérationnel	239 100	-	239 100	180 700	58 400	-	-	-	239 100
Total, Chapitre 3	239 100	4 416 700	4 655 800	2 906 400	1 749 400	-	-	-	4 655 800
Chapitre 4 Éthique									
I. Personnel (postes établis)		820 000	820 000	517 000	303 000	-	-	-	820 000
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	170 800		170 800	75 300	95 500	-	-	-	170 800
Consultants et experts	43 900		43 900	43 900	-	-	-	-	43 900
Services contractuels	35 400		35 400	35 400	-	-	-	-	35 400
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	21 700		21 700	21 700	-	-	-	-	21 700
Autres charges	6 000		6 000	6 000	-	-	-	-	6 000
Sous-total, Budget opérationnel	297 800	-	297 800	202 300	95 500	-	-	-	297 800
Total, Chapitre 4	297 800	820 000	1 117 800	719 300	398 500	-	-	-	1 117 800
Total, Titre I.B	2 293 200	20 219 900	22 513 100	14 408 800	8 104 300	-	-	-	22 513 100
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies									
I. Personnel (postes établis)		-	-	-	-	-	-	-	-
II. Budget opérationnel :									
1. Commission de la fonction publique internationale	700 000		700 000	700 000					700 000
2. École des cadres du système des Nations Unies	55 000		55 000	55 000					55 000
3. Réseau des médecins des Nations Unies	10 000		10 000	10 000					10 000

1 Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 \$M	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4. Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion :	-								-
- Réseau gestion des ressources humaines	110 000		110 000	110 000					110 000
- Réseau finances et budget	75 000		75 000	75 000					75 000
- Activités de coordination relatives aux TIC	70 000		70 000	70 000					70 000
5. Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents	9 142 800		9 142 800	9 142 800					9 142 800
6. Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes	44 000		44 000	44 000					44 000
7. Corps commun d'inspection des Nations Unies	450 000		450 000	450 000					450 000
8. Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	20 000		20 000	20 000					20 000
9. Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU	3 969 300		3 969 300	3 969 300					3 969 300
10. Sécurité du personnel hors Siège	12 381 000		12 381 000	12 381 000					12 381 000
11. Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	450 000		450 000	450 000					450 000
12. Assurance contre les actes de malveillance	249 700		249 700	249 700					249 700
Sous-total, Budget opérationnel	27 726 800	-	27 726 800	27 726 800	-	-	-	-	27 726 800
Total, Titre I.C	27 726 800	-	27 726 800	27 726 800	-	-	-	-	27 726 800
Total, Personnel (postes établis)	-	22 404 300	22 404 300	15 023 300	7 381 000	-	-	-	22 404 300
Total, Budget opérationnel	38 522 900	-	38 522 900	37 799 600	723 300	-	-	-	38 522 900
Total, Titre I	38 522 900	22 404 300	60 927 200	52 822 900	8 104 300	-	-	-	60 927 200

1 Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

I.A – Organes directeurs

00101 **Conférence générale** : Les fonctions de la Conférence générale sont définies à l'article IV.B de l'Acte constitutif. La Conférence détermine les politiques et les axes de travail de l'Organisation, se prononce sur les programmes que lui soumet le Conseil exécutif, adopte des instruments normatifs dans les domaines de compétence de l'UNESCO pour soumission aux États membres, et reçoit et examine les rapports présentés par les États membres sur la suite donnée à ces instruments. Elle élit les membres du Conseil exécutif ainsi qu'un certain nombre d'autres organes internationaux et intergouvernementaux, et le Directeur général. Le fonctionnement et la structure de la Conférence générale sont décrits dans son Règlement intérieur.

00102 La Conférence détermine les politiques et les axes de travail de l'Organisation. Elle se réunit en session ordinaire une fois tous les deux ans. La 40^e session se tiendra en octobre-novembre 2019 et la 41^e en octobre-novembre 2021. La durée cumulée de ces deux sessions sera de 28 jours ouvrables maximum, répartis de manière à prendre en compte les variations de la densité de l'ordre du jour suite à l'introduction du nouveau cycle de programmation quadriennal. Les travaux de la Conférence générale seront organisés en fonction des propositions formulées par le Conseil exécutif sur la base des décisions précédemment prises par la Conférence.

00103 Si l'essentiel du budget sert à financer les dépenses d'organisation de la Conférence générale (principalement la documentation et l'interprétation), ces crédits englobent également (i) la rémunération du Commissaire aux comptes, responsable auprès de la Conférence générale de la vérification des comptes de l'Organisation, et (ii) l'aide accordée par l'Organisation à certaines catégories d'États membres et de Membres associés en vue du voyage officiel d'un membre de leur délégation aux sessions de la Conférence générale, afin d'assurer une pleine participation aux travaux de la Conférence.

00104 **Conseil exécutif** : Les fonctions et responsabilités du Conseil exécutif découlent essentiellement de l'Acte constitutif et des règlements ou directives établis par la Conférence générale. D'une part, il étudie le programme de travail de l'Organisation ainsi que les prévisions budgétaires correspondantes que lui soumet le Directeur général, puis les transmet à la Conférence générale avec ses recommandations ; d'autre part, il est responsable de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, compte tenu des circonstances qui surviendraient entre deux sessions ordinaires de celle-ci.

00105 Au cours de la période 2018-2021, les 58 membres du Conseil exécutif se réuniront au moins huit fois et jusqu'à dix fois, y compris une session d'une journée après les 40^e et 41^e sessions de la Conférence générale, le nombre cumulé de jours de travail pour ses réunions étant estimé à 120 au maximum (55 jours en 2018-2019 et 63 jours en 2020-2021, compte tenu des variations de la densité de l'ordre du jour suite à l'introduction du nouveau cycle de programmation quadriennal).

00106 Le Secrétariat des organes directeurs (GBS) est le point focal et un acteur majeur du bon fonctionnement et de la coordination de la Conférence générale et du Conseil exécutif. Il donne des orientations et offre un soutien global de qualité aux États membres, au Président de la Conférence générale, au Président du Conseil exécutif, au Directeur général et au Secrétariat de l'UNESCO, ainsi qu'à certaines entités extérieures. Le Secrétariat des organes directeurs contribue au processus décisionnel et au suivi des décisions adoptées, assure une communication effective et efficace, veille à ce que les règlements et textes fondamentaux de l'UNESCO soient respectés et observés, et exerce des fonctions d'appui pour ce qui est de la forme et des processus.

Résultat escompté 1 : Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement de la Conférence générale

Indicateur de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Dépenses budgétaires maîtrisées	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier (amélioration de la diffusion et de l'accessibilité en ligne de la documentation) - Poursuite des efforts de rationalisation de l'ordre du jour, de la planification des séances et des méthodes de travail - Renforcement des outils afin d'améliorer les informations communiquées aux délégués 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier (amélioration de la diffusion et de l'accessibilité en ligne de la documentation) - Poursuite des efforts de rationalisation de l'ordre du jour, de la planification des séances et des méthodes de travail - Renforcement des outils afin d'améliorer les informations communiquées aux délégués 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier (amélioration de la diffusion et de l'accessibilité en ligne de la documentation) - Poursuite des efforts de rationalisation de l'ordre du jour, de la planification des séances et des méthodes de travail - Renforcement des outils afin d'améliorer les informations communiquées aux délégués

Résultat escompté 2 : Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement du Conseil exécutif

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Dépenses budgétaires maîtrisées	<ul style="list-style-type: none"> – Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier grâce à de nouveaux moyens d'information électroniques mis à la disposition des États membres (accès facilité à la documentation en ligne grâce à des hyperliens) – Encourager les efforts visant à raccourcir la durée des sessions du Conseil exécutif, dans la mesure du possible, grâce à une planification adéquate et à une bonne gestion de la durée des interventions et des discussions – Poursuite des efforts de rationalisation visant à remédier à l'éparpillement des points en les regroupant et en les recentrant afin d'accroître l'efficacité et les économies – Meilleure planification des séances grâce à une planification préalable des créneaux horaires des séances prolongées et des séances nocturnes afin de réduire les coûts d'interprétation et autres frais 	<ul style="list-style-type: none"> – Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier grâce à de nouveaux moyens d'information électroniques mis à la disposition des États membres (accès facilité à la documentation en ligne grâce à des hyperliens) – Encourager les efforts visant à raccourcir la durée des sessions du Conseil exécutif, dans la mesure du possible, grâce à une planification adéquate et à une bonne gestion de la durée des interventions et des discussions – Poursuite des efforts de rationalisation visant à remédier à l'éparpillement des points en les regroupant et en les recentrant afin d'accroître l'efficacité et les économies – Meilleure planification des séances grâce à une planification préalable des créneaux horaires des séances prolongées et des séances nocturnes afin de réduire les coûts d'interprétation et autres frais 	<ul style="list-style-type: none"> – Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier grâce à de nouveaux moyens d'information électroniques mis à la disposition des États membres (accès facilité à la documentation en ligne grâce à des hyperliens) – Encourager les efforts visant à raccourcir la durée des sessions du Conseil exécutif, dans la mesure du possible, grâce à une planification adéquate et à une bonne gestion de la durée des interventions et des discussions – Poursuite des efforts de rationalisation visant à remédier à l'éparpillement des points en les regroupant et en les recentrant afin d'accroître l'efficacité et les économies – Meilleure planification des séances grâce à une planification préalable des créneaux horaires des séances prolongées et des séances nocturnes afin de réduire les coûts d'interprétation et autres frais

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
2. Poursuite de la modification des méthodes de travail en vue d'accroître l'efficacité	<ul style="list-style-type: none"> - Optimisation de l'organisation des réunions thématiques et des réunions d'information grâce à une meilleure préparation et planification - Propositions pour permettre aux États membres qui le souhaitent de renoncer à recevoir une version papier des documents, les autres documents n'étant imprimés qu'en cas de nécessité - Poursuite des efforts de rationalisation visant à remédier à l'éparpillement des points dans les rapports sur le suivi des décisions du Conseil exécutif et des résolutions de la Conférence générale (documents EX/5) grâce à des regroupements thématiques appropriés - Mise en place de mécanismes permettant d'éviter les demandes imprévues/non planifiées 	<ul style="list-style-type: none"> - Optimisation de l'organisation des réunions thématiques et des réunions d'information grâce à une meilleure préparation et planification - Propositions pour permettre aux États membres qui le souhaitent de renoncer à recevoir une version papier des documents, les autres documents n'étant imprimés qu'en cas de nécessité - Poursuite des efforts de rationalisation visant à remédier à l'éparpillement des points dans les rapports sur le suivi des décisions du Conseil exécutif et des résolutions de la Conférence générale (documents EX/5) grâce à des regroupements thématiques appropriés - Mise en place de mécanismes permettant d'éviter les demandes imprévues/non planifiées 	<ul style="list-style-type: none"> - Optimisation de l'organisation des réunions thématiques et des réunions d'information grâce à une meilleure préparation et planification - Propositions pour permettre aux États membres qui le souhaitent de renoncer à recevoir une version papier des documents, les autres documents n'étant imprimés qu'en cas de nécessité - Poursuite des efforts de rationalisation visant à remédier à l'éparpillement des points dans les rapports sur le suivi des décisions du Conseil exécutif et des résolutions de la Conférence générale (documents EX/5) grâce à des regroupements thématiques appropriés - Mise en place de mécanismes permettant d'éviter les demandes imprévues/non planifiées

I.B – Direction

Chapitre 1 – Direction générale

00201 La Direction générale de l'UNESCO, chargée de la gestion exécutive, définit l'orientation stratégique de l'Organisation, lui permettant ainsi de progresser vers la réalisation de ses objectifs stratégiques. Elle est également chargée de mener les processus de changement et de transformation nécessaires pour faire en sorte que l'UNESCO s'acquitte de son mandat de manière efficiente et efficace dans un environnement extérieur qui évolue rapidement.

00202 Alors que l'environnement extérieur dans lequel opère l'UNESCO demeure exigeant, les États membres continuent de nourrir de fortes attentes vis-à-vis de l'Organisation en matière d'expertise, d'appui et d'aide. Tournée vers l'avenir, l'UNESCO doit relever de nombreux défis consistant notamment à apporter des réponses justes et efficaces en soutien aux États membres, tout en veillant à ce que l'Organisation dispose de ressources suffisantes, soit adaptée et reste compétitive. L'Organisation vise également à offrir aux États membres un espace propice au rassemblement et à la recherche du consensus autour des principales fonctions de l'UNESCO, notamment la définition des priorités et des cadres normatifs.

00203 La Direction exécutive mettra encore considérablement l'accent sur les efforts visant à accroître la confiance et la transparence dans les échanges avec les États membres et les parties prenantes afin de contribuer à trouver un consensus autour des objectifs stratégiques.

00204 Le Direction exécutive défendra et appuiera la mise en œuvre de stratégies et initiatives visant à asseoir une administration résolue, intégrée, tenue de rendre des comptes et tournée vers l'obtention de résultats, tout en favorisant les comportements éthiques et une gouvernance responsable.

Résultat escompté 3 : Maintien de la pertinence et de l'impact de l'UNESCO grâce à un leadership stratégique et à un engagement effectif auprès des États membres et des parties prenantes

Indicateurs de performance	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Renforcer l'engagement auprès des États membres	– <i>Entretenir des communications régulières et ciblées avec les États membres pour diffuser des informations et recueillir des avis sur l'exécution du programme, afin d'accroître encore la transparence</i>	– <i>Entretenir des communications régulières et ciblées avec les États membres pour diffuser des informations et recueillir des avis sur l'exécution du programme, afin d'accroître encore la transparence</i>

Indicateurs de performance	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
2. Renforcer la coherence interne	– <i>Défendre et appuyer une administration résolue, intégrée, tenue de rendre des comptes et tournée vers l'obtention de résultats, tout en favorisant les comportements éthiques et une gouvernance responsable. Assurer une coordination efficace des activités de l'UNESCO qui contribuent aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies</i>	– <i>Défendre et appuyer une administration résolue, intégrée, tenue de rendre des comptes et tournée vers l'obtention de résultats, tout en favorisant les comportements éthiques et une gouvernance responsable. Assurer une coordination efficace des activités de l'UNESCO qui contribuent aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies</i>
3. Lancer et suivre des initiatives stratégiques intersectorielles	– <i>Création de conditions favorables pour des ressources humaines plus agiles. Meilleure planification en adéquation avec les objectifs stratégiques de l'Organisation. Instauration d'une culture du dévouement et de l'obligation redditionnelle vis-à-vis des initiatives stratégiques intersectorielles</i>	– <i>Création de conditions favorables pour des ressources humaines plus agiles. Meilleure planification en adéquation avec les objectifs stratégiques de l'Organisation. Instauration d'une culture du dévouement et de l'obligation redditionnelle vis-à-vis des initiatives stratégiques intersectorielles</i>
4. Contrôler la cohérence stratégique des initiatives de programme	– <i>Faire en sorte que les fonctions, programmes et projets soient axés sur le développement, étroitement liés et complémentaires</i>	– <i>Faire en sorte que les fonctions, programmes et projets soient axés sur le développement, étroitement liés et complémentaires</i>

Chapitre 2 – Évaluation et audit

00301

Le Service d'évaluation et d'audit (IOS) constitue un mécanisme de contrôle global qui a pour fonctions l'audit interne, l'évaluation, l'investigation et d'autres formes d'appui à la gestion, l'objectif étant d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation. IOS a pour mission de s'assurer que les programmes et les plans sont exécutés de façon efficiente et efficace, que l'information stratégique nécessaire à l'encadrement est fiable et fournie en temps voulu et qu'on s'attache continuellement à améliorer les méthodes, les procédures et le jeu des responsabilités afin que les activités de l'UNESCO gagnent en qualité et en efficacité.

00302

La stratégie d'IOS et son programme de travail découlent de l'application d'un modèle de définition des priorités basé sur les risques et incluent la couverture systématique du programme. Le programme de travail d'IOS a aussi une orientation stratégique du fait qu'il met l'accent sur des aspects essentiels des initiatives de réforme en cours à l'échelle de l'Organisation.

00303

Dans le cadre du mécanisme de contrôle global, les objectifs fonctionnels sont les suivants :

- **L'audit interne** offre des garanties et renforce la gouvernance, la gestion des risques, le contrôle, l'économie et la transparence dans la réalisation des objectifs de l'UNESCO. Les audits évaluent

certaines opérations du Siège, des unités hors Siège et les systèmes de technologie de l'information et formulent des recommandations en vue d'améliorer l'administration, le contrôle de gestion et l'exécution des programmes de l'Organisation.

- **L'évaluation** vise à renforcer l'élaboration des politiques, améliore l'efficacité et l'efficacé des programmes, encourage l'apprentissage organisationnel, et renforce la responsabilité en matière d'obtention des résultats. Les évaluations mesurent la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité des programmes, projets et politiques.
- **L'investigation** favorise le respect de l'obligation redditionnelle dans l'ensemble de l'UNESCO en examinant les allégations de faute et d'irrégularités (par exemple : escroquerie, gaspillage, actes illicites et abus de pouvoir).

00304

En outre, IOS fournit sur demande aux hauts responsables divers services consultatifs allant des conseils stratégiques en matière d'organisation aux orientations d'ordre opérationnel. Pour atteindre les résultats escomptés, IOS s'efforce en permanence de gérer et d'affiner ses procédures d'assurance qualité afin de s'aligner sur les meilleures pratiques, suit et facilite la mise en œuvre de ses recommandations et fait rapport à ce sujet. Les activités d'IOS sont soumises à vérification par le Comité consultatif de surveillance qui conseille la Directrice générale en ce qui concerne l'exercice de sa fonction de contrôle et fait rapport au Conseil exécutif une fois par an.

Résultat escompté 4 : Renforcement des pratiques de l'UNESCO en matière de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques, par le biais de recommandations pertinentes issues des audits et des activités de conseil, afin de permettre la réalisation systématique des objectifs approuvés, d'améliorer l'exécution du programme et d'accroître la confiance dont bénéficie l'Organisation

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)		Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$	
1. Étendue de l'audit des risques	– Vérification complète des risques prioritaires au Siège et dans les bureaux hors Siège tous les cinq ans	– Vérification complète des risques prioritaires au Siège et dans les bureaux hors Siège tous les cinq ans	– Vérification complète des risques prioritaires au Siège et dans les bureaux hors Siège tous les cinq ans	
2. Pourcentage de recommandations approuvées mises en œuvre par la direction dans un délai convenu	– de 70 % des recommandations dans le délai imparti	– Mise en œuvre de 70 % des recommandations dans le délai imparti	– Mise en œuvre de 70 % des recommandations dans le délai imparti	

Résultat escompté 5 : Renforcement de la prise de décisions fondées sur des données factuelles, de l'apprentissage organisationnel, de la responsabilité en matière de résultats et de l'efficacité des programmes, grâce à l'utilisation des résultats des évaluations et à l'application des recommandations qui en découlent

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)		Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$	
1. Pourcentage de recommandations approuvées émanant d'évaluations institutionnelles et mises en œuvre dans un délai convenu	- Mise en œuvre de 80 % des recommandations approuvées dans un délai de 18 mois	- Mise en œuvre de 80 % des recommandations approuvées dans un délai de 18 mois	- Mise en œuvre de 80 % des recommandations approuvées dans un délai de 18 mois	
2. Pourcentage de rapports d'évaluation respectant les normes de qualité minimales	- 75 % des rapports	- 75 % des rapports	- 75 % des rapports	
3. Pourcentage des dépenses du budget de fonctionnement consacrées à l'évaluation (programme ordinaire et extrabudgétaire)	- 3 %	- 3 %	- 3 %	

Résultat escompté 6 : Renforcement de l'obligation redditionnelle et du respect des règles et règlements de l'UNESCO

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)		Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$	
1. Pourcentage de plaintes qui sont prises en charge et ont commencé à être examinées dans un délai de 10 jours ouvrables	- 100 % des plaintes reçues sont prises en charge et ont commencé à être examinées dans un délai de 10 jours ouvrables	- 100 % des plaintes reçues sont prises en charge et ont commencé à être examinées dans un délai de 10 jours ouvrables	- 100 % des plaintes reçues sont prises en charge et ont commencé à être examinées dans un délai de 10 jours ouvrables	
2. Pourcentage d'investigations menées à bien en temps utile	- Au moins 90 % d'investigations menées à bien moins de six mois après réception des plaintes	- Au moins 90 % d'investigations menées à bien moins de six mois après réception des plaintes	- Au moins 90 % d'investigations menées à bien moins de six mois après réception des plaintes	

Chapitre 3 – Normes internationales et affaires juridiques

00401

L'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) est un service interne qui relève directement de la Directrice générale. Les responsabilités de cet Office sont les suivantes :

- (i) donner des avis juridiques à la Conférence générale, au Conseil exécutif et aux différentes réunions convoquées par l'UNESCO, ainsi qu'à tous les organes intergouvernementaux créés par la Conférence générale et le Conseil exécutif et ceux créés pour la mise en œuvre des conventions ;
- (ii) donner des avis juridiques sur les questions se posant à l'Organisation en ce qui concerne son Acte constitutif, ses textes statutaires et réglementaires et ses privilèges et immunités ; donner des avis sur la conclusion et l'application d'accords avec les États membres ou d'autres organisations ainsi que sur les contrats auxquels l'Organisation est partie ;
- (iii) représenter l'Organisation devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail et d'autres tribunaux internationaux ou commissions de règlement des différends ;
- (iv) contribuer à l'élaboration et à l'application des instruments normatifs internationaux ainsi qu'exercer les fonctions de dépositaire au nom de la Directrice générale en matière de traités internationaux ;
- (v) assurer le secrétariat du Comité du Conseil exécutif sur les conventions et recommandations ainsi que du Comité de vérification des pouvoirs et du Comité juridique de la Conférence générale.

00402

L'Office continuera de protéger les intérêts de l'Organisation et maintiendra ses efforts autour des deux axes principaux suivants :

- (i) veiller à l'observation des règles, règlements et procédures de l'Organisation ;
- (ii) poursuivre l'amélioration de la sécurité juridique des activités menées par l'Organisation.

Résultat escompté 7 : Gestion de l'Organisation et mise en œuvre du programme dans le respect des règles et règlements

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Avis juridiques de qualité donnés à l'Organisation et à ses organes directeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la conformité des documents rédigés pour les organes directeurs de l'Organisation - Secrétariat du Comité CR du Conseil exécutif - Secrétariat du Comité juridique et du Comité de vérification des pouvoirs de la Conférence générale 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la conformité des documents rédigés pour les organes directeurs de l'Organisation - Secrétariat du Comité CR du Conseil exécutif - Secrétariat du Comité juridique et du Comité de vérification des pouvoirs de la Conférence générale - Participation de LA aux réunions des organes directeurs de l'Organisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la conformité des documents rédigés pour les organes directeurs de l'Organisation - Secrétariat du Comité CR du Conseil exécutif - Secrétariat du Comité juridique et du Comité de vérification des pouvoirs de la Conférence générale - Participation de LA aux réunions des organes directeurs de l'Organisation
2. Protection efficace des droits de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel des privilèges et immunités en réponse aux actes de procédures judiciaires - Protection du nom de l'UNESCO lors de la conclusion d'accords - Représentation de l'UNESCO dans le cadre de différends de droit privé - Vérification du respect des règles concernant les activités et le personnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel des privilèges et immunités en réponse aux actes de procédures judiciaires - Protection du nom de l'UNESCO lors de la conclusion d'accords - Représentation de l'UNESCO dans le cadre de différends de droit privé - Vérification du respect des règles concernant les activités et le personnel - Représentation auprès du TAOIT 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel des privilèges et immunités en réponse aux actes de procédures judiciaires - Protection du nom de l'UNESCO lors de la conclusion d'accords - Représentation de l'UNESCO dans le cadre de différends de droit privé - Vérification du respect des règles concernant les activités et le personnel - Représentation auprès du TAOIT

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
3. Révision et amélioration des règles internes de l'Organisation relatives à ses activités, ses finances et ses biens afin de mieux protéger ses intérêts	<ul style="list-style-type: none"> – Vérification des révisions du Manuel administratif – Vérification des révisions du Manuel des ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> – Vérification des révisions du Manuel administratif – Vérification des révisions du Manuel des ressources humaines – Assistance à HRM pour une meilleure formulation des politiques et circulaires administratives relatives au personnel, et pour une meilleure prise en compte des aspects juridiques de la gestion des ressources humaines sous réserve de ressources disponibles – Contribution active à une meilleure gestion des instituts de catégorie 1 	<ul style="list-style-type: none"> – Vérification des révisions du Manuel administratif – Vérification des révisions du Manuel des ressources humaines – Assistance à HRM pour une meilleure formulation des politiques et circulaires administratives relatives au personnel, et pour une meilleure prise en compte des aspects juridiques de la gestion des ressources humaines dans la mesure des ressources disponibles – Contribution active à une meilleure gestion des instituts de catégorie 1
4. Conseils juridiques avisés pour la mise en place et le fonctionnement des organes inter-gouvernementaux chargés de la mise en œuvre des conventions	<ul style="list-style-type: none"> – Vérification de la conformité juridique des documents de travail des principales conventions 	<ul style="list-style-type: none"> – Vérification de la conformité juridique des documents de travail des principales conventions – Fourniture d'avis juridiques aux réunions des principales conventions (uniquement « sur demande ») et dans la mesure des ressources disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> – Vérification de la conformité juridique des documents de travail des principales conventions – Fourniture d'avis juridiques aux réunions des principales conventions (uniquement « sur demande »)
5. Coordination du suivi des instruments normatifs de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de la vérification du respect des procédures adoptées par le Conseil en matière de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de la vérification du respect des procédures adoptées par le Conseil en matière de suivi – Meilleure harmonisation des avis juridiques lors de la préparation des documents des sessions des organes institutionnels de suivi des conventions 	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de la vérification du respect des procédures adoptées par le Conseil en matière de suivi – Meilleure harmonisation des avis juridiques lors de la préparation des documents des sessions des organes institutionnels de suivi des conventions

Chapitre 4 – Éthique

- 00501** Le Bureau de l'éthique a pour mission d'aider l'Organisation à instaurer et à maintenir un environnement de travail respectueux de l'éthique, essentiellement en fournissant des conseils et en menant une action de sensibilisation, ainsi qu'en s'attachant à élaborer, diffuser et promouvoir des politiques et procédures en matière d'éthique.
- 00502** Le Bureau de l'éthique est à un tournant décisif et devra, compte tenu de la révision en cours d'un certain nombre de politiques à l'UNESCO, déterminer s'il y a lieu de réexaminer son mandat, en consultation avec différents acteurs internes mais également en étudiant le mandat des entités chargées de l'éthique au sein d'autres organisations multilatérales.
- 00503** Le Bureau de l'éthique est chargé de veiller à ce que toutes les politiques et procédures de l'UNESCO tendent à renforcer et promouvoir les normes éthiques. À cette fin, il resserrera sa coopération avec les acteurs internes concernés, tels que HRM, LA, IOS, etc., le cas échéant.
- 00504** Le Bureau de l'éthique conserve un rôle consultatif important en donnant à tous les membres du personnel de l'UNESCO et à l'Organisation des avis et des conseils confidentiels sur des préoccupations en rapport avec l'éthique, de manière à assurer la conformité avec les valeurs, principes et normes de conduite de l'Organisation.
- 00505** Par ailleurs, le Bureau de l'éthique continuera d'élaborer et de dispenser des formations à l'intention de l'ensemble des employés de l'UNESCO afin de les sensibiliser aux normes éthiques, notamment en ce qui concerne les conflits d'intérêts, le harcèlement, l'abus de pouvoir et les discriminations. Il se penchera également sur la nécessité de communiquer et d'assurer une formation en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il continuera d'améliorer et de dispenser la formation au leadership éthique dont l'objectif est d'aider et d'orienter ceux qui exercent des fonctions de direction afin de garantir leur exemplarité. Le Bureau de l'éthique veillera à ce que toutes les demandes de formation soient satisfaites, au Siège comme hors Siège. Il poursuivra également l'élaboration de l'outil d'apprentissage en ligne sur l'éthique en tant que formation obligatoire.
- 00506** Le Bureau de l'éthique gère également le Programme de déclaration d'intérêts et de divulgation d'informations financières et réévaluera le programme en vigueur, notamment en révisant le questionnaire afin de le rendre plus pertinent et ainsi permettre à l'Organisation de déceler d'éventuels conflits d'intérêts, qu'ils soient apparents, réels ou potentiels, et d'y remédier.
- 00507** Le Bureau de l'éthique est également chargé d'examiner les allégations de représailles ainsi que de revoir la Politique en matière de protection des personnes signalant des pratiques irrégulières (lanceurs d'alerte) en tenant compte des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection (CCI) en 2018 dans son rapport sur les politiques et pratiques en la matière.
- 00508** Enfin, le Bureau de l'éthique continuera d'échanger les bonnes pratiques et les enseignements tirés avec d'autres conseillers pour l'éthique, notamment par le biais du Réseau Déontologie des organisations multilatérales.
- 00509** Le Bureau de l'éthique est indépendant de tous les secteurs de programme, services liés au programme et services internes ; il relève directement de la Directrice générale.

Résultat escompté 8 : Soutien à l'Organisation dans la mise en place et le maintien d'un environnement de travail respectueux de l'éthique

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)		Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$	
1. Avis confidentiels dispensés à tous les employés de l'UNESCO sur des questions générales et spécifiques liées à l'éthique	– Les employés reçoivent en temps voulu des avis et une assistance pour toute question soumise	– Les employés reçoivent en temps voulu des avis et une assistance pour toute question soumise	– Les employés reçoivent en temps voulu des avis et une assistance pour toute question soumise	
2. Traitement confidentiel par le Bureau de l'éthique des allégations de faute ou d'actes répréhensibles sur le plan éthique imputés à des employés de l'UNESCO afin de donner suite aux plaintes officielles	– Le Bureau de l'éthique donne suite à toutes les allégations de fautes ou d'actes répréhensibles sur le plan éthique. La confidentialité est respectée dans tous les cas, à moins qu'une autorisation préalable spécifique ne soit accordée par les plaignants.	– Le Bureau de l'éthique donne suite à toutes les allégations de fautes ou d'actes répréhensibles sur le plan éthique. La confidentialité est respectée dans tous les cas, à moins qu'une autorisation préalable spécifique ne soit accordée par les plaignants	– Le Bureau de l'éthique donne suite à toutes les allégations de fautes ou d'actes répréhensibles sur le plan éthique. La confidentialité est respectée dans tous les cas, à moins qu'une autorisation préalable spécifique ne soit accordée par les plaignants.	
3. Les employés concernés produiront une déclaration d'intérêts en communiquant au Bureau de l'éthique des informations concernant la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	– Les déclarations annuelles sont recueillies avant la fin de chaque 1 ^{er} trimestre qui suit l'année considérée auprès de toutes les personnes censées communiquer ces informations, à moins qu'une dérogation spéciale ne soit accordée. Toutes les déclarations sont examinées et des discussions consultatives s'ensuivent avec chaque employé se trouvant potentiellement dans une situation de conflit d'intérêts	– Les déclarations annuelles sont recueillies avant la fin de chaque 1 ^{er} trimestre qui suit l'année considérée auprès de toutes les personnes censées communiquer ces informations, à moins qu'une dérogation spéciale ne soit accordée. Toutes les déclarations sont examinées et des discussions consultatives s'ensuivent avec chaque employé se trouvant potentiellement dans une situation de conflit d'intérêts	– Les déclarations annuelles sont recueillies avant la fin de chaque 1 ^{er} trimestre qui suit l'année considérée auprès de toutes les personnes censées communiquer ces informations, à moins qu'une dérogation spéciale ne soit accordée. Toutes les déclarations sont examinées et des discussions consultatives s'ensuivent avec chaque employé se trouvant potentiellement dans une situation de conflit d'intérêts	

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
4. Sensibilisation accrue des membres du personnel aux questions d'éthique	– Des sessions de formation sont régulièrement organisées au Siège et hors Siège à l'intention de tous les employés et des bulletins périodiques sont publiés sur des sujets se rapportant spécifiquement à des questions d'ordre éthique	– Des sessions de formation sont régulièrement organisées au Siège et hors Siège à l'intention de tous les employés et des bulletins périodiques sont publiés sur des sujets se rapportant spécifiquement à des questions d'ordre éthique	– Des sessions de formation sont régulièrement organisées au Siège et hors Siège à l'intention de tous les employés et des bulletins périodiques sont publiés sur des sujets se rapportant spécifiquement à des questions d'ordre éthique

I.C – Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies

00601

L'UNESCO contribue aux dépenses de fonctionnement du système des Nations Unies conformément aux accords qui prévoient les arrangements financiers et budgétaires correspondants. Le montant inscrit au budget ordinaire pour le Titre I.C représente une estimation. Le montant effectif des diverses contributions de l'UNESCO ne sera connu que lorsque les différents organes auront approuvé leur budget et demanderont aux institutions du système des Nations Unies qui y participent de les régler. Différents secteurs au sein du Secrétariat sont responsables de divers éléments de la participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies, dont le budget provisoire se répartit comme suit :

	507 M\$ / 518 M\$	523,6 M\$ / 534,6 M\$
Responsabilité de HRM :		
■ Commission de la fonction publique internationale (CFPI)	700 000	700 000
■ École des cadres du système des Nations Unies	55 000	55 000
■ Réseau des médecins des Nations Unies	10 000	10 000
■ Réseau gestion des ressources humaines du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion	110 000	110 000
■ Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	450 000	450 000
Responsabilité de SEC :		
■ Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU	3 969 300	3 969 300
■ Sécurité du personnel hors Siège	12 381 000	12 381 000
■ Assurance contre les actes de malveillance	249 700	249 700
Responsabilité de KMI :		
■ Activités de coordination relatives aux TIC du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion	70 000	70 000
Responsabilité de BFM :		
■ Réseau finances et budget du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion	75 000	75 000
Responsabilité de BSP :		
■ Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes	44 000	44 000
■ Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents	4 571 400	9 142 800
Responsabilité d'IOS :		
■ Corps commun d'inspection des Nations Unies	450 000	450 000
■ Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	20 000	20 000
Total	23 155 400	27 726 800

Titre II – Programmes et Services liés au programme

II.A – Programmes



GP I

Éducation

Grand programme I

Éducation

ED – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel (postes établis)		54 093 900	54 093 900	54 093 900	–	–	–	–	54 093 900
Budget opérationnel									
MLA 1 Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4	270 873 700		270 873 700	9 722 700	–	–	97 160 000	163 991 000	270 873 700
ER1 Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie	51 475 000		51 475 000	1 678 000	–	–	33 867 000	15 930 000	51 475 000
ER2 Mise en place de systèmes d'EFTP équitables et réactifs pour doter les jeunes et les adultes, femmes et hommes, des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie	38 208 400		38 208 400	1 556 400	–	–	13 208 000	23 444 000	38 208 400
ER3 Amélioration des politiques et des plans et mobilisation des efforts mondiaux destinés à consolider, développer – notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) – et contrôler l'acquisition des compétences fondamentales et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes, femmes et hommes	15 830 100		15 830 100	808 100	–	–	880 000	14 142 000	15 830 100
ER4 Amélioration des politiques et des capacités nationales afin d'accroître l'accès de tous, femmes et hommes, à un enseignement supérieur équitable, financièrement abordable et de qualité certifiée, ainsi que de promouvoir la reconnaissance des études	7 679 800		7 679 800	1 352 800	–	–	–	6 327 000	7 679 800
ER5 Élaboration et/ou mise en œuvre de politiques nationales relatives aux enseignants et amélioration des programmes de formation des enseignants pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés	35 824 200		35 824 200	1 037 200	–	–	6 931 000	27 856 000	35 824 200
ER6 Renforcement des capacités nationales dans le but de doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et agir en tant que citoyens du monde responsables	58 555 600		58 555 600	1 711 600	–	–	20 334 000	36 510 000	58 555 600

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

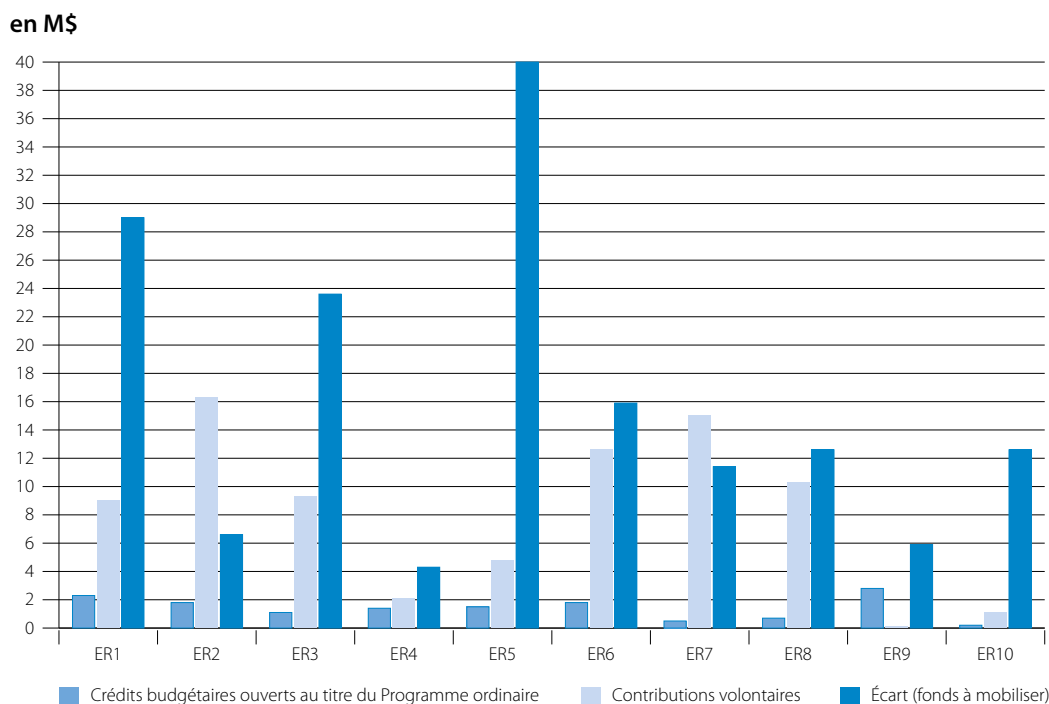
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER7 Renforcement des capacités nationales pour apporter une réponse globale à la question de légalité des genres dans les systèmes éducatifs nationaux	30 092 600		30 092 600	606 600		-	10 971 000	18 515 000	30 092 600
ER8 Développement des possibilités d'apprentissage pour les personnes en situations de vulnérabilité, une attention particulière étant portée aux populations touchées par une crise, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants, ainsi que les personnes ayant des difficultés pour apprendre, y compris des handicaps	33 208 000		33 208 000	972 000	-	-	10 969 000	21 267 000	33 208 000
MLA 2 Conduire la coordination et l'examen/ suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030	22 300 400		22 300 400	2 224 400			4 301 000	15 775 000	22 300 400
ER9 Coordination effective de l'ODD 4 – Éducation 2030 grâce au leadership et au mandat de l'UNESCO à l'échelle mondiale	8 325 000		8 325 000	1 735 000			880 000	5 710 000	8 325 000
ER10 Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4	13 975 400		13 975 400	489 400			3 421 000	10 065 000	13 975 400
Sous-total, Budget opérationnel	293 174 100		293 174 100	11 947 100			101 461 000	179 766 000	293 174 100
Sous-total, Siège et hors Siège	293 174 100	54 093 900	347 268 000	66 041 000			101 461 000	179 766 000	347 268 000
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation									
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	13 502 700		13 502 700	3 502 700				10 000 000	13 502 700
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)	54 147 500		54 147 500	3 703 500			12 444 000	38 000 000	54 147 500
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	9 366 200		9 366 200	1 356 200			3 910 000	4 100 000	9 366 200
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	2 011 900		2 011 900	620 900			391 000	1 000 000	2 011 900
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	3 714 000		3 714 000	1 714 000				2 000 000	3 714 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 499 300		2 499 300	1 499 300				1 000 000	2 499 300
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	8 054 600		8 054 600	426 600				7 628 000	8 054 600
Sous-total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	93 296 200		93 296 200	12 823 200			16 745 000	63 728 000	93 296 200
Total, Grand programme I	386 470 300	54 093 900	440 564 200	78 864 200			118 206 000	243 494 000	440 564 200

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

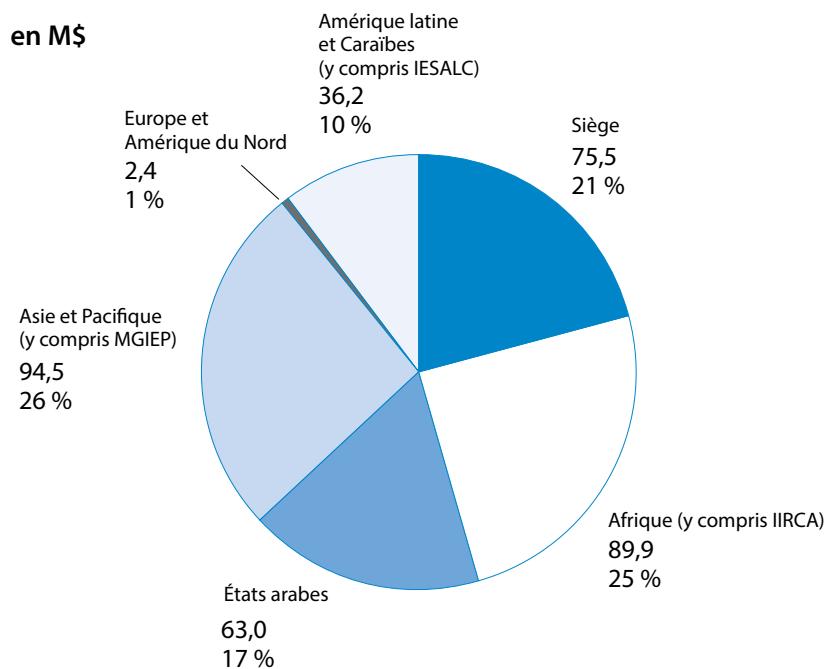
Contribution des instituts de l'UNESCO pour l'éducation aux résultats escomptés du grand programme I

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	BIE	IPE	UIL	ITIE	IIRCA	IESALC	MGIEP	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 1 Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4	13 502 700	46 025 400	7 493 000	2 011 900	3 714 000	2 499 300	4 027 300	79 273 600
ER1 Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie	13 502 700	46 025 400	3 746 500	2 011 900	-	-	-	65 286 500
ER2 Mise en place de systèmes d'EFTP équitables et réactifs pour doter les jeunes et les adultes, femmes et hommes, des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie	-	-	-	-	-	-	-	-
ER3 Amélioration des politiques et des plans et mobilisation des efforts mondiaux destinés à consolider, développer – notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) – et contrôler l'acquisition des compétences fondamentales et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes, femmes et hommes	-	-	3 746 500	-	-	-	-	3 746 500
ER4 Amélioration des politiques et des capacités nationales afin d'accroître l'accès de tous, femmes et hommes, à un enseignement supérieur équitable, financièrement abordable et de qualité certifiée, ainsi que de promouvoir la reconnaissance des études	-	-	-	-	-	2 499 300	-	2 499 300
ER5 Élaboration et/ou mise en œuvre de politiques nationales relatives aux enseignants et amélioration des programmes de formation des enseignants pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés	-	-	-	-	3 714 000	-	-	3 714 000
ER6 Renforcement des capacités nationales dans le but de doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et agir en tant que citoyens du monde responsables	-	-	-	-	-	-	4 027 300	4 027 300
ER7 Renforcement des capacités nationales pour apporter une réponse globale à la question de l'égalité des genres dans les systèmes éducatifs nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
ER8 Développement des possibilités d'apprentissage pour les personnes en situations de vulnérabilité, une attention particulière étant portée aux populations touchées par une crise, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants, ainsi que les personnes ayant des difficultés pour apprendre, y compris des handicaps	-	-	-	-	-	-	-	-
MLA 2 Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030	-	8 122 100	1 873 200	-	-	-	4 027 300	14 022 600
ER9 Coordination effective de l'ODD 4 – Éducation 2030 grâce au leadership et au mandat de l'UNESCO à l'échelle mondiale	-	-	-	-	-	-	-	-
ER10 Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4	-	8 122 100	1 873 200	-	-	-	4 027 300	14 022 600
TOTAL	13 502 700	54 147 500	9 366 200	2 011 900	3 714 000	2 499 300	8 054 600	93 296 200

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel)
par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	81,5 M	21%	61,0 M	16%

ED – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel (postes établis)		54 093 900	54 093 900	54 093 900	-	-	-	-	54 093 900
Budget opérationnel									
MLA 1 Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4	272 387 500		272 387 500	11 236 500	-	-	97 160 000	163 991 000	272 387 500
ER1 Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie	51 736 300		51 736 300	1 939 300	-	-	33 867 000	15 930 000	51 736 300
ER2 Mise en place de systèmes d'EFTP équitables et réactifs pour doter les jeunes et les adultes, femmes et hommes, des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie	38 450 700		38 450 700	1 798 700	-	-	13 208 000	23 444 000	38 450 700
ER3 Amélioration des politiques et des plans et mobilisation des efforts mondiaux destinés à consolider, développer – notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) – et contrôler l'acquisition des compétences fondamentales et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes, femmes et hommes	15 955 900		15 955 900	933 900	-	-	880 000	14 142 000	15 955 900
ER4 Amélioration des politiques et des capacités nationales afin d'accroître l'accès de tous, femmes et hommes, à un enseignement supérieur équitable, financièrement abordable et de qualité certifiée, ainsi que de promouvoir la reconnaissance des études	7 890 400		7 890 400	1 563 400	-	-	-	6 327 000	7 890 400
ER5 Élaboration et/ou mise en œuvre de politiques nationales relatives aux enseignants et amélioration des programmes de formation des enseignants pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés	35 985 700		35 985 700	1 198 700	-	-	6 931 000	27 856 000	35 985 700
ER6 Renforcement des capacités nationales dans le but de doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et agir en tant que citoyens du monde responsables	58 822 200		58 822 200	1 978 200	-	-	20 334 000	36 510 000	58 822 200
ER7 Renforcement des capacités nationales pour apporter une réponse globale à la question de l'égalité des genres dans les systèmes éducatifs nationaux	30 187 000		30 187 000	701 000		-	10 971 000	18 515 000	30 187 000

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

Dans le cadre du scénario de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER8 Développement des possibilités d'apprentissage pour les personnes en situations de vulnérabilité, une attention particulière étant portée aux populations touchées par une crise, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants, ainsi que les personnes ayant des difficultés pour apprendre, y compris des handicaps	33 359 300		33 359 300	1 123 300	-	-	10 969 000	21 267 000	33 359 300
MLA 2 Conduire la coordination et l'examen/ suivi de l'ODD 4 - Éducation 2030	22 646 700		22 646 700	2 570 700	-	-	4 301 000	15 775 000	22 646 700
ER9 Coordination effective de l'ODD 4 - Éducation 2030 grâce au leadership et au mandat de l'UNESCO à l'échelle mondiale	8 595 100		8 595 100	2 005 100			880 000	5 710 000	8 595 100
ER10 Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 - Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4	14 051 600		14 051 600	565 600			3 421 000	10 065 000	14 051 600
Sous-total, Budget opérationnel	295 034 200	-	295 034 200	13 807 200	-	-	101 461 000	179 766 000	295 034 200
Sous-total, Siège et hors Siège	295 034 200	54 093 900	349 128 100	67 901 100	-	-	101 461 000	179 766 000	349 128 100
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation									
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	14 048 100		14 048 100	4 048 100				10 000 000	14 048 100
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPPE)	54 724 200		54 724 200	4 280 200			12 444 000	38 000 000	54 724 200
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	9 577 400		9 577 400	1 567 400			3 910 000	4 100 000	9 577 400
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	2 108 600		2 108 600	717 600			391 000	1 000 000	2 108 600
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	3 980 900		3 980 900	1 980 900				2 000 000	3 980 900
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 732 800		2 732 800	1 732 800				1 000 000	2 732 800
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	8 121 000		8 121 000	493 000				7 628 000	8 121 000
Sous-total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	95 293 000	-	95 293 000	14 820 000	-	-	16 745 000	63 728 000	95 293 000
Total, Grand programme I	390 327 200	54 093 900	444 421 100	82 721 100	-	-	118 206 000	243 494 000	444 421 100

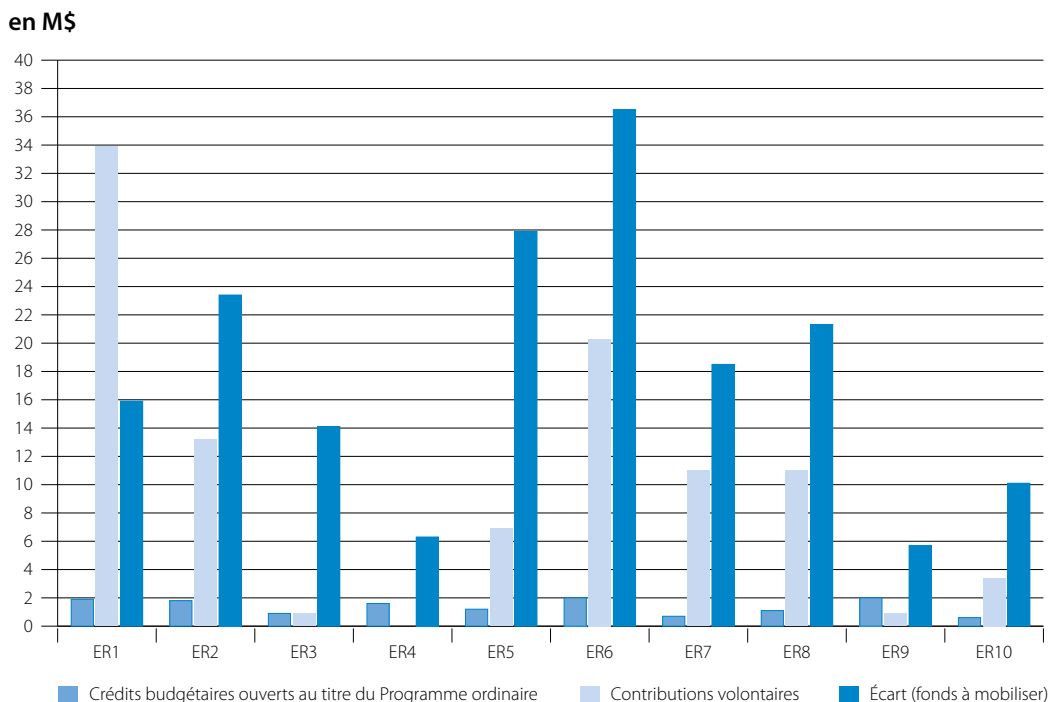
1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

Dans le cadre du scénario de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

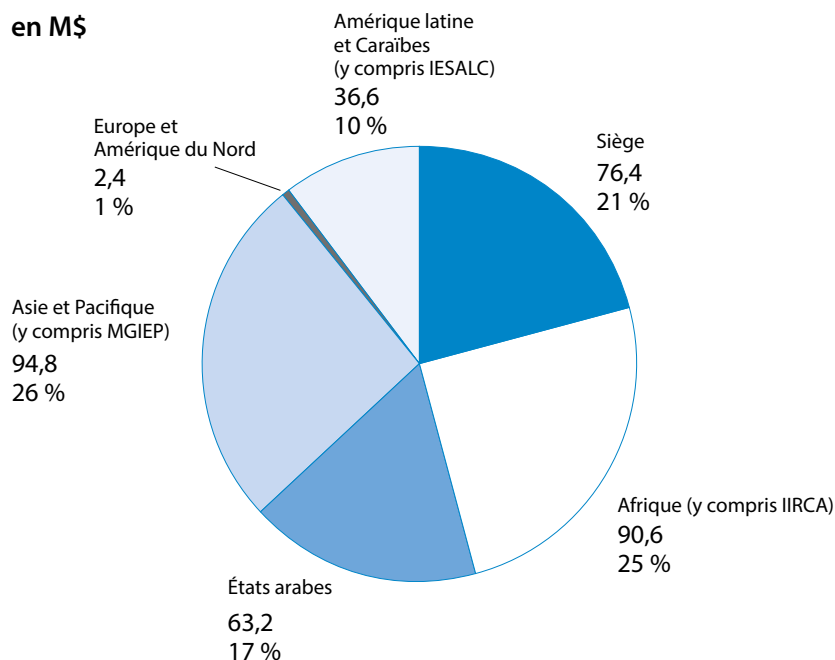
Contribution des instituts de l'UNESCO pour l'éducation aux résultats escomptés du grand programme I

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	BIE	IPE	UIL	ITIE	IIRCA	IESALC	MGIEP	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 1 Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4	14 048 100	46 515 600	7 661 900	2 108 600	3 980 900	2 732 800	4 060 500	81 108 400
ER1 Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie	14 048 100	46 515 600	3 830 900	2 108 600	-	-	-	66 503 200
ER2 Mise en place de systèmes d'EFTP équitables et réactifs pour doter les jeunes et les adultes, femmes et hommes, des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie	-	-	-	-	-	-	-	-
ER3 Amélioration des politiques et des plans et mobilisation des efforts mondiaux destinés à consolider, développer – notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) – et contrôler l'acquisition des compétences fondamentales et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes, femmes et hommes	-	-	3 831 000	-	-	-	-	3 831 000
ER4 Amélioration des politiques et des capacités nationales afin d'accroître l'accès de tous, femmes et hommes, à un enseignement supérieur équitable, financièrement abordable et de qualité certifiée, ainsi que de promouvoir la reconnaissance des études	-	-	-	-	-	2 732 800	-	2 732 800
ER5 Élaboration et/ou mise en œuvre de politiques nationales relatives aux enseignants et amélioration des programmes de formation des enseignants pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés	-	-	-	-	3 980 900	-	-	3 980 900
ER6 Renforcement des capacités nationales dans le but de doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et agir en tant que citoyens du monde responsables	-	-	-	-	-	-	4 060 500	4 060 500
ER7 Renforcement des capacités nationales pour apporter une réponse globale à la question de l'égalité des genres dans les systèmes éducatifs nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
ER8 Développement des possibilités d'apprentissage pour les personnes en situations de vulnérabilité, une attention particulière étant portée aux populations touchées par une crise, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants, ainsi que les personnes ayant des difficultés pour apprendre, y compris des handicaps	-	-	-	-	-	-	-	-
MLA 2 Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030	-	8 208 600	1 915 500	-	-	-	4 060 500	14 184 600
ER9 Coordination effective de l'ODD 4 – Éducation 2030 grâce au leadership et au mandat de l'UNESCO à l'échelle mondiale	-	-	-	-	-	-	-	-
ER10 Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4	-	8 208 600	1 915 500	-	-	-	4 060 500	14 184 600
TOTAL	14 048 100	54 724 200	9 577 400	2 108 600	3 980 900	2 732 800	8 121 000	95 293 000

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$/523,6M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel)
par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$/523,6M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	81,5 M	21%	61,0 M	16%

ED – 3 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel (postes établis)		54 733 200	54 733 200	54 733 200	–	–	–	–	54 733 200
Budget opérationnel									
MLA 1 Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4	274 045 600		274 045 600	12 894 600	–	–	97 160 000	163 991 000	274 045 600
ER1 Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie	51 745 700		51 745 700	1 948 700	–	–	33 867 000	15 930 000	51 745 700
ER2 Mise en place de systèmes d'EFTP équitables et réactifs pour doter les jeunes et les adultes, femmes et hommes, des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie	38 459 400		38 459 400	1 807 400	–	–	13 208 000	23 444 000	38 459 400
ER3 Amélioration des politiques et des plans et mobilisation des efforts mondiaux destinés à consolider, développer – notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) – et contrôler l'acquisition des compétences fondamentales et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes, femmes et hommes	15 960 400		15 960 400	938 400	–	–	880 000	14 142 000	15 960 400
ER4 Amélioration des politiques et des capacités nationales afin d'accroître l'accès de tous, femmes et hommes, à un enseignement supérieur équitable, financièrement abordable et de qualité certifiée, ainsi que de promouvoir la reconnaissance des études	7 898 000		7 898 000	1 571 000	–	–	–	6 327 000	7 898 000
ER5 Élaboration et/ou mise en œuvre de politiques nationales relatives aux enseignants et amélioration des programmes de formation des enseignants pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés	35 991 500		35 991 500	1 204 500	–	–	6 931 000	27 856 000	35 991 500
ER6 Renforcement des capacités nationales dans le but de doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et agir en tant que citoyens du monde responsables	58 831 800		58 831 800	1 987 800	–	–	20 334 000	36 510 000	58 831 800
ER7 Renforcement des capacités nationales pour apporter une réponse globale à la question de l'égalité des genres dans les systèmes éducatifs nationaux	30 190 400		30 190 400	704 400	–	–	10 971 000	18 515 000	30 190 400

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

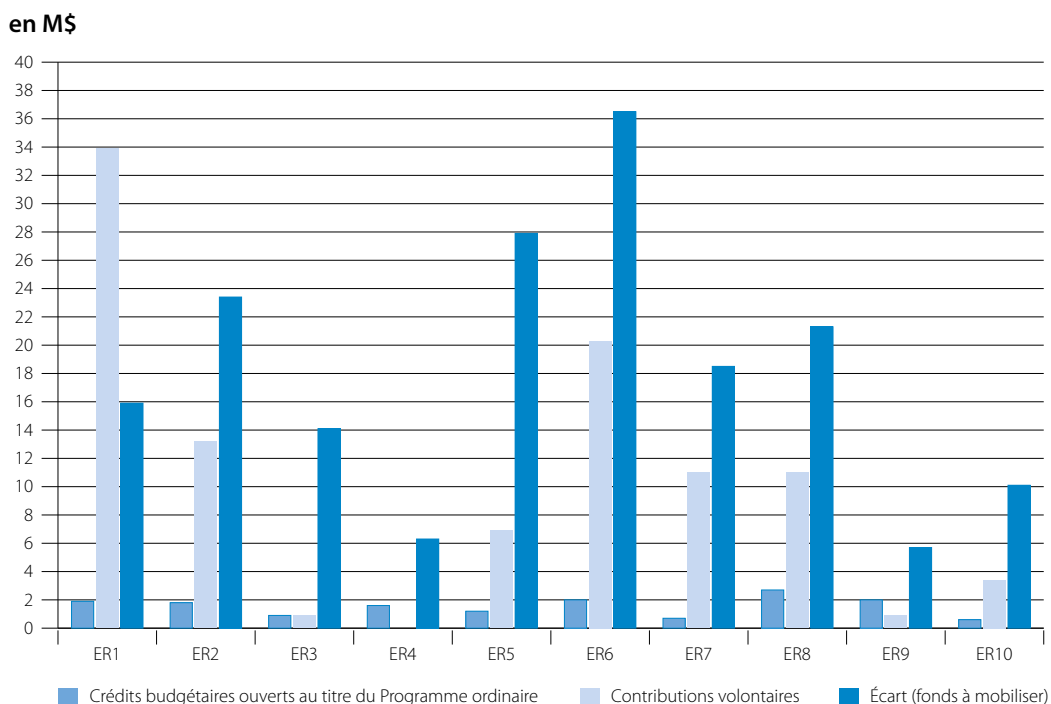
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER8 Développement des possibilités d'apprentissage pour les personnes en situations de vulnérabilité, une attention particulière étant portée aux populations touchées par une crise, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants, ainsi que les personnes ayant des difficultés pour apprendre, y compris des handicaps	34 968 400		34 968 400	2 732 400	-	-	10 969 000	21 267 000	34 968 400
MLA 2 Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030	22 659 000		22 659 000	2 583 000	-	-	4 301 000	15 775 000	22 659 000
ER9 Coordination effective de l'ODD 4 – Éducation 2030 grâce au leadership et au mandat de l'UNESCO à l'échelle mondiale	8 604 800		8 604 800	2 014 800	-	-	880 000	5 710 000	8 604 800
ER10 Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4	14 054 200		14 054 200	568 200			3 421 000	10 065 000	14 054 200
Sous-total, Budget opérationnel	296 704 600	-	296 704 600	15 477 600	-	-	101 461 000	179 766 000	296 704 600
Sous-total, Siège et hors Siège	296 704 600	54 733 200	351 437 800	70 210 800	-	-	101 461 000	179 766 000	351 437 800
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation									
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	14 048 100	-	14 048 100	4 048 100	-	-	-	10 000 000	14 048 100
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPPE)	54 724 200	-	54 724 200	4 280 200	-	-	12 444 000	38 000 000	54 724 200
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	9 577 400	-	9 577 400	1 567 400	-	-	3 910 000	4 100 000	9 577 400
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	2 108 600	-	2 108 600	717 600	-	-	391 000	1 000 000	2 108 600
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	3 980 900	-	3 980 900	1 980 900	-	-	-	2 000 000	3 980 900
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 732 800	-	2 732 800	1 732 800	-	-	-	1 000 000	2 732 800
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	8 121 000	-	8 121 000	493 000	-	-	-	7 628 000	8 121 000
Sous-total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	95 293 000	-	95 293 000	14 820 000	-	-	16 745 000	63 728 000	95 293 000
Total, Grand programme I	391 997 600	54 733 200	446 730 800	85 030 800	-	-	118 206 000	243 494 000	446 730 800

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

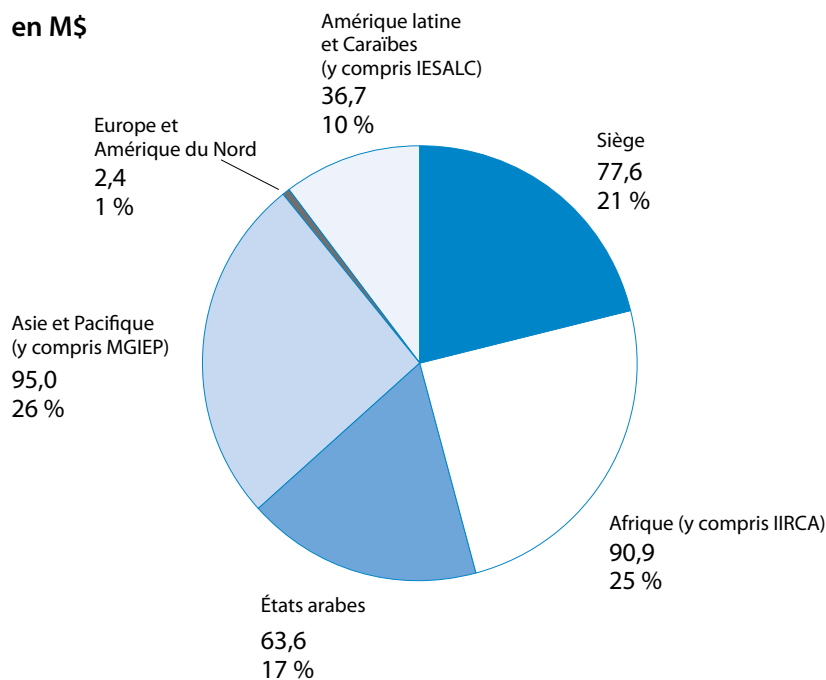
Contribution des instituts de l'UNESCO pour l'éducation aux résultats escomptés du grand programme I

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	BIE	IPE	UIL	ITIE	IIRCA	IESALC	MGIEP	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 1 Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4	14 048 100	46 515 600	7 661 900	2 108 600	3 980 900	2 732 800	4 060 500	81 108 400
ER1 Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie	14 048 100	46 515 600	3 830 900	2 108 600	-	-	-	66 503 200
ER2 Mise en place de systèmes d'EFTP équitables et réactifs pour doter les jeunes et les adultes, femmes et hommes, des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie	-	-	-	-	-	-	-	-
ER3 Amélioration des politiques et des plans et mobilisation des efforts mondiaux destinés à consolider, développer – notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) – et contrôler l'acquisition des compétences fondamentales et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes, femmes et hommes	-	-	3 831 000	-	-	-	-	3 831 000
ER4 Amélioration des politiques et des capacités nationales afin d'accroître l'accès de tous, femmes et hommes, à un enseignement supérieur équitable, financièrement abordable et de qualité certifiée, ainsi que de promouvoir la reconnaissance des études	-	-	-	-	-	2 732 800	-	2 732 800
ER5 Élaboration et/ou mise en œuvre de politiques nationales relatives aux enseignants et amélioration des programmes de formation des enseignants pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés	-	-	-	-	3 980 900	-	-	3 980 900
ER6 Renforcement des capacités nationales dans le but de doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et agir en tant que citoyens du monde responsables	-	-	-	-	-	-	4 060 500	4 060 500
ER7 Renforcement des capacités nationales pour apporter une réponse globale à la question de l'égalité des genres dans les systèmes éducatifs nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
ER8 Développement des possibilités d'apprentissage pour les personnes en situations de vulnérabilité, une attention particulière étant portée aux populations touchées par une crise, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants, ainsi que les personnes ayant des difficultés pour apprendre, y compris des handicaps	-	-	-	-	-	-	-	-
MLA 2 Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030	-	8 208 600	1 915 500	-	-	-	4 060 500	14 184 600
ER9 Coordination effective de l'ODD 4 – Éducation 2030 grâce au leadership et au mandat de l'UNESCO à l'échelle mondiale	-	-	-	-	-	-	-	-
ER10 Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4	-	8 208 600	1 915 500	-	-	-	4 060 500	14 184 600
TOTAL	14 048 100	54 724 200	9 577 400	2 108 600	3 980 900	2 732 800	8 121 000	95 293 000

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel)
par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6M\$)

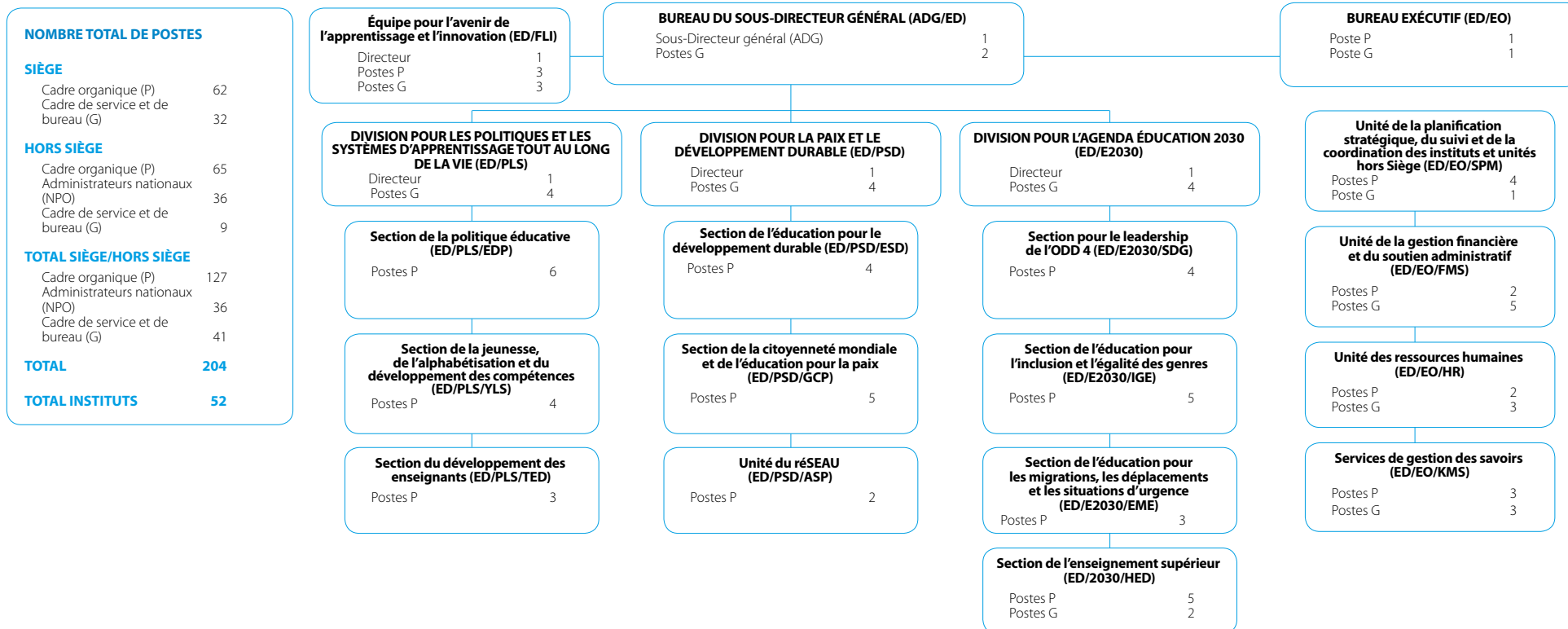


Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	81,5 M	21%	61,0 M	16%

SECTEUR DE L'ÉDUCATION (ED) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507/518/523,6 M\$*



BUREAUX HORS SIÈGE ET INSTITUTS RÉGIONAUX POUR L'ÉDUCATION

AFRIQUE Postes P 20 NPO 13 Postes G 2 Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), Addis-Abeba, Éthiopie Directeur 1 NPO 1 Postes G 5	ÉTATS ARABES Directeur 1 Postes P 14 NPO 2 Poste G 1	ASIE ET PACIFIQUE Postes P 17 NPO 11 Postes G 4 Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP), New Delhi, Inde Directeur 1	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES Postes P 9 NPO 10 Postes G 2 Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), Caracas, Venezuela Directeur 1 NPO 1 Postes G 2	EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD Postes P 4
---	---	--	--	---

INSTITUTS MONDIAUX POUR L'ÉDUCATION

Bureau international d'éducation (BIE), Genève, Suisse Directeur 1 Postes P 2 Postes G 2	Institut international pour la planification de l'éducation (IIPÉ), Paris, France Directeurs 2 Postes P 15 Postes G 10	Institut pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), Moscou, Fédération de Russie Directeur 1 Poste G 1	Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), Hambourg, Allemagne Directeur 1 Postes P 3 Postes G 2
--	--	---	---

* Dans le cadre du budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$, deux postes G seraient créés, l'un au sein de la Section de la politique éducative et l'autre au Bureau de l'UNESCO à Beyrouth.

Grand programme I

Éducation

01001 L'éducation, facteur d'inclusion, de développement et de paix, qui autonomise les individus en les dotant des connaissances et compétences nécessaires pour construire leur avenir, figure au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le grand programme I (GP I) continuera à faire valoir cette conception au cours de l'exercice biennal 2020-2021 et maintiendra les orientations programmatiques adoptées au titre du programme quadriennal 2018-2021. Les axes d'action et les dix résultats escomptés (ER) énoncés dans le 39 C/5 approuvé, qui sont en pleine adéquation avec l'Objectif de développement durable 4, seront donc conservés. La réunion mondiale sur l'éducation (Bruxelles, décembre 2018), que l'UNESCO a organisée dans le cadre de la mission qui lui a été confiée en tant qu'organisme chef de file et coordonnateur de l'agenda Éducation 2030, a permis de définir une série de domaines prioritaires stratégiques qui nécessitent des orientations politiques et des interventions pour réaliser efficacement l'agenda mondial Éducation 2030. Ces domaines prioritaires constituent la feuille de route de l'action à venir de l'UNESCO. Lors de cet exercice biennal, des efforts accrus seront donc consacrés à combler les lacunes en matière d'inclusion. À cette fin, le Secteur de l'éducation intensifiera son action visant à faire progresser l'égalité des genres dans l'éducation et au moyen de celle-ci, grâce à des actions ciblées permettant de lutter contre les inégalités subies par les filles et les femmes. Par ailleurs, le Secteur s'efforcera d'accroître les possibilités d'apprentissage offertes aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP), en mettant l'accent sur le renforcement de la cohésion sociale. Il s'agira aussi tout particulièrement, lors de cet exercice biennal, de réaffirmer l'autorité intellectuelle de l'UNESCO et sa fonction de laboratoire d'idées en renforçant la mission de recherche et de prospective du Secteur.

01002 Dans le cadre de ses travaux en matière de recherche et de prospective, l'UNESCO élaborera un nouveau rapport mondial pour s'interroger sur l'avenir de l'éducation, à paraître en 2021. Dans le contexte mondial actuel de transformation, complexe et incertain, dominé par la technologie et les données, repenser l'éducation et l'organisation de l'apprentissage est de plus en plus nécessaire. En mobilisant un large éventail de parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif, ce rapport mondial devrait permettre de susciter un débat politique public et d'instaurer durablement une fonction de recherche et de prospective au sein du Secteur, établissant l'UNESCO comme une plate-forme d'anticipation des problématiques nouvelles de l'éducation. Cette action contribuera directement au résultat escompté 10 (relatif à la recherche et à la prospective, au suivi et à la présentation de rapport).

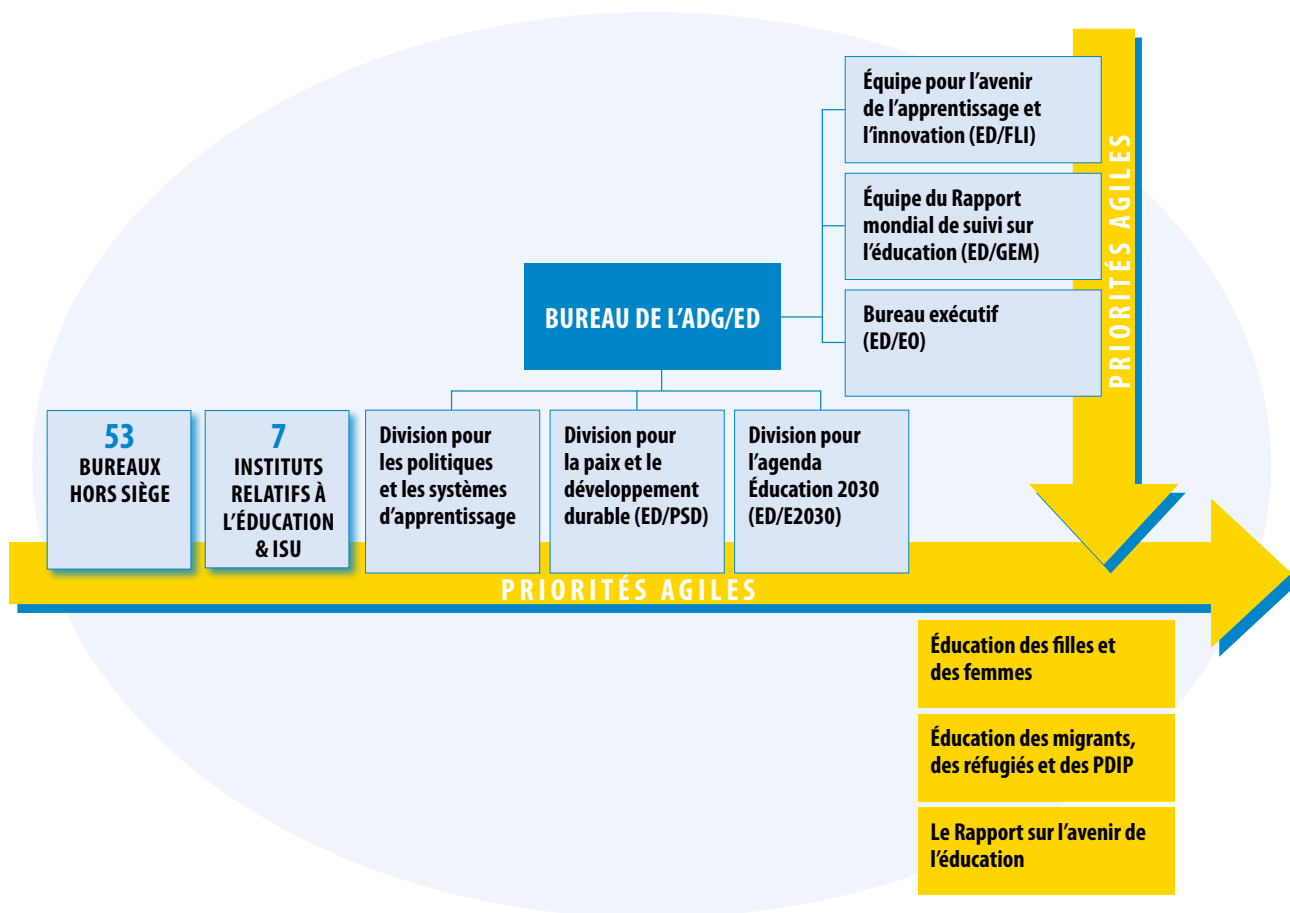
01003 L'accent sera également placé sur la mise en œuvre de la stratégie ciblée de l'UNESCO relative à l'éducation des filles et des femmes. Bien que l'égalité des genres dans l'éducation reste un domaine prioritaire du Secteur, il est largement admis que la vulnérabilité socioéconomique des filles et des femmes demeure un obstacle majeur au développement humain et à la réalisation des ODD 4 et 5. Par conséquent, une stratégie sera spécifiquement élaborée en vue de combler les lacunes en matière de données ventilées par sexe, de façon à mieux éclairer les politiques et les plans relatifs à l'éducation ; à améliorer les cadres juridiques ainsi que les politiques et les plans tenant compte des questions d'égalité des sexes ; ainsi qu'à garantir la qualité des interventions visant à autonomiser les filles et les femmes et à rendre

les systèmes éducatifs sûrs et aptes à faire évoluer favorablement l'égalité entre les sexes. Cette stratégie sera inscrite dans le programme de travail du Secteur de l'éducation au titre du résultat escompté 7 (relatif à l'égalité des genres) et constituera le cadre d'orientation de l'exécution du programme portant sur cette population cible tout au long de l'exercice biennal.

01004 Le droit des migrants, des réfugiés et des PDIP à une éducation inclusive de qualité constitue un autre domaine d'importance stratégique. L'UNESCO mène depuis de nombreuses années des activités liées à l'éducation dans des situations d'urgence et de crises prolongées. En s'appuyant sur cette expérience et sur les recommandations du rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019 (« Migration, déplacement et éducation »), une attention renouvelée sera accordée aux besoins éducatifs des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Cette démarche sera guidée par une prise en compte du développement à plus long terme et proposera des solutions durables de réinsertion et de cohésion sociales. Les interventions menées par l'UNESCO au titre du résultat escompté 8 (inclusion et populations touchées par une crise) s'articuleront autour de quatre grands axes, à savoir : (a) renforcer les cadres juridiques, stratégiques et de planification inclusifs ; (b) promouvoir une culture de l'inclusion dans l'éducation et au moyen de celle-ci ; (c) renforcer les mécanismes de reconnaissance des compétences et des qualifications ; (d) assurer le lien entre l'action humanitaire et le développement dans les situations de crises et de déplacements forcés.

01005 Afin d'intervenir plus efficacement dans ces domaines prioritaires, le Secteur de l'éducation apportera des ajustements mineurs à sa structure, comme l'illustre le nouvel organigramme. Une nouvelle équipe pour l'avenir de l'apprentissage et l'innovation et une nouvelle section de l'éducation pour les migrations, les déplacements et les situations d'urgence seront constituées. Par rapport au 39 C/5 et indépendamment des différents scénarios, trois postes supplémentaires seront créés dans les domaines prioritaires, et trois autres postes seront créés pour régulariser les transferts de personnel effectués au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

01006 Plus important encore, pour mieux servir ces domaines, le Secteur de l'éducation mobilisera l'expertise du Siège, des bureaux hors Siège et des instituts de catégorie 1 mais aussi de tous les autres domaines thématiques de l'éducation, de manière souple et en respectant les délais. Afin d'accroître sa réactivité, le Secteur innovera en adoptant une approche pluridisciplinaire par équipe, fondée sur la Méthode agile, un processus de gestion de projet qui peut aider le Secteur à améliorer l'exécution conjointe et à accélérer la prise de décision. Cette méthodologie fait partie intégrante de la transformation stratégique et le Secteur de l'éducation s'est porté volontaire pour l'expérimenter dans le cadre de sa mise en œuvre pour la période 2020-2021. Le schéma ci-après illustre l'approche agile qu'il est proposé d'appliquer à la structure du Secteur.



01007

Dans le cadre du scénario prévoyant un budget ordinaire de 518 M\$ (ainsi que du scénario prévoyant un budget de 523 M\$, dans lequel le grand programme I dispose de la même enveloppe budgétaire), le Secteur fonctionnera avec un budget de 82,7 M\$ au titre du Programme ordinaire. Du fait de la révision des coûts standard du personnel qui s'appliquera à partir de 2020 et de la création de nouveaux postes, comme indiqué plus haut, les coûts de personnel connaîtront une hausse de 5 % par rapport au 39 C/5 approuvé. Ces changements entraîneront une réduction du budget consacré aux activités d'environ 2,3 M\$, ce qui n'aura pas de répercussion sur l'allocation financière des sept instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation. Dans le cadre de ce scénario, les trois domaines prioritaires seront renforcés, notamment au titre de l'ER 7 (relatif à l'égalité des genres, en particulier l'éducation des filles et des femmes), l'ER 8 (relatif à l'inclusion et aux populations touchées par une crise) et l'ER 10 (relatif à la recherche et à la prospective). Cela se traduira par une diminution du budget opérationnel affecté au titre du Programme ordinaire pour l'ensemble des autres résultats escomptés, à l'exception de l'ER 4 (qui a trait à l'enseignement supérieur) qui conservera le même niveau de ressources. Parallèlement, le Secteur continuera à mobiliser des fonds extrabudgétaires afin de renforcer les domaines impactés, et continuer à soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4.

- 01008** Dans le cadre du scénario prévoyant un budget de 534,6 M\$, le budget total alloué au grand programme I s'élève à 85 M\$. Les coûts de personnel seront portés à 54,7 M\$, ce qui permettra au GP I d'appuyer davantage l'action menée en faveur du droit à l'éducation, qui est essentielle à l'ODD 4 et prise en compte au titre de l'ER 1, en créant un nouveau poste du cadre organique (P-4). Par ailleurs, offrir de meilleures possibilités d'apprentissage aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays constituera une priorité et un poste du cadre organique supplémentaire (P-3) sera créé pour renforcer l'exécution sur le terrain au titre de l'ER 8. En outre, les crédits budgétaires supplémentaires disponibles pour les activités (soit 1,6 M\$) serviront à renforcer les interventions menées au titre de l'ER 8, pour lesquelles les ressources manquent cruellement, afin de contribuer à répondre aux besoins éducatifs des réfugiés, des migrants et des PDIP de plus en plus nombreux dans toutes les régions.
- 01009** Dans le cadre du scénario budgétaire de 507 M\$, le Secteur fonctionnera avec un budget ordinaire de 78,9 M\$. Les coûts de personnel seraient maintenus au même niveau que dans le scénario de 518 M\$ (54,1 M\$) et le budget ordinaire affecté aux activités ne s'élèverait qu'à 24,8 M\$. Face à une nette diminution de 25 % par rapport à l'exercice biennal actuel (2018-2019), le Secteur serait contraint de réduire ses activités de programme, en particulier dans les domaines des politiques et de la planification sectorielles ainsi que de l'éducation dans les situations d'urgence. Dans ce scénario, le grand programme I abaisserait également à 12,8 M\$ l'allocation financière des sept instituts de catégorie 1. Comme les crédits alloués aux instituts contribuent directement à leurs coûts de personnel, une telle réduction aurait des conséquences directes sur le personnel et il serait nécessaire de procéder à une réduction des effectifs.
- 01010** Étant donné l'accent stratégique placé sur les domaines cités plus haut et les nouvelles méthodes de travail, la mise en œuvre du 40 C/5 marquera la transition vers la prochaine Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2022-2029) et les orientations programmatiques du GP I pour la période conduisant à l'horizon 2030. Cet exercice biennal sera donc l'occasion d'opérer cette transition en définissant et en affinant les grands axes de programme pour les années précédant cette échéance.

Axe d'action 1 : Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4

Garantir une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité (contribution aux cibles ODD 4.1 et 4.2)

Résultat escompté 1 : Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre de pays dont les politiques et les plans sectoriels d'éducation (PSE) ont été examinés pour vérifier leur alignement sur l'ODD 4	D1 pour les examens des politiques : 8 pays (dont 3 en Afrique et 1 PEID) D2 pour les PSE : 20 pays (dont 10 en Afrique et 1 PEID)	<ul style="list-style-type: none"> - C1 pour les examens des politiques : 10 pays (dont 6 en Afrique et 1 PEID), promotion dans tous d'une analyse en fonction du genre - C2 pour les PSE : 20 pays (dont 10 en Afrique et 1 PEID), promotion dans tous d'une analyse en fonction du genre et de PSE tenant compte des questions de genre (GEAP II ; ER 1, PI 1) 	<ul style="list-style-type: none"> - C1 pour les examens des politiques : 12 pays (dont 6 en Afrique et 1 PEID), promotion dans tous d'une analyse en fonction du genre - C2 pour les PSE : 24 pays (dont 11 en Afrique et 1 PEID), promotion dans tous d'une analyse en fonction du genre et de PSE tenant compte des questions de genre (GEAP II ; ER 1, PI 1) 	<ul style="list-style-type: none"> - C1 pour les examens des politiques : 12 pays (dont 6 en Afrique et 1 PEID), promotion dans tous d'une analyse en fonction du genre - C2 pour les PSE : 24 pays (dont 10 en Afrique et 1 PEID), promotion dans tous d'une analyse en fonction du genre et de PSE tenant compte des questions de genre (GEAP II ; ER 1, PI 1)

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
2. Nombre de pays qui ont amélioré leurs systèmes sectoriels de suivi et d'évaluation, y compris les SIGE, et qui ont intégré une perspective de genre	18 pays (dont 10 en Afrique et 1 PEID)	– 20 pays (dont 10 en Afrique et 2 PEID), promotion dans tous de données ventilées par sexe et d'indicateurs additionnels pertinents tenant compte des questions de genre	– 24 pays (dont 11 en Afrique et 2 PEID), promotion dans tous de données ventilées par sexe et d'indicateurs additionnels pertinents tenant compte des questions de genre	– 24 pays (dont 10 en Afrique et 2 PEID), promotion dans tous de données ventilées par sexe et d'indicateurs additionnels pertinents tenant compte des questions de genre
3. Nombre de pays qui ont examiné ou adapté des cadres juridiques adhérent aux instruments normatifs de l'UNESCO en conformité avec l'ODD 4 et intégrant une perspective de genre	1 pays (dont aucun en Afrique et aucun PEID)	– 5 pays (dont 3 en Afrique et 1 PEID), promotion dans tous de l'égalité des genres et de l'égalité d'accès et de chances dans l'éducation (GEAP II ; ER 1, PI 7)	– 6 pays (dont 3 en Afrique et 1 PEID), promotion dans tous de l'égalité des genres et de l'égalité d'accès et de chances dans l'éducation (GEAP II ; ER 1, PI 7)	– 6 pays (dont 3 en Afrique et 1 PEID), promotion dans tous de l'égalité des genres et de l'égalité d'accès et de chances dans l'éducation (GEAP II ; ER 1, PI 7)
4. Nombre de pays qui ont suivi une approche systémique des programmes d'études et ont élaboré et/ou mené à bien des réformes des programmes d'études	D1 : 18 pays D2 : 50 pays	– C1 : 20 pays menant une réforme des programmes d'études et un processus d'élaboration de programmes d'études à tous les niveaux du système éducatif et couvrant un large éventail de questions relatives à plusieurs cibles de l'ODD 4 (c'est-à-dire ECM et enseignement des STEM) – C2 : 60 pays où les praticiens sont formés aux programmes d'études et à l'apprentissage	– C1 : 20 pays menant une réforme des programmes d'études et un processus d'élaboration de programmes d'études à tous les niveaux du système éducatif et couvrant un large éventail de questions relatives à plusieurs cibles de l'ODD 4 (c'est-à-dire ECM et enseignement des STEM) – C2 : 40 pays où les praticiens sont formés aux programmes d'études et à l'apprentissage	– C1 : 20 pays menant une réforme des programmes d'études et un processus d'élaboration de programmes d'études à tous les niveaux du système éducatif et couvrant un large éventail de questions relatives à plusieurs cibles de l'ODD 4 (c'est-à-dire ECM et enseignement des STEM) – C2 : 40 pays où les praticiens sont formés aux programmes d'études et à l'apprentissage

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
<p>5. Nombre de pays où les capacités nationales ont été renforcées pour <u>suivre les résultats d'apprentissage et les mettre à profit afin d'améliorer la qualité de l'éducation et l'équité en matière d'éducation</u></p>	<p>D1 : 35 pays [TERCE, troisième Étude explicative et comparative régionale : 15 pays ; NEQMAP, Réseau de suivi de la qualité de l'éducation dans la région Asie-Pacifique : 20 pays]</p> <p>D2 : 1 note sur les politiques globales concernant les évaluations à grande échelle des apprentissages [2017]</p>	<p>– C1 : 40 pays</p> <p>– C2 : production de 4 notes sur les politiques globales concernant les évaluations à grande échelle des apprentissages</p>	<p>– C1 : 50 pays</p> <p>– C2 : production de 5 notes sur les politiques globales concernant les évaluations à grande échelle des apprentissages</p>	<p>– C1 : 50 pays</p> <p>– C2 : production de 5 notes sur les politiques globales concernant les évaluations à grande échelle des apprentissages</p>
<p>6. Nombre de pays où des politiques sectorielles et un plan directeur ou des programmes nationaux sur l'utilisation des TIC dans l'éducation ont été élaborés pour mobiliser les TIC afin d'atteindre l'ODD 4</p>	<p>D1 : 15 pays</p> <p>D2 : 10 pays</p>	<p>– C1 : 15 pays (dont au moins 5 en Afrique et 1 PEID) où des politiques et des plans directeurs sectoriels sur l'utilisation des TIC dans l'éducation ont été élaborés ou actualisés</p> <p>– C2 : 10 pays qui ont mobilisé les REL au service de l'ODD 4</p>	<p>– C1 : 22 pays (dont au moins 5 en Afrique et 1 PEID) où des politiques et des plans directeurs sectoriels sur l'utilisation des TIC dans l'éducation ont été élaborés ou actualisés</p> <p>– C2 : 24 pays qui ont mobilisé les REL au service de l'ODD 4</p>	<p>– C1 : 22 pays (dont au moins 5 en Afrique et 1 PEID) où des politiques et des plans directeurs sectoriels sur l'utilisation des TIC dans l'éducation ont été élaborés ou actualisés</p> <p>– C2 : 24 pays qui ont mobilisé les REL au service de l'ODD 4</p>

Accès sur un pied d'égalité à un système d'EFTP abordable et de qualité, notamment au niveau de l'enseignement supérieur, pour l'emploi et l'entrepreneuriat (contribution aux cibles ODD 4.3, 4.4 et 8.6)

Résultat escompté 2 : Mise en place de systèmes d'EFTP équitables et réactifs pour doter les jeunes et les adultes, femmes et hommes, des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre de pays dotés de politiques révisées visant à équiper les jeunes et les adultes, femmes et hommes, des compétences requises pour l'emploi, un travail décent, l'entrepreneuriat et l'apprentissage tout au long de la vie, conformément à la Recommandation de 2015 concernant l'EFTP	8 pays (dont 5 en Afrique et 1 PEID) <i>Note : La Stratégie pour l'EFTP (2016-2021) prévoit 30 pays, soit 10 pays par exercice biennal)</i>	– 30 pays (dont 15 en Afrique et 3 PEID)	– 15 pays (dont 7 en Afrique et 2 PEID)	– 15 pays (dont 7 en Afrique et 2 PEID)
2. Nombre de pays qui ont pris des mesures pour élargir l'accès à l'EFTP des groupes défavorisés et pour intégrer l'égalité des genres dans l'EFTP	8 pays (dont 5 en Afrique et 1 PEID)	– 10 pays (dont 5 en Afrique et 2 PEID)	– 10 pays (dont 5 en Afrique et 2 PEID)	– 10 pays (dont 5 en Afrique et 2 PEID)
3. Nombre de pays ayant renforcé leurs capacités et élaboré des stratégies de développement des compétences pour faciliter la transition vers des économies vertes	8 pays (dont 3 en Afrique et 1 PEID)	– 10 pays (dont 5 en Afrique et 2 PEID)	– 10 pays (dont 5 en Afrique et 2 PEID)	– 10 pays (dont 5 en Afrique et 2 PEID)
4. Nombre de centres UNEVOC ayant bénéficié du programme EFTP et amélioré le partage des connaissances et l'apprentissage parmi les États membres	22 centres UNEVOC (dont 5 en Afrique et 2 dans des PEID) <i>Note : La Stratégie pour l'EFTP (2016-2021) prévoit 100 centres UNEVOC, soit environ 30 centres par exercice biennal)</i>	– 100 centres UNEVOC (dont 30 en Afrique et 10 dans des PEID)	– 100 centres UNEVOC (dont 30 en Afrique et 10 dans des PEID)	– 100 centres UNEVOC (dont 30 en Afrique et 10 dans des PEID)

Acquisition des compétences fondamentales par les jeunes et les adultes (contribution à la cible ODD 4.6)

Résultat escompté 3 : Amélioration des politiques et des plans et mobilisation des efforts mondiaux destinés à consolider, développer – notamment grâce aux technologies de l’information et de la communication (TIC) – et contrôler l’acquisition des compétences fondamentales et les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes, femmes et hommes

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre de pays dont les politiques, stratégies et plans attentifs à l'égalité des genres ont été révisés pour intégrer l'alphabétisation et la numératie	8 pays	– 10 pays (dont 3 en Afrique et 1 PEID)	– 10 pays (dont 3 en Afrique et 1 PEID)	– 10 pays (dont 3 en Afrique et 1 PEID)
2. Nombre de pays dont les capacités ont été renforcées en matière de conception, de gestion, de suivi et d'évaluation de programmes d'alphabétisation et d'éducation des jeunes et des adultes inclusifs, de grande qualité et attentifs à l'égalité des genres	15 pays	– 20 pays (dont 5 en Afrique et 2 PEID)	– 20 pays (dont 5 en Afrique et 2 PEID)	– 20 pays (dont 5 en Afrique et 2 PEID)
3. Nombre de pays dotés de cadres et d'outils conçus pour suivre et évaluer les résultats de l'apprentissage des programmes d'alphabétisation et d'éducation des jeunes et des adultes, femmes et hommes	10 pays	– 20 pays (dont 5 en Afrique et 2 PEID)	– 20 pays (dont 6 en Afrique et 2 PEID)	– 20 pays (dont 5 en Afrique et 2 PEID)
4. Nombre de pays dans lesquels les TIC sont mises à profit pour améliorer et élargir les programmes d'alphabétisation et d'éducation des jeunes et des adultes, femmes et hommes	8 pays	– 20 pays (dont 5 en Afrique et 2 PEID)	– 10 pays (dont 3 en Afrique et 1 PEID)	– 10 pays (dont 3 en Afrique et 1 PEID)

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
5. Nombre de pays s'inspirant de la Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes pour élaborer leurs politiques et programmes d'éducation des adultes	30 pays	– 50 pays (dont 15 en Afrique et 5 PEID)	– 50 pays (dont 15 en Afrique et 5 PEID)	

Offre d'un enseignement supérieur de qualité (contribution à la cible ODD 4.3)

Résultat escompté 4 : Amélioration des politiques et des capacités nationales afin d'accroître l'accès de tous, femmes et hommes, à un enseignement supérieur équitable, financièrement abordable et de qualité certifiée, ainsi que de promouvoir la reconnaissance des études

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre de pays et d'établissements de l'enseignement supérieur dotés de politiques et de programmes élargissant l'accès à un enseignement supérieur équitable, sensible au genre et à la qualité garantie, notamment grâce à des modèles d'enseignement en ligne/fondé sur les TIC et à la formation des enseignants	10 pays dotés de politiques nouvelles/révisées en matière d'enseignement supérieur, avec l'appui technique de l'UNESCO	– 20 pays (dont 5 en Afrique), dont 5 ayant entrepris une analyse des questions relatives au genre et pris des mesures pour réduire les inégalités entre les sexes dans l'enseignement supérieur	– 25 pays (dont 5 en Afrique), dont 5 ayant entrepris une analyse des questions relatives au genre et pris des mesures pour réduire les inégalités entre les sexes dans l'enseignement supérieur	– 25 pays (dont 5 en Afrique), dont 5 ayant entrepris une analyse des questions relatives au genre et pris des mesures pour réduire les inégalités entre les sexes dans l'enseignement supérieur

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
2. Nombre de pays ayant pris des mesures visant à mettre en place des mécanismes d'assurance qualité cohérents avec les cadres des qualifications	5 pays ayant mis en place ou amélioré des organismes ou mécanismes d'assurance qualité, avec l'appui technique de l'UNESCO	– 10 pays (dont 5 en Afrique)	– 15 pays (dont 5 en Afrique)	– 15 pays (dont 5 en Afrique)
3. Adoption officielle d'instruments normatifs suite à l'organisation de conférences internationales et régionales pour favoriser le renforcement de la qualité, l'apprentissage tout au long de la vie et l'accès à l'enseignement supérieur	D1 : Il n'existe aucun instrument normatif mondial et les travaux préparatoires pour une convention mondiale ont débuté D2 : Révision de deux conventions régionales	– C1 : Adoption d'une convention mondiale – C2 : Révision d'une convention régionale	– C1 : Entrée en vigueur de la convention mondiale (20 pays) – C2 : Entrée en vigueur de 3 conventions régionales révisées (Afrique, États arabes et Amérique latine et Caraïbes)	– C1 : Entrée en vigueur de la convention mondiale (20 pays) – C2 : Entrée en vigueur de 3 conventions régionales révisées (Afrique, États arabes et Amérique latine et Caraïbes)
4. Nombre de pays adhérant aux instruments normatifs de l'UNESCO concernant la reconnaissance des titres et des crédits de l'enseignement supérieur	5 pays	– 15 pays (dont 10 en Afrique)	– 25 pays (dont 10 en Afrique)	– 25 pays (dont 10 en Afrique)

Accroissement du nombre d'enseignants qualifiés et renforcement du soutien apporté à ces enseignants (contribution aux cibles ODD 4.c, 4.1 et 4.2)

Résultat escompté 5 : Élaboration et/ou mise en œuvre de politiques nationales relatives aux enseignants et amélioration des programmes de formation des enseignants pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre de pays <u>ayant réexaminé ou révisé leurs politiques</u> relatives aux enseignants conformément à l' <u>ODD 4 et aux Recommandations de 1966 et 1997 concernant les enseignants</u>	20 pays (dont 12 en Afrique subsaharienne et 1 PEID) mènent actuellement une réforme de leur politique relative aux enseignants	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : 10 pays dotés de capacités renforcées pour élaborer ou réformer des politiques et/ou des normes relatives aux enseignants par le biais du dialogue social (dont 5 en Afrique) - C2 : 10 pays dotés de capacités renforcées pour suivre l'accroissement du nombre d'enseignants qualifiés et motivés (dont 5 en Afrique) 	- 24 pays (dont 7 en Afrique)	- 24 pays (dont 7 en Afrique)
2. Nombre de pays <u>dotés de cadres et outils améliorés (TMIS par exemple) pour le suivi et l'évaluation de l'offre d'enseignants formés et qualifiés</u>	6 pays (en Asie) (outil de l'ISU mis à l'essai)		- 8 pays (dont 4 en Afrique)	- 8 pays (dont 4 en Afrique)

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
<p>3. Nombre d'établissements nationaux de formation des enseignants dotés de capacités renforcées et dispensant une formation initiale et un perfectionnement professionnel continu de qualité, notamment grâce à <u>des modèles d'enseignement en ligne/fondé sur les TIC</u></p>	<p>D1 : 20 établissements de formation des enseignants dotés de capacités renforcées pour un recours aux TIC dans la formation des enseignants</p> <p>D2 : 30 pays dans 3 régions dotés d'une formation sur les programmes d'enseignement et la pédagogie</p>	<p>– C1 : 45 établissements de formation des enseignants (dont au moins 15 en Afrique et 2 dans des PEID) dotés de capacités renforcées et intégrant des concepts liés au genre, ainsi qu'une pédagogie et une gestion de la classe tenant compte de la question du genre</p> <p>– C2 : 5 pays dotés de capacités renforcées et intégrant des concepts liés au genre, une pédagogie et une gestion de la classe tenant compte de la question du genre dans la formation initiale et le perfectionnement professionnel continu des enseignants</p>	<p>– 60 établissements de formation des enseignants dans au moins 5 pays (dont au moins 20 en Afrique et 2 dans des PEID)</p>	<p>– 60 établissements de formation des enseignants dans au moins 5 pays (dont au moins 20 en Afrique et 2 dans des PEID)</p>

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
4. <u>Nombre d'établissements nationaux de formation des enseignants dotés de capacités renforcées en vue de l'intégration de programmes d'enseignement et de méthodes pédagogiques équitables et tenant compte des questions de genre dans les politiques et programmes de formation des enseignants</u>			– 60 établissements de formation des enseignants dans au moins 5 pays (dont au moins 20 en Afrique et 2 dans des PEID)	– 60 établissements de formation des enseignants dans au moins 5 pays (dont au moins 20 en Afrique et 2 dans des PEID)

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
5. Plaidoyer, production de connaissances et création de partenariats pour accroître le soutien et l'engagement en faveur de la réalisation de l'ODD 4.c	<p>D1 : 4 activités de plaidoyer et remise d'un prix récompensant des enseignants (2 éditions de la Journée mondiale des enseignants, 2 forums de dialogue sur les politiques de l'Équipe spéciale internationale et 1 remise du Prix UNESCO-Hamdan)</p> <p>D2 : 2 rapports mondiaux (les deux premiers rapports mondiaux d'une série sur la réalisation de l'ODD 4.c sont en cours de rédaction sur les thèmes : « Exigences de la profession enseignante » et « Motivation des enseignants »)</p> <p>300 participants par forum sur les politiques chaque année</p>	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : Organisation et accueil de 4 activités de plaidoyer et de la remise d'un prix récompensant des enseignants grâce à des partenariats (2 éditions de la Journée mondiale des enseignants, 2 forums de dialogue sur les politiques de l'Équipe spéciale internationale et 1 remise du Prix UNESCO-Hamdan) - C2 : Production et diffusion d'un rapport mondial sur la profession enseignante - C3 : Augmentation de la participation des parties prenantes au forum de dialogue sur les politiques de l'Équipe spéciale internationale 	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : Organisation et accueil de 6 activités de plaidoyer et de la remise d'un prix récompensant des enseignants grâce à des partenariats (2 éditions de la Journée mondiale des enseignants, 2 forums de dialogue sur les politiques de l'Équipe spéciale internationale et 1 remise du Prix UNESCO-Hamdan) - C2 : Production et diffusion d'un rapport mondial sur la profession enseignante ; 2 notes d'orientation sur les questions clés liées aux enseignants - C3 : Augmentation de la participation des parties prenantes à toutes les activités de plaidoyer et remises de prix 	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : Organisation et accueil de 6 activités de plaidoyer et de la remise d'un prix récompensant des enseignants grâce à des partenariats (2 éditions de la Journée mondiale des enseignants, 2 forums de dialogue sur les politiques de l'Équipe spéciale internationale et 1 remise du Prix UNESCO-Hamdan) - C2 : Production et diffusion d'un rapport mondial sur la profession enseignante ; 2 notes d'orientation sur les questions clés liées aux enseignants - C3 : Augmentation de la participation des parties prenantes à toutes les activités de plaidoyer et remises de prix

Acquisition des connaissances, compétences, valeurs et comportements nécessaires à la promotion du développement durable (contribution aux cibles ODD 4.7, 4.a, 12.8, 13.3 et à l'ODD 3)

01011

Éducation en vue du développement durable : sur la base de vastes consultations avec un large éventail de parties prenantes, l'UNESCO entamera en 2020 une nouvelle phase de l'Éducation en vue du développement durable, dans le prolongement du Programme d'action global pour l'EDD (2015-2019). Compte tenu de l'importance croissante conférée à l'EDD en vue de la réalisation des ODD (résolution 72/222 de l'Assemblée générale des Nations Unies), cette nouvelle phase aura pour objectif global de bâtir un monde plus juste et plus viable. La contribution de l'EDD à tous les ODD sera renforcée, l'accent étant mis en particulier sur l'ODD 4 et l'importance des contenus d'apprentissage pour le bien-être de l'humanité. À cette fin, l'UNESCO appuiera les États membres dans leurs efforts visant à intégrer l'EDD dans des domaines tels que les politiques, l'environnement d'apprentissage, la formation des éducateurs, ou bien encore les jeunes et l'action communautaire. En outre, l'UNESCO apportera son soutien à un réseau inclusif de partenaires, renforcera les activités de plaidoyer et de suivi, et donnera des orientations fondées sur des données factuelles en ce qui concerne les enjeux déterminants pour l'avenir de l'EDD.

Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités nationales dans le but de doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et agir en tant que citoyens du monde responsables

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre de pays dotés de capacités renforcées pour intégrer l'ECM et l'EDD, y compris les droits de l'homme, dans les politiques nationales, les programmes scolaires, la formation des enseignants et les évaluations des élèves à tous les niveaux	26 pays (dont 8 en Afrique et 5 PEID)	– 50 pays (dont 10 PEID)	– 60 pays (dont 10 PEID)	– 60 pays (dont 10 PEID)

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
2. Nombre de pays manifestant un engagement politique en faveur de l'ECM et de l'EDD et la volonté de prendre des mesures visant à garantir l'intégration de l'ECM et de l'EDD dans les politiques nationales, les programmes scolaires, la formation des enseignants et les évaluations des élèves	57 pays (dont 14 en Afrique et 1 PEID)	- 70 pays	- 75 pays	- 75 pays
3. Établissements membres du réSEAU participant à des programmes et des projets innovants en matière d'EDD et d'ECM, notamment à l'apprentissage interculturel et à l'éducation aux droits de l'homme	2 000 membres du réSEAU	- 5 000 membres du réSEAU	- 8 000 membres du réSEAU dans 185 pays	- 8 000 membres du réSEAU dans 185 pays
4. Nombre de pays dotés de capacités renforcées pour améliorer l'éducation à la sexualité et au VIH fondée sur les compétences nécessaires dans la vie courante, et promouvoir des environnements d'apprentissage sûrs et équitables du point de vue du genre, ainsi que la santé et le bien-être de tous les apprenants	60 pays	- 60 pays (dont 30 en Afrique et 4 PEID)	- 60 pays (dont 30 en Afrique et 4 PEID)	- 60 pays (dont 30 en Afrique et 4 PEID)
5. Nombre de pays manifestant un engagement politique en faveur de la promotion de l'égalité des genres par le biais de l'ECM (GEAP II ; ER 1, PI 5)	0	- 10 pays	- 10 pays	- 10 pays

L'égalité des genres dans l'éducation (contribution à la cible ODD 4.5 et à l'ODD 5)

01012 L'éducation et l'égalité des genres sont des préoccupations centrales du Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme le montrent en particulier l'ODD 4 (cible 4.5) et l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes. Pour que l'égalité des genres dans l'éducation devienne réalité, nous devons combattre des discriminations et des relations de pouvoir déséquilibrées qui sont profondément ancrées dans les mentalités, notamment en intégrant les questions de genre dans les systèmes éducatifs et en adoptant une programmation spécifique en la matière afin de réduire les écarts entre les garçons et les filles en termes d'accès, de participation, d'achèvement et de résultats d'apprentissage. Cela passe par des actions ciblées destinées à remédier aux multiples désavantages chroniques dont souffrent les filles, liés à des rapports de force déséquilibrés, aux normes et pratiques culturelles, ainsi qu'à la pauvreté.

01013 Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, l'UNESCO fera en sorte que ses programmes intègrent la dimension de genre et que les questions liées à l'égalité entre les sexes soient prises en compte tout au long du cycle du programme – surtout lors des phases d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Le grand programme I, notamment par le biais de ses instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation, veillera à l'intégration systématique des perspectives de genre dans l'éducation au moyen de mécanismes et d'outils de coordination internes, ainsi que de capacités renforcées à tous les niveaux pour ce qui est des questions de genre.

01014 Le programme de l'UNESCO sera également axé sur trois priorités thématiques définies dans la nouvelle stratégie pour l'éducation des filles et des femmes, à savoir :

- (a) **De meilleures données pour guider l'action en matière d'égalité des genres** : L'UNESCO renforcera les capacités des États membres d'élaborer de nouveaux indicateurs, méthodes statistiques et outils de suivi pour rendre pleinement compte des inégalités entre les genres dans l'éducation. Des analyses approfondies des tendances seront publiées et des recommandations seront formulées quant aux stratégies visant à remédier aux inégalités entre les genres dans l'éducation, l'accent étant mis sur les causes profondes et les interventions stratégiques pour combler les écarts entre les genres.
- (b) **De meilleurs cadres juridiques, politiques et de planification pour protéger les droits** : L'UNESCO aidera les États membres à revoir et actualiser leurs cadres juridiques afin de garantir l'égalité des genres dans et par l'éducation, ainsi que pour interdire les pratiques discriminatoires, grâce à ses méthodes et principes directeurs éprouvés en matière de révision des politiques. Une assistance technique sera fournie pour faire en sorte que les politiques, stratégies et plans relatifs à l'éducation reposent sur une analyse solide des questions de genre et visent à promouvoir l'égalité des genres.
- (c) **De meilleures possibilités d'apprentissage en vue de l'autonomisation** : un appui sera fourni aux États membres afin de leur permettre d'améliorer l'accès des filles et des femmes à une éducation de qualité en mettant notamment l'accent sur la scolarisation des filles jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, en particulier dans les zones reculées ou en proie à une crise, ainsi que sur les possibilités d'alphabétisation et de développement des compétences. Une attention sera également portée à l'acquisition, par les filles et les femmes, de compétences dans le domaine du numérique, ainsi qu'à leur participation accrue dans l'apprentissage des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), qui offrent de nombreuses perspectives à une époque où le monde évolue rapidement sur le plan social, économique, technologique et environnemental.

Résultat escompté 7 : Renforcement des capacités nationales pour apporter une réponse globale à la question de l'égalité des genres dans les systèmes éducatifs nationaux

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre de pays ayant entamé la production de connaissances et un dialogue sur les politiques afin d'orienter l'action menée en matière d'égalité des genres dans et par l'éducation	13 pays	- 20 pays (dont 10 en Afrique et 2 PEID)	- 25 pays (dont 12 en Afrique et 2 PEID)	- 25 pays (dont 12 en Afrique et 2 PEID)
2. Nombre de pays dotés de politiques, stratégies et plans révisés, et appliquant les recommandations correspondantes, afin de garantir l'égalité des genres dans l'éducation et interdire les pratiques discriminatoires	3 pays	- 6 pays (dont 3 en Afrique)	- 8 pays (dont 3 en Afrique)	- 8 pays (dont 3 en Afrique)
3. Nombre de pays ayant développé les possibilités d'apprentissage de qualité en vue de l'autonomisation des filles et des femmes ainsi que de l'acquisition de compétences pour la vie courante et le travail	D1 : 3 événements de plaidoyer et 2 remises de prix D2 : 2 rapports mondiaux D3 : Plus de 200 participants à 4 forums mondiaux de dialogue sur les politiques	- C1 : 6 événements de plaidoyer et 2 remises de prix préparés et organisés par le biais de partenariats - C2 : 2 rapports mondiaux sur l'égalité des genres dans l'éducation produits et diffusés - C3 : Participation accrue des partenaires aux forums de dialogue sur les politiques d'égalité des genres	- 20 pays (dont 12 en Afrique et 1 PEID)	- 20 pays (dont 12 en Afrique et 1 PEID)

Développement des possibilités d'apprentissage pour les personnes en situations de vulnérabilité, une attention particulière étant portée aux populations touchées par une crise, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants, ainsi que les personnes ayant des difficultés pour apprendre, y compris des handicaps (contribution aux cibles ODD 4.5 et 4.a)

01015 Presque tous les pays sont encore confrontés au défi consistant à faire en sorte que chaque individu ait les mêmes chances de progrès en matière d'éducation. La réalisation de l'ODD 4 – ainsi que d'un certain nombre des 16 autres ODD – ne sera possible qu'en assurant une éducation de qualité aux personnes en situations de vulnérabilité. La garantie du droit à l'éducation pour tous, notamment les plus vulnérables, et le respect du principe de non-discrimination en matière d'éducation est une responsabilité universelle. Par ailleurs, les enfants considérés comme handicapés sont représentés de façon disproportionnée parmi les enfants privés d'éducation. Bien que le manque de données ventilées sur les enfants handicapés constitue l'un des principaux facteurs entravant la compréhension des obstacles auxquels se heurtent les enfants souffrant de handicaps, on estime que dans les pays en développement, près de la moitié des 65 millions d'enfants handicapés en âge d'être scolarisés dans le primaire ou le premier cycle du secondaire ne vont pas à l'école.

01016 Selon l'Overseas Development Institute, 75 millions d'enfants et de jeunes âgés de 3 à 18 ans vivent actuellement dans 35 pays touchés par une crise et sont donc particulièrement exposés au risque d'être laissés de côté. Des millions d'autres ont vu leur scolarité interrompue par des catastrophes naturelles et autres crises. On observe un nombre sans précédent de déplacements forcés de populations, ce qui pèse lourdement sur les systèmes éducatifs, si l'on considère qu'environ 50 % des enfants réfugiés et 75 % des jeunes réfugiés dans le monde ne sont pas scolarisés. Les groupes marginalisés, tels que les filles et les personnes handicapées, sont les plus touchés. Le nombre d'attaques contre des institutions éducatives augmente également, privant d'éducation des centaines de milliers d'élèves. Beaucoup trop d'enfants, de jeunes, d'enseignants et de membres du personnel éducatif vivent dans la peur d'une attaque.

01017 Pour répondre à ces défis, l'UNESCO s'attachera à promouvoir l'inclusion des groupes vulnérables et marginalisés au sein de ses États membres, en particulier les enfants souffrant de handicaps et de difficultés d'apprentissage. L'Organisation déploiera des efforts permanents afin de répondre aux situations de crise, et apportera son soutien à leur prévention et à l'atténuation de leurs effets dans et par l'éducation, contribuant ainsi à la réalisation des cibles 4.5 et 4.a. Elle poursuivra ses actions dans les domaines clés suivants :

- (a) **Éducation pour les populations touchées par des crises, notamment les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays** : L'UNESCO aidera les États membres à renforcer leurs capacités et systèmes éducatifs nationaux afin d'étendre l'offre d'enseignement et de garantir l'inclusion des populations touchées par une crise. Il s'agira notamment d'assurer la formation d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés et de recueillir des données fiables pour éclairer les politiques et la planification. L'UNESCO participera à l'action humanitaire en mettant l'accent sur les possibilités d'apprentissage formel et non formel, notamment dans le domaine de l'EFTP, en particulier pour les jeunes touchés par des crises, tout en s'efforçant de réduire l'écart entre l'action humanitaire et l'action en faveur du développement. L'Organisation s'efforcera également de promouvoir des possibilités d'accès à l'enseignement supérieur, surtout dans les situations de crise prolongée. En outre, l'UNESCO étudiera les moyens de mettre en place un mécanisme pour la reconnaissance des compétences, des qualifications et des acquis antérieurs des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Une attention particulière sera portée à la reconstruction du système éducatif en Iraq et dans les zones libérées grâce à l'initiative phare de l'UNESCO « Faire revivre l'esprit de Mossoul ».

- (b) **Éducation inclusive** : En sa qualité d'organisme initiateur, l'UNESCO renforcera les partenariats et les réseaux et encouragera le dialogue politique et technique sur l'éducation inclusive dans le cadre des forums pertinents, en tant que moyen de promouvoir les politiques et les programmes d'éducation inclusive. L'Organisation aidera également les pays à réformer leurs politiques relatives aux programmes scolaires, à la pédagogie et aux enseignants, à travers l'opérationnalisation des Principes directeurs de l'UNESCO pour l'inclusion et l'équité dans l'éducation et le suivi des instruments normatifs tels que la Convention de l'UNESCO de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Au moyen de travaux de recherche fondés sur des données factuelles, l'UNESCO comblera les lacunes dans les connaissances en identifiant les facteurs liés à la qualité qui permettent l'inclusion dans l'éducation. Elle appuiera également les efforts visant à rendre compte du niveau d'instruction des enfants et des jeunes handicapés, qui font face à des obstacles multiples en termes d'accès, de participation et de réussite scolaire.

Résultat escompté 8 : Développement des possibilités d'apprentissage pour les personnes en situations de vulnérabilité, une attention particulière étant portée aux populations touchées par une crise, notamment les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants, ainsi que les personnes ayant des difficultés pour apprendre, y compris des handicaps

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre de pays ayant pris des mesures en faveur de l'inclusion dans l'éducation, en ciblant les personnes ayant diverses difficultés d'apprentissage, notamment des handicaps, conformément à la Convention de l'UNESCO de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées	7 pays	- 14 pays	- 20 pays, dont 6 en Afrique	- 20 pays, dont 6 en Afrique

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
2. Production de connaissances et renforcement des partenariats sur l'inclusion pour éclairer et influencer les décideurs et les principales parties prenantes	D1 : 2 outils de savoir et de plaidoyer créés D2 : 2 réseaux	– C1 : 5 outils de savoir et de plaidoyer créés – C2 : 5 partenariats et réseaux mondiaux et régionaux renforcés ou créés	– C1 : 8 outils de savoir et de plaidoyer créés – C2 : 10 partenariats et réseaux mondiaux et régionaux renforcés ou créés	– C1 : 8 outils de savoir et de plaidoyer créés – C2 : 10 partenariats et réseaux mondiaux et régionaux renforcés ou créés
3. <u>Nombre d'initiatives mises en œuvre par le Secteur de l'éducation dans son ensemble pour répondre aux besoins d'apprentissage des populations déplacées ou touchées par une crise</u>	Sans objet (Note : compte tenu du caractère imprévisible des situations d'urgence, aucun point de référence ne peut être déterminé)	– La cible ne peut être fixée à l'avance. (Note : l'UNESCO répondra aux situations d'urgence déclarées de niveau 3 par les Nations Unies ainsi qu'aux situations de crise prolongée, en fonction des ressources disponibles)	– 19	– 30

Axe d'action 2 : Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030

Conduire l'agenda Éducation 2030 (contribution aux ODD 4 et 17)

Résultat escompté 9 : Coordination effective de l'ODD 4 – Éducation 2030 grâce au leadership et au mandat de l'UNESCO à l'échelle mondiale

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Partenariats multipartites et mécanismes de coordination pour l'ODD 4 – Éducation 2030 renforcés aux niveaux mondial et régional	D1 : 3 réunions du Comité directeur (2 en 2016 ; 1 en 2017) D2 : 8 consultations (sous) régionales sur Éducation 2030 D3 : 1 CCNGO mondiale organisée (2017)	<ul style="list-style-type: none"> – C1 : Au moins 1 réunion annuelle du Comité directeur ODD – Éducation 2030 organisée – C2 : 1 consultation sur Éducation 2030 organisée dans chaque région – C3 : Organisation d'une Réunion mondiale sur l'éducation (2018) et d'une CCONG mondiale (2019) 	<ul style="list-style-type: none"> – C1 : Au moins 1 réunion annuelle du Comité directeur ODD – Éducation 2030 organisée – C2 : 1 consultation sur Éducation 2030 organisée dans chaque région – C3 : Organisation d'une Réunion mondiale sur l'éducation (2021) et d'une CCONG mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> – C1 : Au moins 1 réunion annuelle du Comité directeur ODD – Éducation 2030 organisée – C2 : 1 consultation sur Éducation 2030 organisée dans chaque région – C3 : Organisation d'une Réunion mondiale sur l'éducation (2021) et d'une CCONG mondiale
2. Plaidoyer mondial pour l'ODD 4 – Éducation 2030 afin d'assurer un engagement politique et financier continu en faveur de l'éducation en tant qu'élément essentiel à la réalisation du Programme 2030	1 stratégie de plaidoyer mondial pour ED élaborée	<ul style="list-style-type: none"> – C1 : Stratégie de plaidoyer mondial pour l'ODD 4 – Éducation 2030 conçue par le Comité directeur mondial et mise en œuvre – C2 : Manifestation de haut niveau organisée à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> – Manifestation de plaidoyer annuelle organisée à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ou de l'Assemblée générale des Nations Unies 	<ul style="list-style-type: none"> – Manifestation de plaidoyer annuelle organisée à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ou de l'Assemblée générale des Nations Unies

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
3. Soutien fourni pour renforcer la coordination de l'ODD 4 – Éducation 2030 ainsi que les partenariats aux niveaux national et régional	D1 : 1 guide sur la mise en œuvre de l'ODD 4 + 1 série de directives techniques sur l'ODD 4 D2 : 3 groupes de partenaires d'appui régionaux pour Éducation 2030 opérationnels [États arabes, Asie-Pacifique, Afrique centrale et de l'Ouest]	– C1 : Documents d'orientation stratégique sur l'ODD 4 – Éducation 2030 élaborés – C2 : Coordination et appui des groupes de partenaires régionaux/sous-régionaux pour Éducation 2030	– C1 : Documents d'orientation stratégique sur l'ODD 4 – Éducation 2030 élaborés – C2 : Réunions facilitées des groupes de partenaires régionaux/sous-régionaux pour Éducation 2030	– C1 : Documents d'orientation stratégique sur l'ODD 4 – Éducation 2030 élaborés – C2 : Réunions facilitées des groupes de partenaires régionaux/sous-régionaux pour Éducation 2030
4. Examen et établissement de rapports sur l'ODD 4, conformément au mécanisme global de coordination des Nations Unies	D1 : contribution annuelle au rapport mondial sur les ODD D2 : Rapport mondial sur l'ODD 4 : sans objet	– C1 : Contribution obligatoire aux rapports régionaux/mondiaux sur les ODD fournie – C2 : Rapport mondial sur l'ODD 4 préparé en vue du Forum politique de haut niveau pour le développement durable 2019	– C1 : Contribution annuelle au rapport mondial sur les ODD fournie par l'UNESCO – C2 : Contribution annuelle à l'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable fournie par le Comité directeur ODD – Éducation 2030	– C1 : Contribution annuelle au rapport mondial sur les ODD fournie par l'UNESCO – C2 : Contribution annuelle à l'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable fournie par le Comité directeur ODD – Éducation 2030

Examen et suivi de la mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030 (contribution aux ODD 4 et 17)

01018

En s'appuyant sur les travaux de l'ISU, l'UNESCO continuera, pendant l'exercice biennal 2020-2021, de suivre les tendances et de passer en revue les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'ODD 4 et des autres ODD relatifs à l'éducation, par le biais du Rapport GEM. En outre, l'UNESCO renforcera sa fonction de recherche et de prospective afin d'asseoir son rôle de laboratoire d'idées.

- (a) **Rapport GEM** : Le Cadre d'action Éducation 2030 a défini précisément le nouveau mandat du Rapport GEM en tant que « mécanisme qui permettra d'assurer le suivi et l'établissement des rapports sur l'ODD 4 et sur les aspects relatifs à l'éducation des autres ODD ». En 2020-2021, les différentes éditions du Rapport GEM continueront d'examiner les nouveaux enjeux, d'analyser les tendances mondiales de l'éducation et de plaider pour des politiques et pratiques efficaces en

matière d'éducation au cours des dix prochaines années et au-delà, avec pour objectif de devenir un outil essentiel pour tous les pays. Des matériels de recherche et de plaidoyer complémentaires seront également publiés pour accompagner le Rapport, ciblant des questions spécifiques sur les politiques, notamment l'équité, l'aide à l'éducation et un rapport annuel consacré à l'égalité des genres. Le Forum politique de haut niveau 2019, qui mettra également l'accent sur l'ODD 4, sera d'une importance majeure pour le processus mondial de suivi et d'examen de l'architecture des ODD.

- (b) Par l'intermédiaire de l'ISU, l'UNESCO continuera de diriger les efforts mondiaux visant à **élaborer des indicateurs et à affiner les cadres** de suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030.
- (c) **Production de connaissances et recherche** : Sur la base de la stratégie pour la recherche sur l'éducation qui sera élaborée au cours de l'exercice biennal 2018-2019, l'UNESCO poursuivra ses travaux dans les domaines de la recherche sur l'éducation comparée et des examens sous-sectoriels, qui fournissent des données essentielles pour la formulation des politiques et l'assistance technique au niveau national, tout en se concentrant sur la recherche sur les politiques, qui permet d'alimenter et d'orienter les débats mondiaux sur l'éducation. La recherche de politiques, en particulier à l'échelle mondiale, est un complément indispensable de la recherche pour les politiques qui caractérise la production de connaissances de l'UNESCO sur l'éducation. En outre, l'Organisation continuera de publier la série *L'éducation en devenir*, qui aborde les problèmes cruciaux auxquels se heurte l'éducation aujourd'hui.
- (d) **L'avenir de l'éducation** : Dans le contexte mondial actuel, marqué par les transformations, la complexité et l'incertitude, et dominé par la technologie et les données, il apparaît de plus en plus nécessaire de repenser l'éducation et l'apprentissage. L'intelligence artificielle et les innovations technologiques posent de nouvelles exigences quant aux connaissances et compétences dont nous avons besoin pour prospérer, tout en soulevant des préoccupations en matière d'éthique, de sécurité et de protection des données personnelles. Si elles sont très prometteuses pour le bien-être de l'humanité, elles risquent également d'exacerber les fractures numériques et de creuser les inégalités d'apprentissage. Face à la nécessité de repenser l'éducation, et en réponse à l'appel du Secrétaire général de l'ONU qui engage l'UNESCO à jouer son rôle de chef de file dans le débat sur l'avenir de l'éducation, l'UNESCO prépare actuellement un nouveau rapport mondial ambitieux qui aura pour but de présenter des perspectives d'avenir pour l'éducation ainsi que pour la conception et la gouvernance des systèmes d'apprentissage. Ce rapport, qui sera publié en 2021, viendra renforcer la fonction de prospective de l'UNESCO, ainsi que son rôle d'observatoire mondial et de laboratoire d'idées. Il s'agira, en mobilisant un large éventail de parties prenantes, de susciter un débat public sur les politiques concernant l'évolution du paysage éducatif – en s'appuyant sur les conclusions du rapport mais aussi sur le processus participatif de son élaboration.

Résultat escompté 10 : Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
<p>1. Recherches menées en vue de l'élaboration de politiques sur les questions stratégiques mondiales concernant le développement de l'éducation</p>	<p>D1 : Inventaire des travaux de recherche de l'UNESCO en matière d'éducation en 2010-2016</p> <p>D2 : 15 études mondiales/régionales en 2016-2017</p> <p>D3 : Notes d'orientation semestrielles sur Éducation 2030</p>	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : Stratégie UNESCO pour la recherche sur l'éducation élaborée - C2 : 10 études mondiales/régionales menées sur les principales questions émergentes dans le domaine de l'éducation - C3 : Articles semestriels Éducation 2030 sur les politiques éducatives mondiales publiés 	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : 1 plateforme commune de recherche en adéquation avec la stratégie UNESCO pour la recherche sur l'éducation - C2 : 15 études mondiales/régionales menées sur les principales questions dans le domaine de l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : 1 plateforme commune de recherche en adéquation avec la stratégie UNESCO pour la recherche sur l'éducation - C2 : 15 études mondiales/régionales menées sur les principales questions dans le domaine de l'éducation - C3 : Articles semestriels Éducation 2030 sur les politiques éducatives mondiales publiés

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
<p>2. Prospective et débats publics sur les politiques concernant l'avenir de l'éducation, y compris la technologie, l'innovation et l'intelligence artificielle</p>		<ul style="list-style-type: none"> - C1 : Documents de travail semestriels Recherche et prospective en éducation (ERF) publiés sur l'avenir de l'éducation - C2 : Un rapport mondial sur la prospective publié sur la base du document Repenser l'éducation (2015) 	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : Nombre de téléchargements et de citations des documents de travail semestriels Recherche et prospective en éducation (ERF) publiés sur l'avenir de l'éducation - C2 : Au moins 2 réunions de la Commission internationale sur l'avenir de l'éducation - C3 : 4 débats publics régionaux sur les politiques concernant l'avenir de l'éducation - C4 : 2 débats publics internationaux sur les politiques concernant la technologie, l'innovation et l'avenir de l'éducation - C5 : 1 cadre d'orientation mondial sur l'intelligence artificielle et l'éducation publié - C6 : 1 rapport mondial sur la prospective concernant l'avenir de l'éducation produit 	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : Nombre de téléchargements et de citations des documents de travail semestriels Recherche et prospective en éducation (ERF) publiés sur l'avenir de l'éducation - C2 : Au moins 2 réunions de la Commission internationale sur l'avenir de l'éducation - C3 : 4 débats publics régionaux sur les politiques concernant l'avenir de l'éducation - C4 : 2 débats publics internationaux sur les politiques concernant la technologie, l'innovation et l'avenir de l'éducation - C5 : 1 cadre d'orientation mondial sur l'intelligence artificielle et l'éducation publié - C6 : 1 rapport mondial sur la prospective concernant l'avenir de l'éducation produit

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
<p>3. Le mécanisme mondial de suivi et d'établissement de rapports sur l'ODD 4 éclairer et influencer les décideurs et les parties prenantes issues ou non de la sphère éducative</p>	<p>D1 : Rapports 2016 et 2017 publiés, et 2 analyses sous l'angle de l'égalité des genres préparées au cours de l'exercice biennal</p> <p>D2 : 8 par an</p> <p>D3 : Augmentation annuelle de 4 % du nombre de téléchargements et de 3 % du nombre d'articles dans les médias</p>	<p>– C1 : Rapports GEM 2018 et 2019 et 2 analyses sous l'angle de l'égalité des genres au cours de l'exercice biennal</p> <p>– C2 : 8 exemples d'impact sur les politiques par an</p> <p>– C3 : Augmentation annuelle de 5 % du nombre de téléchargements et d'articles dans les médias par rapport aux indicateurs de l'année précédente</p>	<p>– C1 : Rapports GEM 2020 et 2021 et 2 analyses sous l'angle de l'égalité des genres au cours de l'exercice biennal</p> <p>– C2 : 8 exemples d'impact sur les politiques par an</p> <p>– C3 : Augmentation annuelle de 5 % du nombre de téléchargements et d'articles dans les médias par rapport aux indicateurs de l'année précédente</p>	<p>– C1 : Rapports GEM 2020 et 2021 et 2 analyses sous l'angle de l'égalité des genres au cours de l'exercice biennal</p> <p>– C2 : 8 exemples d'impact sur les politiques par an</p> <p>– C3 : Augmentation annuelle de 5 % du nombre de téléchargements et d'articles dans les médias par rapport aux indicateurs de l'année précédente</p>
<p>4. Cadre d'indicateurs mondiaux et thématiques élaboré pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'ODD 4 - Éducation 2030</p>	<p>D1 : Cadre d'indicateurs mondiaux adopté</p> <p>D2 : Cadre d'indicateurs thématiques proposé</p>	<p>– C1 : Ensemble complet d'indicateurs mondiaux pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'ODD 4 élaborés et adoptés</p> <p>– C2 : Ensemble complet d'indicateurs thématiques élaborés pour renforcer le suivi et l'établissement de rapports nationaux/ régionaux sur l'ODD 4</p>	<p>– C1 : Ensemble complet d'indicateurs mondiaux pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'ODD 4 élaborés et adoptés</p> <p>– C2 : Ensemble complet d'indicateurs thématiques élaborés pour renforcer le suivi et l'établissement de rapports nationaux/ régionaux sur l'ODD 4</p>	<p>– C1 : Ensemble complet d'indicateurs mondiaux pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'ODD 4 élaborés et adoptés</p> <p>– C2 : Ensemble complet d'indicateurs thématiques élaborés pour renforcer le suivi et l'établissement de rapports nationaux/ régionaux sur l'ODD 4</p>

GP II

Sciences exactes et naturelles

Grand programme II

Sciences exactes et naturelles

SC – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$

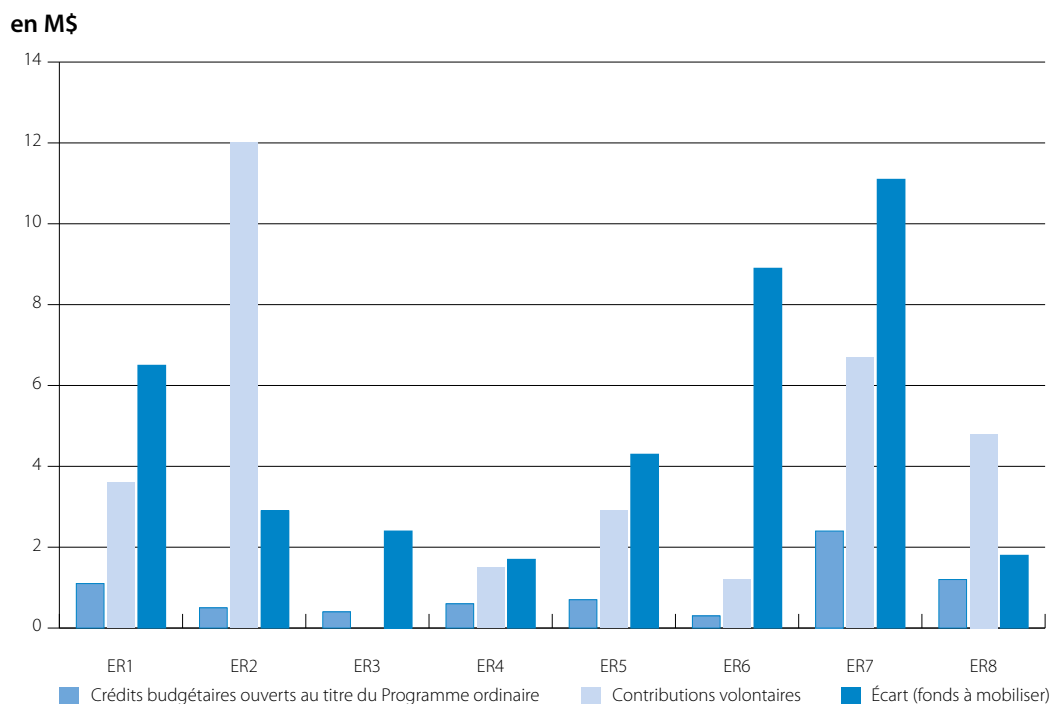
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel (postes établis)		28 833 800	28 833 800	28 833 800	-	-	-		28 833 800
Budget opérationnel									
MLA 1 Mobiliser la science, y compris les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation, ainsi que les connaissances au service du développement durable	29 361 900		29 361 900	1 974 200	-	-	15 583 100	11 804 600	29 361 900
ER1 Les États membres renforcent leur capacité d'élaborer et d'assurer le suivi des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation (STI) ainsi que des systèmes de savoirs inclusifs	11 192 500		11 192 500	1 119 400	-	-	3 573 100	6 500 000	11 192 500
ER2 Les États membres renforcent leurs capacités institutionnelles et humaines de produire, diffuser et appliquer la science, la technologie et l'innovation (STI)	15 413 800		15 413 800	483 800	-	-	12 010 000	2 920 000	15 413 800
ER3 Les États membres qui sont des PEID, les communautés locales et les populations autochtones renforcent leur capacité de mobiliser les systèmes locaux de connaissances, ainsi que de créer des synergies avec la science, afin de relever les défis du développement durable	2 755 600		2 755 600	371 000	-	-	-	2 384 600	2 755 600
MLA 2 Faire avancer la science pour une gestion durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action face au changement climatique	22 012 300		22 012 300	1 609 800	-	-	5 566 400	14 836 100	22 012 300
ER4 Les États membres renforcent la gestion des ressources géologiques et des géorisques en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles correspondants	3 794 700		3 794 700	634 700	-	-	1 500 000	1 660 000	3 794 700
ER5 Les États membres renforcent la gestion des ressources naturelles en vue de la réalisation des ODD et cibles relatifs à la biodiversité et la résilience face au changement climatique	7 789 000		7 789 000	664 900	-	-	2 868 500	4 255 600	7 789 000
ER6 Les États membres transforment les sites désignés par l'UNESCO en sites d'apprentissage pour une approche inclusive et globale des aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable	10 428 600		10 428 600	310 200	-	-	1 197 900	8 920 500	10 428 600

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

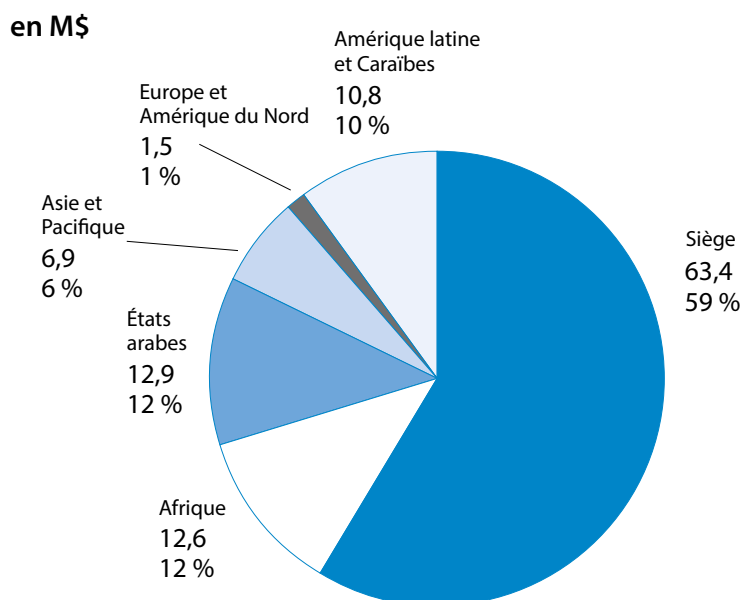
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 3 Améliorer les connaissances et renforcer les capacités à tous les niveaux pour assurer la sécurité de l'eau	27 841 600		27 841 600	3 516 300	-	-	11 507 100	12 818 200	27 841 600
ER7 Les États membres renforcent leur action face aux défis liés à la sécurité de l'eau en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles relatifs à l'eau, ainsi que d'autres cibles de programmes internationaux relatifs à l'eau pertinents	20 147 600		20 147 600	2 363 500	-	-	6 715 900	11 068 200	20 147 600
ER8 Les États membres améliorent les politiques et renforcent les capacités institutionnelles et humaines des États membres au service de la sécurité de l'eau grâce à la coopération scientifique	7 694 000		7 694 000	1 152 800			4 791 200	1 750 000	7 694 000
Sous-total, Budget opérationnel	79 215 800	-	79 215 800	7 100 300	-	-	32 656 600	39 458 900	79 215 800
Sous-total, Siège et hors Siège	79 215 800	28 833 800	108 049 600	35 934 100	-	-	32 656 600	39 458 900	108 049 600
Instituts de l'UNESCO pour la science									
Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	46 263 500		46 263 500	663 500	-	-	45 600 000		46 263 500
Sous-total, Instituts de l'UNESCO pour la science	46 263 500	-	46 263 500	663 500	-	-	45 600 000	-	46 263 500
Total, Grand programme II	125 479 300	28 833 800	154 313 100	36 597 600	-	-	78 256 600	39 458 900	154 313 100

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel),
sauf CIPT, par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	43,4 M	35%	29,7 M	24%

SC – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Budget de personnel (postes établis)		28 833 800	28 833 800	28 833 800	-	-	-		28 833 800
Budget opérationnel									
MLA 1 Mobiliser la science, y compris les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation, ainsi que les connaissances au service du développement durable	29 817 400		29 817 400	2 429 700	-	-	15 583 100	11 804 600	29 817 400
ER1 Les États membres renforcent leur capacité d'élaborer et d'assurer le suivi des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation (STI) ainsi que des systèmes de savoirs inclusifs	11 450 800		11 450 800	1 377 700	-	-	3 573 100	6 500 000	11 450 800
ER2 Les États membres renforcent leurs capacités institutionnelles et humaines de produire, diffuser et appliquer la science, la technologie et l'innovation (STI)	15 525 400		15 525 400	595 400	-	-	12 010 000	2 920 000	15 525 400
ER3 Les États membres qui sont des PEID, les communautés locales et les populations autochtones renforcent leur capacité de mobiliser les systèmes locaux de connaissances, ainsi que de créer des synergies avec la science, afin de relever les défis du développement durable	2 841 200		2 841 200	456 600	-	-	-	2 384 600	2 841 200
MLA 2 Faire avancer la science pour une gestion durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action face au changement climatique	22 383 800		22 383 800	1 981 300	-	-	5 566 400	14 836 100	22 383 800
ER4 Les États membres renforcent la gestion des ressources géologiques et des géorisques en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles correspondants	3 941 100		3 941 100	781 100	-	-	1 500 000	1 660 000	3 941 100
ER5 Les États membres renforcent la gestion des ressources naturelles en vue de la réalisation des ODD et cibles relatifs à la biodiversité et la résilience face au changement climatique	7 942 500		7 942 500	818 400	-	-	2 868 500	4 255 600	7 942 500
ER6 Les États membres transforment les sites désignés par l'UNESCO en sites d'apprentissage pour une approche inclusive et globale des aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable	10 500 200		10 500 200	381 800	-	-	1 197 900	8 920 500	10 500 200

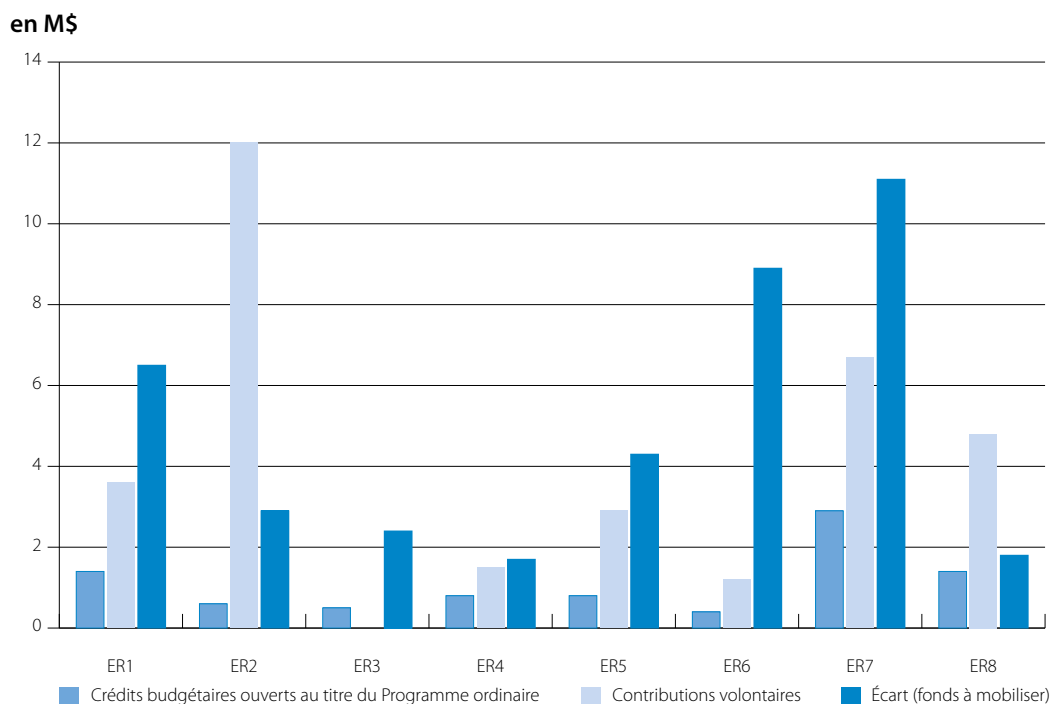
1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

Dans le cadre du scénario de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

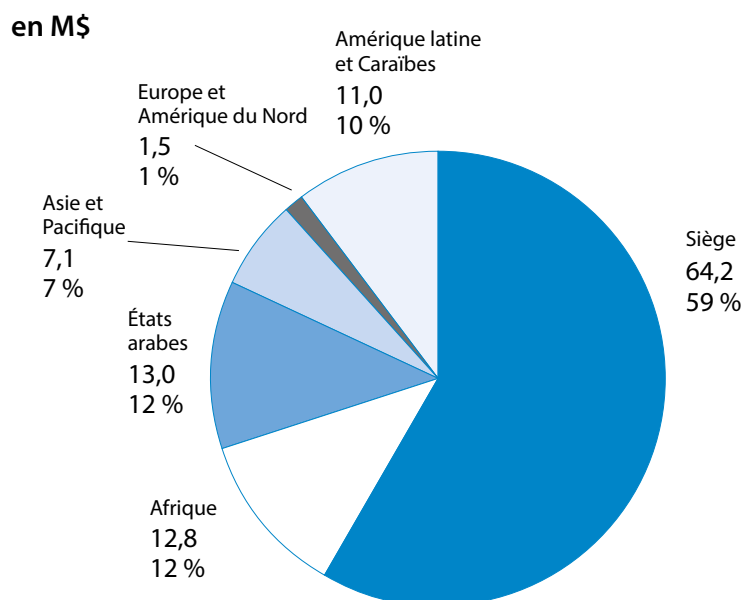
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 3 Améliorer les connaissances et renforcer les capacités à tous les niveaux pour assurer la sécurité de l'eau	28 653 200		28 653 200	4 327 900	-	-	11 507 100	12 818 200	28 653 200
ER7 Les États membres renforcent leur action face aux défis liés à la sécurité de l'eau en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles relatifs à l'eau, ainsi que d'autres cibles de programmes internationaux relatifs à l'eau pertinents	20 693 100		20 693 100	2 909 000	-	-	6 715 900	11 068 200	20 693 100
ER8 Les États membres améliorent les politiques et renforcent les capacités institutionnelles et humaines des États membres au service de la sécurité de l'eau grâce à la coopération scientifique	7 960 100		7 960 100	1 418 900			4 791 200	1 750 000	7 960 100
Sous-total, Budget opérationnel	80 854 400	-	80 854 400	8 738 900	-	-	32 656 600	39 458 900	80 854 400
Sous-total, Siège et hors Siège	80 854 400	28 833 800	109 688 200	37 572 700	-	-	32 656 600	39 458 900	109 688 200
Instituts de l'UNESCO pour la science									
Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	46 419 400	-	46 419 400	819 400	-	-	45 600 000	-	46 419 400
Sous-total, Instituts de l'UNESCO pour la science	46 419 400	-	46 419 400	819 400	-	-	45 600 000	-	46 419 400
Total, Grand programme II	127 273 800	28 833 800	156 107 600	38 392 100	-	-	78 256 600	39 458 900	156 107 600

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre du scénario de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel),
sauf CIPT, par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	43,4 M	34%	29,7 M	23%

SC – 3 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

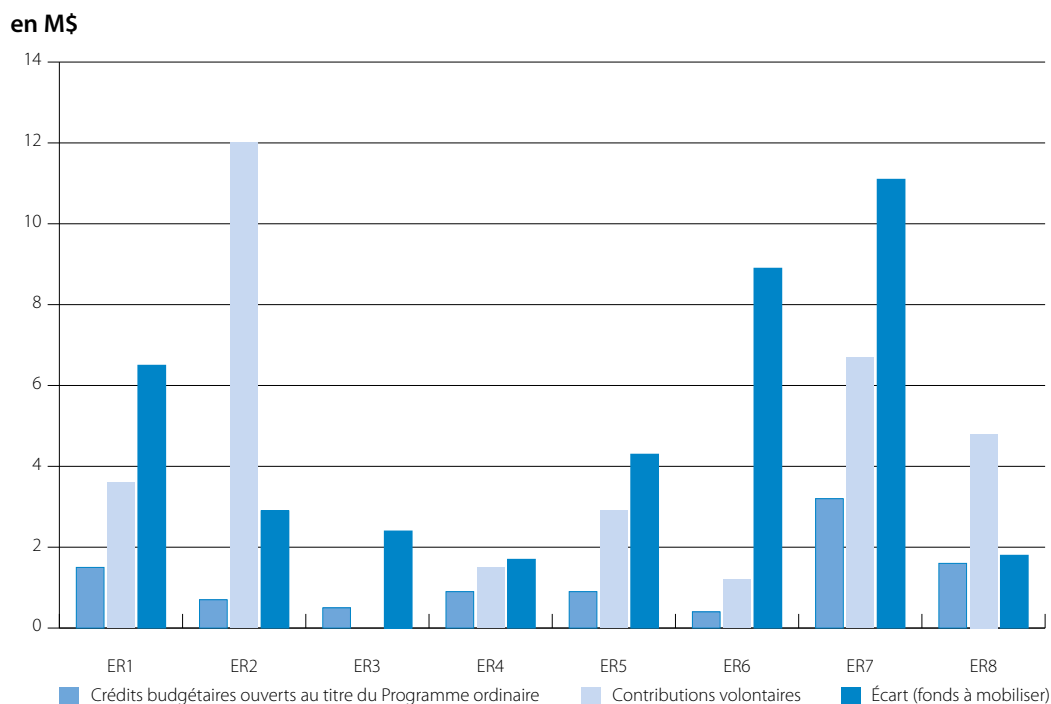
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel (postes établis)		28 833 800	28 833 800	28 833 800	-	-	-		28 833 800
Budget opérationnel									
MLA 1 Mobiliser la science, y compris les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation, ainsi que les connaissances au service du développement durable	30 091 400		30 091 400	2 703 700	-	-	15 583 100	11 804 600	30 091 400
ER1 Les États membres renforcent leur capacité d'élaborer et d'assurer le suivi des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation (STI) ainsi que des systèmes de savoirs inclusifs	11 606 200		11 606 200	1 533 100	-	-	3 573 100	6 500 000	11 606 200
ER2 Les États membres renforcent leurs capacités institutionnelles et humaines de produire, diffuser et appliquer la science, la technologie et l'innovation (STI)	15 592 600		15 592 600	662 600	-	-	12 010 000	2 920 000	15 592 600
ER3 Les États membres qui sont des PEID, les communautés locales et les populations autochtones renforcent leur capacité de mobiliser les systèmes locaux de connaissances, ainsi que de créer des synergies avec la science, afin de relever les défis du développement durable	2 892 600		2 892 600	508 000	-	-	-	2 384 600	2 892 600
MLA 2 Faire avancer la science pour une gestion durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action face au changement climatique	22 607 000		22 607 000	2 204 500	-	-	5 566 400	14 836 100	22 607 000
ER4 Les États membres renforcent la gestion des ressources géologiques et des géorisques en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles correspondants	4 029 200		4 029 200	869 200	-	-	1 500 000	1 660 000	4 029 200
ER5 Les États membres renforcent la gestion des ressources naturelles en vue de la réalisation des ODD et cibles relatifs à la biodiversité et la résilience face au changement climatique	8 034 700		8 034 700	910 600	-	-	2 868 500	4 255 600	8 034 700
ER6 Les États membres transforment les sites désignés par l'UNESCO en sites d'apprentissage pour une approche inclusive et globale des aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable	10 543 100		10 543 100	424 700	-	-	1 197 900	8 920 500	10 543 100
MLA 3 Améliorer les connaissances et renforcer les capacités à tous les niveaux pour assurer la sécurité de l'eau	29 140 900		29 140 900	4 815 600	-	-	11 507 100	12 818 200	29 140 900
ER7 Les États membres renforcent leur action face aux défis liés à la sécurité de l'eau en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles relatifs à l'eau, ainsi que d'autres cibles de programmes internationaux relatifs à l'eau pertinents	21 020 900		21 020 900	3 236 800	-	-	6 715 900	11 068 200	21 020 900

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

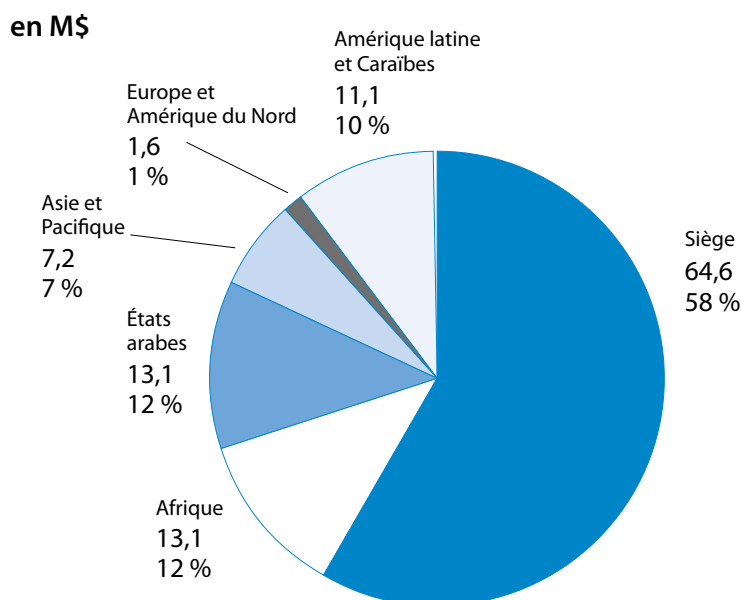
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER8 Les États membres améliorent les politiques et renforcent les capacités institutionnelles et humaines des États membres au service de la sécurité de l'eau grâce à la coopération scientifique	8 120 000		8 120 000	1 578 800			4 791 200	1 750 000	8 120 000
Sous-total, Budget opérationnel	81 839 300	-	81 839 300	9 723 800	-	-	32 656 600	39 458 900	81 839 300
Sous-total, Siège et hors Siège	81 839 300	28 833 800	110 673 100	38 557 600	-	-	32 656 600	39 458 900	110 673 100
Instituts de l'UNESCO pour la science									
Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	46 509 200	-	46 509 200	909 200	-	-	45 600 000	-	46 509 200
Sous-total, Instituts de l'UNESCO pour la science	46 509 200	-	46 509 200	909 200	-	-	45 600 000	-	46 509 200
Total, Grand programme II	128 348 500	28 833 800	157 182 300	39 466 800	-	-	78 256 600	39 458 900	157 182 300

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel),
sauf CIPT, par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$)

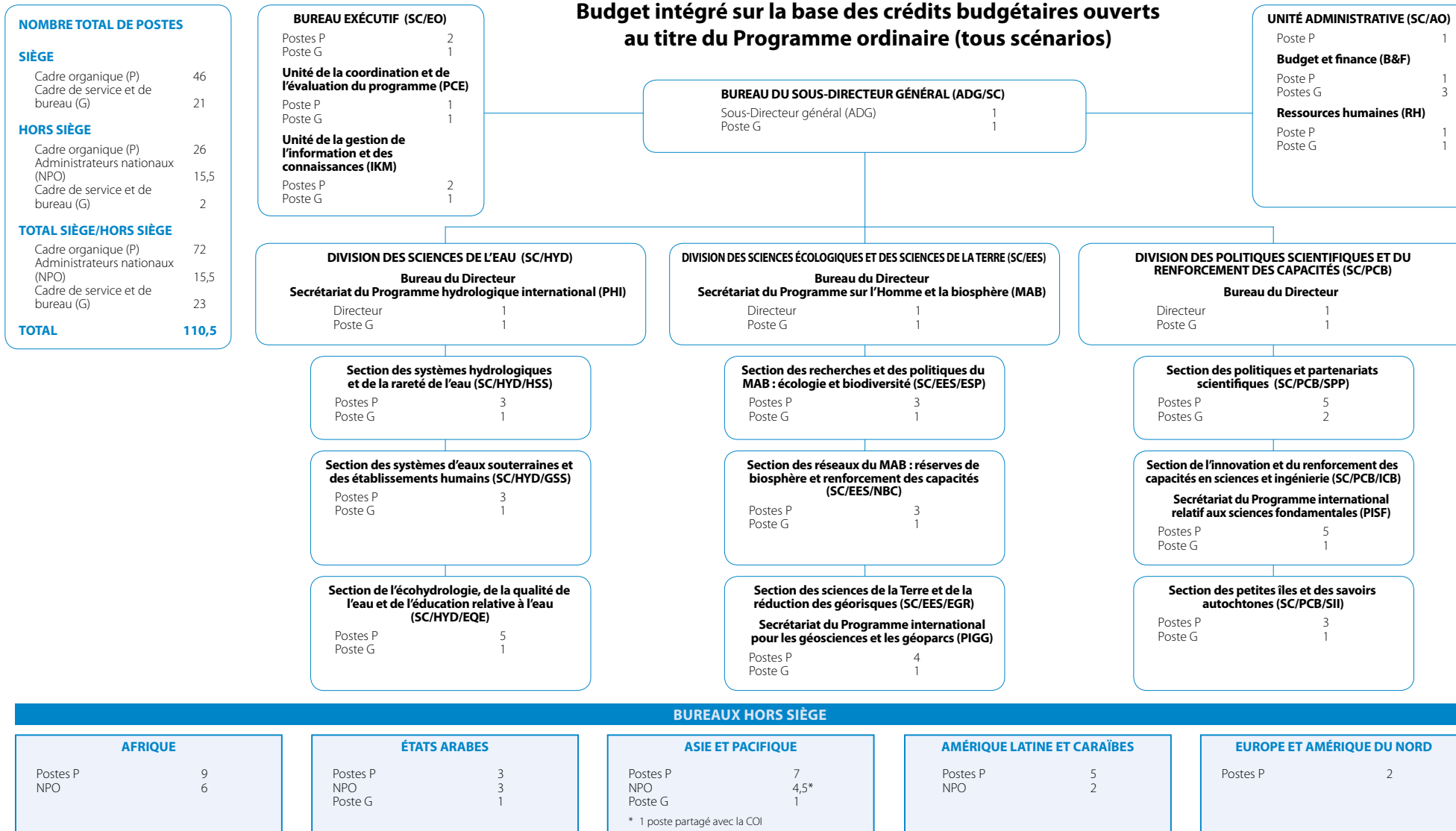


Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	43,4 M	34%	29,7 M	23%

SECTEUR DES SCIENCES EXACTES ET NATURELLES (SC) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts
au titre du Programme ordinaire (tous scénarios)



Grand programme II

Sciences exactes et naturelles

02001 La vision stratégique énoncée dans le document 39 C/5, qui couvre le cycle de programmation quadriennal, demeure inchangée dans le 40 C/5 en ce qui concerne le grand programme II. Conserver la structure actuelle du GP II devrait permettre d'obtenir les résultats escomptés et d'atteindre les cibles de programme définies dans le 40 C/5, sous réserve que le budget soit maintenu à son niveau actuel. Cela permettra également d'ouvrir la voie à l'élaboration des prochains C/4 et C/5 de manière cohérente, stratégique et clairvoyante. Les évolutions récentes, les demandes croissantes d'États membres et les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme depuis le début de 2018 ont aidé l'UNESCO à identifier les domaines sur lesquels il faudrait davantage mettre l'accent lors de la conception et de l'exécution du programme.

02002 Les défis mondiaux actuels traversent les frontières, les cultures et les systèmes politiques. Ils appellent des réponses internationales fondées sur les sciences en faveur de solutions durables. L'UNESCO est bien placée pour favoriser ce type de solutions par le biais de ses programmes scientifiques internationaux et de son aide à la formulation des politiques, grâce à son mandat unique au sein du système des Nations Unies et qui comprend un large éventail de domaines scientifiques. L'UNESCO dispose des compétences et des cadres de coopération qui lui permettent de partager et de développer à grande échelle des solutions innovantes en vue de réaliser le Programme 2030 et son ambition de ne laisser personne de côté. Les questions d'inclusion et d'éthique sont au cœur de l'action de l'UNESCO. À l'heure où la révolution technologique redessine les frontières de l'humain, l'UNESCO offre un espace de débat mondial mettant l'accent sur les droits humains universels et le bénéfice de tous.

02003 On observe un intérêt grandissant pour les concepts et les initiatives relatifs à la science ouverte, notamment en vue d'améliorer la contribution de la science à la réalisation des ODD et d'aider à renforcer une interface entre la science et la société éclairée par des données factuelles. En s'appuyant sur la Recommandation de 2017 concernant la science et les chercheurs scientifiques et sur la Stratégie relative à la contribution de l'UNESCO à la promotion de l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques, l'UNESCO accroîtra son engagement dans le domaine de la science ouverte. Conformément au rôle normatif de l'Organisation, et dans le cadre de son action en faveur du renforcement de la science pour le développement durable (résultat escompté 1), les efforts de l'UNESCO viseront à rendre les données et les travaux de recherches scientifiques accessibles à ceux qui en ont besoin, en reconnaissant le rôle essentiel de la science inclusive pour la démocratie, le développement durable et la lutte contre la pauvreté et les inégalités. La révolution technologique imposera également à de nombreux pays, les pays en développement notamment, de donner la priorité à la formation, la recherche et l'innovation dans les domaines des sciences fondamentales et appliquées, de l'ingénierie et des TIC liés à la robotique, à la génomique et à la bio-informatique, à la numérisation, à l'intelligence artificielle et aux mégadonnées de sorte que le renforcement des capacités et des moyens stimule les économies en faveur du développement durable. Il est donc essentiel de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des États membres d'exploiter le potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation à cet égard. L'UNESCO s'efforcera, par le biais de ses différentes composantes (c'est-à-dire les secteurs

de programme, les bureaux hors Siège, le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF), l'Académie mondiale des sciences (TWAS) et le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)) ainsi que de ses centres et instituts de catégorie 2, des chaires UNESCO et de leurs réseaux affiliés, de renforcer sa contribution dans ce domaine au titre du résultat escompté 2.

02004

La pression s'accroît sur les ressources naturelles, et de nombreux conflits et cas d'extrémisme violent trouvent leur origine dans la répartition inégale des ressources naturelles, qui conduit au déplacement de populations en raison du manque d'eau, de nourriture et par conséquent de possibilités d'emploi. Le changement climatique doit être reconnu comme un enjeu de sécurité, car il n'épargne personne et aggrave particulièrement les contraintes qui pèsent sur les communautés locales, dans les pays en développement notamment – les PEID et le continent africain payant le plus lourd tribut. Anticipant la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, des sécheresses, des inondations, des glissements de terrain et des ouragans, l'UNESCO donnera plus d'ampleur à son approche pluridisciplinaire et inclusive dans les programmes de réduction des risques de catastrophe faisant suite au Cadre de Sendai (2015-2030). Il s'agira d'accroître les efforts de communication et de mobilisation de ressources dans le cadre de l'exécution de son programme relatif au résultat escompté 4, et avec la participation de tous les secteurs de programme. Le grand programme II continuera à coordonner – tout en s'appuyant sur l'évaluation à mi-parcours – la mise en œuvre du Plan d'action pour les PEID au titre du résultat escompté 3 en étroite coopération avec les autres secteurs.

02005

Par ailleurs, l'UNESCO est particulièrement bien placée pour démontrer que le développement économique peut aller de pair avec une gestion durable des ressources nationales. Au titre des axes d'action 2 et 3, dans le cadre de son Programme hydrologique international, du Programme sur l'Homme et la biosphère et du Programme international des géosciences, l'UNESCO influence directement l'existence de millions de personnes, en élaborant et en transposant à plus grande échelle des bonnes pratiques et des approches scientifiques innovantes permettant d'atteindre les Objectifs de développement durable. L'exercice 2020-2021 représentera une étape importante pour l'action mondiale en matière de biodiversité, et la participation et la contribution de l'UNESCO suscitent de grandes attentes. La mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique continuera à s'appuyer sur la coopération intersectorielle en vue de rendre nos économies et le progrès technologique compatibles avec un développement durable, équitable et inclusif. L'UNESCO tirera pleinement profit des possibilités qui découleront des conclusions et des mesures de suivi du Sommet des Nations Unies pour le climat, du Forum mondial de l'eau et du Forum mondial de la science, ces deux derniers se tenant pour la première fois en Afrique en 2021, respectivement au Sénégal et en Afrique du Sud.

02006

Comparé aux crédits budgétaires d'un montant de 518 millions de dollars alloués au Programme ordinaire dans le cadre du 39 C/5, le scénario prévoyant d'allouer un budget de 518 millions de dollars dans le cadre du 40 C/5 représente une diminution effective en termes réels, qui se répercutera surtout sur les activités de programme. En ce qui concerne l'exercice biennal 2020-2021, il est essentiel de maintenir les effectifs actuels du grand programme II au même niveau que dans le 39 C/5 approuvé, afin, d'une part, de garantir l'efficacité de l'exécution du programme et de relever les défis de la réforme en vue d'instaurer un GP II mieux ciblé, davantage orienté vers l'avenir et plus rationnel et, d'autre part, de pouvoir répondre comme il convient au besoin croissant de fonds extrabudgétaires et de mettre en œuvre un mécanisme efficace de mobilisation de ressources comme prévu et nécessaire dans le cadre du dialogue structuré sur le financement.

02007

On s'efforcera de réaliser des gains d'efficacité grâce à des ajustements dans l'exécution du programme en mobilisant davantage les réseaux du grand programme II. Cependant, le traitement et l'examen des demandes de création de nouveaux sites désignés par l'UNESCO ainsi que l'établissement ou la

reconduction de centres de catégorie 2 et de chaires UNESCO représentent une immense charge de travail compte tenu du nombre croissant de sites et de centres de catégorie 2.

02008 Dans l'hypothèse d'un budget ordinaire de 534,6 millions de dollars, la stratégie du GP II resterait en adéquation avec la stratégie de l'Organisation pour la priorité globale Afrique. Il s'agirait d'investir plus particulièrement dans des initiatives visant à promouvoir les capacités du continent en matière de recherche et d'innovation scientifiques, et de stimuler ainsi les initiatives existantes tout en donnant l'impulsion à des initiatives nouvelles, telles qu'Afrimpulse (voir documents 205 EX/23 et Add.). Les initiatives visant à faire évoluer les questions d'égalité des genres seront également maintenues, voire renforcées, conformément aux engagements pris par le grand programme II en faveur de l'égalité des sexes dans les sciences et aux efforts du Secteur en vue de contribuer à la réalisation de l'ODD 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

02009 Concrètement, si le scénario d'un budget ordinaire de 534 millions de dollars était approuvé, les fonds supplémentaires seraient consacrés aux activités de programme relevant de l'initiative Afrimpulse, dans les trois domaines du Secteur des sciences de l'UNESCO – politiques scientifiques et renforcement des capacités, sciences écologiques et sciences de la terre, sciences de l'eau – par le biais des bureaux régionaux multisectoriels en Afrique. Certaines fonctions de programme, comme l'évaluation, la mobilisation de ressources et la communication, seraient également renforcées. La voie à suivre proposée serait évaluée par rapport aux cibles de programme correspondantes fixées pour les indicateurs de performance pertinents, comme il apparaît dans le cadre de résultats.

02010 Dans l'hypothèse d'un budget ordinaire de 507 millions de dollars, les fonds du Programme ordinaire alloués au grand programme II seraient réduits d'1,7 million de dollars – une autre réduction d'environ 20 % comparé au niveau de ressource actuel dans le 39 C/5 – ce qui, ajouté aux réductions opérées au cours des précédents exercices biennaux, auraient des conséquences extrêmement néfastes sur les ressources disponibles pour l'exécution du programme. Les effectifs devant être maintenus au même niveau pour les raisons que l'on vient d'évoquer, et après avoir garanti un budget opérationnel minimal pour permettre aux spécialistes de programme de mobiliser des fonds extrabudgétaires, les fonds du programme ordinaire réservés aux activités permettraient uniquement de répondre aux besoins des bureaux hors Siège d'Afrique et des PEID ainsi qu'aux exigences réglementaires et statutaires des programmes. Le grand programme II s'efforcerait également de maintenir au même niveau les activités relatives à la priorité Égalité des genres. Toutes les autres activités menées sur le terrain devraient être suspendues à moins que l'on ne parvienne à les financer par des ressources extrabudgétaires. Par ailleurs, la capacité de mobiliser ce type de ressources se retrouverait extrêmement limitée en raison du manque de personnel spécialement affecté à la mobilisation de ressources et compétent en la matière.

02011 Il pourrait se révéler nécessaire de réévaluer l'ordre de priorité d'initiatives et/ou de programmes entiers afin d'annuler ou de reporter les engagements pris par le grand programme II dans certains domaines. Pour conclure, dans le cadre du scénario prévoyant un budget du Programme ordinaire de 507 millions de dollars, le grand programme II serait gravement affaibli dans sa capacité de s'acquitter de son mandat universel fondamental, consistant à mobiliser la science au profit de tous, et de soutenir les efforts déployés par ses États membres, en particulier les pays en développement, en vue de réaliser le Programme 2030.

Axe d'action 1 : Mobiliser la science, y compris les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation, ainsi que les connaissances au service du développement durable

Résultat escompté 1 : Les États membres renforcent leur capacité d'élaborer et d'assurer le suivi des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation (STI) ainsi que des systèmes de savoirs inclusifs¹

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré, suivi ou révisé des politiques de STI inclusives et tenant compte des questions de genre	30 dont 22 en Afrique et 2 PEID	- 7 dont 4 en Afrique et 1 PEID	- 7 dont 4 en Afrique et 1 PEID	- 8 dont 5 en Afrique et 1 PEID
2. Nombre d'États membres soutenus ayant mis en œuvre des instruments de politique de STI nouveaux ou renforcés et tenant compte des questions de genre	11 dont 10 en Afrique	- 8 dont 3 en Afrique	- 8 dont 3 en Afrique	- 9 dont 4 en Afrique
3. Nombre d'États membres ayant utilisé les rapports mondiaux de l'UNESCO relatifs à l'évaluation et au suivi des systèmes de STI, y compris du point de vue des questions de genre	11 dont 4 en Afrique	- 11 dont 5 en Afrique et 1 PEID	- 10 dont 5 en Afrique et 1 PEID	- 11 dont 6 en Afrique et 1 PEID
4. Nombre d'États membres soutenus ayant renforcé l'interface science-politiques-société, notamment en tenant compte des questions de genre	30 dont 22 en Afrique et 2 PEID	- 7 dont 4 en Afrique 1 PEID	- 7 dont 4 en Afrique 1 PEID	- 8 dont 5 en Afrique 1 PEID

¹ Pour voir tous les résultats escomptés et les indicateurs de performance correspondants, se reporter aux informations complémentaires présentées à la fin du chapitre consacré au grand programme II.

Les ajustements (par rapport au 39 C/5 approuvé) sont soulignés.
Les données initiales seront à nouveau ajustées à la fin de 2019.

Résultat escompté 2 : Les États membres renforcent leurs capacités institutionnelles et humaines de produire, diffuser et appliquer la science, la technologie et l'innovation (STI)

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. <u>Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré des stratégies et des lignes directrices afin d'élargir l'accès à l'enseignement des STEM et d'améliorer la qualité de ce dernier, en mettant l'accent sur les filles et les femmes</u>	16 dont 9 en Afrique et 3 PEID	- 20 dont 10 en Afrique et 5 PEID*	- 20 dont 12 en Afrique et 5 PEID*	- 22 dont 14 en Afrique et 5 PEID*
2. Nombre d'États membres soutenus ayant <u>développé et/ou renforcé leurs capacités individuelles et institutionnelles</u> en sciences et ingénierie en collaboration avec l'UNESCO, notamment <u>la TWAS ainsi que les centres de catégorie 2, les chaires UNESCO, le PISF et ses partenaires, en mettant l'accent sur les femmes et la coopération Sud-Sud</u>	14 dont 10 en Afrique et 2 PEID	- 20 dont 10 en Afrique et 5 PEID*	- 20 dont 12 en Afrique et 5 PEID*	- 22 dont 12 en Afrique et 5 PEID*
3. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré les capacités <u>humaines</u> et les connaissances dans les domaines scientifiques prioritaires du CIPT, de manière attentive aux questions de genre	130 dont 30 en Afrique et 5 PEID	- 130 dont 30 en Afrique et 5 PEID	- 130 dont 30 en Afrique et 5 PEID	- 130 dont 30 en Afrique et 5 PEID

* Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2021.

Résultat escompté 3 : Les États membres qui sont des PEID, les communautés locales et les populations autochtones renforcent leur capacité de mobiliser les systèmes locaux de connaissances, ainsi que de créer des synergies avec la science, afin de relever les défis du développement durable

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'États membres qui sont des PEID ayant renforcé leurs capacités de surveillance de l'environnement et de résilience, notamment par le biais de la science citoyenne et de l'enseignement des sciences	3	– 6 dont 1 en Afrique*	– 6 dont 1 en Afrique*	– 8 dont 2 en Afrique*
2. Nombre d'États membres qui sont des PEID ayant pris des mesures pour appliquer le Plan d'action de l'UNESCO pour les PEID en tant que contribution à la mise en œuvre des Orientations de Samoa	10	– 10 dont 2 en Afrique*	– 10 dont 2 en Afrique*	– 12 dont 3 en Afrique*
3. Nombre de communautés locales, de populations autochtones et d'États membres mobilisant, sauvegardant et renforçant la transmission des savoirs locaux et autochtones, en mettant l'accent sur les régions vulnérables au changement climatique telles que l'Afrique subsaharienne, les PEID et l'Arctique	10 communautés locales, populations autochtones et États membres, dont 6 en Afrique	– 10 communautés locales, populations autochtones et États membres dont 6 en Afrique, et 2 PEID*	– 10 communautés locales, populations autochtones et États membres dont 7 en Afrique, et 2 PEID*	– 14 communautés locales, populations autochtones et États membres dont 9 en Afrique, et 3 PEID*
4. Nombre de processus et de directives élaborés conjointement par les États membres et les populations autochtones afin de renforcer la reconnaissance et la mobilisation mondiales des savoirs locaux et autochtones en vue de répondre aux changements environnementaux	2	– 8*	– 8*	– 10*

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2021.

Axe d'action 2 : Faire avancer la science pour une gestion durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action face au changement climatique

Résultat escompté 4 : Les États membres renforcent la gestion des ressources géologiques et des géorisques en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles correspondants

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus qui ont renforcé leurs capacités nationales en géosciences, en tenant compte des questions de genre	123 dont 33 en Afrique	- 125 dont 35 en Afrique et 5 PEID*	- 120 dont 35 en Afrique et 5 PEID*	- 125 dont 35 en Afrique et 5 PEID*
2. Nombre d'États membres ayant créé de nouveaux géoparcs mondiaux UNESCO	35 États membres (127 géoparcs mondiaux UNESCO)	- 14 dont 1 en Afrique	- 10 dont 1 en Afrique	- 12 dont 2 en Afrique
3. Nombre d'États membres africains soutenus ayant développé l'enseignement, la recherche et la formation en matière de géoscience dans le cadre du Réseau africain des institutions en sciences de la Terre	30	- 40* -	- 30* -	- 30* -
4. Nombre d'États membres soutenus qui ont renforcé leur résilience en prévenant de nouveaux risques de catastrophe et en réduisant les risques existants d'une manière qui tienne compte des questions de genre	60 dont 4 en Afrique et 7 PEID	- 70 dont 6 en Afrique et 8 PEID*	- 75 dont 7 en Afrique et 8 PEID*	- 80 dont 8 en Afrique et 9 PEID*

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2021.

Résultat escompté 5 : Les États membres renforcent la gestion des ressources naturelles en vue de la réalisation des ODD et cibles relatifs à la biodiversité et la résilience face au changement climatique

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus ayant créé de nouvelles réserves de biosphère, y compris des réserves transfrontières, en particulier parmi les États membres qui n'en possèdent pas actuellement	120 ayant des réserves de biosphère, dont 28 en Afrique et 9 PEID	– 10 dont 3 en Afrique et 2 PEID	– 8 dont 3 en Afrique et 2 PEID	– 10 dont 3 en Afrique et 2 PEID
2. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré la parité entre les genres pour l'attribution des bourses et prix liés au MAB	29 dont 4 pays sans candidatures féminines	– 29 pays où au moins 40 % des bénéficiaires d'une bourse ou d'un prix sont des femmes	– 25 pays où au moins 40 % des bénéficiaires d'une bourse ou d'un prix sont des femmes	– 29 pays où au moins 40 % des bénéficiaires d'une bourse ou d'un prix sont des femmes
3. Nombre d'États membres soutenus qui ont mis en œuvre des projets scientifiques pilotes visant à améliorer la gestion des ressources naturelles	5 dont 1 en Afrique et 2 PEID	– 18 dont 2 en Afrique et 2 PEID	– 16 dont 2 en Afrique et 2 PEID	– 18 dont 2 en Afrique et 2 PEID
4. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré leur connaissance des principes du MAB en matière de préservation, de recherche et de durabilité	15	– 15 dont 3 en Afrique et 3 PEID	– 15 dont 3 en Afrique et 3 PEID	– 15 dont 3 en Afrique et 3 PEID
5. Nombre de réseaux régionaux et thématiques du MAB pleinement fonctionnels qui ont promu l'innovation, la recherche et la coopération sur la gestion des ressources naturelles conformément à la Stratégie du MAB et au Plan d'action de Lima	9 réseaux régionaux/ sous-régionaux et 7 réseaux thématiques	– Au moins 5 réseaux régionaux/sous-régionaux, dont 1 en Afrique et 1 pour les PEID – Au moins 2 réseaux thématiques en Afrique et/ou intéressant les PEID	– Au moins 4 réseaux régionaux/sous-régionaux, dont 1 en Afrique et 1 pour les PEID – Au moins 2 réseaux thématiques en Afrique et/ou intéressant les PEID	– Au moins 5 réseaux régionaux/sous-régionaux, dont 1 en Afrique et 1 pour les PEID – Au moins 2 réseaux thématiques en Afrique et/ou intéressant les PEID

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
6. Nombre d'États membres qui ont amélioré leur résilience au changement climatique, y compris à travers la coordination à l'échelle de l'Organisation de la Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique	63 utilisant soit les réserves de biosphère soit les géoparcs mondiaux UNESCO comme observatoires du changement climatique	– 80, dont 15 en Afrique et 11 PEID*	– 70, dont 15 en Afrique et 11 PEID*	– 80, dont 15 en Afrique et 11 PEID*

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2021.

Résultat escompté 6 : Les États membres transforment les sites désignés par l'UNESCO en sites d'apprentissage pour une approche inclusive et globale des aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'États membres qui ont fait un usage efficace des sites désignés par l'UNESCO comme sites de démonstration de solutions de développement durable, y compris les économies vertes et inclusives répondant aux besoins des groupes vulnérables et promouvant l'égalité des genres	(D1) : 120 ont des réserves de biosphère (D2) : 35 ont des géoparcs mondiaux UNESCO	– 130 États membres faisant un tel usage des réserves de biosphère et des géoparcs mondiaux UNESCO, dont 7 en Afrique et 5 PEID – 75 % de l'ensemble des réserves de biosphère sont consacrées au développement durable – 37 États membres possédant des géoparcs mondiaux UNESCO, dont 1 en Afrique et 1 PEID	– 120 États membres faisant un tel usage des réserves de biosphère et des géoparcs mondiaux UNESCO, dont 7 en Afrique et 5 PEID – 75 % de l'ensemble des réserves de biosphère sont consacrées au développement durable – 32 États membres possédant des géoparcs mondiaux UNESCO, dont 1 en Afrique et 1 PEID	– 130 États membres faisant un tel usage des réserves de biosphère et des géoparcs mondiaux UNESCO, dont 7 en Afrique et 5 PEID – 75 % de l'ensemble des réserves de biosphère sont consacrées au développement durable – 37 États membres possédant des géoparcs mondiaux UNESCO, dont 1 en Afrique et 1 PEID*

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
<p>2. Nombre d'États membres qui utilisent les réserves de biosphère et/ou les géoparcs mondiaux UNESCO comme un réseau intégré d'observatoires de la résilience au changement climatique et aux aléas naturels, en mettant à profit la science citoyenne</p>	<p>120 ont des réserves de biosphère 35 ont des géoparcs mondiaux UNESCO</p>	<p>– 50 États membres faisant un tel usage des réserves de biosphère, dont 7 en Afrique et 5 PEID</p> <p>– 37 États membres faisant un tel usage des géoparcs mondiaux UNESCO, dont 1 en Afrique et 1 PEID</p>	<p>– 40 États membres faisant un tel usage des réserves de biosphère, dont 7 en Afrique et 5 PEID</p> <p>– 37 États membres faisant un tel usage des géoparcs mondiaux UNESCO, dont 1 en Afrique et 1 PEID</p>	<p>– 50 États membres faisant un tel usage des réserves de biosphère, dont 7 en Afrique et 5 PEID</p> <p>– 37 États membres faisant un tel usage des géoparcs mondiaux UNESCO, dont 1 en Afrique et 1 PEID</p>
<p>3. Nombre d'États membres ayant établi des sites transfrontières</p>	<p>24 ont des sites UNESCO transfrontière, dont 4 ayant à la fois des réserves de biosphère transfrontières et des géoparcs mondiaux UNESCO transfrontières</p>	<p>– 30 ayant établi de tels sites, dont 4 en Afrique</p>	<p>– 20 ayant établi de tels sites, dont 4 en Afrique</p>	<p>– 30 ayant établi de tels sites, dont 4 en Afrique</p>

Axe d'action 3 : Améliorer les connaissances et renforcer les capacités à tous les niveaux pour assurer la sécurité de l'eau

Résultat escompté 7 : Les États membres renforcent leur action face aux défis liés à la sécurité de l'eau en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles relatifs à l'eau, ainsi que d'autres cibles de programmes internationaux relatifs à l'eau pertinents

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré leur résilience face aux changements climatiques, aux risques liés à l'eau et aux pénuries d'eau, en tenant compte des questions de genre	20	– 20 dont 5 en Afrique et 1 PEID	– 20 dont 5 en Afrique et 1 PEID	– 22 dont 6 en Afrique et 1 PEID
2. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré la gestion et la gouvernance des ressources en eaux souterraines, notamment au niveau transfrontalier, en tenant compte des questions de genre	30	– 10 dont 5 en Afrique	– 11 dont 6 en Afrique	– 12 dont 7 en Afrique
3. Nombre d'États membres soutenus ayant renforcé la résilience de leurs établissements humains, en tenant compte des questions de genre	10	– 5 dont 2 en Afrique	– 5 dont 1 en Afrique	– 6 dont 2 en Afrique
4. Nombre d'États membres soutenus ayant adopté des approches scientifiques de la qualité de l'eau, ainsi que des solutions d'écohydrologie et d'ingénierie, en tenant compte des questions de genre	30	– 15 dont 2 en Afrique et 1 PEID	– 15 dont 2 en Afrique et 1 PEID	– 16 dont 3 en Afrique et 1 PEID

Résultat escompté 8 : Les États membres améliorent les politiques et renforcent les capacités institutionnelles et humaines des États membres au service de la sécurité de l'eau grâce à la coopération scientifique

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus ayant adopté des bonnes pratiques et des politiques inspirées des publications du WWAP (WWDR, rapport de synthèse sur l'ODD 6, kit d'outils sur l'eau et les questions de genre, les migrations et l'emploi, etc.)	20	– 5 dont 1 en Afrique et 1 PEID	– 5 dont 1 en Afrique et 1 PEID	– 5 dont 1 en Afrique et 1 PEID
2. Nombre d'États membres soutenus ayant renforcé les approches de l'éducation relative à l'eau à tous les niveaux et nombre d'hommes et de femmes formés, à tous les niveaux, dotés des compétences nécessaires pour assurer la sécurité de l'eau et la réalisation des cibles des ODD relatives à l'eau	20 10 000 (dont 40 % de femmes)	– 30 dont 4 en Afrique et 1 PEID – 9 000 (dont 40 % de femmes)	– 30 dont 4 en Afrique et 1 PEID – 9 000 (dont 40 % de femmes)	– 31 dont 5 en Afrique et 1 PEID – 9 500 (dont 40 % de femmes)
3. Nombre d'États membres soutenus ayant favorisé la création de réseaux internationaux destinés à améliorer la sécurité de l'eau, en tenant compte des questions de genre, en particulier dans le cadre du Système de réseau d'information sur l'eau du PHI (PHI-WINS)	68	– 10 dont 3 en Afrique et 1 PEID	– 10 dont 3 en Afrique et 1 PEID	– 11 dont 3 en Afrique et 1 PEID

Informations complémentaires concernant les résultats escomptés et les indicateurs de performance correspondants pour le grand programme II

Résultat escompté 1 : Les États membres renforcent leur capacité d'élaborer et d'assurer le suivi des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation (STI) ainsi que des systèmes de savoirs inclusifs

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
<p>1. Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré, suivi ou révisé des politiques de STI inclusives et tenant compte des questions de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – élaboration de politiques et programmes de recherche de STI nouveaux ou révision des politiques et programmes de STI existants – renforcement ou mise en place de programmes de formation et de recherche sur les politiques de STI, y compris de chaires et réseaux UNESCO – application par les États membres de nouvelles directives en matière de formulation de politiques de STI et d'établissement des priorités – création de capacités et outils nouveaux ou améliorés en matière de suivi, de gouvernance et d'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles
<p>2. Nombre d'États membres soutenus ayant mis en œuvre des instruments de politique de STI nouveaux ou renforcés et tenant compte des questions de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – mise en œuvre d'instruments de promotion de la STI et d'investissement dans ce domaine – rapports GO→SPIN et données collectées sur les instruments utilisés – information fournie dans le Rapport de l'UNESCO sur la science – instruments de promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat – instruments de promotion de la participation des jeunes à la STI – application de nouvelles directives pour la mise en œuvre des politiques de STI et la conception d'instruments – utilisation de nouveaux outils de promotion de l'égalité des genres dans l'élaboration de politiques de STI – engagement des secteurs public et privé en faveur des objectifs du manifeste pour les femmes et la science
<p>3. Nombre d'États membres ayant utilisé les rapports mondiaux de l'UNESCO relatifs à l'évaluation et au suivi des systèmes de STI, y compris du point de vue des questions de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – références dans les documents officiels nationaux au Rapport de l'UNESCO sur la science – références dans les documents officiels nationaux aux rapports sur l'ingénierie

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
4. Nombre d'États membres soutenus ayant renforcé l'interface science-politiques-société, notamment en tenant compte des questions de genre	<ul style="list-style-type: none"> – <i>création et renforcement de mécanismes et de capacités en matière de conseils scientifiques et de science ouverte</i> – <i>mise en place et renforcement de mécanismes en matière de diplomatie scientifique</i> – <i>promotion d'un programme mondial de recherche dans des domaines en rapport avec les ODD</i> – <i>mise en place de mécanismes de vulgarisation scientifique et renforcement de la participation de la société civile à la science</i>

Résultat escompté 2 : Les États membres renforcent leurs capacités institutionnelles et humaines de produire, diffuser et appliquer la science, la technologie et l'innovation (STI)

Indicateur de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
1. <u>Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré des stratégies et des lignes directrices afin d'élargir l'accès à l'enseignement des STEM et d'améliorer la qualité de ce dernier, en mettant l'accent sur les filles et les femmes</u>	<ul style="list-style-type: none"> – <i><u>programmes de recherche et de formation nationaux, régionaux et internationaux en sciences fondamentales et en ingénierie</u></i> – <i><u>nombre de centres de catégorie 2 et de chaires créés dans les domaines des sciences fondamentales et de l'ingénierie</u></i> – <i><u>nombre d'initiatives élaborées et mises en œuvre dans le domaine des STEM</u></i> – <i><u>nombre de chercheurs en post-doctorat, d'étudiants en doctorat, d'étudiants en master et de diplômés dans les domaines des sciences et de l'ingénierie</u></i>
2. <u>Nombre d'États membres soutenus ayant développé et/ou renforcé leurs capacités individuelles et institutionnelles en sciences et ingénierie en collaboration avec l'UNESCO, notamment la TWAS ainsi que les centres de catégorie 2, les chaires UNESCO, le PISF et ses partenaires, en mettant l'accent sur les femmes et la coopération Sud-Sud</u>	<ul style="list-style-type: none"> – <i><u>élaboration par la TWAS, notamment en Afrique, d'activités de développement des capacités tenant compte de l'égalité des genres</u></i> – <i><u>mesures visant à donner suite aux recommandations découlant de l'évaluation sur le renforcement des capacités en sciences fondamentales et en ingénierie</u></i>
3. <u>Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré les capacités humaines et les connaissances dans les domaines scientifiques prioritaires du CIPT, de manière attentive aux questions de genre</u>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>développement de nouveaux domaines de recherche</i> – <i>amélioration du niveau de formation des scientifiques (données ventilées par sexe)</i> – <i>accès à l'information scientifique</i>

Résultat escompté 3 : Les États membres qui sont des PEID, les communautés locales et les populations autochtones renforcent leur capacité de mobiliser les systèmes locaux de connaissances, ainsi que de créer des synergies avec la science, afin de relever les défis du développement durable

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
<p>1. Nombre d'États membres qui sont des PEID ayant renforcé leurs capacités de surveillance de l'environnement et de résilience, notamment par le biais de la science citoyenne et de l'enseignement des sciences</p>	<ul style="list-style-type: none"> – programmes visant à renforcer le suivi au niveau local des changements de l'environnement, y compris le changement climatique – solutions d'adaptation conçues de concert par les communautés et les décideurs qui renforcent la résilience et contribuent aux évaluations nationales et mondiales – niveau de la coopération entre acteurs sociaux (jeunes, ONG, scientifiques, décideurs)
<p>2. Nombre d'États membres ayant pris des mesures pour appliquer le Plan d'action de l'UNESCO pour les PEID en tant que contribution à la mise en œuvre des Orientations de Samoa</p>	<ul style="list-style-type: none"> – interventions ciblées dans tous les domaines relevant du mandat de l'UNESCO en faveur du développement durable et de la résilience dans les PEID – <u>mesures visant à donner suite aux recommandations découlant de l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action de l'UNESCO pour les PEID et de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa.</u>
<p>3. Nombre de communautés locales, de populations autochtones et d'États membres mobilisant, sauvegardant et renforçant la transmission des savoirs locaux et autochtones, en mettant l'accent sur les régions vulnérables au changement climatique telles que l'Afrique subsaharienne, les PEID et l'Arctique</p>	<ul style="list-style-type: none"> – projets à ancrage local de surveillance des changements de l'environnement faisant appel aux observations et savoirs locaux et autochtones – participation des détenteurs d'un savoir, des scientifiques et des décideurs locaux à des ateliers de dialogue transdisciplinaire – participation des femmes en tant que détentrices d'un savoir – accès des détenteurs de savoirs locaux aux organes et processus de prise de décision – initiatives renforçant la transmission des savoirs locaux entre les générations

Résultat escompté 4 : Les États membres renforcent la gestion des ressources géologiques et des géorisques en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles correspondants

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
<p>1. Nombre d'États membres soutenus qui ont renforcé leurs capacités nationales en géosciences, en tenant compte des questions de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>niveau d'engagement des femmes et des jeunes en tant que participants à des projets du PICG</i> – <i>niveau d'engagement des femmes et des jeunes en tant que chefs de file de projets du PICG</i> – <i>nombre de travaux scientifiques produits par les équipes de projet du PICG</i>
<p>2. Nombre d'États membres africains soutenus ayant développé l'enseignement, la recherche et la formation en matière de géoscience dans le cadre du Réseau africain des institutions en sciences de la Terre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>nombre d'initiatives conjointes d'institutions membres</i> – <i>nombre d'échanges de bonnes pratiques entre institutions membres</i> – <i>niveau de participation de géoscientifiques africaines</i>
<p>3. Nombre d'États membres soutenus qui ont renforcé leur résilience en prévenant de nouveaux risques de catastrophe et en réduisant les risques existants d'une manière qui tiennent compte de l'égalité des genres</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>création et/ou renforcement de systèmes d'alerte rapide aux géorisques</i> – <i>renforcement des constructions non conformes aux normes techniques et amélioration de la formulation de politiques en la matière</i> – <i>amélioration de l'évaluation et de l'atténuation des risques et sensibilisation des communautés sur des sites désignés par l'UNESCO</i> – <i><u>autonomisation de jeunes professionnels en matière de réduction des risques de catastrophe dans le domaine des SITI</u></i> – <i><u>dialogue entre les sciences et les politiques</u></i> – <i>réalisation d'évaluations de la vulnérabilité des infrastructures essentielles et actions d'atténuation des risques</i>

Résultat escompté 5 : Les États membres renforcent la gestion des ressources naturelles en vue de la réalisation des ODD et cibles relatifs à la biodiversité et la résilience face au changement climatique

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
<p>1. Nombre d'États membres soutenus ayant créé de nouvelles réserves de biosphère, y compris des réserves transfrontières, en particulier parmi les États membres qui n'en possèdent pas actuellement</p>	<p>– <i>dossiers de candidature et décisions du CIC-MAB</i></p>
<p>2. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré la parité entre les genres pour l'attribution des bourses et prix liés au MAB</p>	<p>– <i>ratio hommes/femmes parmi les bénéficiaires des Bourses MAB pour jeunes scientifiques, du Prix du Sultan Qabus et de la Bourse Michel Batisse</i></p>
<p>3. Nombre d'États membres soutenus qui ont mis en œuvre des projets scientifiques pilotes visant à améliorer la gestion des ressources naturelles</p>	<p>– <i>rapports nationaux au CIC-MAB sur la mise en œuvre du Plan d'action de Lima</i> – <i>valorisation de projets pilotes par les rapports sur les Bourses MAB pour jeunes scientifiques</i> – <i>mise en relief des bonnes pratiques identifiées dans des publications scientifiques et des notes d'orientation</i></p>
<p>4. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré leur connaissance des principes du MAB en matière de préservation, de recherche et de durabilité</p>	<p>– <i>développement de la communication et de l'échange d'informations entre États membres à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté du MAB</i> – <i>niveau d'engagement et d'appropriation des différentes catégories de parties prenantes à la mise en œuvre de la Stratégie du MAB et du Plan d'action de Lima</i></p>
<p>5. Nombre d'États membres qui ont amélioré leur résilience au changement climatique, y compris à travers la coordination à l'échelle de l'Organisation de la Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique</p>	<p>– <i>rapports des États membres au CIC-MAB sur la mise en œuvre de l'action A1.4 du Plan d'action de Lima</i> – <i>contribution des sites désignés par l'UNESCO au renforcement de la résilience en tant qu'observatoires du changement climatique</i> – <i>rapports des États membres sur le renforcement de la résilience au changement climatique</i> – <i><u>suivi des résultats de la 7^e rencontre de l'IPBES</u></i> – <i><u>prise en compte du rapport spécial du GIEC sur le réchauffement de 1,5 °C et de la mobilisation mondiale des jeunes dans la stratégie de communication sur l'action climatique</u></i></p>

Résultat escompté 6 : Les États membres transforment les sites désignés par l'UNESCO en sites d'apprentissage pour une approche inclusive et globale des aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
1. Nombre d'États membres qui ont fait un usage efficace des sites désignés par l'UNESCO comme sites de démonstration de solutions de développement durable, y compris les économies vertes et inclusives répondant aux besoins des groupes vulnérables et promouvant l'égalité des genres	<ul style="list-style-type: none"> – rapports d'examen périodique et autres rapports au CIC-MAB conformes au Plan d'action de Lima – rapports d'examen périodique au Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO
2. Nombre d'États membres qui utilisent les réserves de biosphère et/ou les géoparcs mondiaux UNESCO comme un réseau intégré d'observatoires de la résilience au changement climatique et aux aléas naturels, en mettant à profit la science citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> – rapports au CIC-MAB conformes au Plan d'action de Lima – rapports au Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO
3. Nombre d'États membres ayant créé des sites transfrontières	<ul style="list-style-type: none"> – dossiers de candidature et rapports au CIC-MAB – dossiers de candidature et rapports au Conseil des géoparcs mondiaux

Résultat escompté 7 : Les États membres renforcent leur action face aux défis liés à la sécurité de l'eau en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles relatifs à l'eau, ainsi que d'autres cibles de programmes internationaux relatifs à l'eau pertinents

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
1. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré leur résilience face aux changements climatiques, aux risques liés à l'eau et aux pénuries d'eau, en tenant compte des questions de genre	<ul style="list-style-type: none"> – élaboration et/ou mise en œuvre de stratégies inclusives, attentives à l'égalité des genres et fondées sur la science – application d'outils et de méthodes de coopération innovants pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) – élaboration et/ou mise en œuvre d'initiatives de coopération dans le domaine de l'eau – niveaux de participation des femmes et des scientifiques
2. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré la gestion et la gouvernance des ressources en eaux souterraines, notamment au niveau transfrontalier, en tenant compte des questions de genre	<ul style="list-style-type: none"> – échange de connaissances (cas exemplaires, directives, etc.) sur une plate-forme commune de coopération pour les établissements humains – renforcement de la résilience des ressources en eaux souterraines dans les zones terrestres et côtières – amélioration de la gestion et de la gouvernance des aquifères transfrontières
3. Nombre d'États membres soutenus ayant renforcé la résilience de leurs établissements humains, en tenant compte des questions de genre	<ul style="list-style-type: none"> – échange de connaissances (cas exemplaires, directives, etc.) sur une plate-forme commune de coopération pour les établissements humains

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
<p>4. Nombre d'États membres soutenus ayant adopté des approches scientifiques de la qualité de l'eau, ainsi que des solutions d'écohydrologie et d'ingénierie, en tenant compte des questions de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – réalisation d'évaluations de la qualité de l'eau, de travaux méthodologiques et d'études de cas sur la gestion des eaux usées et leur réutilisation sans danger – création de sites de démonstration écohydrologiques et application des principes directeurs en la matière – personnes formées par la « famille de l'eau » du PHI (données ventilées par sexe, âge, institut et pays) – groupes de jeunes et de jeunes spécialistes de l'eau participant aux processus de formulation des politiques

Résultat escompté 8 : Les États membres améliorent les politiques et renforcent les capacités institutionnelles et humaines des États membres au service de la sécurité de l'eau grâce à la coopération scientifique

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
<p>1. Nombre d'États membres soutenus ayant adopté des bonnes pratiques et des politiques inspirées des publications du WWAP (WWDR, rapport de synthèse sur l'ODD 6, kit d'outils sur l'eau et les questions de genre, les migrations et l'emploi, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – compilation et publication d'études de cas par le WWAP – États membres ayant appliqué la méthodologie fondée sur des données et indicateurs ventilés par sexe élaborée par le WWAP
<p>2. Nombre d'États membres soutenus ayant renforcé les approches de l'éducation relative à l'eau à tous les niveaux et nombre d'hommes et de femmes formés, à tous les niveaux, dotés des compétences nécessaires pour assurer la sécurité de l'eau et la réalisation des cibles des ODD relatives à l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> – personnes formées par la « famille de l'eau » du PHI (données ventilées par sexe, âge, institut et pays) – groupes de jeunes et de jeunes spécialistes de l'eau participant aux processus de formulation des politiques
<p>3. Nombre d'États membres soutenus ayant favorisé la création de réseaux internationaux destinés à améliorer la sécurité de l'eau, en tenant compte des questions de genre, en particulier dans le cadre du Système de réseau d'information sur l'eau du PHI (PHI-WINS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – comités nationaux du PHI opérationnels – contribution des chaires UNESCO et des centres de catégorie 2 relatifs à l'eau à la mise en œuvre de projets de recherche scientifique ou à des activités communes – réunions régionales de comités nationaux du PHI, de centres de catégorie 2 et de chaires UNESCO – définition et/ou application avec la « famille de l'eau » de l'UNESCO de feuilles de route (sous-) régionales et/ou mondiales pour la réalisation de l'ODD 6 et d'autres cibles relatives à l'eau – mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation à mi-parcours de la phase VIII (2014-2021) du PHI et de l'évaluation des programmes et des initiatives majeures du PHI

The background of the page is a solid blue color with a subtle checkerboard pattern. At the bottom, there is a stylized illustration of blue waves and bubbles, creating a sense of movement and depth.

COI

**Commission océanographique
intergouvernementale**

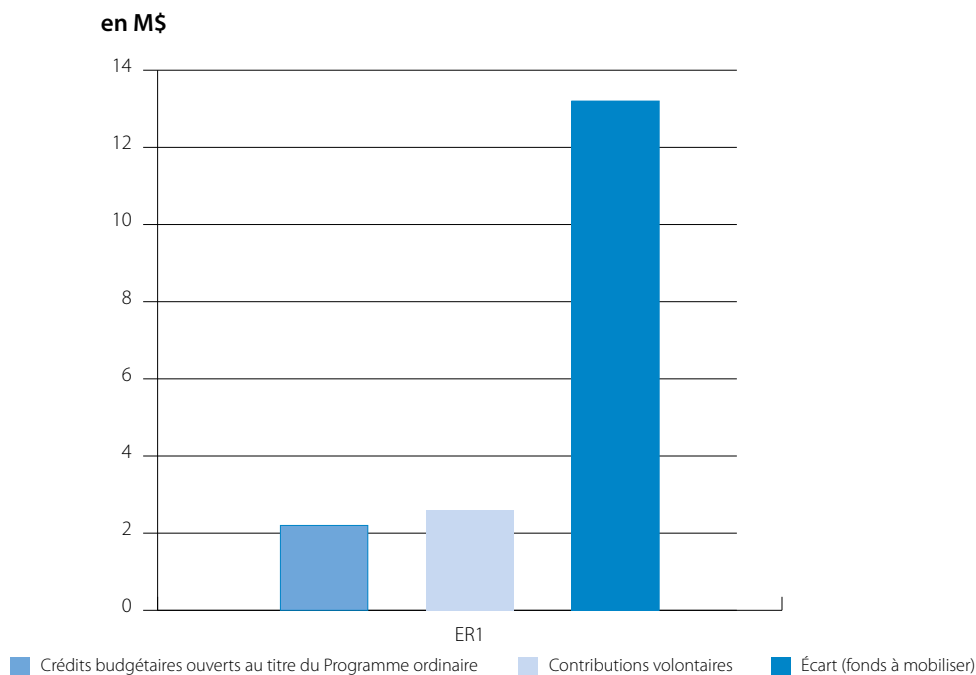
Commission océanographique intergouvernementale

COI – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$

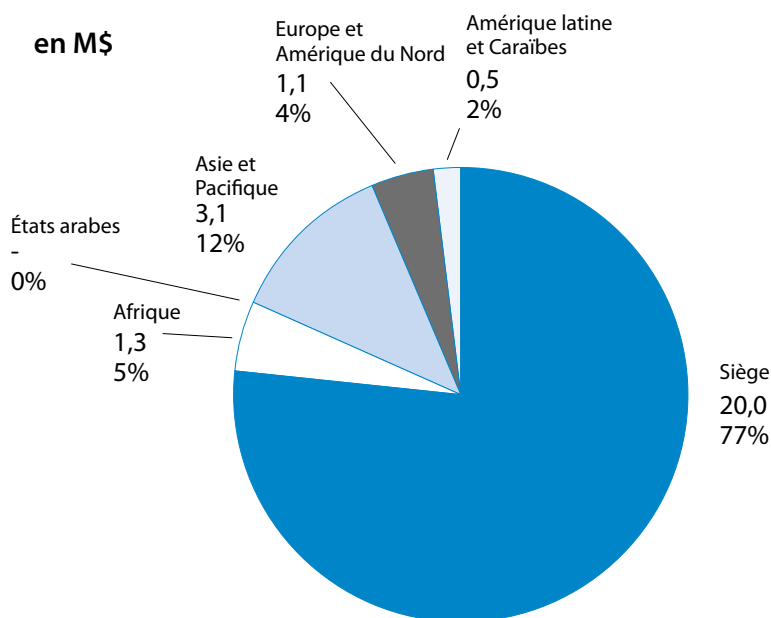
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel (postes établis)		8 110 700	8 110 700	8 110 700	–	–	–	–	8 110 700
Budget opérationnel									
MLA 1 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	17 925 700		17 925 700	2 165 500	–	–	2 600 000	13 160 200	17 925 700
ER1 Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques fondées sur la science au service d'une réduction de la vulnérabilité aux aléas liés aux océans, de la conservation mondiale et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que d'un accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, en vue de la réalisation du Programme 2030	17 925 700		17 925 700	2 165 500			2 600 000	13 160 200	17 925 700
Sous-total, Budget opérationnel	17 925 700	–	17 925 700	2 165 500	–	–	2 600 000	13 160 200	17 925 700
Total, COI	17 925 700	8 110 700	26 036 400	10 276 200	–	–	2 600 000	13 160 200	26 036 400

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel)
par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	4,2 M	23%	1,9 M	10%

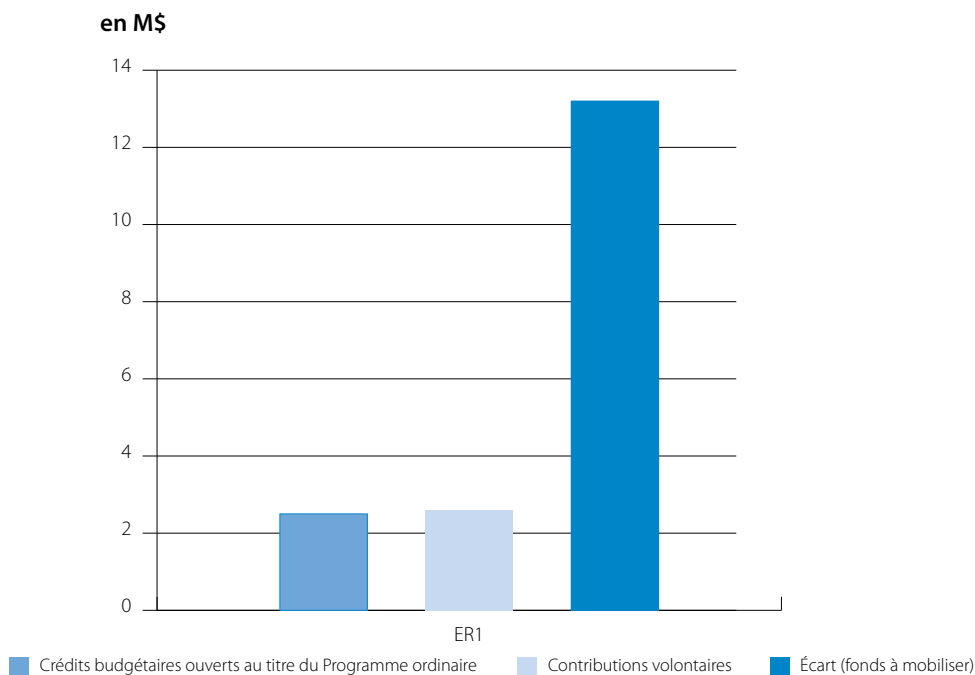
COI – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel (postes établis)		8 271 700	8 271 700	8 271 700	-	-	-	-	8 271 700
Budget opérationnel									
MLA 1 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	18 264 600		18 264 600	2 504 400	-	-	2 600 000	13 160 200	18 264 600
ER1 Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques fondées sur la science au service d'une réduction de la vulnérabilité aux aléas liés aux océans, de la conservation mondiale et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que d'un accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, en vue de la réalisation du Programme 2030	18 264 600		18 264 600	2 504 400			2 600 000	13 160 200	18 264 600
Sous-total, Budget opérationnel	18 264 600	-	18 264 600	2 504 400	-	-	2 600 000	13 160 200	18 264 600
Total, COI	18 264 600	8 271 700	26 536 300	10 776 100	-	-	2 600 000	13 160 200	26 536 300

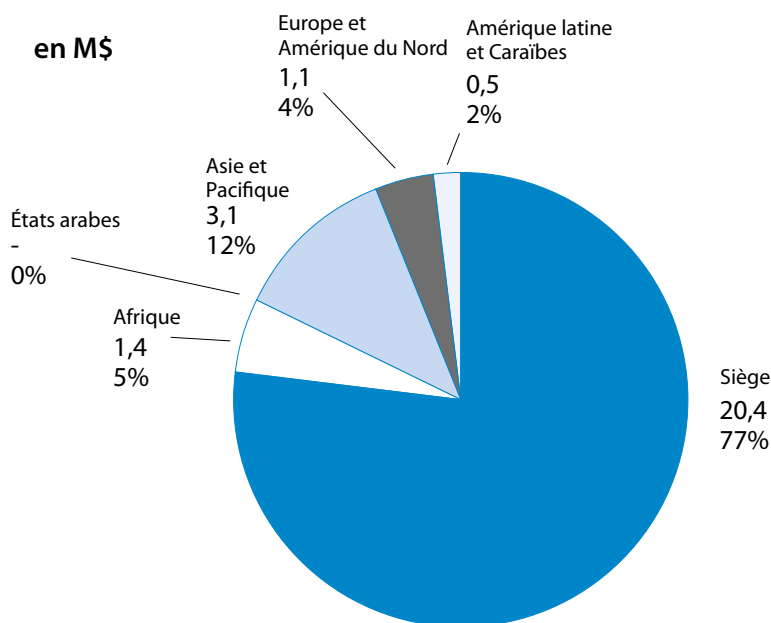
1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

Dans le cadre du scénario de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel)
par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	4,2 M	23%	1,9 M	10%

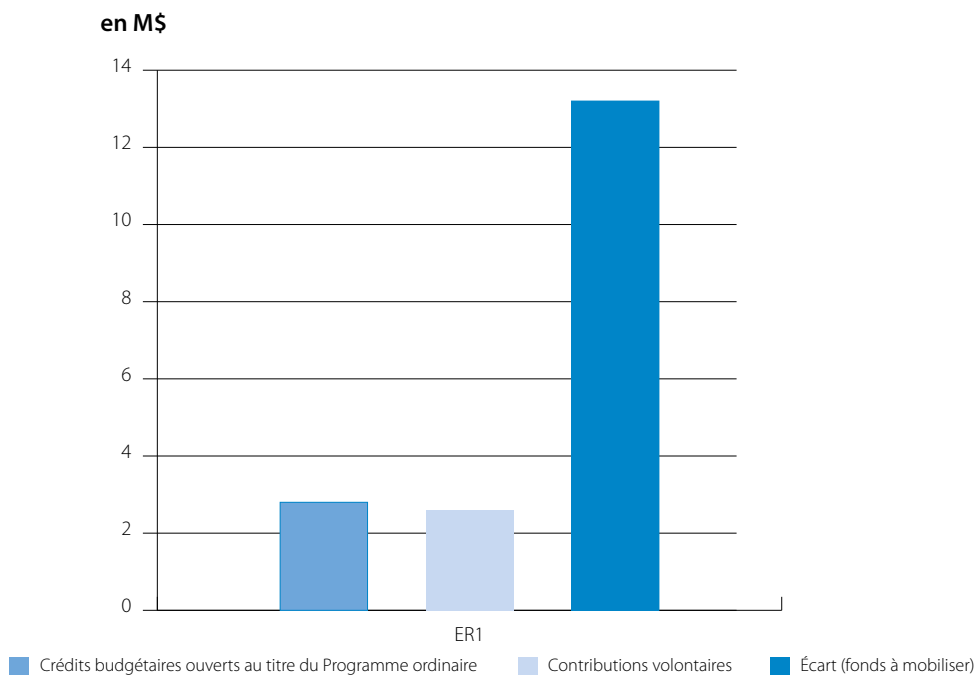
COI – 3 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel (postes établis)		8 271 700	8 271 700	8 271 700	-	-	-	-	8 271 700
Budget opérationnel									
MLA 1 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	18 564 000		18 564 000	2 803 800	-	-	2 600 000	13 160 200	18 564 000
ER1 Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques fondées sur la science au service d'une réduction de la vulnérabilité aux aléas liés aux océans, de la conservation mondiale et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que d'un accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, en vue de la réalisation du Programme 2030	18 564 000		18 564 000	2 803 800			2 600 000	13 160 200	18 564 000
Sous-total, Budget opérationnel	18 564 000	-	18 564 000	2 803 800	-	-	2 600 000	13 160 200	18 564 000
Total, COI	18 564 000	8 271 700	26 835 700	11 075 500	-	-	2 600 000	13 160 200	26 835 700

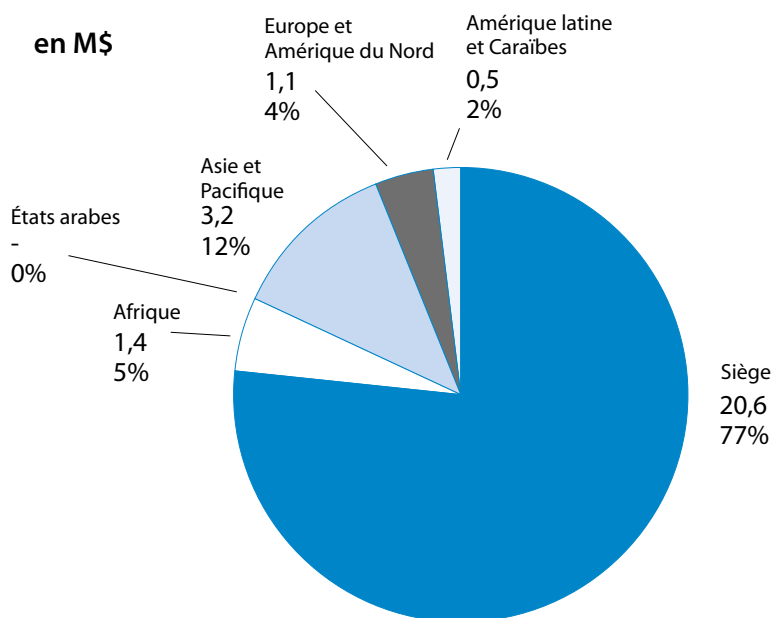
¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel)
par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$)



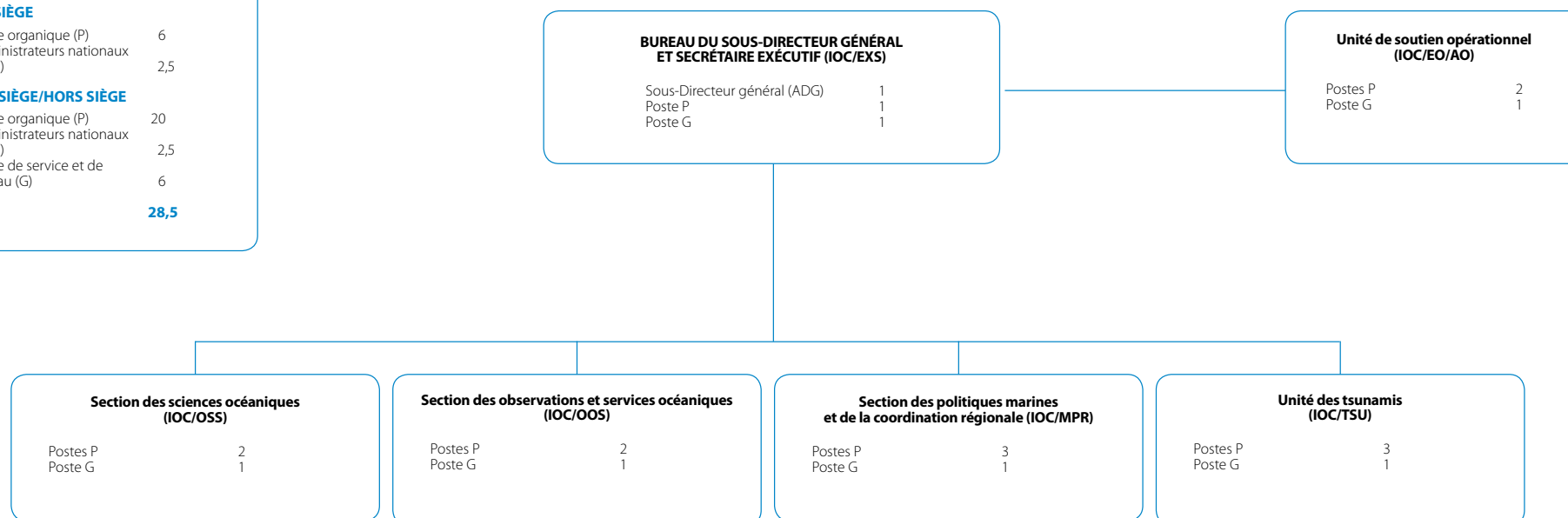
Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	4,2 M	23%	1,9 M	10%

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE (COI) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre
du Programme ordinaire de 518/523,6/534,6 M\$

NOMBRE TOTAL DE POSTES*	
SIÈGE	
Cadre organique (P)	14
Cadre de service et de bureau (G)	6
HORS SIÈGE	
Cadre organique (P)	6
Administrateurs nationaux (NPO)	2,5
TOTAL SIÈGE/HORS SIÈGE	
Cadre organique (P)	20
Administrateurs nationaux (NPO)	2,5
Cadre de service et de bureau (G)	6
TOTAL	28,5



BUREAUX HORS SIÈGE

AFRIQUE	
Poste P	1

ASIE ET PACIFIQUE	
Poste P	1
NPO	1,5*
* poste partagé avec SC	

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD	
Postes P	3

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	
Poste P	1
NPO	1

* Dans le cadre du budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$, aucun poste G ne serait créé au sein de la Section des politiques marines et de la coordination régionale. Le nombre total de postes serait donc de 27,5.

Commission océanographique intergouvernementale

03001 La Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO a connu un tournant important à la fin de l'année 2017 avec l'approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa 72^e session, de la proposition de la COI tendant à proclamer la période 2021-2030 **Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable** (ci-après dénommée « la Décennie »). Dans le prolongement des travaux entamés lors de l'exercice biennal en cours, la COI a désormais moins de deux ans devant elle pour élaborer un plan de mise en œuvre pour la Décennie, en collaboration avec les États membres, les Nations Unies et l'ensemble des partenaires et parties prenantes. Cela représente pour chacun une occasion unique de faire progresser de manière décisive la capacité de l'océanographie à servir les populations et la planète. Progressivement, une image très prometteuse de la Décennie se dessine, avec un certain nombre d'avancées révolutionnaires, préparées en amont, dans le domaine des observations, des sciences et des services océaniques, ainsi que leur utilisation à grande échelle dans toutes les activités visant une exploitation accrue, mais viable, de l'espace marin et de ses ressources.

03002 Pour le Secrétariat de la COI, dont la taille est plutôt modeste, le défi consiste à présent à mobiliser non seulement les ressources extrabudgétaires nécessaires à l'exécution de ses programmes fondamentaux, mais également d'importantes ressources supplémentaires destinées à conduire et coordonner la phase de préparation de la Décennie. La situation critique en termes de sous-effectifs, déjà soulignée par le Commissaire aux comptes en 2016, tend à saper ces efforts de collecte de fonds et met en péril la viabilité du Secrétariat.

03003 Aucun des scénarios budgétaires proposés ne permet véritablement de remédier à cette situation, compte tenu du fait que la nécessité d'assurer un appui minimum de base à toutes les sections de programme en créant un poste supplémentaire de la catégorie du cadre de service et de bureau suppose une réduction de 11 % des activités de programme de la COI avec un scénario budgétaire de 518 M\$ (et de 523,6 M\$) pour le 40 C/5. Si tout sera mis en œuvre pour compenser l'impact de cette réduction grâce à la mobilisation de fonds extrabudgétaires, il faut toutefois garder à l'esprit qu'une dépendance accrue à l'égard des ressources extrabudgétaires entraîne un certain nombre de contraintes. Même en alignant pleinement les objectifs des projets extrabudgétaires sur ceux des programmes de la COI, une approche axée sur les projets conduit souvent à un des changements d'orientation et ne favorise pas une mise en œuvre harmonieuse et continue sur la base des priorités définies d'un commun accord. Cette perspective est particulièrement préoccupante pour les programmes opérationnels de la COI en matière d'observations et de services océaniques, ainsi que pour la gestion des données et de l'information, qui requièrent un investissement stable dans la conception et le maintien de systèmes fondamentaux. La réduction des ressources nuira également à la capacité de la COI d'agir à l'échelon régional, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de sa stratégie de développement des capacités. Si les sous-commissions régionales de la COI doivent mettre l'accent sur un développement autonome des capacités ainsi que sur la coopération Sud-Sud, le manque d'effectifs au niveau régional, mais aussi sur le plan de la coordination centrale, menace de transformer les activités de développement des capacités de la COI en activités axées sur les priorités des donateurs et moins coordonnées.

- 03004** Le scénario de 534,6 M\$ permet de disposer d'un capital d'amorçage pour la coordination de la Décennie et les activités de collecte de fonds tout en maintenant le reste des programmes au même niveau qu'en 2018-2019. Alors qu'il mène à son terme la mise en œuvre du dernier exercice biennal de la deuxième et ultime période quadriennale de la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021, le Secrétariat entend affiner son action et refléter pleinement la nature intergouvernementale de la COI dans l'action qu'elle mène avec l'ensemble de ses parties prenantes. Les années 2020 et 2021 seront cruciales pour faire en sorte que la contribution institutionnelle de la COI à la Décennie repose sur les activités spécialisées bien établies qui ont fait la preuve de leur pertinence et d'une contribution effective à l'agenda de la durabilité.
- 03005** Sans la marge de manœuvre minimale que seul permettrait le scénario de 534,6 M\$, le Secrétariat pourrait ne pas être en mesure de produire un plan pour la Décennie qui reflète pleinement les attentes de toutes les nations, essentiellement par ce qu'il ne serait pas possible d'organiser des consultations approfondies dans toutes les régions. Le scénario de 534,6 M\$ permettrait en outre de mener l'action plus ciblée dont ont grandement besoin l'Afrique et les PEID. Dans le domaine des sciences océaniques, il serait également possible de mobiliser les réseaux compétents de différentes régions à l'appui des priorités de recherche et développement recensées dans le plan scientifique de la Décennie, notamment en élaborant des notes d'orientation, en définissant des programmes de recherche et en identifiant les produits et services qui pourraient bénéficier à la société.
- 03006** Le scénario de 534,6 M\$ permettrait par ailleurs de mettre en place un mécanisme mondial d'échange d'informations pour faciliter le transfert de techniques marines et ainsi répondre aux besoins régionaux des nations en développement, notamment les PMA et les PEID. Ce mécanisme serait crucial pour la stratégie de développement des capacités de la COI dans son ensemble et permettrait de répondre aux différents appels lancés à l'échelon international pour que la COI exerce un rôle de chef de file dans ce domaine (Assemblée générale des Nations Unies ; ODD 14 ; UNCLOS dans le cadre du futur instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, actuellement en cours de négociation, etc.).
- 03007** Le scénario de 507 M\$ a quant à lui été établi à partir d'une revalorisation des postes établis du 39 C/5, sans aucun changement, et avec une réduction de 19 % des activités de programme répartie sur l'ensemble des activités. Compte tenu de l'impact qu'aurait une telle réduction, si ce scénario était retenu, la COI serait contrainte de procéder à une redéfinition des priorités de grande envergure. Cela supposerait vraisemblablement l'arrêt ou une réduction considérable de certains programmes, ainsi qu'une baisse de leurs effectifs d'appui. Des programmes fondamentaux de la COI fonctionneraient alors en-deçà du seuil de viabilité et pourraient même être abandonnés. L'Assemblée de la COI pourrait être amenée à donner des orientations générales à ce sujet à sa prochaine session en juin 2019.

Résultat escompté : Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques fondées sur la science au service d'une réduction de la vulnérabilité aux aléas liés aux océans, de la conservation mondiale et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que d'un accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, en vue de la réalisation du Programme 2030

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus qui ont mené des recherches océanographiques de pointe afin de répondre aux enjeux spécifiques des impacts océaniques et humains sur les zones côtières	(i) 50 dont 5 en Afrique et 5 PEID, participent à des initiatives internationales de recherche dans le cadre du PMRC	(i) 52 dont 7 en Afrique et 7 PEID	(i) 53 dont 7 en Afrique et 7 PEID	(i) 54 dont 7 en Afrique et 8 PEID
	(ii) 89 dont 22 en Afrique et 11 PEID, combinent les meilleures pratiques, normes et méthodes aux fins d'observation de l'acidification de l'océan et des écosystèmes à carbone bleu	(ii) 91 dont 24 en Afrique et 13 PEID	(ii) 93 dont 24 en Afrique et 13 PEID	(ii) 94 dont 25 en Afrique et 14 PEID
	(iii) 76 dont 6 en Afrique et 2 PEID, contribuent à mieux faire comprendre le fonctionnement de l'écosystème marin et les effets du changement sur les services écosystémiques	(iii) 80 dont 8 en Afrique et 4 PEID	(iii) 82 dont 8 en Afrique et 4 PEID	(iii) 83 dont 9 en Afrique et 5 PEID
2. Nombre d'États membres soutenus qui ont entretenu, renforcé et intégré un système mondial d'observation, de données et d'informations relatif à l'océan afin de réduire la vulnérabilité aux aléas liés aux océans et de bénéficier des produits obtenus	(i) 104 dont 5 en Afrique et 39 PEID, appartiennent à des alliances régionales pour le GOOS. Les niveaux de participation et d'engagement varient, on estime à 60 le nombre d'EM actifs, dont 5 en Afrique et 8 PEID	(i) 60 dont 5 en Afrique et 8 PEID	(i) 63 dont 7 en Afrique et 8 PEID	(i) 64 dont 8 en Afrique et 9 PEID
	(ii) 13 dont 5 en Afrique et 1 PEID, participent à l'IO-GOOS, un indicateur de contribution à l'EIOI-2	(ii) 13 dont 5 en Afrique et 1 PEID	(ii) 13 dont 5 en Afrique et 1 PEID	(ii) 13 dont 5 en Afrique et 1 PEID
	(iii) 20 contribuent au JCOMMOPS	(iii) 20	(iii) 20	(iii) 20
	(iv) 84 dont 19 en Afrique, participent au réseau de l'IODE et collaborent à la gestion des données et de l'information	(iv) 90 dont 22 en Afrique	(iv) 92 dont 22 en Afrique	(iv) 100 dont 25 en Afrique

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
<p>3. Nombre d'États membres soutenus qui ont mis en place des systèmes d'alerte rapide et des mécanismes de préparation pour atténuer les risques de tsunami et autres aléas liés à l'océan, de façon à renforcer la résilience</p>	<p>(i) 72 dont 14 PEID et 6 en Afrique, disposent de centres nationaux d'alerte aux tsunamis</p> <p>(ii) 5 tous des PEID, ont renforcé le degré de préparation des populations</p> <p>(iii) 3 dont 1 PEID, ont développé des capacités d'évaluation des risques de tsunami et autres risques côtiers</p> <p>(iv) 9 participent activement au système opérationnel de prévision océanique (0 en Afrique, 0 PEID)</p> <p>(v) 45 ont développé des capacités de recherche et de gestion en matière d'algues nuisibles</p>	<p>(i) 75 dont 15 PEID et 6 en Afrique</p> <p>(ii) 9 dont 5 PEID</p> <p>(iii) 5 dont 1 PEID</p> <p>(iv) 13 dont 2 en Afrique et 2 PEID</p> <p>(v) 45 dont 6 en Afrique et 5 PEID</p>	<p>(i) 76 dont 15 PEID et 6 en Afrique</p> <p>(ii) 9 dont 5 PEID</p> <p>(iii) 6 dont 1 PEID</p> <p>(iv) 13 dont 2 en Afrique et 2 PEID</p> <p>(v) 46 dont 6 en Afrique et 5 PEID</p>	<p>(i) 78 dont 16 PEID et 6 en Afrique</p> <p>(ii) 10 dont 6 PEID</p> <p>(iii) 7 dont 2 PEID</p> <p>(iv) 14 dont 2 en Afrique et 2 PEID</p> <p>(v) 47 dont 6 en Afrique et 5 PEID</p>
<p>4. Nombre d'États membres soutenus qui disposent de mécanismes d'interface science-politiques dans le domaine des océans propres à soutenir la bonne santé des écosystèmes océaniques, conformément au Programme 2030</p>	<p>(i) 8 contribuent aux ensembles de données bathymétriques et les utilisent dans le cadre du projet GEBCO</p> <p>(ii) 25 dont 5 PEID et 5 en Afrique, ont désigné des experts auprès du Pool d'experts de l'Évaluation mondiale des océans ainsi que pour les évaluations de la Plate-forme IPBES et du GIEC</p> <p>(iii) Nombre d'États membres contribuant aux ensembles de données nationales sur l'ODD relatif aux océans par le biais de l'IODE – indicateur de référence inexistant</p> <p>(iv) 25 participent à des programmes scientifiques et de développement des capacités sur l'évaluation et la gestion des nutriments</p> <p>(v) 5 en Afrique appliquent des directives étayées par la science en ce qui concerne l'atténuation des risques côtiers/l'adaptation au changement climatique</p>	<p>(i) 12</p> <p>(ii) 25 dont 5 PEID et 5 en Afrique</p> <p>(iii) 45 dont 6 en Afrique</p> <p>(iv) 35 dont 5 PEID et 7 en Afrique</p> <p>(v) 9 dont 5 en Afrique et 1 PEID</p>	<p>(i) 13</p> <p>(ii) 26 dont 5 PEID et 5 en Afrique</p> <p>(iii) 47 dont 6 en Afrique</p> <p>(iv) 35 dont 5 PEID et 7 en Afrique</p> <p>(v) 10 dont 5 en Afrique et 1 PEID</p>	<p>(i) 14</p> <p>(ii) 27 dont 5 PEID et 5 en Afrique</p> <p>(iii) 48 dont 7 en Afrique</p> <p>(iv) 35 dont 5 PEID et 7 en Afrique</p> <p>(v) 11 dont 5 en Afrique et 2 PEID</p>

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
5. Nombre d'États membres soutenus qui appliquent une gestion des écosystèmes fondée sur la science et mesurent les progrès accomplis en faveur de la réalisation de l'ODD 14	<p>(i) 74 dont 16 en Afrique et 8 PEID, contribuent à la mise en œuvre des plans de travail des organes directeurs ou organes régionaux subsidiaires</p> <p>(ii) 40 dont 5 en Afrique et 3 PEID, élaborent des plans d'aménagement de l'espace marin et des programmes en faveur d'une économie océanique durable</p> <p>(iii) 10 dont 3 PEID, participent à la mise en œuvre d'activités et de programmes de sensibilisation interinstitutions</p>	<p>(i) 88 dont 13 en Afrique et 10 PEID</p> <p>(ii) 45 dont 6 en Afrique et 5 PEID</p> <p>(iii) 13 dont 4 PEID</p>	<p>(i) 90 dont 13 en Afrique et 10 PEID</p> <p>(ii) 46 dont 6 en Afrique et 5 PEID</p> <p>(iii) 15 dont 4 PEID</p>	<p>(i) 92 dont 13 en Afrique et 10 PEID</p> <p>(ii) 47 dont 6 en Afrique et 5 PEID</p> <p>(iii) 17 dont 5 PEID</p>
6. Nombre d'États membres soutenus qui ont développé des capacités institutionnelles et les mettent à profit pour atteindre les objectifs de haut niveau de la COI	<p>(i) Nombre d'États membres contribuant à l'évaluation des besoins régionaux et à l'application de techniques marines – indicateur de référence inexistant</p> <p>(ii) 34 dont 6 en Afrique et 2 PEID, contribuent au premier Rapport mondial sur les sciences océaniques</p> <p>(iii) (a) Nombre d'États membres mettant en œuvre des plans de travail en matière de développement des capacités par le biais de IOCAFRICA, IOCARIBE, WESTPAC et IOCINDIO – sans objet car aucun plan de développement des capacités n'a été adopté</p>	<p>(i) 10 dont 1 en Afrique et 1 PEID</p> <p>(ii) 60 dont 8 en Afrique et 8 PEID, avec des données ventilées par sexe pour 45 États membres</p> <p>(iii) (a) plans de mise en œuvre de développement des capacités adoptés et mise en œuvre entamée, avec un capital d'amorçage minimal ou dépendant de ressources extrabudgétaires</p>	<p>(i) 10 dont 1 en Afrique et 1 PEID</p> <p>(ii) 61 dont 8 en Afrique et 8 PEID, avec des données ventilées par sexe pour 45 États membres</p> <p>(iii) (a) plans de mise en œuvre de développement des capacités adoptés et mise en œuvre entamée, avec un capital d'amorçage minimal ou dépendant de ressources extrabudgétaires</p>	<p>(i) 10, dont 1 en Afrique et 1 PEID</p> <p>(ii) 62 dont 8 en Afrique et 8 PEID, avec des données ventilées par sexe pour 45 États membres</p> <p>(iii) (a) plans de mise en œuvre de développement des capacités adoptés et mise en œuvre entamée, avec un capital d'amorçage minimal ou dépendant de ressources extrabudgétaires</p>

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
	<p>(b) 80 professionnels, dont 20 originaires d'Afrique et 4 de PEID, formés à des thématiques prioritaires désignées par le biais des sous-commissions régionales</p> <p>(iv) 80 professionnels, dont 20 originaires d'Afrique et aucun des PEID, formés à des thématiques prioritaires désignées dans le cadre d'évaluations régionales</p>	<p>(b) 120 professionnels, dont 20 originaires d'Afrique et 5 des PEID</p> <p>(iv) 100 professionnels, dont 30 originaires d'Afrique et aucun des PEID, avec un objectif de 40 % de femmes (5 centres de formation régionaux créés)</p>	<p>(b) 130 professionnels, dont 25 originaires d'Afrique et 6 des PEID</p> <p>(iv) 120 professionnels, dont 35 originaires d'Afrique et 1 des PEID, avec un objectif de 40 % de femmes (5 centres de formation régionaux créés)</p>	<p>(b) 150 professionnels, dont 30 originaires d'Afrique et 7 des PEID</p> <p>(iv) 150 professionnels, dont 40 originaires d'Afrique et 3 des PEID, avec un objectif de 40 % de femmes (5 centres de formation régionaux créés)</p>

GP III

Sciences sociales et humaines

Grand programme III

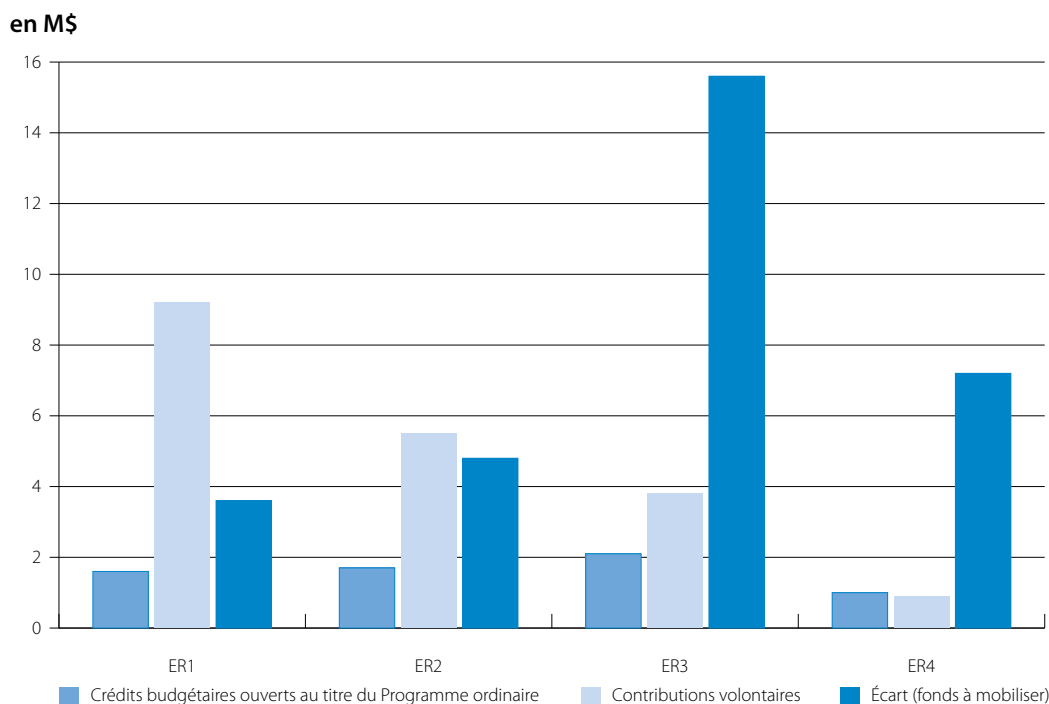
Sciences sociales et humaines

SHS – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
Budget de personnel (postes établis)		19 351 100	19 351 100	19 351 100	-	-	-		19 351 100
Budget opérationnel									
MLA 1 Mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables	26 439 600		26 439 600	3 277 600	-	-	14 768 000	8 394 000	26 439 600
ER1 Renforcement de la formulation de politiques publiques dans les États membres sur la base de données scientifiques, de connaissances fondées sur les sciences humaines, de l'éthique et de cadres relatifs aux droits de l'homme	14 454 000		14 454 000	1 611 000	-	-	9 245 000	3 598 000	14 454 000
ER2 Renforcement des capacités institutionnelles et humaines nationales à tous les niveaux pour la création, la gestion et l'application de connaissances aux fins d'un développement inclusif et équitable fondé sur les valeurs éthiques et les droits de l'homme	11 985 600		11 985 600	1 666 600	-		5 523 000	4 796 000	11 985 600
MLA 2 Encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives	21 420 100		21 420 100	2 082 100	-	-	3 751 000	15 587 000	21 420 100
ER3 Possibilité offerte aux jeunes d'agir, du niveau local au niveau mondial, pour relever les défis sociétaux et consolider la paix	9 056 000		9 056 000	1 001 000	-	-	861 000	7 194 000	9 056 000
ER4 Démonstration faite de l'adhésion des États membres aux programmes mondiaux en faveur de sociétés inclusives, durables et pacifiques par des campagnes de plaidoyer et des initiatives de sensibilisation ciblées	12 364 100		12 364 100	1 081 100	-	-	2 890 000	8 393 000	12 364 100
Sous-total, Budget opérationnel	47 859 700	-	47 859 700	5 359 700	-	-	18 519 000	23 981 000	47 859 700
Total, Grand programme III	47 859 700	19 351 100	67 210 800	24 710 800	-	-	18 519 000	23 981 000	67 210 800

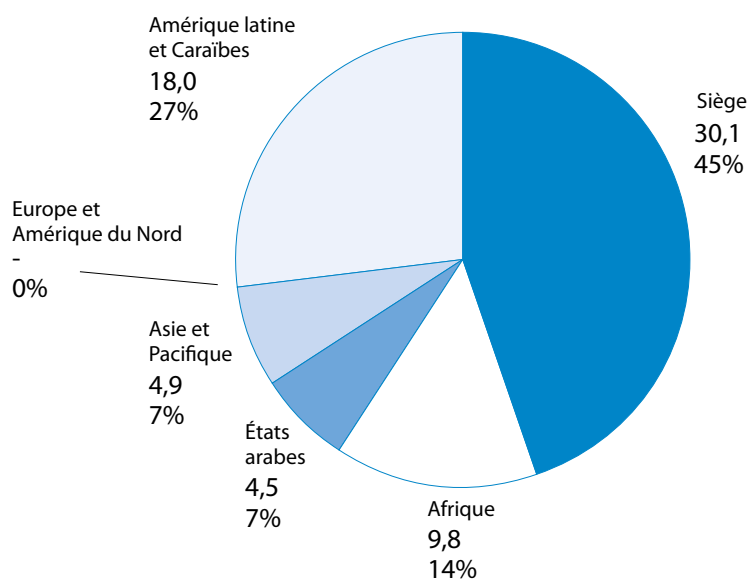
1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel)
par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$)

en M\$



Contribution aux priorités globales

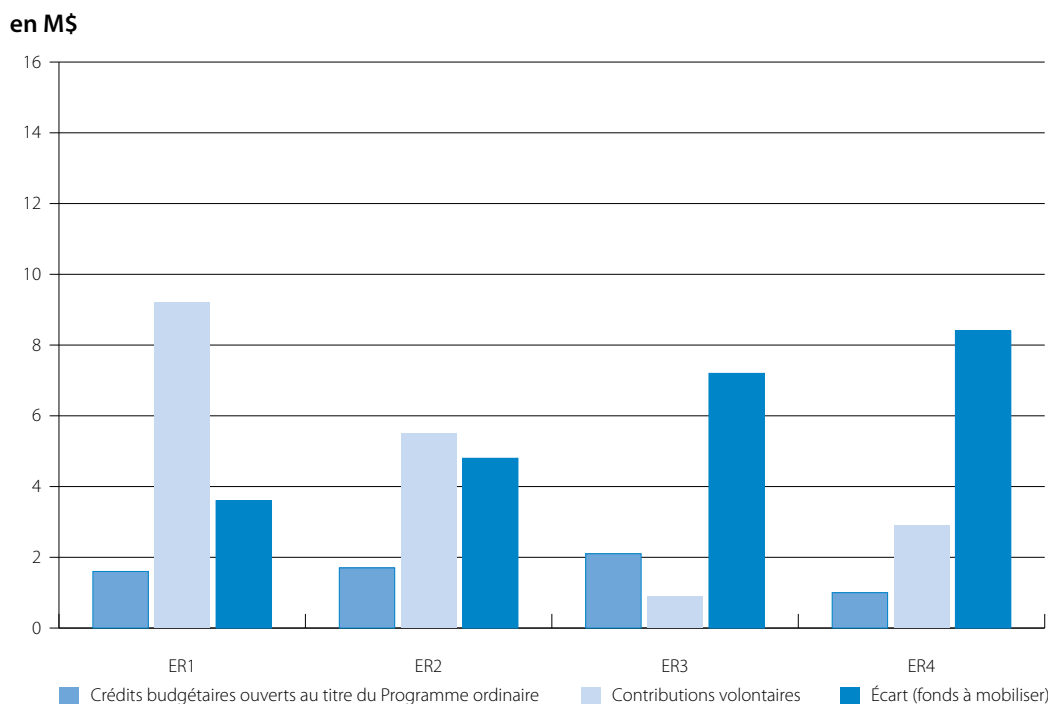
	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	8,3 M	17%	9,8 M	20%

SHS – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel (postes établis)		19 351 100	19 351 100	19 351 100	-	-	-		19 351 100
Budget opérationnel									
MLA 1 Mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables	27 166 100		27 166 100	4 004 100	-	-	14 768 000	8 394 000	27 166 100
ER1 Renforcement de la formulation de politiques publiques dans les États membres sur la base de données scientifiques, de connaissances fondées sur les sciences humaines, de l'éthique et de cadres relatifs aux droits de l'homme	14 806 400		14 806 400	1 963 400	-	-	9 245 000	3 598 000	14 806 400
ER2 Renforcement des capacités institutionnelles et humaines nationales à tous les niveaux pour la création, la gestion et l'application de connaissances aux fins d'un développement inclusif et équitable fondé sur les valeurs éthiques et les droits de l'homme	12 359 700		12 359 700	2 040 700	-		5 523 000	4 796 000	12 359 700
MLA 2 Encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives	21 884 700		21 884 700	2 546 700	-	-	3 751 000	15 587 000	21 884 700
ER3 Possibilité offerte aux jeunes d'agir, du niveau local au niveau mondial, pour relever les défis sociétaux et consolider la paix	9 276 500		9 276 500	1 221 500	-	-	861 000	7 194 000	9 276 500
ER4 Démonstration faite de l'adhésion des États membres aux programmes mondiaux en faveur de sociétés inclusives, durables et pacifiques par des campagnes de plaidoyer et des initiatives de sensibilisation ciblées	12 608 200		12 608 200	1 325 200	-	-	2 890 000	8 393 000	12 608 200
Sous-total, Budget opérationnel	49 050 800	-	49 050 800	6 550 800	-	-	18 519 000	23 981 000	49 050 800
Total, Grand programme III	49 050 800	19 351 100	68 401 900	25 901 900	-	-	18 519 000	23 981 000	68 401 900

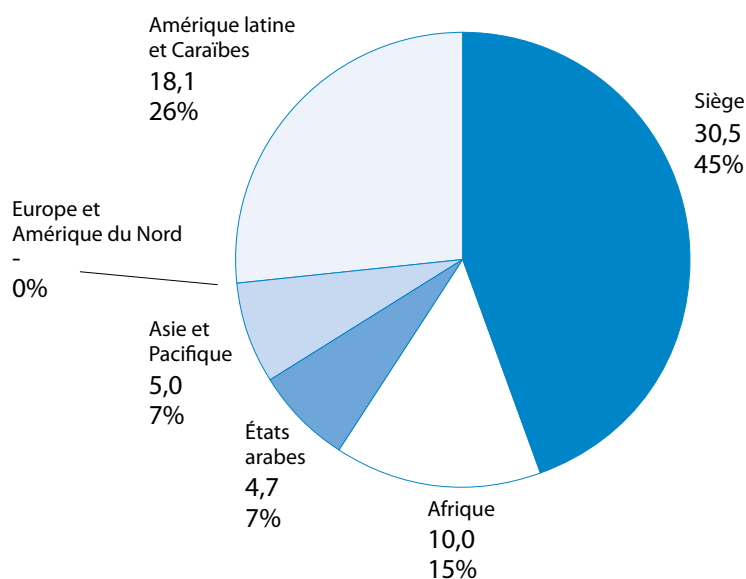
1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre du scénario de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel)
par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$)

en M\$



Contribution aux priorités globales

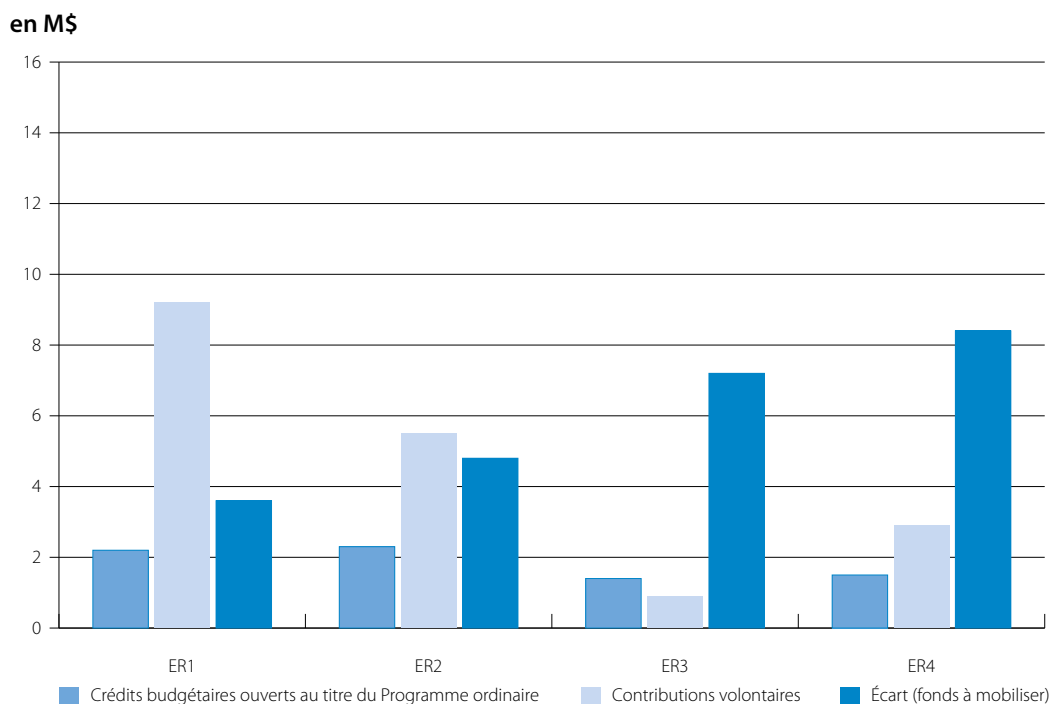
	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	8,3 M	17%	9,8 M	20%

SHS – 3 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
Budget de personnel (postes établis)		19 351 100	19 351 100	19 351 100	-	-	-		19 351 100
Budget opérationnel									
MLA 1 Mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables	27 603 800		27 603 800	4 441 800	-	-	14 768 000	8 394 000	27 603 800
ER1 Renforcement de la formulation de politiques publiques dans les États membres sur la base de données scientifiques, de connaissances fondées sur les sciences humaines, de l'éthique et de cadres relatifs aux droits de l'homme	15 025 100		15 025 100	2 182 100	-	-	9 245 000	3 598 000	15 025 100
ER2 Renforcement des capacités institutionnelles et humaines nationales à tous les niveaux pour la création, la gestion et l'application de connaissances aux fins d'un développement inclusif et équitable fondé sur les valeurs éthiques et les droits de l'homme	12 578 700		12 578 700	2 259 700	-		5 523 000	4 796 000	12 578 700
MLA 2 Encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives	22 160 300		22 160 300	2 822 300	-	-	3 751 000	15 587 000	22 160 300
ER3 Possibilité offerte aux jeunes d'agir, du niveau local au niveau mondial, pour relever les défis sociétaux et consolider la paix	9 411 100		9 411 100	1 356 100	-	-	861 000	7 194 000	9 411 100
ER4 Démonstration faite de l'adhésion des États membres aux programmes mondiaux en faveur de sociétés inclusives, durables et pacifiques par des campagnes de plaidoyer et des initiatives de sensibilisation ciblées	12 749 200		12 749 200	1 466 200	-	-	2 890 000	8 393 000	12 749 200
Sous-total, Budget opérationnel	49 764 100	-	49 764 100	7 264 100	-	-	18 519 000	23 981 000	49 764 100
Total, Grand programme III	49 764 100	19 351 100	69 115 200	26 615 200	-	-	18 519 000	23 981 000	69 115 200

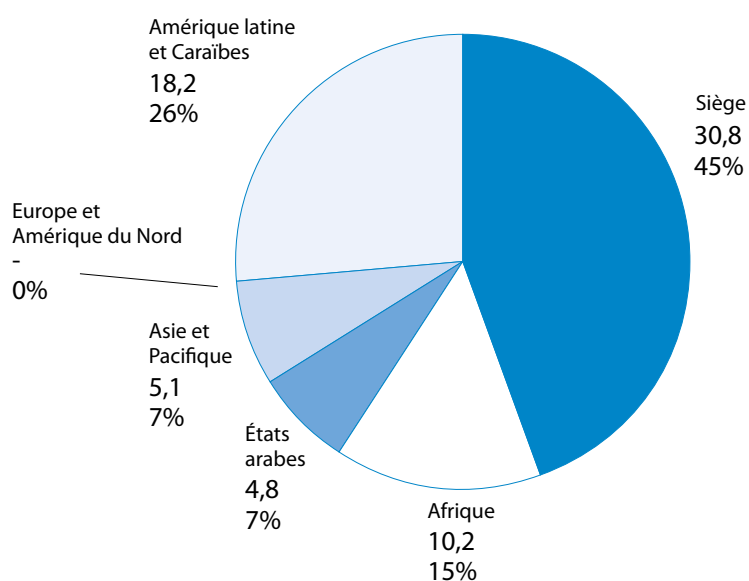
¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel)
par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$)

en M\$

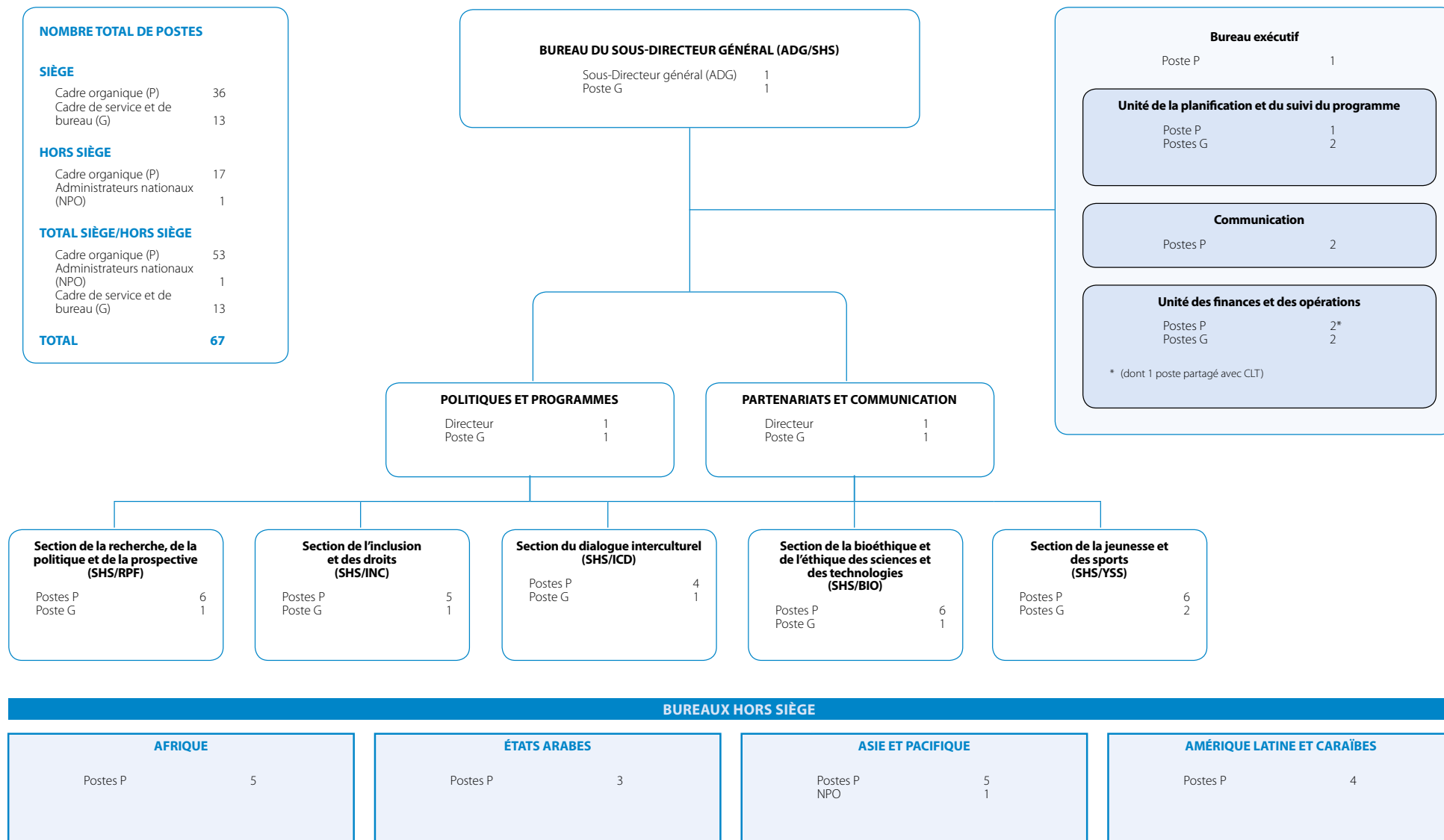


Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	8,3 M	17%	9,8 M	20%

SECTEUR DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES (SHS) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire (tous scénarios)



Grand programme III

Sciences sociales et humaines

- 04001** Dans le cadre du programme quadriennal énoncé dans le document 39 C/5, le GP III continuera de mettre en œuvre le programme approuvé et d'œuvrer à la réalisation des résultats escomptés correspondants, qui restent valables pour l'exercice biennal 2020-2021, d'ici à la fin de l'année 2021.
- 04002** Dans l'optique de la continuité du programme, l'exercice biennal 2020-2021 sera l'occasion de consolider davantage les activités du GP III, en adéquation avec les Objectifs de développement durable du Programme 2030 ainsi qu'avec les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.
- 04003** Compte tenu des inégalités croissantes à travers le monde et du défi que représente la gestion des transformations sociales contemporaines, l'exercice biennal 2020-2021 permettra d'asseoir la pertinence de l'UNESCO pour ce qui est des dimensions sociales du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi que des cibles en rapport avec l'inclusion sociale, l'élimination de l'extrême pauvreté, la réduction des inégalités, et la prise de décision inclusive et participative. L'UNESCO continuera d'aider les États membres à atteindre les objectifs fixés dans le Programme 2030 et à tenir l'engagement de « ne laisser personne de côté » en mobilisant les chercheurs, les décideurs, les professionnels et l'ensemble des parties prenantes autour de politiques fondées sur des données factuelles.
- 04004** Afin de réaffirmer le mandat, le rôle et les responsabilités de l'UNESCO dans le domaine des droits de l'homme, l'Organisation procède à une actualisation de sa Stratégie relative aux droits de l'homme (2003) ainsi que de sa Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Cette opération a pour but d'élaborer une conception holistique du rôle de l'UNESCO dans la réalisation des droits de l'homme pour tous.
- 04005** La réflexion menée à l'échelle mondiale sur l'éthique des sciences et des technologies tiendra une place prépondérante, notamment en ce qui concerne les enjeux contemporains liés aux modifications génétiques et à l'intelligence artificielle (IA). Ces domaines recèlent un immense potentiel pour relever certains des grands défis auxquels le monde est aujourd'hui confronté : accroître les effets de l'éducation ; lutter contre le changement climatique et prévenir les catastrophes naturelles ; élargir le champ de la recherche scientifique et en consolider les résultats ; améliorer la cybersécurité ; faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Paris et assurer la réalisation des ODD. Les retombées de ces technologies dépassant les frontières, des solutions durables doivent également être trouvées à l'échelle mondiale. L'UNESCO doit faire office de laboratoire d'idées et doit être en mesure d'établir de nouvelles normes pour veiller à ce que les innovations dans le domaine de l'intelligence artificielle tendent à préserver la dignité humaine ainsi qu'à promouvoir la paix et la justice.

04006 L'UNESCO redoublera d'efforts pour favoriser la participation et le rôle moteur des jeunes, conformément au Programme 2030 et à la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse – Jeunesse 2030 – récemment adoptée. Dans le cadre d'une initiative phare intersectorielle, l'UNESCO s'attachera à promouvoir la création d'espaces dédiés aux jeunes afin de mettre en place une communauté de pratiques dynamique qui mettra en avant le potentiel des jeunes pour relever les défis de l'UNESCO.

Scénarios budgétaires et ajustements correspondants

04007 S'agissant des différents scénarios budgétaires pour le Programme ordinaire, le GP III fonctionnerait avec un budget ordinaire de 24,7 M\$ dans le scénario de 507 M\$, de 25,9 M\$ dans le scénario de 518 M\$ et de 26,6 M\$ dans le scénario de 534,6 M\$.

04008 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, le GP III conserverait le même niveau d'activités que pour le 39 C/5. Néanmoins, étant donné l'augmentation des coûts de personnel, cela ne pourrait se faire qu'en supprimant un poste et en redéfinissant les attributions de deux autres postes au Siège.

04009 Compte tenu de l'austérité des plafonds budgétaires et de la nécessité de renforcer les activités opérationnelles, les coûts de personnel seraient maintenus à 19,3 M\$ quel que soit le scénario. Les fonds supplémentaires qui seraient disponibles dans le cadre du scénario de 534,6 M\$ seraient entièrement consacrés aux activités opérationnelles, notamment en faveur des deux priorités globales – Afrique et Égalité des genres.

04010 L'engagement en faveur des deux priorités globales – Afrique et Égalité des genres – est réaffirmé dans tous les scénarios budgétaires proposés au titre du Programme ordinaire. Quel que soit le scénario retenu, le GP III maintiendra un taux élevé de décentralisation (55 %) du budget opérationnel au titre du budget ordinaire, la plus grande partie étant consacrée à l'Afrique. Le scénario de 534,6 M\$ permettrait d'augmenter le pouvoir d'achat en faveur du renforcement des priorités globales ainsi que de donner davantage d'ampleur aux activités menées au titre de l'ensemble des résultats escomptés.

04011 Le scénario de 507 M\$ aurait un impact considérable sur le programme. En tenant compte de l'absorption de toutes les augmentations statutaires liées aux coûts de personnel ou à l'inflation (hausse des prix des biens et services), le budget alloué aux activités serait réduit de 20 %, avec des incidences sur tous les domaines du programme et sur l'ensemble des résultats escomptés.

04012 Sur la base des tendances prometteuses observées au cours de l'exercice biennal 2018-2019, le GP III continuera d'intensifier ses efforts de mobilisation de ressources en faveur de ses programmes en redynamisant les lignes de produits, en renforçant l'inter-/intra-sectorialité et en s'attachant à faire de la communication et de la sensibilisation une priorité à l'échelle du secteur. Cela devrait lui permettre d'obtenir les fonds nécessaires pour atteindre les cibles programmatiques fixées pour l'exercice biennal sous chaque résultat escompté.

Axe d'action 1 : Mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables

1. Soutien à la formulation des politiques publiques

Résultat escompté 1 : Renforcement de la formulation de politiques publiques dans les États membres sur la base de données scientifiques, de connaissances fondées sur les sciences humaines, de l'éthique et de cadres relatifs aux droits de l'homme¹

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'États membres et de collectivités locales ayant utilisé les connaissances issues des sciences sociales et humaines dans la conception de politiques publiques, selon qu'il est indiqué dans les documents relatifs aux politiques publiques adoptées, les rapports officiels ou les rapports sur les mesures prises par les pouvoirs publics en faveur de l'égalité des genres	40	– Au moins 60, dont 10 en Afrique et 8 parmi les PEID, et dont au moins 50 % tiennent compte des questions de genre	– Au moins 60, dont 10 en Afrique et 8 parmi les PEID, et dont au moins 50 % tiennent compte des questions de genre	– Au moins 70, dont 12 en Afrique et 8 parmi les PEID, et dont au moins 50 % tiennent compte des questions de genre
2. Nombre d'États membres ayant déclaré avoir retiré des bénéfices de l'échange de connaissances en sciences sociales et humaines, selon qu'il ressort des rapports sur les mesures en faveur de l'égalité des genres et des projets de recherche ou d'apprentissage orienté vers l'action conçus et mis en œuvre	20	– Au moins 50, dont 10 en Afrique et 6 parmi les PEID, et dont au moins 50 % tiennent compte des questions de genre	– Au moins 50, dont 10 en Afrique et 6 parmi les PEID, et dont au moins 50 % tiennent compte des questions de genre	– Au moins 60, dont 12 en Afrique et 6 parmi les PEID, et dont au moins 50 % tiennent compte des questions de genre

¹ Les données initiales seront modifiées ultérieurement, à la fin de 2019.

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
3. Nombre de débats et programmes nationaux et internationaux sur les politiques publiques enrichis par les connaissances produites par les sciences sociales et humaines et par les considérations relatives à l'égalité des genres	1	– Au moins 3 débats régionaux, dont 1 en Afrique et 1 parmi les PEID	– Au moins 3 débats régionaux, dont 1 en Afrique et 1 parmi les PEID	– Au moins 3 débats régionaux, dont 1 en Afrique et 1 parmi les PIED
4. 4. Nombre d'États membres engagés dans des initiatives de politique de la recherche en réponse aux programmes préconisés par l'UNESCO pour promouvoir les paradigmes transdisciplinaires novateurs dans les sciences sociales et humaines, comme mesuré par les rapports qui décrivent les politiques répondant à ces programmes	10			

2. Développement des capacités nationales

Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités institutionnelles et humaines nationales à tous les niveaux pour la création, la gestion et l'application de connaissances aux fins d'un développement inclusif et équitable fondé sur les valeurs éthiques et les droits de l'homme

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre de pays ayant renforcé les capacités des parties prenantes d'appliquer les cadres normatifs et les recommandations de l'UNESCO et des Nations Unies	31	- Au moins 20, dont 8 en Afrique et 2 parmi les PEID	- Au moins 20, dont 8 en Afrique et 2 parmi les PEID	- Au moins 22, dont 10 en Afrique et 2 parmi les PEID
2. Nombre de pays ayant renforcé les systèmes d'enseignement et de recherche, les mécanismes et modèles institutionnels, ainsi que les capacités humaines en vue de la création et de l'application de connaissances au niveau national	20	- Au moins 45 pays, dont 15 en Afrique et 5 parmi les PEID	- Au moins 45 pays, dont 15 en Afrique et 5 parmi les PEID	- Au moins 50 pays, dont 17 en Afrique et 5 parmi les PEID
3. Nombre de réseaux de renforcement des capacités nouveaux ou améliorés, et d'outils et de cours de formation attentifs à l'égalité des genres élaborés et utilisés ou mis en œuvre	15	- Au moins 18, dont 4 pour l'Afrique et 1 pour les PEID	- Au moins 18, dont 4 pour l'Afrique et 1 pour les PEID	- Au moins 18, dont 4 pour l'Afrique et 1 pour les PIED

Axe d'action 2 : Encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives

3. Promotion des actions menées par les jeunes

Résultat escompté 3 : Possibilité offerte aux jeunes d'agir, du niveau local au niveau mondial, pour relever les défis sociétaux et consolider la paix

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'initiatives conçues par des jeunes, femmes et hommes, leurs organisations ou leurs réseaux pour relever les défis sociétaux et consolider la paix	10	- 10 dont 2 en Afrique ou parmi les PEID	- 10 dont 2 en Afrique ou parmi les PEID	- 12 dont 2 en Afrique ou parmi les PEID
2. Nombre de pays où les jeunes sont utilement mobilisés par des initiatives menées par l'UNESCO	20	- 10 dont 1 en Afrique ou parmi les PEID, en tenant compte des questions de genre	- 10 dont 1 en Afrique ou parmi les PEID, en tenant compte des questions de genre	- 10 dont 1 en Afrique ou parmi les PEID, en tenant compte des questions de genre

4. Plaidoyer mondial en faveur de sociétés inclusives, viables et pacifiques

Résultat escompté 4 : Démonstration faite de l'adhésion des États membres aux programmes mondiaux en faveur de sociétés inclusives, durables et pacifiques par des campagnes de plaidoyer et des initiatives de sensibilisation ciblées

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'initiatives de sensibilisation menées en collaboration avec les États membres et les autres parties concernées et avec la pleine participation des femmes et des jeunes en vue de mettre à profit les engagements et les actions en faveur de l'inclusion, de la paix et des droits de l'homme	15	– 18 dont 4 en Afrique et 1 parmi les PEID	– 18 dont 4 en Afrique et 1 parmi les PEID	– 20 dont 5 en Afrique et 1 parmi les PEID
2. Nombre d'alliances fondées sur la collaboration et de partenariats opérationnels visant à mettre à profit le pouvoir de persuasion des sciences sociales et humaines	15	– Mobilisation des alliances et partenariats opérationnels existants et création de 4 alliances ou partenariats nouveaux, dont 1 en Afrique	– Mobilisation des alliances et partenariats opérationnels existants et création de 4 alliances ou partenariats nouveaux, dont 1 en Afrique	– Mobilisation des alliances et partenariats opérationnels existants et création de 4 alliances ou partenariats nouveaux, dont 1 en Afrique
3. Rapports présentés par les États membres à l'UNESCO sur leurs initiatives de promotion du patrimoine commun et des histoires et valeurs partagées, et sur la Décennie internationale du rapprochement des cultures	20 %	– Rapports reçus de 70 % des États membres	– Rapports reçus de 70 % des États membres	– Rapports reçus de 70 % des États membres

GP IV

Culture

Grand programme IV

Culture

CLT – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$

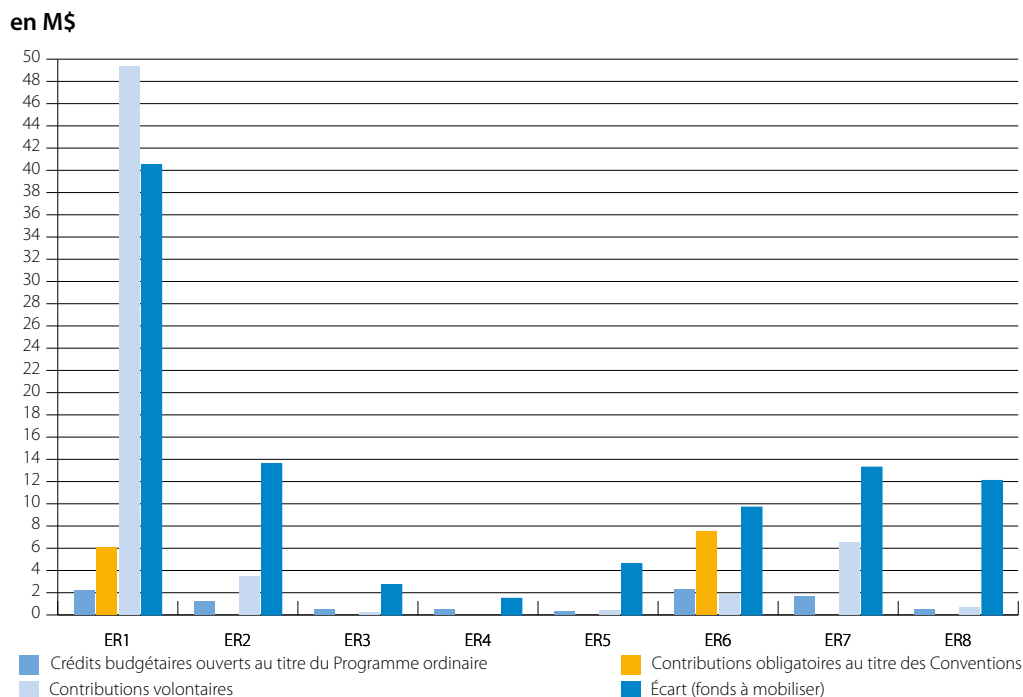
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement						Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions obligatoires au titre des Conventions	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel (postes établis)		35 839 100	35 839 100	35 839 100	–	–	–	–	–	35 839 100
Budget opérationnel										
MLA 1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement	127 003 900		127 003 900	4 534 200	–	–	6 084 800	53 442 700	62 942 200	127 003 900
ER1 Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par l'application effective de la Convention de 1972	98 087 700		98 087 700	2 163 300	–	–	6 084 800	49 346 200	40 493 400	98 087 700
ER2 Lutte, par les États membres, contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, notamment par l'application effective de la Convention de 1970 et grâce à l'action du PRBC, et consolidation du rôle des musées par l'application, par les parties prenantes, de la Recommandation concernant les musées et les collections	18 258 500		18 258 500	1 167 200	–	–	–	3 477 200	13 614 100	18 258 500
ER3 Amélioration de la protection des biens culturels par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999)	3 346 000		3 346 000	456 000	–	–	–	200 000	2 690 000	3 346 000
ER4 Identification, protection et gestion durable du patrimoine culturel subaquatique par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 2001	1 957 400		1 957 400	456 400	–	–	–	–	1 501 000	1 957 400
ER5 Protection de la culture et promotion du pluralisme culturel dans les situations d'urgence grâce à une meilleure préparation et à des interventions plus efficaces, notamment par l'application effective des instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à la culture	5 354 300		5 354 300	291 300	–	–	–	419 300	4 643 700	5 354 300

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

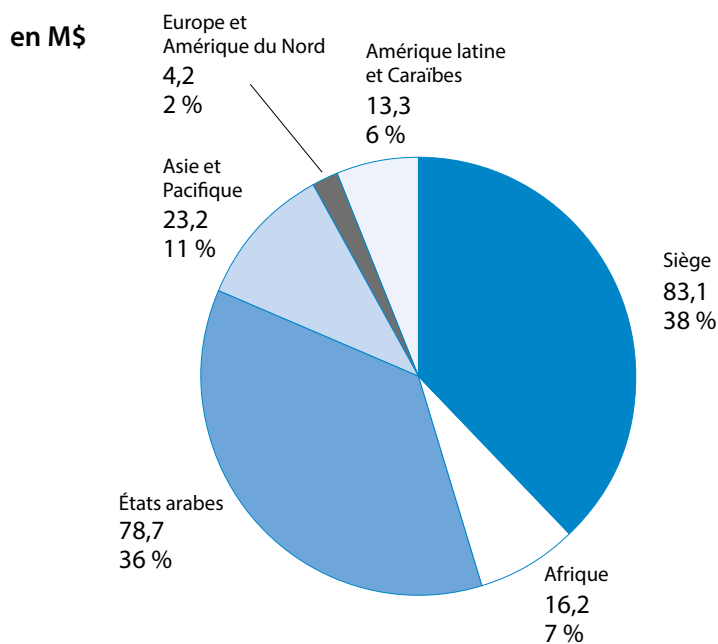
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement						Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions obligatoires au titre des Conventions	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 2 Promouvoir la créativité, la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable	56 040 100		56 040 100	4 498 000	-	-	7 466 300	8 912 200	35 163 600	56 040 100
ER6 Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les États membres et les communautés, notamment par l'application effective de la Convention de 2003	21 233 200		21 233 200	2 258 000	-	-	7 466 300	1 767 600	9 741 300	21 233 200
ER7 Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, notamment par l'application effective de la Convention de 2005	21 500 800		21 500 800	1 743 200	-	-	-	6 471 500	13 286 100	21 500 800
ER8 Promotion, démonstration et renforcement de la contribution utile de la culture aux ODD, en particulier par son intégration dans les cadres, stratégies et programmes de développement nationaux, et par une prise en compte efficace des ODD dans la mise en œuvre des politiques et des cadres culturels, y compris les conventions et recommandations	13 306 100		13 306 100	496 800	-	-	-	673 100	12 136 200	13 306 100
Sous-total, Budget opérationnel	183 044 000	-	183 044 000	9 032 200	-	-	13 551 100	62 354 900	98 105 800	183 044 000
Total, Grand programme IV	183 044 000	35 839 100	218 883 100	44 871 300	-	-	13 551 100	62 354 900	98 105 800	218 883 100

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel)
par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	22,8 M	12%	7,6 M	4%

CLT – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$

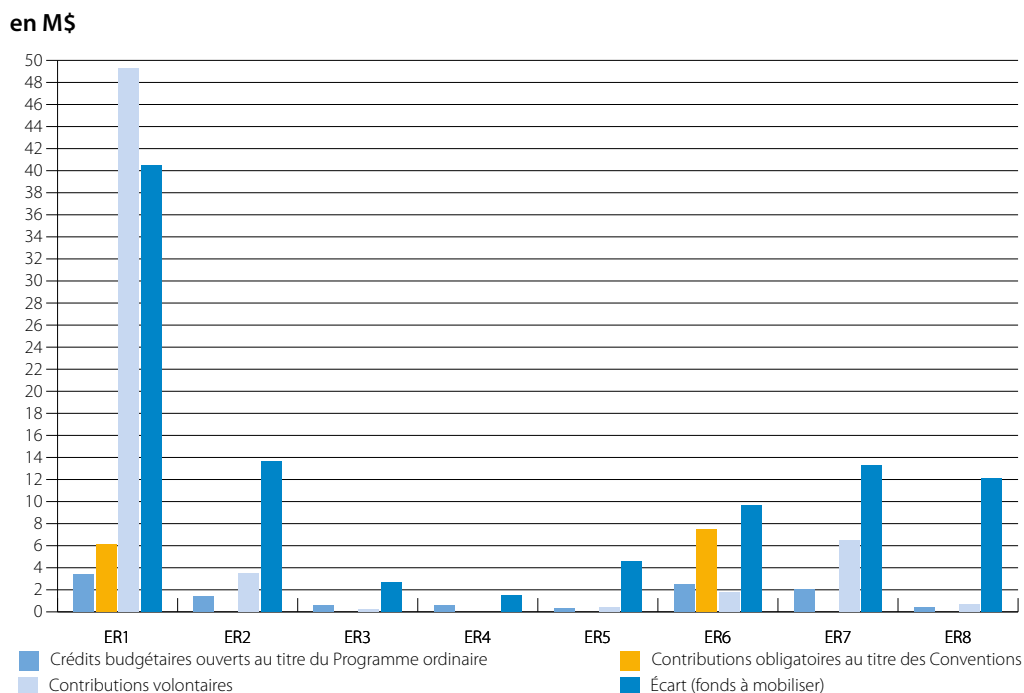
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement						Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions obligatoires au titre des Conventions	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel (postes établis)		35 839 100	35 839 100	35 839 100	-	-	-	-	-	35 839 100
Budget opérationnel										
MLA 1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement	128 693 300		128 693 300	6 223 600	-	-	6 084 800	53 442 700	62 942 200	128 693 300
ER1 Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par l'application effective de la Convention de 1972	99 339 800		99 339 800	3 415 400	-	-	6 084 800	49 346 200	40 493 400	99 339 800
ER2 Lutte, par les États membres, contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, notamment par l'application effective de la Convention de 1970 et grâce à l'action du PRBC, et consolidation du rôle des musées par l'application, par les parties prenantes, de la Recommandation concernant les musées et les collections	18 506 700		18 506 700	1 415 400	-	-	-	3 477 200	13 614 100	18 506 700
ER3 Amélioration de la protection des biens culturels par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999)	3 454 700		3 454 700	564 700	-	-	-	200 000	2 690 000	3 454 700
ER4 Identification, protection et gestion durable du patrimoine culturel subaquatique par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 2001	2 066 200		2 066 200	565 200	-	-	-	-	1 501 000	2 066 200
ER5 Protection de la culture et promotion du pluralisme culturel dans les situations d'urgence grâce à une meilleure préparation et à des interventions plus efficaces, notamment par l'application effective des instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à la culture	5 325 900		5 325 900	262 900	-	-	-	419 300	4 643 700	5 325 900

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.
Dans le cadre des scénarios de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

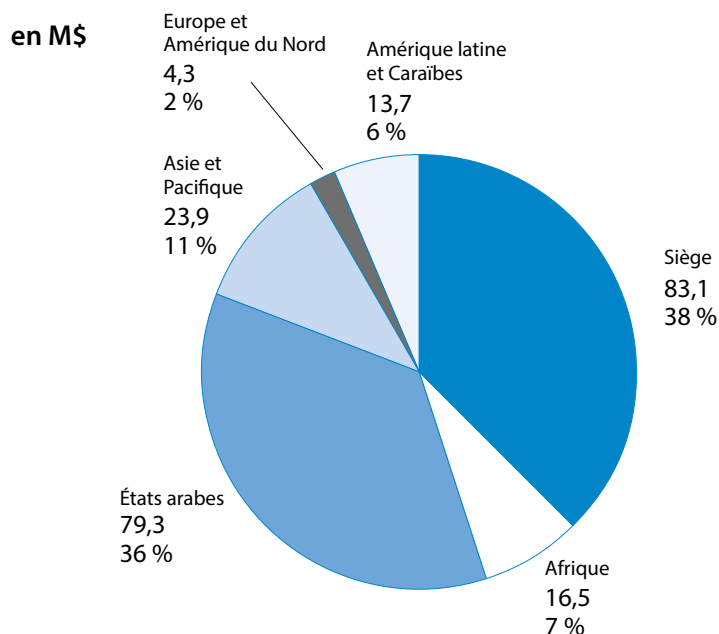
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement						Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions obligatoires au titre des Conventions	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 2 Promouvoir la créativité, la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable	56 504 400		56 504 400	4 962 300	-	-	7 466 300	8 912 200	35 163 600	56 504 400
ER6 Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les États membres et les communautés, notamment par l'application effective de la Convention de 2003	21 493 300		21 493 300	2 518 100	-	-	7 466 300	1 767 600	9 741 300	21 493 300
ER7 Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, notamment par l'application effective de la Convention de 2005	21 771 100		21 771 100	2 013 500	-	-	-	6 471 500	13 286 100	21 771 100
ER8 Promotion, démonstration et renforcement de la contribution utile de la culture aux ODD, en particulier par son intégration dans les cadres, stratégies et programmes de développement nationaux, et par une prise en compte efficace des ODD dans la mise en œuvre des politiques et des cadres culturels, y compris les conventions et recommandations	13 240 000		13 240 000	430 700	-	-	-	673 100	12 136 200	13 240 000
Sous-total, Budget opérationnel	185 197 700	-	185 197 700	11 185 900	-	-	13 551 100	62 354 900	98 105 800	185 197 700
Total, Grand programme IV	185 197 700	35 839 100	221 036 800	47 025 000	-	-	13 551 100	62 354 900	98 105 800	221 036 800

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.
Dans le cadre des scénarios de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel)
par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	22,8 M	12%	7,6 M	4%

CLT – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

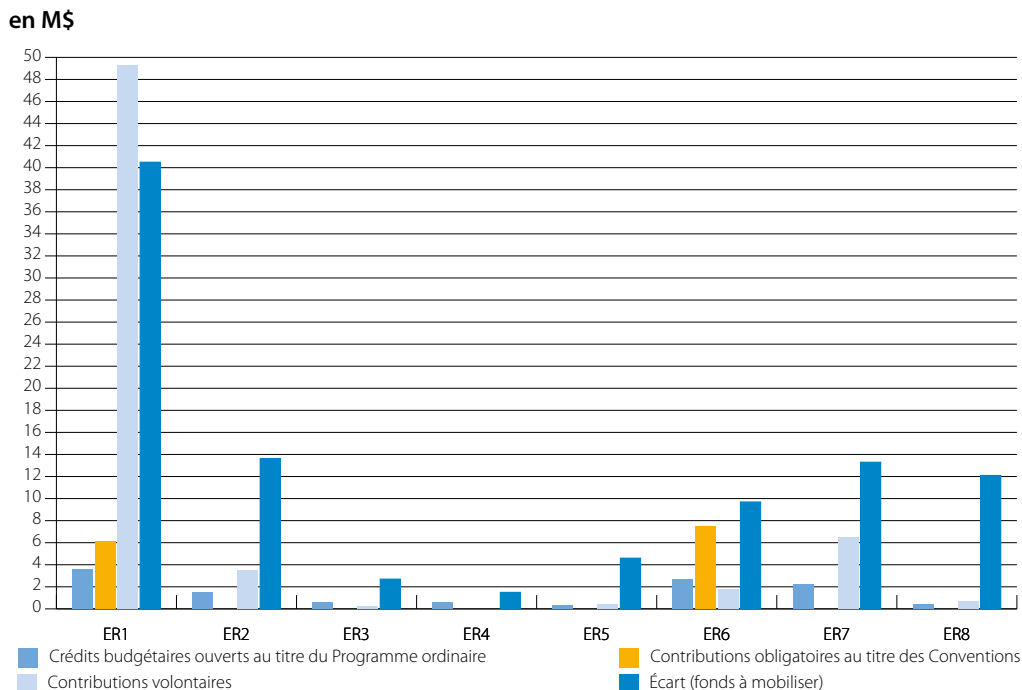
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement						Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions obligatoires au titre des Conventions	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel (postes établis)		35 839 100	35 839 100	35 839 100	-	-	-	-	-	35 839 100
Budget opérationnel										
MLA 1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement	128 993 400		128 993 400	6 523 700	-	-	6 084 800	53 442 700	62 942 200	128 993 400
ER1 Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par l'application effective de la Convention de 1972	99 527 800		99 527 800	3 603 400	-	-	6 084 800	49 346 200	40 493 400	99 527 800
ER2 Lutte, par les États membres, contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, notamment par l'application effective de la Convention de 1970 et grâce à l'action du PRBC, et consolidation du rôle des musées par l'application, par les parties prenantes, de la Recommandation concernant les musées et les collections	18 545 300		18 545 300	1 454 000	-	-	-	3 477 200	13 614 100	18 545 300
ER3 Amélioration de la protection des biens culturels par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999)	3 490 500		3 490 500	600 500	-	-	-	200 000	2 690 000	3 490 500
ER4 Identification, protection et gestion durable du patrimoine culturel subaquatique par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 2001	2 096 000		2 096 000	595 000	-	-	-	-	1 501 000	2 096 000
ER5 Protection de la culture et promotion du pluralisme culturel dans les situations d'urgence grâce à une meilleure préparation et à des interventions plus efficaces, notamment par l'application effective des instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à la culture	5 333 800		5 333 800	270 800	-	-	-	419 300	4 643 700	5 333 800
MLA 2 Promouvoir la créativité, la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable	56 794 100		56 794 100	5 252 000	-	-	7 466 300	8 912 200	35 163 600	56 794 100
ER6 Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les États membres et les communautés, notamment par l'application effective de la Convention de 2003	21 636 500		21 636 500	2 661 300	-	-	7 466 300	1 767 600	9 741 300	21 636 500

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

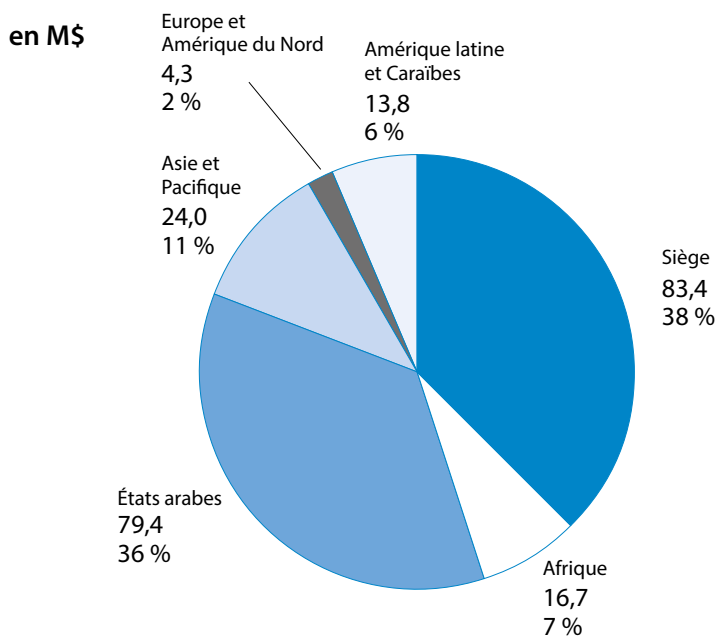
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement						
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions obligatoires au titre des Conventions	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER7	Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, notamment par l'application effective de la Convention de 2005			2 190 300	-	-	-	6 471 500	13 286 100	21 947 900
ER8	Promotion, démonstration et renforcement de la contribution utile de la culture aux ODD, en particulier par son intégration dans les cadres, stratégies et programmes de développement nationaux, et par une prise en compte efficace des ODD dans la mise en œuvre des politiques et des cadres culturels, y compris les conventions et recommandations			400 400	-	-	-	673 100	12 136 200	13 209 700
	185 787 500	-	185 787 500	11 775 700	-	-	13 551 100	62 354 900	98 105 800	185 787 500
	185 787 500	35 839 100	221 626 600	47 614 800	-	-	13 551 100	62 354 900	98 105 800	221 626 600

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel)
par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	22,8 M	12%	7,6 M	4%

SECTEUR DE LA CULTURE (CLT) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre
du Programme ordinaire (tous scénarios)

NOMBRE TOTAL DE POSTES

SIÈGE

Cadre organique (P)	60
Cadre de service et de bureau (G)	37

HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	25
Administrateurs nationaux (NPO)	23
Cadre de service et de bureau (G)	2

TOTAL 147

BUREAU DU SOUS-DIRECTEUR GÉNÉRAL (ADG/CLT)

Sous-Directeur général (ADG)	1
Poste G	1

Bureau exécutif (CLT/EO)

Postes P	7*
Postes G	6

* (dont 1 poste partagé avec SHS)

Unité des partenariats, de la communication et des réunions (CLT/PCM)

Postes P	2
Postes G	8

Centre du patrimoine mondial (CLT/WHC)

*Convention de 1972
Recommandation concernant le
paysage urbain historique (2011)*

Directeurs	2
Postes P	18
Postes G	9

Culture et situations d'urgence (CLT/CEM)

*Convention de 1954 et ses 2 Protocoles
Convention de 1970 et PRBC
Convention de 2001
Recommandation de 2015
Préparation et réponses aux situations
d'urgence*

Directeur	1
Postes P	11
Postes G	5

Politiques culturelles et développement (CLT/CPD)

*Programme 2030
Réseau des villes créatives
Fonds international pour
la promotion de la culture*

Directeur	1
Postes P	2
Postes G	2

Diversité des expressions culturelles (CLT/DCE)

*Convention de 2005
Convention universelle sur le droit
d'auteur (1952)
Recommandation relative à
la condition de l'artiste (1980)*

Postes P	7
Postes G	2

Patrimoine vivant (CLT/LHE)

Convention de 2003

Postes P	8
Postes G	4

BUREAUX HORS SIÈGE

AFRIQUE

Postes P	6
NPO	15

ÉTATS ARABES

Postes P	6
NPO	1

ASIE ET PACIFIQUE

Postes P	7
NPO	6
Poste G	1

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Postes P	5
NPO	1

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Poste P	1
Poste G	1

Grand programme IV

Culture

- 05001** Le Secteur de la culture propose des ajustements visant à renforcer son action relative au Programme 2030 et à mieux rendre compte de la complémentarité entre le travail normatif entrepris dans le cadre des conventions culturelles au niveau mondial et la nécessité de mettre en œuvre un ensemble cohérent de programmes au niveau des pays.
- 05002** Une approche transversale innovante de l'exécution du programme (au titre du résultat escompté 8) a été incluse dans le 39 C/5 approuvé pour favoriser la mise en œuvre du Programme 2030 dans le domaine de la culture. En s'appuyant sur l'expérience acquise pendant la période couverte par le 39 C/5, il est proposé de modifier cette approche dans le Projet de 40 C/5 pour mettre davantage en évidence (i) les efforts déployés par les États membres, avec le soutien du Secrétariat, pour mettre en œuvre les ODD à l'aide de politiques et de cadres culturels, notamment les conventions et recommandations de l'UNESCO ; ainsi que (ii) les initiatives entreprises pour promouvoir le rôle transversal de la culture dans le développement durable. Une attention particulière sera accordée au travail effectué au niveau des pays dans le contexte de la réalisation de ces deux objectifs.
- 05003** En parallèle, le Secrétariat procèdera, aux côtés des organes directeurs des conventions, à un examen périodique de la façon dont leur action favorise la mise en œuvre du Programme 2030. Ce travail, dans lequel les États membres seront appelés à jouer un rôle majeur, sera complété par l'action du forum des ministres de la culture qu'il est proposé de créer. L'objectif du forum serait d'étudier et d'éclairer le processus d'élaboration des politiques culturelles, élément essentiel pour atteindre les ODD. L'accent serait particulièrement placé sur l'économie créative, qui détient un potentiel considérable pour la croissance économique, en particulier dans les villes, et sur l'importance transversale de la culture dans plusieurs autres domaines, tels que l'éducation, la biodiversité et bien d'autres.
- 05004** Les initiatives d'éducation au patrimoine seront maintenues, notamment le Programme d'éducation au patrimoine mondial (Forum des jeunes, chantiers d'action de la Campagne de volontariat pour le patrimoine mondial et initiative Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes), ainsi que l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation formelle et non formelle initiée au cours de la période couverte par le 39 C/5, aux fins de la réalisation de la cible 7 de l'ODD 4 relative à l'appréciation de la diversité culturelle. En outre, la coopération avec le Secteur de l'éducation sera renforcée dans le but de reprendre les activités relatives à l'éducation artistique en tant que moyen de favoriser la créativité et l'innovation, et d'élaborer des actions conjointes d'éducation technique et professionnelle.
- 05005** Enfin, le Secteur de la culture propose d'intensifier les actions en lien avec les populations autochtones, conformément à la Politique de l'UNESCO sur l'engagement auprès des peuples autochtones, et de tirer parti de la dynamique lancée par la célébration, en 2019, de l'Année internationale des langues autochtones. Le Secrétariat renforcera l'implication des peuples autochtones dans la conservation et la gestion du patrimoine mondial, ainsi que dans le sauvegarde du patrimoine vivant. À cet égard, des systèmes intégrés seront élaborés pour promouvoir et soutenir la protection des systèmes de savoirs traditionnels dans le

cadre de la Convention du patrimoine mondial (1972) et de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), en coopération avec les secteurs de l'éducation et des sciences exactes et naturelles. En outre, des mesures seront prises pour promouvoir les expressions culturelles contemporaines des peuples autochtones dans le contexte de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005).

05006 Les ajustements programmatiques proposés nécessitent des financements supplémentaires provenant des contributions volontaires, en particulier en ce qui concerne l'éducation artistique, les peuples autochtones et la tenue du forum des ministres de la culture.

05007 Le grand programme IV fonctionnera grâce à des crédits budgétaires du Programme ordinaire s'élevant respectivement à 47 M\$ et 47,6 M\$ dans le cadre des scénarios de 518 M\$ et de 534,6 M\$. Compte tenu de la révision des coûts standard de personnel, à compter de 2020, les coûts de personnel augmenteront pour atteindre 35,8 M\$, contre 34,4 M\$ dans le 39 C/5 approuvé. Le niveau des coûts de personnel sera le même dans tous les scénarios budgétaires pour 2020-2021.

05008 Les fonds restants, à savoir un montant 11,2 M\$ dans le cadre du **scénario d'un budget ordinaire de 518 M\$ (ou 523 M\$)**, seront affectés aux activités de programme. Si en termes monétaires ce montant est équivalent à celui du budget opérationnel pour l'exercice biennal en cours (2018-2019), il ne permettra toutefois pas d'investir dans les domaines où il serait souhaitable de le faire, notamment en faveur de l'action menée dans les situations d'urgence et des projets opérationnels sur le terrain.

05009 Pour les raisons exposées au cours des exercices biennaux précédents, 8,4 M\$, soit 75 % du budget opérationnel total, sont conservés au Siège pour financer les processus statutaires incompressibles liés à la mise en œuvre et à la gouvernance des six conventions relevant du Secteur de la culture (maintenus à un taux actuel de 5,8 M\$), ainsi que la contribution du secteur aux services internes communs, dont les évaluations, la communication, la formation et le développement du personnel, ainsi que le soutien en faveur de la participation des bureaux hors Siège aux exercices de programmation conjointe par pays des Nations Unies.

05010 Cela ne laisse que 2,8 M\$ à décentraliser aux bureaux hors Siège pour les activités opérationnelles menées au niveau des pays, soit une réduction de 17 % par rapport au budget ordinaire actuellement décentralisé au titre du 39 C/5 (d'un montant de 3,4 M\$). Cela aura un effet néfaste, en particulier dans les bureaux où les montants actuels de contributions volontaires sont faibles et dans les bureaux multipays qui desservent un grand nombre d'États membres, par exemple en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, où les contributions volontaires disponibles pour 2020-2021 s'élèvent à seulement 0,4 M\$ et 1,2 M\$ respectivement.

05011 Dans le cadre du **scénario de 534,6 M\$**, les crédits budgétaires alloués aux activités, d'un montant de 11,8 M\$, permettraient au secteur de maintenir le niveau existant – mais toujours insuffisant – de décentralisation au bénéfice des bureaux hors Siège. En conséquence, de nombreux bureaux continueraient de disposer de capacités limitées pour aider les États membres et pour mobiliser les contributions volontaires indispensables au renforcement des opérations au niveau des pays dans les domaines prioritaires, en particulier en ce qui concerne les deux priorités globales, ainsi que les deux groupes cibles prioritaires : les jeunes et les PEID.

05012 Dans le cadre du **scénario de 507 M\$**, le grand programme IV fonctionnera grâce à des crédits budgétaires du Programme ordinaire s'élevant à 44,9 M\$. Avec des coûts de personnel maintenus à 35,8 M\$, et en tenant compte de la nature incompressible des activités au Siège financées par les ressources de base du Programme ordinaire, le Secteur de la culture n'aurait que 0,9 M\$ à décentraliser

vers les bureaux hors Siège en 2020-2021. À titre d'exemple, ce montant ne représente qu'une partie (66 %) du seul budget opérationnel décentralisé en faveur de l'Afrique pour l'exercice biennal en cours (2018-2019).

05013

Avec la priorité donnée à l'Afrique, il ne resterait pas de crédits du Programme ordinaire à décentraliser vers les autres régions : les États arabes, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique ou l'Europe.

Axe d'action 1 : Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement

Protéger le patrimoine matériel (Convention du patrimoine mondial de 1972 et Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique)

Résultat escompté 1 : Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par l'application effective de la Convention de 1972¹

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. <u>Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de l'adoption et de la mise en œuvre des résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 1972, y compris des engagements en faveur des ODD</u>	Partiellement	– <i>Oui</i>	– <i>Oui</i>	– <i>Oui</i>
2. Nombre de biens du patrimoine mondial où les capacités de conservation et de gestion sont renforcées, notamment en collaboration avec les instituts et centres de catégorie 2	119 dont 38 en Afrique et 8 dans les PEID	– 120 dont 41 en Afrique et 10 dans les PEID	– 120 dont 40 en Afrique et 10 dans les PEID	– 124 dont 42 en Afrique et 11 dans les PEID

¹ Pour l'ensemble des résultats escomptés et des indicateurs de performance correspondants, se reporter aux informations complémentaires présentées à la fin du chapitre consacré au grand programme IV.

Les modifications apportées (par rapport au 39 C/5 approuvé) sont soulignées.

Les données initiales seront modifiées ultérieurement, à la fin de 2019.

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
3. Nombre de partenaires de la société civile, y compris de jeunes, d'autochtones et de femmes, contribuant à la conservation des biens du patrimoine mondial et à l'éducation à ce dernier dans le cadre de projets et d'initiatives associés à l'UNESCO	2 100 dont 400 en Afrique et 40 dans les PEID	- 2 200 dont 460 en Afrique et 60 dans les PEID	- 2 200 dont 460 en Afrique et 60 dans les PEID	- 2 270 dont 475 en Afrique et 62 dans les PEID
4. Nombre de biens du patrimoine mondial où les ODD et/ou la politique relative au patrimoine mondial et au développement durable sont intégrés dans la conservation et la gestion	89 dont 27 en Afrique et 4 dans les PEID	- 100 dont 30 en Afrique et 5 dans les PEID	- 100 dont 30 en Afrique et 5 dans les PEID	- 103 dont 31 en Afrique et 6 dans les PEID
5. Nombre d'États parties qui élaborent ou révisent des listes indicatives, et pourcentage de dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites	(D1) : 50 dont 3 en Afrique et 3 PEID (D2) : 81 % dont 7 % en Afrique et 2 % dans les PEID	- (C1) : 50 dont 10 en Afrique et 4 PEID - (C2) : 80 % dont 10 % en Afrique et 2 % dans les PEID	- (C1) : 50 dont 10 en Afrique et 4 PEID - (C2) : 80 % dont 10 % en Afrique et 2 % dans les PEID	- (C1) : 52 dont 10 en Afrique et 5 PEID - (C2) : 82 % dont 15 % en Afrique et 3 % dans les PEID

Lutte contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites de biens culturels (Convention de 1970) et Recommandation de l'UNESCO de 2015 concernant les musées et les collections

Résultat escompté 2 : Lutte, par les États membres, contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, notamment par l'application effective de la Convention de 1970 et grâce à l'action du PRBC, et consolidation du rôle des musées par l'application, par les parties prenantes, de la Recommandation concernant les musées et les collections

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de la mise en œuvre des résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 1970 et du Comité pour le retour et la restitution de biens culturels, <u>y compris des engagements en faveur des ODD</u>	Oui	– <i>Oui</i>	– <i>Oui</i>	– <i>Oui</i>
2. Augmentation du nombre d'États parties à la Convention de 1970, notamment dans les Caraïbes, en Afrique de l'Est, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique	- 134 dont 30 en Afrique et 8 PEID	– 145 dont 33 en Afrique et 12 PEID*	– 145 dont 33 en Afrique et 12 PEID*	– 146 dont 33 en Afrique et 12 PEID*
3. Nombre de rapports quadriennaux présentés conformément aux aspects clés de la mise en œuvre de la Convention, fournissant des éléments d'information sur la réalisation des cibles des ODD	58 dont 4 en Afrique	– 70 dont 8 en Afrique et 5 dans les PEID	– 70 dont 8 en Afrique et 5 dans les PEID	– 72 dont 8 en Afrique et 5 dans les PEID

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
4. Nombre d'affaires menées à bien de retour et de restitution de biens culturels, y compris d'objets de pays dans des situations d'urgence et d'affaires concernant le financement du terrorisme en coordination avec des organisations partenaires et le marché de l'art, conformément à la cible 4 de l'ODD 16	Sans objet	– 14 dont 3 dans des pays dans des situations d'urgence	– 14 dont 3 dans des pays dans des situations d'urgence	– 16 dont 3 dans des pays dans des situations d'urgence
5. Nombre d'initiatives lancées par des parties prenantes aidées qui ont renforcé et promu les rôles des musées dans la réalisation des ODD, et <u>en particulier</u> l'application de la Recommandation de 2015 concernant la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et de leur rôle dans la société	Sans objet	– 30 dont 7 en Afrique et 2 dans les PEID	– 30 dont 7 en Afrique et 2 dans les PEID	– 32 dont 7 en Afrique et 2 dans les PEID

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Résultat escompté 3 : Amélioration de la protection des biens culturels par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999)

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)		Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$		518 M\$	534,6 M\$
1. Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de la mise en œuvre des résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 1954 et de son Deuxième Protocole de 1999, <u>y compris des engagements en faveur des ODD</u>	Oui	– Oui		– Oui	– Oui
2. Augmentation du nombre d'États parties à la Convention de 1954 et à ses deux protocoles (1954 et 1999), notamment en Afrique et dans les pays impliqués dans un conflit armé	(D1) : Convention de La Haye de 1954 : 129 dont 26 en Afrique et 4 PEID (D2) : Premier Protocole : 107 dont 14 en Afrique et 3 PEID (D3) : Deuxième Protocole : 73 dont 8 en Afrique et 2 PEID	– (C1) : Convention de La Haye de 1954 : 138 dont 30 en Afrique et 5 PEID* – (C2) : Premier Protocole : 110 dont 16 en Afrique et 3 PEID* – (C3) : Deuxième Protocole : 83 dont 12 en Afrique et 2 PEID*	– (C1) : Convention de La Haye de 1954 : 142 dont 30 en Afrique et 5 PEID* – (C2) : Premier Protocole : 112 dont 16 en Afrique et 3 PEID* – (C3) : Deuxième Protocole : 88 dont 14 en Afrique et 2 PEID*	– (C1) : Convention de La Haye de 1954 : 144 dont 32 en Afrique et 5 PEID* – (C2) : Premier Protocole : 114 dont 17 en Afrique et 3 PEID* – (C3) : Deuxième Protocole : 90 dont 15 en Afrique et 2 PEID*	
3. Nombre de rapports nationaux présentés sur la mise en œuvre de la Convention de La Haye de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999)	38 dont 1 en Afrique	– 10 dont 5 en Afrique	– 40 dont 5 en Afrique	– 50 dont 5 en Afrique	

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
4. Nombre d'États parties qui ont effectivement mis en œuvre une assistance internationale ou d'autres catégories d'assistance en application du Deuxième Protocole de 1999	7 dont 1 en Afrique	– 9 dont 1 en Afrique	– 5 dont 2 en Afrique	– 5 dont 2 en Afrique
5. Nombre de parties prenantes aidées qui ont contribué à la protection et à la sensibilisation, y compris aux éléments de la Stratégie de renforcement de l'action de l'UNESCO en matière de protection du patrimoine culturel et de promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé	9 dont 7 en Afrique	– 8 dont 4 en Afrique et 1 PEID	– 8 dont 4 en Afrique et 1 PEID	– 11 dont 4 en Afrique et 1 PEID

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Protéger le patrimoine culturel subaquatique (Convention de 2001)

Le seul changement notable concernant ce résultat escompté est la proposition de suppression de l'indicateur de performance 5, qui portait sur l'adoption de mesures par les États membres pour mettre en œuvre les ODD. Cela entrera désormais dans le cadre de l'indicateur de performance 1, qu'il est proposé de modifier pour que son objectif soit de suivre l'adoption et la mise en œuvre des décisions et résolutions des organes directeurs de la Convention et de déterminer dans quelle mesure elles contribuent à la réalisation des ODD.

Résultat escompté 4 : Identification, protection et gestion durable du patrimoine culturel subaquatique par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 2001

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de la mise en œuvre des résolutions/ décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 2001, <u>y compris des engagements en faveur des ODD</u>	Oui	– Oui	– Oui	– Oui
2. Augmentation du nombre d'États parties à la Convention de 2001, notamment en Afrique et parmi les PEID	58 dont 10 en Afrique et 10 PEID	– 61 dont 12 en Afrique et 11 PEID*	– 65 dont 14 en Afrique et 12 PEID*	– 67 dont 15 en Afrique et 12 PEID*
3. Nombre d'États membres aidés qui ont pris des mesures en vue de concevoir ou d'actualiser des politiques de protection du patrimoine subaquatique afin d'atteindre les objectifs de la Convention de 2001	10 dont 2 en Afrique et 2 PEID	– 16 dont 2 en Afrique et 4 PEID	– 20 dont 4 en Afrique et 5 PEID	– 22 dont 5 en Afrique et 5 PEID
4. Nombre de parties prenantes aidées qui ont contribué à la protection et à la sensibilisation	30	– 36*	– 36*	– 36*

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Résultat escompté 5 : Protection de la culture et promotion du pluralisme culturel dans les situations d'urgence grâce à une meilleure préparation et à des interventions plus efficaces, notamment par l'application effective des instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à la culture

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'États membres aidés qui ont mené à bien des actions et des politiques visant à appliquer effectivement les instruments normatifs de l'UNESCO en relation avec les situations d'urgence	Sans objet (Note : compte tenu du caractère imprévisible des situations d'urgence, aucun point de référence ne peut être déterminé)	– Voir les informations complémentaires à la fin du chapitre GP IV	– Voir les informations complémentaires à la fin du chapitre GP IV	– Voir les informations complémentaires à la fin du chapitre GP IV
2. Nombre de décisions et d'actions sur les politiques adoptées par des États membres aidés et les acteurs intergouvernementaux concernés dans le cadre des instruments normatifs internationaux de l'UNESCO qui permettent d'intégrer la culture dans l'action humanitaire, les stratégies de sécurité et les processus de maintien de la paix et de construction de la paix	8	– 10	– 10	– 12
3. Nombre d'États membres, notamment en Afrique et parmi les PEID, aidés par le Mécanisme de réponse rapide pour faire face aux situations d'urgence	– Sans objet	– 10 dont 1 en Afrique et 2 PEID	– 10 dont 1 en Afrique et 2 PEID	– 10 dont 1 en Afrique et 2 PEID

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
4. Nombre d'évaluations post-catastrophe et post-conflit des besoins liés à la culture effectivement menées par les États membres, notamment les PEID, avec une aide technique et financière de l'UNESCO, dans le cadre des mécanismes internationaux de réponse aux crises	- 4	- 5	- 5	- 5

Axe d'action 2 : Promouvoir la créativité, la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable

Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Convention de 2003)

Résultat escompté 6 : Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les États membres et les communautés, notamment par l'application effective de la Convention de 2003

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de l'adoption et de la mise en œuvre des résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 2003, <u>y compris des engagements en faveur des ODD</u>	Partiellement	- <i>Oui</i>	- <i>Oui</i>	- <i>Oui</i>

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
2. Nombre d'États membres aidés qui utilisent des ressources humaines et financières renforcées pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	70 dont 30 en Afrique et 5 PEID	– 55 dont 25 en Afrique et 10 PEID	– 55 dont 25 en Afrique et 10 PEID	– 56 dont 25 en Afrique et 10 PEID
3. Nombre d'États membres aidés qui ont intégré le patrimoine culturel immatériel dans leurs plans, politiques et programmes à titre de contribution à la réalisation des ODD en tenant compte des questions de genre	15 dont 5 en Afrique et 2 PEID	– 25 dont 8 en Afrique et 5 PEID	– 25 dont 8 en Afrique et 5 PEID	– 25 dont 9 en Afrique et 5 PEID
4. Nombre d'États parties qui ont effectivement mis en œuvre l'assistance internationale, provenant notamment du Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, pour compléter leurs efforts nationaux de sauvegarde	15 dont 10 en Afrique et 1 PEID	– 15 dont 10 en Afrique et 2 PEID	– 15 dont 10 en Afrique et 2 PEID	– 16 dont 12 en Afrique et 2 PEID
5. Nombre d'initiatives lancées par des États membres aidés qui ont amélioré la connaissance et la compréhension de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de la Convention de 2003	4	– 15 dont 5 en Afrique et 2 PEID	– 15 dont 5 en Afrique et 2 PEID	– 16 dont 6 en Afrique et 2 PEID

Promotion de la diversité des expressions culturelles (Convention de 2005 et Recommandation de l'UNESCO de 1980 relative à la condition de l'artiste)

Le seul changement important qui touche le résultat escompté 7 est la suppression de l'indicateur de performance 5 concernant le Réseau des villes créatives, qu'il est proposé de déplacer sous le résultat escompté 8, résultat transversal relatif à la culture et aux ODD. En effet, ce programme, qui joue un rôle clé dans la mise en œuvre du Programme 2030 grâce à la culture, est transversal par nature.

Résultat escompté 7 : Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, notamment par l'application effective de la Convention de 2005

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Exercice d'une bonne gouvernance grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 2005, <u>y compris des engagements en faveur des ODD</u>	- Oui	- <i>Oui</i>	- <i>Oui</i>	- <i>Oui</i>
2. Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré, appliqué et suivi des politiques et des mesures pour promouvoir la diversité des expressions culturelles et contribuer aux objectifs de la Convention de 2005 en tenant compte des questions de genre	70 dont 10 en Afrique et 2 PEID	- 70 dont 15 en Afrique et 4 PEID	- 70 dont 15 en Afrique et 4 PEID	- 72 dont 17 en Afrique et 4 PEID
3. Nombre d'États membres et de partenaires de la société civile soutenus ayant effectivement mis en œuvre l'assistance internationale, notamment <u>grâce au</u> Fonds international pour la diversité culturelle	70 dont 15 en Afrique et 5 PEID	- 70 dont 25 en Afrique et 10 PEID	- 70 dont 25 en Afrique et 10 PEID	- 72 dont 27 en Afrique et 10 PEID

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
4. Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré, appliqué et suivi des politiques et des mesures pour promouvoir la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste, en ce qui concerne en particulier la liberté artistique, et contribuer aux objectifs de la Convention de 2005 en tenant compte des questions de genre	30 dont 5 en Afrique et 2 PEID	– 50 dont 10 en Afrique et 4 PEID	– 50 dont 10 en Afrique et 4 PEID	– 52 dont 12 en Afrique et 4 PEID

Suivre et évaluer le rôle de la culture dans la réalisation du développement durable

Dans le cadre du 39 C/5, les activités entreprises par le Secteur de la culture pour mettre en œuvre le Programme 2030, telles qu'indiquées dans le résultat escompté 8, s'inscrivaient principalement dans les mécanismes et cadres des conventions et recommandations culturelles. La mise en œuvre du 39 C/5 au titre de ce résultat escompté transversal a montré qu'il convenait d'appréhender la contribution de la culture à la réalisation des ODD et les activités menées dans ce contexte sous l'angle des conventions culturelles et de leurs cadres respectifs, ainsi qu'à travers le prisme plus large des politiques culturelles qu'ils orientent, et qui reflètent et étendent l'impact des différentes conventions aux niveaux national et local.

Dans cette optique, les modifications ci-après sont proposées dans le Projet de 40 C/5 pour mieux rendre compte de la contribution de la culture à la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD associés :

- Le résultat escompté 8 a été reformulé pour montrer l'impact de la culture sur le développement au-delà des diverses conventions culturelles dans la perspective plus large des politiques culturelles.
- Il est réorganisé selon deux grands axes de la stratégie du Secteur en faveur des ODD (comme indiqué dans les indicateurs de performance connexes), à savoir (i) aider les États membres à utiliser les politiques et les cadres culturels, dont les conventions culturelles, pour atteindre les ODD (ce qui correspond à l'indicateur de performance 1), et (ii) montrer et renforcer la contribution transversale de la culture à la mise en œuvre des ODD (ce qui correspond à l'indicateur de performance 2).
- Dans ce cadre reformulé, les indicateurs de performance 1 et 2 du résultat escompté 8 figurant dans le 39 C/5 ont été fusionnés en un nouvel indicateur de performance 1 du résultat escompté 8 figurant dans le Projet de 40 C/5. L'indicateur de performance 3 du résultat escompté 8 et l'indicateur de performance 5 du résultat escompté 7 (qui portait sur le Réseau des villes créatives) figurant dans le 39 C/5 ont été fusionnés en un nouvel indicateur 2 dans le Projet de 40 C/5.

- En outre, l'indicateur de performance 1 sur la bonne gouvernance qui existe sous les résultats escomptés 1, 2, 3, 4, 6 et 7 concernant les conventions culturelles a été modifié pour mieux rendre compte de la contribution des conventions à la mise en œuvre du Programme 2030.

Les modifications ainsi proposées amélioreront la lisibilité de la stratégie et des actions menées dans le cadre du grand programme IV pour mettre en œuvre le Programme 2030, tout en assurant la continuité entre le 39 C/5 approuvé et le Projet de 40 C/5.

Un nouvel ensemble de données initiales reflétant les deux indicateurs de performance reformulés sera défini à la fin de 2019.

Résultat escompté 8 : Promotion, démonstration et renforcement de la contribution utile de la culture aux ODD, en particulier par son intégration dans les cadres de développement, stratégies et programmes nationaux, et par une prise en compte efficace des ODD dans la mise en œuvre des politiques et des cadres culturels, y compris des conventions et recommandations

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. <u>Nombre d'États membres soutenus utilisant les politiques et cadres culturels en vue de réaliser les ODD, y compris les conventions et recommandations</u>		- 58 dont 11 en Afrique et 6 PEID	- 56 dont 11 en Afrique et 6 PEID	- 56 dont 11 en Afrique et 6 PEID
2. <u>Nombre d'initiatives prises par des États membres et des parties prenantes soutenus ayant renforcé le rôle transversal de la culture dans le développement durable</u>		- 89 dont 18 en Afrique et 8 PEID	- 89 dont 18 en Afrique et 8 PEID	- 89 dont 18 en Afrique et 8 PEID

Résultat escompté 1 : Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par l'application effective de la Convention de 1972

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
<p>1. <u>Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de l'adoption et de la mise en œuvre des résolutions/décisions stratégiques prises par les organes directeurs de la Convention de 1972, y compris des engagements en faveur des ODD</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Fourniture aux États parties d'orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la Convention</u> - <u>Mention explicite de la mise en œuvre des ODD pertinents dans le cadre de la Convention dans les documents statutaires et les documents thématiques associés examinés par les organes directeurs</u> - <u>Amélioration des méthodes de travail de la Convention</u> - <u>Financement direct des grandes priorités de la mise en œuvre de la Convention</u> - <u>Amélioration de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial</u>
<p>2. Nombre de biens du patrimoine mondial où les capacités de conservation et de gestion sont renforcées, notamment en collaboration avec les instituts et centres de catégorie 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Organisation d'activités de renforcement des capacités sur des sites du patrimoine mondial</u> - <u>Fourniture d'orientations stratégiques à des biens du patrimoine mondial</u>
<p>3. Nombre de partenaires de la société civile, y compris de jeunes, <u>d'autochtones</u> et de femmes, contribuant à la conservation des biens du patrimoine mondial et à l'éducation à ce dernier dans le cadre de projets et d'initiatives associés à l'UNESCO</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Participation aux campagnes de bénévoles en faveur du patrimoine et aux forums de jeunes</u> - <u>Niveau de participation des ONG et des fondations dans le domaine de la conservation du patrimoine mondial en collaboration avec l'UNESCO</u> - <u>Niveau de participation des femmes dans le domaine de la conservation du patrimoine mondial en collaboration avec l'UNESCO</u> - <u>Participation des peuples autochtones dans le domaine de la conservation du patrimoine mondial en collaboration avec l'UNESCO et les gestionnaires des sites concernés</u> - <u>Utilisation par des parties prenantes locales de savoirs traditionnels dans le cadre de la conservation du patrimoine mondial en collaboration avec l'UNESCO</u>

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
<p>4. Nombre de biens du patrimoine mondial où les ODD et/ou la politique relative au patrimoine mondial et au développement durable sont intégrés dans la conservation et la gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Projets de conservation spécifiques de biens du patrimoine mondial en lien avec des sujets tels que la Liste du patrimoine mondial en péril, la gestion du tourisme, l'urbanisation (y compris l'ODD 11), la reconstruction et le changement climatique dans des régions ou pays prioritaires, notamment l'Afrique, les PMA, les PEID, les pays en situation de (post-)conflit ou de (post-)catastrophe</i> - <i>Évaluations d'impact ou plans de gestion préparés par les États parties pour des biens du patrimoine mondial</i> - <i>Les Rapports périodiques pour les biens du patrimoine mondial attestent d'une prise en considération adéquate des aspects liés au développement durable</i> - <i>Projets de biens du patrimoine mondial comportant un volet dédié au développement durable</i>
<p>5. Nombre d'États parties qui élaborent ou révisent des listes indicatives, et pourcentage de dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Listes indicatives soumises par des États parties</i> - <i>Dossiers de candidature soumis par des États parties</i>

Résultat escompté 2 : Lutte, par les États membres, contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, notamment par l'application effective de la Convention de 1970 et grâce à l'action du PRBC, et consolidation du rôle des musées par l'application, par les parties prenantes, de la Recommandation concernant les musées et les collections

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
<p>1. Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de la mise en œuvre des résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 1970 et du Comité pour le retour et la restitution de biens culturels, <u>y compris des engagements en faveur des ODD</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Amélioration de la gouvernance de la Convention de 1970 et du Comité pour le retour et la restitution de biens culturels</i> – <i>Fourniture aux États parties d'orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la Convention de 1970 ainsi qu'aux membres du Comité pour les travaux du Comité pour le retour et la restitution de biens culturels</i> – <i>Financement axé sur les grandes priorités de la mise en œuvre de la Convention de 1970 et des travaux du Comité pour le retour et la restitution de biens culturels</i> – <i><u>Mention explicite de la mise en œuvre des ODD pertinents dans le cadre de la Convention dans les documents statutaires et les documents thématiques associés examinés par les organes directeurs et par le Comité pour le retour et la restitution de biens culturels</u></i>
<p>2. Augmentation du nombre d'États parties à la Convention de 1970, notamment dans les Caraïbes, en Afrique de l'Est, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique</p>	
<p>3. Nombre de rapports quadriennaux présentés conformément aux aspects clés de la mise en œuvre de la Convention, fournissant des éléments d'information sur la réalisation des cibles des ODD</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Adoption/amélioration de lois et réglementations</i> – <i>Création/amélioration de services nationaux</i> – <i>Mise en place de partenariats innovants</i> – <i>Initiatives pédagogiques et de sensibilisation, dont des initiatives tenant compte des principes d'égalité des genres</i>
<p>4. Nombre d'affaires menées à bien de retour et de restitution de biens culturels, y compris d'objets de pays dans des situations d'urgence et d'affaires concernant le financement du terrorisme en coordination avec des organisations partenaires et le marché de l'art, conformément à la cible 4 de l'ODD 16</p>	
<p>5. Nombre d'initiatives lancées par des parties prenantes aidées qui ont renforcé et promu les rôles des musées dans la réalisation des ODD, et <u>en particulier</u> l'application de la Recommandation de 2015 concernant la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et de leur rôle dans la société</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Projets de coopération et de renforcement des capacités, événements, élaboration ou révision de politiques et d'orientations tenant compte des ODD, des principes d'égalité des genres et des objectifs centraux de la Recommandation</i> – <i>Présentation de rapports périodiques quadriennaux traitant de politiques et de mesures visant à promouvoir les musées aux fins de la réalisation des ODD et de la Recommandation</i> – <i>Niveau de participation des parties prenantes (musées, société civile, secteur privé, ONG, OIG, entre autres)</i>

Résultat escompté 3 : Amélioration de la protection des biens culturels par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999)

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
<p>1. Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de la mise en œuvre des résolutions/ décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 1954 et de son Deuxième Protocole de 1999, <u>y compris des engagements en faveur des ODD</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Définition des priorités grâce aux résolutions/ décisions prises aux réunions des Hautes Parties contractantes à la Convention de 1954 et des Parties au Deuxième Protocole de 1999</i> - <i>Octroi d'une protection renforcée à un bien culturel sur décision du Comité</i> - <i><u>Mention explicite de la mise en œuvre des ODD pertinents dans le cadre de la Convention et de son Deuxième Protocole dans les documents statutaires et les documents thématiques associés examinés par les organes directeurs</u></i>
<p>2. Augmentation du nombre d'États parties à la Convention de 1954 et à ses deux protocoles (1954 et 1999), notamment en Afrique et dans les pays impliqués dans un conflit armé</p>	
<p>3. Nombre de rapports nationaux présentés sur la mise en œuvre de la Convention de La Haye de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rapports nationaux incluant des informations sur la mise en œuvre du chapitre IV du Deuxième Protocole de 1999</i> - <i>Présentation de rapports nationaux attestant de la réalisation des cibles des ODD</i>
<p>4. Nombre d'États parties qui ont effectivement mis en œuvre une assistance internationale ou d'autres catégories d'assistance en application du Deuxième Protocole de 1999</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Prise de mesures préparatoires et de rétablissement</i> - <i>Prise de mesures d'urgence pour renforcer la protection des biens culturels en cas de conflit armé</i>
<p>5. Nombre de parties prenantes aidées qui ont contribué à la protection et à la sensibilisation, y compris aux éléments de la Stratégie de renforcement de l'action de l'UNESCO en matière de protection du patrimoine culturel et de promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Adoption de politiques visant à protéger les biens culturels des conséquences possibles d'un conflit armé</i> - <i>Projets de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière de protection des biens culturels en cas de conflit armé</i> - <i>Mise en œuvre d'initiatives conformément à la Stratégie</i> - <i>Niveau de participation des ONG à la protection des biens culturels</i>

Résultat escompté 4 : Identification, protection et gestion durable du patrimoine culturel subaquatique par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 2001

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
<p>1. Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de la mise en œuvre des résolutions/ décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 2001, <u>y compris des engagements en faveur des ODD</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Adoption de décisions offrant des orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la Convention de 2001</i> – <i>Participation des PEID aux organes directeurs, permettant la prise en compte de leurs préoccupations et objectifs lors des discussions et décisions en résultant</i> – <i><u>Mention explicite de la mise en œuvre des ODD pertinents dans le cadre de la Convention dans les documents statutaires et les documents thématiques associés examinés par les organes directeurs</u></i>
<p>2. Augmentation du nombre d'États parties à la Convention de 2001, notamment en Afrique et parmi les PEID</p>	
<p>3. Nombre d'États membres aidés qui ont pris des mesures en vue de concevoir ou d'actualiser des politiques de protection du patrimoine subaquatique afin d'atteindre les objectifs de la Convention de 2001</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Harmonisation des cadres nationaux avec la Convention</i> – <i>Harmonisation des politiques nationales conformément à la <u>Convention</u></i> – <i>Formulation ou actualisation de lois pour une mise en œuvre effective de la Convention</i>
<p>4. Nombre de parties prenantes aidées qui ont contribué à la protection et à la sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Niveau de participation <u>et de capacité</u> des partenaires étatiques et non étatiques</i> – <i><u>Lancement d'initiatives</u> concernant la sensibilisation des jeunes et l'accès responsable, notamment pour le patrimoine subaquatique</i> – <i>Lancement d'initiatives de sensibilisation</i>

Résultat escompté 5 : Protection de la culture et promotion du pluralisme culturel dans les situations d'urgence grâce à une meilleure préparation et à des interventions plus efficaces, notamment par l'application effective des instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à la culture

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
<p>1. Nombre d'États membres aidés qui ont mené à bien des actions et des politiques visant à appliquer effectivement les instruments normatifs de l'UNESCO en relation avec les situations d'urgence</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Projets de conservation spécifiques de sites du patrimoine mondial en lien avec la préparation et les réponses aux situations d'urgence dans les pays en situation de (post-) conflit ou de (post-) catastrophe, notamment en Afrique (Cibles : 20 dont 3 en Afrique dans le cadre d'un budget de 534,6 M\$; et 18 dont 1 en Afrique dans le cadre d'un budget de 518 M\$) – Affaires réglées de retour ou de restitution de biens culturels à partir de pays en situation d'urgence et/ou en lien avec le financement du terrorisme (Cibles : 3 dans le cadre d'un budget de 534,6 M\$; et 3 dans le cadre d'un budget de 518 M\$) – Initiatives de mise en œuvre de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles conformément à la Stratégie de renforcement de l'action de l'UNESCO pour la protection de la culture et la promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé (Cibles : 4 dont 1 en Afrique et 1 PEID dans le cadre d'un budget de 534,6 M\$; et 4 dont 1 en Afrique et 1 PEID dans le cadre d'un budget de 518 M\$) – Plans, politiques et programmes visant à intégrer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d'urgence, s'agissant notamment de la préparation et du relèvement (Cibles : 4 dans le cadre d'un budget de 534,6 M\$; et 4 dans le cadre d'un budget de 518 M\$) – Politiques et mesures culturelles visant à promouvoir et protéger le statut des artistes et la liberté artistique, notamment dans les situations d'urgence, et présentation d'une enquête mondiale sur les politiques qui reconnaissent les droits sociaux et économiques des artistes, y compris dans les situations d'urgence (Cibles : 10 dont 2 en Afrique et 1 PEID, oui dans le cadre d'un budget de 534,6 M\$; et 10 dont 2 en Afrique et 1 PEID, oui dans le cadre d'un budget de 518 M\$) – Initiatives contribuant à la sensibilisation et à l'éducation en vue de la promotion du pluralisme culturel et du respect du patrimoine culturel, dans le but de construire des sociétés plus tolérantes et inclusives (Cibles : 149 dans le cadre d'un budget de 534,6 M\$; et 149 dans le cadre d'un budget de 518 M\$)

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
2. Nombre de décisions et d'actions sur les politiques adoptées par des États membres aidés et les acteurs intergouvernementaux concernés dans le cadre des instruments normatifs internationaux de l'UNESCO qui permettent d'intégrer la culture dans l'action humanitaire, les stratégies de sécurité et les processus de maintien de la paix et de construction de la paix	<ul style="list-style-type: none"> – Adoption de décisions, telles que les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, de l'Assemblée générale des Nations Unies ou du Conseil des droits de l'homme, et prise de mesures au niveau national en vue de leur mise en œuvre – Prise de mesures transformatrices pour inclure la culture dans les initiatives de développement des capacités et de sensibilisation – Création de partenariats avec l'UNESCO tenant compte du niveau de participation des Nations Unies et des mécanismes de coordination post-crise
3. Nombre d'États membres, notamment en Afrique et parmi les PEID, aidés par le Mécanisme de réponse rapide pour faire face aux situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place achevée avec le consentement des autorités, notamment en Afrique – Maintien d'une base de données d'experts du patrimoine tenant compte de l'égalité des genres et d'une représentation géographique équilibrée – Réception de rapports de mission concernant les initiatives menées en matière d'évaluation d'urgence et de sauvegarde – Niveau de participation des communautés locales
4. Nombre d'évaluations post-catastrophe et post-conflit des besoins liés à la culture effectivement menées par les États membres, notamment les PEID, avec une aide technique et financière de l'UNESCO, dans le cadre des mécanismes internationaux de réponse aux crises	<ul style="list-style-type: none"> – Inclusion de la culture dans les rapports finals sur les évaluations des besoins dans les situations de post-catastrophe/post-conflit – Niveau de mobilisation des donateurs pour le relèvement lié à la culture après une catastrophe/un conflit

Résultat escompté 6 : Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les États membres et les communautés, notamment par l'application effective de la Convention de 2003

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
1. Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de l'adoption et de la mise en œuvre des résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 2003, <u>y compris des engagements en faveur des ODD</u>	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de l'aptitude à fournir des orientations stratégiques aux États parties pour la mise en œuvre et le suivi de la Convention, notamment grâce à l'examen des rapports périodiques soumis – Amélioration des méthodes de travail des organes directeurs – Niveau de financement adopté par les organes directeurs pour la mise en œuvre des décisions – Niveau de contribution des organisations non gouvernementales, possédant des compétences avérées dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, à la gouvernance de la Convention – <u>Mention explicite de la mise en œuvre des ODD pertinents dans le cadre de la Convention dans les documents statutaires et les documents thématiques associés examinés par les organes directeurs</u>

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
<p>2. Nombre d'États membres aidés qui utilisent des ressources humaines et financières renforcées pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Mise en place ou renforcement de cadres institutionnels pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel</i> – <i>Adoption ou renforcement d'approches communautaires de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel ou de l'élaboration de plans de sauvegarde, notamment de ceux qui tiennent compte de la question du genre <u>ainsi que des connaissances et des langues autochtones</u></i>
<p>3. Nombre d'États membres aidés qui ont intégré le patrimoine culturel immatériel dans leurs plans, politiques et programmes à titre de contribution à la réalisation des ODD en tenant compte des questions de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Les rapports relatifs à la Convention traitent de plans, politiques et programmes visant à intégrer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en adoptant une approche sensible au genre, et, le cas échéant, en <u>prenant en considération les connaissances et langues autochtones</u>, notamment dans les situations d'urgence, et attestent de la réalisation des cibles des ODD</i> – <i>Création de partenariats, au sein du Secteur de la culture et en dehors, en vue de renforcer le rôle du patrimoine culturel immatériel en tant que facteur et garant du développement durable et de soutenir les plans nationaux de réalisation des ODD</i> – <i>Élaboration et mise en œuvre d'initiatives permettant l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation formelle et non formelle (cible 7 de l'ODD 4)</i>
<p>4. 4. Nombre d'États parties qui ont effectivement mis en œuvre l'assistance internationale, provenant notamment du Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, pour compléter leurs efforts nationaux de sauvegarde</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Utilisation du Fonds du patrimoine culturel immatériel par les États parties pour compléter efficacement leurs efforts de sauvegarde nationaux</i> – <i>Les États parties ont recours à l'assistance préparatoire/technique au titre du Fonds du patrimoine culturel immatériel pour élaborer des demandes d'assistance internationale afin de compléter efficacement leurs efforts nationaux de sauvegarde</i>
<p>5. Nombre d'initiatives lancées par des États membres aidés qui ont amélioré la connaissance et la compréhension de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de la Convention de 2003</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Éléments attestant de programmes, projets ou initiatives de sauvegarde du patrimoine tenant compte des principes et objectifs de la Convention de 2003 à l'efficacité avérée s'agissant de contribuer à la viabilité du patrimoine culturel immatériel concerné</i> – <i>Élaboration d'initiatives de communication et/ou de sensibilisation conformément à la stratégie de la Convention en la matière</i> – <i>Niveau de participation de tous les acteurs (gouvernementaux et non gouvernementaux) concernés par la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à des initiatives dans ce domaine</i>

Résultat escompté 7 : Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, notamment par l'application effective de la Convention de 2005

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
<p>1. Exercice d'une bonne gouvernance grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 2005, <u>y compris des engagements en faveur des ODD</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Définition des priorités à partir des résolutions de la Conférence des Parties</i> – <i>Les résolutions sont prises en considération dans le plan de travail du Comité intergouvernemental et mises en œuvre par le biais des décisions du Comité</i> – <i><u>Mention explicite de la mise en œuvre des ODD pertinents dans le cadre de la Convention dans les documents statutaires et les documents thématiques associés examinés par les organes directeurs</u></i> – <i><u>Niveau de participation des acteurs de la société civile</u></i>
<p>2. Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré, appliqué et suivi des politiques et des mesures pour promouvoir la diversité des expressions culturelles et contribuer aux objectifs de la Convention de 2005 en tenant compte des questions de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Formulation ou reformulation de politiques reflétant les objectifs centraux de la Convention</i> – <i>Définition de mesures et/ou de plans d'action au service de l'application des politiques</i> – <i>Présentation de rapports périodiques quadriennaux qui traitent de politiques et mesures encourageant les femmes créatrices et productrices de biens et services culturels et attestent de la réalisation des cibles des ODD</i> – <i>Niveau de participation des acteurs de la société civile</i>
<p>3. Nombre d'États membres et de partenaires de la société civile soutenus ayant effectivement mis en œuvre l'assistance internationale, notamment <u>grâce au</u> Fonds international pour la diversité culturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Niveau de contribution au Fonds international pour la diversité culturelle</i> – <i>Soumission de demandes d'assistance internationale</i> – <i>Initiatives de projets mises en œuvre avec succès</i>
<p>4. Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré, appliqué et suivi des politiques et des mesures pour promouvoir la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste, en ce qui concerne en particulier la liberté artistique, et contribuer aux objectifs de la Convention de 2005 en tenant compte des questions de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Politiques et mesures culturelles visant à promouvoir et protéger la liberté artistique</i> – <i>Présentation d'une enquête mondiale sur les politiques tenant compte des droits sociaux et économiques des artistes</i> – <i>Éléments attestant de mesures et/ou de plans d'action qui mettent en œuvre les politiques et traitent des technologies numériques, de la mobilité et de la liberté artistique</i>

Résultat escompté 8 : Promotion, démonstration et renforcement de la contribution favorable de la culture aux ODD, en particulier par son intégration dans les cadres de développement, stratégies et programmes nationaux, et une prise en compte efficace des ODD dans la mise en œuvre des politiques et des cadres culturels, y compris des conventions et recommandations

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
<p>1. <u>Nombre d'États membres soutenus utilisant les politiques et cadres culturels en vue de réaliser les ODD, y compris les conventions et recommandations</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Les politiques promouvant le rôle de la culture dans le développement durable et facilitant l'intégration de la culture dans les politiques de développement, notamment dans le cadre des conventions et recommandations culturelles de l'UNESCO</u> - <u>Les cadres nationaux de développement et les mécanismes d'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030</u> - <u>Les recommandations et priorités formulées au Forum UNESCO des ministres de la culture dans le droit-fil des ODD et cibles pertinents</u> - <u>L'élaboration d'un cadre de suivi mondial destiné à mesurer l'impact des politiques culturelles sur la mise en œuvre des ODD, à déterminer les domaines de suivi pour évaluer les avancées, progrès et défis, ainsi que les tendances émergentes pour éclairer les décisions politiques et guider la collecte de données et d'informations</u> - <u>Les rapports périodiques et autres rapports relatifs à des conventions attestant de la contribution au suivi et à l'évaluation de l'impact de la culture sur le développement durable</u> - <u>Les initiatives appliquant des outils UNESCO pour mesurer l'impact de la culture sur le développement durable, notamment les indicateurs thématiques relatifs à la culture figurant dans les ODD</u> - <u>Les politiques culturelles intégrant des dispositions tenant compte de l'égalité des genres</u>

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
<p>2. <u>Nombre d'initiatives prises par des États membres et des parties prenantes soutenus ayant renforcé le rôle transversal de la culture dans le développement durable</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Les programmes ou initiatives qui intègrent la culture de manière transversale dans d'autres secteurs, en particulier dans l'éducation, la biodiversité et les savoirs et pratiques autochtones liés à la culture</u> - <u>Les initiatives, documents et activités destinés à promouvoir l'intégration de la culture et à faire connaître son rôle dans l'inclusion économique et sociale et dans la durabilité environnementale</u> - <u>Le niveau de participation et d'engagement des parties prenantes dans les initiatives en lien avec la culture</u> - <u>La stratégie adoptée pour assurer la viabilité du Programme des villes créatives et garantir sa conformité avec les ODD</u> - <u>Le nombre de villes créatives intégrant le Réseau de l'UNESCO et les initiatives renforçant le rôle des villes dans l'économie créative</u> - <u>L'élaboration/la mise en œuvre d'accords de partenariat Nord-Sud et Sud-Sud reflétant la contribution de la culture au développement durable</u>

GP V

Communication et information

Grand programme V

Communication et information

CI – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$

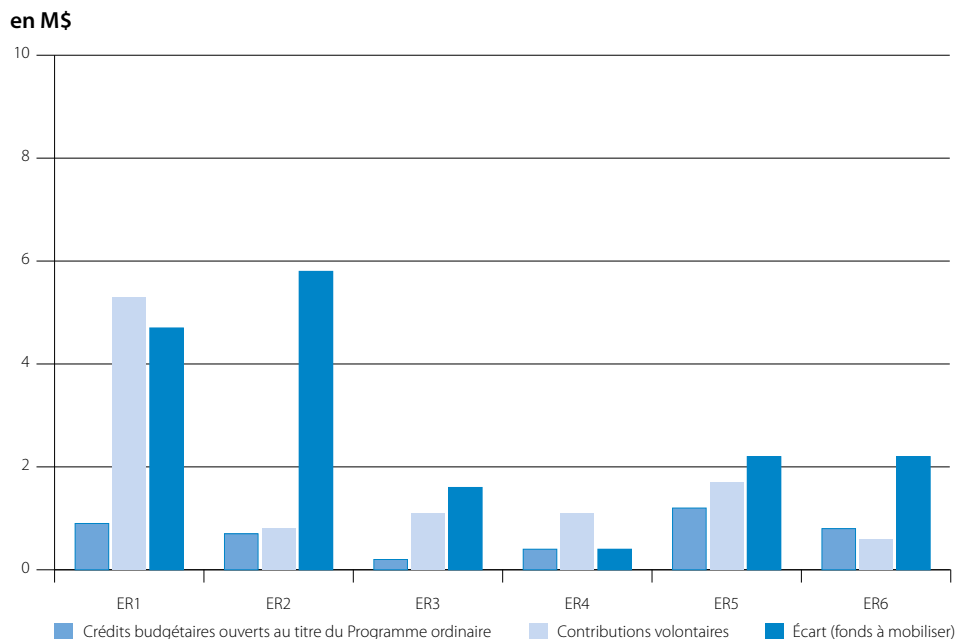
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$
Budget de personnel (postes établis)		18 669 600	18 669 600	18 669 600	-	-	-	-	18 669 600
Budget opérationnel									
MLA 1 Encourager la liberté d'expression en ligne et hors ligne, promouvoir la sécurité des journalistes dans tous ses aspects, favoriser la diversité des médias et la participation à ces derniers, et soutenir l'indépendance des médias	21 050 000		21 050 000	1 793 000	-	-	7 110 000	12 147 000	21 050 000
ER1 Les États membres consolident les normes et politiques relatives à la liberté d'expression, notamment la liberté de la presse et le droit d'accès à l'information, en ligne et hors ligne, et renforcent la sécurité des journalistes par l'application du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité	10 839 000		10 839 000	856 000	-	-	5 295 000	4 688 000	10 839 000
ER2 Les États membres bénéficient d'une plus grande contribution des médias à la diversité, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des jeunes dans et à travers les médias au bénéfice des États membres, ainsi que de l'autonomisation des sociétés grâce à des programmes d'initiation aux médias et à l'information et à la réactivité des médias dans les situations d'urgence et de catastrophe	7 270 000		7 270 000	708 000			750 000	5 812 000	7 270 000
ER3 Le développement des médias est renforcé et les États membres améliorent les systèmes de suivi et de reddition de comptes, avec des résultats consolidés par des projets externes menés sur le terrain avec l'appui du PIDC	2 941 000		2 941 000	229 000	-		1 065 000	1 647 000	2 941 000
MLA 2 Édifier des sociétés du savoir au moyen des TIC en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir, ainsi que leur préservation	10 491 900		10 491 900	2 384 900	-	-	3 385 000	4 722 000	10 491 900
ER4 Renforcement des capacités des États membres par la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et des priorités du Programme Information pour tous (PIPT), ainsi que du cadre normatif correspondant	1 898 000		1 898 000	438 000	-	-	1 100 000	360 000	1 898 000

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

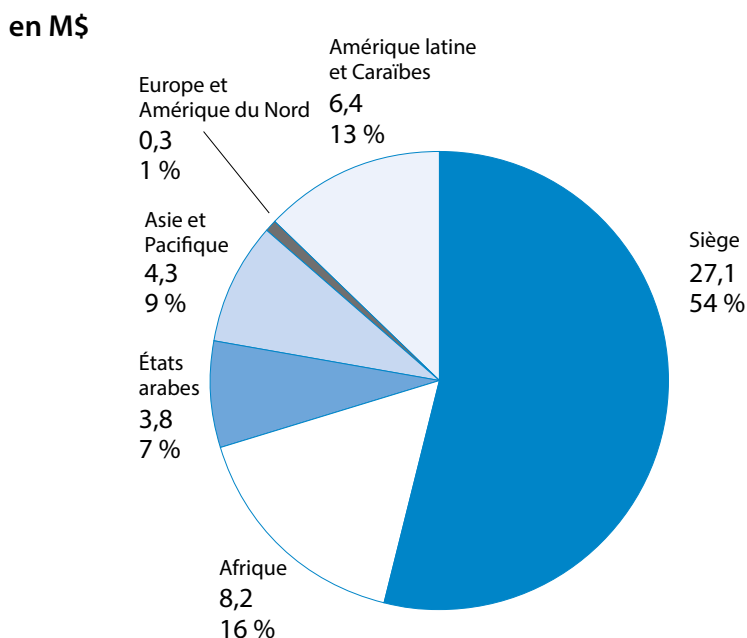
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$
ER5 Mise en place par les États membres de mesures destinées à promouvoir l'accès universel à l'information grâce à des solutions ouvertes et inclusives et à une utilisation novatrice des TIC pour le développement durable	5 045 000		5 045 000	1 158 000			1 695 000	2 192 000	5 045 000
ER6 Amélioration du recensement, de la préservation, de l'accessibilité et de la diffusion du patrimoine documentaire à l'échelle mondiale et au niveau national dans le cadre du Programme Mémoire du monde	3 548 900		3 548 900	788 900	-	-	590 000	2 170 000	3 548 900
Sous-total, Budget opérationnel	31 541 900	-	31 541 900	4 177 900	-	-	10 495 000	16 869 000	31 541 900
Total, Grand programme V	31 541 900	18 669 600	50 211 500	22 847 500	-	-	10 495 000	16 869 000	50 211 500

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel)
par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	6,9 M	22%	10,9 M	35%

CI -2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$
Budget de personnel (postes établis)		18 669 600	18 669 600	18 669 600	-	-	-		18 669 600
Budget opérationnel									
MLA 1 Encourager la liberté d'expression en ligne et hors ligne, promouvoir la sécurité des journalistes dans tous ses aspects, favoriser la diversité des médias et la participation à ces derniers, et soutenir l'indépendance des médias	21 766 000		21 766 000	2 509 000	-	-	7 110 000	12 147 000	21 766 000
ER1 Les États membres consolident les normes et politiques relatives à la liberté d'expression, notamment la liberté de la presse et le droit d'accès à l'information, en ligne et hors ligne, et renforcent la sécurité des journalistes par l'application du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité	11 121 000		11 121 000	1 138 000	-	-	5 295 000	4 688 000	11 121 000
ER2 Les États membres bénéficient d'une plus grande contribution des médias à la diversité, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des jeunes dans et à travers les médias au bénéfice des États membres, ainsi que de l'autonomisation des sociétés grâce à des programmes d'initiation aux médias et à l'information et à la réactivité des médias dans les situations d'urgence et de catastrophe	7 598 000		7 598 000	1 036 000			750 000	5 812 000	7 598 000
ER3 Le développement des médias est renforcé et les États membres améliorent les systèmes de suivi et de reddition de comptes, avec des résultats consolidés par des projets externes menés sur le terrain avec l'appui du PIDC	3 047 000		3 047 000	335 000	-		1 065 000	1 647 000	3 047 000
MLA 2 Édifier des sociétés du savoir au moyen des TIC en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir, ainsi que leur préservation	10 907 000		10 907 000	2 800 000	-	-	3 385 000	4 722 000	10 907 000
ER4 Renforcement des capacités des États membres par la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et des priorités du Programme Information pour tous (PIPT), ainsi que du cadre normatif correspondant	2 101 000		2 101 000	641 000	-	-	1 100 000	360 000	2 101 000

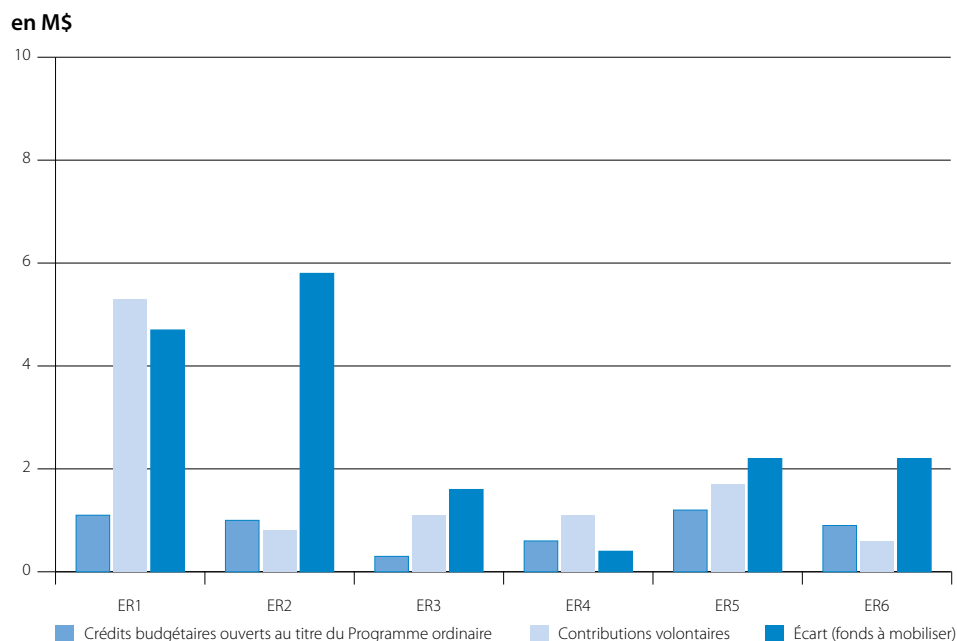
1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre du scénario de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.

Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

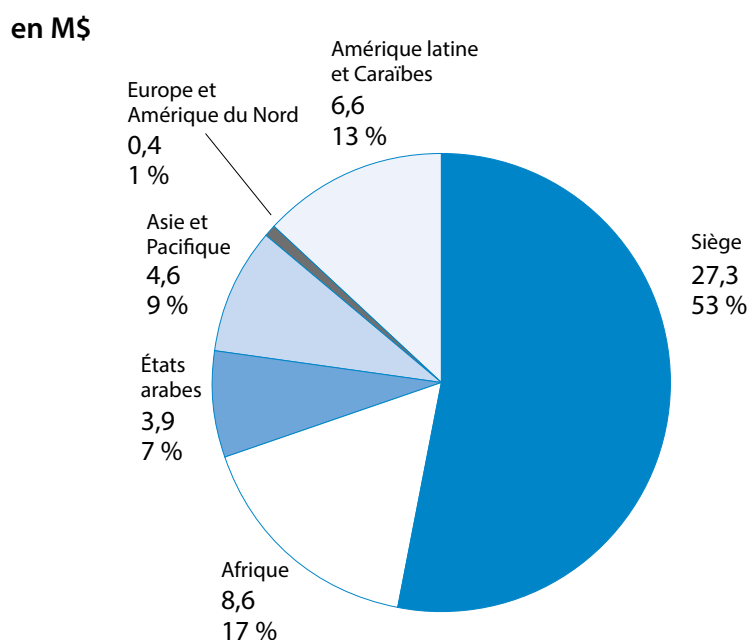
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$
ER5 Mise en place par les États membres de mesures destinées à promouvoir l'accès universel à l'information grâce à des solutions ouvertes et inclusives et à une utilisation novatrice des TIC pour le développement durable	5 121 000		5 121 000	1 234 000			1 695 000	2 192 000	5 121 000
ER6 Amélioration du recensement, de la préservation, de l'accessibilité et de la diffusion du patrimoine documentaire à l'échelle mondiale et au niveau national dans le cadre du Programme Mémoire du monde	3 685 000		3 685 000	925 000	-	-	590 000	2 170 000	3 685 000
Sous-total, Budget opérationnel	32 673 000	-	32 673 000	5 309 000	-	-	10 495 000	16 869 000	32 673 000
Total, Grand programme V	32 673 000	18 669 600	51 342 600	23 978 600	-	-	10 495 000	16 869 000	51 342 600

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.
Dans le cadre du scénario de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel)
par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	6,9 M	21%	10,9 M	33%

CI –3 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

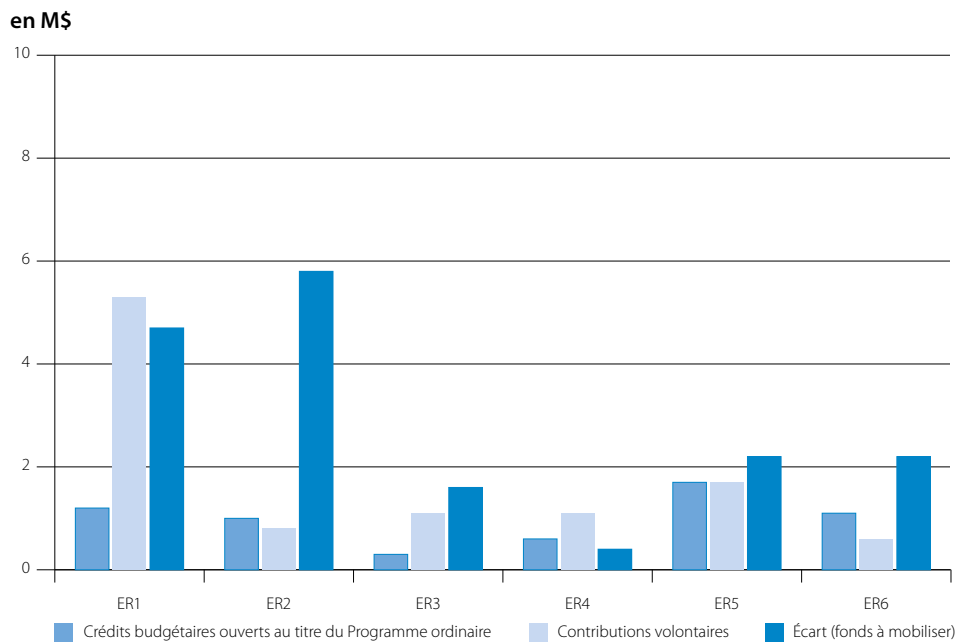
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$
Budget de personnel (postes établis)		18 669 600	18 669 600	18 669 600	-	-	-		18 669 600
Budget opérationnel									
MLA 1 Encourager la liberté d'expression en ligne et hors ligne, promouvoir la sécurité des journalistes dans tous ses aspects, favoriser la diversité des médias et la participation à ces derniers, et soutenir l'indépendance des médias	21 050 000		21 050 000	1 793 000	-	-	7 110 000	12 147 000	21 050 000
ER1 Les États membres consolident les normes et politiques relatives à la liberté d'expression, notamment la liberté de la presse et le droit d'accès à l'information, en ligne et hors ligne, et renforcent la sécurité des journalistes par l'application du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité	10 839 000		10 839 000	856 000	-	-	5 295 000	4 688 000	10 839 000
ER2 Les États membres bénéficient d'une plus grande contribution des médias à la diversité, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des jeunes dans et à travers les médias au bénéfice des États membres, ainsi que de l'autonomisation des sociétés grâce à des programmes d'initiation aux médias et à l'information et à la réactivité des médias dans les situations d'urgence et de catastrophe	7 270 000		7 270 000	708 000			750 000	5 812 000	7 270 000
ER3 Le développement des médias est renforcé et les États membres améliorent les systèmes de suivi et de reddition de comptes, avec des résultats consolidés par des projets externes menés sur le terrain avec l'appui du PIDC	2 941 000		2 941 000	229 000	-		1 065 000	1 647 000	2 941 000
MLA 2 Édifier des sociétés du savoir au moyen des TIC en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir, ainsi que leur préservation	10 491 900		10 491 900	2 384 900	-	-	3 385 000	4 722 000	10 491 900
ER4 Renforcement des capacités des États membres par la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et des priorités du Programme Information pour tous (PIPT), ainsi que du cadre normatif correspondant	1 898 000		1 898 000	438 000	-	-	1 100 000	360 000	1 898 000
ER5 Mise en place par les États membres de mesures destinées à promouvoir l'accès universel à l'information grâce à des solutions ouvertes et inclusives et à une utilisation novatrice des TIC pour le développement durable	5 045 000		5 045 000	1 158 000			1 695 000	2 192 000	5 045 000

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

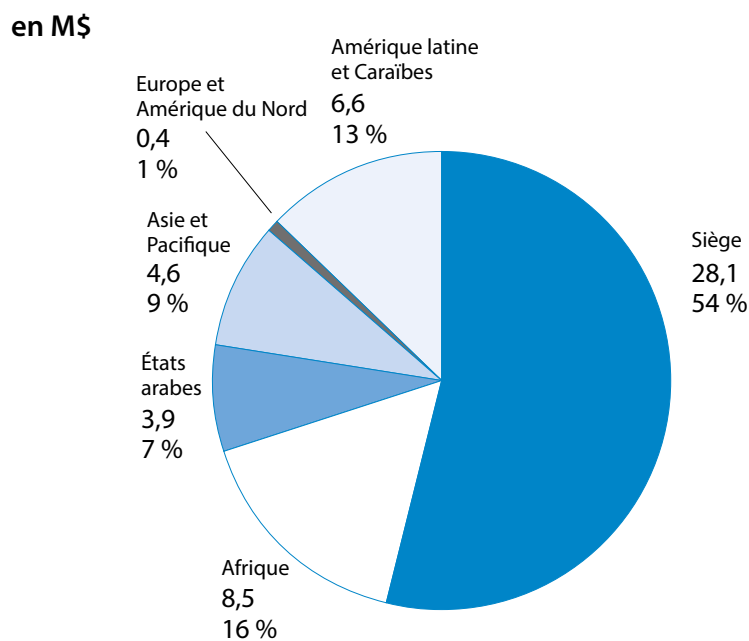
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$
ER6 Amélioration du recensement, de la préservation, de l'accessibilité et de la diffusion du patrimoine documentaire à l'échelle mondiale et au niveau national dans le cadre du Programme Mémoire du monde	3 548 900		3 548 900	788 900	-	-	590 000	2 170 000	3 548 900
Sous-total, Budget opérationnel	31 541 900	-	31 541 900	4 177 900	-	-	10 495 000	16 869 000	31 541 900
Total, Grand programme V	33 350 100	18 669 600	52 019 700	24 655 700	-	-	10 495 000	16 869 000	52 019 700

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel)
par région et au Siège
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$)



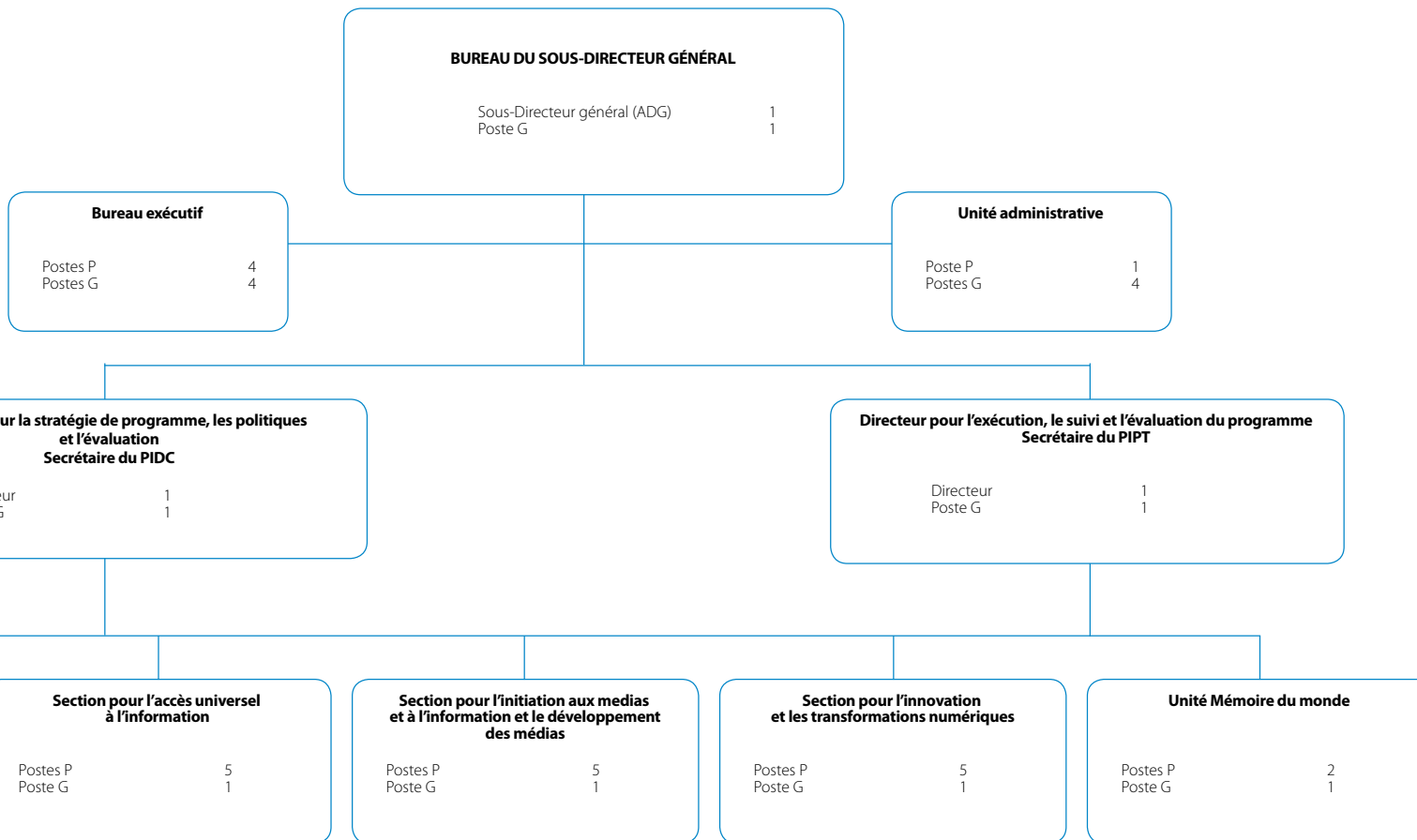
Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	6,9 M	21%	10,9 M	33%

SECTEUR DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION (CI) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre
du Programme ordinaire (tous scénarios)

NOMBRE TOTAL DE POSTES	
SIÈGE	
Cadre organique (P)	30
Cadre de service et de bureau (G)	16
HORS SIÈGE	
Cadre organique (P)	13
Administrateurs nationaux (NPO)	16
Cadre de service et de bureau (G)	1
TOTAL SIÈGE/HORS SIÈGE	
Cadre organique (P)	43
Administrateurs nationaux (NPO)	16
Cadre de service et de bureau (G)	17
TOTAL	76



BUREAUX HORS SIÈGE

AFRIQUE		ÉTATS ARABES		ASIE ET PACIFIQUE		AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD	
Postes P	4	Postes P	2	Postes P	3	Postes P	3	Poste P	1
NPO	6	NPO	2	NPO	5	NPO	3		
		Poste G	1						

Grand programme V

Communication et information

06001 Suivant la dynamique du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Secteur de la communication et de l'information renforcera ses programmes et les adaptera aux contextes sociaux, politiques et technologiques en mutation rapide, afin de continuer à promouvoir la liberté d'expression et le développement des médias et d'édifier des sociétés du savoir inclusives. Le grand programme V maintiendra les orientations stratégiques de programme énoncées dans le cycle de programmation quadriennal, et conservera ainsi ses deux axes d'action et ses six résultats escomptés. Dans le même temps, davantage d'attention sera portée à l'impact des nouvelles technologies numériques, notamment l'intelligence artificielle, ainsi qu'à la menace croissante que le discours de haine, la désinformation et les fausses informations représentent pour nos sociétés. Le Secteur de la communication et de l'information continuera de donner la priorité à l'Afrique et à l'égalité des genres dans ses efforts visant à remédier à ces deux défis émergents.

06002 Face aux changements rapides induits par le développement et l'application des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle (IA), l'Internet des objets et la technologie de la chaîne de blocs, l'UNESCO organisera un dialogue mondial sur l'intelligence artificielle et fournira une assistance et des ressources pour remédier aux principales difficultés et saisir les opportunités liées aux transformations technologiques. Les activités proposées seront axées sur la prise de conscience des implications des nouvelles technologies en termes d'éthique, de gouvernance et de droits humains. On s'attachera en particulier à lutter contre les menaces que ces technologies font peser sur la liberté d'expression, les processus démocratiques et l'accès à l'information, ainsi qu'à exploiter leur potentiel pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD). L'action globale sera renforcée pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux à l'ère du numérique et faire en sorte que les citoyens disposent de compétences numériques suffisantes pour tirer parti du paysage médiatique et informatif et y contribuer.

06003 L'UNESCO continuera de développer ses activités visant à promouvoir la liberté d'expression en ligne et les droits humains qui lui sont associés, dans un contexte marqué par les défis croissants du discours de haine sur Internet, de la désinformation et des fausses informations, en particulier en période d'élections. Sur la base de l'expérience acquise dans l'élaboration du cadre ROAM¹, l'UNESCO aidera les États membres à mettre en œuvre des mesures visant à remédier à ces défis. L'Organisation continuera également de promouvoir l'initiation aux médias et à l'information (MIL) en tant que moyen efficace de doter les citoyens des compétences nécessaires pour identifier et lutter contre le discours de haine, la désinformation et les fausses informations.

06004 Parallèlement à ces domaines prioritaires, l'UNESCO poursuivra ses efforts en faveur de la sécurité des journalistes, tant en ligne que hors ligne, dans le cadre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Le Secteur de la

¹ Selon les principes ROAM, l'Internet doit être fondé sur les droits de l'homme, ouvert, accessible à tous et nourri par la participation de multiples acteurs. Les indicateurs de l'universalité de l'Internet ont été finalisés à l'automne 2018.

communication et de l'information continuera de renforcer les capacités des professionnels des médias et de promouvoir l'initiation aux médias et à l'information (MIL) en tant qu'outil essentiel pour permettre aux citoyens d'explorer et de contribuer à des paysages médiatiques en mutation rapide. L'Organisation continuera de s'employer à soutenir l'accès universel à l'information et au savoir, par la promotion des solutions libres, notamment des ressources éducatives libres, de l'accès libre à l'information et de l'accès à l'information pour les groupes marginalisés. Dans le cadre du Programme Mémoire du monde, l'UNESCO continuera d'encourager la préservation et l'accès au patrimoine documentaire, et de sensibiliser à l'importance de ce dernier. En s'appuyant sur les stratégies du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et du Programme Information pour tous (PIPT), des synergies seront encouragées pour renforcer les résultats obtenus au titre du grand programme V.

06005 Afin de s'acquitter plus efficacement de son mandat, le Secteur de la communication et de l'information procédera à des ajustements de sa structure, tels que reflétés dans l'organigramme. L'introduction d'une structure horizontale et simplifiée vise à accroître l'efficacité et à créer une structure décisionnelle collaborative pour le Secteur. Cela aidera à traiter les questions transversales de façon coordonnée au sein du Secteur et à renforcer la visibilité du Secteur dans son ensemble.

06006 Dans ce contexte, le document 39 C/5 reste valide sur l'ensemble de la période du programme quadriennal, et constitue la base du Programme et budget pour 2020-2021 (document 40 C/5).

06007 Dans le cadre du scénario de 518 M\$ (et du scénario de 523,6 M\$, qui prévoit la même enveloppe budgétaire pour le grand programme V), le Secteur de la communication et de l'information continuerait de fonctionner comme il le fait actuellement pour mettre en œuvre le programme. Afin d'accroître ses capacités de mise en œuvre, les effectifs seraient renforcés dans les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Asie et du Pacifique ainsi qu'en Afrique, par le détachement d'un coordonnateur régional CI et d'un spécialiste du programme CI dans un bureau régional multisectoriel.

06008 Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, des gains supplémentaires considérables seraient réalisés en termes d'impact et de résultats programmatiques, ainsi qu'au niveau de la structure et des effectifs. Des ressources supplémentaires permettraient de consolider les activités autour des priorités globales Afrique et Égalité des genres, en particulier pour progresser dans la réalisation de la cible 10 de l'ODD 16 sur les libertés fondamentales et l'accès public à l'information, ainsi que pour remédier aux difficultés et saisir les opportunités liées aux nouvelles technologies.

06009 Dans le cas d'un scénario budgétaire inférieur (507 M\$), le Secteur de la communication et de l'information serait affecté aussi bien au niveau programmatique que structurel. Le principal impact serait une réduction de la portée des activités et la fin de certaines d'entre elles, ce qui limiterait considérablement les réalisations au titre du grand programme V. Une réduction budgétaire en dessous de 507 M\$ pourrait nécessiter de supprimer les effectifs du Secteur dans certains bureaux hors Siège et paralyserait la capacité du Secrétariat à satisfaire les exigences en termes de réunions intergouvernementales et autres réunions statutaires.

Axe d'action 1 : Encourager la liberté d'expression en ligne et hors ligne, promouvoir la sécurité des journalistes dans tous ses aspects, favoriser la diversité des médias et la participation à ces derniers, et soutenir l'indépendance des médias

Résultat escompté 1 : Les États membres consolident les normes et politiques relatives à la liberté d'expression, notamment la liberté de la presse et le droit d'accès à l'information, en ligne et hors ligne, et renforcent la sécurité des journalistes par l'application du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité²

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'États membres ayant mené des initiatives de sensibilisation à <u>la liberté de la presse</u> , y compris célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse	80 États membres à la fin de 2016 (10 en Afrique ; 5 en situation de crise)	– 90 États membres (12 en Afrique)	– 100 États membres (35 en Afrique)	– 110 États membres (35 en Afrique)
2. Nombre d'États membres ayant mené des initiatives de sensibilisation à <u>l'accès à l'information</u> , y compris célébrer la Journée internationale de <u>l'accès universel à l'information</u>	15 États membres à la fin de 2016 (5 en Afrique ; 2 en situation de crise)	– 20 États membres (10 en Afrique)	– 25 États membres (15 en Afrique)	– 25 États membres (15 en Afrique)

² Les ajustements (par rapport au 39 C/5 approuvé) sont soulignés. Les données initiales seront encore ajustées à la fin de 2019.

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
<p>3. <u>Nombre d'États membres ayant pris en considération les nouveaux défis liés à la liberté d'expression en ligne et aux droits humains qui lui sont associés à l'ère du numérique, tels que spécifiés par les principes ROAM ; et/ ou nombre d'États membres ayant tiré profit du rapport de l'UNESCO sur les « Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias »</u></p>	<p>D1 : 3 États membres D2 : 10 États membres à la fin de 2016</p>	<p>– C1 : 10 États membres (5 en Afrique) – C2 : 35 États membres (7 en Afrique)</p>	<p>– C1 : 25 États membres (15 en Afrique) – C2 : 35 États membres (7 en Afrique)</p>	<p>– C1 : 35 États membres (15 en Afrique) – C2 : 35 États membres (7 en Afrique)</p>
<p>4. <u>Nombre d'États membres sensibilisés à la sécurité des journalistes, notamment à la sécurité des femmes journalistes, grâce à la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes, et/ ou ayant renforcé ou mis en place des mécanismes de protection, de prévention et de poursuites</u></p>	<p>D1 : 30 États membres (5 en Afrique) (Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes) D2 : 5 États membres (mécanismes)</p>	<p>– C1 : 25 États membres (5 en Afrique) (Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes) – C2 : 17 États membres (4 en Afrique) (mécanismes)</p>	<p>– C1 : 25 États membres (5 en Afrique) (Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes) – C2 : 17 États membres (4 en Afrique, dont un mécanisme régional africain)</p>	<p>– C1 : 25 États membres (5 en Afrique) (Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes) – C2 : 30 États membres (4 en Afrique, dont un mécanisme régional africain)</p>

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
5. Nombre d'États membres ayant appliqué des normes juridiques et éthiques internationalement reconnues dans le domaine de la politique/de la réglementation/ des institutions, et/ou possédant des systèmes de reddition de comptes reposant sur l'autorégulation des médias perfectionnés par les parties prenantes	15 États membres	– 7 États membres (2 en Afrique)	– 7 États membres (2 en Afrique)	– 9 États membres (4 en Afrique), dont une initiative mondiale sur le journalisme de qualité

Résultat escompté 2 : Les États membres bénéficient d'une plus grande contribution des médias à la diversité, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des jeunes dans et à travers les médias au bénéfice des États membres, ainsi que de l'autonomisation des sociétés grâce à des programmes d'initiation aux médias et à l'information et à la réactivité des médias dans les situations d'urgence et de catastrophe

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'États membres ayant renforcé leurs pratiques et leurs politiques en faveur de la diversité et du pluralisme des médias, y compris les médias communautaires, et célébrant la Journée mondiale de la radio (JMR)	D1 : 10 États membres (10 en Afrique) D2 : 110 États membres (40 en Afrique) (JMR)	– C1 : Au moins 7 États membres – C2 : 50 États membres (12 en Afrique) (JMR)	– C1 : Au moins 7 États membres – C2 : 50 États membres (12 en Afrique) (JMR)	– C1 : Au moins 8 États membres – C2 : 50 États membres (14 en Afrique) (JMR)

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
2. Nombre d'établissements ayant adopté une politique en faveur des jeunes et de l'égalité des genres dans les médias, et nombre d'établissements appliquant à titre d'expérience pilote les Indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM)	D1 : 25 établissements (25 en Afrique) D2 : 25 établissements (25 en Afrique) (GSIM)	– C1 : 10 établissements (6 en Afrique) – C2 : 10 établissements (6 en Afrique) (GSIM)	– C1 : 10 établissements (6 en Afrique) – C2 : 10 établissements (6 en Afrique) (GSIM)	– C1 : 12 établissements (8 en Afrique) – C2 : 12 établissements (8 en Afrique) (GSIM)
3. Nombre d'organisations de médias contribuant à l'information sur les problèmes humanitaires lors des situations d'urgence et des catastrophes	Sans objet	– 25 organisations de médias	– 25 organisations de médias	– 28 organisations de médias
4. Nombre d'États membres ayant pris des mesures en matière d'initiation aux médias et/ou célébrant la Semaine de l'initiation aux médias ; et nombre d'établissements de formation appliquant à titre d'expérience pilote des programmes d'initiation aux médias	D1 : 30 États membres (5 en Afrique) D2 : 6 établissements	– C1 : 31 États membres (10 en Afrique) – C2 : 21 établissements de formation (4 en Afrique)	– C1 : 31 États membres (10 en Afrique) – C2 : 21 établissements de formation (4 en Afrique)	– C1 : 34 États membres (11 en Afrique) – C2 : 24 établissements de formation (5 en Afrique)

Résultat escompté 3 : Le développement des médias est renforcé et les États membres améliorent les systèmes de suivi et de reddition de comptes, avec des résultats consolidés par des projets externes menés sur le terrain avec l'appui du PIDC

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'États membres <u>appliquant les connaissances tirées des évaluations basées sur les indicateurs de la sécurité des journalistes, les indicateurs de développement des médias et les indicateurs de l'universalité de l'Internet</u>	5 États membres en 2016	<ul style="list-style-type: none"> - 8 États membres (3 en Afrique) (évaluations sur la base des indicateurs - C2 : 2 rapports mondiaux sur l'ODD 16.10 	- 8 États membres (3 en Afrique)	- 10 États membres (3 en Afrique)
2. Nombre d'États membres soutenus dans la mise en œuvre de leurs systèmes de suivi et d'établissement de rapports <u>sur la sécurité des journalistes</u> ayant répondu aux demandes d'information de la Directrice générale concernant les suites judiciaires données aux assassinats de journalistes, <u>et nombre de rapports UNESCO contribuant au suivi de l'indicateur de l'ODD 16.10.1</u>	D1 : 2 États membres (systèmes de suivi) D2 : 40 États membres D3 : 1 rapport mondial sur l'ODD 16.10.1	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : 6 États membres (2 en Afrique) (systèmes de suivi) - C2 : Au moins 61 États membres (11 en Afrique) (réponses) - C3 : 1 rapport mondial sur l'ODD 16.10.1 	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : 6 États membres (2 en Afrique) (systèmes de suivi) - C2 : Au moins 61 États membres (11 en Afrique) (réponses) - C3 : 1 rapport mondial sur l'ODD 16.10.1 	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : 8 États membres (3 en Afrique) (systèmes de suivi) - C2 : Au moins 61 États membres (11 en Afrique) (réponses) - C3 : 1 rapport mondial sur l'ODD 16.10.1
3. Nombre de rapports UNESCO contribuant au suivi de l'indicateur de l'ODD 16.10.2 sur l'accès public à l'information	Aucun rapport mondial sur l'ODD 16.10.2	- 1 rapport mondial sur l'ODD 16.10.2	- 1 rapport mondial sur l'ODD 16.10.2	- 1 rapport mondial sur l'ODD 16.10.2

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
<p>4. Nombre par an d'États membres mettant en œuvre des projets de développement des médias approuvés par le PIDC et participant aux discussions sur le développement des médias ; <u>et nombre d'établissements de formation au journalisme ayant utilisé le programme type pour l'enseignement du journalisme et les nouveaux plans d'étude élaborés par l'UNESCO</u></p>	<p>D1 : la mise en œuvre de 71 projets a été approuvée en 2016 dans 65 États membres (17 en Afrique) D2 : 1 session du Conseil du PIDC par exercice biennal et 1 réunion du Bureau du PIDC par an D3 : 10 en 2016-2017 (4 en Afrique)</p>	<p>– C1 : Au moins 65 États membres (19 en Afrique) – C2 : 1 session du Conseil du PIDC et 2 réunions de son Bureau, et 3 Débats du PIDC – C3 : 7 établissements (3 en Afrique)</p>	<p>– C1 : Au moins 65 États membres (19 en Afrique) – C2 : 1 session du Conseil du PIDC et 2 réunions de son Bureau et 3 Débats ouverts – C3 : 7 établissements (3 en Afrique)</p>	<p>– C1 : Au moins 65 États membres (19 en Afrique) – C2 : 1 session du Conseil du PIDC et 2 réunions de son Bureau, et 3 Débats ouverts – C3 : 9 établissements (4 en Afrique)</p>

Axe d'action 2 : Édifier des sociétés du savoir au moyen des TIC en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir, ainsi que leur préservation

Résultat escompté 4 : Renforcement des capacités des États membres par la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et des priorités du Programme Information pour tous (PIPT), ainsi que du cadre normatif correspondant

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'États membres qui ont pris des mesures pour <u>améliorer l'accès à l'information, notamment par la diversité linguistique et le multilinguisme en ligne, et par des approches inclusives de l'accès des femmes et des filles, des personnes handicapées et des autres groupes marginalisés</u>	D1 : 22 États membres (3 en Afrique) (multilinguisme) D2 : Non disponible (approches inclusives)	– C1 : 30 États membres (7 en Afrique, 1 PEID) – C2 : 15 États membres (4 en Afrique)	– C1 : 25 États membres (7 en Afrique, 1 PEID) – C2 : 15 États membres (4 en Afrique)	– C1 : 25 États membres (7 en Afrique, 1 PEID) – C2 : 15 États membres (4 en Afrique)
2. Nombre d'États membres qui <u>mettent en œuvre des programmes de renforcement des capacités liés aux compétences numériques, y compris sur les nouvelles technologies</u>	6 États membres	– 12 États membres (4 en Afrique)	– 12 États membres (4 en Afrique)	– 15 États membres (4 en Afrique)

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
3. Nombre de nouvelles activités en rapport avec le SMSI lancées, <u>à renforcer l'universalité de l'Internet et à encourager le dialogue multipartite par le biais de plates-formes et de l'appui aux forums régionaux, nationaux et internationaux relatifs à la gouvernance de l'Internet</u>	Non disponible	– 4 nouvelles activités en rapport avec le SMSI	– 4 nouvelles activités en rapport avec le SMSI	– 4 nouvelles activités en rapport avec le SMSI
4. Nombre d'États membres qui ont élaboré des politiques et/ou des stratégies <u>et renforcé les capacités des parties prenantes sur les dimensions éthiques des sociétés de l'information (grande orientation C10 du SMSI) et sur la priorité du PIPT relative à l'éthique de l'information</u>	Non disponible	– 15 États membres (4 en Afrique)	– 15 États membres (4 en Afrique)	– 18 États membres (5 en Afrique)

Résultat escompté 5 : Mise en place par les États membres de mesures destinées à promouvoir l'accès universel à l'information grâce à des solutions ouvertes et inclusives et à une utilisation novatrice des TIC pour le développement durable

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'États membres qui ont élaboré des cadres d'orientation et pris des mesures concrètes en faveur de l'accès universel à l'information et au savoir, y compris <u>grâce aux solutions ouvertes, telles que l'accès libre, les données libres et la science ouverte, ainsi qu'aux nouvelles technologies</u>	15 États membres (3 en Afrique)	– 25 États membres (5 en Afrique, 1 PEID)	– 25 États membres (5 en Afrique, 1 PEID)	– 25 États membres (5 en Afrique, 1 PEID)
2. Nombre d'États membres qui ont promu des environnements d'apprentissage de qualité et inclusifs, <u>notamment grâce aux ressources éducatives libres, et qui ont tiré parti des modalités d'apprentissage en ligne, ouvertes à tous et flexibles au service du développement durable</u>	D1 : 10 établissements de formation des enseignants (5 en Afrique) D2 : 5 États membres (5 en Afrique, 2 PEID)	– C1 : 16 établissements de formation des enseignants (7 en Afrique, 1 PEID) – C2 : 10 États membres (3 en Afrique, 1 PEID)	– C1 : 16 établissements de formation des enseignants (7 en Afrique, 1 PEID) – C2 : 10 États membres (3 en Afrique, 1 PEID)	– C1 : 16 établissements de formation des enseignants (7 en Afrique, 1 PEID) – C2 : 10 États membres (3 en Afrique, 1 PEID)
3. Nombre d'États membres qui ont <u>tiré parti de ressources et/ou d'activités de sensibilisation sur les nouvelles technologies, notamment sur l'intelligence artificielle</u>	Sans objet	– Sans objet	– 30 États membres (5 en Afrique)	– 35 États membres (7 en Afrique)

Résultat escompté 6 : Amélioration du recensement, de la préservation, de l'accessibilité et de la diffusion du patrimoine documentaire à l'échelle mondiale et au niveau national dans le cadre du Programme Mémoire du monde

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'États membres dans lesquels a été créé un comité national	73 États membres	– 6 États membres	– 6 États membres	– 6 États membres
2. Nombre de nouvelles inscriptions au Registre de la Mémoire du monde	Au moins 30 nouvelles inscriptions (4 en Afrique)	– Au moins 35 nouvelles inscriptions (5 en Afrique)	– Au moins 35 nouvelles inscriptions (5 en Afrique)	– Au moins 35 nouvelles inscriptions (6 en Afrique)
3. États membres ayant renforcé la sauvegarde, la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire	D1 : Non disponible D2 : Non disponible	– C1 : 6 États membres ayant adopté et mis en œuvre la Recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique – C2 : Organisation d'au moins 3 ateliers de renforcement des capacités (1 en Afrique)	– C1 : 6 États membres ayant adopté et mis en œuvre la Recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique – C2 : Organisation d'au moins 3 ateliers de renforcement des capacités (1 en Afrique)	– C1 : 6 États membres – C2 : Au moins 3 ateliers (1 en Afrique)

**Institut de statistique
de l'UNESCO (ISU)**

Gestion des bureaux hors Siège

**Fonds supplémentaires pour
la réforme du dispositif hors Siège**

II.B – Services liés au programme

**II.C – Programme de participation
et bourses**

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

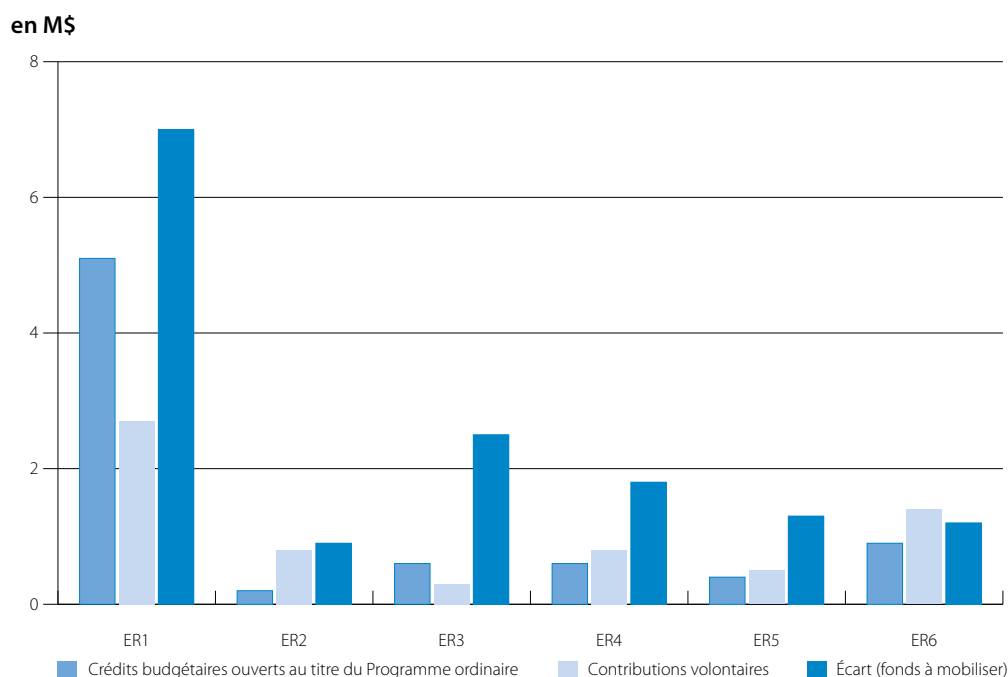
ISU – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel (postes établis)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Budget opérationnel									
MLA 1 Élaboration de statistiques de l'éducation comparables à l'échelle mondiale	16 721 200		16 721 200	5 314 000	-	-	3 567 830	7 839 370	16 721 200
ER1 Mise à disposition des parties prenantes, y compris des États membres, de données actuelles comparables au niveau mondial sur l'éducation selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation l'ODD 4	14 781 400		14 781 400	5 079 600	-	-	2 724 525	6 977 275	14 781 400
ER2 Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données nationales sur l'éducation comparables au niveau mondial	1 939 800		1 939 800	234 400	-	-	843 305	862 095	1 939 800
MLA 2 Élaboration de statistiques comparables au niveau mondial sur les résultats de l'apprentissage	3 473 100		3 473 100	625 200	-	-	324 348	2 523 552	3 473 100
ER3 Production par la communauté internationale, y compris par les États membres, de données de grande qualité et comparables aux niveaux national et mondial sur les résultats de l'apprentissage répondant à des normes communes, à des cadres de contenu globaux et à des critères harmonisés	3 473 100		3 473 100	625 200	-	-	324 348	2 523 552	3 473 100
MLA 3 Élaboration de statistiques et d'indicateurs comparables au niveau mondial sur la science, la culture et la communication	5 356 400		5 356 400	1 016 000	-	-	1 232 523	3 107 877	5 356 400
ER4 Mise à disposition des parties prenantes, y compris des États membres, de données actuelles comparables au niveau mondial sur la science, la culture et la communication selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation des ODD	3 173 100		3 173 100	625 200	-	-	778 436	1 769 464	3 173 100

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER5 Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données nationales sur la science, la culture et la communication comparables au niveau mondial	2 183 300		2 183 300	390 800			454 087	1 338 413	2 183 300
MLA 4 Renforcement des activités statistiques transversales	3 462 900		3 462 900	859 600	-	-	1 362 262	1 241 038	3 462 900
ER6 Amélioration de l'accès aux données de l'ISU sur l'éducation, la science, la culture et la communication et plus large diffusion de ces données aux niveaux mondial et régional	3 462 900		3 462 900	859 600	-	-	1 362 262	1 241 038	3 462 900
Sous-total, Budget opérationnel	29 013 600	-	29 013 600	7 814 800	-	-	6 486 964	14 711 836	29 013 600
Total, ISU	29 013 600	-	29 013 600	7 814 800	-	-	6 486 964	14 711 836	29 013 600

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$)



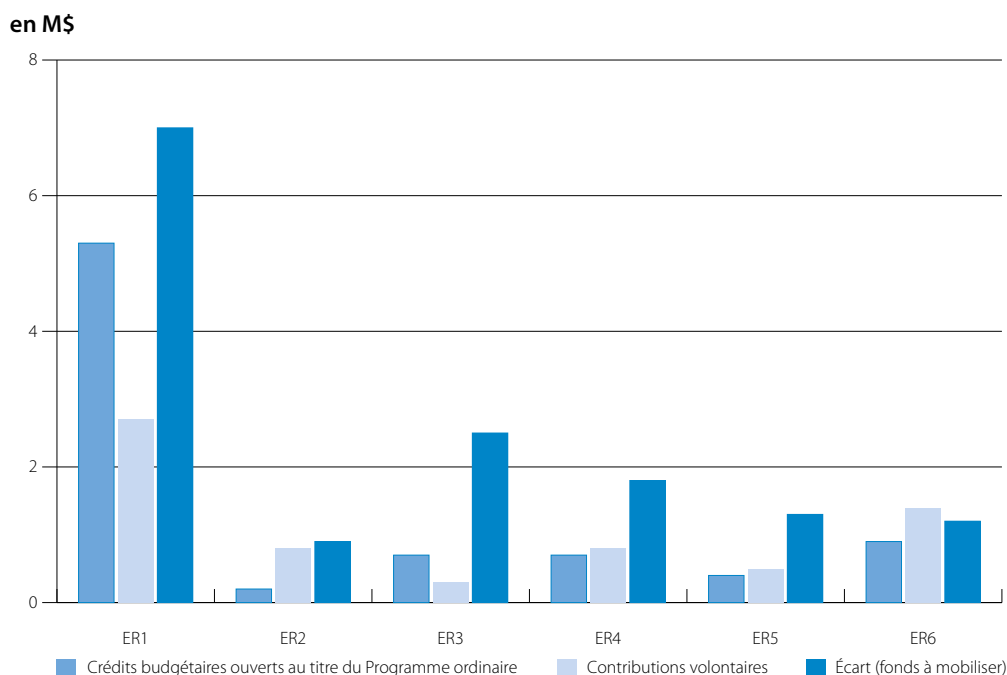
1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

ISU – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel (postes établis)		-	-	-	-	-	-	-	-
Budget opérationnel									
MLA 1 Élaboration de statistiques de l'éducation comparables à l'échelle mondiale	16 979 800		16 979 800	5 572 600	-	-	3 567 830	7 839 370	16 979 800
ER1 Mise à disposition des parties prenantes, y compris des États membres, de données actuelles comparables au niveau mondial sur l'éducation selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation l'ODD 4	15 028 500		15 028 500	5 326 700	-	-	2 724 525	6 977 275	15 028 500
ER2 Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données nationales sur l'éducation comparables au niveau mondial	1 951 300		1 951 300	245 900	-	-	843 305	862 095	1 951 300
MLA 2 Élaboration de statistiques comparables au niveau mondial sur les résultats de l'apprentissage	3 503 500		3 503 500	655 600	-	-	324 348	2 523 552	3 503 500
ER3 Production par la communauté internationale, y compris par les États membres, de données de grande qualité et comparables aux niveaux national et mondial sur les résultats de l'apprentissage répondant à des normes communes, à des cadres de contenu globaux et à des critères harmonisés	3 503 500		3 503 500	655 600	-	-	324 348	2 523 552	3 503 500
MLA 3 Élaboration de statistiques et d'indicateurs comparables au niveau mondial sur la science, la culture et la communication	5 405 700		5 405 700	1 065 300	-	-	1 232 523	3 107 877	5 405 700
ER4 Mise à disposition des parties prenantes, y compris des États membres, de données actuelles comparables au niveau mondial sur la science, la culture et la communication selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation des ODD	3 203 500		3 203 500	655 600	-	-	778 436	1 769 464	3 203 500
ER5 Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données nationales sur la science, la culture et la communication comparables au niveau mondial	2 202 200		2 202 200	409 700			454 087	1 338 413	2 202 200
MLA 4 Renforcement des activités statistiques transversales	3 504 800		3 504 800	901 500	-	-	1 362 262	1 241 038	3 504 800
ER6 Amélioration de l'accès aux données de l'ISU sur l'éducation, la science, la culture et la communication et plus large diffusion de ces données aux niveaux mondial et régional	3 504 800		3 504 800	901 500	-	-	1 362 262	1 241 038	3 504 800
Sous-total, Budget opérationnel	29 393 800	-	29 393 800	8 195 000	-	-	6 486 964	14 711 836	29 393 800
Total, ISU	29 393 800	-	29 393 800	8 195 000	-	-	6 486 964	14 711 836	29 393 800

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.
Dans le cadre du scénario de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ / 523,6 M\$)



ISU - 3 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

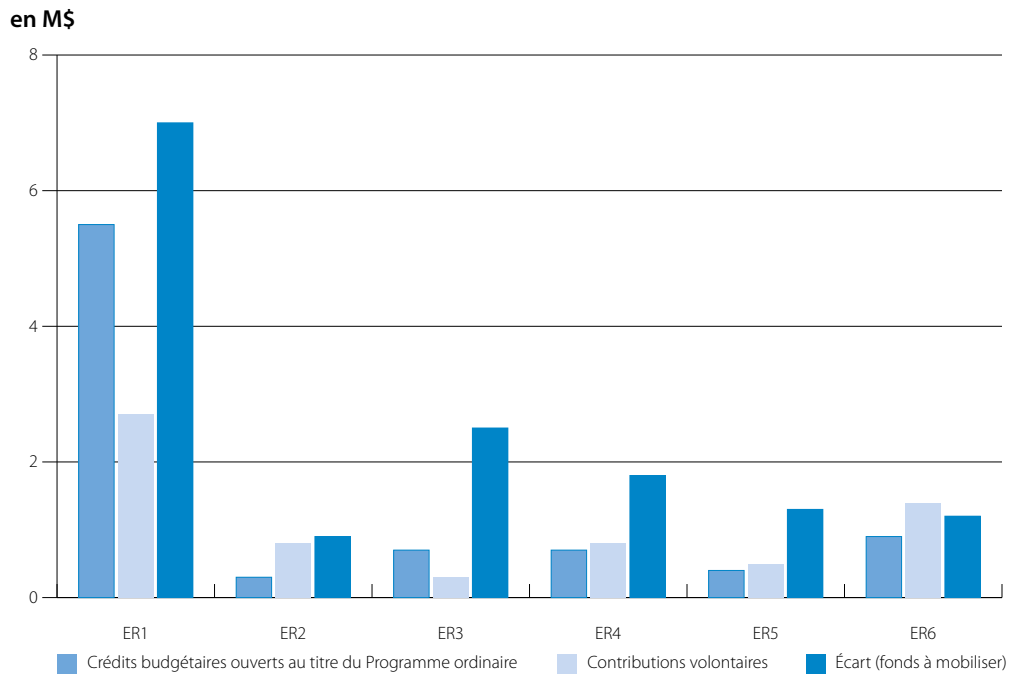
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
Budget de personnel (postes établis)			-						-
Budget opérationnel									
MLA 1 Élaboration de statistiques de l'éducation comparables à l'échelle mondiale	17 134 800		17 134 800	5 727 600	-	-	3 567 830	7 839 370	17 134 800
ER1 Mise à disposition des parties prenantes, y compris des États membres, de données actuelles comparables au niveau mondial sur l'éducation selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation l'ODD 4	15 176 700		15 176 700	5 474 900	-	-	2 724 525	6 977 275	15 176 700
ER2 Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données nationales sur l'éducation comparables au niveau mondial	1 958 100		1 958 100	252 700	-	-	843 305	862 095	1 958 100

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 2 Élaboration de statistiques comparables au niveau mondial sur les résultats de l'apprentissage	3 521 700		3 521 700	673 800	-	-	324 348	2 523 552	3 521 700
ER3 Production par la communauté internationale, y compris par les États membres, de données de grande qualité et comparables aux niveaux national et mondial sur les résultats de l'apprentissage répondant à des normes communes, à des cadres de contenu globaux et à des critères harmonisés	3 521 700		3 521 700	673 800	-	-	324 348	2 523 552	3 521 700
MLA 3 Élaboration de statistiques et d'indicateurs comparables au niveau mondial sur la science, la culture et la communication	5 435 400		5 435 400	1 095 000	-	-	1 232 523	3 107 877	5 435 400
ER4 Mise à disposition des parties prenantes, y compris des États membres, de données actuelles comparables au niveau mondial sur la science, la culture et la communication selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation des ODD	3 221 700		3 221 700	673 800	-	-	778 436	1 769 464	3 221 700
ER5 Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données nationales sur la science, la culture et la communication comparables au niveau mondial	2 213 700		2 213 700	421 200			454 087	1 338 413	2 213 700
MLA 4 Renforcement des activités statistiques transversales	3 529 800		3 529 800	926 500	-	-	1 362 262	1 241 038	3 529 800
ER6 Amélioration de l'accès aux données de l'ISU sur l'éducation, la science, la culture et la communication et plus large diffusion de ces données aux niveaux mondial et régional	3 529 800		3 529 800	926 500	-	-	1 362 262	1 241 038	3 529 800
Sous-total, Budget opérationnel	29 621 700	-	29 621 700	8 422 900	-	-	6 486 964	14 711 836	29 621 700
Total, ISU	29 621 700	-	29 621 700	8 422 900	-	-	6 486 964	14 711 836	29 621 700

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et écart de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$)



- 07001** En 2020-2021, l'Institut continuera d'articuler son action autour de ses trois piliers, comme défini dans sa Stratégie à moyen terme (2017-2021) : élaboration de méthodes, production de données et communication. Il s'agira essentiellement de mettre à disposition les méthodes et les données nécessaires au suivi des ODD dans les domaines qui relèvent de l'UNESCO, en particulier l'ODD 4, selon le mandat confié à l'Organisation par le Cadre d'action Éducation 2030, mais aussi les ODD 9, 11 et 16. Le renforcement des capacités continuera également à représenter une part importante de l'action de l'ISU, l'accent étant mis sur les modalités novatrices de la mobilisation des parties prenantes. Cela consistera à élaborer divers outils et supports de formation en ligne ou encore à proposer des webinaires et des tutoriels en ligne.
- 07002** Afin de refléter les ajustements ci-dessus et mettre en place une structure de travail mieux adaptée et rationalisée, l'ISU a révisé et précisé certains de ses résultats escomptés et des cibles et indicateurs de performance correspondants au titre de ses quatre axes d'action. En ce sens, un certain nombre d'indicateurs ont été fusionnés de façon à éviter les descriptions trop détaillées et les répétitions. En outre, certaines cibles de programme ont été redéfinies pour permettre d'appuyer davantage le suivi et l'établissement de rapports sur des données factuelles, tandis que dans quelques cas, des cibles de programmes pour lesquelles 2019 était l'échéance initiale ont été révisées et ajustées pour assurer une transition homogène du 39 C/5 vers le 40 C/5.
- 07003** Plus précisément, concernant les résultats escomptés 1 et 2 relevant de l'axe d'action 1 (statistiques de l'éducation), les indicateurs de performance et cibles associées ont été révisés afin de faire plus clairement référence à l'élaboration des indicateurs de suivi de l'ODD 4, qui constitue la tâche principale de l'Institut. Au titre de l'axe d'action 2 (résultats de l'apprentissage), résultat escompté 3, le nombre d'indicateurs de performance a été réduit afin de mettre clairement l'accent sur les trois principaux produits livrables (méthodologies, outils et données) dans le cadre d'un très vaste et complexe processus qui prévoit plusieurs étapes et mesures d'ordre technique et politique. Au titre de l'axe d'action 3 (statistiques sur la science, la culture et la communication), résultat escompté 4, deux nouveaux indicateurs ont été adoptés, remplaçant ceux qui étaient précédemment définis dans le 39 C/5, afin de mettre en lumière les nouvelles activités relatives aux ODD et permettre de mesurer le succès de façon plus significative, bien que concise. Enfin, au titre de l'axe d'action 4, les indicateurs et les cibles du résultat escompté 6 ont été réduits et reformulés pour mettre clairement en évidence les cibles poursuivies par l'ISU en matière de communication de données.
- 07004** Dans le cadre du scénario prévoyant un budget de 534,6 M\$, le montant alloué à l'ISU connaîtrait une légère augmentation, ce qui permettrait à l'Institut de renforcer ses activités de base, notamment celles qui concernent les méthodes relatives aux statistiques de l'éducation et la production de données (voir résultat escompté 1). Cette action relève directement du mandat confié à l'ISU par le Cadre d'action Éducation 2030.
- 07005** Si le scénario de 507 M\$ était retenu, le montant alloué à l'ISU serait en baisse par rapport à celui du 39 C/5, ce qui aurait des conséquences sur la capacité de l'Institut de s'acquitter correctement de sa mission fondamentale, et compromettrait la place et le rôle mondiaux de l'Institut dans le suivi de la réalisation d'un certain nombre d'ODD, en particulier l'ODD 4.

Axe d'action 1 : Élaboration de statistiques de l'éducation comparables à l'échelle mondiale¹

Résultat escompté 1 : Mise à disposition des parties prenantes, y compris des États membres, de données actuelles comparables au niveau mondial sur l'éducation selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation l'ODD 4

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. <u>Élaboration de cadre d'indicateurs mondiaux et thématiques pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'ODD 4 – Éducation 2030</u>	D1 : 29 indicateurs thématiques relatifs à l'éducation aux fins du suivi de l'ODD 4 recommandés pour les rapports publiés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> – C1 : 32 indicateurs thématiques relatifs à l'éducation aux fins du suivi de l'ODD 4 recommandés par le GCT pour les rapports publiés en 2019 – C2 : 12 indicateurs relatifs à l'éducation additionnels inclus dans des cadres élargis 	<ul style="list-style-type: none"> – C1 : 11 indicateurs mondiaux élaborés pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'ODD 4 – C2 : 30 indicateurs thématiques (hors indicateurs mondiaux) élaborés pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'ODD 4 	<ul style="list-style-type: none"> – C1 : 11 indicateurs mondiaux élaborés pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'ODD 4 – C2 : 30 indicateurs thématiques (hors indicateurs mondiaux) élaborés pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'ODD 4
2. <u>Production régulière pour les États membres et les parties prenantes mondiales de documents d'information méthodologique concernant les statistiques de l'éducation</u>	D1 : 3 documents méthodologiques sur les statistiques de l'éducation (manuels, guides et rapports techniques) produits chaque année	– C1 : <u>Au moins 3 documents méthodologiques sur les statistiques de l'éducation (manuels, guides ou rapports techniques) produits chaque année</u>	– C1 : Au moins 3 documents méthodologiques sur les statistiques de l'éducation (manuels, guides et rapports techniques) produits chaque année	– C1 : Au moins 4 documents méthodologiques sur les statistiques de l'éducation (manuels, guides et rapports techniques) produits chaque année

¹ Les ajustements (par rapport au 39 C/5 approuvé) sont soulignés. Les données initiales seront à nouveau ajustées à la fin de 2019.

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
<p>3. <u>Mise à disposition par l'intermédiaire du Centre de données de l'ISU d'un large éventail de données sur l'éducation pertinentes, actuelles, fiables et complètes</u></p>	<p>D1 : 1 recueil annuel de données sur l'éducation et 1 actualisation des données administratives, des données d'enquêtes sur les ménages et des données sur les niveaux d'instruction</p> <p>D2 : 1 recueil biennal de données sur l'alphabétisation</p> <p>D3 : Données disponibles dans le Centre de données de l'ISU pour 32 des 43 indicateurs thématiques de l'ODD 4 avec un taux de couverture de 45 %</p> <p>D4 : 9 indicateurs ventilés par sexe, lieu de résidence et niveau de revenu dans le Centre de données de l'ISU. Aucun indicateur n'est ventilé par incapacités</p>	<p>– C1 : 1 recueil annuel de données sur l'éducation et 1 actualisation des données administratives, des données d'enquêtes sur les ménages et des données sur les niveaux d'instruction</p> <p>– C2 : 1 recueil biennal de données sur l'alphabétisation (2019)</p> <p>– C3 : Données disponibles dans le Centre de données de l'ISU pour 40 des 43 indicateurs thématiques de l'ODD 4 avec un taux de couverture de 50 %</p> <p>– C4 : 12 indicateurs relatifs à l'éducation ventilés par sexe, lieu de résidence et (dans la mesure du possible) niveau de revenu, incapacités et autres dimensions disponibles dans le Centre de données de l'ISU</p>	<p>– C1 : 1 recueil annuel de données sur l'éducation et 1 actualisation des données administratives, des données d'enquêtes sur les ménages et des données sur les niveaux d'instruction</p> <p>– C2 : 1 recueil biennal de données sur l'alphabétisation (2021)</p> <p>– C3 : Données disponibles dans le Centre de données de l'ISU pour 40 des 43 indicateurs thématiques de l'ODD 4 avec un taux de couverture de 50 %</p> <p>– C4 : 12 indicateurs relatifs à l'éducation ventilés par sexe, lieu de résidence et (dans la mesure du possible) niveau de revenu, incapacités et autres dimensions disponibles dans le Centre de données de l'ISU</p>	<p>– C1 : 1 recueil annuel de données sur l'éducation et 1 actualisation des données administratives, des données d'enquêtes sur les ménages et des données sur les niveaux d'instruction</p> <p>– C2 : 1 recueil biennal de données sur l'alphabétisation (2021)</p> <p>– C3 : Données disponibles dans le Centre de données de l'ISU pour 40 des 43 indicateurs thématiques de l'ODD 4 avec un taux de couverture de 55 %</p> <p>– C4 : 15 indicateurs relatifs à l'éducation ventilés par sexe, lieu de résidence et (dans la mesure du possible) niveau de revenu, incapacités et autres dimensions disponibles dans le Centre de données de l'ISU</p>

Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données nationales sur l'éducation comparables au niveau mondial

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre de statisticiens nationaux formés à la collecte, l'analyse, l'exploitation et la présentation de statistiques sur l'éducation grâce à des activités de formation aux niveaux mondial et régional	D1 : 285 statisticiens nationaux formés en 2016	- C1 : 250 statisticiens nationaux formés par an	- C1 : 250 statisticiens nationaux formés par an	- C1 : 250 statisticiens nationaux formés par an
2. Outils de formation en ligne à la statistique, <u>dont des webinaires et des tutoriels vidéo</u> , élaborés par l'ISU et mis à la disposition des États membres	D1 : Aucun	- C1 : 3 outils de formation en ligne à la statistique	- C1 : Au moins 5 outils de formation en ligne à la statistique	- C1 : Au moins 5 outils de formation en ligne à la statistique

Axe d'action 2 : Élaboration de statistiques comparables au niveau mondial sur les résultats de l'apprentissage

Résultat escompté 3 : Production par la communauté internationale, y compris par les États membres, de données de grande qualité et comparables aux niveaux national et mondial sur les résultats de l'apprentissage répondant à des normes communes, à des cadres de contenu globaux et à des critères harmonisés

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre de documents d'information méthodologique <u>disponibles pour mesurer l'apprentissage et faire rapport à ce sujet</u>	D1 : Deux documents d'information publiés	- C1 : 5 documents d'information méthodologiques produits	- C1 : 9 documents d'information méthodologiques produits	- C1 : 10 documents d'information méthodologiques produits

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
2. Nombre d'outils disponibles pour évaluer les systèmes <u>nationaux</u> d'évaluation de l'apprentissage	D1 : Un outil disponible ; Catalogue 1.0 avec une base de données incluant 34 pays	– C1 : 4 outils disponibles	– C1 : 5 outils disponibles	– C1 : 5 outils disponibles
3. <u>3. Nombre d'États membres pour lesquels des données sur l'indicateur d'ODD 4.1.1 sont disponibles dans le Centre de données de l'ISU</u>	D1 : Il n'y a actuellement aucune base de données comportant des données comparables entre pays sur les résultats de l'apprentissage	– C1 : Entre 40 et 60 États membres	– C1 : 70 États membres	– C1 : 70 États membres

Axe d'action 3 : Élaboration de statistiques et d'indicateurs comparables au niveau mondial sur la science, la culture et la communication

Résultat escompté 4 : Mise à disposition des parties prenantes, y compris des États membres, de données actuelles comparables au niveau mondial sur la science, la culture et la communication selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation des ODD

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. Nombre de documents méthodologiques produits pour soutenir l'élaboration à l'échelle mondiale de statistiques sur la STI, la culture et la communication et l'information	D1 : 2 documents techniques sur la STI, 1 rapport sur la culture et 1 document technique sur CI produits en 2016	– C1 : Au moins 3 documents d'information additionnels produits	– C1 : 2 documents sur la STI – C2 : 2 documents sur la culture – C3 : 1 document sur la communication et l'information	– C1 : 2 documents sur la STI – C2 : 2 documents sur la culture – C3 : 1 document sur la communication et l'information

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
2. <u>Nombre de documents d'information méthodologique produits pour suivre les indicateurs des ODD 9, 11 et 16</u>	Mise en train d'indicateurs thématiques sur la STI au service du développement durable	– C1 : 2 documents d'information produits	– C1 : 3 documents d'information produits	– C1 : 3 documents d'information produits
3. <u>Nombre d'opérations de collecte de données menées à bien pour fournir des données actuelles comparables au niveau mondial sur la science, la culture et la communication</u>	D1 : 5 opérations menées par exercice biennal	– C1 : Au moins 6 opérations menées pendant l'exercice biennal	– C1 : Au moins 8 opérations menées pendant l'exercice biennal – C2 : Au moins 2 d'entre elles consistent en de nouvelles collectes pour fournir des données de suivi des ODD	– C1 : Au moins 8 opérations menées pendant l'exercice biennal – C2 : Au moins 2 d'entre elles consistent en de nouvelles collectes pour fournir des données de suivi ODD

Résultat escompté 5 : Appui au renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données sur la science, la culture et la communication comparables aux niveaux national et mondial

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
1. <u>Nombre d'États membres ayant reçu un appui par le biais de différentes modalités d'engagement pour collecter et utiliser des données ainsi que pour en rendre compte</u>	D1 : 40	– C1 : Au moins 20 chaque année	– C1 : Au moins 20 chaque année	– C1 : Au moins 20 chaque année

Axe d'action 4 : Renforcement des activités statistiques transversales

Résultat escompté 6 : Amélioration de l'accès aux données de l'ISU sur l'éducation, la science, la culture et la communication et diffusion de ces données aux niveaux mondial et régional

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
<p>1. <u>Le site Web et le Centre de données de l'ISU régulièrement améliorés et mis à jour</u></p>	<p>D1 : Site Web de l'ISU en anglais ; API de l'ISU et centre de données de l'ISU bilingues ; Atlas en ligne multilingue</p> <p>D1 : Améliorations tous les 3-5 ans</p> <p>D1 : 2 nouveaux produits lancés par an</p> <p>D1 : Pas de Centre de données</p>	<p>– C1 : Présentation bilingue (anglais et français) du site Web de l'ISU et multilingue des données clés</p> <p>– C2 : Améliorations apportées deux fois par an</p> <p>– C3 : Au moins un nouveau produit de données créé par an</p> <p>– C4 : Lancement en 2018 d'un nouveau Centre de données</p>	<p>– C1 : Présentation bilingue (anglais et français) du site Web et du Centre de données de l'ISU et multilingue des données clés</p> <p>– C2 : Améliorations apportées au moins deux fois par an</p>	<p>– C1 : Présentation bilingue (anglais et français) du site Web et du Centre de données de l'ISU et multilingue des données clés</p> <p>– C2 : Améliorations apportées au moins deux fois par an</p>
<p>2. <u>Nombre de documents normatifs régionaux ou sous-régionaux reprenant des concepts, cadres ou principes directeurs élaborés par l'ISU</u></p>	<p>D1 : Néant</p>	<p>– C1 : <u>4 documents</u></p>	<p>– C1 : 5 documents</p>	<p>– C1 : 5 documents</p>

Indicateurs de performance	Données initiales 2016-2017	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
		Plan de dépenses de 518 M\$	518 M\$	534,6 M\$
3. Publications et produits analytiques de l'ISU élaborés et promus auprès de différents publics	<p><u>D1 : Premier recueil de données sur les ODD publié en 2016</u></p> <p><u>D1 : Données publiées sur le blogue de l'ISU depuis fin 2016</u></p>	<p>– <u>C1 : Recueil annuel de données sur les ODD élaboré</u></p>	<p>– C1 : Recueil annuel de données sur les ODD élaboré et promu lors d'au moins 5 rencontres de haut niveau et par des canaux numériques</p> <p>– C2 : Articles publiés régulièrement sur le blogue de l'ISU</p>	<p>– C1 : Recueil annuel de données sur les ODD élaboré et promu lors d'au moins 5 rencontres de haut niveau et par des canaux numériques</p> <p>– C2 : Articles publiés régulièrement sur le blogue de l'ISU, dont au moins 10 repris par des sites Web partenaires par an</p>

II.A - Gestion des bureaux hors Siège

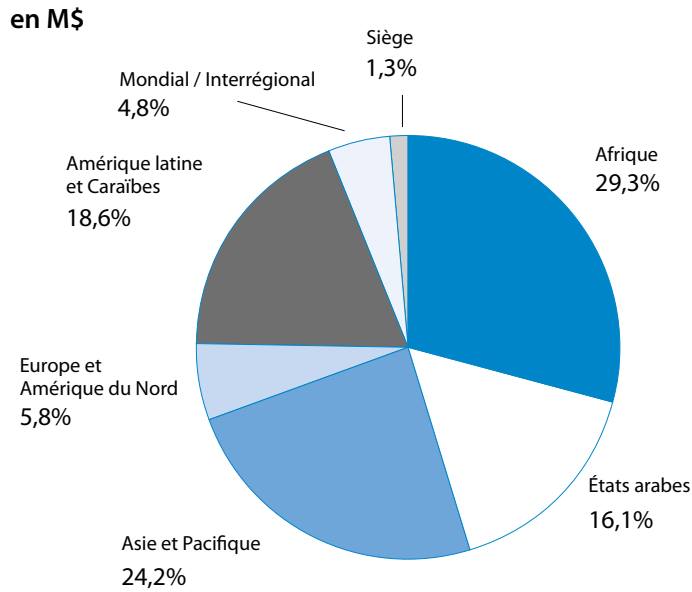
Hors Siège – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$, 518 M\$ et 523,6 M\$

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
			\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER 1 Amélioration de la réactivité et de la viabilité du dispositif hors Siège		24 065 900	24 065 900	24 065 900	-	-	-	-	24 065 900
ER 2 Renforcement de la viabilité du dispositif hors Siège grâce à l'amélioration du réseau de gestion financière et d'administration et à la réponse aux besoins actuels et nouveaux	29 240 600	31 855 900	61 096 500	58 959 400	-	141 800	1 995 300	-	61 096 500
ER 3 Mobilisation, par les bureaux hors Siège de l'UNESCO, d'un volume plus élevé de ressources auprès de donateurs décentralisés	4 600 000		4 600 000	4 400 000	-	-	-	200 000	4 600 000
Total, Gestion des bureaux hors Siège	33 840 600	55 921 800	89 762 400	87 425 300	-	141 800	1 995 300	200 000	89 762 400

Région/Siège	Répartition du budget intégré par région				Répartition par source de financement					Total
	Coûts de fonction- nement des bureaux hors Siège	Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés (personnel)	Total		Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Afrique		16 000 500	26 341 600	29,3%	25 854 300	-	59 000	428 300	-	26 341 600
États arabes		9 906 600	14 413 600	16,1%	13 320 100	-	82 800	1 010 700	-	14 413 600
Asie et Pacifique		13 303 300	21 685 300	24,2%	21 255 700	-	-	429 600	-	21 685 300
Europe et Amérique du Nord		3 631 900	5 201 100	5,8%	5 178 900	-	-	22 200	-	5 201 100
Amérique latine et Caraïbes		11 933 900	16 687 200	18,6%	16 582 700	-	-	104 500	-	16 687 200
Mondial / Interrégional		-	4 288 000	4,8%	4 088 000	-	-	-	200 000	4 288 000
Total, hors Siège	33 840 600	54 776 200	88 616 800	98,7%	86 279 700	-	141 800	1 995 300	200 000	88 616 800
Siège	-	1 145 600	1 145 600	1,3%	1 145 600	-	-	-	-	1 145 600
Total, Gestion des bureaux hors Siège	33 840 600	55 921 800	89 762 400	100,0%	87 425 300	-	141 800	1 995 300	200 000	89 762 400

¹ Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Budget intégré



Hors Siège – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$, 518 M\$ et 523,6 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recette	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1. Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés									
Personnel (postes établis)		55 921 800	55 921 800	55 921 800	-	-	-	-	55 921 800
2. Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège									
I. Assistance temporaire	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions de délégués et de personnes extérieures	7 927 600		7 927 600	7 927 600	-	-	-	-	7 927 600
Missions du personnel	-		-	-	-	-	-	-	-
Consultants et experts	1 762 100		1 762 100	1 762 100	-	-	-	-	1 762 100
Services contractuels	638 000		638 000	638 000	-	-	-	-	638 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	1 140 600		1 140 600	1 140 600	-	-	-	-	1 140 600
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	640 000		640 000	640 000	-	-	-	-	640 000
Autres charges	19 500 300		19 500 300	19 358 500	-	141 800	-	-	19 500 300
Other expenses	2 232 000		2 232 000	36 700	-	-	1 995 300	200 000	2 232 000
Total, Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	33 840 600	-	33 840 600	31 503 500	-	141 800	1 995 300	200 000	33 840 600
Total, Gestion des bureaux hors Siège	33 840 600	55 921 800	89 762 400	87 425 300	-	141 800	1 995 300	200 000	89 762 400

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

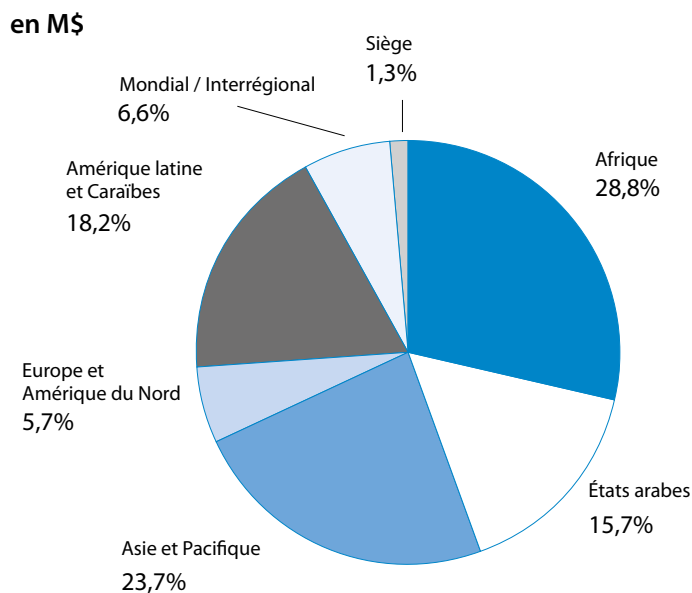
Hors Siège – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
			\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER 1 Amélioration de la réactivité et de la viabilité du dispositif hors Siège	-	24 065 900	24 065 900	24 065 900	-	-	-	-	24 065 900
ER 2 Renforcement de la viabilité du dispositif hors Siège grâce à l'amélioration du réseau de gestion financière et d'administration et à la réponse aux besoins actuels et nouveaux	30 997 100	31 855 900	62 853 000	60 715 900	-	141 800	1 995 300	-	62 853 000
ER 3 Mobilisation, par les bureaux hors Siège de l'UNESCO, d'un volume plus élevé de ressources auprès de donateurs décentralisés	4 600 000		4 600 000	4 400 000	-	-	-	200 000	4 600 000
Total, Gestion des bureaux hors Siège	35 597 100	55 921 800	91 518 900	89 181 800	-	141 800	1 995 300	200 000	91 518 900

Région/Siège	Répartition du budget intégré par région				Répartition par source de financement					Total
	Coûts de fonction- nement des bureaux hors Siège	Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés (personnel)	Total		Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Afrique	10 341 200	16 000 400	26 341 600	28.8%	25 854 300	-	59 000	428 300	-	26 341 600
États arabes	4 506 900	9 906 700	14 413 600	15.7%	13 320 100	-	82 800	1 010 700	-	14 413 600
Asie et Pacifique	8 382 000	13 303 300	21 685 300	23.7%	21 255 700	-	-	429 600	-	21 685 300
Europe et Amérique du Nord	1 569 200	3 631 900	5 201 100	5.7%	5 178 900	-	-	22 200	-	5 201 100
Amérique latine et Caraïbes	4 753 300	11 933 900	16 687 200	18.2%	16 582 700	-	-	104 500	-	16 687 200
Mondial / Interrégional	6 044 500	-	6 044 500	6.6%	5 844 500	-	-	-	200 000	6 044 500
Total, hors Siège	35 597 100	54 776 200	90 373 300	98.7%	88 036 200	-	141 800	1 995 300	200 000	90 373 300
Siège	-	1 145 600	1 145 600	1.3%	1 145 600	-	-	-	-	1 145 600
Total, Gestion des bureaux hors Siège	35 597 100	55 921 800	91 518 900	100.0%	89 181 800	-	141 800	1 995 300	200 000	91 518 900

1 Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Budget intégré



Hors Siège – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recette	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1. Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés									
Personnel (postes établis)		55 921 800	55 921 800	55 921 800	-	-	-	-	55 921 800
2. Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège									
I. Assistance temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Missions de délégués et de personnes extérieures	7 927 600	-	7 927 600	7 927 600	-	-	-	-	7 927 600
Missions du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants et experts	1 762 100	-	1 762 100	1 762 100	-	-	-	-	1 762 100
Services contractuels	638 000	-	638 000	638 000	-	-	-	-	638 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	1 140 600	-	1 140 600	1 140 600	-	-	-	-	1 140 600
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	640 000	-	640 000	640 000	-	-	-	-	640 000
Autres charges	21 256 800	-	21 256 800	21 115 000	-	141 800	-	-	21 256 800
Other expenses	2 232 000	-	2 232 000	36 700	-	-	1 995 300	200 000	2 232 000
Total, Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	35 597 100	-	35 597 100	33 260 000	-	141 800	1 995 300	200 000	35 597 100
Total, Gestion des bureaux hors Siège	35 597 100	55 921 800	91 518 900	89 181 800	-	141 800	1 995 300	200 000	91 518 900

1 Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

08001 Étant donné que la pertinence et la portée de l'action de l'UNESCO dépendent dans une large mesure de son expérience et de son expertise sur le terrain, l'Organisation poursuivra ses efforts visant à travailler en liaison plus étroite avec le dispositif hors Siège. Elle continuera de renforcer sa culture opérationnelle et d'améliorer la gestion des activités hors Siège afin d'aider efficacement les États membres à mettre en œuvre les Objectifs de développement durable du Programme 2030, tout en assurant son harmonisation avec les processus administratifs et de réforme du dispositif hors Siège du système des Nations Unies, en particulier concernant le système des Nations Unies pour le développement.

08002 Les activités correspondantes seront menées conformément au processus de réforme de l'Organisation, notamment la transformation stratégique de sa présence mondiale, en ayant à l'esprit les décisions et résolutions pertinentes du Conseil exécutif et de la Conférence générale. Les consultations avec les États membres et les groupes régionaux se poursuivront tout au long du processus.

08003 Dans le 40 C/5, trois résultats escomptés sont proposés sous cet article budgétaire :

- le résultat escompté 1 – Amélioration de la réactivité et de la viabilité du dispositif hors Siège, sous la coordination du Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures (PAX). Le budget prévu pour ce résultat escompté couvre les coûts des postes de directeur et de chef de bureau hors Siège ;
- le résultat escompté 2 – Renforcement de la viabilité du dispositif hors Siège [...], sous la coordination du Bureau de la gestion financière, Secteur de l'administration et du management (ADM). Le budget prévu pour ce résultat escompté couvre essentiellement les dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège et les coûts des postes administratifs ;
- le résultat escompté 3 – Mobilisation, par les bureaux hors Siège de l'UNESCO, d'un volume plus élevé de ressources auprès de donateurs décentralisés, sous la coordination du Bureau de la planification stratégique. Le budget prévu pour ce résultat escompté couvre les coûts des postes de responsable régional de la mobilisation de ressources, les coûts des dialogues régionaux structurés sur le financement, ceux des formations à l'intention du personnel hors Siège et prévoit, dans la mesure du possible, des fonds supplémentaires pour aider les bureaux hors Siège dans leurs efforts de mobilisation de ressources.

08004 La responsabilité des fonctions de coordination et de soutien aux directeurs et chefs de bureaux hors Siège incombe au Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures (PAX), et consiste à garantir, entre autres, le fonctionnement efficace et efficient des bureaux dans le respect total des obligations redditionnelles et des rapports hiérarchiques, notamment à travers les actions suivantes :

1. contribuer aux réponses consolidées et cohérentes du Siège aux préoccupations des bureaux hors Siège ;
2. contrôler et assurer la cohérence des effectifs pour les postes de directeur/chef de bureau hors Siège ;
3. assurer l'évaluation des performances des directeurs/chefs de bureau hors Siège sur la base des principaux résultats escomptés, des objectifs de performance et des indicateurs relatifs aux principaux aspects de leurs fonctions.

08005 Le Bureau de la gestion financière (BFM) est un service interne qui est rattaché au Secteur de l'administration (ADM) et dirigé par le Directeur financier (CFO). BFM mettra en place un mécanisme de soutien opérationnel coordonné pour les bureaux hors Siège, notamment la dotation en personnel des unités administratives. Ce mécanisme couvrira la gestion et le suivi des coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège, la fourniture d'orientations opérationnelles à ces derniers, et la mise en œuvre des recommandations des audits. Il identifiera les risques émergents en termes de budget et de contrôle

interne, surveillera les risques et proposera des mesures d'atténuation. Les plates-formes administratives hors Siège déjà existantes seront intégrées et la possibilité d'en créer de nouvelles sera évaluée. BFM adoptera une approche cohérente et proposera des mécanismes tenant compte de l'évolution des besoins sur le terrain. Les capacités administratives des bureaux hors Siège seront consolidées afin de garantir l'exécution optimale du programme. BFM facilitera le renforcement de la collaboration entre les bureaux hors Siège en créant un mécanisme de suivi et d'appui des bureaux régionaux en faveur des bureaux nationaux, qui sera mis en œuvre tout d'abord dans la région Afrique, puis dans d'autres régions. BFM participera activement au processus de réforme du système des Nations Unies pour ce qui est des aspects financiers et budgétaires ainsi que de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, telles que la stratégie relative aux modalités de fonctionnement (BOS), principalement en conseillant les bureaux hors Siège afin de faciliter sa mise en œuvre ainsi que les accords au niveau des équipes de pays des Nations Unies.

08006 Du fait des contraintes budgétaires inhérentes au budget ordinaire et de l'augmentation des coûts, le montant alloué au budget administratif hors Siège impliquerait un déficit, notamment dans les scénarios les moins élevés du cadre budgétaire intégré (qui prévoient un budget ordinaire de 507 M\$, 518 M\$ et 523,6 M\$) ; le non-financement de ce déficit aurait une incidence sur la capacité opérationnelle des bureaux, y compris leur capacité de participer à la réforme du système des Nations Unies. Le budget des activités qui couvre les dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège offre une marge de manœuvre limitée. Il est basé sur les conditions établies dans les accords de Siège et sur la situation connue au moment de la prise de décision. La gestion des bureaux hors Siège devrait disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour couvrir tout engagement financier susceptible d'être pris pour soutenir la présence des bureaux hors Siège. Le dispositif hors Siège évolue en raison du nombre croissant de pays à choisir d'installer les institutions des Nations Unies dans des maisons des Nations Unies, que l'UNESCO devra également rejoindre. L'UNESCO contribue au financement des coûts des services partagés, ce qui représente des dépenses largement supérieures à l'occupation de locaux mis à disposition à titre gracieux par le pays hôte. En outre, l'harmonisation des barèmes des traitements applicables aux contrats d'assistance temporaire avec ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) se traduit par des dépenses supplémentaires. La structure des effectifs hors Siège établie dans le 39 C/5 prévoyait la fourniture d'un appui régional pour les domaines mis en lumière par les audits. Les déficits, s'ils ne sont pas financés, auront une incidence sur cet appui.

08007 Les bureaux hors Siège de l'UNESCO ont un rôle décisif à jouer dans la mobilisation de ressources au profit de l'Organisation et représentent quelque 55 % des ressources mobilisées. Plus particulièrement, ils sont bien placés pour tirer parti du fort pourcentage de l'APD qui est décentralisée sous la forme d'une « aide programmable apportée aux pays » et négociée à l'échelon local, notamment dans les PMA et les États fragiles. Les bureaux hors Siège de l'UNESCO sont également bien placés pour bénéficier des financements nationaux accordés par les secteurs public et privé en faveur de la réalisation des Objectifs de développement durable dans les pays desservis par ces bureaux.

08008 À cet égard, compte tenu de la recommandation 7 formulée par le Commissaire aux comptes dans le Rapport d'audit sur la mobilisation des ressources extrabudgétaires (202 EX/32.INF), préconisant que le Siège « mette à la disposition des plus grands bureaux hors Siège des membres du personnel spécifiquement formés à la mobilisation de ressources auprès des donateurs », et en s'appuyant sur le projet pilote lancé dans le cadre de la Transformation stratégique et visant la création de cinq postes de responsables de la mobilisation de ressources dans certains bureaux hors Siège de l'UNESCO, le Bureau de la planification stratégique poursuivra ses efforts de renforcement de la mobilisation de ressources par les bureaux hors Siège. Cela se traduira par la nomination de responsables de la mobilisation de ressources dans certains bureaux hors Siège, par un renforcement ciblé des capacités, par la fourniture d'un appui à la conception en amont des programmes, par des campagnes de mobilisation des donateurs, par des dialogues structurés sur le financement et d'autres consultations de donateurs, et par la mise en place d'outils et de ressources destinés à renforcer la communication pour la mobilisation de ressources.

Résultat escompté 1 : Amélioration de la réactivité et de la viabilité du dispositif hors Siège

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Dispositif hors Siège géré conformément aux priorités de l'Organisation et aux décisions des organes directeurs	– Fonctionnement durable du dispositif hors Siège ; suivi régulier de l'efficacité et de l'efficience des bureaux hors Siège et ajustements, le cas échéant	– Fonctionnement durable du dispositif hors Siège ; suivi régulier de l'efficacité et de l'efficience des bureaux hors Siège et ajustements, le cas échéant	– Fonctionnement durable du dispositif hors Siège ; suivi régulier de l'efficacité et de l'efficience des bureaux hors Siège et ajustements, le cas échéant
2. Fourniture d'un soutien efficace aux directeurs/ chefs de bureaux hors Siège à travers des mécanismes d'appui, de suivi et de coordination	– Appui fourni aux bureaux hors Siège sous la forme d'orientations et de conseils, le cas échéant	– Appui fourni aux bureaux hors Siège sous la forme d'orientations et de conseils, le cas échéant	– Appui fourni aux bureaux hors Siège sous la forme d'orientations et de conseils, le cas échéant
3. Achèvement de l'évaluation de la performance de tous les directeurs et chefs de bureaux hors Siège	– Évaluation des performances de tous les directeurs/chefs de bureaux hors Siège et compte rendu à la fin de chaque cycle d'évaluation	– Évaluation des performances de tous les directeurs/chefs de bureaux hors Siège et compte rendu à la fin de chaque cycle d'évaluation	– Évaluation des performances de tous les directeurs/chefs de bureaux hors Siège et compte rendu à la fin de chaque cycle d'évaluation

Résultat escompté 2 : Renforcement de la viabilité du dispositif hors Siège grâce à l'amélioration du réseau de gestion financière et d'administration et à la réponse aux besoins actuels et nouveaux

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Établissement de critères pour l'allocation des ressources aux bureaux en fonction des besoins actuels et émergents	– Identifier les risques émergents en termes de budgets et de contrôles internes et proposer des mesures d'atténuation, notamment le recours aux unités compétentes en matière d'audit/ investigation ou de politiques – Suivi des risques en matière de contrôles internes à l'aide de tableaux de bord de gestion financière	– Identifier les risques émergents en termes de budgets et de contrôles internes et proposer des mesures d'atténuation, notamment le recours aux unités compétentes en matière d'audit/ investigation ou de politiques – Suivi des risques en matière de contrôles internes à l'aide de tableaux de bord de gestion financière	– Identifier les risques émergents en termes de budgets et de contrôles internes et proposer des mesures d'atténuation, notamment le recours aux unités compétentes en matière d'audit/ investigation ou de politiques – Suivi des risques en matière de contrôles internes à l'aide de tableaux de bord de gestion financière

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
2. Intégration des plates-formes administratives (basées à Amman, dans des bureaux hors Siège et des instituts)	<ul style="list-style-type: none"> - Rationaliser et finaliser la plate-forme administrative Amman-Iraq - Examiner et finaliser les plates-formes administratives des bureaux de l'IIRCA-Addis-Abeba, du MGIEP-New Delhi et du CIPT-TWAS, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la plate-forme Amman-Iraq 	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser les plates-formes administratives des bureaux de l'IIRCA-Addis-Abeba, du MGIEP-New Delhi et du CIPT-TWAS, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la plate-forme Amman-Iraq 	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser les plates-formes administratives des bureaux de l'IIRCA-Addis-Abeba, du MGIEP-New Delhi et du CIPT-TWAS, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la plate-forme Amman-Iraq
3. Création de solutions alternatives aux plates-formes administratives régionales à travers le renforcement des unités administratives des bureaux multisectoriels et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un cadre de suivi des bureaux nationaux et des antennes par les bureaux multisectoriels et régionaux en Afrique, et identifier un ou plusieurs endroits en dehors de la région Afrique où reproduire le système - Créer un « guichet unique » dans chaque bureau régional à l'appui des activités d'achat et de passation de marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un cadre de suivi des bureaux nationaux et des antennes par les bureaux multisectoriels et régionaux en Afrique, et identifier un ou plusieurs endroits en dehors de la région Afrique où reproduire le système - Créer un « guichet unique » dans chaque bureau régional à l'appui des activités d'achat et de passation de marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un cadre de suivi des bureaux nationaux et des antennes par les bureaux multisectoriels et régionaux en Afrique, et identifier un ou plusieurs endroits en dehors de la région Afrique où reproduire le système - Créer un « guichet unique » dans chaque bureau régional à l'appui des activités d'achat et de passation de marchés

Résultat escompté 3 : Mobilisation, par les bureaux hors Siège de l'UNESCO, d'un volume plus élevé de ressources auprès de donateurs décentralisés

Indicateur de performance	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Volume total des ressources mobilisées par les bureaux hors Siège de l'UNESCO	– Augmentation de 10 % par rapport au niveau de 2018	– Augmentation de 10 % par rapport au niveau de 2018

Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège

Réforme du dispositif hors Siège – Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds géné- rateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	500 000	-	500 000	500 000	-	-	-	-	500 000

Cet article budgétaire correspond aux coûts initiaux liés à la mise en œuvre progressive de la réforme du dispositif hors Siège, dans le cadre de la transformation stratégique de l'UNESCO, au cours de la période couverte par le 40 C/5.

¹ Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

II.B – Services liés au programme

Titre II.B – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$, 518 M\$ et 523,6 M\$

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures (PAX)									
Chapitre 1.A Bureau de l'ADG et coordination hors Siège									
I. Personnel (postes établis)		2 151 500	2 151 500	2 151 500	-	-	-	-	2 151 500
II. Budget opérationnel :									
ER1 Leadership politique et stratégique et soutien organisationnel en ce qui concerne les relations avec les États membres, les organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales ainsi que les commissions nationales et les bureaux hors Siège	261 000		261 000	261 000	-	-	-	-	261 000
Sous-total, Budget opérationnel	261 000	-	261 000	261 000	-	-	-	-	261 000
Total, Chapitre 1.A	261 000	2 151 500	2 412 500	2 412 500	-	-	-	-	2 412 500
Chapitre 1.B Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique									
I. Personnel (postes établis)		3 256 300	3 256 300	3 256 300	-	-	-	-	3 256 300
II. Budget opérationnel :									
ER1 Accroissement de l'impact et de la visibilité des programmes de l'UNESCO en Afrique par une plus grande coordination et un suivi renforcé de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021), ainsi que par une meilleure compréhension des perspectives et des enjeux du développement de l'Afrique	792 800		792 800	186 900	-	-	605 900	-	792 800
ER2 Renforcement de l'appui à la priorité globale Afrique grâce à des partenariats stratégiques plus nombreux et plus efficaces avec les acteurs des secteurs public et privé	259 700		259 700	259 700	-	-	-	-	259 700
Sous-total, Budget opérationnel	1 052 500	-	1 052 500	446 600	-	-	605 900	-	1 052 500
Total, Chapitre 1.B	1 052 500	3 256 300	4 308 800	3 702 900	-	-	605 900	-	4 308 800

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$/ 518 M\$/ 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chapitre 1.C Relations extérieures									
I. Personnel (postes établis)		8 453 500	8 453 500	8 453 500	-	-	-	-	8 453 500
II. Budget opérationnel :				-					-
ER 1 Accroissement de la coopération avec les États membres, notamment par l'intermédiaire de leurs délégations permanentes auprès de l'UNESCO et des groupes d'États membres constitués à l'UNESCO, et amélioration de l'accès aux outils et matériels d'information ainsi que de la qualité des contenus en ligne	409 500		409 500	409 500	-	-	-	-	409 500
ER 2 Amélioration et efficacité accrue de la contribution des commissions nationales à la mise en œuvre et à l'examen des programmes de l'UNESCO à différents niveaux, grâce à des consultations, des interactions et des activités de renforcement des capacités régulières	769 500		769 500	149 500	-	400 000		220 000	769 500
ER 3 Articulation et renforcement, aux niveaux mondial, régional et national, de la contribution de l'UNESCO au système des Nations Unies dans le contexte de la réforme des Nations Unies	508 600		508 600	508 600	-	-	-	-	508 600
Sous-total, Budget opérationnel	1 687 600	-	1 687 600	1 067 600	-	400 000	-	220 000	1 687 600
Total, Chapitre 1.C	1 687 600	8 453 500	10 141 100	9 521 100	-	400 000	-	220 000	10 141 100
Sous-total, Personnel	-	13 861 300	13 861 300	13 861 300	-	-	-	-	13 861 300
Sous-total, Budget opérationnel	3 001 100	-	3 001 100	1 775 200	-	400 000	605 900	220 000	3 001 100
Sous-total, Chapitre 1	3 001 100	13 861 300	16 862 400	15 636 500	-	400 000	605 900	220 000	16 862 400
Chapitre 2 Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres									
I. Personnel (postes établis)		1 614 100	1 614 100	1 614 100	-	-	-	-	1 614 100
II. Budget opérationnel :									
ER1 Contribution systématique et intégrée de l'UNESCO à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans ses domaines d'expertise, dans une optique de transformation	110 400		110 400	110 400	-	-	-	-	110 400
ER2 Positionnement de l'UNESCO comme un acteur visible de la promotion de l'égalité des genres à l'échelle internationale et régionale et au niveau des pays, dans tous ses domaines de compétence, notamment par son action de plaidoyer, de constitution de réseaux et d'établissement de partenariats innovants	151 800		151 800	151 800	-	-	-	-	151 800
ER3 Promotion de l'égalité des perspectives de carrière pour son personnel et la parité aux postes de décision grâce à la culture organisationnelle de l'UNESCO	40 000		40 000	40 000	-	-	-	-	40 000
Sous-total, Budget opérationnel	302 200	-	302 200	302 200	-	-	-	-	302 200
Total, Chapitre 2	302 200	1 614 100	1 916 300	1 916 300	-	-	-	-	1 916 300

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chapitre 3 Planification stratégique									
I. Personnel (postes établis)		10 727 500	10 727 500	6 062 500	4 665 000	-	-	-	10 727 500
II. Budget opérationnel :				-					-
ER1 Exécution des fonctions de programmation, de suivi et d'établissement de rapports conformément à l'approche de l'UNESCO de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats et dans le respect des orientations stratégiques et du cadre et des priorités de programmation fixés par les organes directeurs et la Directrice générale	455 100		455 100	455 100		-	-	-	455 100
ER2 Renforcement des partenariats, coordination à l'échelle de l'Organisation de la mobilisation de ressources, l'accent étant mis en particulier sur l'amélioration de l'adéquation, de la prévisibilité, de la flexibilité et de la transparence des ressources de l'Organisation, ainsi que sur la promotion de la diversification des donateurs	409 800		409 800	320 100	89 700	-	-	-	409 800
Sous-total, Budget opérationnel	864 900	-	864 900	775 200	89 700	-	-	-	864 900
Total, Chapitre 3	864 900	10 727 500	11 592 400	6 837 700	4 754 700	-	-	-	11 592 400
Chapitre 4 Information du public									
I. Personnel (postes établis)		8 567 500	8 567 500	8 389 500		178 000	-	-	8 567 500
II. Budget opérationnel :				-					-
ER1 Représentation fidèle des activités et priorités de l'UNESCO par la production de ses propres textes, images, infographies et vidéos diffusés sur ses diverses plates-formes, bénéficiant d'une promotion croisée et largement couverts par des médias nationaux et internationaux ainsi que par des plates-formes Internet et des réseaux sociaux, favorisant une meilleure connaissance de la mission et du mandat de l'Organisation	384 600		384 600	139 600	-	245 000	-	-	384 600
ER2 Amélioration de l'image institutionnelle de l'UNESCO par la création et la gestion d'écosystèmes de partenaires (médias, sponsors, agents d'exécution) débouchant sur des campagnes de communication, des projets de communication et de marketing, ainsi que des manifestations d'information du public et des événements spéciaux au Siège	960 300		960 300	360 300	-	100 000	-	500 000	960 300

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$/ 518 M\$/ 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER3 Promotion des contributions intellectuelles de l'UNESCO par le biais de publications de qualité, notamment le Courrier de l'UNESCO, produites et diffusées dans le cadre de la politique d'accès libre et en étroite coopération avec des partenaires d'édition pour toucher un large public ; valorisation, protection et promotion du nom et du logo de l'UNESCO par le biais d'initiatives de gestion de la marque et des produits dérivés ; promotion du livre et de la lecture par le biais de la célébration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur ainsi que du programme Capitale mondiale du livre	2 636 000		2 636 000	154 000	-	2 482 000	-	-	2 636 000
ER4 Diffusion du savoir et de l'information facilitée par la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web, dans plusieurs langues, au profit de publics divers	974 400		974 400	174 400	-	100 000	-	700 000	974 400
Sous-total, Budget opérationnel	4 955 300	-	4 955 300	828 300	-	2 927 000	-	1 200 000	4 955 300
Total, Chapitre 4	4 955 300	8 567 500	13 522 800	9 217 800	-	3 105 000	-	1 200 000	13 522 800
Total, Personnel (postes établis)	-	34 770 400	34 770 400	29 927 400	4 665 000	178 000	-	-	34 770 400
Total, Budget opérationnel	9 123 500	-	9 123 500	3 680 900	89 700	3 327 000	605 900	1 420 000	9 123 500
Total, Titre II.B	9 123 500	34 770 400	43 893 900	33 608 300	4 754 700	3 505 000	605 900	1 420 000	43 893 900

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Titre II.B – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$, 518 M\$ et 523,6 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$/ 518 M\$/ 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures (PAX)									
Chapitre 1.A Bureau de l'ADG et coordination hors Siège									
I. Personnel (postes établis)		2 151 500	2 151 500	2 151 500	-	-	-	-	2 151 500
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	60 000		60 000	60 000	-	-	-	-	60 000
Missions de délégués et de personnes extérieures									
Missions du personnel	60 000		60 000	60 000	-	-	-	-	60 000
Consultants et experts	63 000		63 000	63 000	-	-	-	-	63 000
Services contractuels	41 300		41 300	41 300	-	-	-	-	41 300
Formations à l'extérieur, dotations et transferts									
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	36 700		36 700	36 700	-	-	-	-	36 700
Autres charges									
Sous-total, Budget opérationnel	261 000	-	261 000	261 000	-	-	-	-	261 000
Total, Chapitre 1.A	261 000	2 151 500	2 412 500	2 412 500	-	-	-	-	2 412 500
Chapitre 1.B Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique									
I. Personnel (postes établis)		3 256 300	3 256 300	3 256 300	-	-	-	-	3 256 300
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	99 000		99 000	40 000	-	-	59 000	-	99 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	35 000		35 000	35 000	-	-	-	-	35 000
Missions du personnel	145 000		145 000	130 000	-	-	15 000	-	145 000
Consultants et experts	431 000		431 000	40 000	-	-	391 000	-	431 000
Services contractuels	149 000		149 000	25 000	-	-	124 000	-	149 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	30 000		30 000	30 000	-	-	-	-	30 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	163 500		163 500	146 600	-	-	16 900	-	163 500
Autres charges									
Sous-total, Budget opérationnel	1 052 500	-	1 052 500	446 600	-	-	605 900	-	1 052 500
Total, Chapitre 1.B	1 052 500	3 256 300	4 308 800	3 702 900	-	-	605 900	-	4 308 800
Chapitre 1.C Relations extérieures									
I. Personnel (postes établis)		8 453 500	8 453 500	8 453 500	-	-	-	-	8 453 500
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	150 000		150 000	130 000	-	20 000	-	-	150 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	200 000		200 000	100 000	-	100 000	-	-	200 000
Missions du personnel	230 000		230 000	180 000	-	50 000	-	-	230 000
Consultants et experts	485 000		485 000	145 000	-	120 000	-	220 000	485 000
Services contractuels	145 000		145 000	145 000	-	-	-	-	145 000

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$/ 518 M\$/ 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	100 000		100 000	-	-	100 000	-	-	100 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	377 600		377 600	367 600	-	10 000	-	-	377 600
Autres charges	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	1 687 600	-	1 687 600	1 067 600	-	400 000	-	220 000	1 687 600
Total, Chapitre 1.C	1 687 600	8 453 500	10 141 100	9 521 100	-	400 000	-	220 000	10 141 100
Total, Chapitre 1	3 001 100	13 861 300	16 862 400	15 636 500	-	400 000	605 900	220 000	16 862 400
Chapitre 2 Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres									
I. Personnel (postes établis)		1 614 100	1 614 100	1 614 100	-	-	-	-	1 614 100
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	17 600		17 600	17 600	-	-	-	-	17 600
Missions de délégués et de personnes extérieures	22 000		22 000	22 000	-	-	-	-	22 000
Missions du personnel	132 000		132 000	132 000	-	-	-	-	132 000
Consultants et experts	13 000		13 000	13 000	-	-	-	-	13 000
Services contractuels	18 000		18 000	18 000	-	-	-	-	18 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	22 100		22 100	22 100	-	-	-	-	22 100
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	72 100		72 100	72 100	-	-	-	-	72 100
Autres charges	5 400		5 400	5 400	-	-	-	-	5 400
Sous-total, Budget opérationnel	302 200	-	302 200	302 200	-	-	-	-	302 200
Total, Chapitre 2	302 200	1 614 100	1 916 300	1 916 300	-	-	-	-	1 916 300
Chapitre 3 Planification stratégique									
I. Personnel (postes établis)		10 727 500	10 727 500	6 062 500	4 665 000	-	-	-	10 727 500
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	118 200		118 200	118 200	-	-	-	-	118 200
Missions de délégués et de personnes extérieures	4 200		4 200	4 200	-	-	-	-	4 200
Missions du personnel	192 300		192 300	192 300	-	-	-	-	192 300
Consultants et experts	111 300		111 300	111 300	-	-	-	-	111 300
Services contractuels	25 400		25 400	25 400	-	-	-	-	25 400
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	33 800		33 800	33 800	-	-	-	-	33 800
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	364 900		364 900	275 200	89 700	-	-	-	364 900
Autres charges	14 800		14 800	14 800	-	-	-	-	14 800
Sous-total, Budget opérationnel	864 900	-	864 900	775 200	89 700	-	-	-	864 900
Total, Chapitre 3	864 900	10 727 500	11 592 400	6 837 700	4 754 700	-	-	-	11 592 400
Chapitre 4 Information du public									
I. Personnel (postes établis)		8 567 500	8 567 500	8 389 500		178 000	-	-	8 567 500
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	1 030 100		1 030 100	74 600	-	955 500	-	-	1 030 100
Missions de délégués et de personnes extérieures	35 000		35 000	35 000	-	-	-	-	35 000

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Missions du personnel	226 400		226 400	21 000	-	105 400	-	100 000	226 400
Consultants et experts	1 562 700		1 562 700	76 000	-	1 186 700	-	300 000	1 562 700
Services contractuels	1 492 200		1 492 200	84 200	-	608 000	-	800 000	1 492 200
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	543 900		543 900	472 500	-	71 400	-	-	543 900
Autres charges	65 000		65 000	65 000	-	-	-	-	65 000
Sous-total, Budget opérationnel	4 955 300	-	4 955 300	828 300	-	2 927 000	-	1 200 000	4 955 300
Total, Chapitre 4	4 955 300	8 567 500	13 522 800	9 217 800	-	3 105 000	-	1 200 000	13 522 800
Total, Personnel (postes établis)	-	34 770 400	34 770 400	29 927 400	4 665 000	178 000	-	-	34 770 400
Total, Budget opérationnel	9 123 500	-	9 123 500	3 680 900	89 700	3 327 000	605 900	1 420 000	9 123 500
Total, Titre II.B	9 123 500	34 770 400	43 893 900	33 608 300	4 754 700	3 505 000	605 900	1 420 000	43 893 900

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Titre II.B – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures (PAX)									
Chapitre 1.A Bureau de l'ADG et coordination hors Siège									
I. Personnel (postes établis)		2 151 500	2 151 500	2 151 500	-	-	-	-	2 151 500
II. Budget opérationnel :									
ER1 Leadership politique et stratégique et soutien organisationnel en ce qui concerne les relations avec les États membres, les organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales ainsi que les commissions nationales et les bureaux hors Siège	266 000		266 000	266 000	-	-	-	-	266 000
Sous-total, Budget opérationnel	266 000	-	266 000	266 000	-	-	-	-	266 000
Total, Chapitre 1.A	266 000	2 151 500	2 417 500	2 417 500	-	-	-	-	2 417 500
Chapitre 1.B Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique									
I. Personnel (postes établis)		3 256 300	3 256 300	3 256 300	-	-	-	-	3 256 300
II. Budget opérationnel :									
ER1 Accroissement de l'impact et de la visibilité des programmes de l'UNESCO en Afrique par une plus grande coordination et un suivi renforcé de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021), ainsi que par une meilleure compréhension des perspectives et des enjeux du développement de l'Afrique	810 100		810 100	204 200	-	-	605 900	-	810 100
ER2 Renforcement de l'appui à la priorité globale Afrique grâce à des partenariats stratégiques plus nombreux et plus efficaces avec les acteurs des secteurs public et privé	259 700		259 700	259 700	-	-	-	-	259 700
Sous-total, Budget opérationnel	1 069 800	-	1 069 800	463 900	-	-	605 900	-	1 069 800
Total, Chapitre 1.B	1 069 800	3 256 300	4 326 100	3 720 200	-	-	605 900	-	4 326 100
Chapitre 1.C Relations extérieures									
I. Personnel (postes établis)		8 453 500	8 453 500	8 453 500	-	-	-	-	8 453 500
II. Budget opérationnel :									
ER 1 Accroissement de la coopération avec les États membres, notamment par l'intermédiaire de leurs délégations permanentes auprès de l'UNESCO et des groupes d'États membres constitués à l'UNESCO, et amélioration de l'accès aux outils et matériels d'information ainsi que de la qualité des contenus en ligne	409 500		409 500	409 500	-	-	-	-	409 500
ER 2 Amélioration et efficacité accrue de la contribution des commissions nationales à la mise en œuvre et à l'examen des programmes de l'UNESCO à différents niveaux, grâce à des consultations, des interactions et des activités de renforcement des capacités régulières	812 800		812 800	192 800	-	400 000		220 000	812 800

¹ Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER 3 Articulation et renforcement, aux niveaux mondial, régional et national, de la contribution de l'UNESCO au système des Nations Unies dans le contexte de la réforme des Nations Unies	508 600		508 600	508 600	-	-	-	-	508 600
Sous-total, Budget opérationnel	1 730 900	-	1 730 900	1 110 900	-	400 000	-	220 000	1 730 900
Total, Chapitre 1.C	1 730 900	8 453 500	10 184 400	9 564 400	-	400 000	-	220 000	10 184 400
Sous-total, Personnel	-	13 861 300	13 861 300	13 861 300	-	-	-	-	13 861 300
Sous-total, Budget opérationnel	3 066 700	-	3 066 700	1 840 800	-	400 000	605 900	220 000	3 066 700
Sous-total, Chapitre 1	3 066 700	13 861 300	16 928 000	15 702 100	-	400 000	605 900	220 000	16 928 000
Chapitre 2 Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres									
I. Personnel (postes établis)		1 614 100	1 614 100	1 614 100	-	-	-	-	1 614 100
II. Budget opérationnel :									
ER1 Contribution systématique et intégrée de l'UNESCO à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans ses domaines d'expertise, dans une optique de transformation	118 400		118 400	118 400	-	-	-	-	118 400
ER2 Positionnement de l'UNESCO comme un acteur visible de la promotion de l'égalité des genres à l'échelle internationale et régionale et au niveau des pays, dans tous ses domaines de compétence, notamment par son action de plaidoyer, de constitution de réseaux et d'établissement de partenariats innovants	151 800		151 800	151 800	-	-	-	-	151 800
ER3 Promotion de l'égalité des perspectives de carrière pour son personnel et la parité aux postes de décision grâce à la culture organisationnelle de l'UNESCO	40 000		40 000	40 000	-	-	-	-	40 000
Sous-total, Budget opérationnel	310 200	-	310 200	310 200	-	-	-	-	310 200
Total, Chapitre 2	310 200	1 614 100	1 924 300	1 924 300	-	-	-	-	1 924 300
Chapitre 3 Planification stratégique									
I. Personnel (postes établis)		10 727 500	10 727 500	6 062 500	4 665 000	-	-	-	10 727 500
II. Budget opérationnel :									-
ER1 Exécution des fonctions de programmation, de suivi et d'établissement de rapports conformément à l'approche de l'UNESCO de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats et dans le respect des orientations stratégiques et du cadre et des priorités de programmation fixés par les organes directeurs et la Directrice générale	455 100		455 100	455 100	-	-	-	-	455 100
ER2 Renforcement des partenariats, coordination à l'échelle de l'Organisation de la mobilisation de ressources, l'accent étant mis en particulier sur l'amélioration de l'adéquation, de la prévisibilité, de la flexibilité et de la transparence des ressources de l'Organisation, ainsi que sur la promotion de la diversification des donateurs	409 800		409 800	404 700	5 100	-	-	-	409 800
Sous-total, Budget opérationnel	864 900	-	864 900	859 800	5 100	-	-	-	864 900
Total, Chapitre 3	864 900	10 727 500	11 592 400	6 922 300	4 670 100	-	-	-	11 592 400

1 Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chapitre 4 Information du public									
I. Personnel (postes établis)		8 567 500	8 567 500	8 389 500	-	178 000	-	-	8 567 500
II. Budget opérationnel :									-
ER1 Représentation fidèle des activités et priorités de l'UNESCO par la production de ses propres textes, images, infographies et vidéos diffusés sur ses diverses plates-formes, bénéficiant d'une promotion croisée et largement couverts par des médias nationaux et internationaux ainsi que par des plates-formes Internet et des réseaux sociaux, favorisant une meilleure connaissance de la mission et du mandat de l'Organisation	390 900		390 900	145 900	-	245 000	-	-	390 900
ER2 Amélioration de l'image institutionnelle de l'UNESCO par la création et la gestion d'écosystèmes de partenaires (médias, sponsors, agents d'exécution) débouchant sur des campagnes de communication, des projets de communication et de marketing, ainsi que des manifestations d'information du public et des événements spéciaux au Siège	973 100		973 100	373 100	-	100 000	-	500 000	973 100
ER3 Promotion des contributions intellectuelles de l'UNESCO par le biais de publications de qualité, notamment le Courrier de l'UNESCO, produites et diffusées dans le cadre de la politique d'accès libre et en étroite coopération avec des partenaires d'édition pour toucher un large public ; valorisation, protection et promotion du nom et du logo de l'UNESCO par le biais d'initiatives de gestion de la marque et des produits dérivés ; promotion du livre et de la lecture par le biais de la célébration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur ainsi que du programme Capitale mondiale du livre	2 637 200		2 637 200	155 200	-	2 482 000	-	-	2 637 200
ER4 Diffusion du savoir et de l'information facilitée par la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web, dans plusieurs langues, au profit de publics divers	991 400		991 400	191 400	-	100 000	-	700 000	991 400
Sous-total, Budget opérationnel	4 992 600	-	4 992 600	865 600	-	2 927 000	-	1 200 000	4 992 600
Total, Chapitre 4	4 992 600	8 567 500	13 560 100	9 255 100	-	3 105 000	-	1 200 000	13 560 100
Total, Personnel (postes établis)	-	34 770 400	34 770 400	29 927 400	4 665 000	178 000	-	-	34 770 400
Total, Budget opérationnel	9 234 400	-	9 234 400	3 876 400	5 100	3 327 000	605 900	1 420 000	9 234 400
Total, Titre II.B	9 234 400	34 770 400	44 004 800	33 803 800	4 670 100	3 505 000	605 900	1 420 000	44 004 800

1 Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Titre II.B – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures (PAX)									
Chapitre 1.A Bureau de l'ADG et coordination hors Siège									
I. Personnel (postes établis)		2 151 500	2 151 500	2 151 500	–	–	–	–	2 151 500
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	60 000		60 000	60 000	–	–	–	–	60 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	–		–	–	–	–	–	–	–
Missions du personnel	60 000		60 000	60 000	–	–	–	–	60 000
Consultants et experts	68 000		68 000	68 000	–	–	–	–	68 000
Services contractuels	41 300		41 300	41 300	–	–	–	–	41 300
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	–		–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	36 700		36 700	36 700	–	–	–	–	36 700
Autres charges	–		–	–	–	–	–	–	–
Sous-total, Budget opérationnel	266 000	–	266 000	266 000	–	–	–	–	266 000
Total, Chapitre 1.A	266 000	2 151 500	2 417 500	2 417 500	–	–	–	–	2 417 500
Chapitre 1.B Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique									
I. Personnel (postes établis)		3 256 300	3 256 300	3 256 300	–	–	–	–	3 256 300
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	109 000		109 000	50 000	–	–	59 000	–	109 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	35 000		35 000	35 000	–	–	–	–	35 000
Missions du personnel	145 000		145 000	130 000	–	–	15 000	–	145 000
Consultants et experts	431 000		431 000	40 000	–	–	391 000	–	431 000
Services contractuels	156 300		156 300	32 300	–	–	124 000	–	156 300
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	30 000		30 000	30 000	–	–	–	–	30 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	163 500		163 500	146 600	–	–	16 900	–	163 500
Autres charges	–		–	–	–	–	–	–	–
Sous-total, Budget opérationnel	1 069 800	–	1 069 800	463 900	–	–	605 900	–	1 069 800
Total, Chapitre 1.B	1 069 800	3 256 300	4 326 100	3 720 200	–	–	605 900	–	4 326 100
Chapitre 1.C Relations extérieures									
I. Personnel (postes établis)		8 453 500	8 453 500	8 453 500	–	–	–	–	8 453 500
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	174 000		174 000	154 000	–	20 000	–	–	174 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	200 000		200 000	100 000	–	100 000	–	–	200 000
Missions du personnel	230 000		230 000	180 000	–	50 000	–	–	230 000
Consultants et experts	485 000		485 000	145 000	–	120 000	–	220 000	485 000
Services contractuels	164 300		164 300	164 300	–	–	–	–	164 300
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	100 000		100 000	–	–	100 000	–	–	100 000

1 Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	377 600		377 600	367 600	-	10 000	-	-	377 600
Autres charges	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	1 730 900	-	1 730 900	1 110 900	-	400 000	-	220 000	1 730 900
Total, Chapitre 1.C	1 730 900	8 453 500	10 184 400	9 564 400	-	400 000	-	220 000	10 184 400
Total, Chapitre 1	3 066 700	13 861 300	16 928 000	15 702 100	-	400 000	605 900	220 000	16 928 000
Chapitre 2 Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres									
I. Personnel (postes établis)		1 614 100	1 614 100	1 614 100	-	-	-	-	1 614 100
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	22 000		22 000	22 000	-	-	-	-	22 000
Missions du personnel	135 000		135 000	135 000	-	-	-	-	135 000
Consultants et experts	15 000		15 000	15 000	-	-	-	-	15 000
Services contractuels	18 000		18 000	18 000	-	-	-	-	18 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	22 100		22 100	22 100	-	-	-	-	22 100
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	72 600		72 600	72 600	-	-	-	-	72 600
Autres charges	5 500		5 500	5 500	-	-	-	-	5 500
Sous-total, Budget opérationnel	310 200	-	310 200	310 200	-	-	-	-	310 200
Total, Chapitre 2	310 200	1 614 100	1 924 300	1 924 300	-	-	-	-	1 924 300
Chapitre 3 Planification stratégique									
I. Personnel (postes établis)		10 727 500	10 727 500	6 062 500	4 665 000	-	-	-	10 727 500
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	118 200		118 200	118 200	-	-	-	-	118 200
Missions de délégués et de personnes extérieures	4 200		4 200	4 200	-	-	-	-	4 200
Missions du personnel	192 300		192 300	192 300	-	-	-	-	192 300
Consultants et experts	111 300		111 300	111 300	-	-	-	-	111 300
Services contractuels	25 400		25 400	25 400	-	-	-	-	25 400
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	33 800		33 800	33 800	-	-	-	-	33 800
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	364 900		364 900	359 800	5 100	-	-	-	364 900
Autres charges	14 800		14 800	14 800	-	-	-	-	14 800
Sous-total, Budget opérationnel	864 900	-	864 900	859 800	5 100	-	-	-	864 900
Total, Chapitre 3	864 900	10 727 500	11 592 400	6 922 300	4 670 100	-	-	-	11 592 400
Chapitre 4 Information du public									
I. Personnel (postes établis)		8 567 500	8 567 500	8 389 500	-	178 000	-	-	8 567 500
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	1 041 600		1 041 600	86 100	-	955 500	-	-	1 041 600
Missions de délégués et de personnes extérieures	35 000		35 000	35 000	-	-	-	-	35 000
Missions du personnel	226 400		226 400	21 000	-	105 400	-	100 000	226 400
Consultants et experts	1 573 700		1 573 700	87 000	-	1 186 700	-	300 000	1 573 700

1 Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Services contractuels	1 507 000		1 507 000	99 000	-	608 000	-	800 000	1 507 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	543 900		543 900	472 500	-	71 400	-	-	543 900
Autres charges	65 000		65 000	65 000	-	-	-	-	65 000
Sous-total, Budget opérationnel	4 992 600	-	4 992 600	865 600	-	2 927 000	-	1 200 000	4 992 600
Total, Chapitre 4	4 992 600	8 567 500	13 560 100	9 255 100	-	3 105 000	-	1 200 000	13 560 100
Total, Personnel (postes établis)	-	34 770 400	34 770 400	29 927 400	4 665 000	178 000	-	-	34 770 400
Total, Budget opérationnel	9 234 400	-	9 234 400	3 876 400	5 100	3 327 000	605 900	1 420 000	9 234 400
Total, Titre II.B	9 234 400	34 770 400	44 004 800	33 803 800	4 670 100	3 505 000	605 900	1 420 000	44 004 800

¹ Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Chapitre 1 – Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures (PAX)

Chapitre 1.A – Bureau du Sous-Directeur général (ADG) et coordination hors Siège

- 09101** Conformément à la décision prise par le Conseil exécutif à sa 205^e session, le Département Afrique et la Division des États membres et des partenaires ont été regroupés pour former le Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures (PAX). Le Secteur conserve les fonctions de coordination de la priorité globale Afrique et les fonctions de suivi de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021). En outre, cette structure est créée afin de fournir une base plus cohérente pour la coordination et le soutien politique auprès des secteurs et services centraux au Siège et dans les bureaux hors Siège, des États membres et des partenaires officiels (organismes du système des Nations Unies, autres organisations intergouvernementales (OIG) et commissions nationales). Elle permettra aussi de renforcer progressivement l'intégration stratégique des bureaux hors Siège.
- 09102** Ce rapprochement garantira une meilleure synergie entre la priorité globale Afrique et les services chargés des relations avec les autres groupes d'États membres et les partenaires officiels. Il permettra également un dialogue plus efficace avec les délégations permanentes.
- 09103** Les relations avec les États membres, les organismes du système des Nations Unies et d'autres OIG ainsi qu'avec les commissions nationales et les bureaux hors Siège bénéficieront d'une impulsion politique et stratégique globale et d'un soutien organisationnel. Le positionnement stratégique de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies à l'échelle mondiale, régionale et nationale sera maintenu.
- 09104** La fonction de coordination des unités hors Siège se focalisera sur le rôle de stratégie, de politique, de conseil et de suivi pour appuyer le déploiement et l'adaptation du dispositif hors Siège de l'UNESCO. Cela permettra de garantir l'utilité et la portée de l'action de l'Organisation grâce à l'exécution optimale des programmes sur le terrain et à la réponse aux besoins des États membres, tout en s'assurant de l'alignement et de la cohérence des efforts de transformation stratégique de l'UNESCO. Ces efforts s'inscrivent plus largement dans ceux du système des Nations Unies, et en particulier concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. La fonction de coordination servira également à renforcer l'obligation redditionnelle et à faire en sorte que le flux d'informations circule de façon efficace et rationnelle entre le dispositif hors Siège et le Siège.
- 09105** Le Bureau de l'ADG et de la coordination hors Siège coordonnera les activités et les actions relevant de PAX, garantira leur cohésion et leur complémentarité et assurera leur alignement avec la vision, l'orientation stratégique et les priorités programmatiques de l'Organisation.

Résultat escompté 1 : Leadership politique et stratégique et soutien organisationnel en ce qui concerne les relations avec les États membres, les organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales ainsi que les commissions nationales et les bureaux hors Siège

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Fourniture en permanence de conseils en matière de stratégies et de politiques à la Directrice générale et à l'Équipe de direction		– Publication de documents d'orientation stratégiques, rationalisation des obligations redditionnelles et des rapports hiérarchiques et élaboration de stratégies globales relatives au dispositif hors Siège	– Publication de documents d'orientation stratégiques, rationalisation des obligations redditionnelles et des rapports hiérarchiques et élaboration de stratégies globales relatives au dispositif hors Siège
2. Mise en place d'une action institutionnelle coordonnée et complète		– Clarification et renforcement de la complémentarité des rôles entre PAX, les secteurs, les bureaux hors Siège et les instituts de catégorie 1	– Clarification et renforcement de la complémentarité des rôles entre PAX, les secteurs, les bureaux hors Siège et les instituts de catégorie 1
3. Examen et ajustement réguliers de la pertinence et de la performance du dispositif hors Siège		– Examen et ajustement réguliers de la pertinence et de la performance du dispositif hors Siège	– Examen et ajustement réguliers de la pertinence et de la performance du dispositif hors Siège
4. Interaction efficace entre les bureaux hors Siège et le Siège et entre les bureaux hors Siège		– Appui efficace apporté aux bureaux hors Siège d'un point de vue stratégique et politique ; et mise en place de flux d'information	– Appui efficace apporté aux bureaux hors Siège d'un point de vue stratégique et politique ; et mise en place de flux d'information
5. Évaluation des performances des directeurs/chefs de bureau hors Siège	– Évaluation des performances de tous les directeurs/chefs de bureau hors Siège et compte rendu à ce sujet avant la fin de chaque cycle d'évaluation	– Évaluation des performances de tous les directeurs/chefs de bureau hors Siège et compte rendu à ce sujet avant la fin de chaque cycle d'évaluation	– Évaluation des performances de tous les directeurs/chefs de bureau hors Siège et compte rendu à ce sujet avant la fin de chaque cycle d'évaluation

Chapitre 1.B – Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique

- 09106** Pendant l'exercice biennal 2020-2021, le Département Afrique, qui relève depuis novembre 2018 du Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures, poursuivra les activités commencées au titre du 39 C/5.
- 09107** En matière de concertation, le Département Afrique continuera d'instaurer des partenariats stratégiques et approfondis par le biais de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, y compris avec les institutions régionales, le secteur privé et la société civile. Des activités de plaidoyer seront également menées conjointement et porteront sur les enjeux relatifs au développement du continent et sur les problématiques émergentes liées à sa démographie, au changement climatique, à la culture en faveur du développement, à la jeunesse, à l'égalité des genres et à une culture de la paix. Le Département Afrique focalisera ses efforts sur la consolidation des résultats accomplis par les six programmes phares. En outre, il élaborera et coordonnera des initiatives intersectorielles concernant la région du Sahel, le bassin du lac Tchad, la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs, en étroite collaboration avec les secteurs de programme, y compris les bureaux hors Siège et les instituts et centres de catégorie 1 en Afrique. Ces initiatives auront pour objectif de promouvoir le développement durable, la paix et la sécurité, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux femmes.
- 09108** Dans le cadre du programme phare 1, à savoir « Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence », le Département Afrique œuvrera à transformer l'École africaine pour la paix, créée et hébergée par le Gouvernement ivoirien, en centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO. Il se focalisera également sur l'organisation en septembre 2019 de la Biennale de Luanda (Forum panafricain pour une culture de la paix), organisée conjointement par l'UNESCO, l'Union africaine (UA) et le Gouvernement angolais et accueillie par ce dernier. En outre, il s'efforcera de mobiliser un grand nombre d'institutions et de partenaires pour garantir la réussite de cette rencontre et assurera le suivi de ses conclusions.
- 09109** À la faveur de sa veille stratégique et de sa promotion de la réflexion prospective sur les changements, les possibilités et les défis en Afrique, le Département Afrique prolongera sa réflexion relative à l'intelligence artificielle en Afrique, en partenariat avec des institutions de prospective actives sur le continent ou travaillant en Afrique, et en collaboration avec des partenaires d'autres régions. Ce processus a été amorcé avec le Forum sur l'intelligence artificielle en Afrique, qui a eu lieu à Ben Guerir (Maroc) en décembre 2018. Une suite sera donnée aux conclusions du Forum, reprises dans son document final, notamment par l'organisation de forums sous-régionaux en Afrique.
- 09110** La coopération avec l'UA et les communautés économiques régionales (CER) sera encore renforcée lors de l'exercice biennal 2020-2021 pour organiser et suivre conjointement les activités programmatiques. Ce processus se déroulera en concertation avec les secteurs de programme, les bureaux hors Siège ainsi que les instituts et centres de catégorie 1 concernés, en particulier grâce à la réactivation des commissions mixtes UNESCO-UA et à la collaboration renforcée avec les CER.
- 09111** Selon les différents scénarios, le budget ordinaire opérationnel pour le Département Afrique au titre du 40 C/5 serait presque équivalent à celui du 39 C/5 ; ainsi, les activités de programme seraient mises en œuvre afin d'atteindre les résultats escomptés tels qu'énoncés dans le 39 C/5 approuvé. Les actions visant à mobiliser des ressources extrabudgétaires et à diversifier davantage les sources de financement se poursuivront, en particulier pour renforcer le soutien aux initiatives susmentionnées.

Résultat escompté 1 : Accroissement de l'impact et de la visibilité des programmes de l'UNESCO en Afrique par une plus grande coordination et un suivi renforcé de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021), ainsi que par une meilleure compréhension des perspectives et des enjeux du développement de l'Afrique

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Meilleure coordination et suivi efficace de la mise en œuvre de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique et de ses six programmes phares	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réunions de haut niveau organisées et/ou fréquentées afin de mobiliser le soutien des principales parties prenantes africaines (UA, communautés économiques régionales, etc.) en faveur de la réalisation de la priorité Afrique - Circulation de l'information améliorée grâce à des échanges actifs et réguliers entre les bureaux hors Siège et le Siège, afin de dresser un bilan des progrès accomplis et des défis et de discuter conjointement de la marche à suivre pour la mise en œuvre de la priorité Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réunions de haut niveau organisées et/ou fréquentées afin de mobiliser le soutien des principales parties prenantes africaines (UA, communautés économiques régionales, etc.) en faveur de la réalisation de la priorité Afrique - Circulation de l'information améliorée grâce à des échanges actifs et réguliers entre les bureaux hors Siège et le Siège, afin de dresser un bilan des progrès accomplis et des défis et de discuter conjointement de la marche à suivre pour la mise en œuvre de la priorité Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réunions de haut niveau organisées et/ou fréquentées afin de mobiliser le soutien des principales parties prenantes africaines (UA, communautés économiques régionales, etc.) en faveur de la réalisation de la priorité Afrique - Circulation de l'information améliorée grâce à des échanges actifs et réguliers entre les bureaux hors Siège et le Siège, afin de dresser un bilan des progrès accomplis et des défis et de discuter conjointement de la marche à suivre pour la mise en œuvre de la priorité Afrique
2. Institutions pluridisciplinaires (groupes de réflexion) travaillant sur les enjeux relatifs au développement de l'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réseaux créés et/ou consolidés - 2 forums/tables rondes organisés sur des questions concernant le développement de l'Afrique - 1 ou 2 publication(s) alimentant la discussion sur le développement et la transformation de l'Afrique publiée(s) et diffusée(s) 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réseaux créés et/ou consolidés - 2 forums/tables rondes organisés sur des questions concernant le développement de l'Afrique - Forums sous-régionaux organisés pour donner suite à l'édition 2018 du Forum sur l'intelligence artificielle en Afrique - 1 ou 2 publication(s) alimentant la discussion sur le développement et la transformation de l'Afrique publiée(s) et diffusée(s) 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réseaux créés et/ou consolidés - 2 forums/tables rondes organisés sur des questions concernant le développement de l'Afrique - Forums sous-régionaux organisés pour donner suite à l'édition 2018 du Forum sur l'intelligence artificielle en Afrique - 1 ou 2 publication(s) alimentant la discussion sur le développement et la transformation de l'Afrique publiée(s) et diffusée(s)

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
3. Acteurs sociaux mobilisés et contribuant à une meilleure visibilité de la priorité Afrique	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la nomination de 2 ou 3 personnalités africaines renommées à l'échelle internationale ou régionale, telles que des acteurs/actrices, chanteurs/ chanteuses, philanthropes et/ou athlètes, en qualité d'ambassadeurs/ ambassadrices de bonne volonté, d'Artistes pour la paix ou de Champion/ Championne pour le sport - 3 partenariats stratégiques noués avec des télévisions ou médias internationaux pour promouvoir la priorité Afrique - 2 manifestations organisées en marge d'événements africains d'importance stratégique pour la promotion de la priorité Afrique (p. ex. Sommet de l'UA, Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement et Africa CEO Forum) 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la nomination de 2 ou 3 personnalités africaines renommées à l'échelle internationale ou régionale, telles que des acteurs/actrices, chanteurs/ chanteuses, philanthropes et/ou athlètes, en qualité d'ambassadeurs/ ambassadrices de bonne volonté - 3 partenariats stratégiques noués avec des télévisions ou médias internationaux pour promouvoir la priorité Afrique - 2 manifestations organisées en marge d'événements africains d'importance stratégique pour la promotion de la priorité Afrique (p. ex. Sommet de l'UA, Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement et Africa CEO Forum) 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la nomination de 2 ou 3 personnalités africaines renommées à l'échelle internationale ou régionale, telles que des acteurs/actrices, chanteurs/ chanteuses, philanthropes et/ou athlètes, en qualité d'ambassadeurs/ ambassadrices de bonne volonté - 3 partenariats stratégiques noués avec des télévisions ou médias internationaux pour promouvoir la priorité Afrique - 2 manifestations organisées en marge d'événements africains d'importance stratégique pour la promotion de la priorité Afrique (p. ex. Sommet de l'UA, Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement et Africa CEO Forum)
4. Coordination effective de la mise en œuvre d'initiatives intersectorielles concernant la région du Sahel, le bassin du lac Tchad, la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs	<ul style="list-style-type: none"> - État de la mise en œuvre et résultats obtenus indiqués dans les rapports statutaires 	<ul style="list-style-type: none"> - État de la mise en œuvre et résultats obtenus indiqués dans les rapports statutaires 	<ul style="list-style-type: none"> - État de la mise en œuvre et résultats obtenus indiqués dans les rapports statutaires

Résultat escompté 2 : Renforcement de l'appui à la priorité globale Afrique grâce à des partenariats stratégiques plus nombreux et plus efficaces avec les acteurs des secteurs public et privé

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
<p>1. Nombre de partenariats stratégiques établis avec les États membres, la Commission de l'UA, les communautés économiques régionales, la société civile, le secteur privé et les institutions spécialisées des Nations Unies, dans le contexte de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud pour la mise en œuvre de la priorité Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 ou 3 partenariats stratégiques établis avec différents types de partenaires (bilatéraux, multilatéraux, régionaux, privés, etc.) - 1 commission mixte organisée avec l'UA et les communautés économiques régionales - 30 visites officielles et rencontres bilatérales avec les autorités dans des États membres africains coordonnées et suivies de façon efficace 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 ou 3 partenariats stratégiques établis avec différents types de partenaires (bilatéraux, multilatéraux, régionaux, privés, etc.) - 1 commission mixte organisée avec l'UA et les communautés économiques régionales et suivie de façon rapprochée grâce à une collaboration programmatique mixte avec les bureaux hors Siège concernés et le Siège - 30 visites officielles et rencontres bilatérales avec les autorités dans des États membres africains coordonnées et suivies de façon efficace 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 ou 3 partenariats stratégiques établis avec différents types de partenaires (bilatéraux, multilatéraux, régionaux, privés, etc.) - 1 commission mixte organisée avec l'UA et les communautés économiques régionales et suivie de façon rapprochée grâce à une collaboration programmatique mixte avec les bureaux hors Siège concernés et le Siège - 30 visites officielles et rencontres bilatérales avec les autorités dans des États membres africains coordonnées et suivies de façon efficace
<p>2. Nombre de bureaux hors Siège en Afrique ayant établi une cartographie des partenaires et donateurs, avec le soutien du Département Afrique, pour mobiliser des ressources nationales afin de mettre en œuvre les programmes phares/ initiatives décisives</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 ou 3 bureaux hors Siège 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 ou 3 bureaux hors Siège 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 ou 3 bureaux hors Siège

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
<p>3. Nombre de partenariats et de réseaux mobilisés en faveur de la promotion de la paix en Afrique, y compris l'organisation <u>et le suivi</u> de la Biennale de Luanda sur une culture de la paix et la <u>transformation</u> de l'École africaine pour la paix <u>en centre UNESCO de catégorie 2</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement angolais et d'autres partenaires mobilisés pour organiser la Biennale de Luanda sur une culture de la paix (Angola) - Le Gouvernement ivoirien et d'autres partenaires mobilisés pour créer l'École africaine pour la paix (Côte d'Ivoire) - 3 ou 4 partenaires majeurs mobilisés pour appuyer la mise en œuvre du processus de paix au Mali - 2 ou 3 réseaux de fondations et instituts de recherche et réseaux de jeunes pour une culture de la paix mobilisés et soutenus 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement angolais, l'UA et d'autres partenaires mobilisés pour organiser la Biennale de Luanda sur une culture de la paix (Angola) et pour assurer son suivi par le Département Afrique - Le Gouvernement ivoirien et d'autres partenaires mobilisés pour transformer l'École africaine pour la paix (Côte d'Ivoire) en centre UNESCO de catégorie 2 - 3 ou 4 partenaires majeurs mobilisés pour appuyer la mise en œuvre du processus de paix au Mali - 2 ou 3 réseaux de fondations et instituts de recherche et réseaux de jeunes pour une culture de la paix mobilisés et soutenus 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement angolais, l'UA et d'autres partenaires mobilisés pour organiser la Biennale de Luanda sur une culture de la paix (Angola) et pour assurer son suivi par le Département Afrique - Le Gouvernement ivoirien et d'autres partenaires mobilisés pour transformer l'École africaine pour la paix (Côte d'Ivoire) en centre UNESCO de catégorie 2 - 3 ou 4 partenaires majeurs mobilisés pour appuyer la mise en œuvre du processus de paix au Mali - 2 ou 3 réseaux de fondations et instituts de recherche et réseaux de jeunes pour une culture de la paix mobilisés et soutenus
<p>4. Participation de l'UNESCO aux réunions annuelles du Mécanisme de coordination régionale, afin de contribuer à l'examen du travail mené par le Mécanisme pour l'Afrique, <u>ainsi qu'à d'autres réunions de consultation des groupes/sous-groupes pour une programmation et une exécution conjointes</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à 1 réunion annuelle du Mécanisme de coordination régionale pour apporter une contribution de fond et rendre compte des activités de l'UNESCO - Organisation et/ou participation aux réunions mensuelles/bimensuelles des groupes/sous-groupes, et élaboration de plans d'activité annuels dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à 1 réunion annuelle du Mécanisme de coordination régionale pour apporter une contribution de fond et rendre compte des activités de l'UNESCO - Organisation et/ou participation aux réunions mensuelles/bimensuelles des groupes/sous-groupes, et élaboration de plans d'activité annuels dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à 1 réunion annuelle du Mécanisme de coordination régionale pour apporter une contribution de fond et rendre compte des activités de l'UNESCO - Organisation et/ou participation aux réunions mensuelles/bimensuelles des groupes/sous-groupes, et élaboration de plans d'activité annuels dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

Chapitre 1.C – Relations extérieures

Renforcer les relations avec les États membres, les commissions nationales et le système des Nations Unies

09112 Le Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures (PAX) encourage et soutient la coopération et le partenariat de l'Organisation avec ses principaux groupes de parties prenantes (États membres, y compris leurs commissions nationales, et Nations Unies, y compris les institutions spécialisées, fonds et programmes). À cet effet, il collabore étroitement avec tous les secteurs de programme et les autres services.

09113 L'UNESCO doit fournir aux États membres, aux commissions nationales, aux Membres associés et aux délégations permanentes ainsi qu'au système des Nations Unies et aux partenaires intergouvernementaux une gamme complète de services visant à faciliter leur interaction avec le Secrétariat. Ces efforts seront menés dans trois directions principales :

1. Consolidation des relations avec les États membres

- Le développement et le maintien des relations avec les États membres, les Membres associés, les observateurs et les territoires demeurent la mission essentielle du Secteur et sont au cœur de son action. Les États membres, principales parties prenantes de l'Organisation, recevront une attention prioritaire dans les travaux de l'UNESCO lors de la préparation et du suivi des réunions et des missions de la Directrice générale, en liaison avec les secteurs de programme, les bureaux hors Siège, les délégations permanentes et les commissions nationales.
- Le Secteur assurera le suivi des relations avec le pays hôte et fournira des services protocolaires au Secrétariat et à la communauté diplomatique accréditée auprès de l'UNESCO.
- Le Secteur continuera d'aider et d'encourager les États non membres à adhérer à l'Organisation, de façon à assurer à celle-ci l'universalité la plus large possible.
- Une étroite coopération sera poursuivie avec les délégués permanents et avec les groupes d'États membres constitués à l'UNESCO. Ils recevront le soutien nécessaire à l'organisation de leurs réunions plénières. Des contacts réguliers seront également entretenus avec les nouveaux groupements d'États membres.
- Aux niveaux sous-régional et régional, certains groupes de pays ayant des besoins spécifiques (par exemple les pays les moins avancés (PMA), les pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe et les petits États insulaires en développement (PEID)) bénéficieront d'une attention particulière.
- Des réunions d'information avec les délégations permanentes sur des questions majeures et des activités prioritaires seront organisées régulièrement. Des réunions consultatives sur des questions stratégiques se tiendront avec les États membres.
- Des séminaires d'orientation seront proposés aux nouveaux délégués permanents.
- Afin que les États membres disposent d'informations pertinentes et adaptées à leurs besoins, un site Web spécifique continuera de fournir un accès transparent et aisé aux analyses, informations et données concernant la coopération avec chaque État membre. Il sera mis à jour régulièrement, ce qui permettra de récupérer rapidement des informations lorsque cela s'avèrera nécessaire.

Résultat escompté 1 : Accroissement de la coopération avec les États membres, notamment par l'intermédiaire de leurs délégations permanentes auprès de l'UNESCO et des groupes d'États membres constitués à l'UNESCO, et amélioration de l'accès aux outils et matériels d'information ainsi que de la qualité des contenus en ligne

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Coordination des visites et réunions bilatérales de la Directrice générale dans les États membres ou avec ces derniers	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des notes d'information relatives aux visites de la Directrice générale - Renforcement de la coordination avec les secteurs de programme concernant la préparation et le suivi de ces visites 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des notes d'information relatives aux visites de la Directrice générale - Renforcement de la coordination avec les secteurs de programme concernant la préparation et le suivi de ces visites 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des notes d'information relatives aux visites de la Directrice générale - Renforcement de la coordination avec les secteurs de programme concernant la préparation et le suivi de ces visites
2. Organisation, avec l'aide du Secrétariat, de réunions plénières avec les délégations permanentes	- 15 réunions organisées	- 15 réunions organisées	- 15 réunions organisées
3. Organisation de séminaires d'orientation à l'intention des nouvelles délégations permanentes	- 5 séminaires	- 5 séminaires	- 5 séminaires

2. Meilleure coopération avec les commissions nationales

09114

Le Plan d'action concernant la coopération de l'UNESCO avec les commissions nationales (2013), qui souligne les responsabilités et les échéances pour la mise en œuvre des recommandations approuvées par le Conseil exécutif et la Conférence générale, guidera les activités de l'UNESCO en la matière. Ces activités visent à renforcer le rôle des commissions nationales, leur capacité et leur engagement vis-à-vis des partenaires de la société civile, ainsi que leur relation avec le Secrétariat.

- Les compétences et les capacités opérationnelles des commissions nationales continueront d'être renforcées grâce à des séminaires et ateliers de formation pour les nouveaux secrétaires généraux et autres responsables des commissions nationales. La priorité sera donnée à l'Afrique, aux PMA, aux pays en situation de post-conflit et aux PEID. Ces activités, à organiser si possible à différents niveaux et à l'aide de différentes sources de financement (budget ordinaire, fonds du Programme de participation, ressources extrabudgétaires, etc.), auront pour objet d'améliorer la gouvernance, les capacités de gestion de projets et de collecte de fonds, les contacts avec la société civile et le secteur privé, la communication et la visibilité des commissions. L'utilisation de téléconférences, expérimentée durant le précédent exercice biennal, sera généralisée.
- Les partenariats des commissions nationales avec les réseaux de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales (ONG) et les centres et clubs UNESCO, seront renforcés grâce à des forums, des réunions et des ateliers, et à la célébration de journées et d'années internationales.

D'autres rencontres spéciales seront organisées à l'intention de ces réseaux, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Les commissions nationales seront guidées et formées pour veiller à l'usage approprié du nom et du logo de l'UNESCO par leurs partenaires nationaux.

- La communication avec les commissions nationales et l'assistance qui leur est apportée pour la participation au lancement des principaux rapports de l'Organisation seront renforcées grâce au *Rapport annuel des commissions nationales pour l'UNESCO*, à des lettres mensuelles, aux sites Web de l'UNESCO, à des publications et à d'autres canaux et outils d'information et de communication, tels que les forums électroniques et les vidéoconférences. La base de données en ligne des commissions nationales et des réseaux associés sera sans cesse améliorée et mise à jour. Des actions seront menées pour développer et améliorer l'interactivité et la réciprocité des échanges entre le Secrétariat et les commissions nationales grâce à des technologies de l'information et de la communication modernes et abordables, dont les réseaux sociaux.

Résultat escompté 2 : Amélioration et efficacité accrue de la contribution des commissions nationales à la mise en œuvre et à l'examen des programmes de l'UNESCO à différents niveaux, grâce à des consultations, des interactions et des activités de renforcement des capacités régulières

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Organisation annuelle d'une réunion interrégionale pour le renforcement des capacités opérationnelles des commissions nationales	– Soutien à fournir à l'Afrique, aux PMA, aux pays en situation de postconflit et aux PEID, en particulier dans le cadre de ces réunions. Nombre total de participants : 130	– Soutien à fournir à l'Afrique, aux PMA, aux pays en situation de postconflit et aux PEID, en particulier dans le cadre de ces réunions. Nombre total de participants : 130	– Soutien à fournir à l'Afrique, aux PMA, aux pays en situation de postconflit et aux PEID, en particulier dans le cadre de ces réunions. Nombre total de participants : 130
2. Publication du rapport annuel des commissions nationales et élaboration/mise en place d'autres outils de communication	– Inclusion de plus de 140 contributions nationales	– Inclusion de plus de 140 contributions nationales	– Inclusion de plus de 140 contributions nationales

3. Consolidation des relations avec le système des Nations Unies

09115

Durant la période considérée, l'UNESCO s'attachera à poursuivre ses efforts visant à encourager une meilleure intégration et à renforcer son rôle au sein du système des Nations Unies pour le développement. Elle prolongera également sa coopération avec les autres institutions spécialisées, fonds et programmes. Ainsi, elle contribuera à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans ses domaines de compétence. L'Organisation continuera aussi d'affirmer sa présence et sa mission au sein du système multilatéral et donnera suite aux décisions pertinentes des organes directeurs des Nations Unies qui concernent son action.

- PAX dirigera et coordonnera la participation et la contribution de l'UNESCO aux activités interinstitutions du système des Nations Unies, en particulier celles qui visent à renforcer la cohérence du système, et ce aux niveaux mondial, régional et national, notamment dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », de la réforme des Nations Unies et du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies. PAX représentera l'UNESCO lors des activités et discussions relatives au système des Nations Unies, notamment le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), le Groupe des Nations Unies pour le développement durable ainsi que leurs groupes connexes, dont le groupe restreint et le groupe consultatif établi au niveau ADG/SSG du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.
- PAX sera chargé de coordonner la participation de l'UNESCO aux discussions sur la réforme du système des Nations Unies afin de veiller à ce que les priorités de l'Organisation y soient fidèlement reflétées, en étroite coordination avec les secteurs de programme, le Secteur de l'administration et du management (ADM) et les bureaux de liaison. PAX fournira des conseils et un appui à tout le personnel au Siège et hors Siège en ce qui concerne les questions relatives à la réforme des Nations Unies, en consultation avec tous les secteurs et services concernés.
- L'Organisation continuera de prendre une part active aux organes intergouvernementaux et aux mécanismes interinstitutionnels, dont l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil économique et social (ECOSOC).
- L'UNESCO veille à ce que son intervention globale en situation de post-conflit et de post-catastrophe soit cohérente et ciblée en s'associant aux efforts d'aide intégrés et aux modalités de financement des Nations Unies, en s'alignant sur les priorités nationales et en tirant parti de son efficacité opérationnelle générale. PAX participera à l'aide intégrée des Nations Unies au relèvement rapide et à la reconstruction, y compris aux appels globaux et aux appels éclairs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, aux évaluations communes des besoins menées par le système des Nations Unies et la Banque mondiale, au Comité permanent interorganisations/Comité exécutif pour les affaires humanitaires (IASC/ECHA) ainsi qu'à d'autres mécanismes communs de programmation et de financement.
- Un suivi régulier des mémorandums d'accord signés avec les organismes des Nations Unies et d'autres OIG sera assuré pour en évaluer les résultats obtenus, actualiser et réviser, le cas échéant, les accords existants, et éventuellement signer de nouveaux accords. Ainsi, les partenariats officiels conclus avec des institutions et des organisations seront mieux alignés sur les priorités stratégiques de l'UNESCO.

Résultat escompté 3 : Articulation et renforcement, aux niveaux mondial, régional et national, de la contribution de l'UNESCO au système des Nations Unies dans le contexte de la réforme des Nations Unies

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)</i>	
	<i>507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$</i>	<i>534,6 M\$</i>
1. Participation active aux mécanismes du système des Nations Unies (par exemple, CCS, Groupe des Nations Unies pour le développement durable et équipes de pays des Nations Unies) à l'échelle mondiale/ interinstitutions, avec meilleure mise en évidence des préoccupations stratégiques et des apports de l'UNESCO dans les principales initiatives conjointes des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none"> – Représentation de l'UNESCO dans les principales initiatives de réforme des Nations Unies au niveau mondial/ interinstitutions – Prise en compte des préoccupations stratégiques et programmatiques de l'UNESCO dans les principales initiatives conjointes des Nations Unies et dans une majorité d'initiatives menées au niveau des pays 	<ul style="list-style-type: none"> – Représentation de l'UNESCO dans les principales initiatives de réforme des Nations Unies au niveau mondial/ interinstitutions – Prise en compte des préoccupations stratégiques et programmatiques de l'UNESCO dans les principales initiatives conjointes des Nations Unies et dans une majorité d'initiatives menées au niveau des pays
2. Fourniture aux bureaux hors Siège, aux secteurs de programme et aux services centraux d'orientations stratégiques visant à pérenniser leur participation aux organes prioritaires de planification et de coordination du système des Nations Unies, y compris aux plans d'intervention, appels et évaluations des besoins en situation de post-conflit ou de post-catastrophe	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de la coordination interne et renforcement de la participation stratégique aux activités et programmes du système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national, y compris par une présence plus forte et stratégique aux réunions des organes directeurs des Nations Unies 	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de la coordination interne et renforcement de la participation stratégique aux activités et programmes du système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national, y compris par une présence plus forte et stratégique aux réunions des organes directeurs des Nations Unies
3. Préparation, en temps voulu, de la contribution de l'UNESCO aux rapports présentés par le Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'ECOSOC ainsi qu'aux autres mécanismes interinstitutions et organes directeurs du système des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de la qualité de la contribution de l'UNESCO aux rapports des Nations Unies et reconnaissance par les États membres de ce fait 	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de la qualité de la contribution de l'UNESCO aux rapports des Nations Unies et reconnaissance par les États membres de ce fait
4. Partenariats stratégiques	– 2	– 2

Chapitre 2 – Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres

09201 L'UNESCO a fait de l'égalité entre les sexes l'une de ses deux priorités globales dans l'ensemble de ses domaines de compétence pendant toute la durée de sa Stratégie à moyen terme pour 2014-2021. En 2020-2021, CAB/GE poursuivra la mise en œuvre des activités énoncées dans le 39 C/5 approuvé en mettant notamment l'accent sur (i) la prise en compte des questions d'égalité des genres dans l'ensemble de l'Organisation ; (ii) la mise en place et la gestion de partenariats, de mécanismes de coordination et de réseaux ; (iii) la fourniture d'une expertise et d'un appui techniques en vue de l'intégration des considérations d'égalité des genres dans les politiques, les programmes et les initiatives. Une attention toute particulière sera portée aux efforts déployés par l'UNESCO dans les domaines de l'intelligence artificielle, des compétences numériques et des conceptions de la masculinité, ainsi que dans d'autres thèmes transversaux pertinents.

09202 Une enveloppe budgétaire inférieure au titre du budget ordinaire dans le cadre du scénario de 518 M\$, par rapport au scénario de 534,6 M\$, avec l'impact que cela aurait sur les crédits budgétaires alloués à CAB/GE, aurait principalement pour effet d'amoindrir la capacité de CAB/GE de nouer des partenariats aux niveaux régional et mondial et de développer les compétences du personnel par des formations ciblées. Cette réduction des possibilités de formation pourrait entraîner une baisse des effectifs capables de concevoir et mettre en œuvre, dans leurs domaines d'expertise, des activités adaptées et transformatrices quant aux questions d'égalité des genres. En outre, cela pourrait compromettre la possibilité pour l'UNESCO d'atteindre les indicateurs de performance du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (ONU-SWAP) en matière d'évaluation et de développement des capacités. Le budget opérationnel dans le cadre du scénario de 534,6 M\$ permettrait donc de conserver le même niveau d'activités que lors de l'exercice biennal 2018-2019, avec une légère augmentation dans certains cas, notamment en ce qui concerne la formation du personnel (voir en particulier les cibles programmatiques du résultat escompté 1).

Résultat escompté 1 : Contribution systématique et intégrée de l'UNESCO à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans ses domaines d'expertise, dans une optique de transformation

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Pourcentage d'indicateurs ONU-SWAP pour lesquels l'UNESCO satisfait aux exigences	- 100 %	- 80 %	- 100 %
2. Pourcentage de plans de travail pertinents intégrant les questions de genres aux différentes étapes du cycle du projet	- 75 %	- 75 %	- 85 %

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
3. Nombre de programmes et/ou plans de travail intégrant les questions de genre dans toute l'Organisation	– 5 nouveaux programmes intégrant les questions de genre – 30 plans de travail intégrant les questions de genre	– 5 nouveaux programmes intégrant les questions de genre – 30 plans de travail intégrant les questions de genre	– 6 nouveaux programmes intégrant les questions de genre – 32 plans de travail intégrant les questions de genre
4. Nombre de produits développant les connaissances sur l'égalité des genres mis à la disposition du personnel	– 10	– 8	– 10

Résultat escompté 2 : Positionnement de l'UNESCO comme un acteur visible de la promotion de l'égalité des genres à l'échelle internationale et régionale et au niveau des pays, dans tous ses domaines de compétence, notamment par son action de plaider, de constitution de réseaux et d'établissement de partenariats innovants

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Nombre de mécanismes de coordination interinstitutions en rapport avec l'égalité des genres auxquels l'UNESCO est invitée à apporter une contribution de fond	– 8-10	– 8-10	– 8-10
2. Nombre d'accords de partenariat actifs conclus dans toute l'Organisation et axés sur l'égalité des genres ou l'autonomisation des femmes	– 10	– 8	– 10
3. Nombre de rapports de l'UNESCO bénéficiant d'une forte visibilité qui traitent de l'égalité des genres ou contiennent un chapitre/une partie sur ce sujet	– 10	– 6	– 8

Résultat escompté 3 : Promotion de l'égalité des perspectives de carrière pour son personnel et la parité aux postes de décision grâce à la culture organisationnelle de l'UNESCO

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Pourcentage d'hommes et de femmes parmi les membres du personnel de la classe D ou de rang supérieur	- 50 % de femmes	- 50 % de femmes	- 50 % de femmes
2. Pourcentage de points focaux pour le genre dont 20 % du temps de travail est alloué, dans leur description de poste, à ces fonctions de point focal	- 80 %	- 80 %	- 80 %
3. Pourcentage de l'ensemble des ressources allouées à l'égalité des genres	- 35-50 %	- 20-30 %	- 35-50 %

Chapitre 3 – Planification stratégique

09301 Le Bureau de la planification stratégique (BSP) est le service central du Secrétariat chargé d'aider l'Organisation à définir ses priorités en matière de stratégie, de programme et d'allocation des ressources, ainsi qu'à nouer des partenariats pour assurer que ces priorités bénéficient des financements adéquats. Pour orienter la stratégie, le programme et le budget de l'Organisation, le Bureau facilitera la réalisation d'études prospectives et l'organisation de débats stratégiques sur les questions encore inexplorées susceptibles d'avoir des répercussions sur les domaines de compétence de l'Organisation. Le Bureau sert en outre de pôle central pour la communication avec les partenaires publics et privés ainsi qu'avec la société civile dans son ensemble. Il conseille la Directrice générale à cet égard.

09302 Dans les domaines de la réflexion stratégique, de la planification, de la programmation, du suivi et de l'établissement de rapports, le Bureau poursuivra son programme de travail tel que défini dans le 39 C/5 approuvé. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, ce programme inclut notamment les activités suivantes :

- Préparer, en étroite coopération avec toutes les unités du Secrétariat, la prochaine Stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et le Programme et budget de l'Organisation (41 C/5), en veillant à ce que soient respectées les priorités internationales, régionales et nationales pertinentes, les orientations données par les organes directeurs et les directives de la Directrice générale. À cet effet, le Bureau dirigera les consultations organisées par la Directrice générale avec les États membres et l'ensemble des parties prenantes, y compris les organisations non gouvernementales, au sujet du 41 C/4 et du 41 C/5. Le Bureau encouragera la réflexion prospective et les débats sur les tendances qui apparaissent dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Il appuiera les travaux du Groupe d'experts de haut

niveau de la Directrice générale chargé d'orienter les futurs stratégie et programmes de l'Organisation. Comme par le passé, le Programme et budget quadriennal pour 2022-2025 sera établi conformément aux principes de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats (RBM et RBB) et du budget intégré. Le Bureau poursuivra ses efforts en coopération avec les services concernés pour renforcer l'intersectorialité dans l'élaboration et l'exécution du programme, et garantir la cohérence des approches et techniques utilisées pour élaborer et présenter le C/5 dans un cadre budgétaire intégré englobant les contributions mises en recouvrement, les contributions volontaires et l'écart de financement.

- Assurer la coordination globale du suivi de la mise en œuvre du Programme et budget approuvés (39 C/5 et 40 C/5) et des exercices d'évaluation de la performance du programme, en formulant le cas échéant des recommandations à la Directrice générale sur des questions associées, notamment sur les mesures correctives à prendre pour résoudre les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre. Cela inclut, en particulier, l'élaboration du rapport annuel de la Directrice générale sur l'exécution du Programme et budget approuvés (documents EX/4), ainsi que la coordination des principaux rapports stratégiques s'appliquant aux différents secteurs et unités, notamment les rapports du Secrétariat sur le suivi des décisions des organes directeurs (documents EX/5). Le Bureau dirigera en outre l'élaboration de l'édition 2020 du Rapport stratégique sur les résultats, qui devrait être présentée au Conseil exécutif à sa session de printemps, en 2020, pour contribuer à nourrir les débats sur l'évolution future du programme.
- Assurer la coordination et le suivi de la contribution stratégique et programmatique de l'UNESCO à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, BSP sera chargé de suivre les débats sur les questions relatives au programme tenus à l'ONU dans le cadre des groupes interinstitutions pertinents.
- Fournir des conseils et des services d'appui et élaborer des méthodes et outils pour favoriser l'efficacité et l'efficience de la planification stratégique, de la programmation, du suivi et de l'établissement de rapports, notamment aux fins de l'adaptation constante des méthodes de RBM et RBB. Dans le contexte de la récente réforme de l'ONU, le Bureau veillera particulièrement à renforcer les capacités en matière de programmation conjointe par pays et d'élaboration de stratégies régionales, ainsi qu'à assurer la cohérence à l'échelle du système.

09303 Le Bureau, qui coopère avec l'ensemble des secteurs et unités concernés, est en charge de la coordination de la stratégie globale de l'Organisation pour les partenariats, ainsi que de chaque stratégie biennale de mobilisation de ressources, lesquelles jouent un rôle central dans le renforcement de l'efficacité et de la visibilité du programme.

09304 Le Bureau est responsable de la communication avec les partenaires publics et privés, y compris avec les principaux interlocuteurs de la société civile. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, il assurera la gestion des partenariats publics et privés existants avec pour objectif de les développer et de promouvoir les alliances stratégiques à long terme. Il cherchera préventivement de nouveaux donateurs et partenaires pour diversifier et élargir la base de donateurs de l'UNESCO. Il fournira des services d'appui et des conseils aux secteurs de programme de l'Organisation, y compris aux bureaux hors Siège et aux instituts et centres de catégorie 1 pour les aider à nouer des partenariats et à mobiliser des ressources.

09305 En tant que service central chargé de superviser et de coordonner l'élaboration des stratégies de partenariat et de mobilisation de ressources des secteurs et des bureaux hors Siège, le Bureau contribuera à la création d'un environnement plus propice à la mobilisation de ressources : les capacités du personnel seront renforcées, des connaissances seront élaborées ; des dialogues structurés sur le financement et d'autres consultations de donateurs seront organisées ; et les systèmes et processus seront perfectionnés de façon à favoriser une coopération toujours plus efficace avec les partenaires. Le Bureau de la planification stratégique sera également chargé de la gestion globale des accords avec les donateurs, veillant au déroulement du processus de bout en bout, de la signature des accords à la clôture des projets, et s'occupant d'établir les rapports de gestion et les rapports aux donateurs.

En plus de coordonner et de superviser la stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2, pour assurer sa cohérence avec les priorités et objectifs de programme de l'Organisation, le Bureau de la planification stratégique coopérera avec les secteurs de programme afin d'encourager et de favoriser le dialogue avec les organisations de la société civile, notamment les organisations de jeunes et les organisations non gouvernementales (ONG), les réseaux de villes et d'autres partenaires dans le but de créer des synergies et de renforcer l'exécution du programme.

Résultat escompté 1 : Exécution des fonctions de programmation, de suivi et d'établissement de rapports conformément à l'approche de l'UNESCO de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats et dans le respect des orientations stratégiques et du cadre et des priorités de programmation fixés par les organes directeurs et la Directrice générale¹

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)		Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$	
1. <u>Élaboration du Projet de stratégie à moyen terme (41 C/4) et du Projet de programme et de budget (40 C/5 et 41 C/5)</u> conformément aux principes de l'UNESCO en matière de RBM et de RBB et à l'approche du budget intégré, et approbation de ces documents par la Conférence générale	– <i>Élaboration du Projet de budget pour 2020-2021 (40 C/5) et adoption de ce document par la Conférence générale à sa 40e session</i>	– <i>Élaboration du Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et du Projet de budget pour 2022-2025 (41 C/5) et adoption de ces documents par la Conférence générale à sa 41e session</i>	– <i>Élaboration du Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4) et du Projet de budget pour 2022-2025 (41 C/5) et adoption de ces documents par la Conférence générale à sa 41e session</i>	
2. Élaboration des rapports périodiques sur l'exécution du programme conformément à la présentation et au calendrier définis dans la résolution 38 C/99	– <i>Session du printemps 2018 du Conseil exécutif : Rapport analytique sur l'exécution du programme (2014-2017)</i> – <i>Avant la session de l'automne 2018 du Conseil exécutif, pour consultation : Rapport en ligne</i> – <i>Session du printemps 2019 du Conseil exécutif : Rapport sur l'exécution du programme 2019</i> – <i>Avant la session de l'automne 2019 du Conseil exécutif, pour consultation : Rapport en ligne</i>	– <i>Session du printemps 2020 du Conseil exécutif : Rapport stratégique sur les résultats 2020</i> – <i>Rapport annuel sur l'exécution du programme (2020, 2021)</i> – <i>Rapport en ligne sur l'exécution du programme (automne 2020 ; automne 2021)</i>	– <i>Session du printemps 2020 du Conseil exécutif : Rapport stratégique sur les résultats 2020</i> – <i>Rapport annuel sur l'exécution du programme (2020, 2021)</i> – <i>Rapport en ligne sur l'exécution du programme (automne 2020 ; automne 2021)</i>	

1 Les ajustements (par rapport au 39 C/5 approuvé) sont soulignés.

Résultat escompté 2 : Renforcement des partenariats, coordination à l'échelle de l'Organisation de la mobilisation de ressources, l'accent étant mis en particulier sur l'amélioration de l'adéquation, de la prévisibilité, de la flexibilité et de la transparence des ressources de l'Organisation, ainsi que sur la promotion de la diversification des donateurs

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)		Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$	
1. <u>Mobilisation de contributions volontaires pour combler l'écart de financement en 2020-2021</u>	– Écart de financement dans le 39 C/5 approuvé : 339 millions	– Écart de financement dans le 40 C/5 approuvé	– Écart de financement dans le 40 C/5 approuvé	
2. Organisation de dialogues structurés sur le financement et d'autres consultations informelles et formelles sur le financement du 39 C/5 avec les États membres et des donateurs, notamment des gouvernements, l'UE et le secteur privé	– Organisation de dialogues structurés sur le financement en 2018 et 2019	– Organisation de dialogues structurés sur le financement en 2020 – Élaboration de lignes directrices à l'échelle de l'UNESCO sur l'organisation des dialogues structurés sur le financement	– Organisation de dialogues structurés sur le financement en 2020	
3. Conclusion de partenariats pluriannuels et d'accords relatifs au programme et allocation de davantage de fonds sans affectation prédéfinie ou affectés de manière purement indicative à l'Organisation dans le respect du C/5	– Conclusion d'au moins deux grands partenariats pluriannuels et accords relatifs au programme prévoyant l'allocation de fonds de manière peu restrictive	– Conclusion d'au moins deux grands partenariats pluriannuels et accords relatifs au programme prévoyant l'allocation de fonds de manière peu restrictive	– Conclusion d'au moins deux grands partenariats pluriannuels et accords relatifs au programme prévoyant l'allocation de fonds de manière peu restrictive	

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
4. <u>Élaboration de stratégies de partenariat et de mobilisation de ressources</u> , renforcement des capacités, élaboration et fourniture de documents d'orientation, de connaissances et de nouveaux outils en lien avec la planification du budget intégré et une mobilisation de ressources fondée sur les principes du dialogue structuré sur le financement	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à la mobilisation de ressources, sur demande, à l'intention des secteurs de programme et des unités hors Siège - Guide sur la mobilisation de ressources - Principes directeurs pour les plans de mobilisation de ressources des unités hors Siège - Module de formation en ligne sur la mobilisation de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités en faveur des partenariats et de la mobilisation de ressources, sur demande, à l'intention des secteurs de programme, y compris des bureaux hors Siège et des instituts et centres de catégorie 1 - Élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources pour 2020-2021 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités en faveur des partenariats et de la mobilisation de ressources, sur demande, à l'intention des secteurs de programme, y compris des bureaux hors Siège et des instituts et centres de catégorie 1 - Élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources pour 2020-2021
5. <u>Nombre de nouvelles ONG, notamment des régions sous-représentées, concluant un partenariat officiel</u>		- Au moins 30 % des nouvelles admissions	- Au moins 30 % des nouvelles admissions

Chapitre 4 - Information du public

09401

La Directrice générale a souhaité donner à la communication une place centrale dans le processus de transformation stratégique de l'Organisation. Dans un monde où la circulation de l'information et les jeux d'influence façonnent les agendas publics nationaux et internationaux, il est essentiel que l'UNESCO soit en mesure de faire porter sa voix et de prendre part à cette conversation mondiale. Une première décision a consisté à réorganiser le Secteur ERI et à rapprocher la Division de l'information du public du Cabinet de la Directrice générale. Ensuite, une réflexion de fond sur l'ensemble de la fonction communication a été lancée en 2018 conduisant à une nouvelle stratégie de communication et à des recommandations issues du Groupe de travail dédié qui entraîneront inévitablement un certain nombre de changements dans les rôles et responsabilités attribués à la Division de l'information du public, aux secteurs, aux bureaux hors Siège et aux instituts, ainsi que dans les objectifs assignés. Dans ce sens, l'exercice biennal 2018-2019 a déjà entamé une transition importante pour la fonction d'information du public et de communication et celle-ci s'accroîtra pendant l'exercice biennal 2020-2021.

09402

Une des facettes de cette transition concerne les efforts qui seront mis en œuvre pour produire des contenus dans les six langues officielles de manière égale. Cependant, cette facette restera un défi en raison des contraintes budgétaires dans le cadre du Programme ordinaire.

- 09403** La fonction de communication et d'information du public est stratégique pour l'Organisation. Cette fonction comprend non seulement des aspects techniques permettant d'assurer la diffusion d'informations par le biais de différents canaux, mais exerce aussi, comme le recommande le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies (JIU/REP/2015/4) un rôle plus essentiel permettant de promouvoir et de soutenir la mise en œuvre des objectifs et priorités de l'UNESCO.
- 09404** La communication de l'Organisation doit être orientée par son programme et fondée sur les résultats obtenus par son programme. Elle doit être cohérente et diverse pour être en mesure de toucher efficacement les nombreux publics avec lesquels l'Organisation interagit. Les messages et les divers moyens de communication agissant en complément les uns des autres doivent alimenter cette interaction avec les publics de l'UNESCO et participer d'une culture organisationnelle de transparence et de coconstruction.
- 09405** En utilisant tous les leviers de communication, l'Organisation doit affirmer son positionnement au sein du système des Nations Unies, et démontrer son impact et sa contribution à la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD), en particulier par le biais de son travail sur le terrain et le rappel régulier des principes fondamentaux sous-tendant tout son travail : droits humains, égalité des genre, culture de la paix, principes d'inclusion, de dialogue et de respect de la diversité.
- 09406** S'appuyant sur sa notoriété mondiale et la force de sa marque, l'UNESCO a soin de gérer toutes les formes d'association de son nom que ce soit avec des partenaires publics ou privés ou de la société civile, dans le cadre de projets ou d'événements institutionnels ou culturels. Compte tenu de la puissance démultiplicatrice de ce levier, la valorisation de la marque fait l'objet d'une attention soutenue, comme un élément essentiel de la stratégie de partenariats, de la mobilisation de fonds extrabudgétaires et donc de la mise en œuvre du programme.
- 09407** Pour toucher le plus efficacement les publics ciblés, la communication doit être dynamique, claire, multilingue et visuelle. Elle doit évidemment aussi être évolutive et capable d'accompagner les évolutions technologiques et les pratiques les plus récentes. Le soin pour une communication de qualité et conforme aux principes stratégiques énoncés ci-dessus, est une responsabilité de tous dans l'Organisation (secteurs de programme, bureaux hors Siège, instituts, services de soutien, organes directeurs, etc.), néanmoins la coordination et le pilotage stratégique en revient à la Division de l'information du public qui définit les rôles et responsabilités de chacun ainsi que les messages clés associés aux plans de communication et assure le suivi et l'évaluation de l'impact et de la visibilité.

1. Services éditoriaux et médiatiques

- 09408** Les pratiques de l'UNESCO en matière de communication continuent d'évoluer, alors que l'Organisation bénéficie de nouvelles opportunités d'entrer en contact avec les diverses communautés qu'elle souhaite atteindre. Le développement rapide des médias en ligne et des réseaux sociaux lui permet de communiquer à propos de son programme sur plusieurs plates-formes et de toucher ainsi ces communautés. Il s'agit en particulier des messages multilingues diffusés sur nos portails Internet, sur les réseaux sociaux qui sont principalement Twitter, Instagram, Facebook, VKontakt, Weibo, et par le biais de nos relations avec les médias, qui permettent à l'Organisation d'informer les médias locaux, nationaux et internationaux de son action.
- 09409** Le contenu joue un rôle essentiel et l'UNESCO possède un avantage comparatif important dans ce domaine. L'adaptation de notre message à chaque plate-forme est un autre élément tout aussi primordial de notre stratégie. Les réseaux sociaux permettant de faire découvrir l'UNESCO à un nombre croissant de personnes, les vidéos courtes, les images fortes et les infographies faciles à comprendre acquièrent de l'importance. En principe, cela signifie que la narration est l'objectif premier, mais elle doit passer

par des images et des mots. Si les contenus éditoriaux forts, réalisés à partir d'articles de fond, mettent en avant la valeur et la pertinence de l'UNESCO, les photos, les vidéos et les infographies deviennent rapidement des facteurs de premier plan ou bien des éléments du cadre complémentaire qui attire les communautés visées par l'UNESCO vers ses divers produits. Instagram et Twitter sont des outils efficaces pour communiquer avec la communauté en ligne, particulièrement le groupe clé des 18-35 ans, par le biais de courtes vidéos, d'éléments d'infographie, de photos, de quizz et d'enquêtes, ainsi que pour faire la promotion croisée de contenus éditoriaux et d'autres pages Web riches en informations importantes. Le public visé par Facebook, en particulier sur ses marchés existants, évolue vers une population plus âgée, qui pourrait entretenir les liens de l'Organisation avec ses soutiens de longue date. La plate-forme constitue une source pour tous les types de matériels produits par l'UNESCO, tout en offrant un espace pour l'engagement et l'échange.

09410 L'UNESCO continuera de collaborer avec des médias d'actualité et d'information. Elle s'emploiera activement à fournir aux journalistes une gamme plus large de matériels éditoriaux bien adaptés et ciblés, notamment des images, des vidéos et des messages sur les réseaux sociaux, sur ses priorités et ses activités ; elle favorisera les possibilités de contacts avec les médias pour ses dirigeants et ses experts ; et elle sensibilisera les journalistes à l'ensemble et à la complexité des questions traitées et des actions entreprises par l'Organisation, de manière à encourager une couverture médiatique régulière et complète. Pour élargir la portée de sa communication, elle nouera des partenariats avec des acteurs clés.

09411 Elle surveillera étroitement la couverture dont elle bénéficie dans l'ensemble des médias mondiaux et chez les leaders d'opinion qui ont le pouvoir d'influencer la façon dont est perçue l'Organisation.

Résultat escompté 1 : Représentation fidèle des activités et priorités de l'UNESCO par la production de ses propres textes, images, infographies et vidéos diffusés sur ses diverses plates-formes, bénéficiant d'une promotion croisée et largement couverts par des médias nationaux et internationaux ainsi que par des plates-formes Internet et des réseaux sociaux, favorisant une meilleure connaissance de la mission et du mandat de l'Organisation

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Nombre d'articles multilingues produits et publiés sur Internet	– 80 articles de fond	– 120 articles de fond	– 120 articles de fond
2. Nombre d'articles dans des médias d'informations mondiaux où l'UNESCO est mentionnée (selon la base de données Cision)	– 50 000 articles par mois	– 60 000 articles par mois	– 60 000 articles par mois

2. Relations publiques, partenariats et campagnes

09412 La communication institutionnelle, qui consiste à construire et gérer l'image et la marque de l'UNESCO, et à favoriser l'engagement des citoyens envers l'Organisation, offre un potentiel stratégique important à l'augmentation rapide. Elle constitue le socle de l'influence de l'UNESCO et est constituée de diverses fonctions complémentaires : mise en œuvre de campagnes de communication, organisation d'événements (au Siège, hors Siège, et parfois en ligne), utilisation du Siège pour servir l'image de l'UNESCO (gestion et information du public au Siège et toutes activités du Siège liées au marketing).

Campagnes de communication

09413 Par la création et la gestion de campagnes et de projets de communication mondiaux, DPI soutient et supervise toutes les campagnes de communication publiques avec les secteurs de programme. Cela consiste à chercher des occasions, mobiliser des réseaux professionnels, superviser la conception et la production et offrir le soutien d'experts pour l'officialisation de la collaboration. L'UNESCO mobilisera les médias appropriés, des acteurs du secteur privé et des institutions de premier plan en faveur de ces campagnes de plaidoyer destinées à sensibiliser et gagner l'adhésion du grand public. Ces campagnes de communication font appel aux capacités et au savoir-faire de l'équipe en matière de gestion d'événements et de mobilisation des réseaux de médias, influenceurs, talents et Ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO.

Événements

09414 Construire l'image de l'Organisation au niveau local pour le public du Siège et pour des manifestations internationales (COP, centre d'accueil des visiteurs au Siège de l'ONU, etc.) constituera un autre pilier majeur du travail de l'équipe. Ce travail sera mené à travers la gestion mondiale de quelques événements très importants et la fourniture par l'équipe d'une « expertise à la carte » pour les événements spéciaux (cérémonies de remise de prix, Forum des partenaires, événements institutionnels) des secteurs ou des bureaux hors Siège.

Relations publiques, gestion et information du public au Siège

09415 L'UNESCO consolidera son ambition de faire de son Siège un élément de l'environnement culturel de Paris, et de l'ouvrir toujours plus à de nouveaux publics, en particulier aux jeunes. Cela sera possible grâce à la réactivation du service des visites, aux campus UNESCO, aux événements spéciaux de valorisation du Siège et à de grandes ouvertures spéciales au public (Journées du patrimoine, Journées internationales des Nations Unies, etc.) basées sur des partenariats. Des outils d'information et de promotion seront mis en place à cette fin.

Marketing et partenariats

09416 DPI continuera de développer, consolider et gérer son écosystème grandissant de partenaires en vue de lancer et mettre en œuvre ses projets de communication avec les parties concernées choisies dans la société civile (médias, producteurs de l'audiovisuel, agences de presse, fondations, acteurs de l'audiovisuel et de l'industrie cinématographique, etc.). Ces partenariats ouvriront des perspectives en termes d'opérations marketing et de financement participatif qu'il conviendra de gérer de façon appropriée.

Résultat escompté 2 : Amélioration de l'image institutionnelle de l'UNESCO par la création et la gestion d'écosystèmes de partenaires (médias, sponsors, agents d'exécution) débouchant sur des campagnes de communication, des projets de communication et de marketing, ainsi que des manifestations d'information du public et des événements spéciaux au Siège

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Nombre de partenariats de communication	- 4 nouveaux partenariats de communication	- 4 nouveaux partenariats de communication	- 4 nouveaux partenariats de communication
2. Nombre d'événements institutionnels		- Gestion complète de 5 événements institutionnels - Soutien de 10 événements stratégiques de secteurs	- Gestion complète de 5 événements institutionnels - Soutien de 10 événements stratégiques de secteurs
3. Information du public au Siège (événements de valorisation, campus et visites)	- 20 000 personnes par an	- 20 000 personnes par an - 15 campus/an	- 20 000 personnes par an - 15 campus/an
4. Campagnes de communication		- Soutien et cogestion de 4 campagnes de communication	- Soutien et cogestion de 4 campagnes de communication

3. Publications, libre accès et gestion de la marque

Accès libre, accessibilité et élargissement d'audience

09417 Depuis 2013, la politique d'accès libre de l'UNESCO constitue l'épine dorsale de notre stratégie de diffusion et peut se mesurer en termes de diffusion accrue des publications de l'Organisation. Suivre l'utilisation au moyen à la fois d'une plate-forme en accès libre dédiée et d'identifiants techniques nous permet de mesurer l'impact de notre nouvelle politique et d'informer sur le développement.

09418 L'accès libre sera élargi à tous les aspects de nos contenus (Web, photos, audiovisuel et données). L'élargissement de l'accès suppose aussi la diffusion stratégique de contenus multilingues dont la teneur est pertinente et peut être aisément découverte par les utilisateurs d'Internet. Nouer des partenariats avec des plates-formes en vue (telles que Wikimedia, Google, YouTube, etc.) pour les contenus médiatiques sera l'une de nos priorités. L'accessibilité pour les malvoyants et les personnes qui ont des problèmes de lecture nécessite également de mettre les documents et les contenus en ligne aux normes pour les rendre accessibles.

09419 Les publications de l'UNESCO seront disponibles grâce au développement d'une boutique en ligne qui en facilitera la fourniture, sous une forme structurée et modulaire, aux agrégateurs de contenus et aux bibliothèques du monde entier. Cet outil sera placé au cœur du portail Internet de l'UNESCO en sa qualité de ressource essentielle à la visibilité globale de l'Organisation.

Amélioration de la qualité et la cohérence des publications

09420 Tout le cadre d'assurance qualité mis en place depuis 2008, et particulièrement la création d'un Conseil des publications en 2011, a suscité une dynamique d'auto-amélioration dans les secteurs de programme. Le contrôle de qualité (et le resserrement des budgets) se transforme en une réflexion stratégique au sujet des publications. Il incombe à la Division de l'information du public de mener ce processus et de travailler avec les secteurs en vue de produire des titres moins nombreux et à plus fort impact. Actuellement, son travail porte sur la conception d'une nouvelle collection phare de rapports de l'UNESCO.

Rapport annuel de l'UNESCO

09421 Le Rapport annuel de l'UNESCO est devenu un outil de communication central pour l'Organisation en raison de son contenu simple et attrayant. Pour toucher un plus large public, ce contenu doit être plus multilingue et plus compatible avec Internet.

Gestion de la marque et produits dérivés

09422 Des partenariats, à l'image de celui déjà noué avec PAMP et Harper Collins entre autres, seront développés avec d'autres marques qui partagent les valeurs et les objectifs de l'UNESCO. Dans le cadre de cette initiative, la librairie de l'UNESCO élaborera des produits à l'effigie de la marque et des comarques qui seront vendus sur la plate-forme de commerce en ligne et par l'intermédiaire d'un réseau de distributeurs, comprenant des bureaux hors Siège, des musées et d'autres points de vente (sites du patrimoine mondial, etc.).

Journée mondiale du livre et du droit d'auteur et programme Capitale mondiale du livre

09423 L'UNESCO invite chaque année la communauté internationale à célébrer cette journée en organisant des manifestations telles que des conférences, des ateliers, des débats, des cérémonies de remise de prix littéraires, des spectacles artistiques, etc. dans le monde entier et/ou en y participant. Le succès de cette journée est dû au soutien reçu de toutes les parties concernées (auteurs, éditeurs, enseignants, bibliothécaires, institutions, médias, etc.).

09424 La Capitale mondiale du livre est désignée chaque année par les organisations internationales qui représentent les trois grands secteurs de l'industrie du livre. L'année débute le 23 avril, date de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, et réunit les éditeurs, les écrivains et les acteurs de l'industrie du livre de la ville en vue de promouvoir et célébrer les livres et la lecture.

09425 Des partenaires sont actuellement recherchés pour financer ces deux projets.

Le Courrier de l'UNESCO

09426 La publication du *Courrier de l'UNESCO* a redémarré en 2017 grâce à l'engagement financier de la Commission nationale de la Chine pour l'UNESCO. Le financement initial pour une période de cinq ans concerne la publication en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

09427 *Le Courrier* traite de sujets et de thèmes universels relevant du mandat de l'UNESCO. Pour tenter d'apporter des réponses aux grands défis de notre époque, le magazine publie des articles d'intellectuels, de spécialistes et d'artistes de renom, ainsi que de journalistes venant d'horizons culturels et géographiques divers.

La diffusion de la nouvelle édition du *Courrier* dépend dans une très large mesure de sa disponibilité sous forme électronique sur différentes plates-formes et de sa promotion sur les réseaux sociaux.

Résultat escompté 3 : Promotion des contributions intellectuelles de l'UNESCO par le biais de publications de qualité, notamment le *Courrier de l'UNESCO*, produites et diffusées dans le cadre de la politique d'accès libre et en étroite coopération avec des partenaires d'édition pour toucher un large public ; valorisation, protection et promotion du nom et du logo de l'UNESCO par le biais d'initiatives de gestion de la marque et des produits dérivés ; promotion du livre et de la lecture par le biais de la célébration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur ainsi que du programme Capitale mondiale du livre

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Augmentation du nombre de téléchargements	– 10 millions de téléchargements	– 10 millions de téléchargements	– 10 millions de téléchargements
2. Augmentation du nombre de traductions et d'adaptations des publications UNESCO	– 35 dérivés officiels	– 35 dérivés officiels	– 35 dérivés officiels
3. Augmentation du nombre d'articles de presse, de sources en ligne et de blogs concernant les publications de l'UNESCO	– 60	– 60	– 60
4. Augmentation du nombre de partenariats d'alliance de marques	– 25	– 25	– 25
5. Téléchargements du <i>Courrier de l'UNESCO</i> dans 6 langues	– 3 millions	– 3 millions	– 3 millions

4. Plate-forme Internet intégrée et réseaux sociaux

09429 La plate-forme Internet intégrée est le premier point de contact de l'Organisation pour des millions de visiteurs chaque mois, de même que l'un des principaux outils de travail du Secrétariat. Pour être crédible, pertinente, visible et efficace, elle doit pouvoir affirmer sa présence et faire connaître l'objectif, le domaine d'action et les résultats de l'Organisation.

09430 La plate-forme Internet est l'épine dorsale de la stratégie de communication de l'UNESCO. Elle se compose de la page UNESCO.org destinée au grand public, de la page UNESCO.int destinées aux États membres et aux principales parties prenantes et de la page UNESCOCOMMUNITY destinée au personnel de l'UNESCO. Plusieurs comptes sur les réseaux sociaux complètent la plate-forme par une activité journalière. La plate-forme se doit d'être de qualité, visuellement attrayante et multilingue pour constituer un support de communication institutionnel et programmatique.

09431 Le développement technique de la plate-forme reste un défi constant et nécessite l'intégration de plusieurs fonctionnalités dans un environnement en rapide évolution. Des technologies et des solutions innovantes et conformes aux normes professionnels sont progressivement intégrées à l'architecture Internet de l'UNESCO.

09432 La gestion de la plate-forme Internet et des comptes sur les réseaux sociaux soutient directement et favorise la mise en œuvre des autres résultats escomptés concernant l'information du public.

Résultat escompté 4 : Diffusion du savoir et de l'information facilitée par la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web, dans plusieurs langues, au profit de publics divers

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Analyse de la fréquentation sur Internet	- 7 millions de pages consultées en moyenne ; 3 millions de visites et 2 millions de visiteurs uniques par mois	- 7 millions de pages consultées en moyenne ; 3 millions de visites et 2 millions de visiteurs uniques par mois	- 7 millions de pages consultées en moyenne ; 3 millions de visites et 2 millions de visiteurs uniques par mois
2. Nombres de followers/fans sur les réseaux sociaux dans toutes les langues et pour tous les comptes	- 5,3 millions de likes/followers/fans	- 8 millions de likes/followers/fans	- 8 millions de likes/followers/fans

II.C – Programme de participation et bourses

Titre II.C – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$, 518 M\$ et 523,6 M\$

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Programme de participation et bourses									
I. Personnel (postes établis)		1 398 700	1 398 700	1 398 700	-	-	-	-	1 398 700
II. Budget opérationnel :									
ER1 Amélioration significative de la gestion du programme visant à assurer une plus grande transparence, à renforcer les mécanismes redditionnels, à promouvoir l'image de l'Organisation, à accroître l'impact de son action et à donner une priorité effective à l'Afrique ainsi qu'aux pays cibles prioritaires (PMA, PEID, pays en développement et pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe)	11 185 300		11 185 300	11 185 300	-	-	-	-	11 185 300
ER2 Alignement des domaines thématiques sur les objectifs stratégiques de l'Organisation. Autonomisation des bénéficiaires de bourses (originaires en particulier d'Afrique et des PMA) dans les domaines prioritaires du programme grâce au partage des connaissances et à l'amélioration des qualifications aux niveaux universitaire et postuniversitaire	864 000		864 000	744 000	-	-	120 000	-	864 000
Sous-total, Budget opérationnel	12 049 300	-	12 049 300	11 929 300	-	-	120 000	-	12 049 300
Total, Programme de participation et bourses	12 049 300	1 398 700	13 448 000	13 328 000	-	-	120 000	-	13 448 000

- 1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Titre II.C – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$, 518 M\$ et 523,6 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Programme de participation et bourses									
I. Personnel (postes établis)		1 398 700	1 398 700	1 398 700	–	–	–	–	1 398 700
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	34 500		34 500	30 500	–	–	4 000	–	34 500
Missions de délégués et de personnes extérieures	–		–	–	–	–	–	–	–
Missions du personnel	20 000		20 000	20 000	–	–	–	–	20 000
Consultants et experts	36 000		36 000	30 000	–	–	6 000	–	36 000
Services contractuels	40 100		40 100	31 600	–	–	8 500	–	40 100
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	–		–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	51 400		51 400	49 900	–	–	1 500	–	51 400
Contribution financière (PP)	11 025 200		11 025 200	11 025 200	–	–	–	–	11 025 200
Bourses (FEL)	842 100		842 100	742 100	–	–	100 000	–	842 100
Autres charges	–		–	–	–	–	–	–	–
Sous-total, Budget opérationnel	12 049 300	–	12 049 300	11 929 300	–	–	120 000	–	12 049 300
Total, Programme de participation et bourses	12 049 300	1 398 700	13 448 000	13 328 000	–	–	120 000	–	13 448 000

¹ Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

Dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.

Le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Titre II.C – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Programme de participation et bourses									
I. Personnel (postes établis)		1 398 700	1 398 700	1 398 700	-	-	-	-	1 398 700
II. Budget opérationnel :									
ER1 Amélioration significative de la gestion du programme visant à assurer une plus grande transparence, à renforcer les mécanismes redditionnels, à promouvoir l'image de l'Organisation, à accroître l'impact de son action et à donner une priorité effective à l'Afrique ainsi qu'aux pays cibles prioritaires (PMA, PEID, pays en développement et pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe)	11 231 100		11 231 100	11 231 100	-	-	-	-	11 231 100
ER2 Alignement des domaines thématiques sur les objectifs stratégiques de l'Organisation. Autonomisation des bénéficiaires de bourses (originaires en particulier d'Afrique et des PMA) dans les domaines prioritaires du programme grâce au partage des connaissances et à l'amélioration des qualifications aux niveaux universitaire et postuniversitaire	874 000		874 000	754 000	-	-	120 000	-	874 000
Sous-total, Budget opérationnel	12 105 100	-	12 105 100	11 985 100	-	-	120 000	-	12 105 100
Total, Programme de participation et bourses	12 105 100	1 398 700	13 503 800	13 383 800	-	-	120 000	-	13 503 800

1. Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Titre II.C – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Programme de participation et bourses									
I. Personnel (postes établis)		1 398 700	1 398 700	1 398 700	–	–	–	–	1 398 700
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	34 500		34 500	30 500	–	–	4 000	–	34 500
Missions de délégués et de personnes extérieures	–		–	–	–	–	–	–	–
Missions du personnel	20 000		20 000	20 000	–	–	–	–	20 000
Consultants et experts	36 000		36 000	30 000	–	–	6 000	–	36 000
Services contractuels	40 100		40 100	31 600	–	–	8 500	–	40 100
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	–		–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	51 400		51 400	49 900	–	–	1 500	–	51 400
Contribution financière (PP)	11 081 000		11 081 000	11 081 000	–	–	–	–	11 081 000
Bourses (FEL)	842 100		842 100	742 100	–	–	100 000	–	842 100
Autres charges	–		–	–	–	–	–	–	–
Sous-total, Budget opérationnel	12 105 100	–	12 105 100	11 985 100	–	–	120 000	–	12 105 100
Total, Programme de participation et bourses	12 105 100	1 398 700	13 503 800	13 383 800	–	–	120 000	–	13 503 800

¹ Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Chapitre 1 – Programme de participation

10101 Le Programme de participation continuera d'apporter une assistance directe aux initiatives des États membres et des Membres associés dans les domaines de compétence de l'Organisation, selon les priorités déterminées par eux-mêmes. Cette assistance, destinée à promouvoir des activités à caractère national, sous-régional, interrégional ou régional devra être en rapport avec les priorités globales de l'Organisation et avec ses objectifs stratégiques de programme. Le Programme de participation est conçu pour renforcer le partenariat entre l'Organisation et ses États membres ainsi qu'entre l'Organisation et les organisations non gouvernementales en partenariat officiel avec l'UNESCO.

10102 Le Secrétariat poursuivra les efforts visant à une meilleure gestion de ce programme axée sur les résultats (RBM) en application des recommandations de l'audit externe afin d'améliorer la qualité des projets présentés et d'optimiser l'ensemble du processus d'évaluation du PP. Le Secrétariat prendra les mesures nécessaires pour faire en sorte que les fonds du PP soient distribués équitablement et pour accélérer le paiement des montants approuvés. Le Comité intersectoriel sur le Programme de participation veillera à ce que la priorité soit donnée à l'Afrique, à l'Égalité des genres ainsi qu'aux groupes prioritaires de pays concernés.

10103

Une plus grande attention sera accordée à l'amélioration de la communication avec les États membres, les organisations non gouvernementales, les points focaux des Secteurs de programme et les bureaux hors Siège tout au long du processus d'évaluation et d'approbation des demandes. La Section du Programme de participation et des bourses, en coopération étroite avec le Bureau de la gestion financière (BFM) et les États membres concernés, poursuivra les efforts visant à améliorer la qualité des rapports soumis après l'achèvement de chaque projet afin d'assurer la bonne utilisation des fonds approuvés.

Résultat escompté 1 : Amélioration significative de la gestion du programme visant à assurer une plus grande transparence, à renforcer les mécanismes redditionnels, à promouvoir l'image de l'Organisation, à accroître l'impact de son action et à donner une priorité effective à l'Afrique ainsi qu'aux pays cibles prioritaires (PMA, PEID, pays en développement et pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe)

Indicateur de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Nombre accru de projets approuvés en faveur des pays qui en ont besoin, en particulier les pays d'Afrique, les PMA, les PEID et les pays en développement	– Amélioration de la qualité des rapports financiers et des rapports d'évaluation requis, aide apportée aux États membres bloqués pour leur permettre de régulariser leurs dossiers et de bénéficier à nouveau des fonds du PP	– Amélioration de la qualité des rapports financiers et des rapports d'évaluation requis, aide apportée aux États membres bloqués pour leur permettre de régulariser leurs dossiers et de bénéficier à nouveau des fonds du PP	– Amélioration de la qualité des rapports financiers et des rapports d'évaluation requis, aide apportée aux États membres bloqués pour leur permettre de régulariser leurs dossiers et de bénéficier à nouveau des fonds du PP

Chapitre 2 – Programme de bourses

10201

Pendant la période considérée, l'UNESCO contribuera à améliorer le renforcement des capacités institutionnelles, la compréhension internationale et le partage des connaissances grâce à des bourses pour l'Afrique, les femmes et les pays les moins avancés. L'Organisation adoptera une politique dynamique qui consistera à rechercher et à négocier des mécanismes de partage des coûts avec des donateurs intéressés au titre du Programme de bourses coparrainées. Des efforts seront déployés afin de mobiliser des ressources extrabudgétaires par le biais de partenariats potentiels.

10202

Les bourses octroyées seront étroitement liées aux priorités de l'UNESCO telles que définies dans les documents C/4 et C/5. La coopération avec le système des Nations Unies se poursuivra en vue d'harmoniser les politiques, critères et normes d'administration des bourses, ainsi que leur versement, et d'échanger des informations sur les bonnes pratiques.

Résultat escompté 1 : Alignement des domaines thématiques sur les objectifs stratégiques de l'Organisation. Autonomisation des bénéficiaires de bourses (originaires en particulier d'Afrique et des PMA) dans les domaines prioritaires du programme grâce au partage des connaissances et à l'amélioration des qualifications aux niveaux universitaire et postuniversitaire

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)</i>	<i>Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)</i>	
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	<i>507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$</i>	<i>534,6 M\$</i>
1. Envoi de lettres d'annonce, réception de candidatures, participation à la sélection des boursiers en faveur de bénéficiaires originaires d'Afrique, de PMA et de pays en développement	– 370 bourses seront attribuées conformément au mandat établi avec les pays donateurs concernés	– 310 bourses seront attribuées conformément au mandat établi avec les pays donateurs concernés	– 310 bourses seront attribuées conformément au mandat établi avec les pays donateurs concernés

Titre III – Services internes

Titre III - 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$, 518 M\$ et 523,6 M\$

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Bureau du Sous-Directeur général (ADG) pour l'administration et le management									
I. Personnel (postes établis)		1 702 200	1 702 200	962 200	740 000	-	-	-	1 702 200
II. Budget opérationnel :				-					
ER1 Modernisation des politiques de gestion	185 800		185 800	50 800		-	135 000	-	185 800
ER2 Réexamen des structures administratives et opérationnelles	78 300		78 300	76 400	1 900	-	-	-	78 300
Sous-total, Budget opérationnel	264 100	-	264 100	127 200	1 900	-	135 000	-	264 100
Total, Titre III.A	264 100	1 702 200	1 966 300	1 089 400	741 900	-	135 000	-	1 966 300
B. Gestion des ressources humaines									
I. Personnel (postes établis)		14 358 000	14 358 000	12 415 000	1 743 000	200 000	-	-	14 358 000
II. Budget opérationnel :				-					
ER1 Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action pour la Stratégie de gestion des ressources humaines 2017-2022	562 600		562 600	-	562 600	-	-	-	562 600
ER2 Renforcement des capacités du personnel en vue d'atteindre un niveau élevé de performance et l'excellence	2 511 100		2 511 100	-	541 100	-	-	1 970 000	2 511 100
ER3 Instauration d'un environnement de travail favorable et dynamique	14 914 400		14 914 400	11 518 600	3 395 800	-	-	-	14 914 400
Sous-total, Budget opérationnel	17 988 100	-	17 988 100	11 518 600	4 499 500	-	-	1 970 000	17 988 100
Total, Titre III.B	17 988 100	14 358 000	32 346 100	23 933 600	6 242 500	200 000	-	1 970 000	32 346 100
C. Gestion financière									
I. Personnel (postes établis)		14 210 300	14 210 300	9 335 300	4 875 000	-	-	-	14 210 300
II. Budget opérationnel :				-					
ER1 Amélioration de la prise de décisions éclairées par l'administration budgétaire et l'établissement de rapports financiers	387 200		387 200	137 200	150 000	-	100 000	-	387 200
ER2 Renforcement de la capacité de l'Organisation d'effectuer des contrôles internes solides	364 300		364 300	179 300	175 000	-	10 000	-	364 300

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER3 Prestation de services opérationnels efficaces et renforcement de la capacité de gestion financière	431 300		431 300	236 100	195 200	-	-	-	431 300
Sous-total, Budget opérationnel	1 182 800	-	1 182 800	552 600	520 200	-	110 000	-	1 182 800
Total, Titre III.C	1 182 800	14 210 300	15 393 100	9 887 900	5 395 200	-	110 000	-	15 393 100
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents									
I. Personnel (postes établis)		30 621 700	30 621 700	20 570 700	-	10 051 000	-	-	30 621 700
II. Budget opérationnel :				-					
ER1 Gains d'efficacité et meilleur rapport qualité/prix	867 700		867 700	867 700	-	-	-	-	867 700
ER2 Multilinguisme et assurance qualité des services de traduction et de documents	8 023 200		8 023 200	1 633 200	-	6 390 000	-	-	8 023 200
ER3 Ergonomie et accessibilité accrue de l'environnement de travail	18 987 500		18 987 500	3 819 300		14 818 200	-	350 000	18 987 500
Sous-total, Budget opérationnel	27 878 400	-	27 878 400	6 320 200	-	21 208 200	-	350 000	27 878 400
Total, Titre III.D	27 878 400	30 621 700	58 500 100	26 890 900	-	31 259 200	-	350 000	58 500 100
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation									
I. Personnel (postes établis)		9 324 000	9 324 000	9 324 000	-	-	-	-	9 324 000
II. Budget opérationnel :				-					
ER1 Amélioration de l'exécution du programme grâce à une meilleure utilisation de la mémoire institutionnelle, à la gestion des connaissances et à des solutions TIC novatrices	1 150 300		1 150 300	700 300	-	-	300 000	150 000	1 150 300
Total, Titre III.E	1 150 300	9 324 000	10 474 300	10 024 300	-	-	300 000	150 000	10 474 300
F. Infrastructure et opérations TIC									
I. Personnel (postes établis)		7 003 600	7 003 600	4 430 600	2 573 000	-	-	-	7 003 600
II. Budget opérationnel :				-					
ER1 Exécution du programme rendue possible par la mise en place d'une infrastructure TIC fiable et robuste	696 700		696 700	308 100	388 600	-	-	-	696 700
Total, Titre III.F	696 700	7 003 600	7 700 300	4 738 700	2 961 600	-	-	-	7 700 300
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté									
I. Personnel (postes établis)		11 635 400	11 635 400	7 520 400	-	4 115 000	-	-	11 635 400
II. Budget opérationnel :				-					
ER1 Sûreté et sécurité accrues de l'environnement de travail	2 329 200		2 329 200	2 329 200	-	-	-	-	2 329 200
Total, Titre III.G	2 329 200	11 635 400	13 964 600	9 849 600	-	4 115 000	-	-	13 964 600
Total, Personnel (postes établis)	-	88 855 200	88 855 200	64 558 200	9 931 000	14 366 000	-	-	88 855 200
Total, Budget opérationnel	51 489 600	-	51 489 600	21 856 200	5 410 200	21 208 200	545 000	2 470 000	51 489 600
Total, Titre III	51 489 600	88 855 200	140 344 800	86 414 400	15 341 200	35 574 200	545 000	2 470 000	140 344 800

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Titre III – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$, 518 M\$ et 523,6 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Bureau du Sous-Directeur général (ADG) pour l'administration et le management									
I. Personnel (postes établis)		1 702 200	1 702 200	962 200	740 000	-	-	-	1 702 200
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Missions de délégués et de personnes extérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	56 000	-	56 000	56 000	-	-	-	-	56 000
Consultants et experts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	135 000	-	135 000	-	-	-	135 000	-	135 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	70 600	-	70 600	68 700	1 900	-	-	-	70 600
Autres charges	2 500	-	2 500	2 500	-	-	-	-	2 500
Sous-total, Budget opérationnel	264 100	-	264 100	127 200	1 900	-	135 000	-	264 100
Total, Titre III.A	264 100	1 702 200	1 966 300	1 089 400	741 900	-	135 000	-	1 966 300
B. Gestion des ressources humaines									
I. Personnel (postes établis)		14 358 000	14 358 000	12 415 000	1 743 000	200 000	-	-	14 358 000
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	177 000	-	177 000	-	177 000	-	-	-	177 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	169 600	-	169 600	-	169 600	-	-	-	169 600
Consultants et experts	52 000	-	52 000	-	52 000	-	-	-	52 000
Services contractuels	759 000	-	759 000	-	759 000	-	-	-	759 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	504 300	-	504 300	334 500	169 800	-	-	-	504 300
Autres charges	136 800	-	136 800	84 100	52 700	-	-	-	136 800
III. Crédits administrés par le Bureau de la gestion des ressources humaines pour l'ensemble de l'Organisation :									
Formation	1 970 000	-	1 970 000	-	-	-	-	1 970 000	1 970 000
Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	11 100 000	-	11 100 000	11 100 000	-	-	-	-	11 100 000
Traitement des demandes de remboursement par la CAM et notariat	2 600 000	-	2 600 000	-	2 600 000	-	-	-	2 600 000
Régime d'indemnisation du personnel	129 600	-	129 600	-	129 600	-	-	-	129 600
Voyages au titre de la Caisse commune des pensions (CCPPNU), y compris missions du personnel et voyages des participants	37 400	-	37 400	-	37 400	-	-	-	37 400
Jeux interorganisations (contribution au voyage des membres du personnel)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contribution aux associations du personnel	72 400	-	72 400	-	72 400	-	-	-	72 400

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contribution à l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU)	30 000		30 000	-	30 000	-	-	-	30 000
JCU (Jardin des petits et Club des enfants)	250 000		250 000	-	250 000	-	-	-	250 000
Autres fonds gérés centralement	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	17 988 100	-	17 988 100	11 518 600	4 499 500	-	-	1 970 000	17 988 100
Total, Titre III.B	17 988 100	14 358 000	32 346 100	23 933 600	6 242 500	200 000	-	1 970 000	32 346 100
C. Gestion financière									
I. Personnel (postes établis)		14 210 300	14 210 300	9 335 300	4 875 000	-	-	-	14 210 300
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	25 200		25 200	-	25 200	-	-	-	25 200
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	35 000		35 000	-	35 000	-	-	-	35 000
Consultants et experts	94 000		94 000	12 000	62 000	-	20 000	-	94 000
Services contractuels	208 000		208 000	50 000	158 000	-	-	-	208 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	235 000		235 000	-	145 000	-	90 000	-	235 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	585 600		585 600	490 600	95 000	-	-	-	585 600
Autres charges	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	1 182 800	-	1 182 800	552 600	520 200	-	110 000	-	1 182 800
Total, Titre III.C	1 182 800	14 210 300	15 393 100	9 887 900	5 395 200	-	110 000	-	15 393 100
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents									
I. Personnel (postes établis)		30 621 700	30 621 700	20 570 700	-	10 051 000	-	-	30 621 700
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	4 822 300		4 822 300	287 000	-	4 535 300	-	-	4 822 300
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	87 800		87 800	87 800	-	-	-	-	87 800
Consultants et experts	55 000		55 000	55 000	-	-	-	-	55 000
Services contractuels	17 617 100		17 617 100	4 424 500	-	13 192 600	-	-	17 617 100
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	70 000		70 000	55 000	-	15 000	-	-	70 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	3 270 900		3 270 900	1 360 900	-	1 910 000	-	-	3 270 900
Autres charges	1 955 300		1 955 300	50 000	-	1 555 300	-	350 000	1 955 300
Sous-total, Budget opérationnel	27 878 400	-	27 878 400	6 320 200	-	21 208 200	-	350 000	27 878 400
Total, Titre III.D	27 878 400	30 621 700	58 500 100	26 890 900	-	31 259 200	-	350 000	58 500 100
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation									
I. Personnel (postes établis)		9 324 000	9 324 000	9 324 000	-	-	-	-	9 324 000
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	40 000		40 000	40 000	-	-	-	-	40 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Consultants et experts	90 000		90 000	90 000	-	-	-	-	90 000
Services contractuels	395 500		395 500	245 500	-	-	-	150 000	395 500

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	15 000		15 000	15 000	-	-	-	-	15 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	289 800		289 800	289 800	-	-	-	-	289 800
Autres charges	300 000		300 000	-	-	-	300 000	-	300 000
Sous-total, Budget opérationnel	1 150 300	-	1 150 300	700 300	-	-	300 000	150 000	1 150 300
Total, Titre III.E	1 150 300	9 324 000	10 474 300	10 024 300	-	-	300 000	150 000	10 474 300
F. Infrastructure et opérations TIC									
I. Personnel (postes établis)		7 003 600	7 003 600	4 430 600	2 573 000	-	-	-	7 003 600
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	10 000		10 000	-	10 000	-	-	-	10 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	12 000		12 000	-	12 000	-	-	-	12 000
Consultants et experts	90 000		90 000	-	90 000	-	-	-	90 000
Services contractuels	376 600		376 600	178 900	197 700	-	-	-	376 600
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	10 000		10 000	-	10 000	-	-	-	10 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	198 100		198 100	129 200	68 900	-	-	-	198 100
Autres charges	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	696 700	-	696 700	308 100	388 600	-	-	-	696 700
Total, Titre III.F	696 700	7 003 600	7 700 300	4 738 700	2 961 600	-	-	-	7 700 300
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté									
I. Personnel (postes établis)		11 635 400	11 635 400	7 520 400	-	4 115 000	-	-	11 635 400
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	889 700		889 700	889 700	-	-	-	-	889 700
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	30 000		30 000	30 000	-	-	-	-	30 000
Consultants et experts	-		-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	500 000		500 000	500 000	-	-	-	-	500 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	60 000		60 000	60 000	-	-	-	-	60 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	749 500		749 500	749 500	-	-	-	-	749 500
Autres charges	100 000		100 000	100 000	-	-	-	-	100 000
Sous-total, Budget opérationnel	2 329 200	-	2 329 200	2 329 200	-	-	-	-	2 329 200
Total, Titre III.G	2 329 200	11 635 400	13 964 600	9 849 600	-	4 115 000	-	-	13 964 600
Total, Personnel (postes établis)	-	88 855 200	88 855 200	64 558 200	9 931 000	14 366 000	-	-	88 855 200
Total, Budget opérationnel	51 489 600	-	51 489 600	21 856 200	5 410 200	21 208 200	545 000	2 470 000	51 489 600
Total, Titre III.H	51 489 600	88 855 200	140 344 800	86 414 400	15 341 200	35 574 200	545 000	2 470 000	140 344 800

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Titre III – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Bureau du Sous-Directeur général (ADG) pour l'administration et le management									
I. Personnel (postes établis)		1 702 200	1 702 200	962 200	740 000	-	-	-	1 702 200
II. Budget opérationnel :									
ER1 Modernisation des politiques de gestion	826 700		826 700	456 700	235 000	-	135 000	-	826 700
ER2 Réexamen des structures administratives et opérationnelles	1 037 600		1 037 600	685 000	352 600	-	-	-	1 037 600
Sous-total, Budget opérationnel	1 864 300	-	1 864 300	1 141 700	587 600	-	135 000	-	1 864 300
Total, Titre III.A	1 864 300	1 702 200	3 566 500	2 103 900	1 327 600	-	135 000	-	3 566 500
B. Gestion des ressources humaines									
I. Personnel (postes établis)		14 358 000	14 358 000	12 415 000	1 743 000	200 000	-	-	14 358 000
II. Budget opérationnel :									
ER1 Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action pour la Stratégie de gestion des ressources humaines 2017-2022	562 600		562 600		562 600	-	-	-	562 600
ER2 Renforcement des capacités du personnel en vue d'atteindre un niveau élevé de performance et l'excellence	3 068 700		3 068 700	689 000	409 700	-	-	1 970 000	3 068 700
ER3 Instauration d'un environnement de travail favorable et dynamique	14 914 500		14 914 500	11 518 700	3 395 800	-	-	-	14 914 500
Sous-total, Budget opérationnel	18 545 800	-	18 545 800	12 207 700	4 368 100	-	-	1 970 000	18 545 800
Total, Titre III.B	18 545 800	14 358 000	32 903 800	24 622 700	6 111 100	200 000	-	1 970 000	32 903 800
C. Gestion financière									
I. Personnel (postes établis)		14 210 300	14 210 300	9 335 300	4 875 000	-	-	-	14 210 300
II. Budget opérationnel :									
ER1 Amélioration de la prise de décisions éclairées par l'administration budgétaire et l'établissement de rapports financiers	387 200		387 200	176 000	111 200	-	100 000	-	387 200
ER2 Renforcement de la capacité de l'Organisation d'effectuer des contrôles internes solides	364 600		364 600	235 000	119 600	-	10 000	-	364 600
ER3 Prestation de services opérationnels efficaces et renforcement de la capacité de gestion financière	431 300		431 300	275 000	156 300	-	-	-	431 300
Sous-total, Budget opérationnel	1 183 100	-	1 183 100	686 000	387 100	-	110 000	-	1 183 100
Total, Titre III.C	1 183 100	14 210 300	15 393 400	10 021 300	5 262 100	-	110 000	-	15 393 400
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents									
I. Personnel (postes établis)		30 621 700	30 621 700	20 570 700	-	10 051 000	-	-	30 621 700
II. Budget opérationnel :									
ER1 Gains d'efficacité et meilleur rapport qualité/prix	867 700		867 700	867 700	-	-	-	-	867 700
ER2 Multilinguisme et assurance qualité des services de traduction et de documents	8 023 200		8 023 200	1 633 200	-	6 390 000	-	-	8 023 200
ER3 Ergonomie et accessibilité accrue de l'environnement de travail	19 100 600		19 100 600	3 932 400	-	14 818 200	-	350 000	19 100 600
Sous-total, Budget opérationnel	27 991 500	-	27 991 500	6 433 300	-	21 208 200	-	350 000	27 991 500
Total, Titre III.D	27 991 500	30 621 700	58 613 200	27 004 000	-	31 259 200	-	350 000	58 613 200

¹ Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation									
I. Personnel (postes établis)		9 324 000	9 324 000	9 324 000	-	-	-	-	9 324 000
II. Budget opérationnel :									
ER1 Amélioration de l'exécution du programme grâce à une meilleure utilisation de la mémoire institutionnelle, à la gestion des connaissances et à des solutions TIC novatrices	1 191 100		1 191 100	741 100	-	-	300 000	150 000	1 191 100
Total, Titre III.E	1 191 100	9 324 000	10 515 100	10 065 100	-	-	300 000	150 000	10 515 100
F. Infrastructure et opérations TIC									
I. Personnel (postes établis)		7 003 600	7 003 600	4 430 600	2 573 000	-	-	-	7 003 600
II. Budget opérationnel :									
ER1 Exécution du programme rendue possible par la mise en place d'une infrastructure TIC fiable et robuste	696 700		696 700	370 500	326 200	-	-	-	696 700
Total, Titre III.F	696 700	7 003 600	7 700 300	4 801 100	2 899 200	-	-	-	7 700 300
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté									
I. Personnel (postes établis)		11 635 400	11 635 400	7 520 400	-	4 115 000	-	-	11 635 400
II. Budget opérationnel :									
ER1 Sûreté et sécurité accrues de l'environnement de travail	2 370 800		2 370 800	2 370 800	-	-	-	-	2 370 800
Total, Titre III.G	2 370 800	11 635 400	14 006 200	9 891 200	-	4 115 000	-	-	14 006 200
Total, Personnel (postes établis)	-	88 855 200	88 855 200	64 558 200	9 931 000	14 366 000	-	-	88 855 200
Sous-total, Budget opérationnel	53 843 300	-	53 843 300	23 951 100	5 669 000	21 208 200	545 000	2 470 000	53 843 300
Total, Titre III	53 843 300	88 855 200	142 698 500	88 509 300	15 600 000	35 574 200	545 000	2 470 000	142 698 500

1 Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Titre III – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Bureau du Sous-Directeur général (ADG) pour l'administration et le management									
I. Personnel (postes établis)		1 702 200	1 702 200	962 200	740 000	-	-	-	1 702 200
II. Budget opérationnel :									-
Assistance temporaire	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	56 000		56 000	56 000	-	-	-	-	56 000
Consultants et experts	1 600 200		1 600 200	1 014 500	585 700	-	-	-	1 600 200
Services contractuels	135 000		135 000	-	-	-	135 000	-	135 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	70 600		70 600	68 700	1 900	-	-	-	70 600
Autres charges	2 500		2 500	2 500	-	-	-	-	2 500
Sous-total, Budget opérationnel	1 864 300	-	1 864 300	1 141 700	587 600	-	135 000	-	1 864 300
Total, Titre III.A	1 864 300	1 702 200	3 566 500	2 103 900	1 327 600	-	135 000	-	3 566 500
B. Gestion des ressources humaines									
I. Personnel (postes établis)		14 358 000	14 358 000	12 415 000	1 743 000	200 000	-	-	14 358 000
II. Autres dépenses :									-
Assistance temporaire	177 000		177 000		177 000	-	-	-	177 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	169 600		169 600		169 600	-	-	-	169 600
Consultants et experts	52 000		52 000		52 000	-	-	-	52 000
Services contractuels	637 400		637 400		637 400	-	-	-	637 400
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-		-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	494 500		494 500	334 500	160 000	-	-	-	494 500
Autres charges	136 900		136 900	84 200	52 700	-	-	-	136 900
III. Crédits administrés par le Bureau de la gestion des ressources humaines pour l'ensemble de l'Organisation :									
Formation	2 659 000		2 659 000	689 000		-	-	1 970 000	2 659 000
Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	11 100 000		11 100 000	11 100 000	-	-	-	-	11 100 000
Traitement des demandes de remboursement par la CAM et notariat	2 600 000		2 600 000	-	2 600 000	-	-	-	2 600 000
Régime d'indemnisation du personnel	129 600		129 600	-	129 600	-	-	-	129 600
Voyages au titre de la Caisse commune des pensions (CCPPNU), y compris missions du personnel et voyages des participants	37 400		37 400	-	37 400	-	-	-	37 400
Jeux interorganisations (contribution au voyage des membres du personnel)	-		-	-	-	-	-	-	-
Contribution aux associations du personnel	72 400		72 400	-	72 400	-	-	-	72 400

¹ Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contribution à l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU)	30 000		30 000	-	30 000	-	-	-	30 000
JCU (Jardin des petits et Club des enfants)	250 000		250 000	-	250 000	-	-	-	250 000
Autres fonds gérés centralement	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	18 545 800	-	18 545 800	12 207 700	4 368 100	-	-	1 970 000	18 545 800
Total, Titre III.B	18 545 800	14 358 000	32 903 800	24 622 700	6 111 100	200 000	-	1 970 000	32 903 800
C. Gestion financière									
I. Personnel (postes établis)		14 210 300	14 210 300	9 335 300	4 875 000	-	-	-	14 210 300
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	25 200		25 200	15 000	10 200	-	-	-	25 200
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	35 000		35 000	20 000	15 000	-	-	-	35 000
Consultants et experts	94 000		94 000	55 000	19 000	-	20 000	-	94 000
Services contractuels	208 000		208 000	35 400	172 600	-	-	-	208 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	235 300		235 300	35 000	110 300	-	90 000	-	235 300
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	585 600		585 600	525 600	60 000	-	-	-	585 600
Autres charges	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	1 183 100	-	1 183 100	686 000	387 100	-	110 000	-	1 183 100
Total, Titre III.C	1 183 100	14 210 300	15 393 400	10 021 300	5 262 100	-	110 000	-	15 393 400
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents									
I. Personnel (postes établis)		30 621 700	30 621 700	20 570 700	-	10 051 000	-	-	30 621 700
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	4 822 300		4 822 300	287 000	-	4 535 300	-	-	4 822 300
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	87 800		87 800	87 800	-	-	-	-	87 800
Consultants et experts	55 000		55 000	55 000	-	-	-	-	55 000
Services contractuels	17 730 200		17 730 200	4 537 600	-	13 192 600	-	-	17 730 200
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	70 000		70 000	55 000	-	15 000	-	-	70 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	3 270 900		3 270 900	1 360 900	-	1 910 000	-	-	3 270 900
Autres charges	1 955 300		1 955 300	50 000	-	1 555 300	-	350 000	1 955 300
Sous-total, Budget opérationnel	27 991 500	-	27 991 500	6 433 300	-	21 208 200	-	350 000	27 991 500
Total, Titre III.D	27 991 500	30 621 700	58 613 200	27 004 000	-	31 259 200	-	350 000	58 613 200
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation									
I. Personnel (postes établis)		9 324 000	9 324 000	9 324 000	-	-	-	-	9 324 000
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	40 000		40 000	40 000	-	-	-	-	40 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Consultants et experts	90 000		90 000	90 000	-	-	-	-	90 000
Services contractuels	436 300		436 300	286 300	-	-	-	150 000	436 300

1 Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	15 000		15 000	15 000	-	-	-	-	15 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	289 800		289 800	289 800	-	-	-	-	289 800
Autres charges	300 000		300 000	-	-	-	300 000	-	300 000
Sous-total, Budget opérationnel	1 191 100	-	1 191 100	741 100	-	-	300 000	150 000	1 191 100
Total, Titre III.E	1 191 100	9 324 000	10 515 100	10 065 100	-	-	300 000	150 000	10 515 100
F. Infrastructure et opérations TIC									
I. Personnel (postes établis)		7 003 600	7 003 600	4 430 600	2 573 000	-	-	-	7 003 600
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	10 000		10 000	-	10 000	-	-	-	10 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	12 000		12 000	-	12 000	-	-	-	12 000
Consultants et experts	90 000		90 000	-	90 000	-	-	-	90 000
Services contractuels	376 600		376 600	241 300	135 300	-	-	-	376 600
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	10 000		10 000	-	10 000	-	-	-	10 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	198 100		198 100	129 200	68 900	-	-	-	198 100
Autres charges	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	696 700	-	696 700	370 500	326 200	-	-	-	696 700
Total, Titre III.F	696 700	7 003 600	7 700 300	4 801 100	2 899 200	-	-	-	7 700 300
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté									
I. Personnel (postes établis)		11 635 400	11 635 400	7 520 400	-	4 115 000	-	-	11 635 400
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	931 300		931 300	931 300	-	-	-	-	931 300
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	30 000		30 000	30 000	-	-	-	-	30 000
Consultants et experts	-		-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	500 000		500 000	500 000	-	-	-	-	500 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	60 000		60 000	60 000	-	-	-	-	60 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	749 500		749 500	749 500	-	-	-	-	749 500
Autres charges	100 000		100 000	100 000	-	-	-	-	100 000
Sous-total, Budget opérationnel	2 370 800	-	2 370 800	2 370 800	-	-	-	-	2 370 800
Total, Titre III.G	2 370 800	11 635 400	14 006 200	9 891 200	-	4 115 000	-	-	14 006 200
Total, Personnel (postes établis)	-	88 855 200	88 855 200	64 558 200	9 931 000	14 366 000	-	-	88 855 200
Total, Budget opérationnel	53 843 300	-	53 843 300	23 951 100	5 669 000	21 208 200	545 000	2 470 000	53 843 300
Total, Titre IIIH	53 843 300	88 855 200	142 698 500	88 509 300	15 600 000	35 574 200	545 000	2 470 000	142 698 500

1 Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

III.A – Bureau du Sous-Directeur général (ADG) pour l’administration et le management (ADM)

11001 Le Secteur de l’administration et du management, récemment créé, mettra en place une structure révisée pour les services placés sous son autorité ainsi que des politiques de gestion plus modernes afin de mieux appuyer l’exécution du programme de l’UNESCO, d’améliorer l’efficacité et la qualité des services, d’éliminer les doubles emplois et de définir plus clairement les responsabilités et les obligations.

11002 Un certain nombre de changements structurels à apporter aux services relevant du secteur ont d’ores et déjà été proposés, et d’autres sont encore à l’examen. Ces derniers s’inscrivent également dans le cadre des initiatives et des résultats de la réforme stratégique en cours, mais doivent faire l’objet d’analyses et de consultations supplémentaires. Ils seront donc présentés aux États membres ultérieurement.

11003 Le budget alloué au Bureau de l’ADG/ADM dans les scénarios les moins élevés du cadre budgétaire intégré (qui prévoient un budget ordinaire de 507 M\$, 518 M\$ et 523,6 M\$) prend en compte les besoins essentiels du Bureau sur le plan des effectifs et des activités. Pour limiter les coûts, les besoins en personnel du Bureau ont le plus souvent été comblés par des transferts de postes au sein de l’Organisation. Néanmoins, des efforts ont été faits pour prévoir la création d’un poste de jeune cadre qui aidera à mettre en œuvre les activités du secteur. Cependant, ces scénarios « bas » impliquent une capacité considérablement réduite du secteur d’améliorer de façon significative les fonctions d’administration et de gestion, et qui serait limitée aux fonds disponibles.

11004 Dans le scénario le plus élevé du cadre budgétaire intégré (qui prévoit un budget ordinaire de 534,6 M\$), un montant supplémentaire de 1,6 M\$ est alloué en tant qu’investissement visant à accompagner les améliorations profondes auxquelles procédera le secteur.

Résultat escompté 1 : Modernisation des politiques de gestion

1.a Repenser les structures en vue d’améliorer l’efficacité de l’appui à l’exécution du programme

1.b Améliorer la qualité et la transparence des rapports internes et externes

1.c Renforcer l’intégration de politiques écoresponsables dans les pratiques de gestion de l’UNESCO

Indicateurs de performance	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1.a Repenser les structures pour assurer efficacité, ouverture et processus transparents	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre d’un système de justice interne cohérent – Réorganisation des structures relatives aux règles et procédures internes, à la conformité et à la gestion des risques 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre d’un système de justice interne cohérent – Réorganisation des structures relatives aux règles et procédures internes, à la conformité et à la gestion des risques
1.b Améliorer la qualité et la transparence des rapports financiers	<ul style="list-style-type: none"> – Production de rapports financiers statutaires et sur demande 	<ul style="list-style-type: none"> – Production de rapports financiers statutaires et sur demande

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)</i>	
	<i>507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$</i>	<i>534,6 M\$</i>
1.c Renforcer l'intégration de politiques écoresponsables dans les pratiques de gestion de l'UNESCO	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Élaboration, application et vérification du respect de normes spécifiques pour tous les services</i> – <i>Incorporation de politiques environnementales dans le Manuel administratif</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Élaboration, application et vérification du respect de normes spécifiques pour tous les services</i> – <i>Incorporation de politiques environnementales dans le Manuel administratif</i>

Résultat escompté 2 : Réexamen des structures administratives et opérationnelles

2.a Faciliter l'exécution du programme par la prestation efficace de services opérationnels

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)</i>	
	<i>507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$</i>	<i>534,6 M\$</i>
2.a Faciliter l'exécution du programme par la prestation efficace de services opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Amélioration des services et renforcement de l'orientation client parmi les prestataires de services d'ADM. Production de rapports détaillés sur les services fournis ainsi que d'indicateurs de service</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Amélioration des services et renforcement de l'orientation client parmi les prestataires de services d'ADM. Production de rapports détaillés sur les services fournis ainsi que d'indicateurs de service</i>

III.B – Gestion des ressources humaines

11005 En 2020 et 2021, dans le cadre de la Stratégie des ressources humaines 2017-2022, un caractère prioritaire continuera d'être accordé à l'établissement d'un solide cadre de gestion des talents, et les efforts déployés à cet égard se poursuivront. Ce processus sera complété par la création d'un environnement de travail dynamique et favorable. Le cadre de gestion des talents, qui prévoit diverses activités liées à la mobilité, au recrutement, à la formation et au perfectionnement ainsi qu'à la gestion des performances, renforcera la capacité de l'Organisation de mettre en œuvre ses programmes de façon efficace et efficiente. La création d'un environnement de travail dynamique et favorable se concrétisera par le biais d'initiatives portant sur le bien-être du personnel, les arrangements contractuels et la modernisation des méthodes de travail.

11006 En raison des contraintes budgétaires qu'il implique (niveau de ressources du Programme ordinaire globalement équivalent à celui du 39 C/5), et contrairement aux dispositions contenues dans la décision 205 EX/15, paragraphe 6, alinéa (a), le scénario de 518 M\$ ne permettra pas une pleine mise en œuvre de la Stratégie des ressources humaines. Plus particulièrement, la mise en œuvre d'actions prioritaires telles que l'exécution effective du plan de formation et de développement interne à l'échelle de l'Organisation, déjà défini, dépend dans une large mesure de l'efficacité de la mobilisation de fonds. En outre, ce plan prévoit de mettre en place progressivement un système pleinement intégré de gestion des ressources humaines et des talents qui doit permettre d'améliorer l'efficacité des opérations et des analyses en matière de ressources humaines. Les efforts viseront principalement à remplacer l'actuel outil de recrutement électronique par la mise en place progressive de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, de la gestion des fichiers de candidats et de l'analyse des parcours professionnels. D'autres modules déjà en place et utilisés pour l'administration du personnel et la gestion des postes ne peuvent être intégrés dans ce plan. Compte tenu des fonds très limités restant pour la mise en œuvre d'autres actions prioritaires de la Stratégie des ressources humaines (par exemple activités de communication et campagnes de recrutement ciblées destinées à attirer des candidats qualifiés de pays pas ou peu représentés), la portée et la nature de ces activités ont dû être revues à la baisse. Il en va de même pour la participation au processus de réforme du système des Nations Unies et l'accès à des centres communs pour les services RH, qui seront limités. Les initiatives prévues dans le but de créer un environnement de travail dynamique et inclusif, notamment l'élaboration d'un cadre de bien-être du personnel, ainsi que les activités liées à la transformation et la modernisation de la fonction RH pour une meilleure exécution et un meilleur service aux usagers, devront également être ralenties à cause du manque de ressources disponibles.

11007 Plus précisément, l'adoption du scénario de 518 M\$ aurait les incidences suivantes :

- le programme de formation et de développement interne à l'échelle de l'Organisation dépend de l'efficacité de la mobilisation de fonds et pourrait de nouveau être interrompu ;
- les activités de formation et de perfectionnement destinées au personnel seront limitées ;
- il sera difficile de mettre en place des activités de communication ciblées pour attirer des candidats qualifiés des pays non représentés et sous-représentés ;
- l'Organisation participera de façon limitée aux initiatives d'harmonisation, d'examen et de réforme du système des Nations Unies ;
- mise en place partielle d'un système complet de gestion des ressources humaines et des talents devant améliorer la gestion de l'information et de l'analyse ;

- la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre de systèmes automatisés intégrant les tâches administratives RH et visant à simplifier les processus/procédures sera considérablement ralentie ;
- les initiatives en faveur du bien-être du personnel seront réduites.

Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les fonds supplémentaires servent à financer la formation et le perfectionnement du personnel, lesquels ont été identifiés comme domaine prioritaire dans lequel des améliorations doivent être apportées au vu des conclusions de l'enquête réalisée auprès de l'ensemble du personnel en 2018 et font partie intégrante de la Transformation stratégique de l'UNESCO pour une bonne exécution du programme.

Résultat escompté 1 : Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action pour la Stratégie de gestion des ressources humaines 2017-2022, l'accent étant mis sur¹ :

- 1.a la qualité du recrutement ;
- 1.b une meilleure représentation géographique ;
- 1.c la parité entre les sexes, notamment au niveau des postes de direction ;
- 1.d le renforcement de la mobilité.

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1.a (i) Délai moyen de recrutement (ii) Pourcentage de plans relatifs aux ressources humaines élaborés et mis en œuvre avec les Secteurs/Services (iii) <u>Réduction du nombre de postes vacants suite à des départs à la retraite</u> (iv) Nouveaux outils et stratégies de prospection mis en place (v) Augmentation du nombre de candidats issus des pays cibles	(i) 5 mois pour les postes internationaux du cadre organique (ii) 80 % des plans relatifs aux ressources humaines élaborés et mis en œuvre (iv) Nombre de postes faisant l'objet d'une campagne de prospection (v) de 20 % au moins	(i) 5 mois pour les postes internationaux du cadre organique pour 75 % des postes pourvus (ii) 50 % des plans relatifs aux ressources humaines élaborés et mis en œuvre (iii) Réduction de 50 % du nombre de postes vacants suite à des départs à la retraite (iv) Nombre de postes faisant l'objet d'une campagne de prospection (v) de 20 % au moins	(i) 5 mois pour les postes internationaux du cadre organique pour 75 % des postes pourvus (ii) 50 % des plans relatifs aux ressources humaines élaborés et mis en œuvre (iii) Réduction de 50 % du nombre de postes vacants suite à des départs à la retraite (iv) Nombre de postes faisant l'objet d'une campagne de prospection (v) de 20 % au moins

1 Les ajustements (par rapport au 39 C/5 approuvé) sont soulignés.

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)</i>	<i>Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)</i>	
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	<i>507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$</i>	<i>534,6 M\$</i>
1.b (i) Pourcentage d'États membres représentés au sein du Secrétariat (ii) Augmentation du nombre de pays normalement représentés	(i) 85 % d'ici à 2022 (ii) 40 % d'ici à 2022	(i) 85 % d'ici à 2022 (ii) 40 % d'ici à 2022	(i) 85 % d'ici à 2022 (ii) 40 % d'ici à 2022
1.c (i) Pourcentage de femmes occupant des postes de <u>classe P-5 et de rang supérieur</u> (ii) Augmentation du nombre de candidates qualifiées (iii) Pourcentage de femmes occupant des postes de rang intermédiaire et supérieur ayant suivi des programmes de formation en matière de direction et de gestion	(i) 50 % de femmes aux postes de classe D et de rang supérieur d'ici à 2022 (ii) de 20 % au moins (iii) 50 % de femmes de rang intermédiaire et supérieur formées	(i) 50 % de femmes aux postes de classe D et de rang supérieur d'ici à 2022 (ii) de 20 % au moins (iii) 50 % de femmes de rang intermédiaire et supérieur formées	(i) 50 % de femmes aux postes de classe D et de rang supérieur d'ici à 2022 (ii) de 20 % au moins (iii) 50 % de femmes de rang intermédiaire et supérieur formées
1.d (i) Mise en œuvre <u>efficace</u> d'un programme de mobilité organisée (ii) Pourcentage de transferts géographiques (iii) <u>Pourcentage de mouvements fonctionnels</u>	(i) publication d'une circulaire administrative (ii) taux supérieur à 5 % en ce qui concerne le personnel international du cadre organique occupant des postes soumis à rotation ou des fonctions professionnelles similaires	(i) degré de satisfaction à l'égard du programme de mobilité (ii) taux de mobilité géographique supérieur à 10 % par exercice biennal (iii) 5 % de mouvements fonctionnels par exercice biennal (ii et iii bis) 100 transferts géographiques et mouvements fonctionnels par an	(i) degré de satisfaction à l'égard du programme de mobilité (ii) taux de mobilité géographique supérieur à 10 % par exercice biennal (iii) 5 % de mouvements fonctionnels par exercice biennal (ii et iii bis) 100 transferts géographiques et mouvements fonctionnels par an

Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités du personnel en vue d'atteindre un niveau élevé de performance et l'excellence, l'accent étant mis sur :

- 2.a les initiatives d'apprentissage d'un bon rapport coût-efficacité, pertinentes et novatrices ;
 2.b le renforcement et l'amélioration de la gestion des performances, notamment les performances managériales ;
 2.c la mise en place de mécanismes de reconnaissance des performances individuelles et collectives.

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
2.a (i) Mise en place de programmes d'apprentissage pour développer des compétences ciblées (ii) Augmentation du nombre de membres du personnel formés	(i) Informations relatives aux initiatives communiquées au personnel (ii) D'au moins 30 %	(i) 30 % des groupes cibles formés pour chaque initiative (ii) D'au moins 30 %	(i) 40 % des groupes cibles formés pour chaque initiative (ii) D'au moins 50 %
2.b (i) <u>Révision et rationalisation de la politique et des processus relatifs aux performances</u> (ii) Objectifs de performance définis pour chaque membre du personnel (iii) Identification des besoins de développement des compétences par des évaluations des performances	(i) Révision de la politique sur les performances (ii) Taux de conformité de 80 %	(i) Mise en œuvre de la version révisée de la politique et des processus relatifs aux performances (ii) Taux de conformité de 80 % (iii) Besoins de développement des compétences identifiés d'ici au printemps 2020	(i) Mise en œuvre de la version révisée de la politique et des processus relatifs aux performances (ii) Taux de conformité de 80 % (iii) Besoins de développement des compétences identifiés d'ici au printemps 2021
2.c (i) Élaboration et mise en place d'un mécanisme de reconnaissance des performances exceptionnelles (collectives ou individuelles) (ii) Nombre de primes octroyées	(i) Publication d'une circulaire d'information (ii) Au moins 2 primes par exercice biennal	(i) Publication d'une circulaire d'information (ii) Au moins 2 primes par exercice biennal	(i) Publication d'une circulaire d'information (ii) Au moins 2 primes par exercice biennal

Résultat escompté 3 : Instauration d'un environnement de travail favorable et dynamique, par :

- 3.a l'assurance de l'efficacité et de la bonne santé financière des régimes de sécurité sociale à l'intention du personnel ;
- 3.b la promotion d'un lieu de travail inclusif et sain ;
- 3.c le renforcement et l'évolution de la fonction RH pour une meilleure exécution et un meilleur service aux usagers.

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
3.a (i) Couverture sociale optimisée pour le personnel actif et retraité	(i) Couverture médicale globale abordable pour le personnel actif et retraité (ii) Affiliation du personnel à un régime d'indemnisation adéquat (iii) Traitement en temps voulu des prestations de pension (iv) Participation au régime commun des Nations Unies (par exemple, groupe de travail sur l'ASHI)	(i) Couverture médicale globale abordable pour le personnel actif et retraité (ii) Affiliation du personnel à un régime d'indemnisation adéquat (iii) Traitement en temps voulu des prestations de pension (iv) Participation au régime commun des Nations Unies (par exemple, groupe de travail sur l'ASHI)	(i) Couverture médicale globale abordable pour le personnel actif et retraité (ii) Affiliation du personnel à un régime d'indemnisation adéquat (iii) Traitement en temps voulu des prestations de pension (iv) Participation au régime commun des Nations Unies (par exemple, groupe de travail sur l'ASHI)
3.b (i) Mise en place de modalités de travail flexibles (ii) Organisation de campagnes médicales préventives (iii) Nombre d'enquêtes menées auprès du personnel	(i) Politique publiée, communication assurée auprès du personnel (ii) 3 par an (iii) 1 par exercice biennal	(i) Politique mise en œuvre, communication assurée auprès du personnel (ii) 3 par an (iii) 1 par exercice biennal	(i) Politique mise en œuvre, communication assurée auprès du personnel (ii) 3 par an (iii) 1 par exercice biennal

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)</i>	<i>Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)</i>	
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	<i>507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$</i>	<i>534,6 M\$</i>
<p>3.c (i) Pourcentage des principales procédures en matière de ressources humaines qui reposent sur des accords de prestation de services</p> <p>(ii) Pourcentage des principales procédures en matière de ressources humaines revues et simplifiées et/ou automatisées</p> <p>(iii) Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication en matière de ressources humaines</p> <p>(iv) Formation du personnel des ressources humaines dans les principaux domaines fonctionnels en la matière : recrutement, indemnisation, services, etc.</p>	<p>(i) <i>Au moins 25 %</i></p> <p>(ii) <i>30 % des principales procédures en matière de ressources humaines revues et simplifiées</i></p> <p>(iii a) <i>Actualisation du site Web des ressources humaines (sous réserve de financement)</i></p> <p>(iii b) <i>Distribution à l'ensemble du personnel de circulaires administratives et de circulaires d'information sur des questions relatives aux ressources humaines</i></p> <p>(iv) <i>25 % du personnel des ressources humaines formés</i></p>	<p>(i) <i>Au moins 25 %</i></p> <p>(ii) <i>30 % des principales procédures en matière de ressources humaines revues et simplifiées</i></p> <p>(iii a) <i>Actualisation du site Web des ressources humaines (sous réserve de financement)</i></p> <p>(iii b) <i>Distribution à l'ensemble du personnel de circulaires administratives et de circulaires d'information sur des questions relatives aux ressources humaines</i></p> <p>(iv) <i>25 % du personnel des ressources humaines formés</i></p>	<p>(i) <i>Au moins 25 %</i></p> <p>(ii) <i>30 % des principales procédures en matière de ressources humaines revues et simplifiées</i></p> <p>(iii a) <i>Actualisation du site Web des ressources humaines (sous réserve de financement)</i></p> <p>(iii b) <i>Distribution à l'ensemble du personnel de circulaires administratives et de circulaires d'information sur des questions relatives aux ressources humaines</i></p> <p>(iv) <i>25 % du personnel des ressources humaines formés</i></p>

III.C – Gestion financière

11008 Le Bureau de la gestion financière (BFM) est un service interne qui est rattaché au Sous-Directeur général pour l'administration et le management (ADG/ADM) et dirigé par le Directeur financier (CFO).

11009 BFM fournit des services adaptés au client à l'appui de l'exécution du programme, tant en matière de contrôle que d'obligation redditionnelle, en renforçant la prise de décisions concernant la gestion financière, en offrant des services opérationnels efficaces et en renforçant la capacité de gestion financière dans un environnement de contrôle solide. Les opérations sont organisées en cinq domaines : prestation de services financiers et comptables ; élaboration de budgets intégrés ; suivi de la performance financière et rapports correspondants ; établissement de politiques et procédures financières, et contrôle de leur application ; fourniture d'un soutien administratif dans la Section du soutien aux opérations sur le terrain, ainsi que dans d'autres secteurs et bureaux. Les crédits budgétaires concernant uniquement les opérations hors Siège et le soutien administratif direct aux programmes figurent au Titre II.

11010 Les principales responsabilités de BFM consistent à faciliter la prise de décisions éclairées et à préserver les actifs de l'Organisation en s'acquittant des tâches suivantes :

- assurer l'administration budgétaire des budgets intégrés du C/5 ;
- assurer le suivi de la performance et des risques financiers, et en rendre compte de manière analytique aux responsables de l'exécution du programme, aux hauts responsables et aux organes directeurs ; établir des rapports sur les dépenses de programme et des états financiers conformes aux IPSAS ;
- renforcer les systèmes de contrôle interne en évaluant les risques financiers ; élaborer des politiques de gestion financière, former le personnel ; et veiller au respect de la mise en œuvre ;
- fournir des services comptables, notamment en tenant correctement les comptes ; conserver et placer les fonds conformément à la Politique de l'Organisation en matière de placements ; fournir des services de traitement de la paie ; gérer les comptes et les services bancaires, les opérations de change, ainsi que les risques liés aux crédits ;
- actualiser les politiques, procédures et processus de gestion financière afin d'adopter les meilleures pratiques, de gagner en efficacité et de réduire les délais et coûts administratifs, et donner une formation et des orientations au personnel de programme et d'administration ;
- coordonner les audits externes/vérifications financières, et apporter son assistance sur les aspects relatifs à la gestion financière des accréditations de donateurs et des accords-cadres ;
- fournir des services administratifs et de bureau aux secteurs et aux bureaux et un appui aux unités hors Siège ;
- suivre et administrer les budgets de fonctionnement des bureaux hors Siège ;
- prendre part au processus de réforme engagé à l'échelle du système des Nations Unies en ce qui concerne les questions financières et budgétaires ainsi que l'harmonisation des pratiques de fonctionnement.

Résultat escompté 1 : Amélioration de la prise de décisions éclairées par l'administration budgétaire et l'établissement de rapports financiers

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Administration budgétaire du budget intégré du C/5	– Calcul des coûts, définition de l'enveloppe financière, suivi et des rapports budgétaires, analyses des différences entre coûts standard et coûts réels, recouvrement des coûts, contrôle budgétaire	– Calcul des coûts, définition de l'enveloppe financière, suivi et des rapports budgétaires, analyses des différences entre coûts standard et coûts réels, recouvrement des coûts, contrôle budgétaire	– Calcul des coûts, définition de l'enveloppe financière, suivi et des rapports budgétaires, analyses des différences entre coûts standard et coûts réels, recouvrement des coûts, contrôle budgétaire
2. Présentation régulière de rapports sur la performance financière aux organes directeurs, à l'Équipe de direction (SMT), aux responsables de l'exécution du programme et aux bailleurs de fonds	<p>A. Rapports statutaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Tableaux de bord semestriels de l'exécution du programme et de la mobilisation de ressources à l'intention du Conseil exécutif – Rapports au Conseil exécutif et à la Conférence générale sur le recouvrement et la gestion des contributions des États membres – États financiers annuels/biennaux des fonds générateurs de recettes soumis aux organes directeurs, y compris le Comité du Siège 	<p>Production dans les délais :</p> <p>A. des rapports statutaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> – tableaux de bord semestriels de l'exécution du programme à l'intention du Conseil exécutif – rapports au Conseil exécutif et à la Conférence générale sur le recouvrement et la gestion des contributions des États membres – états financiers annuels/biennaux des fonds générateurs de recettes soumis aux organes directeurs, y compris le Comité du Siège 	<p>Production dans les délais :</p> <p>A. des rapports statutaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> – tableaux de bord semestriels de l'exécution du programme et de la mobilisation de ressources à l'intention du Conseil exécutif – rapports au Conseil exécutif et à la Conférence générale sur le recouvrement et la gestion des contributions des États membres – états financiers annuels/biennaux des fonds générateurs de recettes soumis aux organes directeurs, y compris le Comité du Siège

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
	<p>B. Rapports internes sur la gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableaux de bord mensuels de gestion financière à l'intention de l'Équipe de direction (SMT), des attachés d'administration (AO) et des bureaux hors Siège - Alertes sectorielles trimestrielles concernant les projets financés par des contributions volontaires - Rapports de suivi trimestriels sur la performance financière - Rapports semestriels sur la mobilisation de ressources 	<p>B. des rapports internes sur la gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tableaux de bord mensuels de gestion financière à l'intention de l'Équipe de direction (SMT), des attachés d'administration (AO) et des bureaux hors Siège - alertes sectorielles trimestrielles concernant les projets financés par des contributions volontaires - rapports de suivi trimestriels sur la performance financière - rapports semestriels sur la mobilisation de ressources 	<p>B. des rapports internes sur la gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tableaux de bord mensuels de gestion financière à l'intention de l'Équipe de direction (SMT), des attachés d'administration (AO) et des bureaux hors Siège - alertes sectorielles trimestrielles concernant les projets financés par des contributions volontaires - rapports de suivi trimestriels sur la performance financière - rapports semestriels sur la mobilisation de ressources
3. États financiers annuels conformes aux IPSAS	- États financiers annuels conformes aux IPSAS assortis d'une opinion sans réserve du Commissaire aux comptes et contenant le rapport de la Directrice générale sur la performance financière	- États financiers annuels conformes aux IPSAS assortis d'une opinion sans réserve du Commissaire aux comptes et contenant le rapport de la Directrice générale sur la performance financière	- États financiers annuels conformes aux IPSAS assortis d'une opinion sans réserve du Commissaire aux comptes et contenant le rapport de la Directrice générale sur la performance financière

Résultat escompté 2 : Renforcement de la capacité de l'Organisation d'effectuer des contrôles internes solides

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Cadre de suivi et de vérification du respect des règles étayé et appliqué aux services financiers et budgétaires	- Cadre de suivi et de vérification du respect des règles, axé sur les risques, étayé et appliqué	- Cadre de suivi et de vérification du respect des règles, axé sur les risques, étayé et appliqué	- Cadre restreint de suivi et de vérification du respect des règles, axé sur les risques, étayé et appliqué

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
2. Recommandations des audits internes et externes, ainsi que du CCI, en matière de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre de 50 % des recommandations des audits internes et externes, ainsi que du CCI, concernant des risques élevés en matière de gestion financière dans les 12 mois qui suivent leur formulation – En sa qualité de point focal pour les recommandations des audits externes, BFM vise un taux d'application de 50 % pour les recommandations concernant des risques élevés, en collaboration avec les secteurs/bureaux/bureaux hors Siège/instituts concernés 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre de 50 % des recommandations des audits internes et externes, ainsi que du CCI, concernant des risques élevés en matière de gestion financière dans les 12 mois qui suivent leur formulation – En sa qualité de point focal pour les recommandations des audits externes, BFM vise un taux d'application de 50 % pour les recommandations concernant des risques élevés, en collaboration avec les secteurs/bureaux/bureaux hors Siège/instituts concernés 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre de 50 % des recommandations des audits internes et externes, ainsi que du CCI, concernant des risques élevés en matière de gestion financière dans les 12 mois qui suivent leur formulation – En sa qualité de point focal pour les recommandations des audits externes, BFM vise un taux d'application de 50 % pour les recommandations concernant des risques élevés, en collaboration avec les secteurs/bureaux/bureaux hors Siège/instituts concernés
3. Réduction du niveau des risques identifiés concernant les points soumis à vérification en matière de finances, de budget, d'administration et de comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> – Les résultats des vérifications de conformité, des auto-évaluations, des examens de donateurs et des audits font état d'une amélioration avec une réduction de 50 %, dans les audits suivants, du nombre de recommandations concernant des risques élevés dans les domaines identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> – Les résultats des vérifications de conformité, des auto-évaluations, des examens de donateurs et des audits font état d'une amélioration avec une réduction de 50 %, dans les audits suivants, du nombre de recommandations concernant des risques élevés dans les domaines identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> – Les résultats des vérifications de conformité, des auto-évaluations, des examens de donateurs et des audits font état d'une amélioration avec une réduction de 50 %, dans les audits suivants, du nombre de recommandations concernant des risques élevés dans les domaines identifiés
4. Examen et mise en œuvre de programmes et d'outils de formation pour le personnel de programme et d'administration	<ul style="list-style-type: none"> – Formation, remise à niveau ou perfectionnement de tous les membres du personnel nouvellement recrutés, en fonction d'une évaluation biennale des besoins, l'accent étant mis sur les outils d'auto-apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> – Formation, remise à niveau ou perfectionnement de tous les membres du personnel nouvellement recrutés, en fonction d'une évaluation biennale des besoins, l'accent étant mis sur les outils d'auto-apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> – Formation, remise à niveau ou perfectionnement de tous les membres du personnel nouvellement recrutés, en fonction d'une évaluation biennale des besoins, l'accent étant mis sur les outils d'auto-apprentissage

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)		Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$	
5. Mise en adéquation des politiques financières et budgétaires de l'UNESCO axées sur les risques, y compris en matière d'obligation redditionnelle, avec les attentes des organes directeurs et des donateurs	– Aucune question majeure soulevée quant aux politiques financières et budgétaires de l'UNESCO à la suite d'audits ou de processus d'accréditation/vérification des donateurs	– Aucune question majeure soulevée quant aux politiques financières et budgétaires de l'UNESCO à la suite d'audits ou de processus d'accréditation/vérification des donateurs	– Aucune question majeure soulevée quant aux politiques financières et budgétaires de l'UNESCO à la suite d'audits ou de processus d'accréditation/vérification des donateurs	

Résultat escompté 3 : Prestation de services opérationnels efficaces et renforcement de la capacité de gestion financière

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)		Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$	
1. Exécution du programme facilitée par la prestation de services opérationnels efficaces	– Élaboration, application et vérification du respect des normes en matière de services financiers et de services de gestion budgétaire et de comptabilité	– Élaboration, application et vérification du respect des normes en matière de services financiers et de services de gestion budgétaire et de comptabilité	– Élaboration, application et vérification du respect des normes en matière de services financiers et de services de gestion budgétaire et de comptabilité	
2. Harmonisation et rationalisation des pratiques de fonctionnement grâce à une refonte des processus et à la participation à la réforme menée à l'échelle du système des Nations Unies	– Participation aux initiatives de réforme de l'UNESCO proposées et menées pour un nombre restreint de projets hautement prioritaires	– Participation aux initiatives de réforme de l'UNESCO proposées et menées pour un nombre restreint de projets hautement prioritaires	– Participation aux initiatives de réforme de l'UNESCO proposées et menées pour un nombre restreint de projets hautement prioritaires	
3. Délégation de pouvoirs et obligation redditionnelle accrues en matière de gestion financière pour les bureaux hors Siège et les Secteurs	– Mise en œuvre de mesures destinées à rationaliser un nombre restreint de processus prioritaires grâce à une délégation accrue des pouvoirs en fonction d'une appréciation des risques et des mesures prises pour les atténuer	– Mise en œuvre de mesures destinées à rationaliser un nombre restreint de processus prioritaires grâce à une délégation accrue des pouvoirs en fonction d'une appréciation des risques et des mesures prises pour les atténuer	– Mise en œuvre de mesures destinées à rationaliser un nombre restreint de processus prioritaires grâce à une délégation accrue des pouvoirs en fonction d'une appréciation des risques et des mesures prises pour les atténuer	

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)</i>	<i>Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)</i>	
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	<i>507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$</i>	<i>534,6 M\$</i>
4. Identification et offre de possibilités de formations comptables internationalement reconnues pour les AO et le personnel de BFM	<i>– Identification et offre de possibilités de formations comptables internationalement reconnues pour les AO et le personnel de BFM</i>	<i>– Identification et offre de possibilités de formations comptables internationalement reconnues pour les AO et le personnel de BFM</i>	<i>– Identification et offre de possibilités de formations comptables internationalement reconnues pour les AO et le personnel de BFM</i>

III.D – Soutien opérationnel et soutien à l’organisation des conférences et à la gestion des langues et documents

11011 Compte tenu du budget attribué au titre des différents scénarios du 40 C/5, les activités de ADM/MSS s’inscrivent dans la continuité du 39 C/5. Le Bureau s’efforcera d’optimiser l’utilisation des ressources disponibles, humaines et financières, afin d’améliorer l’efficacité des services. L’intégration des nouveaux outils technologiques aura un impact favorable dans ce sens.

11012 En ce qui concerne le scénario de 534,6 M\$, il est proposé de consacrer un financement supplémentaire de 113 100 dollars à la gestion des bâtiments. Il convient néanmoins de noter que, dans la mesure où une provision pour remboursement du prêt de rénovation du bâtiment Miollis n’est inscrite que dans les scénarios de 523,6 M\$ et de 534,6 M\$, le budget alloué à la gestion des bâtiments dans les scénarios de 507 M\$ et de 518 M\$ ne sera pas suffisant pour pallier aux besoins de maintenance.

Gestion et coordination des services de soutien

Résultat escompté 1 : Gains d’efficience et meilleur rapport qualité/prix¹

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Efficience, ouverture et transparence <u>des processus d’achat, de passation de contrats et de gestion des biens</u>	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction des coûts de transaction. Ajout de nouveaux accords à long terme – Respect des politiques relatives aux achats, à la passation de contrats et à la gestion des biens – Le personnel est formé pour faire face à la complexité croissante du domaine des achats et de la passation de contrats, de façon à obtenir le meilleur rapport qualité/prix – Gestion des risques et assurance des biens de l’UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction des coûts de transaction. Ajout de nouveaux accords à long terme – Traitement juste et équitable des participants lors du processus d’achat – Le personnel est formé pour faire face à la complexité croissante de du domaine des achats, de la passation de contrats et de la gestion des biens, de façon à obtenir le meilleur rapport qualité/prix – Gestion des risques et assurance des biens de l’UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction des coûts de transaction. Ajout de nouveaux accords à long terme – Traitement juste et équitable des participants lors du processus d’achat – Le personnel est formé pour faire face à la complexité croissante du domaine des achats, de la passation de contrats et de la gestion des biens, de façon à obtenir le meilleur rapport qualité/prix. – Mise en œuvre d’outils d’achat en ligne pour les appels d’offre. – Mise en œuvre de nouveaux outils de suivi des biens – Gestion des risques et assurance des biens de l’UNESCO, y compris les collections d’œuvres d’art et les cybermenaces

¹ Les ajustements (par rapport au 39 C/5 approuvé) sont soulignés.

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
2. <u>Efficiences des voyages, des transports et des services externes</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'économies sur les voyages - Respect de la politique sur les voyages et les transports - Satisfaction accrue des voyageurs - Visibilité de l'empreinte carbone - Gestion externalisée des services de restauration - Satisfaction accrue des clients des services de restauration 	<ul style="list-style-type: none"> - Le personnel est formé pour faire face à la complexité croissante du domaine des voyages et des transports, de façon à réaliser les économies visées - Application de la méthode approuvée par le Protocole des Nations Unies sur les gaz à effet de serre pour estimer les émissions de cette catégorie - Mise en œuvre efficace du modèle d'externalisation des services de restauration 	<ul style="list-style-type: none"> - Le personnel est formé pour faire face à la complexité croissante du domaine des voyages et des transports, de façon à réaliser les économies visées - Mise en œuvre par un gestionnaire des voyages d'un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'UNESCO causées par les voyages - Mise en place d'un outil de réservation en ligne pour certains voyages - Mise en œuvre efficace du modèle d'externalisation des services de restauration, et suivi et amélioration permanents de la compétitivité des contrats à l'aide d'un outil professionnel dédié

Gestion des langues et des documents

Résultat escompté 2 : Multilinguisme et assurance qualité des services de traduction et de documents

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Faciliter la gestion des services en matière de traduction et de documents	<ul style="list-style-type: none"> - Effets négatifs sur la qualité et la prestation en temps voulu des services en matière de traduction et de documents, et réévaluation des attentes des clients 	<ul style="list-style-type: none"> - Effets négatifs sur la qualité et la prestation en temps voulu des services en matière de traduction et de documents, et réévaluation des attentes des clients 	<ul style="list-style-type: none"> - Effets négatifs sur la qualité et la prestation en temps voulu des services en matière de traduction et de documents, et réévaluation des attentes des clients

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)		Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$	
2. Rendre possible la mesure des performances des services de traduction et de documents	– Sentiment de responsabilité accru, autant que possible, concernant les services de traduction et de documents, en améliorant la planification et la coordination entre les parties concernées, les secteurs en particulier	– Sentiment de responsabilité accru, autant que possible, concernant les services de traduction et de documents, en améliorant la planification et la coordination entre les parties concernées, les secteurs en particulier	– Sentiment de responsabilité accru, autant que possible, concernant les services de traduction et de documents, en améliorant la planification et la coordination entre les parties concernées, les secteurs en particulier	
3. Amélioration de l'efficacité et du rapport coût-efficacité des opérations en matière de traduction et de documents	– Efficacité accrue, autant que possible, des flux électroniques et recouvrement intégral des coûts	– Efficacité accrue, autant que possible, des flux électroniques et recouvrement intégral des coûts	– Efficacité accrue, autant que possible, des flux électroniques et recouvrement intégral des coûts	

Gestion des services d'interprétation, des équipements, des conférences et des manifestations culturelles, ainsi que des collections d'œuvres d'art

Résultat escompté 3 : Ergonomie et accessibilité accrue de l'environnement de travail

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)		Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$	
1. Intégration de la gestion de l'environnement et des initiatives écoresponsables dans les pratiques de fonctionnement au Siège de l'UNESCO	– Réduction de l'empreinte carbone	– Réduction de l'empreinte carbone – Mesure de l'amélioration de la performance environnementale	– Réduction de l'empreinte carbone – Mesure de l'amélioration de la performance environnementale – Amélioration de l'efficacité énergétique, de l'optimisation de l'espace et de la gestion des déchets	
2. Continuité opérationnelle des installations et équipements techniques du Siège et réduction des risques au minimum	– Continuité des opérations assurée dans la mesure du possible	– Continuité des opérations assurée dans la mesure du possible	– Installations et équipements maintenus à un niveau acceptable, dans le respect des normes du pays hôte et dans le cadre des crédits budgétaires	

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
3. Conférences, réunions et manifestations culturelles assurées au Siège, et hors Siège dans le cas des réunions statutaires	– Application, autant que possible, des meilleures pratiques en matière de gestion des conférences et événements culturels, satisfaction des clients maintenue à un niveau acceptable et utilisation optimisée des capacités au Siège concernant les espaces de conférence et d'accueil des manifestations culturelles	– Application, autant que possible, des meilleures pratiques en matière de gestion des conférences, des manifestations culturelles et des œuvres d'art, satisfaction des clients maintenue à un niveau acceptable et utilisation optimisée des capacités au Siège concernant les espaces de conférence et d'accueil des manifestations culturelles	– Application, autant que possible, des meilleures pratiques en matière de gestion des conférences, des manifestations culturelles et des œuvres d'art, satisfaction des clients maintenue à un niveau acceptable et utilisation optimisée des capacités au Siège concernant les espaces de conférence et d'accueil des manifestations culturelles

III.E – Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation

- 11013** La Division de la gestion des connaissances et des systèmes d'information (KMI) est un service interne qui relève du Directeur général adjoint et qui est géré par le Directeur des systèmes d'information (CIO).
- 11014** Les attributions de KMI relatives à la gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation ont trait aux domaines suivants :
- services de gestion des archives, de la bibliothèque et de la documentation ;
 - services de partage et d'accès aux connaissances, notamment le développement, la maintenance et le support des systèmes associés à la création, au partage, à la collaboration et à la diffusion des documents ;
 - développement, maintenance et support des applications internes, y compris, mais pas exclusivement, les systèmes de budgétisation et de gestion axés sur les résultats, ainsi que les systèmes financiers, de gestion de la transparence et des ressources humaines.
- 11015** KMI opère dans le cadre de la Stratégie renouvelée pour la gestion des connaissances et les technologies de l'information et de la communication (KM & ICT) 2018-2021 selon des Plans d'action annuels qui incluent des projets jugés prioritaires par le Conseil consultatif pour la GC et les TIC. Dans le domaine de la GC et des TIC, le projet de l'UNESCO est de planifier, d'exécuter et d'évaluer le programme de la façon la plus efficiente et efficace possible au moyen d'une utilisation innovante des TIC et de la mise en œuvre de la gestion des connaissances. Grâce à quoi l'UNESCO pourra s'affirmer comme une organisation moderne, transparente, résiliente et apprenante, capable de s'adapter à un monde changeant et tenant pleinement son rôle au sein du système des Nations Unies. La nouvelle stratégie met l'accent sur la nécessité d'opérer une transition numérique afin de tirer pleinement profit des TIC et notamment des services en ligne. Elle vise également la mise en œuvre et l'amélioration constantes des axes prioritaires définis dans le plan « Investir pour l'exécution efficace du programme », et répond au besoin d'investir davantage pour la durabilité, la préservation de la mémoire institutionnelle, la formulation de nouvelles solutions et l'atténuation des risques.

Résultat escompté 1 : Amélioration de l'exécution du programme grâce à une meilleure utilisation de la mémoire institutionnelle, à la gestion des connaissances et à des solutions TIC novatrices

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Garantir l'accès à la mémoire institutionnelle et sa préservation	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleur accès aux archives et aux services d'information et de référence de la bibliothèque pour le Secrétariat, les États membres et d'autres publics extérieurs, grâce à une description et une numérisation améliorées des archives - Mise en ligne à destination du public des documents archivés numérisés suite au « Projet de collecte de fonds pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine documentaire de l'UNESCO » - Amélioration des services de gestion des documents et du soutien offert au Secrétariat par un perfectionnement des structures et systèmes d'information 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleur accès aux archives et aux services d'information et de référence de la bibliothèque pour le Secrétariat, les États membres et d'autres publics extérieurs, grâce à une description et une numérisation améliorées des archives - Mise en ligne à destination du public des documents archivés numérisés suite au « Projet de collecte de fonds pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine documentaire de l'UNESCO » - Amélioration des services de gestion des documents et du soutien offert au Secrétariat par un perfectionnement des structures et systèmes d'information 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleur accès aux archives et aux services d'information et de référence de la bibliothèque pour le Secrétariat, les États membres et d'autres publics extérieurs, grâce à une description et une numérisation améliorées des archives - Mise en ligne à destination du public des documents archivés numérisés suite au « Projet de collecte de fonds pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine documentaire de l'UNESCO » - Amélioration des services de gestion des documents et du soutien offert au Secrétariat par un perfectionnement des structures et systèmes d'information
2. Optimiser les processus opérationnels pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution du programme grâce à la gestion des connaissances et aux TIC	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleures intégration et harmonisation des principales fonctions opérationnelles et structures organisationnelles - Amélioration de la reddition de comptes et de la transparence - Amélioration de l'expérience des utilisateurs et des opérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleures intégration et harmonisation des principales fonctions opérationnelles et structures organisationnelles - Amélioration de la reddition de comptes et de la transparence - Amélioration de l'expérience des utilisateurs et des opérations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleures intégration et harmonisation des principales fonctions opérationnelles et structures organisationnelles - Amélioration de la reddition de comptes et de la transparence - Amélioration de l'expérience des utilisateurs et des opérations

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
3. Permettre un partage et une réutilisation efficaces des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration et intégration de la plateforme de collaboration en ligne de l'UNESCO – Modernisation des bases documentaires et multimédias de l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration et intégration de la plateforme de collaboration en ligne de l'UNESCO – Modernisation des bases documentaires et multimédias de l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration et intégration de la plateforme de collaboration en ligne de l'UNESCO – Modernisation des bases documentaires et multimédias de l'UNESCO

III.F – Infrastructure et opérations TIC

11016 La Division de la gestion des connaissances et des systèmes d'information (KMI) est un service interne qui relève du Directeur général adjoint et qui est géré par le Directeur des systèmes d'information (CIO).

11017 Les attributions de KMI relatives à l'infrastructure et aux opérations TIC ont trait aux domaines suivants :

- gestion des systèmes et réseaux informatiques pour garantir le fonctionnement adéquat et fiable du centre de données de l'UNESCO ainsi que de ses réseaux informatiques au niveau mondial et ses infrastructures locales ;
- services d'assistance TIC apportant de l'aide aux utilisateurs et gérant les équipements bureautiques ;
- communications vocales et vidéos, notamment des services techniques de haut niveau pour les conférences et les manifestations ;
- sécurité informatique, notamment la cybersécurité et la protection contre les cybermenaces.

11018 Une infrastructure informatique fiable et robuste est un élément fondamental du fonctionnement efficient et efficace des activités programmatiques et administratives. Elle permet de fournir des solutions et des services informatiques aux utilisateurs et aux partenaires extérieurs de l'UNESCO. L'infrastructure informatique joue un rôle important dans l'alignement de la technologie avec les stratégies opérationnelles, grâce à un examen et une évaluation permanents des nouvelles technologies, ainsi qu'à la recherche de moyens novateurs d'aider l'exécution du programme et d'augmenter la qualité du service, par exemple en mettant en place des services en ligne innovants.

Résultat escompté 1 : Exécution du programme rendue possible par la mise en place d'une infrastructure TIC fiable et robuste

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
1. Disponibilité des systèmes et infrastructure informatiques	– Maintenir la disponibilité actuelle – Tests annuels du site de reprise après sinistre	– Maintenir la disponibilité actuelle – Tests annuels du site de reprise après sinistre	– Maintenir la disponibilité actuelle – Tests annuels du site de reprise après sinistre
2. Services d'assistance, support des conférences et manifestations	– Niveaux de service maintenus	– Niveaux de service maintenus	– Niveaux de service maintenus
3. Gestion des risques liés à la sécurité informatique	– Mise en place de mesures d'atténuation des risques selon le Plan d'action pour la sécurité informatique (financement requis)	– Mise en place de mesures d'atténuation des risques selon le Plan d'action pour la sécurité informatique (financement requis)	– Mise en place de mesures d'atténuation des risques selon le Plan d'action pour la sécurité informatique (financement requis)

III.G – Gestion de la sécurité et de la sûreté

- 11019** La Section de la sécurité continuera d'assurer la sûreté et la sécurité de l'environnement pour l'ensemble des délégués, du personnel et des visiteurs, que ce soit au Siège et hors Siège, en tenant compte du fait que l'UNESCO doit être considérée comme une cible potentielle pour une action hostile.
- 11020** Au Siège, le Plan à moyen terme sur la sécurité de 2009 et le Plan d'action pour la sécurité de 2016, qui s'inspirent notamment des Normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies, ont défini les principes directeurs et le cadre opérationnel afin de réduire au minimum les risques actuels et à venir dans toute la mesure du possible. Les recommandations de l'audit effectué fin 2018 par IOS ont été prises en compte, que ce soit dans leur dimension technique aussi bien qu'en termes de gestion du personnel. Les dispositions de ces différents documents de référence sont appliquées dans les limites des ressources disponibles, mais avec une volonté qui n'exclura pas le recours à des initiatives novatrices.
- 11021** Ainsi, la Section procédera à une transformation de sa stratégie en convertissant une partie non négligeable de sa masse salariale (« staff costs ») en budget d'activité, ce qui permettra, en faisant appel à une assistance temporaire professionnalisée, de s'adapter aux réalités du terrain et de l'activité de l'Organisation au Siège, d'être plus réactif, plus flexible, tout en modérant les coûts.
- 11022** De la même façon, les recrutements d'agents de sûreté se feront désormais sur la base de nos dispositions contractuelles limitant notamment à cinq ans la durée du séjour dans l'Organisation.
- 11023** En outre, la Section de la sécurité entreprendra toutes actions de formation internes et externes dans le but d'une meilleure professionnalisation de ses effectifs et de la mise en place d'une culture de la sécurité à l'UNESCO.
- 11024** Hors Siège, la Section s'efforcera de continuer à mettre en œuvre les recommandations de l'audit de décembre 2016, notamment en termes de gestion et de contrôle budgétaire et de responsabilisation du personnel sur le terrain en matière de sécurité.

Résultat escompté : Sûreté et sécurité accrues de l'environnement de travail

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)		Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$	
1. Continuité opérationnelle des installations et équipements techniques du Siège et réduction des risques au minimum	– Maintien à un degré de conformité minimal sur le plan de la sécurité, de la sûreté et de la continuité du travail	– Maintien à un degré de conformité minimal sur le plan de la sécurité, de la sûreté et de la continuité du travail	– Maintien à un degré de conformité minimal sur le plan de la sécurité, de la sûreté et de la continuité du travail	

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019 (cadre budgétaire intégré) (39 C/5 approuvé)	Cibles pour 2020-2021 (cadre budgétaire intégré)	
	Plan de dépenses de 518 M\$	507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	534,6 M\$
2. Évaluation et actualisation des systèmes de sûreté et de sécurité au Siège et hors Siège en fonction de la situation et des risques du moment	– Renforcement imparfait de la qualité du fonctionnement des installations de sécurité et de sûreté. Respect minimal des dispositions du Plan d'action pour la sécurité avec un risque d'affaiblissement de la capacité à faire face aux risques et menaces existants et/ ou nouveaux, malgré l'effort consenti en termes de personnel de sécurité (+8 agents)	– Renforcement imparfait de la qualité du fonctionnement des installations de sécurité et de sûreté. Respect minimal des dispositions du Plan d'action pour la sécurité avec un risque d'affaiblissement de la capacité à faire face aux risques et menaces existants et/ ou nouveaux, malgré l'effort consenti en termes de personnel de sûreté	– Renforcement imparfait de la qualité du fonctionnement des installations de sécurité et de sûreté. Respect minimal des dispositions du Plan d'action pour la sécurité avec un risque d'affaiblissement de la capacité à faire face aux risques et menaces existants et/ ou nouveaux, malgré l'effort consenti en termes de personnel de sûreté

Réserves pour les ajustements d'effectifs et pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)

Réserves pour les ajustements d'effectifs et l'ASHI – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$, 518 M\$ et 523,6 M\$

	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$ / 518 M\$ / 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements, etc.)		1 000 000	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)		3 314 800	3 314 800	3 314 800	-	-	-	-	3 314 800

1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

Dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.

Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

La réserve pour les reclassements est destinée à couvrir les coûts afférents aux reclassements de postes et aux plans de cessation de service par accord mutuel qui pourraient intervenir au cours de l'exercice biennal. Cette réserve est constituée à hauteur de 1 000 000 dollars. Il convient également de noter que l'UNESCO dispose d'un régime d'assurance-maladie qui assure une couverture médicale aux membres du personnel en activité et aux retraités. Conformément à la pratique en vigueur dans les autres organismes des Nations Unies relevant du régime commun, les membres du personnel qui ont cotisé pendant dix ans au régime d'assurance-maladie et qui ont atteint l'âge minimum de 55 ans à la date du départ à la retraite peuvent opter pour le régime d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI). Une provision d'un montant de 3 314 800 dollars a été constituée pour faire face aux engagements au titre de l'ASHI, ce qui représente 1 % des coûts de personnel financés au titre du Programme ordinaire.

Réserves pour les ajustements d'effectifs et l'ASHI – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements, etc.)		1 000 000	1 000 000	1 000 000	–	–	–	–	1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)		3 325 300	3 325 300	3 325 300	–	–	–	–	3 325 300

- 1 Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

La réserve pour les reclassements est destinée à couvrir les coûts afférents aux reclassements de postes et aux plans de cessation de service par accord mutuel qui pourraient intervenir au cours de l'exercice biennal. Cette réserve est constituée à hauteur de 1 000 000 dollars. Il convient également de noter que l'UNESCO dispose d'un régime d'assurance-maladie qui assure une couverture médicale aux membres du personnel en activité et aux retraités. Conformément à la pratique en vigueur dans les autres organismes des Nations Unies relevant du régime commun, les membres du personnel qui ont cotisé pendant dix ans au régime d'assurance-maladie et qui ont atteint l'âge minimum de 55 ans à la date du départ à la retraite peuvent opter pour le régime d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI). Une provision d'un montant de 3 325 300 dollars a été constituée pour faire face aux engagements au titre de l'ASHI, ce qui représente 1 % des coûts de personnel financés au titre du Programme ordinaire.

Titre IV – Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE

Titre IV – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$ et 518 M\$

	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$ et 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE	3 366 300		3 366 300	3 366 300	-	-	-	-	3 366 300

1 Dans le cadre du scénario de 507 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.

Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Pour le 40 C/5, le Titre IV prévoit une provision de 3 366 300 dollars correspondant aux crédits nécessaires au remboursement des échéances du prêt contracté pour le Plan de rénovation du Siège (« Plan Belmont ») en 2020-2021, soit 3 095 700 dollars, auxquels s'ajoutent 270 600 dollars au titre de l'emprunt pour le bâtiment du Bureau international d'éducation de l'UNESCO.

Titre IV – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 523,6 M\$ et 534,6 M\$

	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 523,6 M\$ et 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et du bâtiment Miollis, et le bâtiment du BIE	4 747 300		4 747 300	4 747 300	-	-	-	-	4 747 300

1 Dans le cadre du scénario de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.

Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.

Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Pour le 40 C/5, le Titre IV prévoit une provision de 4 747 300 dollars correspondant aux crédits nécessaires au remboursement des échéances du prêt contracté pour le Plan de rénovation du Siège (« Plan Belmont ») en 2020-2021, soit 3 095 700 dollars, auxquels s'ajoutent 270 600 dollars au titre de l'emprunt pour le bâtiment du Bureau international d'éducation de l'UNESCO et 1 381 000 dollars au titre de l'emprunt pour la rénovation du bâtiment Miollis (qui prévoit une période de remboursement de 20 ans).

Titre V – Augmentations prévisibles des coûts et imprévus

Titre V – Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$

	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Augmentations prévisibles des coûts et imprévus	585 300	4 200 000	4 785 300	4 785 300	-	-	-	-	4 785 300

- 1 Dans le cadre du scénario de \$507M, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Titre V – Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Augmentations prévisibles des coûts et imprévus	577 900	4 200 000	4 777 900	4 777 900	-	-	-	-	4 777 900

- 1 Dans le cadre du scénario de 518 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Titre V – Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 523,6 M\$

	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 523,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Augmentations prévisibles des coûts et imprévus	272 500	4 200 000	4 472 500	4 472 500	-	-	-	-	4 472 500

1 Dans le cadre du scénario de 523,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Titre V – Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Écart (fonds à mobiliser)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Augmentations prévisibles des coûts et imprévus	291 100	4 200 000	4 491 100	4 491 100	-	-	-	-	4 491 100

1 Dans le cadre du scénario de 534,6 M\$, les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Conformément aux techniques budgétaires approuvées dans la résolution 39 C/88, les coûts de personnel et le coût des biens et services des Titres I-IV du budget ordinaire sont calculés en fonction des estimations de coûts au 31 décembre 2019. Les augmentations de coût imputables à des facteurs statutaires ou à l'inflation et les ajustements techniques au titre du budget ordinaire qui devraient intervenir au cours de l'exercice biennal 2020-2021 ne sont pas pris en compte dans les Titres I-IV, mais figurent séparément dans le Titre V du budget. Par ailleurs, le Titre V du 40 C/5 est également destiné à couvrir les besoins supplémentaires et inévitables qui pourraient survenir au cours de l'exercice biennal (imprévus).

La provision pour les augmentations prévisibles des coûts et les imprévus au titre du budget ordinaire pour 2020-2021 est estimée à :

- 4 785 300 dollars (dans le cas du scénario de 507 M\$ pour le budget ordinaire) ;
- 4 777 900 dollars (dans le cas du scénario de 518 M\$ pour le budget ordinaire) ;
- 4 472 500 dollars (dans le cas du scénario de 523,6 M\$ pour le budget ordinaire) ;
- 4 491 100 dollars (dans le cas du scénario de 534,6 M\$ pour le budget ordinaire).

L'utilisation des crédits inscrits au présent titre du budget est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Projet de 40 C/5 – CORRIGENDUM 2

VOLUME 1 et VOLUME 2

Paris, avril 2019
Toutes les langues

Corrigendum au volume 1 du Projet de programme et de budget (40 C/5)

Dans le projet de résolution pour le Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures (09100), le paragraphe 1.A.(b) (iv) doit se lire comme suit :

- (iv) de mobiliser et de renforcer les partenariats et les réseaux à l'appui de la promotion d'une culture de la paix en Afrique, notamment par l'organisation du Forum panafricain pour une culture de la paix en Afrique (Biennale de Luanda), l'établissement de l'« École africaine de la paix » en tant que centre placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2) et l'organisation d'initiatives spécifiques par les parties prenantes locales et régionales ;

Corrigendum au volume 2 du Projet de programme et de budget (40 C/5)

Dans le Titre II.B, Chapitre 1.B – Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique, les paragraphes 09108 et 09109 doivent se lire comme suit :

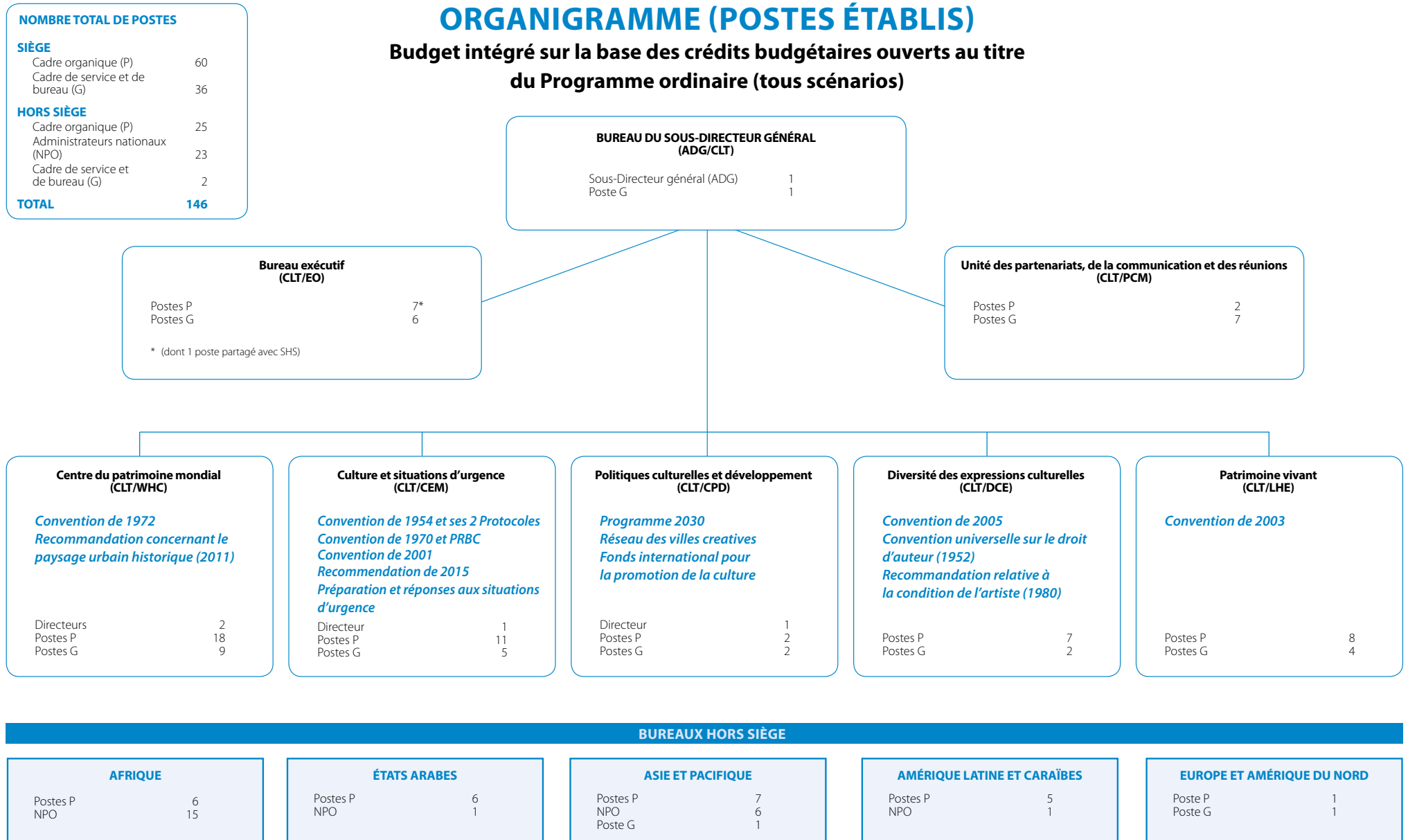
09108 Dans le cadre du programme phare 1, à savoir « Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence », le Département Afrique œuvrera à transformer l'École africaine pour la paix, créée et hébergée par le Gouvernement ivoirien, en centre placé sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2). Il se concentrera également sur le suivi de la Biennale de Luanda (Forum panafricain pour une culture de la paix), organisée conjointement par l'UNESCO, l'Union africaine et le Gouvernement angolais, en septembre 2019.

09109 Dans le cadre de son action de suivi stratégique et de promotion de la réflexion prospective sur les changements, les possibilités et les défis en Afrique, le Département Afrique prolongera sa réflexion relative à l'intelligence artificielle en Afrique, en partenariat avec des institutions de prospective œuvrant sur le continent ou travaillant sur l'Afrique, et en collaboration avec des partenaires d'autres régions. Ce processus a été amorcé avec le Forum sur l'intelligence artificielle en Afrique, qui a eu lieu à Benguerir, au Maroc, en décembre 2018.

Dans le Titre II.B, l'organigramme du grand programme IV – Culture doit se lire comme suit :

SECTEUR DE LA CULTURE (CLT) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre
du Programme ordinaire (tous scénarios)





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Projet de 40 C/5 – CORRIGENDUM 3

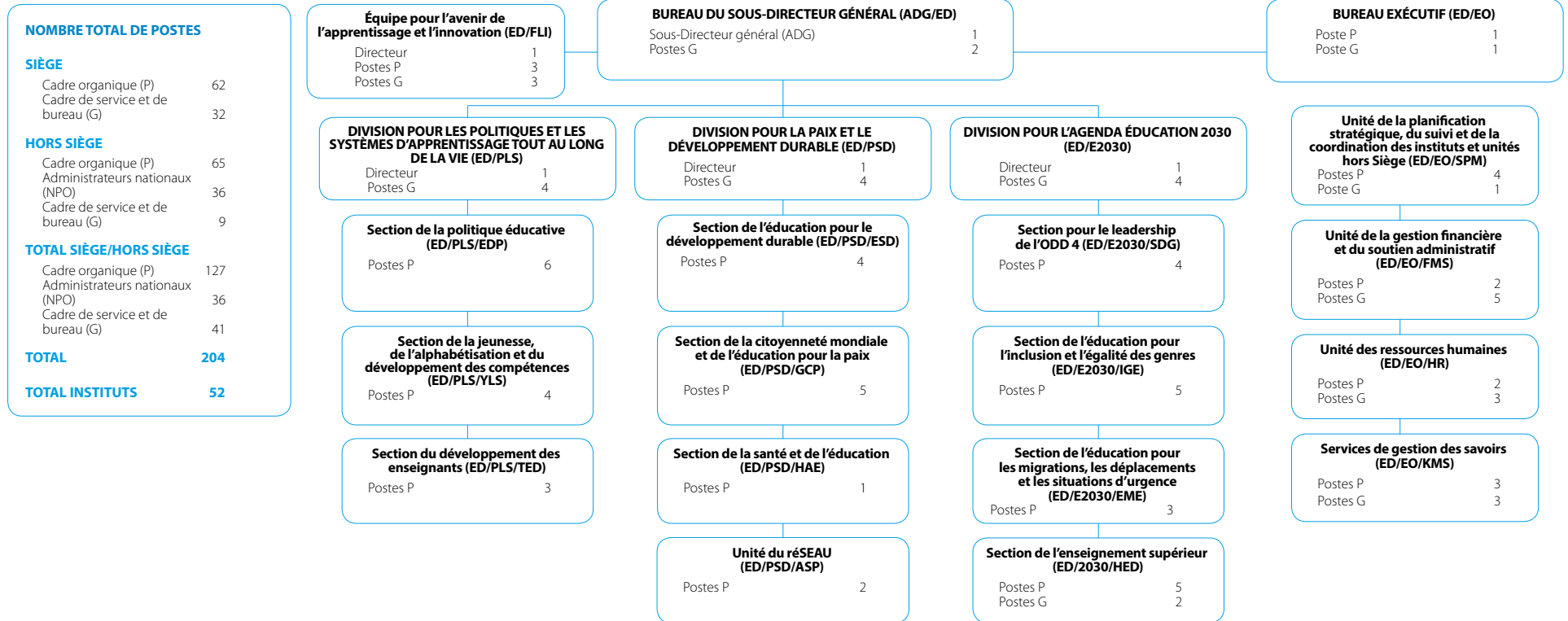
VOLUME 2

Paris, juin 2019
Toutes les langues

Au Titre II.A, l'organigramme présenté pour le grand programme I – Éducation doit se lire comme suit :

SECTEUR DE L'ÉDUCATION (ED) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507/518/523,6 M\$*



BUREAUX HORS SIÈGE ET INSTITUTS RÉGIONAUX POUR L'ÉDUCATION

AFRIQUE Postes P 20 NPO 13 Postes G 2 Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), Addis-Abeba, Éthiopie Directeur 1 NPO 1 Postes G 5	ÉTATS ARABES Directeur 1 Postes P 14 NPO 2 Poste G 1	ASIE ET PACIFIQUE Postes P 17 NPO 11 Postes G 4 Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP), New Delhi, Inde Directeur 1	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES Postes P 9 NPO 10 Postes G 2 Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), Caracas, Venezuela Directeur 1 NPO 1 Postes G 2	EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD Postes P 4
---	---	--	--	---

INSTITUTS MONDIAUX POUR L'ÉDUCATION

Bureau international d'éducation (BIE), Genève, Suisse Directeur 1 Postes P 2 Postes G 2	Institut international pour la planification de l'éducation (IIPE), Paris, France Directeurs 2 Postes P 15 Postes G 10	Institut pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITE), Moscou, Fédération de Russie Directeur 1 Poste G 1	Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), Hambourg, Allemagne Directeur 1 Postes P 3 Postes G 2
--	--	--	---

* Dans le cadre du budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$, deux postes G seraient créés, l'un au sein de la Section de la politique éducative et l'autre au Bureau de l'UNESCO à Beyrouth.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2018-2021

40 C/5

**NOTE TECHNIQUE
ET ANNEXES**

**Second exercice biennal
2020-2021**



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2018-2021

40 C/5

**NOTE TECHNIQUE
ET ANNEXES**

**Second exercice biennal
2020-2021**

Publié en 2019
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

Crédit photo de la couverture : © Shutterstock/StarLine

© UNESCO 2019
Imprimé en France

Table des matières

I. Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée pour l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2020-2021 (40 C/5)

Contexte		5
Cadre budgétaire intégré		11
Techniques budgétaires utilisées pour le budget ordinaire		15
Comparaison des budgets ordinaires du 39 C/5 et du 40 C/5		22
Traitement des augmentations de coûts, statutaires ou autres, pour le budget ordinaire du Projet de 40 C/5		25
Appendice 1	Taux de <i>lapse factor</i> de 3 % appliqué au Projet de 40 C/5	32
Appendice 2	Taux de change du budget ordinaire pour le Projet de 40 C/5	34
Appendice 3	Simulation de la quote-part des États membres pour le 40 C/5 Contributions mises en recouvrement d'un montant de 507 M\$ et 523,6 M\$	38

I. Annexes

Annexe I	Tableau récapitulatif du budget intégré	44
Annexe II	Tableau récapitulatif des postes établis par classe et par catégorie	64
Annexe III	Récapitulatif des crédits budgétaires par principaux postes de dépenses	74
Annexe IV	Récapitulatif des fonds générateurs de recettes	82
Annexe V	Plan d'évaluation interne ajustable de l'UNESCO (2018-2021)	90

Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée pour l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2020-2021 (40 C/5)

Contexte

T001 Dans le document 205 EX/15 relatif aux propositions préliminaires concernant le 40 C/5, la Directrice générale a présenté :

- (a) des estimations des montants requis pour un scénario de croissance réelle zéro (CRZ) qui permette de maintenir le pouvoir d'achat de l'Organisation pour le budget ordinaire et les autres sources de financement ;
- (b) une description générale des méthodes, techniques et pratiques qui devraient s'appliquer à l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2020-2021.

T002 En ce qui concerne les estimations relatives à un budget ordinaire CRZ, il convient de noter les facteurs suivants :

- (a) les montants additionnels requis pour un budget CRZ qui maintienne le pouvoir d'achat de l'Organisation dans le 40 C/5 ont été estimés à 16,6 M\$;
- (b) la Directrice générale a exprimé le souhait que les États membres envisagent donc le niveau CRZ (534,6 M\$) pour le budget ordinaire du 40 C/5 ;
- (c) elle a proposé de réserver 11 M\$ sur les crédits budgétaires non utilisés au titre du 38 C/5 afin de faciliter toute augmentation du budget ordinaire du 40 C/5.

T003 Ayant examiné le document 205 EX/15 (Propositions préliminaires de la Directrice générale concernant le Projet de 40 C/5), le Conseil exécutif :

- (a) a noté « *que les estimations budgétaires préliminaires concernant le 40 C/5 ont été établies à partir des techniques budgétaires et de la méthodologie approuvées par la Conférence générale dans sa résolution 39 C/88* » (décision 205 EX/15, paragraphe 8) ;
- (b) a prié également « *la Directrice générale de lui présenter, à sa 206^e session, un projet de cadre budgétaire intégré établi sur la base d'un budget ordinaire avec quatre scénarios possibles selon le niveau budgétaire et assorti d'options relatives au financement de l'écart entre ces différents niveaux :*
 - (i) *croissance nominale zéro (CNZ) (contributions mises en recouvrement auprès des États membres d'un montant de 507 millions de dollars) ;*

(ii) *croissance nominale zéro plus (CNZ+) (niveau budgétaire de 518 millions de dollars fondé sur des contributions mises en recouvrement auprès des États membres d'un montant de 507 millions de dollars) ;*

(iii) *croissance réelle zéro (CRZ) (523,6 millions de dollars) ;*

(iv) *croissance réelle zéro plus (CRZ+) (534,6 millions de dollars) ».*

(décision 205 EX/15, paragraphe 14)

T004

En outre, sur la base de la proposition formulée par la Directrice générale, le Conseil exécutif a décidé « de réserver 11 millions de dollars sur les crédits du budget ordinaire non utilisés au titre du plan de dépenses du 38 C/5 en vue de leur utilisation au titre 40 C/5 (2020-2021) » (décision 205 EX/23).

T005

Conformément aux décisions susmentionnées, la Directrice générale soumet à l'examen du Conseil exécutif le Projet de 40 C/5 (2020-2021), dans lequel figurent les différents scénarios pour le budget intégré, établis sur la base des quatre niveaux budgétaires ci-après pour le Programme ordinaire, ainsi que les options relatives au financement des différents scénarios (entre parenthèses) :

Option 1 : **507 M\$** (financés par les contributions mises en recouvrement pour un montant de 507 M\$) ;

Option 2 : **518 M\$** (financés par les contributions mises en recouvrement, pour un montant de 507 M\$, auxquels s'ajoutent 11 M\$ provenant du solde non utilisé du 38 C/5) ;

Option 3 : **523,6 M\$** (financés par les contributions mises en recouvrement pour un montant de 523,6 M\$; l'écart entre ce scénario et celui de 518 M\$ serait donc financé par une augmentation du niveau des contributions mises en recouvrement) ;

Option 4 : **534,6 M\$** (financés par les contributions mises en recouvrement, pour un montant de 523,6 M\$, auxquels s'ajoutent 11 M\$ provenant du solde non utilisé du 38 C/5).

La décision prise par les États membres de réserver 11 M\$ sur les crédits non utilisés en vue de leur utilisation pour le 40 C/5 signifie que les principaux scénarios sont ceux de **518 M\$ et 534,6 M\$**.

T006

De plus, les mêmes techniques et méthodes budgétaires ont été appliquées lors de l'élaboration de la partie du Projet de 40 C/5 relative au budget ordinaire, comme prescrit dans la résolution 39 C/88. Des informations détaillées sur les techniques et hypothèses utilisées pour l'établissement du Projet de 40 C/5 figurent plus bas dans la section intitulée « Techniques budgétaires utilisées pour le budget ordinaire ».

T007

Le Conseil exécutif :

(a) a également noté « que le taux de lapse factor appliqué dans le cadre des propositions préliminaires relatives aux 40 C/5 est de 3 %, ce qui suppose que le budget de personnel est réduit de 3 % au lieu de l'intégralité du taux moyen de vacance d'emploi (actuellement estimé à 10 %) afin de financer l'assistance temporaire » (décision 205 EX/15, paragraphe 9) ;

(b) a prié en outre « la Directrice générale de veiller à ce que toute modification des techniques budgétaires qui pourrait être nécessaire à l'établissement du 40 C/5 soit expliquée dans le Projet de 40 C/5, notamment pour ce qui est des modifications prévues concernant le mécanisme du dollar constant » (décision 205 EX/15, paragraphe 15).

Pour le 40 C/5, le Secrétariat ne propose aucun changement concernant ces deux éléments. Par conséquent, un taux de *lapse factor* de 3 % a été appliqué dans le Projet de 40 C/5, ce taux ayant été jugé le plus approprié au regard des prévisions concernant les taux de vacance d'emploi (pour plus de précisions, voir l'**appendice 1** – Taux de *lapse factor* appliqué au 40 C/5). En outre, le taux de change du budget ordinaire de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis a également été conservé étant donné qu'il est raisonnablement proche des taux actuels sur le marché. Davantage de détails concernant ce taux de change figurent ci-après à l'**appendice 2** – Taux de change du budget ordinaire pour le Projet de 40 C/5.

T008

Par sa décision 205 EX/15, paragraphe 16, le Conseil exécutif a en outre prié la Directrice générale de « fournir un document d'information distinct concernant :

- (a) le nouveau barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies qui sera approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2018 et ajusté pour tenir compte de la composition de l'UNESCO ;
- (b) le barème des quotes-parts en vigueur au titre du 39 C/5, à des fins de comparaison entre l'exercice biennal 2018-2019 et l'exercice biennal 2020-2021. »

À cet égard, les informations demandées concernant le nouveau barème des quotes-parts figurent à l'**appendice 3** du présent document.

T009

Par ailleurs, par sa décision 205 EX/15, paragraphe 6, le Conseil exécutif a invité la Directrice générale, lors de l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2020-2021 (40 C/5) :

- « (b) à prendre en considération les programmes, les priorités et les engagements de l'Organisation à court et moyen termes, ainsi qu'à continuer de développer le cadre budgétaire intégré tout en renforçant la capacité de mobilisation de ressources ;
- (c) à renforcer encore le cadre de résultats en ce qui concerne l'action normative de l'UNESCO et ses activités opérationnelles sur le terrain, entre autres, notamment l'appui à l'élaboration de politiques et à la collecte de données, et, enfin, la manière dont l'UNESCO contribue à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- (d) à poursuivre énergiquement la mise en œuvre de la priorité globale Afrique, de sa stratégie opérationnelle (2014-2021) (37 C/4-C/5-Compl.2) et de ses six programmes phares, en veillant à l'harmonisation avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;
- (e) à poursuivre l'élaboration d'un mécanisme de suivi budgétaire pour les deux priorités globales pour la fin de 2019, conformément à la décision 202 EX/19 ;
- (f) à poursuivre le renforcement et la mise en œuvre du Plan d'action pour les petits États insulaires en développement (2016-2021) et ses cinq priorités ;
- (g) à poursuivre énergiquement la mise en œuvre des mesures renforcées en faveur de l'égalité des genres qui figurent dans le document 39 C/5, telles que l'obligation de fournir des données ventilées par sexe dans tous les rapports sur les résultats et la mise en place d'un mécanisme de suivi budgétaire pour la priorité globale Égalité des genres ;
- (h) à continuer d'améliorer la mise en place d'une approche de budgétisation axée sur les résultats (RBB) comme moyen d'accroître la transparence budgétaire et l'obligation redditionnelle ;

(i) à allouer des ressources, dans la proposition de budget, en vue de la pleine mise en œuvre de la Stratégie de gestion des ressources humaines pour 2017-2022. »

T0010

Lors de l'élaboration du 40 C/5, le Secrétariat a pu progresser sur un certain nombre de ces points, essentiellement en consolidant davantage les processus de RBB/RBM et du cadre budgétaire intégré. À cet égard, les pratiques de RBB/RBM utilisées pour la préparation du 40 C/5 avaient pour but de :

- simplifier et améliorer le processus pour les utilisateurs ;
- renforcer le rôle des directeurs et chefs d'unités hors Siège ainsi que des directeurs et responsables des résultats escomptés du C/5 au Siège en les chargeant de coordonner les soumissions de leurs divisions/unités/bureaux respectifs ;
- s'appuyer sur les éléments programmatiques du 39 C/5 et améliorer les mécanismes de suivi des actions menées en faveur de la priorité Afrique, de la priorité Égalité des genres, des ODD et des PEID dans le 40 C/5 ;
- apporter des éclaircissements quant aux définitions employées, notamment en ce qui concerne l'écart de financement (fonds à mobiliser), afin de mettre à profit les enseignements tirés et d'améliorer le processus du cadre budgétaire intégré et la robustesse des estimations reçues pour l'écart de financement.

T0011

Pour y parvenir, l'outil de RBB a notamment encore été simplifié et amélioré. Ces améliorations ont été apportées grâce à des ressources internes, sans frais supplémentaires pour l'Organisation. Afin de simplifier le processus, au lieu de demander aux unités chargées de l'exécution de remplir des formulaires distincts pour chaque résultat escompté du C/5 auquel elles contribuent, le modèle de RBB a été révisé et ne requiert désormais qu'une seule soumission consolidée de la part de chacune des unités en charge de l'exécution du programme au Siège et hors Siège. L'outil a également été amélioré afin de produire pour chaque unité d'exécution une synthèse des projets et activités menées au titre du 39 C/5, toutes sources de financement confondues dans le contexte du cadre budgétaire intégré. Il a ainsi été demandé aux directeurs et chefs d'unité de soumettre leurs propositions programmatiques et budgétaires par résultat escompté pour le 40 C/5 en gardant à l'esprit la nécessité d'assurer la continuité des éléments de programme du 39 C/5. Par ailleurs, afin d'améliorer le mécanisme de suivi budgétaire pour les deux priorités globales (Afrique et Égalité des genres), les ODD et les PEID, des champs spécifiques ont également été intégrés dans le modèle pour permettre aux responsables d'indiquer en quoi leurs activités contribuent à ces priorités.

T0012

S'agissant du paragraphe 6, alinéa (i), de la décision 205 EX/15, qui invite la Directrice générale « à allouer des ressources, dans la proposition de budget, en vue de la pleine mise en œuvre de la Stratégie de gestion des ressources humaines pour 2017-2022 », il convient de souligner ce qui suit. La Stratégie de gestion des ressources humaines recouvrant plusieurs exercices biennaux, les crédits alloués dans le 40 C/5 ne se rapporteraient qu'à 2020-2021. De plus, en raison des contraintes budgétaires imposées par la stagnation du budget ordinaire (qui enregistre même une baisse en termes réels), le Secrétariat n'a pas été en mesure de donner suite à cette invitation, en particulier pour les scénarios les moins élevés. En revanche, dans le cas du scénario le plus élevé (534,6 M\$), un montant supplémentaire de 689 000 dollars a été réservé pour les activités de formation liées à cette stratégie. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a également inclus un montant de 1,97 M\$ dans son écart de financement (fonds à mobiliser) afin de financer d'autres coûts afférents à la Stratégie de gestion des ressources humaines. À cet égard, il a été souligné qu'en fonction du scénario retenu, certaines actions prioritaires telles que la mise en œuvre effective d'un plan de formation et de développement interne à l'échelle de l'Organisation, dépendraient dans une large mesure de l'efficacité de la mobilisation de fonds.

T0013

S'agissant plus particulièrement du **cadre budgétaire intégré** (décision 205 EX/15, paragraphe 6, alinéa (b)), des explications détaillées quant à la façon dont le cadre budgétaire intégré du 40 C/5 a été établi sont fournies plus bas dans la partie intitulée « Cadre budgétaire intégré » (paragraphe T0019 à T0023).

T0014

Ci-après figurent quelques informations spécifiques concernant d'autres éléments du Projet de 40 C/5 :

- (a) Dans sa résolution 37 C/85, paragraphe 3, la Conférence générale a envisagé la possibilité de mettre en place un prélèvement de 1 % du montant total des coûts de personnel pour toutes les sources de financement, avec effet au 1^{er} janvier 2016, afin de financer les engagements au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) en ce qui concerne le personnel en activité. Conformément à cette décision, le Projet de 40 C/5 maintient cette pratique et inclut, en tant qu'article budgétaire distinct, une réserve de 3,3 M\$ pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI), correspondant à 1 % du montant des coûts de personnel du budget ordinaire.
- (b) Il est proposé de relever à 5 % (contre 2 % dans le 39 C/5) la limite pour les **virements de crédits entre articles budgétaires** du budget ordinaire. Cette modalité permettrait à la Directrice générale d'opérer les virements nécessaires et d'en informer le Conseil exécutif immédiatement à la session suivante. Il s'agit en particulier d'assurer la flexibilité nécessaire à la mise en œuvre d'activités à caractère intersectoriel ainsi que de restructurations de faible ampleur. Quoi qu'il en soit, si ces virements de crédits entre articles budgétaires excèdent la limite de 5 % des crédits initialement ouverts au titre du budget du Programme ordinaire, la Directrice générale doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif.
- (c) La « **Réserve pour les ajustements effectifs** » a été réinstaurée et une provision budgétaire de 1 M\$ a été affectée à cette fin. Dans le 40 C/5, le Secrétariat a décidé d'exclure les propositions de reclassement formulées par les secteurs/services et de traiter ces propositions de façon centrale. En réalité, il ne s'agit pas d'un article supplémentaire car ces propositions de reclassement étaient auparavant incluses au titre de chaque article budgétaire du C/5 correspondant aux différents secteurs. Pour le 40 C/5, le Secrétariat a estimé qu'il était plus transparent et équitable de traiter ces reclassements de façon centrale et de les financer au titre d'un article budgétaire distinct. En outre, afin de maîtriser les coûts et de financer les domaines prioritaires tels que les programmes et le dispositif hors Siège, le Secrétariat a également décidé de limiter le coût de ces reclassements à 1 M\$ seulement (alors que le montant total des différentes propositions de reclassement aurait été considérablement plus élevé). Cette façon de procéder présente les avantages suivants :
 - elle correspond mieux à la future procédure que va instaurer le Secrétariat pour les reclassements de postes, qui devront se faire en étant coordonnés et contrôlés de façon plus centrale au lieu d'être laissés à la discrétion des secteurs ;
 - le reclassement des postes et l'application de coûts supplémentaires seront alors effectués de manière plus juste et transparente ;
 - HRM est en train d'élaborer une meilleure politique de reclassements des postes à cette fin.

T0015

Dans l'ensemble, le Projet de 40 C/5 présente un budget fondé sur le processus de **budgetisation axée sur les résultats (RBB)** et sur un **cadre budgétaire intégré**. Le premier élément signifie que des efforts ont été faits pour ce qui est du programme comme des aspects administratifs afin de définir le budget au regard des résultats à obtenir et sur la base d'une évaluation des montants requis pour produire ces résultats. Et le second (budget intégré) signifie que le C/5 fait apparaître désormais non seulement le budget ordinaire mais toutes les sources de financement, ce qui donne un aperçu plus complet de la

vision et du champ du budget de l'Organisation. À cet égard, le Secrétariat souhaiterait appeler l'attention des États membres sur les modalités selon lesquelles le niveau du budget sera examiné et déterminé à l'avenir. Il convient de rappeler que, en vertu notamment du principe de la RBB, les États membres ont déjà décidé qu'il fallait cesser de présenter des estimations techniques fondées sur l'analyse de l'inflation et des augmentations statutaires dans les futurs documents relatifs aux propositions préliminaires. Ces estimations techniques étaient communément appelées « prévisions de croissance réelle zéro (CRZ) » (réf. : décision 190 EX/19.II). Cette décision reposait sur l'idée qu'il convenait de passer d'une approche basée sur l'inflation à une approche axée sur les résultats pour établir le niveau futur du budget. De plus, maintenant qu'un cadre budgétaire intégré est en place, également axé sur les efforts de mobilisation de fonds au moyen de dialogues structurés sur le financement, privilégier une approche fondée sur l'inflation pour déterminer le niveau du seul budget ordinaire ne paraît plus cohérent ni efficace. À cet égard, les futures discussions sur le plafond du budget ordinaire devraient avoir lieu dans une optique stratégique et programmatique plus globale (plutôt que d'un point de vue purement technique axé sur l'inflation), compte tenu du cadre budgétaire intégré.

T0016 Par ailleurs, dans sa décision 205 EX/15, paragraphe 7, le Conseil exécutif a également prié la Directrice générale « *de démontrer clairement dans le document 40 C/5 les résultats concrets obtenus et les gains d'efficacité générés par la mise en œuvre du plan « Investir pour l'exécution efficace du programme » et le processus de transformation stratégique, notamment en ce qui concerne :*

- (i) *une présence cohérente et durable de l'UNESCO sur le terrain ;*
- (ii) *la modernisation des systèmes administratifs et financiers fondamentaux, ainsi que le développement du Portail de transparence de l'UNESCO, afin de véritablement répondre aux exigences du cadre budgétaire intégré et du dialogue structuré sur le financement ;*
- (iii) *des mesures d'efficacité opérationnelle pour assurer une utilisation plus efficace et plus rationnelle des ressources, permettant à l'Organisation de renforcer l'exécution du programme. »*

T0017 Le Secrétariat reconnaît qu'il a été difficile de démontrer ces éléments à ce stade dans le Projet de 40 C/5. En revanche, des informations à ce sujet sont présentées dans les documents 206 EX/5.II du Conseil exécutif. Le document 206 EX/5.II.A fournit notamment des informations sur la « viabilité du dispositif hors Siège », tandis que le document 206 EX/5.II.C présente des informations actualisées sur les initiatives menées dans le cadre du plan « Investir pour l'exécution efficace du programme » et le document 206 EX/5.II.F contient des informations sur la « Transformation stratégique de l'UNESCO ». Dans la mesure du possible, les résultats liés à ces initiatives ont été incorporés dans le 40 C/5. Néanmoins, en raison des contraintes budgétaires liées à un budget ordinaire CNZ et CRZ, et compte tenu de la nécessité d'accorder la priorité aux programmes, ainsi qu'à d'autres domaines (tels que les augmentations au titre du système des coordonnateurs résidents, etc.), de nombreux résultats ont dû être inclus dans l'écart de financement (fonds à mobiliser) des secteurs/services chargés de l'exécution et dépendront donc de l'efficacité des efforts de mobilisation de fonds.

T0018 S'agissant de possibles gains d'efficacité, il convient de noter ce qui suit. Certaines initiatives sont toujours en cours (telles que la modernisation des principaux systèmes de programmation et de finances), tandis que d'autres en sont encore au stade des consultations (par exemple en ce qui concerne la structure hors Siège). Par conséquent, il faudra du temps et un investissement supplémentaire avant que le Secrétariat puisse finalement évaluer les gains d'efficacité générés par ces projets.

Cadre budgétaire intégré

T0019 Le précédent budget (39 C/5) a représenté une étape importante en ce qu'il était fondé sur un **cadre budgétaire intégré**, c'est-à-dire englobant non seulement le budget ordinaire (contributions mises en recouvrement) mais aussi toutes les autres sources qui participent au financement du programme de l'UNESCO. Le cadre budgétaire intégré était conçu aussi pour faciliter les dialogues structurés sur le financement visant à renforcer la mobilisation de fonds, et incluait donc certains montants qu'il était prévu de lever aux fins de l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal à venir (« écart de financement »).

T0020 Conformément à la décision du Conseil exécutif (décision 205 EX/15), le budget pour 2020-2021 figurant dans le 40 C/5 a été établi sur la base du cadre budgétaire intégré, et continue d'inclure les catégories de fonds ci-après :

- le budget ordinaire (contributions mises en recouvrement et solde non utilisé au titre du 38 C/5) ;
- les ressources du Compte spécial pour les frais de gestion ;
- les fonds générateurs de recettes ;
- les contributions volontaires (projets extrabudgétaires ayant déjà fait l'objet d'un engagement, en cours) ;
- l'écart de financement (fonds à mobiliser).

Bien que le montant total exact du cadre budgétaire intégré dépende du scénario retenu pour le budget ordinaire, il est de l'ordre de **1,3 milliard de dollars**. Le détail de chacune des cinq catégories de fonds composant le cadre budgétaire intégré est présenté ci-après :

Budget ordinaire :

Le budget ordinaire est constitué, en principe, des contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Toutefois, conformément à la décision du Conseil exécutif (décision 205 EX/23) de « réserver 11 millions de dollars sur les crédits du budget ordinaire non utilisés au titre du plan de dépenses du 38 C/5 en vue de leur utilisation au titre du 40 C/5 (2020-2021) », deux des quatre scénarios, à savoir un budget ordinaire d'un montant de 518 M\$ ou de 534,6 M\$, incluent ces 11 M\$ non dépensés dans le budget ordinaire. Puisque, selon le Règlement financier, les ouvertures de crédits au titre du budget ordinaire doivent être financées par les contributions des États membres, ces dispositions concernant le budget ordinaire impliquent la suspension des dispositions de l'article 5.1 du Règlement financier, comme dans le 39 C/5. Une telle clause figure dans la Résolution portant ouverture de crédits proposée pour ces deux scénarios (Volume 1).

Compte spécial pour les frais de gestion (28,4 M\$) :

Suite à la décision du Conseil exécutif relative à la politique de recouvrement des coûts et au Compte spécial pour les frais de gestion, à partir du 39 C/5, les fonctions de gestion sont financées proportionnellement par les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire et les ressources extrabudgétaires et les recettes provenant de l'application du taux de gestion aux contributions volontaires. Les coûts sont gérés dans le cadre d'un compte spécial qui regroupe les financements provenant de ces sources. Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour les fonctions de gestion (personnel et activités) seront virés sur ce compte spécial. Le montant des frais de gestion couverts par les contributions volontaires est estimé par application des nouveaux taux de gestion aux décaissements,

sur la base des chiffres des derniers exercices. Pour le 40 C/5, ce montant est estimé à 28,4 M\$, contre 27,2 M\$ pour le 39 C/5.

Les recettes destinées à couvrir une part des coûts de gestion sont générées en appliquant les taux de gestion aux contributions volontaires. Les coûts de gestion étant compris dans le coût total des différents projets financés par les contributions volontaires, il convient qu'ils soient compensés dans le budget global par un montant égal (28,4 M\$) de façon à ne pas être comptabilisés deux fois. Une ligne budgétaire spéciale intitulée « Compensation relative au recouvrement des coûts de gestion sur les contributions volontaires » figure à cet effet au bas du tableau présentant le budget intégré.

Fonds générateurs de recettes (39,2 M\$) :

Ces fonds font l'objet de comptes spéciaux dont les recettes proviennent de sources externes (délégations permanentes, autres organisations, membres du personnel, etc.) ou internes (exécution des programmes de secteurs/bureaux). Le budget intégré du 40 C/5 inclut les comptes spéciaux dont les dépenses sont considérées comme contribuant à des activités importantes de l'UNESCO, à savoir les comptes spéciaux suivants :

- **Fonds d'utilisation des locaux du Siège (HQP)** : il finance des activités et des postes comptabilisés principalement sous l'intitulé Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents (Titre III.D), ainsi que les postes de sécurité comptabilisés sous l'intitulé Gestion de la sécurité et de la sûreté (Titre III.G).
- **Fonds d'information, de liaison et de relations publiques (FILRP)** : il finance des activités et des postes en rapport avec les relations publiques comptabilisés sous l'intitulé Information du public (DPI).
- **Fonds des publications et du matériel audiovisuel** : il finance lui aussi des activités et des postes en rapport avec les relations publiques comptabilisés sous l'intitulé DPI.
- **Compte spécial des services d'interprétation (SAI)** : il finance des activités et des postes comptabilisés sous l'intitulé Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents (Titre III.D).
- **Compte spécial des services de documents (SAD)** : il finance également des activités et des postes comptabilisés sous l'intitulé Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents (Titre III.D).

Le montant des ressources provenant de ces fonds générateurs de recettes à utiliser en 2020-2021 est estimé à **39,2 M\$**. Les estimations concernant les recettes et dépenses de chacun des fonds susmentionnés sont présentés à l'**annexe IV**. Il convient de noter qu'une part des recettes de ces fonds provient de dépenses de secteurs/bureaux (par exemple, la publication de documents par les secteurs de programme) qui sont déjà comptabilisées dans le budget de ces secteurs/bureaux. De même que pour le Compte spécial pour les frais de gestion susmentionné, il est donc nécessaire de compenser ces montants pour éviter de les comptabiliser deux fois. Le montant des ressources des fonds générateurs de recettes qui proviennent de dépenses de secteurs/bureaux est estimé à 12,4 M\$, et fait également l'objet d'une écriture de compensation au niveau global du budget. Cette écriture figure sous l'intitulé « Compensation relative à la facturation interne estimée pour les Fonds générateurs de recettes ».

Contributions volontaires ayant déjà fait l'objet d'un engagement (313,7 M\$) :

Ces contributions correspondent aux projets extrabudgétaires financés par des dons volontaires. Bien qu'un certain niveau de contributions volontaires puisse être attendu à chaque exercice biennal, seules les contributions qui ont fait l'objet d'un engagement ferme au moment de l'établissement du projet de 40 C/5 sont incluses dans la catégorie des contributions volontaires, dont le montant a été estimé à 313,7 M\$. Même si, à l'heure actuelle, la plupart de ces contributions volontaires sont affectées par les donateurs à des projets ou à des fins spécifiques, l'Organisation devra à l'avenir faire de plus gros efforts pour mobiliser davantage de contributions volontaires sans affectation prédéfinie, ce qui est l'un des objectifs des dialogues structurés sur le financement.

Écart de financement (453,9 M\$) :

Outre les contributions volontaires ayant fait l'objet d'un engagement, le budget intégré prévoit, sous la forme d'une estimation, les ressources que l'Organisation devrait s'efforcer de mobiliser en 2020-2021 pour s'acquitter de son mandat. La prise en compte de cet écart de financement dans le budget intégré est jugée importante pour les prochains dialogues structurés sur le financement, au cours desquels le Secrétariat, les États membres et les donateurs potentiels s'efforceront collectivement de mobiliser davantage de fonds. À cette fin, l'écart de financement a été estimé pour chaque résultat escompté.

Pour le 39 C/5, il a été spécifié que le montant de l'écart de financement devait être réaliste. « Lors de l'élaboration du Projet de 39 C/5, l'écart devra être estimé par chaque secteur/bureau en prenant en compte le montant total des ressources nécessaires établi selon le processus de RBB, les contributions volontaires susceptibles d'être reçues au cours de l'exercice biennal, ainsi que les tendances observées par le passé concernant la performance du secteur en matière de mobilisation de ressources, etc. ».

Dans le contexte de la préparation du 40 C/5, une définition plus précise et plus complète de l'écart de financement a été élaborée aux fins de la programmation de façon à assurer une compréhension plus homogène de ce concept dans l'ensemble du Secrétariat. Cette définition clarifie notamment la nécessité de vérifier qu'aux besoins de financement estimés correspondant entre autres aux priorités des États membres bénéficiaires dans les domaines où l'UNESCO apporte une valeur ajoutée spécifique répondent des possibilités de financement faisant déjà l'objet de discussions avec les donateurs, ou des possibilités confirmées de mobilisation de fonds devant encore être étudiées avec les donateurs. Ces possibilités de mobilisation pourraient être en rapport avec une stratégie ou des besoins existant à l'échelle nationale, régionale ou mondiale et présentant un intérêt pour les donateurs, ou avec l'existence d'enveloppes de financement ou de programmes financés par des donateurs répondant aux besoins évalués. La définition précise en outre que, dans le cas où un accord de financement pluriannuel est en cours de négociation avec un donateur, le montant à prendre en compte au moment d'évaluer l'écart de financement doit être celui des dépenses nécessaires pour atteindre les cibles programmatiques en 2020-2021. Enfin, toute contribution volontaire dont le versement est à peu près certain, mais n'a pas fait l'objet d'une signature, y compris les allocations annuelles dépendant de l'aval d'un parlement, doit être comptabilisée comme « écart de financement » et non dans les « contributions volontaires ayant fait l'objet d'un engagement ».

Lors de l'élaboration du 40 C/5, il a été conféré aux bureaux hors Siège de l'UNESCO des responsabilités accrues dans les évaluations et arbitrages relatifs aux écarts de financement par résultat escompté dans le/les pays dont ils ont la charge. Cette évolution va également dans le sens des efforts en cours pour renforcer l'autonomie et la responsabilisation des bureaux hors Siège dans la mobilisation de ressources auprès de sources de financement décentralisées.

Il y a lieu de noter que si le montant total du budget ordinaire est considéré comme étant déterminé de manière ferme, les montants relatifs à toutes les autres catégories de fonds sont basés sur des estimations, et ont donc un caractère provisoire.

T0021 Dans chacune de ces catégories de fonds, des coûts opérationnels et des coûts de personnel ont été identifiés et attribués à chaque secteur/bureau. Comme dans le 39 C/5, les coûts de personnel indiqués dans le Projet de 40 C/5 correspondent aux coûts des « postes établis » financés par le budget ordinaire, le Compte spécial pour les frais de gestion et les fonds générateurs de recettes. Selon cette définition, les coûts de personnel ne comprennent pas les postes temporaires et les postes PA (engagements au titre d'un projet) financés par des projets extrabudgétaires (contributions volontaires), dont le statut est différent de celui des postes établis. Par conséquent, les « contributions volontaires » sont traitées uniquement comme des coûts opérationnels. Par ailleurs, l'« écart » destiné à être comblé ultérieurement par des contributions volontaires peut servir à financer des postes PA mais, pour la même raison, l'intégralité de l'écart de financement est considérée comme faisant partie des coûts opérationnels. Cette approche pourrait être réexaminée pour le futur budget intégré du C/5.

T0022 Il convient aussi de noter que, comme c'était le cas dans le 39 C/5, le Projet de 40 C/5 ne présente pas les montants des coûts de personnel au niveau de chaque résultat escompté, mais au niveau des grands programmes et des bureaux. Comme expliqué pour le 39 C/5, les raisons en sont les suivantes :

- Bien qu'il soit relativement aisé d'analyser la contribution de chacun des membres du personnel travaillant au Siège, il est difficile de déterminer la manière dont chacun des membres du personnel hors Siège contribue aux différents résultats escomptés, ou la façon dont ils atteindront chacun des résultats escomptés.
- La manière dont les membres du personnel contribuent aux résultats escomptés peut/devoir être flexible et changer au fil du temps, afin de répondre à l'évolution des besoins stratégiques. La ventilation des coûts de personnel par résultat escompté conduit donc à une répartition purement théorique et indicative de ces derniers.
- Certains parmi les ADG des secteurs ont été d'avis que les coûts de personnel (contribution du personnel aux objectifs de travail) devraient être gérés au niveau de l'ensemble des secteurs et des bureaux, sans être liés par la stricte allocation des coûts de personnel au niveau des résultats escomptés (ou au niveau des axes d'action).

Toutefois, le Secrétariat est pleinement conscient que l'intérêt profond des États membres est de voir dans quelle mesure le personnel qui travaille dans les secteurs remplit effectivement le mandat et les objectifs des secteurs de programme. Afin de fournir autant d'informations que possible à ce sujet, le Projet de 40 C/5 présente un organigramme détaillé pour chacun des cinq grands programmes et la COI. Ces organigrammes font apparaître la structure jusqu'au niveau des sections et indiquent le nombre de postes du cadre organique et du cadre de service et de bureau au sein de chacune d'elles. Les mêmes informations sont fournies pour les unités hors Siège dans chaque secteur. Il y a lieu d'espérer que ces renseignements offriront un tableau plus réaliste de la contribution du personnel (postes) aux divers domaines de programme relevant des secteurs de programme.

T0023 Le budget intégré pour le Projet de 39 C/5 s'articule autour des éléments mentionnés plus haut. Les tableaux figurant à l'**annexe I** présentent la composition globale du budget pour chacun des quatre scénarios.

Techniques budgétaires utilisées pour le budget ordinaire

T0024

La section qui suit présente les techniques budgétaires appliquées lors de la préparation du volet budget ordinaire du Projet de 40 C/5. Les techniques utilisées pour la préparation du Projet de 40 C/5 sont conformes à la résolution 39 C/88. Toutes les modifications qu'il est proposé d'apporter à la méthodologie sont également présentées ci-après.

(i) Principe du dollar constant et fluctuations monétaires

Les estimations relatives au budget ordinaire du Projet de 40 C/5 ont été établies sur la base d'un taux de change de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis, soit le même taux que celui qui a été retenu pour la préparation du budget du 39 C/5 (2018-2019).

En tant que bonne pratique de gestion, le taux du dollar constant devrait être révisé d'un exercice à l'autre afin de refléter au mieux les taux du marché actuels. Sur cette base, la Conférence générale, à sa 39^e session, a « invit[é] la Directrice générale, lors de l'élaboration du budget 2020-2021 (40 C/5), à continuer d'appliquer les mêmes techniques budgétaires, en apportant toute amélioration jugée nécessaire, notamment compte tenu du cadre budgétaire intégré et au regard du principe du dollar constant ». Par la suite, le Conseil exécutif, à sa 205^e session a « pri[é] la Directrice générale de veiller à ce que toute modification des techniques budgétaires qui pourrait être nécessaire à l'établissement du 40 C/5 soit expliquée dans le Projet de 40 C/5, notamment pour ce qui est des modifications prévues concernant le mécanisme du dollar constant ». Le Secrétariat s'est consciencieusement efforcé d'appliquer les décisions des organes directeurs lors de l'établissement du Projet de 40 C/5. Étant donné toutefois que le taux de change actuellement appliqué aux fins du budget était raisonnablement proche du taux de change du marché, il est proposé de le conserver pour le 40 C/5. Des explications plus détaillées concernant la détermination du taux de change utilisé aux fins du budget figurent à la fin de la présente Note technique à l'**appendice 2**.

À cet égard, d'un point de vue budgétaire, les recettes et les dépenses du budget ordinaire encaissées et encourues en euros seront enregistrées selon le taux de change opérationnel des Nations Unies. Les écarts découlant du recours à ces deux bases différentes pour le budget et pour les comptes seront indiqués dans les états de rapprochement/comparaison des états financiers.

(ii) Traitement de l'inflation

Le total des montants nécessaires pour couvrir l'inflation et les hausses statutaires d'un exercice biennal donné est calculé selon une méthodologie en plusieurs étapes, comme suit :

■ **Revalorisation – Les Titres I à IV** du budget sont « revalorisés » en vue de déterminer la nouvelle base budgétaire :

La première étape de la méthodologie budgétaire consiste à déterminer la base budgétaire (Titres I-IV) pour le 40 C/5. À cette fin, les crédits alloués aux coûts de personnel et aux coûts opérationnels approuvés dans le 39 C/5 (à l'exclusion du Titre V – Augmentations prévisibles des coûts) sont tout d'abord ajustés afin de les rendre compatibles et comparables avec la structure proposée pour le 40 C/5. Les transferts aux fins de comparaison ainsi que les ajustements structurels effectués à cet égard sont récapitulés au paragraphe T0035 ci-après. Cette structure ajustée est présentée dans le C/5 sous l'intitulé « 39 C/5 approuvé et ajusté ».

Une fois ajustée aux fins de comparaison, la « base budgétaire (Titres I-IV) » ainsi révisée fait ensuite l'objet d'une « revalorisation ». Lors de la préparation du Projet de 40 C/5, les coûts opérationnels et

les coûts de personnel des Titres I-IV du 39 C/5 approuvé ont dû être recalculés sur la base du niveau prévisible des prix au début du prochain exercice (1^{er} janvier 2020). L'opération consistant à réévaluer la base budgétaire est appelée « revalorisation ». Pour mémoire, la base budgétaire (Titres I-IV) du 39 C/5 avait été calculée en fonction des barèmes des traitements et des niveaux de prix applicables au début de l'exercice biennal en question (c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2018).

Des précisions concernant les éléments utilisés pour calculer les estimations revalorisées sont brièvement formulées aux paragraphes T0040 à T0045 ci-après, et les estimations figurent dans le **tableau 3** ci-après.

■ Déterminer les **augmentations prévisibles des coûts en 2020-2021 (en tant qu'élément du Titre V)**

Une fois la base budgétaire (Titres I-IV) revalorisée, la deuxième étape consiste à déterminer les augmentations prévisibles des coûts pour 2020-2021. Comme indiqué plus haut, la base budgétaire revalorisée pour le 40 C/5 (Titres I-IV) est estimée en fonction du niveau des prix au 1^{er} janvier 2020 et ne tient pas compte des augmentations des coûts qui se produiront inévitablement au cours de l'exercice 2020-2021 (de telle sorte que celles-ci ne soient pas comptabilisées deux fois). Les augmentations prévisibles des coûts en 2020-2021 ont fait l'objet de projections selon les informations dont disposait le Secrétariat concernant les indices des salaires et des prix à la consommation au moment de la préparation du Projet de 40 C/5. Ces coûts supplémentaires prévisibles sont présentés séparément au Titre V. L'utilisation des crédits inscrits au Titre V du budget est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif.

En outre, compte tenu de l'expérience du précédent exercice biennal, au cours duquel des montants supplémentaires imprévus avaient été requis et avaient dû être couverts au titre du budget ordinaire, la Directrice générale a proposé qu'à compter du 39 C/5, le Titre V serve en partie de provision pour imprévus (en plus des augmentations imputables à l'inflation ou à des facteurs statutaires). Cette pratique est donc maintenue dans le 40 C/5.

(iii) **Application de coûts standard pour l'établissement du budget de personnel**

Les coûts standard (c'est-à-dire les coûts biennaux moyens) servent à calculer les coûts des postes établis financés au titre du budget ordinaire. Le montant total des coûts relatifs à ces postes établis est calculé en déterminant tout d'abord les coûts standard pour chaque classe et lieu d'affectation, puis en multipliant ces coûts par le nombre de postes de chaque classe et dans chaque lieu d'affectation.

Conformément aux pratiques approuvées dans le passé, les estimations des coûts de personnel reposent sur les barèmes les plus récents des traitements de base et des prestations correspondantes publiés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) ainsi que sur une analyse de l'évolution réelle des dépenses observée lors des derniers exercices et de l'exercice en cours.

(iv) **Ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement**

Conformément à la pratique budgétaire précédemment approuvée, le calcul du total des coûts de personnel est ajusté pour tenir compte des mouvements de personnel et des délais de recrutement prévisibles, en appliquant un taux de « *lapse factor* ».

Pour le 40 C/5, la Directrice générale propose d'appliquer un taux de *lapse factor* de 3 % (même taux que dans le 39 C/5). Une explication du contexte et de la logique suivie pour déterminer ce taux figure à la fin de la présente Note technique, à l'**appendice 1**.

T0025 Le **tableau 2** ci-après indique la différence entre le budget ordinaire du « 39 C/5 approuvé et ajusté » et le Projet de 40 C/5 par principaux titres du budget pour le scénario prévoyant des ouvertures de crédits au titre du Programme ordinaire d'un montant de 518 M\$. Il présente aussi les renforcements supplémentaires dans le cadre des scénarios de 523,6 M\$ et 534,6 M\$. Le **tableau 3** offre une comparaison plus détaillée indiquant les revalorisations nécessaires et les augmentations/diminutions en termes réels qui en résultent.

Scénario de 518 M\$

T0026 Comme lors des précédents exercices biennaux, la Directrice générale a fait des choix difficiles pour renforcer autant que possible les secteurs de programme, la COI et l'ISU dans tous les scénarios. À cet égard, le budget proposé pour les grands programmes, la COI et l'ISU a été accru d'environ 2 M\$ par rapport au « 39 C/5 approuvé et ajusté » (518 M\$). Le but était de faire en sorte que les programmes produisent, dans toute la mesure possible, les effets attendus en ce qui concerne les ODD et les domaines prioritaires approuvés par les États membres.

T0027 Cela met toutefois en relief ce fait important que, pour que l'Organisation conserve sa position dans ses domaines de compétence, l'UNESCO doit disposer d'un niveau minimum de ressources de base. Après des décennies de contraintes financières imposées par des budgets ordinaires à croissance nominale zéro (impliquant une baisse du pouvoir d'achat), le Secrétariat a atteint ses limites. On ne peut plus attendre de l'UNESCO qu'elle accomplisse davantage avec moins de ressources. Dans le scénario de 518 M\$, le Secrétariat s'est efforcé au mieux de redéployer les moindres économies possibles pour les affecter aux domaines prioritaires comme indiqué plus haut, mais même cela n'a pas suffi. C'est ainsi que, dans le scénario de 518 M\$, un montant additionnel de 2,5 M\$ a été dégagé pour la gestion des bureaux hors Siège. Malgré ce budget accru, on estime toutefois à 4,5 M\$ les fonds additionnels qui seraient nécessaires pour couvrir les besoins attendus. À cet égard, la situation actuelle exige une planification rigoureuse au cours de l'exercice afin de contenir les coûts et de regrouper les ressources, en particulier à l'échelon régional.

T0028 De plus, la Directrice générale a dû renforcer des domaines essentiels non liés au programme. En particulier, les crédits du Titre I.A – Organes directeurs ont été augmentés de 0,7 M\$ en vue de couvrir les coûts additionnels liés aux honoraires du Commissaire aux comptes. Le budget du Titre I.B – Direction a été accru de 0,6 M\$, principalement pour doter IOS de ressources supplémentaires. Les crédits du Titre I.C – Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies ont dû de même être augmentés de 2,2 M\$ afin de couvrir les coûts additionnels estimés de la sécurité hors Siège.

T0029 Les renforcements susmentionnés ont été rendus possibles par la réduction des crédits du budget ordinaire des autres secteurs/bureaux non liés au programme. En particulier, le Titre II.B – Services liés au programme a subi une réduction de quelque 0,1 M\$, touchant principalement le Bureau de la planification stratégique ; les crédits du Titre III – Services internes ont été légèrement réduits de 0,3 M\$. Les ressources du Titre IV – Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE ont été réduites de 8,8 M\$ conformément au calendrier d'amortissement.

T0030 Compte tenu des besoins additionnels susmentionnés et étant donné les contraintes budgétaires imposées par un budget à croissance nominale zéro, certains articles n'ont pu être inclus dans le scénario budgétaire de 518 M\$, comme le montant de 4,6 M\$ nécessaire pour financer l'augmentation de la contribution au titre des « Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents », et les 1,4 M\$ requis au titre du prêt pour la rénovation du bâtiment Miollis (qui doit être remboursé sur une période de 20 ans)

Scénario de 523,6 M\$

T0031 Des efforts ont cependant été faits pour que des postes de dépenses importants dont le Secrétariat avait connaissance au moment de l'élaboration du Projet de C/5 soient inclus dans les scénarios correspondant aux options les plus élevées, à commencer par le scénario de 523,6 M\$, notamment les deux articles mentionnés au paragraphe précédent (coût des Coordonnateurs résidents et remboursement du prêt pour la rénovation du bâtiment Miollis).

T0032 Aucun autre renforcement n'a été proposé dans le cadre de ce scénario. Toutefois, pour permettre les augmentations mentionnées, la provision du Titre V – Augmentation prévisible des coûts et imprévus a été réduite de 0,3 M\$ par rapport au scénario de 518 M\$.

Scénario de 534,6 M\$

T0033 Le scénario de 534,6 M\$, qui est un scénario de croissance réelle zéro, est le seul qui permettrait au Secrétariat de conserver son pouvoir d'achat. Conformément au paragraphe 3 de la décision 205 EX/23, ce scénario, s'il était approuvé, serait financé par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres à hauteur de 523,6 M\$ et le report du solde de 11 M\$ provenant des crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Il y a lieu de noter que, du fait que les scénarios reposent les uns sur les autres, toutes les provisions figurant dans les scénarios précédemment examinés sont incluses *de facto* dans le scénario de 534,6 M\$. Celui-ci comprend donc aussi la provision additionnelle de 4,6 M\$ nécessaire pour financer l'augmentation au titre des « Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents » et la provision de 1,4 M\$ pour la rénovation du bâtiment Miollis. De plus, dans ce scénario, le Titre I.B – Direction bénéficie d'un renforcement de 0,4 M\$ destiné principalement à doter le Cabinet de ressources additionnelles. Les grands programmes, la COI et l'ISU bénéficieraient d'un renforcement de 5,9 M\$ et quelque 2,3 M\$ supplémentaires seraient alloués à la Gestion des bureaux hors Siège et à la réforme du dispositif hors Siège. Les crédits du Titre III – Services internes seraient eux aussi augmentés de 2,1 M\$, destinés principalement à renforcer le financement de la mise en œuvre de la Stratégie relative aux ressources humaines et à rendre possibles des investissements et une restructuration plus poussés au sein du Secteur de l'administration et du management.

Tableau 1 – Récapitulatif de la variation entre les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire du Projet de 40 C/5 et le 39 C/5 (518 M\$) approuvé et ajusté, par principal titre du budget

(en milliers de dollars des États-Unis)

	39 C/5 approuvé et ajusté	Variation	Projet de 40 C/5 – scénario de 518 M\$	Renforcement	Projet de 40 C/5 – scénario de 523,6 M\$	Renforcement	Projet de 40 C/5 – scénario de 534,6 M\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION							
A. Organes directeurs	9 897	749	10 646	0	10 646	42	10 687
B. Direction	13 370	604	13 974	0	13 974	435	14 409
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	20 995	2 161	23 155	4 571	27 727	0	27 727
TOTAL, TITRE I	44 261	3 514	47 775	4 571	52 347	476	52 823
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME							
A. Programmes							
<i>dont :</i>							
Grands programmes et ISU	234 999	1 991	236 990	0	236 990	5 892	242 882
Gestion des bureaux hors Siège et réforme du dispositif hors Siège	84 967	2 459	87 425	0	87 425	2 257	89 682
TOTAL, TITRE II.A	319 966	4 450	324 415	0	324 415	8 148	332 564
B. Services liés au programme	33 699	-91	33 608	0	33 608	196	33 804
C. Programme de participation et bourses	13 210	118	13 328	0	13 328	56	13 384
TOTAL, TITRE II	366 875	4 477	371 351	0	371 351	8 400	379 751
TITRE III – SERVICES INTERNES							
A. Bureau de l'ADG pour l'administration et le management	1 403	-313	1 089	0	1 089	1 015	2 104
B. Gestion des ressources humaines	23 963	-29	23 934	0	23 934	689	24 623
C. Gestion financière	10 144	-256	9 888	0	9 888	133	10 021
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	26 794	97	26 891	0	26 891	113	27 004
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	9 938	86	10 024	0	10 024	41	10 065
F. Infrastructure et opérations TIC	4 611	128	4 739	0	4 739	62	4 801
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté	9 832	18	9 850	0	9 850	42	9 891
TOTAL, TITRE III	86 684	-270	86 414	0	86 414	2 095	88 509
Réserve pour les ajustements d'effectifs	0	1 000	1 000	0	1 000	0	1 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'ASHI		33	3 315	0	3 315	11	3 325
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE							
	12 186	-8 820	3 366	1 381	4 747	0	4 747
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS							
	4 712	66	4 778	-305	4 473	19	4 491
TOTAL, TITRES I-V	518 000	0	518 000	5 647	523 647	11 000	534 647

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres.

T0034

Le **tableau 2** ci-après fournit une comparaison plus détaillée entre le 39 C/5 approuvé et ajusté et le Projet de 40 C/5.

Tableau 2 – Variation entre les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire du Projet de 40 C/5 et le 39 C/5 (518 M\$) approuvé et ajusté, par article budgétaire principal

(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire principal	39 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison	39 C/5 approuvé et ajusté	Variation entre le scénario de 518 M\$ du 40 C/5 et le 39 C/5						Projet de 40 C/5 – scénario de 518 M\$	Renforcement	Projet de 40 C/5 – scénario de 523,6 M\$	Renforcement	Projet de 40 C/5 – scénario de 534,6 M\$
				Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation, et ajustements techniques)		Total, Revalorisation	Augmentation / (Diminution) en termes réels	Variation totale (par rapport au 39 C/5 ajusté)						
				Revalorisation des coûts opérationnels	Revalorisation des coûts de personnel									
										\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION														
A. Organes directeurs	9 897	0	9 897	266	18	285	464	749	7,6%	10 646	0	10 646	42	10 687
B. Direction	13 272	98	13 370	72	-88	-16	620	604	4,5%	13 974	0	13 974	435	14 409
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies		0	20 995	7 363	0	7 363	-5 202	2 161	10,3%	23 155	4 571	27 727	0	27 727
TOTAL, TITRE I	44 163	98	44 261	7 701	-69	7 632	-4 118	3 514	7,9%	47 775	4 571	52 347	476	52 823
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME														
A. Programmes														
Secteur de l'éducation (ED)	82 622	-222	82 400	1 078	1 339	2 417	-2 095	321	0,4%	82 721	0	82 721	2 310	85 031
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)	38 339	0	38 339	339	405	744	-691	53	0,1%	38 392	0	38 392	1 075	39 467
Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO	10 681	0	10 681	93	88	181	-86	95	0,9%	10 776	0	10 776	299	11 076
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	25 448	0	25 448	220	181	401	53	454	1,8%	25 902	0	25 902	713	26 615
Secteur de la culture (CLT)	45 580	267	45 846	389	686	1 075	103	1 179	2,6%	47 025	0	47 025	590	47 615
Secteur de la communication et de l'information (CI)	23 838	323	24 161	218	525	743	-926	-183	-0,8%	23 979	0	23 979	677	24 656
Institut de statistique de l'UNESCO	8 123	0	8 123	283	0	283	-211	72	0,9%	8 195	0	8 195	228	8 423
Gestion des bureaux hors Siège	84 967	0	84 967	1 090	3 221	4 310	-1 852	2 459	2,9%	87 425	0	87 425	1 757	89 182
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	500	500
Total, Titre II.A	319 598	368	319 966	3 710	6 445	10 154	-5 705	4 450	1,4%	324 415	0	324 415	8 148	332 564
B. Services liés au programme														
1. Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures														
A. Bureau de l'ADG et coordination hors Siège	0	2 342	2 342	9	33	42	28	70	3,0%	2 413	0	2 413	5	2 418
B. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 105	-702	3 403	15	-5	10	290	300	8,8%	3 703	0	3 703	17	3 720
C. Relations extérieures	0	9 418	9 418	28	-107	-80	183	103	1,1%	9 521	0	9 521	43	9 564
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	1 900	0	1 900	9	-18	-9	25	17	0,9%	1 916	0	1 916	8	1 924

(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire principal	39 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison	39 C/5 approuvé et ajusté	Variation entre le scénario de 518 M\$ du 40 C/5 et le 39 C/5						Projet de 40 C/5 – scénario de 518 M\$	Renforcement	Projet de 40 C/5 – scénario de 523,6 M\$	Renforcement	Projet de 40 C/5 – scénario de 534,6 M\$
				Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation, et ajustements techniques)		Total, Revalorisation	Augmentation / (Diminution) en termes réels	Variation totale (par rapport au 39 C/5 ajusté)						
				Revalorisation des coûts opérationnels	Revalorisation des coûts de personnel									
										\$	\$	\$	\$	\$
3. Planification stratégique	7 397	416	7 813	30	40	69	-1 045	-976	-12,5%	6 838	0	6 838	85	6 922
Relations extérieures et information du public	19 464	-19 464	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	9 716	-9 716	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
4. Information du public	0	8 823	8 823	15	46	61	334	395	4,5%	9 218	0	9 218	37	9 255
Appui et coordination hors Siège	2 052	-2 052	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Total, Titre II.B	44 633	-10 934	33 699	105	-12	94	-184	-91	5,8%	33 608	0	33 608	196	33 804
C. Programme de participation et bourses	13 210	0	13 210	413	32	445	-327	118	0,9%	13 328	0	13 328	56	13 384
TOTAL, TITRE II	377 441	-10 566	366 875	4 228	6 465	10 693	-6 216	4 477	1,2%	371 351	0	371 351	8 400	379 751
TITRE III – SERVICES INTERNES														
Secteur de l'administration et du management														
A. Bureau de l'ADG pour l'administration et le management	0	1 403	1 403	1	26	27	-341	-313	-22,3%	1 089	0	1 089	1 015	2 104
B. Gestion des ressources humaines	23 638	325	23 963	555	-14	540	-569	-29	-0,1%	23 934	0	23 934	689	24 623
C. Gestion financière	10 710	-566	10 144	29	113	142	-398	-256	-2,5%	9 888	0	9 888	133	10 021
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	27 394	-600	26 794	203	182	385	-288	97	0,4%	26 891	0	26 891	113	27 004
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	0	9 938	9 938	25	21	46	40	86	0,9%	10 024	0	10 024	41	10 065
F. Infrastructure et opérations TIC	4 627	-16	4 611	20	45	65	63	128	2,8%	4 739	0	4 739	62	4 801
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté	9 847	-16	9 832	54	57	111	-93	18	0,2%	9 850	0	9 850	42	9 891
TOTAL, TITRE III	76 216	10 468	86 684	887	430	1 316	-1 586	-270	-0,3%	86 414	0	86 414	2 095	88 509
TOTAL, TITRES I-III	497 820	0	497 820	12 816	6 825	19 641	-11 920	7 721	1,6%	505 541	4 571	510 112	10 971	521 083
Réserve pour les ajustements d'effectifs	0	0	0	0	0	0	1 000	1 000		1 000	0	1 000	0	1 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'ASHI	3 282	0	3 282	0	-12	-12	45	33	1,0%	3 315	0	3 315	11	3 325
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	12 186	0	12 186	-7 439	0	-7 439	-1 381	-8 820	-72,4%	3 366	1 381	4 747	0	4 747
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS	4 712	0	4 712	3 209	1 393	4 603	-4 536	66	1,4%	4 778	-305	4 473	19	4 491
TOTAL, TITRES I-V	518 000	0	518 000	8 586	8 206	16 792	-16 792	0	0,0%	518 000	5 647	523 647	11 000	534 647

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres.

Comparaison des budgets ordinaires du 39 C/5 et du Projet de 40 C/5 (Ajustements budgétaires nécessaires à des fins de comparaison)

T0035

Afin de permettre une comparaison détaillée des budgets de l'exercice en cours et de l'exercice suivant, il faut ajuster les budgets de personnel et les budgets opérationnels du 39 C/5 approuvé pour prendre en compte les structures proposées dans le 40 C/5. Les chiffres du 39 C/5 qui reflètent cette structure ajustée sont présentés dans tout le document C/5 sous l'intitulé « **39 C/5 approuvé et ajusté** ». La section ci-après présente les ajustements opérés :

(i) Ajustements structurels apportés à la présentation du budget

Comme pour les précédents exercices biennaux, les ajustements structurels désignent les changements apportés à la présentation des articles budgétaires du fait de la réorganisation du Secrétariat. Ils incluent généralement :

- le transfert d'articles budgétaires d'un titre du budget à un autre ;
- la création ou la suppression d'articles budgétaires ;
- la division ou la fusion d'articles budgétaires.

Les ajustements structurels suivants ont été apportés dans le Projet de 40 C/5 :

Tableau récapitulatif des ajustements structurels proposés dans le 40 C/5

	Activités	Personnel	Total	Observations
	\$	\$	\$	

Conformément au document 205 EX/3.INF relatif à la création du Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures (PAX), les ajustements structurels suivants ont été opérés :

Dissolution du Secteur des relations extérieures et de l'information du public

II.B	Relations extérieures et information du public (ERI)	(1 028 400)	(18 435 600)	(19 464 000)	Le Secteur des relations extérieures et de l'information du public a été dissous.
II.B	Information du public	439 400	8 405 900	8 845 300	La Division de l'information du public, qui relève directement du Cabinet de la Directrice générale, fait désormais l'objet d'un article budgétaire distinct au Titre II.B du Budget.
II.B	Relations extérieures (PAX)	589 000	9 512 700	10 101 700	La Division des États membres et des partenaires (MSP) a été renommée Division des relations extérieures (DRX) et regroupée au sein du Secteur PAX (avec l'Unité des ambassadeurs de bonne volonté et l'Unité du protocole).
III.A	Bureau du Sous-Directeur général (ADG) pour l'administration et le management		517 000	517 000	Le coût du poste d'ADG a été transféré à ADM.

Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures

II.B	Bureau de l'ADG et coordination hors Siège	259 000	2 083 400	2 342 400	Un nouvel article a été créé pour le Bureau de l'ADG et la coordination hors Siège. Les ressources correspondant à cet article budgétaire proviennent de transferts internes.
II.B	Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	-	(702 300)	(702 300)	L'article budgétaire relatif au Département Afrique a été regroupé à l'article budgétaire relatif au Secteur PAX.
II.B	Relations extérieures (virements additionnels au sein de PAX)	227 100	(248 300)	(21 200)	L'article budgétaire relatif aux relations extérieures a été regroupé à l'article budgétaire relatif au Secteur PAX.
II.B	Appui et coordination hors Siège	(486 100)	(1 132 800)	(1 618 900)	L'Unité de coordination des unités hors Siège a également été rattachée au Secteur PAX afin de renforcer l'intégration stratégique des bureaux hors Siège.

Conformément au document 204 EX/3.INF relatif à la création du Secteur de l'administration et du management, les ajustements structurels suivants ont été opérés :

Secteur de l'administration et du management

III.A	Bureau de l'ADG pour l'administration et le management	31 200	1 371 500	1 402 700	Un nouvel article budgétaire a été créé pour le Bureau de l'ADG pour l'administration et le management. Les ressources correspondant à cet article budgétaire proviennent principalement des transferts internes aux fins de comparaison, notamment le transfert du poste d'ADG du Secteur ERI (voir plus haut).
III.	Virements internes	(31 200)	(854 500)	(885 700)	
II.B	Relations extérieures	-	(517 000)	(517 000)	
II.B	Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	(724 700)	(8 991 100)	(9 715 800)	En outre, l'article budgétaire relatif à la gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation, qui figurait auparavant au Titre II.B, figure désormais au Titre III, de façon à regrouper les services placés sous la responsabilité du Secteur et à conférer à l'avenir davantage de souplesse à la réorganisation du Secteur ADM.
III.E	Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	724 700	8 991 100	9 715 800	

En ce qui concerne les ajustements structurels ci-dessus, quelques modifications, qui n'entraînent aucune incidence budgétaire, doivent également être signalées. Notamment :

- L'ancien article budgétaire intitulé « Gestion des services de soutien » a été renommé « Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents ».
- La Section de la sécurité et de la sûreté (SEC), chargée de la sécurité et de la sûreté au Siège et hors Siège, relève à présent du Secteur de l'administration et du management (ADM). Cela ne nécessite toutefois aucune modification dans les tableaux budgétaires car SEC figurait déjà au Titre III.

(ii) Transferts aux fins de comparaison

Les transferts aux fins de comparaison correspondent aux transferts de budgets de personnel et de budgets opérationnels effectués entre articles budgétaires afin de tenir compte de la réorganisation de l'Organisation et d'aligner la base budgétaire du 39 C/5 approuvé sur la structure proposée du Projet de 40 C/5 pour rendre les deux budgets comparables.

Tableau récapitulatif des transferts aux fins de comparaison proposés dans le 40 C/5

	Activités	Personnel	Total	Observations
	\$	\$	\$	

Conformément à la décision de la Directrice générale de poursuivre les efforts de rationalisation et de créer davantage de synergies entre les différents services, les virements de crédit suivant sont proposés de façon à tenir compte des changements ci-après en matière de responsabilité :

BSP et PAX

II.B	Relations extérieures	(25 000)	(770 100)	(795 100)	L'Unité chargée de coordonner la coopération avec le système des Nations Unies a été transférée de BSP aux Relations extérieures au sein du Secteur PAX.
II.B	Planification stratégique	25 000	770 100	795 100	
II.B	Planification stratégique		(667 300)	(667 300)	Le <i>desk</i> chargé de coordonner les partenariats avec les organisations non gouvernementales a été transféré de PAX à BSP.
II.B	Relations extérieures		667 300	667 300	

BSP et ADM

II.B	Bureau de la gestion financière		(1 129 000)	(1 129 000)	La gestion des dotations a été transférée de BFM à BSP. Par conséquent, BSP aura en charge l'administration générale des accords avec les donateurs, assurant l'intégralité du processus depuis la signature des accords jusqu'à la clôture des projets, ainsi que la présentation de rapports aux donateurs et de rapports de gestion.
II.B	Planification stratégique		1 129 000	1 129 000	
II.B	Planification stratégique		(889 400)	(889 400)	Les fonctions de gestion budgétaire, qui étaient auparavant du ressort de BSP, ont été transférées au Secteur ADM. À cet égard, ADM sera chargé du calcul des coûts, de la définition de l'enveloppe financière, du suivi et des rapports budgétaires, de l'analyse des différences entre coûts standard et coûts réels, du recouvrement des coûts et du contrôle budgétaire.
II.B	Bureau de la gestion financière		889 400	889 400	

Outre les ajustements ci-dessus, divers postes de même classe ont été transférés, conformément à la rationalisation de la structure organisationnelle. Ces changements ont également été pris en compte en tant que transferts aux fins de comparaison.

T0036

Une fois qu'une base comparable est établie, il est possible d'analyser, article budgétaire par article budgétaire, les différences entre le 39 C/5 approuvé et ajusté et le Projet de 40 C/5. Généralement, ces différences peuvent être classées en diverses catégories, comme suit :

- augmentations/(diminutions) de coûts résultant de l'inflation, d'augmentations statutaires et d'ajustements techniques, généralement désignées sous le terme « revalorisation » ;
- augmentations/(diminutions) dues à des modifications du taux de *lapse factor*. Dans le 40 C/5, aucune modification du taux de *lapse factor* n'est proposée et l'on n'enregistre donc aucune variation due à ce facteur ;
- augmentations/(diminutions) en termes réels.

T0037

Le **tableau 2** qui figure au paragraphe T0034 présente une ventilation détaillée de ces variations par article budgétaire principal. Il en ressort que dans le cadre du scénario de 518 M\$, le montant total des augmentations résultant de la revalorisation (inflation, augmentations statutaires et ajustements techniques), qui représente approximativement 17 M\$, est intégralement compensé par une diminution nette en termes réels d'un montant équivalent. Dans le scénario de 523,6 M\$, la différence de 5,6 M\$ entre les deux scénarios est entièrement consacrée à financer un montant supplémentaire de 4,6 M\$ pour couvrir l'augmentation des arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents et le montant de 1,4 M\$ correspondant à l'emprunt relatif à la rénovation du bâtiment Miollis (dont le remboursement s'étend sur une période de 20 ans). Dans le scénario de 534,6 M\$, la majeure partie (8,1 M\$, soit 74 %) des 11 M\$ supplémentaires par rapport au scénario de 523,6 M\$ vient renforcer le Titre II.A – Programmes et un montant de 2,1 M\$ permet d'investir à l'appui de la réforme administrative et de la Stratégie de gestion des ressources humaines.

T0038

La partie qui suit décrit la méthodologie utilisée pour déterminer les augmentations résultant de l'inflation, de facteurs statutaires et d'ajustements techniques.

Traitement des augmentations de coûts, statutaires ou autres, pour le Projet de 40 C/5

(Revalorisation et provision pour les augmentations prévisibles des coûts)

T0039

Le Projet de 40 C/5 a été établi conformément à la résolution 39 C/88 qui invitait notamment « la Directrice générale, lors de l'élaboration du budget 2020-2021 (40 C/5), à continuer d'appliquer les mêmes techniques budgétaires, en apportant toute amélioration jugée nécessaire, notamment compte tenu du cadre budgétaire intégré et au regard du principe du dollar constant ».

Revalorisation (des Titres I à IV)

T0040

Divers éléments ont été analysés et pris en compte lors de la « revalorisation » afin de calculer les augmentations déjà intervenues ou susceptibles de survenir pendant l'exercice biennal en cours (2018-2019).

- (i) l'évolution des « avancements d'échelon » des membres du personnel prévisible d'ici la fin de l'exercice biennal en cours ;
- (ii) le dernier barème des traitements de base (barème des traitements de base entré en vigueur en janvier 2018 pour le personnel du cadre organique et de rang supérieur, et en septembre 2017 pour le personnel du cadre de service et de bureau), ainsi que les informations disponibles sur l'évolution future de ces barèmes ;

- (iii) le classement établi en vue du calcul de l'ajustement pour affectation applicable au personnel du cadre organique au Siège et dans les lieux d'affectation hors Siège sur la base des indices les plus récents jusqu'en juin 2018 ;
- (iv) le dernier barème des rémunérations considérées aux fins de la pension (entré en vigueur en février 2018 pour le personnel du cadre organique et de rang supérieur, et en septembre 2017 pour le personnel du cadre de service et de bureau) ainsi que les informations disponibles sur l'évolution future de ces barèmes ;
- (v) les principes en vigueur depuis janvier 2012 concernant la contribution de l'Organisation à la Caisse d'assurance-maladie, et l'évolution réelle des contributions de l'Organisation au cours des derniers exercices biennaux ;
- (vi) les conditions actualisées de diverses allocations (allocation pour conjoint à charge, allocation pour enfant à charge, allocation pour frais d'études, prime d'affectation, allocation de logement, indemnité de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, voyages statutairement autorisés, etc.) ainsi que l'évolution des dépenses au cours des dernières années ;
- (vii) en ce qui concerne le calcul des versements en cas de cessation de service prévus au budget ordinaire, qui doit être inclus dans le présent exercice de revalorisation, seule une estimation minimale correspondant aux membres du personnel devant atteindre l'âge obligatoire de départ à la retraite en 2020-2021 a été prise en compte ;
- (viii) toute autre information fiable sur les futures augmentations statutaires qui doivent entrer en vigueur avant la fin de l'exercice biennal en cours et qui concernent les barèmes des traitements de base, les indices de l'ajustement pour affectation, les barèmes des rémunérations considérées aux fins de la pension et les autres prestations dues au personnel ;
- (ix) en outre, conformément à la résolution 37 C/85, paragraphe 3, une provision pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service est prévue en tant qu'article budgétaire distinct au titre du budget ordinaire. Ce montant correspond à 1 % du budget alloué aux coûts de personnel au titre du Programme ordinaire (à l'exception de la réserve pour les ajustements d'effectifs et des Titres IV et V) ;
- (x) suivant la méthode appliquée dans le 39 C/5 approuvé et en accord avec les bonnes pratiques de gestion, les coûts de personnel comprennent également la constitution d'une provision pour les versements en cas de cessation de service et le remplacement du personnel en congé de maternité, qui constituent des obligations statutaires.

T0041

Les hausses des prix des **biens et services (coûts opérationnels)** ont été estimées sur la base d'informations provenant des sources suivantes :

- (i) une analyse de l'évolution des dépenses au cours de l'exercice biennal en cours et de l'exercice précédent ;
- (ii) les indicateurs économiques et statistiques publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE, France) en mai 2018 ;
- (iii) les statistiques de l'inflation publiées par le Fonds monétaire international (FMI) en mai 2018.

Ajustements techniques

T0042

Outre les besoins découlant de l'inflation et de facteurs statutaires mentionnés ci-dessus, d'autres éléments du budget approuvé (et du budget ordinaire en particulier) donnent lieu à une variation des coûts indépendante de l'Organisation. Pour ces éléments, le Secrétariat a analysé les factures reçues,

toutes les informations disponibles sur les futures factures, l'évolution des dépenses et d'autres facteurs concrets, en vue d'estimer le montant des besoins supplémentaires. Pour réévaluer la base budgétaire du 40 C/5, ces éléments sont présentés comme des ajustements techniques, conformément à l'approche adoptée pour établir le budget du 39 C/5.

Postes d'ajustements techniques	Montants supplémentaires requis (en milliers de dollars des États-Unis)
	(Conformément à la proposition préliminaire 205 EX/15)
• Dépenses de sécurité hors Siège	1 695
• Contributions aux dépenses du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et à la police d'assurance contre les actes de malveillance (MAIP)	365
• Coordonnateurs résidents des Nations Unies (mécanisme de partage des coûts)	4 571
• Remboursement des emprunts contractés pour le Plan Belmont et pour le BIE, et du nouvel emprunt contracté pour la rénovation du bâtiment Miollis (dont le remboursement s'étend sur une période de 20 ans)	(7 439)
Ajustements techniques	(808)

T0043 Il convient de noter que toutes les économies réalisées au titre de ces postes ont été réaffectées au renforcement d'autres domaines prioritaires, notamment les programmes et les bureaux hors Siège.

T0044 Sur la base de ces éléments, le total des revalorisations requises pour le Projet de 40 C/5 pour les Titres I à IV du budget s'élève à environ 17 M\$, ce qui se traduit par une augmentation globale moyenne de 1,6 % par an.

T00145 Le **tableau 3** ci-après indique les revalorisations et les ajustements techniques nécessaires pour 2018-2019 pour les coûts de personnel et les coûts opérationnels, par principale catégorie de postes de dépenses.

Tableau 3 - Revalorisation et ajustements techniques (augmentation des coûts) pour les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire du Projet de 40 C/5

(en milliers de dollars des États-Unis)

Poste de dépenses	39 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation, et ajustements techniques)	Pourcentage annuel moyen de revalorisation	39 C/5 revalorisé	Augmentations / (Diminutions) en termes réels	Projet de 40 C/5 – scénario de 518 M\$	Renforcement	Projet de 40 C/5 – scénario de 523,6 M\$	Renforcement	Projet de 40 C/5 – scénario de 534,6 M\$
Titres I - III										
(a) Traitements et indemnités du personnel ¹										
Rémunération nette	227 373	3 989	1	231 362	2 207	233 569	–	233 569	739	234 308
Cotisations à la Caisse des pensions	48 923	2 568	3	51 490	725	52 215	–	52 215	166	52 381
Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie	10 191	(81)	(0)	10 110	(50)	10 059	–	10 059	33	10 092
Autres prestations :	33 870	204	0	34 074	1 562	35 636	–	35 636	111	35 747
<i>(allocations pour charges de famille, indemnités de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, coûts récurrents de la réforme du dispositif hors Siège, allocations pour frais d'études, primes de connaissances linguistiques, congés dans les foyers, etc.)</i>										
Réserve pour les ajustements d'effectifs	–	–		–	1 000	1 000	–	1 000	–	1 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	3 282	(12)	(0)	3 270	44	3 315	–	3 315	11	3 325
Total, Coûts de personnel	323 638	6 668	1.0	330 306	5 488	335 794	–	335 794	1 059	336 853
(b) Budget opérationnel	158 352	6 184	1.9	164 537	(11 397)	153 140	–	153 140	9 422	162 562
(c) Ajustements techniques										
Titre I.C – Coûts de la sécurité hors Siège	10 687	1 695	7.6	12 381	–	12 381	–	12 381	–	12 381
Titre I.C – Contributions aux dépenses du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et à la police d'assurance contre les actes de malveillance (MAIP)	3 854	365	4.6	4 219	(250)	3 969	–	3 969	–	3 969
Titre I.C – Coordonnateurs résidents des Nations Unies (mécanisme de partage des coûts)	4 571	4 571	41.4	9 143	(4 571)	4 571	4 571	9 143	–	9 143
Titre II.A – Réforme du dispositif hors Siège	–	–		–	–	–	–	–	500	500
Titre IV – Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE	12 186	(7 439)	(37.6)	4 747	(1 381)	3 366	1 381	4 747	–	4 747
Total, Ajustements techniques	31 298	(808)	(1.3)	30 490	(6 202)	24 288	5 952	30 240	500	30 740
Total, Biens et services & Ajustements techniques, (b) + (c)	189 650	5 377	1.4	195 027	(17 599)	177 428	5 952	183 380	9 922	193 303
Total Titres I - IV	513 288	12 044	1.2	525 333	(12 111)	513 222	5 952	519 175	10 981	530 156

(en milliers de dollars des États-Unis)

Poste de dépenses	39 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation, et ajustements techniques)	Pourcentage annuel moyen de revalorisation	39 C/5 revalorisé	Augmentations / (Diminutions) en termes réels	Projet de 40 C/5 – scénario de 518 M\$	Renforcement	Projet de 40 C/5 – scénario de 523,6 M\$	Renforcement	Projet de 40 C/5 – scénario de 534,6 M\$
Titre V – Augmentations prévisibles des coûts et imprévus	4 712	4 603	40.6	9 314	(4 536)	4 778	(305)	4 473	19	4 491
TOTAL	518 000	16 647	1.6	534 647	(16 647)	518 000	5 647	523 647	11 000	534 647

1. Les traitements et indemnités du personnel peuvent également être ventilés en « Siège », « hors Siège », « Réserve pour les ajustements d'effectifs » et « Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'ASHI », comme suit :

(en milliers de dollars des États-Unis)

Siège / Hors Siège	39 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation, et ajustements techniques)	Pourcentage annuel moyen de revalorisation	39 C/5 revalorisé	Augmentations / (Diminutions) en termes réels	Projet de 40 C/5 – scénario de 518 M\$	Renforcement	Projet de 40 C/5 – scénario de 523,6 M\$	Renforcement	Projet de 40 C/5 – scénario de 534,6 M\$
	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts de personnel :										
Siège	210 756	428	0.1	211 184	(1 830)	209 354	–	209 354	736	210 090
Hors Siège	109 600	6 251	2.8	115 852	6 274	122 125	–	122 125	312	122 438
Réserve pour les ajustements d'effectifs	–	–		–	1 000	1 000	–	1 000	–	1 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	3 282	(12)	(0.2)	3 270	44	3 315	–	3 315	11	3 325
Total, Coûts de personnel	323 638	6 668	1.0	330 306	5 488	335 794	–	335 794	1 059	336 853

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres.

Augmentations prévisibles des coûts et imprévus pour 2020-2021 (Titre V)

T0046 Comme indiqué précédemment, la base budgétaire revalorisée (Titres I-IV) du Projet de 40 C/5 est calculée en fonction du niveau des prix prévu au début du mois de janvier 2020. Les augmentations de coûts résultant de l'inflation et de facteurs statutaires qui devraient intervenir au cours de l'exercice biennal 2020-2021 sont présentées séparément dans le Titre V du budget. Le virement de crédits du Titre V à d'autres articles budgétaires pour couvrir ces augmentations de coûts est subordonné à l'approbation préalable du Conseil exécutif.

T0047 Comme ce fut le cas lors des précédents exercices biennaux, au stade final de l'établissement du projet de C/5, le Titre V a été réduit à un montant minimum de façon à permettre de renforcer les programmes et d'allouer des fonds supplémentaires à d'autres domaines prioritaires. Le Secrétariat s'est néanmoins efforcé de conserver un montant suffisant pour couvrir les augmentations statutaires prévisibles des coûts de personnel. Étant donné que les enveloppes budgétaires d'un certain nombre de secteurs/services ne cessent d'être réduites depuis plusieurs exercices, le Secrétariat estime également qu'il serait prudent, sur le plan financier, de constituer une petite réserve pour dépenses imprévues à l'intérieur du Titre V afin de couvrir les besoins supplémentaires qui pourraient survenir au cours de l'exercice biennal. À cet égard, dans le Projet de 40 C/5, un montant de 4,8 M\$ est proposé pour le Titre V dans le cadre des scénarios de 507 M\$ et 518 M\$, d'une part, et de 4,5 M\$ dans le cadre des scénarios de 523,6 M\$ et 534,6 M\$, d'autre part, afin de faire face à l'augmentation de la contribution concernant les Coordonnateurs résidents et au nouvel emprunt pour la rénovation du bâtiment Miollis. Les provisions proposées pour le Titre V dans le 40 C/5 sont relativement conformes (voire légèrement inférieures) au montant approuvé dans le 39 C/5 (4,7 M\$).

T0048 Le **tableau 4** ci-après indique comment se décomposent les augmentations prévisibles des coûts et les imprévus pour 2020-2021 en ce qui concerne les coûts de personnel et les coûts opérationnels financés par les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire.

Tableau 4 - Augmentations prévisibles des coûts et imprévus pour 2020-2021 (Titre V)

(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire)

(en milliers de dollars des États-Unis)

Poste de dépenses	40 C/5 Titres I - IV	Augmentations prévisibles des coûts et imprévus pour 2020-2021 (scénario de 518 M\$)				Renforcement / (Diminution)	Projet de 40 C/5 – scénario de 523,6 M\$		Renforcement / (Diminution)	Projet de 40 C/5 – scénario de 534,6 M\$	
		Siège	Hors Siège	Total			\$	%		\$	%
	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%	\$	\$	%
(a) Traitements et indemnités du personnel											
Rémunération nette	233 569	1 143	1 284	2 427	1,0	–	2 427	1,0	–	2 427	1,0
Cotisations à la Caisse des pensions	52 215	886	377	1 263	2,4	–	1 263	2,4	–	1 263	2,4
Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie	10 059	47	63	110	1,1	–	110	1,1	–	110	1,1
Autres prestations : <i>(allocations pour charges de famille, indemnités de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, coûts récurrents de la réforme du dispositif hors Siège, allocations pour frais d'études, primes de connaissances linguistiques, congés dans les foyers, etc.)</i>	35 636	110	291	400	1,1	–	400	1,1	–	400	1,1
Réserve pour les ajustements d'effectifs	1 000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	3 315	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sous-total, Coûts de personnel	335 794	2 186	2 014	4 200	1,3	–	4 200	1,3	–	4 200	1,3
(b) Total, Biens et services (budgets opérationnels)	177 428	301	277	578	0,3	(305)	273	0,2	19	291	0,2
TOTAL GÉNÉRAL	513 222	2 487	2 291	4 778	0,9	(305)	4 473	0,9	19	4 491	0,9

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres.

Appendice 1

Taux de *lapse factor* de 3 % appliqué au Projet de 40 C/5

I. Prévision du taux de vacance

1. Le *lapse factor* correspond à une réduction des coûts de personnel dans le budget ordinaire global pour prendre en compte les vacances de postes prévisibles dues à des mouvements de personnel et aux délais de recrutement. Afin de déterminer un taux de *lapse factor* **réaliste et applicable, une projection du futur taux de vacance d'emploi pour l'exercice 2020-2021** a été établie. Dans le cadre de la présente prévision, le « taux de vacance » est exprimé en termes de nombre de postes. De plus, pour permettre une analyse plus approfondie, la prévision a été réalisée en fonction des différentes catégories de postes et du lieu d'affectation (Siège/hors Siège).
2. La prévision repose sur une combinaison de diverses hypothèses (paramètres) telles que la fréquence des suppressions de postes, la vitesse et les délais de recrutement, la possibilité d'un recrutement interne ou externe, les cessations de service imprévues, l'impact de l'exercice de mobilité du personnel, etc. La projection a fait l'objet de plusieurs analyses de sensibilité afin d'évaluer plus avant sa fiabilité et d'appréhender l'éventail des taux de vacance en fonction de la variation des hypothèses.
3. Le tableau qui suit présente la prévision des taux de vacance globaux (en nombre de postes) qui découlent de cette analyse :

	Moyenne 2019	Moyenne 2020	Moyenne 2021
Siège	7,6 %	7,4 %	7,5 %
Hors Siège	8,7 %	7,3 %	7,6 %
Siège et hors Siège	8,0 %	7,4 %	7,5 %

II. Taux de vacance en termes de coûts

4. Étant donné que le *lapse factor* est lié à la vacance budgétaire en termes de montants en dollars, la prévision du taux de vacance fournie ci-dessus constituerait une meilleure référence si elle était interprétée en termes de coûts plutôt qu'en termes de postes. Cette interprétation a été effectuée en pondérant le nombre prévu de postes vacants dans les différentes catégories de postes (par exemple : postes de direction, postes du cadre organique, postes du cadre de service et de bureau, Siège ou hors Siège) en fonction de leur coût moyen.
5. En conséquence, la prévision des taux de vacance pondérée par les coûts (taux de vacance en termes de coûts) s'établit comme suit :

Prévision du taux de vacance en termes de coûts

	Moyenne 2019	Moyenne 2020	Moyenne 2021
Siège	7,5 %	7,8 %	8,1 %
Hors Siège	10,1 %	10,0 %	10,3 %
Siège et hors Siège	8,4 %	8,5 %	8,9 %

6. Les taux de vacance en termes de coûts sont plus élevés que les taux en termes de nombre de postes. En effet, les postes vacants devraient tendre à être plus nombreux dans la catégorie des postes de rang supérieur, qui est plus onéreuse. Il ressort de ce qui précède que **le taux de vacance moyen pour l'exercice biennal 2020-2021 peut être estimé à environ 8,7 %**.

III. *Lapse factor* applicable au 40 C/5 (2020-2021)

7. Le taux de *lapse factor* à appliquer au budget des coûts de personnel correspond à une éventuelle réduction du budget due à des mouvements de personnel et aux délais de recrutement. Il ne doit pas être interprété comme égal au taux effectif de vacance observé à un moment donné. Il représente plutôt une estimation des économies budgétaires résultant des vacances de postes **une fois tenu compte de la nécessité de recourir à l'assistance temporaire pour remplir les fonctions rattachées aux postes vacants**. Ainsi, le *lapse factor* doit être basé sur une décision de gestion découlant du taux de vacance prévu, compte dûment tenu des besoins en assistance temporaire. En conséquence, une fois le taux fixé, l'Organisation doit tout mettre en œuvre pour suivre et contrôler les dépenses de personnel (en particulier l'utilisation des économies réalisées sur les postes vacants pour obtenir une assistance temporaire) afin de respecter le plafond réduit des coûts de personnel. Une fonction centrale a été mise en place à cet effet.
8. Par conséquent, une fois la prévision du taux de vacance établie, le facteur essentiel dans la détermination d'un taux de *lapse factor* réaliste et approprié est le niveau des besoins en matière d'assistance temporaire pour assurer la réalisation des tâches correspondant aux postes vacants.
9. À cet égard, l'Organisation doit d'une part veiller à ce que l'exécution du programme ne soit pas entravée par les vacances de postes, surtout dans les secteurs de programme où le remplacement par l'assistance temporaire revêt une très grande importance et fait l'objet d'une forte demande. Il faut d'autre part conduire le processus de recrutement dès que possible, de sorte que du personnel permanent exécute le travail. De plus, dans la situation financière actuelle, l'Organisation doit en permanence identifier, chaque fois que possible, des économies budgétaires (notamment au titre des coûts de personnel) afin de redéployer les ressources dans les domaines les plus prioritaires. Tous ces facteurs doivent être pris en considération au moment de déterminer le taux de *lapse factor*.
10. Le Secrétariat a pris note du besoin accru des secteurs/bureaux de préserver au maximum la possibilité de recourir à l'assistance temporaire dès lors qu'un poste devient vacant. Compte tenu de la prévision du taux de vacance global, établie à 8,7 %, un taux de *lapse factor* de 3 % semble approprié et raisonnable. En théorie, cela suppose qu'environ 34 % ($3 / 8,7$) des économies réalisées sur les postes vacants devront rester inutilisés, tandis que 66 % pourraient être utilisés pour l'assistance temporaire. En réalité, les économies réalisées sur les postes vacants seront soigneusement gérées afin de respecter le *lapse factor*, tout en s'efforçant de répondre aux besoins des secteurs/bureaux en matière de recrutement de personnel temporaire.
11. Sur la base des analyses figurant ci-dessus, la Directrice générale propose d'appliquer un taux de *lapse factor* de 3 % au 40 C/5, soit le même niveau que dans le 39 C/5. Le budget des coûts de personnel au titre du budget ordinaire du Projet de 40 C/5 est donc globalement réduit de 3 % par rapport aux coûts complets fondés sur les coûts standard.

Appendice 2

Taux de change du budget ordinaire pour le Projet de 40 C/5 (1 dollar des États-Unis = 0,869 euro)

I. Contexte

1. Si le budget et les dépenses de l'UNESCO sont présentés en dollars des États-Unis, une grande part de ses dépenses est encourue en euros. Pour ce qui est du budget ordinaire, l'estimation du budget fondée sur l'euro est convertie en dollars des États-Unis au moyen d'un taux de change fixe, à savoir le taux du dollar constant qui est adopté par la Conférence générale pour chaque exercice biennal. Aujourd'hui, aux fins du suivi du budget, les dépenses encourues en euros sont présentées en les convertissant en dollars des États-Unis au moyen du même taux du dollar constant. L'application du même taux de change dollar/euro tant au budget qu'aux dépenses a permis à l'Organisation de gérer l'exécution du budget sans impact des gains ou pertes de change sur le budget au cours de l'exercice. Il convient de noter que ce mécanisme du dollar constant n'est appliqué qu'au budget ordinaire, et que le taux du dollar constant est resté fixé au taux de 1 dollar des États-Unis = 0,869 euro depuis de nombreux exercices.
2. Dans le document 38 C/6 Add.2, concernant la préparation du 38 C/5, le Conseil exécutif a recommandé à la Conférence générale de conserver le mécanisme du dollar constant mais a demandé à la Directrice générale **d'établir le 39 C/5 en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies (UNORE) en vigueur au moment de sa préparation**, assurant ainsi un rapprochement du taux du dollar constant au plus près du taux effectif.
3. Toutefois, il a aussi été décidé ultérieurement d'adopter un cadre budgétaire intégré pour le 39 C/5. Eu égard à la nécessité d'une cohérence méthodologique entre le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires dans le futur cadre budgétaire intégré, le Secrétariat a proposé d'examiner soigneusement la raison d'être du mécanisme du dollar constant et de soumettre aux États membres des propositions concrètes lors de la préparation du Projet de 39 C/5 (réf. : décision 200 EX/13.III).
4. Pour le 39 C/5, plusieurs facteurs importants ont été pris en compte :
 - **Cohérence entre tous les fonds dans les méthodes de calcul des coûts, de planification et d'information :** Maintenant que la présentation du budget de l'UNESCO s'inscrit dans un cadre budgétaire intégré, comprenant non seulement le budget ordinaire mais aussi les autres sources de financement, il faut réexaminer le système en vigueur selon lequel un taux de change fixe est appliqué au budget ordinaire tandis que les autres fonds sont planifiés et indiqués sur la base de taux de changes fluctuants (taux de change opérationnel des Nations Unies).
 - **Mesures visant à gérer les différences de change :** L'exposition du budget ordinaire aux différences de change est gérée au moyen du système mixte de fixation des contributions qui ajuste au mieux les contributions fixées aux dépenses de l'UNESCO en euros et en dollars. En raison du mécanisme du dollar constant, la gestion du budget ordinaire n'a jusqu'à présent pas nécessité de mesures particulières pour faire face aux différences de change dans l'exécution du budget, étant donné que les différences sont gérées au moyen des réserves générales de l'Organisation. Le fait de mettre un terme au mécanisme du dollar constant n'aurait pas d'impact sensible sur la gestion des risques de change au niveau mondial vu que ces risques sont gérés grâce au système mixte de fixation des contributions. Toutefois, il faudra un mécanisme de gestion des différences de change pour le budget ordinaire qui ne fasse pas appel aux réserves générales de l'Organisation, surtout eu égard aux crédits budgétaires définis au niveau des secteurs/bureaux.

- **Avantage de l'option actuelle** : L'option recommandée par le Conseil exécutif consistait à réviser le taux du dollar constant, le cas échéant, lors de chaque exercice biennal. Selon cette méthode, le mécanisme du dollar constant lui-même serait maintenu pour le budget ordinaire mais le taux serait révisé à chaque exercice de manière à l'aligner le plus possible sur le futur taux de change qui serait appliqué durant l'exercice. Cela atténuerait le risque d'un écart trop grand entre les deux taux de change utilisés pour le budget ordinaire et pour les autres fonds (ce qui a été le cas dans le passé, notamment entre 2007 et 2014).
 - **Évolution effective du taux de change euro/dollar** : En examinant cette question, en particulier pour évaluer le caractère pratique et l'avantage de l'option susmentionnée, il était aussi utile d'examiner l'évolution effective du taux de change euro/dollar au cours de la période écoulée.
 - **Moment opportun pour l'introduction d'un nouveau système** : Le mécanisme de traitement du taux de change euro/dollar joue un rôle considérable dans la planification du budget et l'établissement des rapports sur le budget, et tout changement (par exemple sa suppression) exigerait une présentation soignée et détaillée afin de clarifier la transition. Celle-ci serait relativement plus facile si tous les autres facteurs demeuraient inchangés au moment de l'introduction d'un nouveau système pour le taux de change. Il se trouve néanmoins que la préparation du Projet de 39 C/5 est intervenue à un moment particulier en ce qu'elle impliquait l'introduction d'un cadre budgétaire intégré entraînant un changement fondamental du concept de budgétisation. La charge de travail supplémentaire qu'impliquait l'introduction simultanée d'un nouveau système de taux de change a dû être évaluée avec circonspection.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat a proposé de conserver le mécanisme du dollar constant pour le 39 C/5, mais aussi de maintenir tel quel le taux de change de 1 dollar = 0,869 euro. Il a également été envisagé de procéder à un examen approfondi de ce que devrait être une solution à long terme à ce sujet. En analysant l'évolution du taux de change opérationnel des Nations Unies dans le passé (c'est-à-dire, la fluctuation du taux de change du marché) il a été observé qu'en comparaison avec la majeure partie de la période écoulée, le taux de change fluctuait juste au-dessus de 0,869 (taux du dollar constant) depuis 2015. Concrètement, alors que le taux de change opérationnel des Nations Unies est relativement proche du taux du dollar constant de 0,869 depuis près de deux ans, le Secrétariat a considéré que le maintien du taux à 0,869 pour le 39 C/5 ne devrait pas constituer un problème substantiel.

II. Proposition pour le 40 C/5

6. Les récentes décisions prises par les organes directeurs sur cette question en vue de la préparation du 40 C/5 sont les suivantes :
- **Résolution 39 C/88**, paragraphe 3 (novembre 2017)

« Invite la Directrice générale, lors de l'élaboration du budget 2020-2021 (40 C/5), à continuer d'appliquer les mêmes techniques budgétaires, en apportant toute amélioration jugée nécessaire, notamment compte tenu du cadre budgétaire intégré et au regard du principe du dollar constant. »
 - **Décision 205 EX/15**, paragraphe 15 (octobre 2018)

« Prie en outre la Directrice générale de veiller à ce que toute modification des techniques budgétaires qui pourrait être nécessaire à l'établissement du 40 C/5 soit expliquée dans le Projet de 40 C/5, notamment pour ce qui est des modifications prévues concernant le mécanisme du dollar constant. »

Compte tenu de ces décisions, l'intention initiale du Secrétariat était de procéder aux changements ci-après pour le Projet de 40 C/5 :

- Le budget ordinaire sera établi sur la base du **taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur au moment de la préparation du 40 C/5 (janvier ou février 2019)**. Ce taux de change, que l'on désignera par l'expression « taux de change budgétaire », sera révisé à l'avenir à chaque exercice biennal, conformément à la recommandation du Conseil exécutif (ainsi qu'à celle du Commissaire aux comptes), comme indiqué au paragraphe 2 ci-dessus.
- Les dépenses engagées en euros au titre du budget ordinaire seront comptabilisées et indiquées en dollars des États-Unis sur la base du taux de change opérationnel des Nations Unies mensuel (et non pas du taux budgétaire).

7. Cette nouvelle approche aurait les incidences suivantes :

- **Le montant total du budget ordinaire varierait en fonction du « taux de change budgétaire » à appliquer, étant donné que la part des dépenses qui devraient être encourues en euros (estimée à 45 %) serait indiquée en dollars des États-Unis dans différents montants en fonction du taux budgétaire.**
- La différence entre le taux de change opérationnel des Nations Unies et le taux du dollar constant entraînerait un gain ou une perte de change, comme l'indiquent les dépenses effectives.

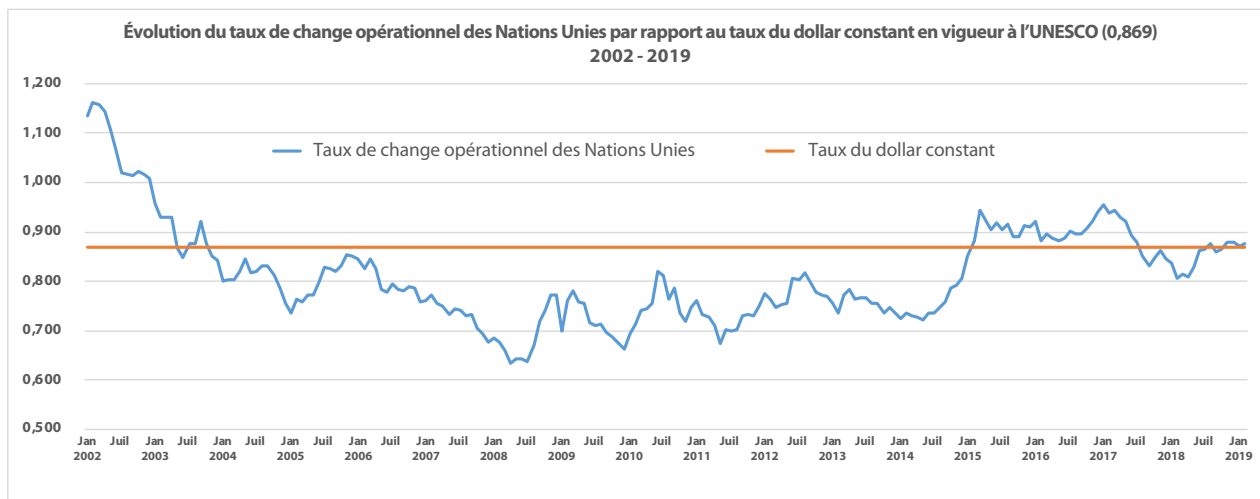
En ce qui concerne le montant total du budget ordinaire, il convient de rappeler que les budgets de référence de 507 M\$, 518 M\$, 523,6 M\$ et 534,6 M\$ ont été établis sur la base du taux de change de 1 dollar = 0,869 euro. Si le **taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur en février 2019, à savoir 0,876** (au lieu de 0,869) était appliqué à la part du budget en euros, la variation du montant total du budget ordinaire qui en résulterait serait minime, à savoir 1,8 M\$, soit 0,3 % du montant total du budget ordinaire. Néanmoins, cette variation entraînerait des changements dans les montants du budget ordinaire de presque tous les secteurs/bureaux et de la quasi-totalité des résultats escomptés.

8. Il est toutefois important de noter que, même si les montants budgétaires exprimés en dollars des États-Unis varient selon le taux de change utilisé, le pouvoir d'achat de l'Organisation (et des secteurs/bureaux) ne change pas, en théorie, puisqu'il est prévu le même budget en dollars des États-Unis et le même budget en euros. Simplement, la part en euros est convertie en dollars des États-Unis à un taux de change dollar/euro différent. De même, l'application d'un taux de change différent au budget ordinaire n'a aucun impact sur le niveau des contributions mises en recouvrement auprès des États membres, étant donné que la mise en recouvrement s'effectue par le biais du système mixte de fixation des contributions en dollars des États-Unis et en euros.

9. Le Secrétariat a donc examiné attentivement la question de savoir s'il était opportun ou approprié d'introduire les changements susmentionnés pour le Projet de 40 C/5. Les facteurs les plus importants qui ont été pris en compte sont les suivants :

- Le Projet de 40 C/5 présente quatre scénarios budgétaires. Tous les montants au titre du budget ordinaire (pour chaque secteur/bureau, pour chaque résultat escompté, pour les activités et le personnel) seraient modifiés. Par conséquent, toutes les informations budgétaires devraient présenter deux séries de chiffres ou tableaux correspondant à l'ancien taux de change et au nouveau taux de change.
- Le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur en février 2019, établi à 0,876, est très proche du taux du dollar constant de 0,869. Le taux de janvier 2019 était encore plus proche, à savoir 0,871. Les deux taux se situent dans une fourchette de 1 % d'écart par rapport à l'ancien taux.
- Le Secrétariat a jugé important de rappeler l'objectif (ou l'esprit) de la modification voulue du mécanisme, qui consistait à essayer d'appliquer un taux de change que l'on pouvait espérer proche des taux effectifs dès le début du prochain exercice biennal. La correspondance exacte avec le taux de change opérationnel des Nations Unies du mois en cours (janvier ou février 2019) ne garantit pas que ce taux sera celui qui prévaudra durant la période 2020-2021. (Dans tous les cas, le taux de change qui prévaudra en 2020-2021 sera très probablement différent du taux de change opérationnel des Nations Unies actuel.)

- Il convient également de rappeler que la demande de révision du taux de change est intervenue au moment où le taux effectif (taux de change opérationnel des Nations Unies) s'écartait considérablement du taux du dollar constant habituel de 0,869. Or, depuis 2015, le taux de change opérationnel des Nations Unies fluctue tout en restant très proche du niveau de 1 dollar = 0,869 euro, en particulier ces derniers mois. Par conséquent, il apparaît aujourd'hui moins nécessaire de réviser le taux constant. Le graphique ci-dessous montre l'historique de l'évolution du taux de change opérationnel des Nations Unies par rapport au taux constant de 0,869.



10. Le Secrétariat a examiné l'évolution la plus récente des taux de change afin de garantir un alignement suffisant entre le taux de change budgétaire et le futur taux de change opérationnel des Nations Unies. Or, cette évaluation a fait ressortir que le taux du dollar constant actuel était pratiquement au même niveau que le taux de change opérationnel des Nations Unies de janvier et février 2019. La variation (de 0,869 à 0,879) est mineure (0,36 %) et ne justifie donc pas la modification du taux budgétaire. Par conséquent, le Secrétariat propose de conserver le taux de change de 1 dollar = 0,869 euro pour le 40 C/5.
11. Pour les futurs exercices de budgétisation, le Secrétariat a l'intention de continuer à examiner le taux du dollar constant par rapport au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur au moment de l'élaboration du budget. Toutefois, à titre de bonne pratique, il est proposé que le taux du dollar constant ne soit modifié que si le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur au moment de l'élaboration du nouveau C/5 s'écarte de l'ancien taux de change de plus de 3 %. Une telle condition permettrait d'éviter des complications inutiles dans la présentation du C/5.
12. L'application du taux de change opérationnel des Nations Unies à la budgétisation et à la comptabilisation des dépenses au titre du budget du Programme ordinaire se traduirait par des dépenses effectives supérieures ou inférieures au budget compte tenu des fluctuations du taux de change au cours de l'exercice biennal, en particulier pour les coûts de personnel puisque les budgets d'activité doivent être gérés dans le cadre de l'enveloppe budgétaire.
13. Un rapport automatiquement généré par le système devra être mis au point afin de suivre les coûts effectifs par rapport au budget en utilisant le dollar constant pour déterminer la mesure dans laquelle l'augmentation/la diminution des coûts est due aux écarts de change. Tout autre écart peut être attribué à la différence entre coûts effectifs et coûts standard, comme c'est le cas actuellement. Cependant, cette modification du dollar constant serait appliquée sous réserve de la disponibilité d'un rapport et le Secrétariat devrait étudier la possibilité de mettre en place ce système. En l'absence d'un tel système, la pratique actuelle consistant à utiliser le dollar constant pour le contrôle des dépenses et l'établissement des rapports budgétaires serait maintenue.

Appendice 3

Simulation de la quote-part des États membres pour le 40 C/5

Contributions mises en recouvrement d'un montant de 507 M\$ et 523,6 M\$

États membres (par ordre décroissant du montant des contributions mises en recouvrement)		Quote-part UNESCO 2019 en %	40 C/5				
			Montant total mis en recouvrement 2018-2019 (*) en \$	Scénario de 518 M\$		Scénario de 534,6 M\$	
				Montant mis en recouvrement de 507 000 000 \$	Variation par rapport au 39 C/5 en \$	Montant mis en recouvrement de 523 600 000 \$	Variation par rapport au 39 C/5 en \$
1	Chine	15,493	65 097 309	78 549 510	13 452 201	81 121 348	16 024 039
2	Japon	11,052	59 592 899	56 033 640	(3 559 259)	57 868 272	(1 724 627)
3	Allemagne	7,860	40 766 796	39 850 200	(916 596)	41 154 960	388 164
4	France	5,713	30 333 724	28 964 910	(1 368 814)	29 913 268	(420 456)
5	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5,894	29 499 196	29 882 580	383 384	30 860 984	1 361 788
6	Italie	4,268	23 046 615	21 638 760	(1 407 855)	22 347 248	(699 367)
7	Brésil	3,805	22 118 868	19 291 350	(2 827 518)	19 922 980	(2 195 888)
8	Canada	3,528	18 472 291	17 886 960	(585 331)	18 472 608	317
9	Fédération de Russie	3,104	17 943 698	15 737 280	(2 206 418)	16 252 544	(1 691 154)
10	Espagne	2,770	14 991 864	14 043 900	(947 964)	14 503 720	(488 144)
11	Australie	2,852	14 853 453	14 459 640	(393 813)	14 933 072	79 619
12	République de Corée	2,926	14 067 899	14 834 820	766 921	15 320 536	1 252 637
13	Pays-Bas	1,750	9 270 886	8 872 500	(398 386)	9 163 000	(107 886)
14	Mexique	1,667	8 907 220	8 451 690	(455 530)	8 728 412	(178 808)
15	Turquie	1,769	7 804 046	8 968 830	1 164 784	9 262 484	1 458 438
16	Arabie saoudite	1,513	7 573 605	7 670 910	97 305	7 922 068	348 463
17	Suisse	1,485	7 483 101	7 528 950	45 849	7 775 460	292 359
18	Suède	1,169	6 082 020	5 926 830	(155 190)	6 120 884	38 864
19	Argentine	1,181	5 903 452	5 987 670	84 218	6 183 716	280 264
20	Belgique	1,060	5 574 145	5 374 200	(199 945)	5 550 160	(23 985)
21	Pologne	1,035	5 367 168	5 247 450	(119 718)	5 419 260	52 092
22	Norvège	0,973	5 236 264	4 933 110	(303 154)	5 094 628	(141 636)
23	Inde	1,076	5 131 448	5 455 320	323 872	5 633 936	502 488
24	Autriche	0,874	4 564 345	4 431 180	(133 165)	4 576 264	11 919
25	Venezuela (République bolivarienne du)	0,940	4 245 016	4 765 800	520 784	4 921 840	676 824
26	Émirats arabes unis	0,795	3 985 525	4 030 650	45 125	4 162 620	177 095
27	Danemark	0,715	3 717 612	3 625 050	(92 562)	3 743 740	26 128
28	Indonésie	0,701	3 420 955	3 554 070	133 115	3 670 436	249 481
29	Singapour	0,626	3 044 900	3 173 820	128 920	3 277 736	232 836
30	Finlande	0,543	2 864 074	2 753 010	(111 064)	2 843 148	(20 926)
31	Iran (République islamique d')	0,514	2 839 602	2 605 980	(233 622)	2 691 304	(148 298)
32	Grèce	0,472	2 733 231	2 393 040	(340 191)	2 471 392	(261 839)
33	Chili	0,525	2 632 382	2 661 750	29 368	2 748 900	116 518
34	Portugal	0,452	2 424 642	2 291 640	(133 002)	2 366 672	(57 970)
35	Irlande	0,479	2 306 919	2 428 530	121 611	2 508 044	201 125
36	Malaisie	0,440	2 165 700	2 230 800	65 100	2 303 840	138 140
37	Tchéquie	0,401	2 138 757	2 033 070	(105 687)	2 099 636	(39 121)
38	Afrique du Sud	0,351	2 077 424	1 779 570	(297 854)	1 837 836	(239 588)
39	Colombie	0,372	1 993 480	1 886 040	(107 440)	1 947 792	(45 688)
40	Thaïlande	0,396	1 953 048	2 007 720	54 672	2 073 456	120 408
41	Nouvelle-Zélande	0,376	1 827 300	1 906 320	79 020	1 968 736	141 436
42	Qatar	0,364	1 800 173	1 845 480	45 307	1 905 904	105 731
43	Koweït	0,325	1 753 640	1 647 750	(105 890)	1 701 700	(51 940)
44	Nigéria	0,323	1 500 434	1 637 610	137 176	1 691 228	190 794
45	Roumanie	0,256	1 249 121	1 297 920	48 799	1 340 416	91 295
46	Philippines	0,265	1 209 880	1 343 550	133 670	1 387 540	177 660
47	Kazakhstan	0,230	1 206 127	1 166 100	(40 027)	1 204 280	(1 847)
48	Hongrie	0,266	1 199 353	1 348 620	149 267	1 392 776	193 423

États membres (par ordre décroissant du montant des contributions mises en recouvrement)		Quote-part UNESCO 2019 en %	40 C/5					
			39 C/5		Scénario de 518 M\$		Scénario de 534,6 M\$	
			Montant total mis en recouvrement 2018-2019 (*) en \$	Montant mis en recouvrement de 507 000 000 \$	Variation par rapport au 39 C/5 en \$	Montant mis en recouvrement de 523 600 000 \$	Variation par rapport au 39 C/5 en \$	
49	Égypte	0,240	1 104 118	1 216 800	112 682	1 256 640	152 522	
50	Slovaquie	0,197	1 021 334	998 790	(22 544)	1 031 492	10 158	
51	Algérie	0,178	976 478	902 460	(74 018)	932 008	(44 470)	
52	Pérou	0,196	940 441	993 720	53 279	1 026 256	85 815	
53	Iraq	0,167	844 139	846 690	2 551	874 412	30 273	
54	Oman	0,148	743 779	750 360	6 581	774 928	31 149	
55	Pakistan	0,148	678 479	750 360	71 881	774 928	96 449	
56	Croatie	0,099	573 968	501 930	(72 038)	518 364	(55 604)	
57	Uruguay	0,112	541 593	567 840	26 247	586 432	44 839	
58	Ukraine	0,074	523 712	375 180	(148 532)	387 464	(136 248)	
59	Slovénie	0,098	522 461	496 860	(25 601)	513 128	(9 333)	
60	Libye	0,039	506 899	197 730	(309 169)	204 204	(302 695)	
61	Équateur	0,103	479 619	522 210	42 591	539 308	59 689	
62	Cuba	0,103	473 089	522 210	49 121	539 308	66 219	
63	Lituanie	0,092	468 085	466 440	(1 645)	481 712	13 627	
64	Viet Nam	0,099	440 103	501 930	61 827	518 364	78 261	
65	Luxembourg	0,086	426 769	436 020	9 251	450 296	23 527	
66	Maroc	0,071	356 129	359 970	3 841	371 756	15 627	
67	Costa Rica	0,080	356 068	405 600	49 532	418 880	62 812	
68	Azerbaïdjan	0,063	355 457	319 410	(36 047)	329 868	(25 589)	
69	Bélarus	0,063	342 397	319 410	(22 987)	329 868	(12 529)	
70	République dominicaine	0,068	322 411	344 760	22 349	356 048	33 637	
71	Lettonie	0,061	317 742	309 270	(8 472)	319 396	1 654	
72	Bahreïn	0,065	308 283	329 550	21 267	340 340	32 057	
73	Liban	0,061	304 682	309 270	4 588	319 396	14 714	
74	Bulgarie	0,059	296 352	299 130	2 778	308 924	12 572	
75	Panama	0,058	257 904	294 060	36 156	303 688	45 784	
76	Chypre	0,046	256 897	233 220	(23 677)	240 856	(16 041)	
77	Estonie	0,050	250 703	253 500	2 797	261 800	11 097	
78	Sri Lanka	0,057	245 576	288 990	43 414	298 452	52 876	
79	Trinité-et-Tobago	0,052	242 708	263 640	20 932	272 272	29 564	
80	Guatemala	0,046	207 922	233 220	25 298	240 856	32 934	
81	Serbie	0,036	195 656	182 520	(13 136)	188 496	(7 160)	
82	Turkménistan	0,043	193 794	218 010	24 216	225 148	31 354	
83	Ouzbékistan	0,041	178 934	207 870	28 936	214 676	35 742	
84	Brunéi Darussalam	0,032	175 730	162 240	(13 490)	167 552	(8 178)	
85	Tunisie	0,032	172 465	162 240	(10 225)	167 552	(4 913)	
86	Islande	0,036	166 271	182 520	16 249	188 496	22 225	
87	Kenya	0,031	137 282	157 170	19 888	162 316	25 034	
88	Jordanie	0,027	133 682	136 890	3 208	141 372	7 690	
89	République arabe syrienne	0,014	113 817	70 980	(42 837)	73 304	(40 513)	
90	Malte	0,022	107 958	111 540	3 582	115 192	7 234	
91	Bahamas	0,023	103 961	116 610	12 649	120 428	16 467	
92	Gabon	0,019	103 625	96 330	(7 295)	99 484	(4 141)	
93	Ghana	0,019	100 360	96 330	(4 030)	99 484	(876)	
94	Paraguay	0,021	98 896	106 470	7 574	109 956	11 060	
95	Bolivie (État plurinational de)	0,021	92 366	106 470	14 104	109 956	17 590	
96	Botswana	0,018	91 298	91 260	(38)	94 248	2 950	
97	El Salvador	0,016	86 232	81 120	(5 112)	83 776	(2 456)	
98	Guinée équatoriale	0,021	85 836	106 470	20 634	109 956	24 120	
99	Bosnie-Herzégovine	0,016	82 967	81 120	(1 847)	83 776	809	
100	Cameroun	0,017	75 705	86 190	10 485	89 012	13 307	
101	Maurice	0,014	74 637	70 980	(3 657)	73 304	(1 333)	
102	Côte d'Ivoire	0,017	72 440	86 190	13 750	89 012	16 572	
103	Monaco	0,014	68 107	70 980	2 873	73 304	5 197	
104	Namibie	0,012	63 042	60 840	(2 202)	62 832	(210)	
105	Angola	0,010	57 977	50 700	(7 277)	52 360	(5 617)	
106	Bangladesh	0,010	57 977	50 700	(7 277)	52 360	(5 617)	

États membres (par ordre décroissant du montant des contributions mises en recouvrement)		Quote-part UNESCO 2019 en %	40 C/5					
			39 C/5		Scénario de 518 M\$		Scénario de 534,6 M\$	
			Montant total mis en recouvrement 2018-2019 (*) en \$	Montant mis en recouvrement de 507 000 000 \$	Variation par rapport au 39 C/5 en \$	Montant mis en recouvrement de 523 600 000 \$	Variation par rapport au 39 C/5 en \$	
107	Éthiopie	0,010	57 977	50 700	(7 277)	52 360	(5 617)	
108	Myanmar	0,010	57 977	50 700	(7 277)	52 360	(5 617)	
109	Soudan	0,010	57 977	50 700	(7 277)	52 360	(5 617)	
110	République-Unie de Tanzanie	0,010	57 977	50 700	(7 277)	52 360	(5 617)	
111	Yémen	0,010	57 977	50 700	(7 277)	52 360	(5 617)	
112	Honduras	0,012	56 512	60 840	4 328	62 832	6 320	
113	Jamaïque	0,010	54 712	50 700	(4 012)	52 360	(2 352)	
114	Ouganda	0,010	54 712	50 700	(4 012)	52 360	(2 352)	
115	Albanie	0,010	51 447	50 700	(747)	52 360	913	
116	République démocratique du Congo	0,010	51 447	50 700	(747)	52 360	913	
117	Géorgie	0,010	51 447	50 700	(747)	52 360	913	
118	Palestine	0,010	48 182	50 700	2 518	52 360	4 178	
119	Zambie	0,010	48 182	50 700	2 518	52 360	4 178	
120	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,013	45 984	65 910	19 926	68 068	22 084	
121	Barbade	0,009	45 649	45 630	(19)	47 124	1 475	
122	Macédoine du Nord	0,009	45 649	45 630	(19)	47 124	1 475	
123	Afghanistan	0,009	42 384	45 630	3 246	47 124	4 740	
124	Arménie	0,009	42 384	45 630	3 246	47 124	4 740	
125	Népal	0,009	42 384	45 630	3 246	47 124	4 740	
126	Congo	0,008	39 851	40 560	709	41 888	2 037	
127	Sénégal	0,009	39 119	45 630	6 511	47 124	8 005	
128	République populaire démocratique de Corée	0,008	36 586	40 560	3 974	41 888	5 302	
129	Andorre	0,006	34 786	30 420	(4 366)	31 416	(3 370)	
130	Suriname	0,006	34 786	30 420	(4 366)	31 416	(3 370)	
131	Cambodge	0,008	33 321	40 560	7 239	41 888	8 567	
132	Mongolie	0,006	31 521	30 420	(1 101)	31 416	(105)	
133	Soudan du Sud	0,008	30 056	40 560	10 504	41 888	11 832	
134	Tchad	0,005	28 988	25 350	(3 638)	26 180	(2 808)	
135	Nicaragua	0,006	28 256	30 420	2 164	31 416	3 160	
136	Zimbabwe	0,006	28 256	30 420	2 164	31 416	3 160	
137	Monténégro	0,005	25 723	25 350	(373)	26 180	457	
138	Mozambique	0,005	25 723	25 350	(373)	26 180	457	
139	Tadjikistan	0,005	25 723	25 350	(373)	26 180	457	
140	République démocratique populaire lao	0,006	24 991	30 420	5 429	31 416	6 425	
141	Burkina Faso	0,004	23 191	20 280	(2 911)	20 944	(2 247)	
142	République de Moldova	0,004	23 191	20 280	(2 911)	20 944	(2 247)	
143	Madagascar	0,005	22 458	25 350	2 892	26 180	3 722	
144	Mali	0,005	22 458	25 350	2 892	26 180	3 722	
145	Bénin	0,004	19 926	20 280	354	20 944	1 018	
146	Fidji	0,004	19 926	20 280	354	20 944	1 018	
147	Haïti	0,004	19 926	20 280	354	20 944	1 018	
148	Maldives	0,005	19 193	25 350	6 157	26 180	6 987	
149	Saint-Marin	0,003	17 393	15 210	(2 183)	15 708	(1 685)	
150	Timor-Leste	0,003	17 393	15 210	(2 183)	15 708	(1 685)	
151	Guinée	0,004	16 661	20 280	3 619	20 944	4 283	
152	Rwanda	0,004	16 661	20 280	3 619	20 944	4 283	
153	Antigua-et-Barbuda	0,003	14 128	15 210	1 082	15 708	1 580	
154	Eswatini	0,003	14 128	15 210	1 082	15 708	1 580	
155	Guyana	0,003	14 128	15 210	1 082	15 708	1 580	
156	Kirghizistan	0,003	14 128	15 210	1 082	15 708	1 580	
157	Malawi	0,003	14 128	15 210	1 082	15 708	1 580	
158	Mauritanie	0,003	14 128	15 210	1 082	15 708	1 580	
159	Niger	0,003	14 128	15 210	1 082	15 708	1 580	
160	Seychelles	0,003	10 863	15 210	4 347	15 708	4 845	
161	Togo	0,003	10 863	15 210	4 347	15 708	4 845	
162	Belize	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)	

États membres (par ordre décroissant du montant des contributions mises en recouvrement)	Quote-part UNESCO 2019 en %	39 C/5		40 C/5			
		Montant total mis en recouvrement 2018-2019 (*) en \$	Scénario de 518 M\$		Scénario de 534,6 M\$		
			Montant mis en recouvrement de 507 000 000 \$	Variation par rapport au 39 C/5 en \$	Montant mis en recouvrement de 523 600 000 \$	Variation par rapport au 39 C/5 en \$	
163	Bhoutan	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
164	Burundi	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
165	Cabo Verde	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
166	République centrafricaine	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
167	Comores	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
168	Îles Cook	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
169	Djibouti	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
170	Dominique	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
171	Érythrée	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
172	Gambie	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
173	Grenade	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
174	Guinée-Bissau	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
175	Kiribati	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
176	Lesotho	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
177	Libéria	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
178	Îles Marshall	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
179	Micronésie (États fédérés de)	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
180	Nauru	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
181	Nioué	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
182	Palaos	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
183	Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
184	Sainte-Lucie	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
185	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
186	Samoa	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
187	Sao Tomé-et-Principe	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
188	Sierra Leone	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
189	Îles Salomon	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
190	Somalie	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
191	Tonga	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
192	Tuvalu	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
193	Vanuatu	0,001	5 798	5 070	(728)	5 236	(562)
TOTAL	100,000	506 532 100	507 000 000	467 900	523 600 000	17 067 900	

(*) N'inclut pas les montants mis en recouvrement auprès des États-Unis d'Amérique et d'Israël pour 2018.

Annexes

The bottom half of the page features a decorative graphic of a water splash with numerous bubbles of varying sizes, rendered in a light blue color against the darker blue background.

Annexe I - Tableau récapitulatif

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement											Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Écart (fonds à mobiliser)	
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION															
A. Organes directeurs	8 461 100	2 184 400	10 645 500	8 461 100	2 184 400	10 645 500	-	-	-	-	-	-	-	-	10 645 500
B. Direction															
1. Direction générale	1 245 900	8 057 000	9 302 900	780 000	5 109 000	5 889 000	465 900	2 948 000	3 413 900	-	-	-	-	-	9 302 900
2. Évaluation et audit	459 400	6 716 900	7 176 300	427 800	4 077 900	4 505 700	31 600	2 639 000	2 670 600	-	-	-	-	-	7 176 300
3. Normes internationales et affaires juridiques	239 100	4 416 700	4 655 800	143 100	2 725 700	2 868 800	96 000	1 691 000	1 787 000	-	-	-	-	-	4 655 800
4. Éthique	297 800	820 000	1 117 800	193 800	517 000	710 800	104 000	303 000	407 000	-	-	-	-	-	1 117 800
Total, I.B	2 242 200	20 010 600	22 252 800	1 544 700	12 429 600	13 974 300	697 500	7 581 000	8 278 500	-	-	-	-	-	22 252 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	23 155 400	-	23 155 400	23 155 400	-	23 155 400	-	-	-	-	-	-	-	-	23 155 400
TOTAL, TITRE I	33 858 700	22 195 000	56 053 700	33 161 200	14 614 000	47 775 200	697 500	7 581 000	8 278 500	-	-	-	-	-	56 053 700
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME															
A. Programmes															
I ÉDUCATION		54 093 900	54 093 900		54 093 900	54 093 900	-	-	-	-	-	-	-	-	54 093 900
I.1 Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4	270 873 700		270 873 700	9 722 700		9 722 700	-	-	-	-	-	-	97 160 000	163 991 000	270 873 700
I.2 Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030	22 300 400		22 300 400	2 224 400		2 224 400	-	-	-	-	-	-	4 301 000	15 775 000	22 300 400
Total, I	293 174 100	54 093 900	347 268 000	11 947 100	54 093 900	66 041 000	-	-	-	-	-	-	101 461 000	179 766 000	347 268 000
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation															
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	13 502 700		13 502 700	3 502 700		3 502 700	-	-	-	-	-	-	-	10 000 000	13 502 700
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	54 147 500		54 147 500	3 703 500		3 703 500	-	-	-	-	-	-	12 444 000	38 000 000	54 147 500
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	9 366 200		9 366 200	1 356 200		1 356 200	-	-	-	-	-	-	3 910 000	4 100 000	9 366 200

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement											Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Écart (fonds à mobiliser)	
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	2 011 900		2 011 900	620 900		620 900	-		-		-		391 000	1 000 000	2 011 900
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	3 714 000		3 714 000	1 714 000		1 714 000	-		-		-		-	2 000 000	3 714 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 499 300		2 499 300	1 499 300		1 499 300	-		-		-		-	1 000 000	2 499 300
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	8 054 600		8 054 600	426 600		426 600	-		-		-		-	7 628 000	8 054 600
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	93 296 200	-	93 296 200	12 823 200	-	12 823 200	-	-	-	-	-	-	16 745 000	63 728 000	93 296 200
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	386 470 300	54 093 900	440 564 200	24 770 300	54 093 900	78 864 200	-	-	-	-	-	-	118 206 000	243 494 000	440 564 200
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES		28 833 800	28 833 800		28 833 800	28 833 800									28 833 800
II.1 Mobiliser la science, y compris les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation, ainsi que les connaissances au service du développement durable	29 361 900		29 361 900	1 974 200		1 974 200	-		-		-		15 583 100	11 804 600	29 361 900
II.2 Faire avancer la science pour une gestion durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action face au changement climatique	22 012 300		22 012 300	1 609 800		1 609 800	-		-		-		5 566 400	14 836 100	22 012 300
II.3 Améliorer les connaissances et renforcer les capacités à tous les niveaux pour assurer la sécurité de l'eau	27 841 600		27 841 600	3 516 300		3 516 300	-		-		-		11 507 100	12 818 200	27 841 600
Total, II	79 215 800	28 833 800	108 049 600	7 100 300	28 833 800	35 934 100	-	-	-	-	-	-	32 656 600	39 458 900	108 049 600

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement										Total	
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires		Écart (fonds à mobiliser)
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instituts de l'UNESCO pour la science - Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	46 263 500		46 263 500	663 500		663 500							45 600 000		46 263 500
Total, Instituts de l'UNESCO pour la science	46 263 500	-	46 263 500	663 500	-	663 500	-	-	-	-	-	-	45 600 000	-	46 263 500
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	125 479 300	28 833 800	154 313 100	7 763 800	28 833 800	36 597 600	-	-	-	-	-	-	78 256 600	39 458 900	154 313 100
COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE		8 110 700	8 110 700		8 110 700	8 110 700									8 110 700
COI 1 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	17 925 700		17 925 700	2 165 500		2 165 500							2 600 000	13 160 200	17 925 700
TOTAL, COI	17 925 700	8 110 700	26 036 400	2 165 500	8 110 700	10 276 200	-	-	-	-	-	-	2 600 000	13 160 200	26 036 400
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES		19 351 100	19 351 100		19 351 100	19 351 100									19 351 100
III.1 Mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables	26 439 600		26 439 600	3 277 600		3 277 600							14 768 000	8 394 000	26 439 600
III.2 Encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives	21 420 100		21 420 100	2 082 100		2 082 100							3 751 000	15 587 000	21 420 100
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	47 859 700	19 351 100	67 210 800	5 359 700	19 351 100	24 710 800	-	-	-	-	-	-	18 519 000	23 981 000	67 210 800
IV CULTURE		35 839 100	35 839 100		35 839 100	35 839 100									35 839 100
IV.1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement	127 003 900		127 003 900	4 534 200		4 534 200							59 527 500	62 942 200	127 003 900
IV.2 Promouvoir la créativité, la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable	56 040 100		56 040 100	4 498 000		4 498 000							16 378 500	35 163 600	56 040 100
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	183 044 000	35 839 100	218 883 100	9 032 200	35 839 100	44 871 300	-	-	-	-	-	-	75 906 000	98 105 800	218 883 100

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement											Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Écart (fonds à mobiliser)	
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
V COMMUNICATION ET INFORMATION		18 669 600	18 669 600		18 669 600	18 669 600									
V.1 Encourager la liberté d'expression en ligne et hors ligne, promouvoir la sécurité des journalistes dans tous ses aspects, favoriser la diversité des médias et la participation à ces derniers, et soutenir l'indépendance des médias	21 050 000		21 050 000	1 793 000		1 793 000							7 110 000	12 147 000	21 050 000
V.2 Édifier des sociétés du savoir au moyen des TIC en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir, ainsi que leur préservation	10 491 900		10 491 900	2 384 900		2 384 900							3 385 000	4 722 000	10 491 900
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	31 541 900	18 669 600	50 211 500	4 177 900	18 669 600	22 847 500							10 495 000	16 869 000	50 211 500
Institut de statistique de l'UNESCO	29 013 600		29 013 600	7 814 800		7 814 800							6 486 900	14 711 900	29 013 600
Gestion des bureaux hors Siège Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	33 840 600	55 921 800	89 762 400	31 503 500	55 921 800	87 425 300				141 800		141 800	1 995 300	200 000	89 762 400
	-	-	-	-	-	-									-
Total, II.A	855 175 100	220 820 000	1 075 995 100	92 587 700	220 820 000	313 407 700				141 800		141 800	312 464 800	449 980 800	1 075 995 100
B. Services liés au programme															
1. Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures															
A. Bureau de l'ADG et coordination hors Siège	261 000	2 151 500	2 412 500	261 000	2 151 500	2 412 500									2 412 500
B. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	1 052 500	3 256 300	4 308 800	446 600	3 256 300	3 702 900							605 900		4 308 800
C. Relations extérieures	1 687 600	8 453 500	10 141 100	1 067 600	8 453 500	9 521 100				400 000		400 000		220 000	10 141 100
Sous-total, II.B.1	3 001 100	13 861 300	16 862 400	1 775 200	13 861 300	15 636 500				400 000		400 000	605 900	220 000	16 862 400
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	302 200	1 614 100	1 916 300	302 200	1 614 100	1 916 300									1 916 300
3. Planification stratégique	864 900	10 727 500	11 592 400	775 200	6 062 500	6 837 700	89 700	4 665 000	4 754 700						11 592 400
4. Information du public	4 955 300	8 567 500	13 522 800	828 300	8 389 500	9 217 800				2 927 000	178 000	3 105 000		1 200 000	13 522 800
Total, II.B	9 123 500	34 770 400	43 893 900	3 680 900	29 927 400	33 608 300	89 700	4 665 000	4 754 700	3 327 000	178 000	3 505 000	605 900	1 420 000	43 893 900

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement											Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 507 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Écart (fonds à mobiliser)	
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
C. Programme de participation et bourses	12 049 300	1 398 700	13 448 000	11 929 300	1 398 700	13 328 000	-	-	-	-	-	-	120 000	-	13 448 000
TOTAL, TITRE II	876 347 900	256 989 100	1 133 337 000	108 197 900	252 146 100	360 344 000	89 700	4 665 000	4 754 700	3 468 800	178 000	3 646 800	313 190 700	451 400 800	1 133 337 000
TITRE III – SERVICES INTERNES															
Secteur de l'administration et du management															
A. Bureau de l'ADG pour l'administration et le management	264 100	1 702 200	1 966 300	127 200	962 200	1 089 400	1 900	740 000	741 900			-	135 000		1 966 300
B. Gestion des ressources humaines	17 988 100	14 358 000	32 346 100	11 518 600	12 415 000	23 933 600	4 499 500	1 743 000	6 242 500		200 000	200 000		1 970 000	32 346 100
C. Gestion financière	1 182 800	14 210 300	15 393 100	552 600	9 335 300	9 887 900	520 200	4 875 000	5 395 200			-	110 000		15 393 100
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	27 878 400	30 621 700	58 500 100	6 320 200	20 570 700	26 890 900			-	21 208 200	10 051 000	31 259 200		350 000	58 500 100
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	1 150 300	9 324 000	10 474 300	700 300	9 324 000	10 024 300			-			-	300 000	150 000	10 474 300
F. Infrastructure et opérations TIC	696 700	7 003 600	7 700 300	308 100	4 430 600	4 738 700	388 600	2 573 000	2 961 600			-			7 700 300
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté	2 329 200	11 635 400	13 964 600	2 329 200	7 520 400	9 849 600			-		4 115 000	4 115 000			13 964 600
TOTAL, TITRE III	51 489 600	88 855 200	140 344 800	21 856 200	64 558 200	86 414 400	5 410 200	9 931 000	15 341 200	21 208 200	14 366 000	35 574 200	545 000	2 470 000	140 344 800
TOTAL, TITRES I-III	961 696 200	368 039 300	1 329 735 500	163 215 300	331 318 300	494 533 600	6 197 400	22 177 000	28 374 400	24 677 000	14 544 000	39 221 000	313 735 700	453 870 800	1 329 735 500
Réserve pour les ajustements d'effectifs	-	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000			-			-			1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	-	3 314 800	3 314 800		3 314 800	3 314 800			-			-			3 314 800
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	3 366 300	-	3 366 300	3 366 300		3 366 300			-			-			3 366 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS	585 300	4 200 000	4 785 300	585 300	4 200 000	4 785 300			-			-			4 785 300
TOTAL, TITRES I-V	965 647 800	376 554 100	1 342 201 900	167 166 900	339 833 100	507 000 000	6 197 400	22 177 000	28 374 400	24 677 000	14 544 000	39 221 000	313 735 700	453 870 800	1 342 201 900
Compensation relative au recouvrement des coûts de gestion sur les contributions volontaires			(28 374 400)												(28 374 400)
Compensation relative à la facturation interne estimée pour les Fonds générateurs de recettes			(12 359 200)												(12 359 200)
BUDGET TOTAL			1 301 468 300												1 301 468 300

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Annexe I - Tableau récapitulatif

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement											Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Écart (fonds à mobiliser)	
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION															
A. Organes directeurs	8 461 100	2 184 400	10 645 500	8 461 100	2 184 400	10 645 500	-	-	-	-	-	-	-	-	
B. Direction															
1. Direction générale	1 245 900	8 057 000	9 302 900	780 000	5 109 000	5 889 000	465 900	2 948 000	3 413 900	-	-	-	-	-	
2. Évaluation et audit	459 400	6 716 900	7 176 300	427 800	4 077 900	4 505 700	31 600	2 639 000	2 670 600	-	-	-	-	-	
3. Normes internationales et affaires juridiques	239 100	4 416 700	4 655 800	143 100	2 725 700	2 868 800	96 000	1 691 000	1 787 000	-	-	-	-	-	
4. Éthique	297 800	820 000	1 117 800	193 800	517 000	710 800	104 000	303 000	407 000	-	-	-	-	-	
Total, I.B	2 242 200	20 010 600	22 252 800	1 544 700	12 429 600	13 974 300	697 500	7 581 000	8 278 500	-	-	-	-	-	
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	23 155 400	-	23 155 400	23 155 400	-	23 155 400	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL, TITRE I	33 858 700	22 195 000	56 053 700	33 161 200	14 614 000	47 775 200	697 500	7 581 000	8 278 500	-	-	-	-	-	
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME															
A. Programmes															
I ÉDUCATION		54 093 900	54 093 900		54 093 900	54 093 900	-	-	-	-	-	-	-	-	
I.1 Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4	272 387 500		272 387 500	11 236 500		11 236 500	-	-	-	-	-	97 160 000	163 991 000	272 387 500	
I.2 Conduire la coordination et l'examen/ suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030	22 646 700		22 646 700	2 570 700		2 570 700	-	-	-	-	-	4 301 000	15 775 000	22 646 700	
Total, I	295 034 200	54 093 900	349 128 100	13 807 200	54 093 900	67 901 100	-	-	-	-	-	101 461 000	179 766 000	349 128 100	
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation															
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	14 048 100		14 048 100	4 048 100		4 048 100	-	-	-	-	-	-	10 000 000	14 048 100	
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	54 724 200		54 724 200	4 280 200		4 280 200	-	-	-	-	-	12 444 000	38 000 000	54 724 200	
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	9 577 400		9 577 400	1 567 400		1 567 400	-	-	-	-	-	3 910 000	4 100 000	9 577 400	

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement										Total	
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires		Écart (fonds à mobiliser)
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	2 108 600		2 108 600	717 600		717 600	-		-		-		391 000	1 000 000	2 108 600
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	3 980 900		3 980 900	1 980 900		1 980 900	-		-		-		-	2 000 000	3 980 900
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 732 800		2 732 800	1 732 800		1 732 800	-		-		-		-	1 000 000	2 732 800
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	8 121 000		8 121 000	493 000		493 000	-		-		-		-	7 628 000	8 121 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	95 293 000	-	95 293 000	14 820 000	-	14 820 000	-	-	-	-	-	-	16 745 000	63 728 000	95 293 000
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	390 327 200	54 093 900	444 421 100	28 627 200	54 093 900	82 721 100	-	-	-	-	-	-	118 206 000	243 494 000	444 421 100
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES		28 833 800	28 833 800		28 833 800	28 833 800									28 833 800
II.1 Mobiliser la science, y compris les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation, ainsi que les connaissances au service du développement durable	29 817 400		29 817 400	2 429 700		2 429 700	-		-		-		15 583 100	11 804 600	29 817 400
II.2 Faire avancer la science pour une gestion durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action face au changement climatique	22 383 800		22 383 800	1 981 300		1 981 300	-		-		-		5 566 400	14 836 100	22 383 800
II.3 Améliorer les connaissances et renforcer les capacités à tous les niveaux pour assurer la sécurité de l'eau	28 653 200		28 653 200	4 327 900		4 327 900	-		-		-		11 507 100	12 818 200	28 653 200
Total, II	80 854 400	28 833 800	109 688 200	8 738 900	28 833 800	37 572 700	-	-	-	-	-	-	32 656 600	39 458 900	109 688 200

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement											Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Écart (fonds à mobiliser)	
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instituts de l'UNESCO pour la science - Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	46 419 400		46 419 400	819 400		819 400	-				-		45 600 000	-	46 419 400
Total, Instituts de l'UNESCO pour la science	46 419 400	-	46 419 400	819 400	-	819 400	-				-		45 600 000	-	46 419 400
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	127 273 800	28 833 800	156 107 600	9 558 300	28 833 800	38 392 100	-	-	-	-	-	-	78 256 600	39 458 900	156 107 600
COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE		8 271 700	8 271 700		8 271 700	8 271 700									8 271 700
COI 1 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	18 264 600		18 264 600	2 504 400		2 504 400					-		2 600 000	13 160 200	18 264 600
TOTAL, COI	18 264 600	8 271 700	26 536 300	2 504 400	8 271 700	10 776 100	-	-	-	-	-	-	2 600 000	13 160 200	26 536 300
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES		19 351 100	19 351 100		19 351 100	19 351 100									19 351 100
III.1 Mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables	27 166 100		27 166 100	4 004 100		4 004 100							14 768 000	8 394 000	27 166 100
III.2 Encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives	21 884 700		21 884 700	2 546 700		2 546 700							3 751 000	15 587 000	21 884 700
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	49 050 800	19 351 100	68 401 900	6 550 800	19 351 100	25 901 900	-	-	-	-	-	-	18 519 000	23 981 000	68 401 900
IV CULTURE		35 839 100	35 839 100		35 839 100	35 839 100									35 839 100
IV.1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement	128 693 300		128 693 300	6 223 600		6 223 600							59 527 500	62 942 200	128 693 300
IV.2 Promouvoir la créativité, la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable	56 504 400		56 504 400	4 962 300		4 962 300							16 378 500	35 163 600	56 504 400
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	185 197 700	35 839 100	221 036 800	11 185 900	35 839 100	47 025 000	-	-	-	-	-	-	75 906 000	98 105 800	221 036 800

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement											Total	
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Écart (fonds à mobiliser)		
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
V COMMUNICATION ET INFORMATION		18 669 600	18 669 600		18 669 600	18 669 600										18 669 600
V.1 Encourager la liberté d'expression en ligne et hors ligne, promouvoir la sécurité des journalistes dans tous ses aspects, favoriser la diversité des médias et la participation à ces derniers, et soutenir l'indépendance des médias	21 766 000		21 766 000	2 509 000		2 509 000							7 110 000	12 147 000		21 766 000
V.2 Édifier des sociétés du savoir au moyen des TIC en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir, ainsi que leur préservation	10 907 000		10 907 000	2 800 000		2 800 000							3 385 000	4 722 000		10 907 000
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	32 673 000	18 669 600	51 342 600	5 309 000	18 669 600	23 978 600							10 495 000	16 869 000		51 342 600
Institut de statistique de l'UNESCO	29 393 800		29 393 800	8 195 000		8 195 000							6 486 900	14 711 900		29 393 800
Gestion des bureaux hors Siège	33 840 600	55 921 800	89 762 400	31 503 500	55 921 800	87 425 300				141 800		141 800	1 995 300	200 000		89 762 400
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège																
Total, II.A	866 021 500	220 981 000	1 087 002 500	103 434 100	220 981 000	324 415 100				141 800		141 800	312 464 800	449 980 800		1 087 002 500
B. Services liés au programme																
1. Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures																
A. Bureau de l'ADG et coordination hors Siège	261 000	2 151 500	2 412 500	261 000	2 151 500	2 412 500										2 412 500
B. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	1 052 500	3 256 300	4 308 800	446 600	3 256 300	3 702 900							605 900			4 308 800
C. Relations extérieures	1 687 600	8 453 500	10 141 100	1 067 600	8 453 500	9 521 100				400 000		400 000		220 000		10 141 100
Sous-total, II.B.1	3 001 100	13 861 300	16 862 400	1 775 200	13 861 300	15 636 500				400 000		400 000	605 900	220 000		16 862 400
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	302 200	1 614 100	1 916 300	302 200	1 614 100	1 916 300										1 916 300
3. Planification stratégique	864 900	10 727 500	11 592 400	775 200	6 062 500	6 837 700	89 700	4 665 000	4 754 700							11 592 400
4. Information du public	4 955 300	8 567 500	13 522 800	828 300	8 389 500	9 217 800				2 927 000	178 000	3 105 000		1 200 000		13 522 800
Total, II.B	9 123 500	34 770 400	43 893 900	3 680 900	29 927 400	33 608 300	89 700	4 665 000	4 754 700	3 327 000	178 000	3 505 000	605 900	1 420 000		43 893 900

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement											Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Écart (fonds à mobiliser)	
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
C. Programme de participation et bourses	12 049 300	1 398 700	13 448 000	11 929 300	1 398 700	13 328 000	-	-	-	-	-	-	120 000	-	13 448 000
TOTAL, TITRE II	887 194 300	257 150 100	1 144 344 400	119 044 300	252 307 100	371 351 400	89 700	4 665 000	4 754 700	3 468 800	178 000	3 646 800	313 190 700	451 400 800	1 144 344 400
TITRE III – SERVICES INTERNES															
Secteur de l'administration et du management															
A. Bureau de l'ADG pour l'administration et le management	264 100	1 702 200	1 966 300	127 200	962 200	1 089 400	1 900	740 000	741 900	-	-	-	135 000	-	1 966 300
B. Gestion des ressources humaines	17 988 100	14 358 000	32 346 100	11 518 600	12 415 000	23 933 600	4 499 500	1 743 000	6 242 500	-	200 000	200 000	-	1 970 000	32 346 100
C. Gestion financière	1 182 800	14 210 300	15 393 100	552 600	9 335 300	9 887 900	520 200	4 875 000	5 395 200	-	-	-	110 000	-	15 393 100
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	27 878 400	30 621 700	58 500 100	6 320 200	20 570 700	26 890 900	-	-	-	21 208 200	10 051 000	31 259 200	-	350 000	58 500 100
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	1 150 300	9 324 000	10 474 300	700 300	9 324 000	10 024 300	-	-	-	-	-	-	300 000	150 000	10 474 300
F. Infrastructure et opérations TIC	696 700	7 003 600	7 700 300	308 100	4 430 600	4 738 700	388 600	2 573 000	2 961 600	-	-	-	-	-	7 700 300
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté	2 329 200	11 635 400	13 964 600	2 329 200	7 520 400	9 849 600	-	-	-	-	4 115 000	4 115 000	-	-	13 964 600
TOTAL, TITRE III	51 489 600	88 855 200	140 344 800	21 856 200	64 558 200	86 414 400	5 410 200	9 931 000	15 341 200	21 208 200	14 366 000	35 574 200	545 000	2 470 000	140 344 800
TOTAL, TITRES I-III	972 542 600	368 200 300	1 340 742 900	174 061 700	331 479 300	505 541 000	6 197 400	22 177 000	28 374 400	24 677 000	14 544 000	39 221 000	313 735 700	453 870 800	1 340 742 900
Réserve pour les ajustements d'effectifs	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	-	3 314 800	3 314 800	-	3 314 800	3 314 800	-	-	-	-	-	-	-	-	3 314 800
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	3 366 300	-	3 366 300	3 366 300	-	3 366 300	-	-	-	-	-	-	-	-	3 366 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS	577 900	4 200 000	4 777 900	577 900	4 200 000	4 777 900	-	-	-	-	-	-	-	-	4 777 900
TOTAL, TITRES I-V	976 486 800	376 715 100	1 353 201 900	178 005 900	339 994 100	518 000 000	6 197 400	22 177 000	28 374 400	24 677 000	14 544 000	39 221 000	313 735 700	453 870 800	1 353 201 900
Compensation relative au recouvrement des coûts de gestion sur les contributions volontaires	-	-	(28 374 400)	-	-	(28 374 400)	-	-	-	-	-	-	-	-	(28 374 400)
Compensation relative à la facturation interne estimée pour les Fonds générateurs de recettes	-	-	(12 359 200)	-	-	(12 359 200)	-	-	-	-	-	-	-	-	(12 359 200)
BUDGET TOTAL	-	-	1 312 468 300	-	-	1 312 468 300	-	-	-	-	-	-	-	-	1 312 468 300

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Annexe I - Tableau récapitulatif

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 523,6 M\$

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement											Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 523,6 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Écart (fonds à mobiliser)	
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION															
A. Organes directeurs	8 461 100	2 184 400	10 645 500	8 461 100	2 184 400	10 645 500	-	-	-	-	-	-	-	-	10 645 500
B. Direction															
1. Direction générale	1 245 900	8 057 000	9 302 900	780 000	5 109 000	5 889 000	465 900	2 948 000	3 413 900	-	-	-	-	-	9 302 900
2. Évaluation et audit	459 400	6 716 900	7 176 300	427 800	4 077 900	4 505 700	31 600	2 639 000	2 670 600	-	-	-	-	-	7 176 300
3. Normes internationales et affaires juridiques	239 100	4 416 700	4 655 800	143 100	2 725 700	2 868 800	96 000	1 691 000	1 787 000	-	-	-	-	-	4 655 800
4. Éthique	297 800	820 000	1 117 800	193 800	517 000	710 800	104 000	303 000	407 000	-	-	-	-	-	1 117 800
Total, I.B	2 242 200	20 010 600	22 252 800	1 544 700	12 429 600	13 974 300	697 500	7 581 000	8 278 500	-	-	-	-	-	22 252 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	27 726 800	-	27 726 800	27 726 800	-	27 726 800	-	-	-	-	-	-	-	-	27 726 800
TOTAL, TITRE I	38 430 100	22 195 000	60 625 100	37 732 600	14 614 000	52 346 600	697 500	7 581 000	8 278 500	-	-	-	-	-	60 625 100
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME															
A. Programmes															
I ÉDUCATION		54 093 900	54 093 900		54 093 900	54 093 900	-	-	-	-	-	-	-	-	54 093 900
I.1 Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4	272 387 500		272 387 500	11 236 500		11 236 500	-	-	-	-	-	-	97 160 000	163 991 000	272 387 500
I.2 Conduire la coordination et l'examen/ suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030	22 646 700		22 646 700	2 570 700		2 570 700	-	-	-	-	-	-	4 301 000	15 775 000	22 646 700
Total, I	295 034 200	54 093 900	349 128 100	13 807 200	54 093 900	67 901 100	-	-	-	-	-	-	101 461 000	179 766 000	349 128 100
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation															
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	14 048 100		14 048 100	4 048 100		4 048 100	-	-	-	-	-	-	-	10 000 000	14 048 100
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPIE)	54 724 200		54 724 200	4 280 200		4 280 200	-	-	-	-	-	-	12 444 000	38 000 000	54 724 200

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement										Total	
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 523,6 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires		Écart (fonds à mobiliser)
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	9 577 400		9 577 400	1 567 400		1 567 400	-		-		-	3 910 000	4 100 000	9 577 400	
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	2 108 600		2 108 600	717 600		717 600	-		-		-	391 000	1 000 000	2 108 600	
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	3 980 900		3 980 900	1 980 900		1 980 900	-		-		-	-	2 000 000	3 980 900	
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 732 800		2 732 800	1 732 800		1 732 800	-		-		-	-	1 000 000	2 732 800	
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	8 121 000		8 121 000	493 000		493 000	-		-		-	-	7 628 000	8 121 000	
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	95 293 000	-	95 293 000	14 820 000	-	14 820 000	-	-	-	-	-	16 745 000	63 728 000	95 293 000	
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	390 327 200	54 093 900	444 421 100	28 627 200	54 093 900	82 721 100	-	-	-	-	-	-	118 206 000	243 494 000	444 421 100
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES		28 833 800	28 833 800		28 833 800	28 833 800								28 833 800	
II.1 Mobiliser la science, y compris les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation, ainsi que les connaissances au service du développement durable	29 817 400		29 817 400	2 429 700		2 429 700	-		-		-	15 583 100	11 804 600	29 817 400	
II.2 Faire avancer la science pour une gestion durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action face au changement climatique	22 383 800		22 383 800	1 981 300		1 981 300	-		-		-	5 566 400	14 836 100	22 383 800	
II.3 Améliorer les connaissances et renforcer les capacités à tous les niveaux pour assurer la sécurité de l'eau	28 653 200		28 653 200	4 327 900		4 327 900	-		-		-	11 507 100	12 818 200	28 653 200	
Total, II	80 854 400	28 833 800	109 688 200	8 738 900	28 833 800	37 572 700	-	-	-	-	-	32 656 600	39 458 900	109 688 200	

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement											Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 523,6 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Écart (fonds à mobiliser)	
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instituts de l'UNESCO pour la science - Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	46 419 400		46 419 400	819 400		819 400							45 600 000		46 419 400
Total, Instituts de l'UNESCO pour la science	46 419 400	-	46 419 400	819 400	-	819 400	-	-	-	-	-	-	45 600 000	-	46 419 400
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	127 273 800	28 833 800	156 107 600	9 558 300	28 833 800	38 392 100	-	-	-	-	-	-	78 256 600	39 458 900	156 107 600
COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE		8 271 700	8 271 700		8 271 700	8 271 700									8 271 700
COI 1 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	18 264 600		18 264 600	2 504 400		2 504 400							2 600 000	13 160 200	18 264 600
TOTAL, COI	18 264 600	8 271 700	26 536 300	2 504 400	8 271 700	10 776 100	-	-	-	-	-	-	2 600 000	13 160 200	26 536 300
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES		19 351 100	19 351 100		19 351 100	19 351 100									19 351 100
III.1 Mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables	27 166 100		27 166 100	4 004 100		4 004 100							14 768 000	8 394 000	27 166 100
III.2 Encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives	21 884 700		21 884 700	2 546 700		2 546 700							3 751 000	15 587 000	21 884 700
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	49 050 800	19 351 100	68 401 900	6 550 800	19 351 100	25 901 900	-	-	-	-	-	-	18 519 000	23 981 000	68 401 900
IV CULTURE		35 839 100	35 839 100		35 839 100	35 839 100									35 839 100
IV.1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement	128 693 300		128 693 300	6 223 600		6 223 600							59 527 500	62 942 200	128 693 300
IV.2 Promouvoir la créativité, la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable	56 504 400		56 504 400	4 962 300		4 962 300							16 378 500	35 163 600	56 504 400
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	185 197 700	35 839 100	221 036 800	11 185 900	35 839 100	47 025 000	-	-	-	-	-	-	75 906 000	98 105 800	221 036 800

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement											Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 523,6 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contributions volon- taires	Écart (fonds à mobiliser)	
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel				
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
V COMMUNICATION ET INFORMATION		18 669 600	18 669 600		18 669 600	18 669 600	-	-	-	-	-	-	-	-	18 669 600
V.1 Encourager la liberté d'expression en ligne et hors ligne, promouvoir la sécurité des journalistes dans tous ses aspects, favoriser la diversité des médias et la participation à ces derniers, et soutenir l'indépendance des médias	21 766 000		21 766 000	2 509 000		2 509 000	-	-	-	-	-	-	7 110 000	12 147 000	21 766 000
V.2 Édifier des sociétés du savoir au moyen des TIC en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir, ainsi que leur préservation	10 907 000		10 907 000	2 800 000		2 800 000	-	-	-	-	-	-	3 385 000	4 722 000	10 907 000
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	32 673 000	18 669 600	51 342 600	5 309 000	18 669 600	23 978 600	-	-	-	-	-	-	10 495 000	16 869 000	51 342 600
Institut de statistique de l'UNESCO	29 393 800		29 393 800	8 195 000		8 195 000	-	-	-	-	-	-	6 486 900	14 711 900	29 393 800
Gestion des bureaux hors Siège Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	33 840 600	55 921 800	89 762 400	31 503 500	55 921 800	87 425 300	-	-	-	141 800	-	141 800	1 995 300	200 000	89 762 400
Total, II.A	866 021 500	220 981 000	1 087 002 500	103 434 100	220 981 000	324 415 100	-	-	-	141 800	-	141 800	312 464 800	449 980 800	1 087 002 500
B. Services liés au programme															
1. Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures															
A. Bureau de l'ADG et coordination hors Siège	261 000	2 151 500	2 412 500	261 000	2 151 500	2 412 500	-	-	-	-	-	-	-	-	2 412 500
B. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	1 052 500	3 256 300	4 308 800	446 600	3 256 300	3 702 900	-	-	-	-	-	-	605 900	-	4 308 800
C. Relations extérieures	1 687 600	8 453 500	10 141 100	1 067 600	8 453 500	9 521 100	-	-	-	400 000	-	400 000	-	220 000	10 141 100
Sous-total, II.B.1	3 001 100	13 861 300	16 862 400	1 775 200	13 861 300	15 636 500	-	-	-	400 000	-	400 000	605 900	220 000	16 862 400
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	302 200	1 614 100	1 916 300	302 200	1 614 100	1 916 300	-	-	-	-	-	-	-	-	1 916 300
3. Planification stratégique	864 900	10 727 500	11 592 400	775 200	6 062 500	6 837 700	89 700	4 665 000	4 754 700	-	-	-	-	-	11 592 400
4. Information du public	4 955 300	8 567 500	13 522 800	828 300	8 389 500	9 217 800	-	-	-	2 927 000	178 000	3 105 000	-	1 200 000	13 522 800
Total, II.B	9 123 500	34 770 400	43 893 900	3 680 900	29 927 400	33 608 300	89 700	4 665 000	4 754 700	3 327 000	178 000	3 505 000	605 900	1 420 000	43 893 900
C. Programme de participation et bourses	12 049 300	1 398 700	13 448 000	11 929 300	1 398 700	13 328 000	-	-	-	-	-	-	120 000	-	13 448 000
TOTAL, TITRE II	887 194 300	257 150 100	1 144 344 400	119 044 300	252 307 100	371 351 400	89 700	4 665 000	4 754 700	3 468 800	178 000	3 646 800	313 190 700	451 400 800	1 144 344 400

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.
Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement											Total	
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 523,6 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Écart (fonds à mobiliser)		
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
TITRE III – SERVICES INTERNES																
Secteur de l'administration et du management																
A. Bureau de l'ADG pour l'administration et le management	264 100	1 702 200	1 966 300	127 200	962 200	1 089 400	1 900	740 000	741 900				135 000		1 966 300	
B. Gestion des ressources humaines	17 988 100	14 358 000	32 346 100	11 518 600	12 415 000	23 933 600	4 499 500	1 743 000	6 242 500		200 000	200 000		1 970 000	32 346 100	
C. Gestion financière	1 182 800	14 210 300	15 393 100	552 600	9 335 300	9 887 900	520 200	4 875 000	5 395 200					110 000	15 393 100	
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	27 878 400	30 621 700	58 500 100	6 320 200	20 570 700	26 890 900					21 208 200	10 051 000	31 259 200		350 000	58 500 100
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	1 150 300	9 324 000	10 474 300	700 300	9 324 000	10 024 300								300 000	150 000	10 474 300
F. Infrastructure et opérations TIC	696 700	7 003 600	7 700 300	308 100	4 430 600	4 738 700	388 600	2 573 000	2 961 600							7 700 300
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté	2 329 200	11 635 400	13 964 600	2 329 200	7 520 400	9 849 600					4 115 000	4 115 000				13 964 600
TOTAL, TITRE III	51 489 600	88 855 200	140 344 800	21 856 200	64 558 200	86 414 400	5 410 200	9 931 000	15 341 200	21 208 200	14 366 000	35 574 200	545 000	2 470 000	140 344 800	
TOTAL, TITRES I-III	977 114 000	368 200 300	1 345 314 300	178 633 100	331 479 300	510 112 400	6 197 400	22 177 000	28 374 400	24 677 000	14 544 000	39 221 000	313 735 700	453 870 800	1 345 314 300	
Réserve pour les ajustements d'effectifs		1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000									1 000 000	
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)		3 314 800	3 314 800		3 314 800	3 314 800									3 314 800	
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	4 747 300	-	4 747 300	4 747 300	-	4 747 300	-	-	-	-	-	-	-	-	4 747 300	
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS	272 500	4 200 000	4 472 500	272 500	4 200 000	4 472 500	-	-	-	-	-	-	-	-	4 472 500	
TOTAL, TITRES I-V	982 133 800	376 715 100	1 358 848 900	183 652 900	339 994 100	523 647 000	6 197 400	22 177 000	28 374 400	24 677 000	14 544 000	39 221 000	313 735 700	453 870 800	1 358 848 900	
Compensation relative au recouvrement des coûts de gestion sur les contributions volontaires			(28 374 400)												(28 374 400)	
Compensation relative à la facturation interne estimée pour les Fonds générateurs de recettes			(12 359 200)												(12 359 200)	
BUDGET TOTAL			1 318 115 300												1 318 115 300	

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Annexe I - Tableau récapitulatif

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement										Total	
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires		Écart (fonds à mobiliser)
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION															
A. Organes directeurs	8 502 900	2 184 400	10 687 300	8 502 900	2 184 400	10 687 300	-	-	-	-	-	-	-	-	10 687 300
B. Direction															
1. Direction générale	1 278 300	8 284 900	9 563 200	884 300	5 336 900	6 221 200	394 000	2 948 000	3 342 000	-	-	-	-	-	9 563 200
2. Évaluation et audit	478 000	6 698 300	7 176 300	302 600	4 259 300	4 561 900	175 400	2 439 000	2 614 400	-	-	-	-	-	7 176 300
3. Normes internationales et affaires juridiques	239 100	4 416 700	4 655 800	180 700	2 725 700	2 906 400	58 400	1 691 000	1 749 400	-	-	-	-	-	4 655 800
4. Éthique	297 800	820 000	1 117 800	202 300	517 000	719 300	95 500	303 000	398 500	-	-	-	-	-	1 117 800
Total, I.B	2 293 200	20 219 900	22 513 100	1 569 900	12 838 900	14 408 800	723 300	7 381 000	8 104 300	-	-	-	-	-	22 513 100
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	27 726 800	-	27 726 800	27 726 800	-	27 726 800	-	-	-	-	-	-	-	-	27 726 800
TOTAL, TITRE I	38 522 900	22 404 300	60 927 200	37 799 600	15 023 300	52 822 900	723 300	7 381 000	8 104 300	-	-	-	-	-	60 927 200
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME															
A. Programmes															
I ÉDUCATION		54 733 200	54 733 200		54 733 200	54 733 200	-	-	-	-	-	-	-	-	54 733 200
I.1 Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4	274 045 600		274 045 600	12 894 600		12 894 600	-	-	-	-	-	-	97 160 000	163 991 000	274 045 600
I.2 Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030	22 659 000		22 659 000	2 583 000		2 583 000	-	-	-	-	-	-	4 301 000	15 775 000	22 659 000
Total, I	296 704 600	54 733 200	351 437 800	15 477 600	54 733 200	70 210 800	-	-	-	-	-	-	101 461 000	179 766 000	351 437 800
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation															
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	14 048 100		14 048 100	4 048 100		4 048 100	-	-	-	-	-	-	-	10 000 000	14 048 100
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPIE)	54 724 200		54 724 200	4 280 200		4 280 200	-	-	-	-	-	-	12 444 000	38 000 000	54 724 200
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	9 577 400		9 577 400	1 567 400		1 567 400	-	-	-	-	-	-	3 910 000	4 100 000	9 577 400

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement										Total	
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires		Écart (fonds à mobiliser)
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	2 108 600		2 108 600	717 600		717 600	-	-	-	-	-	-	391 000	1 000 000	2 108 600
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	3 980 900		3 980 900	1 980 900		1 980 900	-	-	-	-	-	-	-	2 000 000	3 980 900
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 732 800		2 732 800	1 732 800		1 732 800	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	2 732 800
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	8 121 000		8 121 000	493 000		493 000	-	-	-	-	-	-	-	7 628 000	8 121 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	95 293 000	-	95 293 000	14 820 000	-	14 820 000	-	-	-	-	-	-	16 745 000	63 728 000	95 293 000
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	391 997 600	54 733 200	446 730 800	30 297 600	54 733 200	85 030 800	-	-	-	-	-	-	118 206 000	243 494 000	446 730 800
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES		28 833 800	28 833 800		28 833 800	28 833 800									28 833 800
II.1 Mobiliser la science, y compris les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation, ainsi que les connaissances au service du développement durable	30 091 400		30 091 400	2 703 700		2 703 700	-	-	-	-	-	-	15 583 100	11 804 600	30 091 400
II.2 Faire avancer la science pour une gestion durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action face au changement climatique	22 607 000		22 607 000	2 204 500		2 204 500	-	-	-	-	-	-	5 566 400	14 836 100	22 607 000
II.3 Améliorer les connaissances et renforcer les capacités à tous les niveaux pour assurer la sécurité de l'eau	29 140 900		29 140 900	4 815 600		4 815 600	-	-	-	-	-	-	11 507 100	12 818 200	29 140 900
Total, II	81 839 300	28 833 800	110 673 100	9 723 800	28 833 800	38 557 600	-	-	-	-	-	-	32 656 600	39 458 900	110 673 100

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement											Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Écart (fonds à mobiliser)	
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instituts de l'UNESCO pour la science - Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	46 509 200		46 509 200	909 200		909 200	-						45 600 000	-	46 509 200
Total, Instituts de l'UNESCO pour la science	46 509 200	-	46 509 200	909 200	-	909 200	-						45 600 000	-	46 509 200
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	128 348 500	28 833 800	157 182 300	10 633 000	28 833 800	39 466 800	-	-	-	-	-	-	78 256 600	39 458 900	157 182 300
COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE		8 271 700	8 271 700		8 271 700	8 271 700									8 271 700
COI 1 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	18 564 000		18 564 000	2 803 800		2 803 800							2 600 000	13 160 200	18 564 000
TOTAL, COI	18 564 000	8 271 700	26 835 700	2 803 800	8 271 700	11 075 500	-	-	-	-	-	-	2 600 000	13 160 200	26 835 700
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES		19 351 100	19 351 100		19 351 100	19 351 100									19 351 100
III.1 Mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables	27 603 800		27 603 800	4 441 800		4 441 800							14 768 000	8 394 000	27 603 800
III.2 Encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives	22 160 300		22 160 300	2 822 300		2 822 300							3 751 000	15 587 000	22 160 300
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	49 764 100	19 351 100	69 115 200	7 264 100	19 351 100	26 615 200	-	-	-	-	-	-	18 519 000	23 981 000	69 115 200
IV CULTURE		35 839 100	35 839 100		35 839 100	35 839 100									35 839 100
IV.1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement	127 003 900		127 003 900	4 534 200		4 534 200							59 527 500	62 942 200	127 003 900
IV.2 Promouvoir la créativité, la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable	56 040 100		56 040 100	4 498 000		4 498 000							16 378 500	35 163 600	56 040 100
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	183 044 000	35 839 100	218 883 100	9 032 200	35 839 100	44 871 300	-	-	-	-	-	-	75 906 000	98 105 800	218 883 100

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement											Total			
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Écart (fonds à mobiliser)				
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel							
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$			
V COMMUNICATION ET INFORMATION		18 669 600	18 669 600		18 669 600	18 669 600			-	-						18 669 600		
V.1 Encourager la liberté d'expression en ligne et hors ligne, promouvoir la sécurité des journalistes dans tous ses aspects, favoriser la diversité des médias et la participation à ces derniers, et soutenir l'indépendance des médias	21 827 100		21 827 100	2 570 100		2 570 100							7 110 000	12 147 000		21 827 100		
V.2 Édifier des sociétés du savoir au moyen des TIC en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir, ainsi que leur préservation	11 523 000		11 523 000	3 416 000		3 416 000							3 385 000	4 722 000		11 523 000		
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	33 350 100	18 669 600	52 019 700	5 986 100	18 669 600	24 655 700			-	-			-	-	10 495 000	16 869 000	52 019 700	
Institut de statistique de l'UNESCO	29 621 700		29 621 700	8 422 900		8 422 900							6 486 900	14 711 900		29 621 700		
Gestion des bureaux hors Siège	35 597 100	55 921 800	91 518 900	33 260 000	55 921 800	89 181 800					141 800	141 800	1 995 300	200 000		91 518 900		
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	500 000	-	500 000	500 000		500 000										500 000		
Total, II.A	873 530 600	221 620 300	1 095 150 900	110 943 200	221 620 300	332 563 500			-	-			141 800	-	141 800	312 464 800	449 980 800	1 095 150 900
B. Services liés au programme																		
1. Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures																		
A. Bureau de l'ADG et coordination hors Siège	266 000	2 151 500	2 417 500	266 000	2 151 500	2 417 500											2 417 500	
B. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	1 069 800	3 256 300	4 326 100	463 900	3 256 300	3 720 200								605 900			4 326 100	
C. Relations extérieures	1 730 900	8 453 500	10 184 400	1 110 900	8 453 500	9 564 400					400 000	400 000			220 000		10 184 400	
Sous-total, II.B.1	3 066 700	13 861 300	16 928 000	1 840 800	13 861 300	15 702 100					400 000	400 000	605 900	220 000			16 928 000	
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	310 200	1 614 100	1 924 300	310 200	1 614 100	1 924 300											1 924 300	
3. Planification stratégique	864 900	10 727 500	11 592 400	859 800	6 062 500	6 922 300	5 100	4 665 000	4 670 100								11 592 400	
4. Information du public	4 992 600	8 567 500	13 560 100	865 600	8 389 500	9 255 100					2 927 000	178 000	3 105 000		1 200 000		13 560 100	
Total, II.B	9 234 400	34 770 400	44 004 800	3 876 400	29 927 400	33 803 800	5 100	4 665 000	4 670 100	3 327 000	178 000	3 505 000	605 900	1 420 000			44 004 800	

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement										Total	
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 534,6 M\$		Total, Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire	Compte spécial pour les frais de gestion		Total, Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes		Total, Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires		Écart (fonds à mobiliser)
				Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel		Budget opérationnel	Budget de personnel				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
C. Programme de participation et bourses	12 105 100	1 398 700	13 503 800	11 985 100	1 398 700	13 383 800	-	-	-	-	-	-	120 000	-	13 503 800
TOTAL, TITRE II	894 870 100	257 789 400	1 152 659 500	126 804 700	252 946 400	379 751 100	5 100	4 665 000	4 670 100	3 468 800	178 000	3 646 800	313 190 700	451 400 800	1 152 659 500
TITRE III – SERVICES INTERNES															
Secteur de l'administration et du management															
A. Bureau de l'ADG pour l'administration et le management	1 864 300	1 702 200	3 566 500	1 141 700	962 200	2 103 900	587 600	740 000	1 327 600				135 000		3 566 500
B. Gestion des ressources humaines	18 545 800	14 358 000	32 903 800	12 207 700	12 415 000	24 622 700	4 368 100	1 743 000	6 111 100	200 000	200 000			1 970 000	32 903 800
C. Gestion financière	1 183 100	14 210 300	15 393 400	686 000	9 335 300	10 021 300	387 100	4 875 000	5 262 100				110 000		15 393 400
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	27 991 500	30 621 700	58 613 200	6 433 300	20 570 700	27 004 000				21 208 200	10 051 000	31 259 200		350 000	58 613 200
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	1 191 100	9 324 000	10 515 100	741 100	9 324 000	10 065 100							300 000	150 000	10 515 100
F. Infrastructure et opérations TIC	696 700	7 003 600	7 700 300	370 500	4 430 600	4 801 100	326 200	2 573 000	2 899 200						7 700 300
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté	2 370 800	11 635 400	14 006 200	2 370 800	7 520 400	9 891 200					4 115 000	4 115 000			14 006 200
TOTAL, TITRE III	53 843 300	88 855 200	142 698 500	23 951 100	64 558 200	88 509 300	5 669 000	9 931 000	15 600 000	21 208 200	14 366 000	35 574 200	545 000	2 470 000	142 698 500
TOTAL, TITRES I-III	987 236 300	369 048 900	1 356 285 200	188 555 400	332 527 900	521 083 300	6 397 400	21 977 000	28 374 400	24 677 000	14 544 000	39 221 000	313 735 700	453 870 800	1 356 285 200
Réserve pour les ajustements d'effectifs	-	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000									1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	-	3 325 300	3 325 300		3 325 300	3 325 300									3 325 300
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	4 747 300	-	4 747 300	4 747 300		4 747 300									4 747 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS	291 100	4 200 000	4 491 100	291 100	4 200 000	4 491 100									4 491 100
TOTAL, TITRES I-V	992 274 700	377 574 200	1 369 848 900	193 593 800	341 053 200	534 647 000	6 397 400	21 977 000	28 374 400	24 677 000	14 544 000	39 221 000	313 735 700	453 870 800	1 369 848 900
Compensation relative au recouvrement des coûts de gestion sur les contributions volontaires			(28 374 400)												(28 374 400)
Compensation relative à la facturation interne estimée pour les Fonds générateurs de recettes			(12 359 200)												(12 359 200)
BUDGET TOTAL			1 329 115 300												1 329 115 300

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres auxquelles s'ajoutent les crédits non utilisés au titre du 38 C/5. Pour les chiffres du Programme ordinaire, le taux de change du budget est de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis.

Annexe II – Tableau récapitulatif des postes établis pour les scénarios budgétaires de 507 M\$, 518 M\$ et 523,6 M\$ (budget ordinaire et autres sources de financement)

Tableau 1 Postes établis par classe

Secteur / Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
						\$							\$	\$	
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION															
A. Organes directeurs	Budget ordinaire	-	1	2	6	9	2 184 400	-	-	-	-	-	-	9	2 184 400
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	-	1	2	6	9	2 184 400	-	-	-	-	-	-	9	2 184 400
B. Direction	Budget ordinaire	2	3	26	11,5	42,5	12 429 600	-	-	-	-	-	-	42,5	12 429 600
	<i>Autres sources</i>	-	-	20	3	23	7 581 000	-	-	-	-	-	-	23	7 581 000
	Total	2	3	46	14,5	65,5	20 010 600	-	-	-	-	-	-	65,5	20 010 600
TOTAL, TITRE I	Budget ordinaire	2	4	28	17,5	51,5	14 614 000	-	-	-	-	-	-	51,5	14 614 000
	<i>Autres sources</i>	-	-	20	3	23	7 581 000	-	-	-	-	-	-	23	7 581 000
	Total	2	4	48	20,5	74,5	22 195 000	-	-	-	-	-	-	74,5	22 195 000
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME															
A. Programmes															
Secteur de l'éducation	Budget ordinaire	1	4	57	32	94	24 904 700	1	64	36	9	110	29 189 200	204	54 093 900
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	1	4	57	32	94	24 904 700	1	64	36	9	110	29 189 200	204	54 093 900
Secteur des sciences exactes et naturelles	Budget ordinaire	1	3	40	23	67	17 860 600	-	26	15,5	2	43,5	10 973 200	110,5	28 833 800
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	1	3	40	23	67	17 860 600	-	26	15,5	2	43,5	10 973 200	110,5	28 833 800
Commission océanographique intergouvernementale ¹	Budget ordinaire	1	-	13	6	20	5 759 900	-	6	2,5	-	8,5	2 511 800	28,5	8 271 700
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	1	-	13	6	20	5 759 900	-	6	2,5	-	8,5	2 511 800	28,5	8 271 700

Secteur / Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
						\$						\$		\$	
Secteur des sciences sociales et humaines	39 C/5 budget ordinaire	1	2	33	13	49	13 528 200	-	17	1	-	18	5 822 900	67	19 351 100
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	1	2	33	13	49	13 528 200	-	17	1	-	18	5 822 900	67	19 351 100
Secteur de la culture	39 C/5 budget ordinaire	1	4	55	36	96	24 013 800	-	25	23	2	50	11 825 300	146	35 839 100
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	1	4	55	36	96	24 013 800	-	25	23	2	50	11 825 300	146	35 839 100
Secteur de la communication et de l'information	39 C/5 budget ordinaire	1	2	27	16	46	12 246 300	-	12	17	1	30	6 423 300	76	18 669 600
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	1	2	27	16	46	12 246 300	-	12	17	1	30	6 423 300	76	18 669 600
Gestion des bureaux hors Siège	39 C/5 budget ordinaire	-	-	3	2	5	1 145 500	31	60	9	281	381	54 776 300	386	55 921 800
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	-	-	3	2	5	1 145 500	31	60	9	281	381	54 776 300	386	55 921 800
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	39 C/5 budget ordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Services liés au programme															
Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures	39 C/5 budget ordinaire	1	2	30	18	51	13 530 500	-	1	-	1	2	330 800	53	13 861 300
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	1	2	30	18	51	13 530 500	-	1	-	1	2	330 800	53	13 861 300
Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	39 C/5 budget ordinaire	-	1	3	1	5	1 614 100	-	-	-	-	-	-	5	1 614 100
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	-	1	3	1	5	1 614 100	-	-	-	-	-	-	5	1 614 100
Planification stratégique	39 C/5 budget ordinaire	-	2	13	8	23	6 062 500	-	-	-	-	-	-	23	6 062 500
	<i>Autres sources</i>	-	-	12	3	15	4 665 000	-	-	-	-	-	-	15	4 665 000
	Total	-	2	25	11	38	10 727 500	-	-	-	-	-	-	38	10 727 500
Information du public	39 C/5 budget ordinaire	-	1	17	16	34	8 116 900	-	1	-	-	1	272 600	35	8 389 500
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	1	1	178 000	-	-	-	-	-	-	1	178 000
	Total	-	1	17	17	35	8 294 900	-	1	-	-	1	272 600	36	8 567 500

Secteur / Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
						\$								\$	
C. Programme de participation et bourses	Budget ordinaire	-	-	1	6	7	1 398 700	-	-	-	-	-	-	7	1 398 700
	Autres sources	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	-	-	1	6	7	1 398 700	-	-	-	-	-	-	7	1 398 700
TOTAL, TITRE II	Budget ordinaire	7	21	292	177	497	130 181 700	32	212	104	296	644	122 125 400	1 141	252 307 100
	Autres sources	-	-	12	4	16	4 843 000	-	-	-	-	-	-	16	4 843 000
	Total	7	21	304	181	513	135 024 700	32	212	104	296	644	122 125 400	1 157	257 150 100

TITRE III – SERVICES INTERNES

Bureau de l'ADG pour l'administration et le management

Budget ordinaire	-	-	2	2	4	962 200	-	-	-	-	-	-	-	4	962 200
Autres sources	1	-	-	1	2	740 000	-	-	-	-	-	-	-	2	740 000
Total	1	-	2	3	6	1 702 200	-	-	-	-	-	-	-	6	1 702 200

Gestion des ressources humaines

Budget ordinaire	-	1	26	26,5	53,5	12 415 000	-	-	-	-	-	-	-	53,5	12 415 000
Autres sources	-	-	1	9	10	1 943 000	-	-	-	-	-	-	-	10	1 943 000
Total	-	1	27	35,5	63,5	14 358 000	-	-	-	-	-	-	-	63,5	14 358 000

Gestion financière

Budget ordinaire	-	1	16	24	41	9 335 300	-	-	-	-	-	-	-	41	9 335 300
Autres sources	-	-	12	6	18	4 875 000	-	-	-	-	-	-	-	18	4 875 000
Total	-	1	28	30	59	14 210 300	-	-	-	-	-	-	-	59	14 210 300

Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents

Budget ordinaire	-	2	29	63	94	20 570 700	-	-	-	-	-	-	-	94	20 570 700
Autres sources	-	-	9	41	50	10 051 000	-	-	-	-	-	-	-	50	10 051 000
Total	-	2	38	104	144	30 621 700	-	-	-	-	-	-	-	144	30 621 700

Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation

Budget ordinaire	-	0,5	29	10	39,5	9 324 000	-	-	-	-	-	-	-	39,5	9 324 000
Autres sources	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	0,5	29	10	39,5	9 324 000	-	-	-	-	-	-	-	39,5	9 324 000

Infrastructure et opérations TIC

Budget ordinaire	-	0,5	7	12	19,5	4 430 600	-	-	-	-	-	-	-	19,5	4 430 600
Autres sources	-	-	3	9	12	2 573 000	-	-	-	-	-	-	-	12	2 573 000
Total	-	0,5	10	21	31,5	7 003 600	-	-	-	-	-	-	-	31,5	7 003 600

Secteur / Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
						\$								\$	
Gestion de la sécurité et de la sûreté	Budget ordinaire	-	-	3	46	49	7 520 400	-	-	-	-	-	-	49	7 520 400
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	28	28	4 115 000	-	-	-	-	-	-	28	4 115 000
	Total	-	-	3	74	77	11 635 400	-	-	-	-	-	-	77	11 635 400
TOTAL, TITRE III	Budget ordinaire	-	5	112	183,5	300,5	64 558 200	-	-	-	-	-	-	300,5	64 558 200
	<i>Autres sources</i>	1	-	25	94	120	24 297 000	-	-	-	-	-	-	120	24 297 000
	Total	1	5	137	277,5	420,5	88 855 200	-	-	-	-	-	-	420,5	88 855 200
TOTAL GÉNÉRAL, TITRES I-III	Budget ordinaire	9	30	432	378	849	209 353 900	32	212	104	296	644	122 125 400	1 493	331 479 300
	<i>Autres sources</i>	1	-	57	101	159	36 721 000	-	-	-	-	-	-	159	36 721 000
	Total	10	30	489	479	1 008	246 074 900	32	212	104	296	644	122 125 400	1 652	368 200 300

1 Pour la COI uniquement, la structure dans le cadre du scénario de 507 M\$ est la suivante :

Commission océanographique intergouvernementale (COI)	Budget ordinaire	1	-	13	5	19	5 598 800	-	6	2,5	-	8,5	2 511 800	27,5	8 110 700
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	1	-	13	5	19	5 598 800	-	6	2,5	-	8,5	2 511 800	27,5	8 110 700

Tableau 2 Postes établis hors Siège, par région et par classe

Grand programme / Secteur / Unité	Région / Nombre de postes hors Siège																				Total, hors Siège
	Afrique				États arabes				Asie et Pacifique				Europe et Amérique du Nord				Amérique latine et Caraïbes				
	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	
GPI - ED ⁽¹⁾	-	33	2	35	1	16	1	18	-	28	4	32	-	4	-	4	-	19	2	21	110
GP II - SC ⁽¹⁾	-	15	-	15	-	6	1	7	-	11,5	1	12,5	-	2	-	2	-	7	-	7	43,5
COI	-	1	-	1	-	-	-	-	-	2,5	-	2,5	-	3	-	3	-	2	-	2	8,5
GP III - SHS	-	5	-	5	-	3	-	3	-	6	-	6	-	-	-	-	-	4	-	4	18
GP IV - CLT	-	21	-	21	-	7	-	7	-	13	1	14	-	1	1	2	-	6	-	6	50
GP V - CI	-	10	-	10	-	4	1	5	-	8	-	8	-	1	-	1	-	6	-	6	30
Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés	6	26	94	126	5	13	42	60	9	15	78	102	4	2	7	13	7	13	60	80	381
Total, Titre II.A⁽²⁾	6	111	96	213	6	49	45	100	9	84	84	177	4	13	8	25	7	57	62	126	641
Titre II.B																					
PAX	-	1	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
DPI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Total, Décentralisation	6	112	97	215	6	49	45	100	9	85	84	178	4	13	8	25	7	57	62	126	644
%⁽³⁾			33,4%				15,5%			27,6%			3,9%			19,6%					100%

(1) Sauf instituts de l'UNESCO.

(2) Sauf ISU.

(3) Ce pourcentage indique la part relative de chaque région dans le dispositif hors Siège de l'UNESCO en termes de nombre de postes établis hors Siège.

Annexe II - Tableau récapitulatif des postes établis pour le scénario budgétaire de 534,6 M\$ (budget ordinaire et autres sources de financement)

Tableau 1 Postes établis par classe

Secteur / Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
						\$								\$	
TITRE I - POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION															
A. Organes directeurs	Budget ordinaire	-	1	2	6	9	2 184 400	-	-	-	-	-	-	9	2 184 400
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	-	1	2	6	9	2 184 400	-	-	-	-	-	-	9	2 184 400
B. Direction	Budget ordinaire	2	3	27	12,5	44,5	12 838 900	-	-	-	-	-	-	44,5	12 838 900
	<i>Autres sources</i>	-	-	20	2	22	7 381 000	-	-	-	-	-	-	22	7 381 000
	Total	2	3	47	14,5	66,5	20 219 900	-	-	-	-	-	-	66,5	20 219 900
TOTAL, TITRE I	Budget ordinaire	2	4	29	18,5	53,5	15 023 300	-	-	-	-	-	-	53,5	15 023 300
	<i>Autres sources</i>	-	-	20	2	22	7 381 000	-	-	-	-	-	-	22	7 381 000
	Total	2	4	49	20,5	75,5	22 404 300	-	-	-	-	-	-	75,5	22 404 300
TITRE II - PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME															
A. Programmes															
Secteur de l'éducation	Budget ordinaire	1	4	58	32	95	25 231 700	1	65	36	9	111	29 501 500	206	54 733 200
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	1	4	58	32	95	25 231 700	1	65	36	9	111	29 501 500	206	54 733 200
Secteur des sciences exactes et naturelles	Budget ordinaire	1	3	40	23	67	17 860 600	-	26	15,5	2	43,5	10 973 200	110,5	28 833 800
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	1	3	40	23	67	17 860 600	-	26	15,5	2	43,5	10 973 200	110,5	28 833 800
Commission océanographique intergouvernementale	Budget ordinaire	1	-	13	6	20	5 759 900	-	6	2,5	-	8,5	2 511 800	28,5	8 271 700
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	1	-	13	6	20	5 759 900	-	6	2,5	-	8,5	2 511 800	28,5	8 271 700

Secteur / Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
Secteur des sciences sociales et humaines	39 C/5 budget ordinaire	1	2	33	13	49	13 528 200	–	17	1	–	18	5 822 900	67	19 351 100
	<i>Autres sources</i>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,0	–
	Total	1	2	33	13	49	13 528 200	–	17	1	–	18	5 822 900	67	19 351 100
Secteur de la culture	39 C/5 budget ordinaire	1	4	55	36	96	24 013 800	–	25	23	2	50	11 825 300	146	35 839 100
	<i>Autres sources</i>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	1	4	55	36	96	24 013 800	–	25	23	2	50	11 825 300	146	35 839 100
Secteur de la communication et de l'information	39 C/5 budget ordinaire	1	2	27	16	46	12 246 300	–	12	17	1	30	6 423 300	76	18 669 600
	<i>Autres sources</i>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	1	2	27	16	46	12 246 300	–	12	17	1	30	6 423 300	76	18 669 600
Gestion des bureaux hors Siège	39 C/5 budget ordinaire	–	–	3	2	5	1 145 500	31	60	9	281	381	54 776 300	386	55 921 800
	<i>Autres sources</i>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	–	3	2	5	1 145 500	31	60	9	281	381	54 776 300	386	55 921 800
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	39 C/5 budget ordinaire	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	<i>Autres sources</i>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
B. Services liés au programme															
Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures	39 C/5 budget ordinaire	1	2	30	18	51	13 530 500	–	1	–	1	2	330 800	53	13 861 300
	<i>Autres sources</i>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	1	2	30	18	51	13 530 500	–	1	–	1	2	330 800	53	13 861 300
Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	39 C/5 budget ordinaire	–	1	3	1	5	1 614 100	–	–	–	–	–	–	5	1 614 100
	<i>Autres sources</i>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	1	3	1	5	1 614 100	–	–	–	–	–	–	5	1 614 100
Planification stratégique	39 C/5 budget ordinaire	–	2	13	8	23	6 062 500	–	–	–	–	–	–	23	6 062 500
	<i>Autres sources</i>	–	–	12	3	15	4 665 000	–	–	–	–	–	–	15	4 665 000
	Total	–	2	25	11	38	10 727 500	–	–	–	–	–	–	38	10 727 500

Secteur / Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
						\$								\$	
Information du public	39 C/5 budget ordinaire	-	1	17	16	34	8 116 900	-	1	-	-	1	272 600	35	8 389 500
	Autres sources	-	-	-	1	1	178 000	-	-	-	-	-	-	1	178 000
	Total	-	1	17	17	35	8 294 900	-	1	-	-	1	272 600	36	8 567 500
C. Programme de participation et bourses	Budget ordinaire	-	-	1	6	7	1 398 700	-	-	-	-	-	-	7	1 398 700
	Autres sources	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	-	-	1	6	7	1 398 700	-	-	-	-	-	-	7	1 398 700
TOTAL, TITRE II	Budget ordinaire	7	21	293	177	498	130 508 700	32	213	104	296	645	122 437 700	1 143	252 946 400
	Autres sources	-	-	12	4	16	4 843 000	-	-	-	-	-	-	16	4 843 000
	Total	7	21	305	181	514	135 351 700	32	213	104	296	645	122 437 700	1 159	257 789 400

TITRE III – SERVICES INTERNES

Bureau de l'ADG pour l'administration et le management

Budget ordinaire	-	-	2	2	4	962 200	-	-	-	-	-	-	-	4	962 200
Autres sources	1	-	-	1	2	740 000	-	-	-	-	-	-	-	2	740 000
Total	1	-	2	3	6	1 702 200	-	-	-	-	-	-	-	6	1 702 200

Gestion des ressources humaines

Budget ordinaire	-	1	26	26,5	53,5	12 415 000	-	-	-	-	-	-	-	53,5	12 415 000
Autres sources	-	-	1	9	10	1 943 000	-	-	-	-	-	-	-	10	1 943 000
Total	-	1	27	35,5	63,5	14 358 000	-	-	-	-	-	-	-	63,5	14 358 000

Gestion financière

Budget ordinaire	-	1	16	24	41	9 335 300	-	-	-	-	-	-	-	41	9 335 300
Autres sources	-	-	12	6	18	4 875 000	-	-	-	-	-	-	-	18	4 875 000
Total	-	1	28	30	59	14 210 300	-	-	-	-	-	-	-	59	14 210 300

Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents

Budget ordinaire	-	2	29	63	94	20 570 700	-	-	-	-	-	-	-	94	20 570 700
Autres sources	-	-	9	41	50	10 051 000	-	-	-	-	-	-	-	50	10 051 000
Total	-	2	38	104	144	30 621 700	-	-	-	-	-	-	-	144	30 621 700

Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation

Budget ordinaire	-	0,5	29	10	39,5	9 324 000	-	-	-	-	-	-	-	39,5	9 324 000
Autres sources	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	0,5	29	10	39,5	9 324 000	-	-	-	-	-	-	-	39,5	9 324 000

Secteur / Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
						\$								\$	
Infrastructure et opérations TIC	Budget ordinaire	-	0,5	7	12	19,5	4 430 600	-	-	-	-	-	-	19,5	4 430 600
	<i>Autres sources</i>	-	-	3	9	12	2 573 000	-	-	-	-	-	-	12	2 573 000
	Total	-	0,5	10	21	31,5	7 003 600	-	-	-	-	-	-	31,5	7 003 600
Gestion de la sécurité et de la sûreté	Budget ordinaire	-	-	3	46	49	7 520 400	-	-	-	-	-	-	49	7 520 400
	<i>Autres sources</i>	-	-	-	28	28	4 115 000	-	-	-	-	-	-	28	4 115 000
	Total	-	-	3	74	77	11 635 400	-	-	-	-	-	-	77	11 635 400
TOTAL, TITRE III	Budget ordinaire	-	5	112	183,5	300,5	64 558 200	-	-	-	-	-	-	300,5	64 558 200
	<i>Autres sources</i>	1	-	25	94	120	24 297 000	-	-	-	-	-	-	120	24 297 000
	Total	1	5	137	277,5	420,5	88 855 200	-	-	-	-	-	-	420,5	88 855 200
TOTAL GÉNÉRAL, TITRES I-III	Budget ordinaire	9	30	434	379	852	210 090 200	32	213	104	296	645	122 437 700	1 497	332 527 900
	<i>Autres sources</i>	1	-	57	100	158	36 521 000	-	-	-	-	-	-	158	36 521 000
	Total	10	30	491	479	1 010	246 611 200	32	213	104	296	645	122 437 700	1 655	369 048 900

Tableau 2 Postes établis hors Siège, par région et par classe

Grand programme / Secteur / Unité	Région / Nombre de postes hors Siège																				Total, hors Siège
	Afrique				États arabes				Asie et Pacifique				Europe et Amérique du Nord				Amérique latine et Caraïbes				
	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	
GP I - ED ⁽¹⁾	-	33	2	35	1	17	1	19	-	28	4	32	-	4	-	4	-	19	2	21	111
GP II - SC ⁽¹⁾	-	15	-	15	-	6	1	7	-	11,5	1	12,5	-	2	-	2	-	7	-	7	43,5
COI	-	1	-	1	-	-	-	-	-	2,5	-	2,5	-	3	-	3	-	2	-	2	8,5
GP III - SHS	-	5	-	5	-	3	-	3	-	6	-	6	-	-	-	-	-	4	-	4	18
GP IV - CLT	-	21	-	21	-	7	-	7	-	13	1	14	-	1	1	2	-	6	-	6	50
GP V - CI	-	10	-	10	-	4	1	5	-	8	-	8	-	1	-	1	-	6	-	6	30
Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés	6	26	94	126	5	13	42	60	9	15	78	102	4	2	7	13	7	13	60	80	381
Total, Titre II.A⁽²⁾	6	111	96	213	6	50	45	101	9	84	84	177	4	13	8	25	7	57	62	126	642
Titre II.B																					
PAX	-	1	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
DPI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Total, Décentralisation	6	112	97	215	6	50	45	101	9	85	84	178	4	13	8	25	7	57	62	126	645
%⁽³⁾				33,3%				15,7%				27,6%				3,9%				19,5%	100%

(1) Sauf instituts de l'UNESCO.

(2) Sauf ISU.

(3) Ce pourcentage indique la part relative de chaque région dans le dispositif hors Siège de l'UNESCO en termes de nombre de postes établis hors Siège.

Annexe III – Récapitulatif des crédits budgétaires par principaux postes de dépenses

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$

Budget intégré												
Article budgétaire principal	Prestations dues au personnel				Coûts des missions		Consultants et experts	Services contractuels (Production de documents, Recherche, Séminaires et réunions, etc.)	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	Autres charges	Total des estimations pour 2020-2021
	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Autres prestations dues au personnel (cotisations à la CAM pour les participants associés, etc.)	Missions de délégués et de personnes extérieures	Missions du personnel						
	Siège	hors Siège										
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION												
A. Organes directeurs	2 184 400	–	1 000 000	–	900 000	15 000	3 000 000	2 163 900	–	1 314 100	68 100	10 645 500
B. Direction	20 010 600	–	20 000	–	60 000	1 216 300	139 600	65 400	16 000	641 900	83 000	22 252 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	–	–	–	–	170 100	–	6 327 500	14 792 000	1 655 800	210 000	23 155 400
TOTAL, TITRE I	22 195 000	–	1 020 000	–	960 000	1 401 400	3 139 600	8 556 800	14 808 000	3 611 800	361 100	56 053 700
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME												
A. Programmes	99 297 900	121 522 000	170 852 100	–	17 331 700	42 171 800	104 421 800	245 213 600	140 851 100	67 520 800	66 812 300	1 075 995 100
B. Services liés au programme	34 167 000	603 400	1 474 900	–	296 200	985 700	2 666 000	1 870 900	185 900	1 558 700	85 200	43 893 900
C. Programme de participation et bourses	1 398 700	–	34 500	–	–	20 000	36 000	40 100	11 867 300	51 400	–	13 448 000
TOTAL, TITRE II	134 863 600	122 125 400	172 361 500	–	17 627 900	43 177 500	107 123 800	247 124 600	152 904 300	69 130 900	66 897 500	1 133 337 000
TITRE III – SERVICES INTERNES												
A. Bureau du Sous-Directeur général (ADG) pour l'administration et le management	1 702 200	–	–	–	–	56 000	–	135 000	–	70 600	2 500	1 966 300
B. Gestion des ressources humaines	14 358 000	–	177 000	11 100 000	–	169 600	52 000	3 359 000	2 489 400	504 300	136 800	32 346 100
C. Gestion financière	14 210 300	–	25 200	–	–	35 000	94 000	208 000	235 000	585 600	–	15 393 100
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	30 621 700	–	4 822 300	–	–	87 800	55 000	17 617 100	70 000	3 270 900	1 955 300	58 500 100
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	–	–	40 000	–	–	20 000	90 000	395 500	15 000	289 800	300 000	10 474 300
F. Infrastructures et opérations TIC	7 003 600	–	10 000	–	–	12 000	90 000	376 600	10 000	198 100	–	7 700 300
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté	11 635 400	–	889 700	–	–	30 000	–	500 000	60 000	749 500	100 000	13 964 600
TOTAL, TITRE III	88 855 200	–	5 964 200	11 100 000	–	410 400	381 000	22 591 200	2 879 400	5 668 800	2 494 600	140 344 800
TOTAL, TITRES I-III	245 913 800	122 125 400	179 345 700	11 100 000	18 587 900	44 989 300	110 644 400	278 272 600	170 591 700	78 411 500	69 753 200	1 329 735 500
Réserve pour les ajustements d'effectifs	668 200	331 800	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	2 214 900	1 099 900	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 314 800
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 366 300	3 366 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS	2 806 300	1 393 700	–	–	–	–	–	–	–	–	585 300	4 785 300
TOTAL, TITRES I-V	251 603 200	124 950 800	179 345 700	11 100 000	18 587 900	44 989 300	110 644 400	278 272 600	170 591 700	78 411 500	73 704 800	1 342 201 900

Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 507 M\$

Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire												
Article budgétaire principal	Prestations dues au personnel				Coûts des missions		Consultants et experts	Services contractuels (Production de documents, Recherche, Séminaires et réunions, etc.)	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	Autres charges	Total des estimations pour 2020-2021
	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Autres prestations dues au personnel (cotisations à la CAM pour les participants associés, etc.)	Missions de délégués et de personnes extérieures	Missions du personnel						
	Siège	hors Siège										
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION												
A. Organes directeurs	2 184 400	–	1 000 000	–	900 000	15 000	3 000 000	2 163 900	–	1 314 100	68 100	10 645 500
B. Direction	12 429 600	–	20 000	–	60 000	646 400	107 400	45 400	16 000	600 100	49 400	13 974 300
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	–	–	–	–	170 100	–	6 327 500	14 792 000	1 655 800	210 000	23 155 400
TOTAL, TITRE I	14 614 000	–	1 020 000	–	960 000	831 500	3 107 400	8 536 800	14 808 000	3 570 000	327 500	47 775 200
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME												
A. Programmes	99 297 900	121 522 000	11 967 500	–	3 827 500	7 070 500	6 742 400	11 381 000	24 896 100	25 902 600	800 200	313 407 700
B. Services liés au programme	29 324 000	603 400	440 400	–	196 200	715 300	448 300	338 900	85 900	1 370 700	85 200	33 608 300
C. Programme de participation et bourses	1 398 700	–	30 500	–	–	20 000	30 000	31 600	11 767 300	49 900	–	13 328 000
TOTAL, TITRE II	130 020 600	122 125 400	12 438 400	–	4 023 700	7 805 800	7 220 700	11 751 500	36 749 300	27 323 200	885 400	360 344 000
TITRE III – SERVICES INTERNES												
A. Bureau du Sous-Directeur général (ADG) pour l'administration et le management	962 200	–	–	–	–	56 000	–	–	–	68 700	2 500	1 089 400
B. Gestion des ressources humaines	12 415 000	–	–	11 100 000	–	–	–	–	–	334 500	84 100	23 933 600
C. Gestion financière	9 335 300	–	–	–	–	–	12 000	50 000	–	490 600	–	9 887 900
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	20 570 700	–	287 000	–	–	87 800	55 000	4 424 500	55 000	1 360 900	50 000	26 890 900
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	9 324 000	–	40 000	–	–	20 000	90 000	245 500	15 000	289 800	–	10 024 300
F. Infrastructures et opérations TIC	4 430 600	–	–	–	–	–	–	178 900	–	129 200	–	4 738 700
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté	7 520 400	–	889 700	–	–	30 000	–	500 000	60 000	749 500	100 000	9 849 600
TOTAL, TITRE III	64 558 200	–	1 216 700	11 100 000	–	193 800	157 000	5 398 900	130 000	3 423 200	236 600	86 414 400
TOTAL, TITRES I-III	209 192 800	122 125 400	14 675 100	11 100 000	4 983 700	8 831 100	10 485 100	25 687 200	51 687 300	34 316 400	1 449 500	494 533 600
Réserve pour les ajustements d'effectifs	631 400	368 600	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	2 092 900	1 221 900	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 314 800
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE												
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 366 300	3 366 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS												
	2 651 900	1 548 100	–	–	–	–	–	–	–	–	585 300	4 785 300
TOTAL, TITRES I-V	214 569 000	125 264 000	14 675 100	11 100 000	4 983 700	8 831 100	10 485 100	25 687 200	51 687 300	34 316 400	5 401 100	507 000 000

Annexe III – Récapitulatif des crédits budgétaires par principaux postes de dépenses

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

Budget intégré												
Article budgétaire principal	Prestations dues au personnel				Coûts des missions		Consultants et experts	Services contractuels (Production de documents, Recherche, Séminaires et réunions, etc.)	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	Autres charges	Total des estimations pour 2020-2021
	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Autres prestations dues au personnel (cotisations à la CAM pour les participants associés, etc.)	Missions de délégués et de personnes extérieures	Missions du personnel						
	Siège	hors Siège										
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION												
A. Organes directeurs	2 184 400	–	1 000 000	–	900 000	15 000	3 000 000	2 163 900	–	1 314 100	68 100	10 645 500
B. Direction	20 010 600	–	20 000	–	60 000	1 216 300	139 600	65 400	16 000	641 900	83 000	22 252 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	–	–	–	–	170 100	–	6 327 500	14 792 000	1 655 800	210 000	23 155 400
TOTAL, TITRE I	22 195 000	–	1 020 000	–	960 000	1 401 400	3 139 600	8 556 800	14 808 000	3 611 800	361 100	56 053 700
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME												
A. Programmes	99 459 000	121 522 000	171 774 500	–	17 698 100	43 144 100	105 731 200	246 891 100	142 887 200	69 534 500	68 360 800	1 087 002 500
B. Services liés au programme	34 167 000	603 400	1 474 900	–	296 200	985 700	2 666 000	1 870 900	185 900	1 558 700	85 200	43 893 900
C. Programme de participation et bourses	1 398 700	–	34 500	–	–	20 000	36 000	40 100	11 867 300	51 400	–	13 448 000
TOTAL, TITRE II	135 024 700	122 125 400	173 283 900	–	17 994 300	44 149 800	108 433 200	248 802 100	154 940 400	71 144 600	68 446 000	1 144 344 400
TITRE III – SERVICES INTERNES												
A. Bureau du Sous-Directeur général (ADG) pour l'administration et le management	1 702 200	–	–	–	–	56 000	–	135 000	–	70 600	2 500	1 966 300
B. Gestion des ressources humaines	14 358 000	–	177 000	11 100 000	–	169 600	52 000	3 359 000	2 489 400	504 300	136 800	32 346 100
C. Gestion financière	14 210 300	–	25 200	–	–	35 000	94 000	208 000	235 000	585 600	–	15 393 100
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	30 621 700	–	4 822 300	–	–	87 800	55 000	17 617 100	70 000	3 270 900	1 955 300	58 500 100
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	9 324 000	–	40 000	–	–	20 000	90 000	395 500	15 000	289 800	300 000	10 474 300
F. Infrastructures et opérations TIC	7 003 600	–	10 000	–	–	12 000	90 000	376 600	10 000	198 100	–	7 700 300
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté	11 635 400	–	889 700	–	–	30 000	–	500 000	60 000	749 500	100 000	13 964 600
TOTAL, TITRE III	88 855 200	–	5 964 200	11 100 000	–	410 400	381 000	22 591 200	2 879 400	5 668 800	2 494 600	140 344 800
TOTAL, TITRES I-III	246 074 900	122 125 400	180 268 100	11 100 000	18 954 300	45 961 600	111 953 800	279 950 100	172 627 800	80 425 200	71 301 700	1 340 742 900
Réserve pour les ajustements d'effectifs	668 300	331 700	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	2 215 300	1 099 500	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 314 800
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 366 300	3 366 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS	2 806 900	1 393 100	–	–	–	–	–	–	–	–	577 900	4 777 900
TOTAL, TITRES I-V	251 765 400	124 949 700	180 268 100	11 100 000	18 954 300	45 961 600	111 953 800	279 950 100	172 627 800	80 425 200	75 245 900	1 353 201 900

Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire												
Article budgétaire principal	Prestations dues au personnel				Coûts des missions		Consultants et experts	Services contractuels (Production de documents, Recherche, Séminaires et réunions, etc.)	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	Autres charges	Total des estimations pour 2020-2021
	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Autres prestations dues au personnel (cotisations à la CAM pour les participants associés, etc.)	Missions de délégués et de personnes extérieures	Missions du personnel						
	Siège	hors Siège										
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION												
A. Organes directeurs	2 184 400	–	1 000 000	–	900 000	15 000	3 000 000	2 163 900	–	1 314 100	68 100	10 645 500
B. Direction	12 429 600	–	20 000	–	60 000	646 400	107 400	45 400	16 000	600 100	49 400	13 974 300
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	–	–	–	–	170 100	–	6 327 500	14 792 000	1 655 800	210 000	23 155 400
TOTAL, TITRE I	14 614 000	–	1 020 000	–	960 000	831 500	3 107 400	8 536 800	14 808 000	3 570 000	327 500	47 775 200
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME												
A. Programmes	99 459 000	121 522 000	12 889 900	–	4 193 900	8 042 800	8 051 800	13 058 500	26 932 200	27 916 300	2 348 700	324 415 100
B. Services liés au programme	29 324 000	603 400	440 400	–	196 200	715 300	448 300	338 900	85 900	1 370 700	85 200	33 608 300
C. Programme de participation et bourses	1 398 700	–	30 500	–	–	20 000	30 000	31 600	11 767 300	49 900	–	13 328 000
TOTAL, TITRE II	130 181 700	122 125 400	13 360 800	–	4 390 100	8 778 100	8 530 100	13 429 000	38 785 400	29 336 900	2 433 900	371 351 400
TITRE III – SERVICES INTERNES												
A. Bureau du Sous-Directeur général (ADG) pour l'administration et le management	962 200	–	–	–	–	56 000	–	–	–	68 700	2 500	1 089 400
B. Gestion des ressources humaines	12 415 000	–	–	11 100 000	–	–	–	–	–	334 500	84 100	23 933 600
C. Gestion financière	9 335 300	–	–	–	–	–	12 000	50 000	–	490 600	–	9 887 900
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	20 570 700	–	287 000	–	–	87 800	55 000	4 424 500	55 000	1 360 900	50 000	26 890 900
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	9 324 000	–	40 000	–	–	20 000	90 000	245 500	15 000	289 800	–	10 024 300
F. Infrastructures et opérations TIC	4 430 600	–	–	–	–	–	–	178 900	–	129 200	–	4 738 700
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté	7 520 400	–	889 700	–	–	30 000	–	500 000	60 000	749 500	100 000	9 849 600
TOTAL, TITRE III	64 558 200	–	1 216 700	11 100 000	–	193 800	157 000	5 398 900	130 000	3 423 200	236 600	86 414 400
TOTAL, TITRES I-III	209 353 900	122 125 400	15 597 500	11 100 000	5 350 100	9 803 400	11 794 500	27 364 700	53 723 400	36 330 100	2 998 000	505 541 000
Réserve pour les ajustements d'effectifs	631 600	368 400	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	2 093 500	1 221 300	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 314 800
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE												
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 366 300	3 366 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS												
	2 652 600	1 547 400	–	–	–	–	–	–	–	–	577 900	4 777 900
TOTAL, TITRES I-V	214 731 600	125 262 500	15 597 500	11 100 000	5 350 100	9 803 400	11 794 500	27 364 700	53 723 400	36 330 100	6 942 200	518 000 000

Annexe III – Récapitulatif des crédits budgétaires par principaux postes de dépenses

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 523,6 M\$

Budget intégré												
Article budgétaire principal	Prestations dues au personnel				Coûts des missions		Consultants et experts	Services contractuels (Production de documents, Recherche, Séminaires et réunions, etc.)	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	Autres charges	Total des estimations pour 2020-2021
	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Autres prestations dues au personnel (cotisations à la CAM pour les participants associés, etc.)	Missions de délégués et de personnes extérieures	Missions du personnel						
	Siège	hors Siège										
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION												
A. Organes directeurs	2 184 400	–	1 000 000	–	900 000	15 000	3 000 000	2 163 900	–	1 314 100	68 100	10 645 500
B. Direction	20 010 600	–	20 000	–	60 000	1 216 300	139 600	65 400	16 000	641 900	83 000	22 252 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	–	–	–	–	170 100	–	6 327 500	19 363 400	1 655 800	210 000	27 726 800
TOTAL, TITRE I	22 195 000	–	1 020 000	–	960 000	1 401 400	3 139 600	8 556 800	19 379 400	3 611 800	361 100	60 625 100
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME												
A. Programmes	99 459 000	121 522 000	171 817 400	–	17 890 900	43 176 100	105 653 700	247 074 800	142 931 800	69 115 900	68 360 900	1 087 002 500
B. Services liés au programme	34 167 000	603 400	1 474 900	–	296 200	985 700	2 666 000	1 870 900	185 900	1 558 700	85 200	43 893 900
C. Programme de participation et bourses	1 398 700	–	34 500	–	–	20 000	36 000	40 100	11 867 300	51 400	–	13 448 000
TOTAL, TITRE II	135 024 700	122 125 400	173 326 800	–	18 187 100	44 181 800	108 355 700	248 985 800	154 985 000	70 726 000	68 446 100	1 144 344 400
TITRE III – SERVICES INTERNES												
A. Bureau du Sous-Directeur général (ADG) pour l'administration et le management	1 702 200	–	–	–	–	56 000	–	135 000	–	70 600	2 500	1 966 300
B. Gestion des ressources humaines	14 358 000	–	177 000	11 100 000	–	169 600	52 000	3 359 000	2 489 400	504 300	136 800	32 346 100
C. Gestion financière	14 210 300	–	25 200	–	–	35 000	94 000	208 000	235 000	585 600	–	15 393 100
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	30 621 700	–	4 822 300	–	–	87 800	55 000	17 617 100	70 000	3 270 900	1 955 300	58 500 100
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	9 324 000	–	40 000	–	–	20 000	90 000	395 500	15 000	289 800	300 000	10 474 300
F. Infrastructures et opérations TIC	7 003 600	–	10 000	–	–	12 000	90 000	376 600	10 000	198 100	–	7 700 300
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté	11 635 400	–	889 700	–	–	30 000	–	500 000	60 000	749 500	100 000	13 964 600
TOTAL, TITRE III	88 855 200	–	5 964 200	11 100 000	–	410 400	381 000	22 591 200	2 879 400	5 668 800	2 494 600	140 344 800
TOTAL, TITRES I-III	246 074 900	122 125 400	180 311 000	11 100 000	19 147 100	45 993 600	111 876 300	280 133 800	177 243 800	80 006 600	71 301 800	1 345 314 300
Réserve pour les ajustements d'effectifs	668 300	331 700	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	2 215 300	1 099 500	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 314 800
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4 747 300	4 747 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS	2 806 900	1 393 100	–	–	–	–	–	–	–	–	272 500	4 472 500
TOTAL, TITRES I-V	251 765 400	124 949 700	180 311 000	11 100 000	19 147 100	45 993 600	111 876 300	280 133 800	177 243 800	80 006 600	76 321 600	1 358 848 900

Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 523,6 M\$

Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire												
Article budgétaire principal	Prestations dues au personnel				Coûts des missions		Consultants et experts	Services contractuels (Production de documents, Recherche, Séminaires et réunions, etc.)	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	Autres charges	Total des estimations pour 2020-2021
	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Autres prestations dues au personnel (cotisations à la CAM pour les participants associés, etc.)	Missions de délégués et de personnes extérieures	Missions du personnel						
	Siège	hors Siège										
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION												
A. Organes directeurs	2 184 400	-	1 000 000	-	900 000	15 000	3 000 000	2 163 900	-	1 314 100	68 100	10 645 500
B. Direction	12 429 600	-	20 000	-	60 000	646 400	107 400	45 400	16 000	600 100	49 400	13 974 300
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	-	-	-	-	-	170 100	-	6 327 500	19 363 400	1 655 800	210 000	27 726 800
TOTAL, TITRE I	14 614 000	-	1 020 000	-	960 000	831 500	3 107 400	8 536 800	19 379 400	3 570 000	327 500	52 346 600
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME												
A. Programmes	99 459 000	121 522 000	12 932 800	-	4 386 700	8 074 800	7 974 300	13 242 200	26 976 800	27 497 700	2 348 800	324 415 100
B. Services liés au programme	29 324 000	603 400	440 400	-	196 200	715 300	448 300	338 900	85 900	1 370 700	85 200	33 608 300
C. Programme de participation et bourses	1 398 700	-	30 500	-	-	20 000	30 000	31 600	11 767 300	49 900	-	13 328 000
TOTAL, TITRE II	130 181 700	122 125 400	13 403 700	-	4 582 900	8 810 100	8 452 600	13 612 700	38 830 000	28 918 300	2 434 000	371 351 400
TITRE III – SERVICES INTERNES												
A. Bureau du Sous-Directeur général (ADG) pour l'administration et le management	962 200	-	-	-	-	56 000	-	-	-	68 700	2 500	1 089 400
B. Gestion des ressources humaines	12 415 000	-	-	11 100 000	-	-	-	-	-	334 500	84 100	23 933 600
C. Gestion financière	9 335 300	-	-	-	-	-	12 000	50 000	-	490 600	-	9 887 900
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	20 570 700	-	287 000	-	-	87 800	55 000	4 424 500	55 000	1 360 900	50 000	26 890 900
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	9 324 000	-	40 000	-	-	20 000	90 000	245 500	15 000	289 800	-	10 024 300
F. Infrastructures et opérations TIC	4 430 600	-	-	-	-	-	-	178 900	-	129 200	-	4 738 700
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté	7 520 400	-	889 700	-	-	30 000	-	500 000	60 000	749 500	100 000	9 849 600
TOTAL, TITRE III	64 558 200	-	1 216 700	11 100 000	-	193 800	157 000	5 398 900	130 000	3 423 200	236 600	86 414 400
TOTAL, TITRES I-III	209 353 900	122 125 400	15 640 400	11 100 000	5 542 900	9 835 400	11 717 000	27 548 400	58 339 400	35 911 500	2 998 100	510 112 400
Réserve pour les ajustements d'effectifs	631 600	368 400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	2 093 500	1 221 300	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 314 800
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE												
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 747 300	4 747 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS												
	2 652 600	1 547 400	-	-	-	-	-	-	-	-	272 500	4 472 500
TOTAL, TITRES I-V	214 731 600	125 262 500	15 640 400	11 100 000	5 542 900	9 835 400	11 717 000	27 548 400	58 339 400	35 911 500	8 017 900	523 647 000

Annexe III – Récapitulatif des crédits budgétaires par principaux postes de dépenses

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

Budget intégré												
Article budgétaire principal	Prestations dues au personnel				Coûts des missions		Consultants et experts	Services contractuels (Production de documents, Recherche, Séminaires et réunions, etc.)	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	Autres charges	Total des estimations pour 2020-2021
	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Autres prestations dues au personnel (cotisations à la CAM pour les participants associés, etc.)	Missions de délégués et de personnes extérieures	Missions du personnel						
	Siège	hors Siège										
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION												
A. Organes directeurs	2 184 400	-	1 000 000	-	900 000	15 000	3 000 000	2 163 900	-	1 355 900	68 100	10 687 300
B. Direction	20 219 900	-	20 000	-	60 000	1 234 900	139 600	65 400	16 000	641 900	115 400	22 513 100
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	-	-	-	-	-	170 100	-	6 327 500	19 363 400	1 655 800	210 000	27 726 800
TOTAL, TITRE I	22 404 300	-	1 020 000	-	960 000	1 420 000	3 139 600	8 556 800	19 379 400	3 653 600	393 500	60 927 200
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME												
A. Programmes	99 786 000	121 834 300	172 076 400	-	18 374 300	43 853 700	106 420 600	248 536 500	145 706 000	70 881 200	67 681 900	1 095 150 900
B. Services liés au programme	34 167 000	603 400	1 522 800	-	296 200	988 700	2 684 000	1 912 300	185 900	1 559 200	85 300	44 004 800
C. Programme de participation et bourses	1 398 700	-	34 500	-	-	20 000	36 000	40 100	11 923 100	51 400	-	13 503 800
TOTAL, TITRE II	135 351 700	122 437 700	173 633 700	-	18 670 500	44 862 400	109 140 600	250 488 900	157 815 000	72 491 800	67 767 200	1 152 659 500
TITRE III – SERVICES INTERNES												
A. Bureau du Sous-Directeur général (ADG) pour l'administration et le management	1 702 200	-	-	-	-	56 000	1 600 200	135 000	-	70 600	2 500	3 566 500
B. Gestion des ressources humaines	14 358 000	-	177 000	11 100 000	-	169 600	52 000	3 237 400	3 178 400	494 500	136 900	32 903 800
C. Gestion financière	14 210 300	-	25 200	-	-	35 000	94 000	208 000	235 300	585 600	-	15 393 400
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	30 621 700	-	4 822 300	-	-	87 800	55 000	17 730 200	70 000	3 270 900	1 955 300	58 613 200
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	9 324 000	-	40 000	-	-	20 000	90 000	436 300	15 000	289 800	300 000	10 515 100
F. Infrastructures et opérations TIC	7 003 600	-	10 000	-	-	12 000	90 000	376 600	10 000	198 100	-	7 700 300
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté	11 635 400	-	931 300	-	-	30 000	-	500 000	60 000	749 500	100 000	14 006 200
TOTAL, TITRE III	88 855 200	-	6 005 800	11 100 000	-	410 400	1 981 200	22 623 500	3 568 700	5 659 000	2 494 700	142 698 500
TOTAL, TITRES I-III	246 611 200	122 437 700	180 659 500	11 100 000	19 630 500	46 692 800	114 261 400	281 669 200	180 763 100	81 804 400	70 655 400	1 356 285 200
Réserve pour les ajustements d'effectifs	668 200	331 800	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	2 222 100	1 103 200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 325 300
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 747 300	4 747 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS	2 806 600	1 393 400	-	-	-	-	-	-	-	-	291 100	4 491 100
TOTAL, TITRES I-V	252 308 100	125 266 100	180 659 500	11 100 000	19 630 500	46 692 800	114 261 400	281 669 200	180 763 100	81 804 400	75 693 800	1 369 848 900

Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 534,6 M\$

Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire												
Article budgétaire principal	Prestations dues au personnel				Coûts des missions		Consultants et experts	Services contractuels (Production de documents, Recherche, Séminaires et réunions, etc.)	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	Autres charges	Total des estimations pour 2020-2021
	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Autres prestations dues au personnel (cotisations à la CAM pour les participants associés, etc.)	Missions de délégués et de personnes extérieures	Missions du personnel						
	Siège	hors Siège										
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION												
A. Organes directeurs	2 184 400	-	1 000 000	-	900 000	15 000	3 000 000	2 163 900	-	1 355 900	68 100	10 687 300
B. Direction	12 838 900	-	20 000	-	60 000	617 400	107 400	45 400	16 000	637 700	66 000	14 408 800
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	-	-	-	-	-	170 100	-	6 327 500	19 363 400	1 655 800	210 000	27 726 800
TOTAL, TITRE I	15 023 300	-	1 020 000	-	960 000	802 500	3 107 400	8 536 800	19 379 400	3 649 400	344 100	52 822 900
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME												
A. Programmes	99 786 000	121 834 300	13 191 800	-	4 870 100	8 752 400	8 741 200	14 703 900	29 751 000	29 263 000	1 669 800	332 563 500
B. Services liés au programme	29 324 000	603 400	488 300	-	196 200	718 300	466 300	380 300	85 900	1 455 800	85 300	33 803 800
C. Programme de participation et bourses	1 398 700	-	30 500	-	-	20 000	30 000	31 600	11 823 100	49 900	-	13 383 800
TOTAL, TITRE II	130 508 700	122 437 700	13 710 600	-	5 066 300	9 490 700	9 237 500	15 115 800	41 660 000	30 768 700	1 755 100	379 751 100
TITRE III – SERVICES INTERNES												
A. Bureau du Sous-Directeur général (ADG) pour l'administration et le management	962 200	-	-	-	-	56 000	1 014 500	-	-	68 700	2 500	2 103 900
B. Gestion des ressources humaines	12 415 000	-	-	11 100 000	-	-	-	-	689 000	334 500	84 200	24 622 700
C. Gestion financière	9 335 300	-	15 000	-	-	20 000	55 000	35 400	35 000	525 600	-	10 021 300
D. Soutien opérationnel et soutien à l'organisation des conférences et à la gestion des langues et documents	20 570 700	-	287 000	-	-	87 800	55 000	4 537 600	55 000	1 360 900	50 000	27 004 000
E. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	9 324 000	-	40 000	-	-	20 000	90 000	286 300	15 000	289 800	-	10 065 100
F. Infrastructures et opérations TIC	4 430 600	-	-	-	-	-	-	241 300	-	129 200	-	4 801 100
G. Gestion de la sécurité et de la sûreté	7 520 400	-	931 300	-	-	30 000	-	500 000	60 000	749 500	100 000	9 891 200
TOTAL, TITRE III	64 558 200	-	1 273 300	11 100 000	-	213 800	1 214 500	5 600 600	854 000	3 458 200	236 700	88 509 300
TOTAL, TITRES I-III	210 090 200	122 437 700	16 003 900	11 100 000	6 026 300	10 507 000	13 559 400	29 253 200	61 893 400	37 876 300	2 335 900	521 083 300
Réserve pour les ajustements d'effectifs	631 800	368 200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	2 100 900	1 224 400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 325 300
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE												
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 747 300	4 747 300
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS												
	2 653 500	1 546 500	-	-	-	-	-	-	-	-	291 100	4 491 100
TOTAL, TITRES I-V	215 476 400	125 576 800	16 003 900	11 100 000	6 026 300	10 507 000	13 559 400	29 253 200	61 893 400	37 876 300	7 374 300	534 647 000

Annexe IV – Récapitulatif des fonds générateurs de recettes

Le tableau ci-après récapitule les données administratives et budgétaires essentielles concernant les ressources extrabudgétaires : fonds générateurs de recettes, qui sont prévus dans les titres et chapitres du Programme et budget pour 2020-2021 auxquels elles se rapportent.

(a) Compte spécial pour les frais de gestion (anciennement FITOCA) - scénarios de 507 M\$/518 M\$/523,6 M\$

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Compte spécial pour les frais de gestion (anciennement FITOCA)		A. Compte spécial pour les frais de gestion (anciennement FITOCA)	
Part des crédits du Programme ordinaire	49 176 600	Coûts des traitements	68 012 200
À recouvrer par l'application du taux de gestion aux projets extrabudgétaires	28 374 400	Autres coûts	9 538 800
		Total, A	77 551 000
Total général	77 551 000	Total général	77 551 000

(a) Compte spécial pour les frais de gestion (anciennement FITOCA) - scénario de 534,6 M\$

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Compte spécial pour les frais de gestion (anciennement FITOCA)		A. Compte spécial pour les frais de gestion (anciennement FITOCA)	
Part des crédits du Programme ordinaire	51 595 100	Coûts des traitements	68 221 500
À recouvrer par l'application du taux de gestion aux projets extrabudgétaires	28 374 400	Autres coûts	11 748 000
		Total, A	79 969 500
Total général	79 969 500	Total général	79 969 500

(b) Fonds d'utilisation des locaux du Siège

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. (a) Recettes provenant de la location de bureaux dans le bâtiment Miollis	15 259 800	A. Dépenses afférentes à la location de bureaux dans le bâtiment Miollis, aux places de stationnement, aux partenaires commerciaux et dépenses diverses :	
(b) Recettes provenant de la location d'emplacements de garage et recettes diverses	1 502 800	(a) équipements collectifs (électricité, chauffage, eau, air, taxes), (b) assurances, (c) coûts de personnel, (d) assistance temporaire, (e) entretien des locaux et équipement et matériel, (f) provision pour l'entretien et la conservation à long terme de locaux générateurs de recettes	
(c) Recettes provenant de la location de locaux à des partenaires commerciaux (banque, distributeurs de boissons, etc.)	729 800		
	17 492 400		15 883 100
B. Recettes provenant de la location de salles de conférence et d'espaces d'exposition et manifestations	4 696 800	B. Dépenses afférentes à la location de salles de conférence et d'espaces d'exposition et manifestations :	
		(a) équipements collectifs (électricité, chauffage, eau, air, taxes), (b) assurances, (c) coûts de personnel, (d) assistance temporaire, (e) entretien des locaux et équipement et matériel, (f) provision pour le renouvellement des équipements audiovisuels et (g) provision pour l'entretien et la conservation à long terme de locaux générateurs de recettes	
			4 696 800
C. Revenus des placements	15 000	C. Résidence officielle de la Directrice générale (charges annuelles, entretien et mobilier)	70 000
		D. Coûts de gestion	1 554 300
Total général	22 204 200	Total général	22 204 200

(c) Fonds d'information, de liaison et de relations publiques

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Programme des bons UNESCO		A. Programme des bons UNESCO	
(1) Commissions	–	I. Coûts administratifs	–
(2) Intérêts	–	II. Transfert aux réserves	–
Total, A	–	Total, A	–
B. Programme philatélique et numismatique		B. Programme philatélique et numismatique	
Bénéfices sur vente d'articles	360 000	I. Coûts de personnel :	
		Poste établi (1)	178 000
		Sous-total, I	178 000
		II. Coûts administratifs :	
		Services contractuels	–
		Coût des articles vendus	182 000
		Total, B	182 000
		Total, B	360 000
		Total général	360 000
Total général	360 000	Total général	360 000

(d) Fonds des publications et du matériel audiovisuel

RECETTES					DÉPENSES				
	Publications	BAM	VIM	Total		Publications	BAM	VIM	Total
	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
A. Ventes	65 000		40 000	105 000	I. Coûts de personnel :				
					Assistance temporaire et heures supplémentaires	39 000	245 000		284 000
B. Droits d'auteur/Contributions	60 000	780 000		840 000	II. Coûts de production	43 000	195 000	20 000	258 000
					III. Contrats externes		290 000		290 000
					IV. Commissions				
					V. Fret/affranchissement				
					VI. Fournitures et matériel	28 000	35 000	20 000	83 000
					VII. Promotion et distribution	15 000	15 000		30 000
Total général	125 000	780 000	40 000	945 000	Total général	125 000	780 000	40 000	945 000

(e) Courrier de l'UNESCO

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Contribution reçue de la Chine	2 200 000	I. Assistance temporaire	850 000
		II. Missions du personnel	50 000
		III. Consultants et experts	970 000
		IV. Services contractuels	265 000
		V. Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	65 000
Total général	2 200 000	Total général	2 200 000

(f) Compte spécial des services d'interprétation

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Services facturés :		I. Coûts de personnel :	
aux secteurs de l'UNESCO (Programme ordinaire et fonds extrabudgétaires)	3 980 000	Postes établis (5,25)	1 174 000
à des usagers autres que l'UNESCO (délégations, ONG, etc.)	700 000	Assistance temporaire	3 506 000
Total général	4 680 000	Total général	4 680 000

(g) Compte spécial des services de documents

RECETTES		DÉPENSES	
	Total \$		Total \$
A. Recettes provenant de la production de documents	4 320 000	A. Dépenses afférentes à la production de documents	
		I. Postes établis (6,25)	1 277 000
		II. Heures supplémentaires, assistance temporaire, contrats de service	377 000
		III. Contrats de production externe	1 450 000
		IV. Location et entretien d'équipements	381 000
		V. Maintenance d'applications logicielles	80 000
		VI. Fournitures pour la production	350 000
		VII. Acquisition d'équipements	400 000
		VIII. Formation du personnel	5 000
		Total, I-VIII	4 320 000
B. Recettes provenant de services fournis au titre de dispositifs multifonctions	790 000	B. Dépenses afférentes aux services fournis au titre de dispositifs multifonctions	
		I. Location de dispositifs multifonctions	600 000
		II. Heures supplémentaires, assistance temporaire, contrats de service	25 000
		III. Maintenance d'applications logicielles	60 000
		IV. Achat de consommables	75 000
		V. Acquisition d'équipements	25 000
		VI. Formation du personnel	5 000
		Total, I-VI	790 000
C. Recettes provenant des services de courrier et de distribution	1 220 000	C. Dépenses afférentes aux services de courrier et de distribution	
		I. Services fournis concernant l'expédition de courrier en mode normal	570 000
		II. Services fournis concernant l'expédition de courrier en express	530 000
		III. Heures supplémentaires, assistance temporaire, contrats de service	30 000
		IV. Maintenance d'applications logicielles	25 000
		V. Achat de consommables	20 000
		VI. Acquisition d'équipements	40 000
		VII. Formation du personnel	5 000
		Total, I-VII	1 220 000
D. Recettes provenant de la traduction	2 560 000	D. Dépenses afférentes à la traduction	
		I. Postes établis (4,25)	1 224 000
		II. Assistance temporaire	40 000
		III. Contrats de traduction extérieure	1 296 000
		Total, I-III	2 560 000
E. Autres recettes	1 000	E. Autres dépenses	1 000
Total général	8 891 000	Total général	8 891 000

(h) Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO

RECETTES		DÉPENSES	
	<u>Total</u>		<u>Total</u>
	\$		\$
A. Intérêts sur les prêts accordés aux membres	2 000 000	I. Coûts de personnel :	
		Postes établis (10)	2 430 000
B. Intérêts bancaires et intérêts sur les placements	9 800 000	II. Coûts administratifs	350 000
		III. Assurance sur prêts	410 000
		IV. Frais d'exploitation informatique	225 000
		V. Autres coûts	150 000
		Total, I-V	<u>3 565 000</u>
		VI. Contribution aux honoraires du Commissaire aux comptes	200 000
		VII. Contribution aux frais d'abonnement à des services bancaires	120 000
		Total, VI-VII	<u>3 885 000</u>
		Intérêts versés aux membres et réserves	7 915 000
Total général	11 800 000	Total général	11 800 000

Annexe V – Plan d'évaluation du 39 C/5 (2018-2021)

Le Plan d'évaluation du 39 C/5 résulte d'une prise en compte équilibrée des priorités d'évaluation telles qu'elles ressortent de la Stratégie à moyen terme (37 C/4) et de la politique d'évaluation de l'UNESCO. Il couvre les principales composantes ci-après du champ de l'évaluation : (a) les évaluations des programmes, y compris des sujets transversaux ; (b) l'assurance qualité des évaluations au sein du système UNESCO ; (c) les rapports statutaires. Le plan d'évaluation ci-après est fourni à titre indicatif dans la mesure où il sera régulièrement ajusté pour tenir compte de l'évolution des besoins et des priorités, des demandes spécifiques des organes directeurs et/ou des donateurs en matière d'évaluation, etc.

Le plan d'évaluation vise à assurer l'évaluation complète de tous les domaines couverts par les résultats escomptés du C/5 au cours du cycle de programmation quadriennal. Ce faisant, les évaluations menées à bien fourniront à la direction, aux organes directeurs et au personnel de programme une base de données factuelles plus solide sur les résultats de chaque grand programme. Les conclusions et recommandations fondées sur des données factuelles qui ressortiront des évaluations constitueront une contribution essentielle au Rapport stratégique sur les résultats (SRR), lequel vise, entre autres, à formuler des propositions concernant les possibilités d'amélioration, de réorientation et d'adaptation des programmes.

Champ de l'évaluation	2018-2019	2020-2021
Évaluations systématiques des programmes, y compris des sujets transversaux	Au moins une évaluation d'importance stratégique par domaine couvert par les résultats escomptés des cinq grands programmes au cours du cycle de programmation quadriennal (soit environ 10 évaluations de programme par cycle biennal).	
	Au moins deux évaluations transversales d'importance stratégique <ul style="list-style-type: none"> • Sujets à déterminer 	Au moins deux évaluations transversales d'importance stratégique <ul style="list-style-type: none"> • Sujets à déterminer
Assurance qualité et appui au système d'évaluation décentralisé	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique au réseau des points focaux pour l'évaluation et actualisation des principes directeurs en matière d'évaluation 	
Activités statutaires	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'IOS et rapport périodique sur les évaluations achevées • Examen synthétique des évaluations achevées 	
À l'échelle du système	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à au moins une évaluation à l'échelle du système par exercice biennal aux côtés d'autres institutions partenaires des Nations Unies ; par exemple, évaluations ou synthèses d'évaluation afin de suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Programme 2030. 	

